

ACADÉMIE ROYALE
des sciences, des lettres & des beaux-arts
DE BELGIQUE



Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.
Elle a été publiée et numérisée par l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.

Utilisation

L'Académie royale de Belgique met gratuitement à la disposition du public les copies numérisées d'œuvres littéraires appartenant au domaine public : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation ni au prétexte du droit d'auteur.

Pour les œuvres ne faisant pas encore partie du domaine public, l'Académie royale de Belgique aura pris soin de conclure un accord avec les ayants droit afin de permettre leur numérisation et mise à disposition.

Les documents numérisés peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les documents à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation à l'Académie royale de Belgique (Palais des Académies, rue Ducale, 1 - B-1000 Bruxelles), en joignant à sa requête, l'auteur, le titre et l'éditeur du ou des documents concernés.

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer, dans son travail, les documents utilisés par la mention « Académie royale de Belgique » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents.

Par ailleurs, quiconque publie un travail – dans les limites des utilisations autorisées – basé sur une partie substantielle d'un ou plusieurs document(s) numérisé(s) s'engage à remettre ou à envoyer gratuitement à l'Académie royale de Belgique, un exemplaire ou à défaut, un extrait justificatif de cette publication.

Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures conditions d'accessibilité et de qualité des documents numérisés, des défauts peuvent y subsister. L'Académie royale de Belgique décline toute responsabilité concernant les coûts, dommages et dépenses entraînés par l'accès et l'utilisation des documents numérisés. Elle ne pourra en outre être mise en cause dans l'exploitation subséquente des documents numérisés et la dénomination « Académie royale de Belgique » ne pourra être ni utilisée, ni ternie au prétexte d'utiliser des documents numérisés mis à disposition par elle.

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si :

1. les sites pointant vers ces documents informent clairement leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web de l'Académie royale de Belgique ;
2. l'utilisateur, cliquant sur un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre. Cette action pourra être accompagnée de l'avertissement « Vous accédez à un document du site web de l'Académie royale de Belgique ».

Reproduction

Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement, le téléchargement, la copie et le stockage des données numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre base de données, qui est interdit.

Sous format papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans le présent texte, les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé sont permis.

Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références à l'Académie royale de Belgique dans les copies numériques est interdite.

Alain Delattre



Papyrus coptes et grecs du monastère d'apa Apollô de Baouît

conservés
aux Musées royaux
d'Art et d'Histoire de Bruxelles

Classe des Lettres
Académie royale de Belgique

Papyrus coptes et grecs
du monastère
d'apa Apollô de Baouît
conservés aux Musées royaux d'Art
et d'Histoire de Bruxelles





Alain Delattre

Papyrus coptes et grecs
du monastère
d'apa Apollô de Baouît
conservés aux Musées royaux d'Art
et d'Histoire de Bruxelles



CLASSE DES LETTRES

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE



Décision d'imprimer : le 7 mars 2005.

Mémoire de la Classe des Lettres
Collection in-8°, 3^e série
Tome XLIII, no 2045
2007

© 2004, Académie royale de Belgique

Toutes reproductions ou adaptations totales ou partielles de ce livre,
par quelque procédé que ce soit et notamment par photocopie ou microfilm,
réservées pour tous pays.

N° Dépôt légal 2007/0092/6

ISSN 0378-7893
ISBN 978-2-8031-0236-5

Communications s.p.r.l.,
imprimeur de l'Académie royale de Belgique, Louvain-la-Neuve

Diffuseur : Académie royale de Belgique
Palais des Académies
rue Ducale, 1, 1000 Bruxelles
Tél. 32/2/550.22.06 - 32/2/550.22.21
Fax 32/2/550.22.05
e.mail : arb@cfwb.be

Avant-propos

La thèse de doctorat à l'origine de ce travail a été réalisée grâce au soutien du F.N.R.S. entre octobre 2000 et décembre 2003, et soutenue en février 2004 à l'Université Libre de Bruxelles. Je remercie Monsieur Luc Limme, directeur de la section égyptologique des Musées Royaux d'Art et d'Histoire, de m'avoir aimablement autorisé à travailler sur le lot de papyrus grecs et coptes qui fait l'objet de ce travail.

Je remercie de tout cœur Monsieur Alain Martin, qui a dirigé mon travail avec un intérêt soutenu, ainsi que Monsieur Paul Heilporn, qui fut toujours un interlocuteur attentif et de bon conseil.

Tous mes remerciements s'adressent à Madame Anne Boud'hors, qui m'a aimablement envoyé, avant publication, des copies de ses travaux sur les textes de Baouît, à Madame Dominique Bénazeth, qui a bien voulu relire la version préliminaire du premier chapitre de cet ouvrage, ainsi qu'à Monsieur Jean-Marie Sevrin, avec qui j'ai pu discuter des textes coptes publiés ici.

Je remercie Madame Ingeborg Müller des Musées de Berlin, qui m'a aidé à obtenir des photographies de plusieurs papyrus de la collection berlinoise, et Monsieur Jordi Roca, qui m'a fourni l'image d'un papyrus de la collection Palau-Ribes, ainsi que les conservateurs de collections qui m'ont aimablement permis de travailler sur du matériel inédit : Messieurs Robert Babcock (Beinecke Collection), Manfred Landfester (Universität Giessen) et John Oates (Duke University).

Je remercie enfin mes parents et ma famille, mes professeurs ainsi que tous mes amis pour leur aide et leurs encouragements,

en particulier Caroline Aeby (pour sa traduction du russe), Sophie Allan-Roba, Jean Bingen, Marie Borsu, Michèle Broze, Emmanuel Chaineux, Hossam Elkhadem, Frédéric Foubert, Cynthia Jean, Françoise Labrique, Valérie Pamba, Maggy Rassart-Debergh, Georg Schmelz, Catherine Thirard et Jacques van der Vliet. Un grand merci aussi à Caroline Allan.

Je tiens enfin à exprimer toute ma reconnaissance à †Sarah Clackson, qui avait mis si généreusement à ma disposition ses transcriptions et ses notes relatives à du matériel inédit (papyrus de la collection Lansing). Ses avis et encouragements m'ont été particulièrement précieux.



Liste des textes

1. Ordres du supérieur (1-3)

- 
1. Ordre du supérieur (*P. Brux.* inv. E. 9146 v.)
 2. Ordre du supérieur (*P. Brux.* inv. E. 9421)
 3. Ordre du supérieur (*P. Brux.* inv. E. 8099)

2. Ordres de paiement (4-27)

4. Ordre de paiement de vin (*P. Brux.* inv. E. 9448 v.)
5. Ordre de paiement de vin (*P. Brux.* inv. E. 9447)
6. Ordre de paiement de vin (*P. Brux.* inv. E. 9446)
7. Ordre de paiement de vin (*P. Brux.* inv. E. 9450 v.)
8. Ordre de paiement de vin (*P. Brux.* inv. E. 9443)
9. Ordre de paiement de vin (*P. Brux.* inv. E. 9419 v.)
10. Ordre de paiement de vin? (*P. Brux.* inv. E. 8381 v.)
11. Ordre de paiement d'huile (*P. Brux.* inv. E. 9445 v.)
12. Ordre de paiement d'huile et de légumes (*P. Brux.* inv. E. 9384)
13. Ordre de paiement de salaisons? (*P. Brux.* inv. E. 9444+9485 v.)
14. Ordre de paiement de pain (*P. Brux.* inv. E. 9385 v.)
15. Ordre de paiement de pain et de divers produits (*P. Brux.* inv. E. 8384 v.)
16. Ordre de paiement de pain et de divers produits (*P. Brux.* inv. E. 8371 v.)

17. Ordre de paiement de divers produits (*P. Brux.* inv. E. 9449 v.)
18. Ordre de paiement de divers produits (*P. Brux.* inv. E. 9420)
19. Ordre de paiement (*P. Brux.* inv. E. 9451 v.)
20. Ordre de paiement? (*P. Brux.* inv. E. 9547 v.)
21. Ordre de paiement? (*P. Brux.* inv. E. 9568a v.)
22. Ordre de paiement de vin (*P. Berl.* inv. 22159 v. = *BKU* III 508)
23. Ordre de paiement (*P. Duk.* inv. 257 v.)
24. Ordre de paiement de salaisons (*P. Duk.* inv. 1100 v.)
25. Ordre de paiement de poix (*P. Iand.* inv. 19)
26. Ordre de paiement de salaisons (*P. Palau-Rib.* inv. 40)
27. Ordre de paiement d'*epsèma* et de miel (*P. Yale* inv. 1866 v.)

3. Comptes et listes (28-33)

28. Compte en argent et en blé (*P. Brux.* inv. E. 9146 r.)
29. Compte en blé et en argent (*P. Brux.* inv. E. 9386 v.)
30. Compte de vin (*P. Brux.* inv. E. 9548)
31. Compte en blé et en orge (*P. Brux.* inv. E. 8155+8154)
32. Liste de biens (*P. Brux.* inv. E. 8381 r.)
33. Liste de noms d'hommes (*P. Brux.* inv. E. 8372)

4. Contrats de prêt (34-35)

34. Contrat de prêt d'argent (*P. Brux.* inv. E. 9386 r.)
35. Contrat de prêt d'argent? (*P. Brux.* inv. E. 9540)

5. Lettres (36-42)

36. Lettre (*P. Brux.* inv. E. 9416)
37. Lettre (*P. Brux.* inv. E. 8181+9415 v. a)
38. Formule épistolaire (*P. Brux.* inv. E. 9396a)
39. Lettre (*P. Brux.* inv. E. 8383)
40. Lettre (*P. Brux.* inv. E. 9489)
41. Lettre (*P. Brux.* inv. E. 8384 r.)
42. Lettre (*P. Brux.* inv. E. 9450 r.)



6. Varia (43-47)

- 43. Invocation chrétienne (*P. Brux.* inv. E. 8181+9415 v. b)
- 44. Ordre de l'économe? (*P. Brux.* inv. E. 8179 v.)
- 45. Quittance ou reçu? (*P. Brux.* inv. E. 8371 r.)
- 46. Contrat de vente (*P. Brux.* inv. E. 9444+9485 r.)
- 47. Fragment documentaire (*P. Brux.* inv. E. 9568e)

7. Documents fragmentaires dont l'attribution à Baouît est incertaine (48-54)

- 48. Ordre de l'archimandrite, à *incipit* ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤΣΖΛΙ? (*P. Brux.* inv. E. 9482)
- 49. Compte de vin? (*P. Brux.* inv. E. 9397a)
- 50. Liste de noms (*P. Brux.* inv. E. 9484)
- 51. Contrat de prêt (*P. Brux.* inv. E. 9539)
- 52. Contrat de prêt d'argent (*P. Brux.* inv. E. 8378)
- 53. Lettre (*P. Brux.* inv. E. 9395)
- 54. Fragment documentaire (*P. Brux.* inv. E. 9538a)

8. Protocoles (55-60)

- 55. Fragments de protocole «byzantin tardif» (*P. Brux.* inv. E. 8181+9415)
- 56. Fragment de protocole bilingue grec-arabe (*P. Brux.* inv. E. 9451 r.)
- 57. Fragment de protocole bilingue grec-arabe (*P. Brux.* inv. E. 8179 r.)
- 58. Fragment de protocole bilingue grec-arabe (*P. Brux.* inv. E. 9419 r.)
- 59. Fragment de protocole bilingue grec-arabe (*P. Brux.* inv. E. 9449 r.)
- 60. Fragment de protocole (*P. Brux.* inv. E. 9385 r.)





Introduction



Le présent ouvrage s'inspire de ma thèse de doctorat¹, qui était consacrée à l'étude d'un ensemble de papyrus grecs et coptes conservés aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire de Bruxelles. Le lot en question contient plus de deux cents fragments de papyrus ainsi que quelques papiers, portant des textes rédigés en grec, en copte ou en arabe; les plus anciens datent du II^e siècle, les plus récents du X^e. Le lot Demulling (du nom du mécène qui en a financé l'achat) présente donc au premier abord un caractère très varié.

Lors de l'examen des textes, il a été possible de mettre en évidence au sein du lot une série de papyrus grecs et coptes provenant du monastère d'apa Apollô de Baouît, l'un des plus importants couvents coptes connus. Ces textes forment la part la plus importante du lot, tant pour la qualité des documents que pour leur quantité. Les recherches se sont donc naturellement orientées en priorité vers ce matériel. Je propose ici l'édition de quarante-huit textes du lot Demulling qui proviennent de Baouît². À ces

¹ La thèse a été défendue à l'Université Libre de Bruxelles le 26 février 2004; son titre était «Édition, traduction et commentaires de papyrus documentaires inédits, coptes et grecs, conservés aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire de Bruxelles. Recherches philologiques, historiques et économiques sur l'Égypte copte (VII^e-VIII^e siècles)». Je remercie chaleureusement tous les membres du jury (A. Boud'hors, M. Broze, P. Heilporn, A. Martin et J.-M. Sevrin) pour leurs remarques et suggestions.

² Nos 1-21; 28-54. Les divers arguments utilisés pour assigner un document au monastère sont développés plus loin (p. 111-115); dans un certain nombre de cas, la provenance est probable mais pas certaine.

documents, j'ai ajouté l'édition ou la réédition de six papyrus du monastère conservés dans d'autres collections³.

Les soixante textes publiés ici nous font découvrir des dossiers documentaires inédits ou apportent des précisions et des compléments à des dossiers déjà connus. Un certain nombre de points de contacts ont en effet pu être établis entre les textes présentés dans cet ouvrage et les dossiers déjà publiés⁴. Les ordres administratifs à *incipit* ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤΕΖΑΙ (1-3), par exemple, appartiennent à une série bien connue et étudiée par S. Clackson. Les quelques contrats de prêt édités ici (34-35 et 54-55) enrichissent le dossier déjà bien fourni des contrats de prêts du monastère de Baouît. Par ailleurs, l'étude du lot a mis en évidence divers éléments nouveaux. L'examen des ordres de paiement conservés à Bruxelles (4-21) a permis de découvrir un nouveau dossier de textes de Baouît, éparpillés dans plusieurs collections. En outre, peu de comptes avaient été jusqu'à présent mis en relation avec le monastère; les quatre textes publiés ici (28-31) revêtent donc une certaine importance. De même, la section consacrée aux lettres du monastère (36-42) permet d'ouvrir un dossier quasi vierge.

Les pages qui suivent visent à mettre en lumière le travail préliminaire d'étude et d'inventaire des papyrus du lot Demulling. Je propose ensuite une brève synthèse sur le monastère de Baouît aux VII^e et VIII^e siècles (chapitre I). Enfin, après une introduction sur les textes documentaires du monastère de Baouît (chapitre II), je présente l'édition des soixante documents, partagés en huit sections: 1. Ordres du supérieur; 2. Ordres de paiement; 3. Comptes et listes; 4. Contrats de prêt; 5. Lettres; 6. Varia; 7. Fragments de provenance incertaine; 8. Protocoles.

1. Le «lot Demulling»

La collection de textes coptes des Musées Royaux d'Art et d'Histoire s'est enrichie à l'occasion de divers dons et achats depuis le

³ Berlin, Staatliche Museen (n° 22); Durham, Duke University (nos 23-24); Giessen, Universitätsammlung (n° 25); Barcelone, Fondo Palau-Ribes (n° 26); New Haven, Yale Beinecke Rare Book and Manuscript Library (n° 27).

⁴ Notons que quelques dossiers typiques du monastère n'apparaissent pas dans le lot Demulling: ce sont les documents relatifs à la collecte de l'*aparché* (*P. Mon. Apollo* I 1-23) et les notifications de paiement de taxe (*P. Mon. Apollo* I 28-30).

XIX^e siècle et durant tout le XX^e ⁵. Mais les documents coptes de la collection bruxelloise sont restés largement méconnus : seule une toute petite partie de la collection avait été inventoriée et cataloguée lorsque j'ai commencé ma thèse de doctorat en octobre 2000. À présent, la collection compte près de 250 pièces, dont la plupart a été donnée à la fin des années 1920 par un mécène, A. Demulling.

ALBERT HENRI DEMULLING (1884-1941) ⁶

Après des études de mécanicien et un court séjour dans la marine, Albert Demulling s'est retrouvé en Égypte, peu avant la première guerre mondiale. Il obtint un emploi à la Société des Sucreries d'Égypte et devint directeur de la filiale établie à Abou Kourgas, près de Miniah en Moyenne-Égypte, jusqu'à sa mort tragique en 1941 ⁷.

Lors d'un voyage en Égypte en 1925, le directeur de la Fondation Égyptologique Reine Élisabeth, J. Capart (1877-1947), fit la connaissance d'A. Demulling, alors directeur d'une sucrerie à Abou Kourgas, et bénéficia à cette occasion de son accueil chaleureux ⁸.

En 1927, A. Demulling accorda de nouveau l'hospitalité à un groupe de visiteurs menés par J. Capart ⁹ et ils firent ensemble une

⁵ Sur l'histoire de la collection de textes coptes des Musées Royaux d'Art et d'Histoire, cf. DELATTRE, La collection papyrologique. Pour le versant grec de la collection, cf. MARTIN, La collection de papyrus de Bruxelles ; –, Les ostraca grecs de la collection de Bruxelles.

⁶ Je me base pour les paragraphes qui suivent sur les divers articles et notices parus dans la *Chronique d'Égypte* de l'époque, sur les dossiers conservés dans les archives des Musées Royaux, qui ont gardé une partie de la correspondance entre A. Demulling et J. Capart, et enfin sur les précieuses informations transmises par sa fille que je remercie vivement. – On trouvera une évocation de la vie ainsi qu'une photo d'A. Demulling dans MARTIN et RASSART-DEBERGH, Tissus coptes, p. 375-376 et fig. 1.

⁷ Il fut abattu pendant la nuit alors qu'il combattait un incendie dans un dépôt de bagasse ; cf. P. Bingen 22, n. 4 ; MARTIN et RASSART-DEBERGH, Tissus coptes, p. 376.

⁸ Cf. CAPART, Rapports du directeur, p. 17, où il remercie H. Naus pour « l'hospitalité qu'il nous avait préparée dans les Sucreries de la Haute-Égypte où nous avons été accueillis de façon charmante par les directeurs : MM. Cristofari, Roche, Demuling (*sic*) et Renard. ».

⁹ Cf. CAPART, Voyage en Égypte, p. 101 ; cf. aussi CE 17, 1942, p. 14.

visite au tombeau de Pétosiris¹⁰. Des liens d'amitié se développèrent puisque, dès 1927 et au moins jusqu'en 1929, A. Demulling fit plusieurs dons de papyrus à la Fondation Égyptologique Reine Élisabeth, dont il fut membre protecteur de 1927 à sa mort¹¹.

Les deux hommes se retrouvèrent à nouveau en 1930. À cette occasion, A. Demulling servit de guide à J. Capart lors d'une excursion à Béni Hassan: «Après la visite classique aux tombes de Beni-Hassan, dont les peintures s'effacent de plus en plus, nous sommes allés au 'Stabl Antar', le temple d'Hatshepsout. M. Demulling, le directeur de la sucrerie d'Abou Kourgas, nous entraîne au fond du Ouady (...), à l'entrée duquel s'ouvre le Spéos Artemidos. Il nous fait reconnaître les grottes des anachorètes, et nous conduit enfin devant la sépulture de l'un d'eux, dans une fente de rocher autour de laquelle se multiplient des croix gravées»¹². Cette même année, l'industriel proposa également ses services «logistiques» à J. Capart à l'occasion du voyage en Égypte de la Reine Élisabeth¹³.

¹⁰ Une lettre d'A. Demulling (datée du 27 mai 1927), conservée dans les archives des Musées Royaux, indique en effet: «Le livre 'Pétosiris' que vous avez bien voulu m'envoyer, m'est parvenu en parfait état. Après la visite que j'ai faite avec vous au tombeau de ce personnage, sa lecture est un vrai plaisir.»

¹¹ Cf. CE 2, 1927, p. 93.

¹² Cf. CAPART, *Coins ignorés d'Égypte*, p. 180. Le même épisode se trouve raconté de manière pittoresque dans les notes du voyage rédigées par J. Capart (à la date du 23 janvier 1930): «Nous étions vers 12h30, près d'Abou Kourgas et M. Demulling, nous attendait sur la berge. Dès 2h30, nous nous sommes mis en route pour Beni Hassan qui se trouve maintenant tout près du Nil (...) Ce fut ensuite une excursion dans le fond d'une gorge (...) À quelque distance, nous mettons pied à terre pour examiner des retraites d'anachorètes, creusées bien haut dans le rocher. M. Demulling les a toutes escaladées et nous désigne celle qui porte une peinture chrétienne (...) Notre guide nous mène à une crevasse du rocher qui semble avoir servi de lieu de sépulture. Sur les parois voisines, des croix simples ou ornées sont marquées dans la pierre et recouvertes d'une épaisse patine. J'imagine un de ces anachorètes de la première vallée, mort en odeur de sainteté et enseveli dans la cassure de la montagne. Ses frères, les fidèles, venant réclamer la faveur de son intercession, ont gravé toutes ces croix. Voilà une vraie relique de cette époque où les déserts se peuplaient et où les moines, fuyant le luxe païen des grandes villes où il y avait trop de cirques, trop de courtisanes et trop de rhéteurs, venaient proclamer, dans ce silence éternel, la grandeur de Jésus, fils de Marie. Tout le monde est ému et impressionné (...)» (cf. BRASSEUR CAPART, *Jean Capart ou le rêve comblé*, p. 84-86).

¹³ Les Musées Royaux conservent d'ailleurs encore un film de la visite de la Reine, tourné par A. Demulling, qui était aussi un amateur de photographie et de cinéma.

A. Demulling offrit aussi son aide à M. Werbrouck, secrétaire de la Fondation Égyptologique, lors d'un voyage en Égypte en 1930-1931 ¹⁴.

A. Demulling décéda en 1941, mais J. Capart n'apprit que plus tard la triste nouvelle; il lui consacra en 1942 ces quelques lignes: «Nous sommes dans l'impossibilité de savoir combien de nos membres, de nos amis ont disparu depuis le début de la tourmente. Nous avons appris la mort d'un de nos protecteurs auquel nous étions attachés par des sentiments de reconnaissance: A. Demulling, directeur de la sucrerie d'Abou Kourkas. Nous n'oublierons jamais son accueil généreux lors de nos excursions à Hermopolis, à Tounah, à Beni Hassan et à la vallée des Anachorètes. Depuis le début de la Fondation, il en était un des protecteurs les plus agissants» ¹⁵.

LES DONS DE PAPYRUS

Le premier don fut offert à J. Capart lors du voyage de 1927 ¹⁶. Le brouillon (ou la copie) d'une lettre de M. Hombert (professeur de papyrologie à l'Université Libre de Bruxelles) à P. Jouguet, datée du 30 mars 1927, nous apprend que J. Capart l'avait directement informé de cette heureuse surprise: «De Monsieur Capart, qui est en ce moment en Égypte, je viens de recevoir la bonne nouvelle qu'il a obtenu en don d'un ami de la F(ondation) É(gyptologique) une série de bons fragments grecs d'Ashmouneïn. Je vous enverrai des détails quand je les aurai vus» ¹⁷.

M. Hombert fit officiellement part de la nouvelle dans la *Chronique d'Égypte* parue à la fin de l'année 1927: «Nous avons le plaisir d'annoncer qu'un des résultats du récent voyage en Égypte de M. Capart a été l'acquisition d'une petite série de papyrus offerte à la Fondation par un de ses généreux protecteurs, M. A. Demul-

¹⁴ Cf. WERBROUCK, Rapport, p. 17: «Grâce à notre président, M. H. Naus, nous eûmes à la Sucrerie d'Abou Kourgas un centre de rayonnement et l'amabilité du directeur, M. Demulling, nous facilita grandement les excursions assez spéciales que nous avions à faire».

¹⁵ Cf. CE 17, 1942, p. 14.

¹⁶ Il faut noter que le mécénat d'A. Demulling ne se limita pas aux dons de papyrus, mais inclut aussi des contributions financières. Le rapport de la trésorière de la Fondation mentionne explicitement A. Demulling parmi les généreux donateurs de l'institution pour l'année 1932 (cf. PAUL, Rapport de la trésorière, p. 9).

¹⁷ Ce document est conservé à la Fondation Égyptologique Reine Élisabeth dans les archives de l'Association Internationale de Papyrologues.

ling. La plupart des documents qui la composent sont coptes, mais il y a aussi quelques fragments grecs et l'on peut espérer que ce don sera suivi d'autres plus importants»¹⁸.

Quelques mois après ce premier don, A. Demulling offrit une nouvelle série de papyrus. Dans une lettre datée du 27 mai 1927, il écrit à J. Capart: «Aujourd'hui, j'ai fait parvenir à Monsieur Dauge¹⁹, une caissette dans laquelle il y a des papyrus. Ils sont en fort mauvais état; c'est malheureusement tout ce que j'ai pu trouver et encore viennent-ils, je crois bien, du Fayum. Inutile de vous dire combien je serais heureux s'ils contenaient un document intéressant». Une note manuscrite, rédigée par J. Capart sur cette lettre, indique que l'envoi ne lui était toujours pas parvenu à la date du 7 décembre 1927 («Écrit à Dauge pour avoir des nouvelles de cet envoi 7 XII 27»).

L'envoi avait échoué, comme le montre une lettre d'A. Demulling datée du 26 décembre 1927: «En mai dernier, je crois, je vous avais annoncé l'envoi de papyrus. Je les avais adressés suivant les indications que vous m'aviez données. Il ne vous a pas été fait et le colis est maintenant en ma possession. Comment faire pour vous le faire parvenir? Dès que vous m'aurez indiqué le moyen sûr je vous l'enverrai; et par la suite je vous expédierai encore 3 autres papyrus assez grands et probablement originaires de Touneh-el-Gabal, à moins qu'ils ne soient faux, ce que vous apprécierez²⁰. Ces pièces me paraissent intactes et bien conservées». La caissette de papyrus finit par parvenir à J. Capart, probablement grâce aux bons soins de H. Naus (J. Capart a noté sur la lettre: «écrit à Mr Naus²¹ pour qu'il s'occupe de l'expédition»).

Le second don fut également salué par M. Hombert dans la *Chronique d'Égypte* de décembre 1928: «D'autre part, la Fondation égyptologique a contracté une nouvelle dette de reconnaissance envers M. A. Demulling, qui lui a fait don d'un second lot de fragments grecs et coptes. M^{lle} C. Préaux, qui vient d'être attachée à la section de papyrologie en qualité de collaboratrice, en

¹⁸ Cf. HOMBERT, *Acquisitions nouvelles*, p. 194.

¹⁹ A. Dauge était à l'époque ambassadeur de Belgique au Caire (cf. *CE* 7, 1932, p. 5).

²⁰ Je n'ai pas trouvé dans la collection ces trois papyrus assez grands, intacts et bien conservés. Il s'agissait peut-être effectivement de faux, que J. Capart n'aura pas jugé bon de conserver aux Musées.

²¹ L'industriel H. Naus Bey (1875-1938) fut, entre autres choses, président de la Fondation Égyptologique Reine Elisabeth et directeur de la Société des Sucrieries d'Égypte, donc le supérieur hiérarchique d'A. Demulling.



a entrepris le déroulement et le classement et elle en dressera un catalogue provisoire»²².

Les envois de papyrus ont apparemment continué, comme l'indique une lettre d'A. Demulling datée du 18 février 1929: «Vous savez que je suis tout à fait ignorant des choses se rapportant à l'égyptologie. Aussi je vous serais reconnaissant d'attacher beaucoup d'indulgence à mes envois. Dans la crainte de laisser passer une pièce qui pourrait être intéressante, j'accepte tout ce qui se présente. Je suis heureux de savoir que certaines pièces ont pu retenir votre attention et qu'elles intéresseront vos papyrologues».

Les sources disponibles ne permettent pas d'en savoir davantage sur les divers envois d'A. Demulling. Apparemment il n'y en a plus eu à partir de 1930, ou bien ils ne sont mentionnés nulle part.

La description la plus détaillée des papyrus offerts par A. Demulling, fruit du travail de Cl. Préaux, se lit dans une notice de M. Hombert: «Depuis longtemps, nos lecteurs savent que la Fondation égyptologique possède sa petite collection de papyrus (...): elle est venue enrichir la série de documents que, dès avant la guerre, les Musées Royaux du Cinquantenaire avaient obtenus en échange de leurs souscriptions à l'*Egypt Exploration Fund*, devenu depuis *Egypt Exploration Society*. Ils savent aussi que c'est à un fidèle ami de notre Fondation, M. A. Demulling, que nous devons ce précieux cadeau.

Le premier travail, qui devait consister à étendre les fragments de papyrus dont beaucoup étaient pliés, froissés, parfois roulés en boule, et à en établir un classement provisoire, est actuellement terminé. Abstraction faite de plusieurs douzaines de morceaux jugés inutilisables, tellement ils sont mutilés et tellement l'écriture en est effacée, il reste au-delà de deux cents fragments.

La première chose qui frappe, c'est leur extrême diversité, sous le rapport du format d'abord, puisque tel fragment a une longueur de 50 centimètres, tandis que des douzaines d'autres n'ont que quelques centimètres de côté. En ce qui concerne la matière, signalons que quatre textes sont écrits sur papier, deux sur par-

²² Cf. HOMBERT, *Acquisitions nouvelles et desiderata*, p. 156. Ce don est également mentionné par J. Capart dans le même fascicule, cf. CAPART, *Rapport du directeur. 1927-1928*, p. 11: «Je signalerai ici un geste généreux de M. Demulling, qui nous a fait parvenir une caisse de fragments de papyrus grecs, dont l'édition sera entreprise prochainement».

chemin ²³. Quant à la langue, à côté des documents coptes et grecs, qui forment la presque totalité, se trouvent quelques textes arabes. En outre, les époques auxquelles remontent tous ces textes sont très différentes; seule la période ptolémaïque n'est pas représentée. Enfin, c'est surtout du point de vue du contenu que la variété est grande: des contrats de diverse nature et surtout des comptes de toute sorte se reconnaissent à côté d'un fragment très mutilé qui paraît avoir appartenu à un texte littéraire, une édition d'Homère probablement ²⁴; nous trouvons ensuite un compte rendu d'une séance du sénat de quelque métropole ²⁵, toute une série de quittances, la plupart encore revêtues d'un sceau d'argile admirablement conservé ²⁶, enfin deux papyrus magiques sur lesquels nous nous proposons de revenir dans le prochain fascicule de la *Chronique d'Égypte* ²⁷.

Parmi tous ces textes, la grande majorité est occupée par le copte, et c'est dans cette langue que sont écrites toutes les pièces qui, par leur grandeur et leur bon état de conservation, font naître l'espoir qu'elles présenteraient un intérêt suffisant pour être étudiées de façon approfondie, publiées, traduites et commentées. Si l'on excepte un magnifique registre de κατ' οἰκίαν ἀπογραφαί auquel nous consacrons un article spécial ²⁸, les documents grecs – il faut bien, hélas! le reconnaître – sont tellement mutilés ou fragmentaires ou effacés qu'on ne peut espérer en tirer grand'chose et que certainement les résultats auxquels on aboutirait ne récompenseraient pas de l'énorme peine exigée par un déchiffrement poussé jusqu'au bout » ²⁹.

Comme les papyrus offerts par A. Demulling n'ont pas été immédiatement catalogués, il n'est plus possible de savoir à quels

²³ J'ai trouvé sept textes écrits sur papier (*P. Brux.* inv. E. 8183; 9461-9464; 9532; 9565); par contre je n'en ai trouvé qu'un sur parchemin (*P. Brux.* inv. E. 9363).

²⁴ La description, assez peu précise, ne permet pas de savoir de quel papyrus il est question. Il pourrait éventuellement s'agir d'un papyrus cédé par l'Egypt Exploration Fund (M. Hombert cite plus bas *P. Brux.* inv. E. 7616, qui n'appartient pas non plus au lot Demulling), p. ex. *P. Brux.* inv. E. 5937; 5938; 5949; 6002.

²⁵ Je n'ai pu découvrir ce papyrus dans la collection bruxelloise.

²⁶ Ce sont les textes édités ici dans la section 2 (4-21).

²⁷ Il s'agit de *P. Brux.* inv. E. 6390-6391, cf. p. 105, n. 38.

²⁸ Ce papyrus (E. 7616) n'a pas été offert par A. Demulling; il a été acheté en 1926 lors de la vente des biens d'Arenberg.

²⁹ Cf. HOMBERT, Les papyrus de la Fondation.

envois les textes appartiennent. Il sera donc ici question du «lot Demulling» au singulier³⁰.

2. L'identification du lot au sein de la collection

Les pièces du lot Demulling, arrivées en Belgique par vagues successives à la fin des années 1920, ont été éparpillées dans les réserves des Musées Royaux et ont reçu des traitements différents. Certaines ont reçu un numéro d'inventaire et ont été mises sous verre ; d'autres sont restées entre des buvards ou, quand il s'agissait de fragments très mutilés, simplement laissées dans une boîte.

Pour «reconstituer» le lot, je me suis d'abord penché sur une série de textes gardés ensemble dans un tiroir de la réserve. La plupart d'entre eux étaient conservés entre des buvards, d'autres étaient placés sous verre, mais aucun ne possédait de numéro d'inventaire (maintenant *P. Brux.* inv. E. 9146; 9370-9466; 9481-9491; 9523-9550). Il a été possible de repérer parmi ces documents la «série de quittances, la plupart encore revêtues d'un sceau d'argile admirablement conservé» qu'évoquait M. Hombert³¹.

J'ai examiné ensuite si le reste du matériel contenu dans ce tiroir (plus de 150 fragments) pouvait correspondre à la description générale de M. Hombert. Cette hypothèse de travail s'est révélée fondée: le tiroir contenait un matériel très varié (tant en termes de support, que de langue ou d'état de conservation), comprenant des textes datant des époques romaine, byzantine et arabe, à l'exclusion de la période ptolémaïque.

³⁰ Comme le faisait déjà M. Hombert en 1937: «Nos lecteurs savent aussi qu'un don de M. Demulling nous a apporté, à côté de textes coptes, des fragments grecs, malheureusement fort mutilés, mais qui constituent des spécimens d'écriture de dates très diverses; parmi eux se sont trouvés deux papyrus magiques que M. Karl Preisendanz a bien voulu éditer dans la *Chronique d'Égypte*», cf. HOMBERT et PRÉAUX, *Les papyrus de la Fondation*, p. 94.

³¹ Ce sont *P. Brux.* inv. E. 9385 = 14; 9419 = 9; 9420 = 18; 9443 = 8; 9444+9485 = 13; 9445 = 11; 9446 = 6; 9447 = 5; 9448 = 4; 9449 = 17; 9450 = 7; 9451 = 19; 9547 = 20. Ces textes font assurément partie du lot Demulling. En effet, M. Hombert les a mentionnés comme tels en 1930. Par ailleurs, à cette date, les papyrus de la collection de Bruxelles ne peuvent provenir que de cinq sources différentes: – les papyrus extrêmement mutilés de G. Hagemans; – l'achat en Égypte de J. Capart en 1901; – les envois de l'Egypt Exploration Fund; – la vente des biens d'Arenberg en 1926; – le lot Demulling. Les quatre premières acquisitions ont été dûment inventoriées et identifiées. Ils ne peuvent donc appartenir qu'au lot Demulling.

D'autres indices sont venus appuyer encore l'hypothèse. Il est en effet apparu que le matériel copte de ce tiroir comprenait de nombreux documents qui proviennent assurément de Baouît, comme la «série de quittances» (ce sont en fait des ordres de paiement)³². Cette découverte a été très importante car elle a permis de trouver ailleurs dans la collection les textes du lot Demulling. Les autres documents que l'on peut assigner au monastère de Baouît appartiennent donc probablement aussi au lot Demulling, sauf pour les papyrus acquis plus tardivement ou dont l'origine a été explicitement conservée, p. ex. *P. Brux.* inv. E. 7640 (achat C. Schmidt en 1936) ou *P. Brux.* inv. E. 8946+8947 (achat en 1987).

Après avoir réalisé l'inventaire des papyrus de ce tiroir, j'ai dû chercher ailleurs les pièces coptes «qui, par leur grandeur et leur bon état de conservation, font naître l'espoir qu'elles présenteraient un intérêt suffisant pour être étudiées de façon approfondie, publiées, traduites et commentées». Je les ai trouvées intégrées dans la collection papyrologique: il s'agit, selon toute probabilité, des pièces de la série *P. Brux.* inv. E. 8368-8384³³.

Un lien avec le monastère de Baouît a pu être mis en évidence pour plusieurs de ces papyrus: on y trouve deux ordres de paiement qui entrent dans la série évoquée plus haut (*P. Brux.* inv. E. 8371 = **16** et E. 8384 = **15**). Les responsables attestés dans ces deux textes sont connus par d'autres textes de Bruxelles, munis de sceaux, qui font partie du lot Demulling. D'autres textes de cette série mentionnent un contexte monastique et proviennent donc probablement de Baouît (p. ex. *P. Brux.* inv. E. 8383 = **39**). Une lettre copte mentionne même le toponyme ΠΛΟΥΗΤ (*P. Brux.* inv. E. 8368+8369).

L'appartenance de quatre autres papyrus de la collection (*P. Brux.* inv. E. 6346-6347; 6390-6391) n'a pas posé de problème: ces textes ont été inventoriés en 1929 et 1930 et ne proviennent pas des autres lots déjà en possession des Musées à l'époque. Ils appartiennent donc au lot Demulling; une note de M. Hombert dans la *Chronique d'Égypte* l'indique par ailleurs pour *P. Brux.* inv. E. 6390-6391³⁴.

³² Sur la provenance de ces pièces, cf. p. 159-162.

³³ Il est assez logique que les plus belles pièces aient été inventoriées et mises sous verre en priorité.

³⁴ La note de M. Hombert est intégrée dans l'article de PREISENDANZ, Deux papyrus magiques, p. 140, n. 1: «Les deux papyrus faisaient partie du même lot, don de M. Demulling».



D'autres textes de la collection appartiennent au lot Demulling : *P. Brux.* inv. E. 8078 était entouré d'une feuille de papier l'indiquant explicitement. Une autre pièce, *P. Brux.* inv. E. 8100, en fait également partie avec certitude : une note manuscrite, en français, de C. Wessely accompagnait le papyrus. Le savant viennois l'a probablement rédigée lors de la présentation par M. Hombert de la collection papyrologique de la Fondation Égyptologique Reine Élisabeth, le 19 septembre 1930, à l'occasion de la semaine «égyptologique et papyrologique»³⁵. Le vendredi 19 septembre M. Hombert «entretient l'auditoire de la *Papyrologie en Belgique*, et des *Papyrus de la F.E.R.E.*»³⁶ et «après avoir donné lecture de sa communication sur 'la papyrologie en Belgique', M. Hombert a brièvement entretenu les auditeurs de la petite collection que possède notre Fondation et il leur a montré quelques-unes des pièces les plus intéressantes». C'est vraisemblablement à l'issue de cette présentation que C. Wessely a pu mettre en pratique sa «méthode pour enseigner les cursives grecque et latine», dont il avait parlé quelques heures auparavant, et rédiger sa transcription préliminaire des premières lignes de *P. Brux.* inv. E. 8100. La présence de ce papyrus au sein de la collection en 1930 permet d'affirmer qu'il provient du lot Demulling, puisqu'il n'appartient à aucun des dons ou achats antérieurs.

Ces deux papyrus (*P. Brux.* inv. E. 8078 et 8100) ont été inventoriés avec d'autres en 1966 (*P. Brux.* inv. E. 8070-8189). On peut dès lors imaginer que d'autres pièces de cette longue série appartiennent elles aussi au lot Demulling. Malheureusement, le travail d'inventaire effectué en 1966 (*P. Brux.* inv. E. 8070-8189) a mélangé des papyrus des lots Demulling, Schmidt (achat en 1936) et Cumont (soit l'achat de 1933-1934, soit celui de 1937)³⁷. Il est souvent impossible, pour cette partie de la collection, de repérer les pièces du lot Demulling.

³⁵ Il s'agit en fait du premier congrès international de papyrologie, tenu à Bruxelles en septembre 1930, auquel C. Wessely participait. En effet, le mercredi 17 septembre à 9h30 : «M. WESSELY fait une communication sur *Quelques pièces récemment éditées de ma collection papyrologique*, et il fait circuler parmi les auditeurs les documents originaux» et le vendredi 19 septembre à 10h il «traite le sujet suivant : *Ma méthode pour enseigner les cursives grecque et latine*. Il montre à ses auditeurs le matériel qu'il a constitué pour rendre la tâche de ses élèves plus facile et plus attrayante» (cf. *RBPH* 9, 1930, p. 1095-1100, en part. p. 1098-1099).

³⁶ Cf. *RBPH* 9, 1930, p. 1095-1100, en part. p. 1100.

³⁷ Un papyrus au moins fait partie de ce lot : *P. Brux.* inv. E. 8092, dont une note indique qu'il a été donné par Fr. Cumont.

J'ai alors cherché si des documents de cette série pouvaient provenir du monastère de Baouît. La réponse a été positive pour *P. Brux.* inv. E. 8099 (= 3)³⁸, *P. Brux.* inv. E. 8154+8155 (= 31) et *P. Brux.* inv. E. 8179 (= 44 et 57).

Par ailleurs, un raccord a permis de relier *P. Brux.* inv. E. 8181 à deux fragments non inventoriés conservés dans le tiroir de la réserve (maintenant E. 8181+9415), dont j'ai montré plus haut qu'il contient des pièces du lot Demulling.

J'ai examiné ensuite le contenu de la boîte renfermant, d'après l'inscription qui y était apposée, «des débris de papyrus inutilisables». À cette occasion quelques pièces ont été inventoriées: *P. Brux.* inv. E. 9568 a-f (= 21; 47). A. Martin y avait déjà découvert des fragments qu'il attribuait au lot Demulling (*P. Brux.* inv. E. 9138-9141 = *P. Bingen* 22; 63-65). Mes propres recherches ont confirmé cette hypothèse: plusieurs raccords ont pu être effectués entre des fragments conservés dans cette boîte et les papyrus gardés dans le tiroir de la réserve. Par exemple, *P. Brux.* inv. E. 9146 (= 1) se compose de cinq fragments jointifs; trois d'entre eux se trouvaient dans le tiroir et avaient été reconnus comme les parties d'un même papyrus par W. Clarysse en 1989. Le tiroir contenait un quatrième fragment, également mis sous verre. Le dernier fragment manquant, de très petite dimension, se trouvait dans la boîte de débris.

Il faut signaler enfin une série d'anciens cadres en verre, contenant des pièces grecques et coptes, ainsi qu'un texte arabe. Ces textes ont maintenant reçu les numéros d'inventaire E. 9551-9567. Quelques raccords avec des papyrus de la boîte de débris ou du tiroir de la réserve ont pu être réalisés. Il est donc probable que ces cadres font également partie du lot Demulling.

En résumé, sur la base des hypothèses énoncées plus haut, on peut reconstituer la manière dont le lot a été traité.

Un premier travail a été entrepris par Cl. Préaux pour déplier et défroisser les papyrus et les classer sommairement³⁹. Ce premier examen réalisé en 1929 a permis de mettre au rebut dans une boîte les fragments jugés inutilisables et d'inventorier deux papiers copte-arabe (*P. Brux.* inv. E. 6346-6347). Ensuite, en 1930, deux papyrus magiques ont été catalogués et mis sous verre, puis publiés en 1936 par K. Preisendanz (*P. Brux.* inv. E. 6390-

³⁸ Le texte est copte, mais a été considéré comme grec dans le catalogue.

³⁹ Cf. HOMBERT, *Acquisitions nouvelles et desiderata*, p. 156.



6391)⁴⁰. C'est peut-être aussi à cette époque qu'une quinzaine de papyrus ont été mis sous verre, sans être inventoriés (maintenant *P. Brux.* inv. E. 9551-9567).

En 1966, quelques belles pièces, dont certaines appartiennent au lot Demulling, ont été mises sous verre et inventoriées (*P. Brux.* inv. E. 8078; 8099-8101; 8154-8155; 8179-8181; 8183).

Quelques grands papyrus coptes ont été inventoriés et mis sous verre une dizaine d'année plus tard, en 1977 (*P. Brux.* inv. E. 8368-8384).

En 1989, W. Clarysse a procédé à un inventaire partiel des papyrus conservés dans le tiroir, entre des buvards. À cette occasion, plusieurs pièces jugées en bon état ont été mises sous verre, mais sans recevoir de numéro d'inventaire. Un catalogue provisoire et sommaire d'une cinquantaine de fiches a été dressé à cette occasion.

En 1999 enfin, A. Martin a identifié, dans la boîte des «fragments inutilisables», quatre pièces du lot Demulling (*P. Brux.* inv. E. 9138-9141 = *P. Bingen* 22 et 63-65).

La partie la plus importante du lot est restée entre des buvards, gardés à part dans un tiroir de la réserve. Ces textes ont été progressivement enregistrés dans le catalogue entre 2001 et 2003 (*P. Brux.* inv. E. 9146; 9363; 9370-9466; 9481-9491; 9523-9550). De la même manière, quelques papyrus, jusqu'alors jugés trop fragmentaires, ont été inventoriés en 2003 (*P. Brux.* inv. E. 9568 a-f).

3. Composition du lot Demulling

Comme l'avait déjà dit M. Hombert, le lot Demulling présente un caractère très varié. Il contient, outre les papyrus, plusieurs textes sur papier (*P. Brux.* inv. E. 8183, 9461-9464, 9532 et 9565) ou sur parchemin (*P. Brux.* inv. E. 9363). Les documents datent des époques romaine, byzantine et arabe; enfin, ils sont écrits en grec, en copte ou en arabe. Le lot n'est donc en aucun cas homogène. Plusieurs provenances ont pu d'ailleurs être mises en évidence; je les décris brièvement ici.

La plupart des textes du lot sont coptes. L'examen de ce matériel a montré que plusieurs pièces proviennent avec certitude du monastère de Baouît. Il est probable que c'est le cas pour la majo-

⁴⁰ Cf. PREISENDANZ, Deux papyrus magiques.

rité des textes coptes. J'ai trouvé deux exceptions cependant : *P. Brux.* inv. E. 6346-6347, qui présentent le texte d'une lettre en copte fayoumique et en arabe, et *P. Brux.* inv. E. 9408, une lettre qui provient du nome hermopolite, mais qui ne peut pas se rattacher au monastère⁴¹.

Les textes grecs sont également assez nombreux, mais leur état de conservation est généralement mauvais, voire désespéré. Il y a d'une part une trentaine de papyrus grecs d'époque romaine, tous très fragmentaires. Certains d'entre eux proviennent du nome oxyrhynchite (*P. Brux.* inv. E. 9139-9141; 9529; 9559); la provenance des autres est inconnue. D'autre part, le lot compte un nombre plus important de textes grecs des époques byzantine et arabe (une cinquantaine); ces documents sont généralement un peu mieux conservés. Plusieurs de ces papyrus proviennent du nome hermopolite (*P. Brux.* inv. E. 8100; 8101; 8154-8155; 9383?). Il semble même assez probable que certains d'entre eux au moins font partie des textes du monastère de Baouît (*P. Brux.* inv. E. 8100; 8154-8155).

Le lot comprend enfin une petite dizaine de papyrus et papiers arabes (*P. Brux.* inv. E. 8183; 9461-9466; 9531-9532; 9565), dont quelques textes littéraires (E. 9462 notamment). Leur provenance est inconnue. Cependant, un texte grec et arabe sur papier (*P. Brux.* inv. E. 8183) provient sans doute du monastère de Baouît.



⁴¹ Cf. DELATTRE, La formule épistolaire.

Partie I





CHAPITRE 1

Le monastère d'apa Apollô de Baouît



Ce premier chapitre a pour objectif de proposer une synthèse sur le monastère de Baouît aux VII^e et VIII^e siècles¹. La présentation se veut générale et est destinée à servir d'introduction à l'édition des textes. Les thèmes pour lesquels mon apport personnel m'a semblé significatif sont développés davantage. Ainsi, une place importante a été accordée aux informations nouvelles contenues dans les papyrus inédits de Bruxelles et, plus généralement, dans tous les textes documentaires qui ont trait au monastère d'apa Apollô.

1. Les sources

Les sources qui nous font connaître le monastère d'apa Apollô de Baouît sont nombreuses: résultats des fouilles archéologiques, inscriptions, textes littéraires, documents du monastère... J'ai essayé, autant que faire se peut, de recouper les différentes sources pour obtenir une image plus authentique de la vie de ce monastère.

¹ Il s'agit d'une synthèse provisoire (des fouilles ont repris sur le site et des textes sont en cours de publication; je remercie chaleureusement D. Bénazeth, dont la lecture attentive de ce chapitre m'a permis de corriger de nombreux points). – Par ailleurs, je ne traite pas les aspects iconographiques et artistiques.

En dépit de l'ampleur modeste des fouilles², des méthodes utilisées³ et des lacunes dans les publications⁴, les **sources archéologiques** sont des plus intéressantes et des plus riches⁵. Les vestiges découverts datent pour la plupart des VII^e et VIII^e siècles et sont généralement très bien conservés⁶.

Plusieurs campagnes de fouilles ont été menées sur le site, principalement par une mission française au début du XX^e siècle⁷,

² Seule une faible superficie du monastère a effectivement été explorée: H. Torp estimait que les missions françaises du début du siècle n'avaient fouillé qu'environ 5% du site (cf. TORP, *Le monastère copte de Baouît*, p. 3); on trouve aussi des estimations un peu plus larges (un cinquième du site) dans RASSART-DEBERGH, *Monastères coptes anciens*, p. 79, n. 38).

³ Les archéologues se sont souvent contentés, semble-t-il, de diriger les travaux des sebbakhîn (cf. PALANQUE, *Rapport*, p. 1: «On sait tout le mal que peuvent commettre les *sébhakhîn* (...). Essayer de les guider est inutile; ils vont, volontairement malhabiles, détruisant ce qu'ils se sont engagés à respecter, faisant perdre à jamais des documents précieux et intéressants pour l'histoire et l'art antiques»). – Les monnaies et autres indices de datation ont été négligés par J. Clédat.

⁴ Les résultats de la campagne de 1905 sont restés inédits jusqu'en 1999. Le décès prématuré de J. Maspero en 1915 a compliqué également la publication des fouilles effectuées lors de la campagne de 1913. La publication des églises par É. Chassinat n'a jamais été menée à bien: seul un volume de planches est paru (MIFAO 13). – Pour la publication des textes trouvés lors des fouilles, cf. p. 35-36.

⁵ On se reportera pour plus de renseignements à l'historique détaillé réalisé par D. Bénazeth (BÉNAZETH, *Histoire des fouilles*).

⁶ Le site du monastère a bénéficié de la condition favorable de l'ensablement, qui recouvre et protège les vestiges. Ainsi J. Maspero a redécouvert les chapelles mises au jour une dizaine d'années auparavant par J. Clédat, qui avaient été complètement recouvertes par le sable (cf. DORESSE, *Anciens monastères*, p. 290 et 314). L'ensablement sévissait déjà lors de la période d'activité du monastère, comme en témoignent les réaménagements effectués à l'époque (cf. DORESSE, *Anciens monastères*, p. 351-352 et p. 347 en parlant du secteur sud: «Des baies avaient été hâtivement murées, par exemple en y cimentant des poteries, pour lutter contre l'envahissement du sable qui s'amoncelait irrésistiblement sur l'ensemble du kôm»).

⁷ La première campagne (novembre 1901-juin 1902), initiée par J. Clédat, mais dirigée par É. Chassinat, a mis au jour deux églises au centre du site, ainsi que deux séries de bâtiments, au nord («chapelles» n^{os} XIX-XXVIII) et au centre («chapelles» n^{os} I-XVIII) du site. J. Clédat mena aussi quelques prospections dans la nécropole (entre l'enceinte et la montagne) et fouilla quelques constructions sur la montagne qui surplombe le site. – Les deuxième et troisième campagnes (hivers 1903 et 1904), dirigées par J. Clédat, ont permis de dégager de nouvelles constructions au nord du site («chapelles» n^{os} XXX-LI); par ailleurs, l'espace entre les deux églises fut fouillé, et quelques prospections furent effectuées dans le secteur sud du kôm. Ch. Palanque a participé à la campagne de 1903 (cf. PALANQUE, *Rapport*, p. 1). – La quatrième campagne (1905) a mis au jour les «chapelles» n^{os} LII-LIX; J. Clédat fit aussi des prospections dans une

accessoirement aussi lors de trois campagnes égyptiennes⁸. Depuis quelques années, les fouilles du site de Baouît ont repris sous l'égide de l'IFAO et du Musée du Louvre. Une campagne de prospection a été organisée par D. Bénazeth en 2002 et quatre campagnes de fouilles se sont succédé depuis (en 2003, 2004 et 2005 et 2006)⁹.

Le kôm de Baouît a subi également de nombreux outrages. Des pierres et linteaux du couvent ont été réutilisés dans les constructions des alentours, en particulier dans le village moderne de Baouît¹⁰. Il faut par ailleurs signaler que des fouilles clandestines ont été effectuées sur le site dès le XIX^e siècle et pendant le XX^e siècle. L'indication de la provenance de nombreux objets a donc été perdue, sans parler de leur contexte archéologique, etc. La situation de ce matériel trouvé lors des fouilles officielles n'est pas toujours meilleure¹¹.

À côté des sources archéologiques, il faut mentionner les **textes littéraires**¹² qui nous apportent des informations sur le monastère ou son fondateur. Les sources littéraires relatives à l'apa Apollô fondateur du monastère de Baouît ont déjà été rassemblées et discutées par W.E. Crum¹³; en voici la liste mise à jour¹⁴:

nécropole près du «jardin» et du cimetière modernes. Les résultats de cette campagne sont restés inédits jusqu'à la publication de MIFAO 111 en 1999, sous la direction de D. Bénazeth et M.-H. Rutschowskaya. – La cinquième campagne (1913) fut dirigée par J. Maspero, qui dégagait de nombreuses constructions dans le secteur nord du site («salles» n^{os} 1-38), ainsi que dans le secteur sud («salles» n^{os} 40-45).

⁸ Les autorités égyptiennes ont à plusieurs reprises (1976, 1984, 1985) mené des fouilles, assez limitées, dont les résultats n'ont toujours pas été publiés.

⁹ Cf. GRIMAL, Travaux... 1994-1995; 1995-1996; 1996-1997; 1997-1998; 1998-1999; 1999-2000; MATHIEU, Travaux... 2000-2001; 2001-2002; 2002-2003; 2003-2004; RUTSCHOWSKAYA, Fouilles du monastère; RUTSCHOWSKAYA et BÉNAZETH, Neue Grabungen; BÉNAZETH, Recherches archéologiques. – J'ai eu la chance de pouvoir participer à la campagne de 2005.

¹⁰ Cf. MASPERO-DRIOTON, MIFAO 59, p. 4. Par ailleurs, plusieurs mosquées des villages voisins ont réutilisé des blocs sculptés du monastère, cf. BÉNAZETH, Les sculptures de Baouît.

¹¹ Cf. BÉNAZETH, Monastère dispersé.

¹² On trouvera une description et une analyse des sources littéraires dans DORESSE, *Anciens monastères*, p. 73-88, 118-121.

¹³ Cf. CRUM, *Der hl. Apollo*, p. 60-62. Voir aussi CRUM, *Theological Texts*, p. 162, n. 1. Plusieurs moines égyptiens portent le nom d'Apollô (écrit sous les formes Apollô, Apollôs, Apollônios). Il n'est donc pas toujours aisé de savoir à quel personnage il est fait allusion. Je ne présente ici que les sources pour lesquelles l'identification est assurée.

¹⁴ Les trois premières sources nous renseignent sur Apollô; les quatre suivantes mentionnent le monastère de Baouît.

1. *Historia Monachorum in Aegypto* 8¹⁵ et Sozomène, *Histoire ecclésiastique* 3, 14, 18-19; 6, 29, 1;
2. *Vie de Phib et d'Apollô* 16;
3. *Synaxaire arabe jacobite* 17 et *Synaxaire éthiopien* 18;
4. *Vie de Paul de Tammah* 19;
5. *Vie et récits de l'apa Daniel de Scété* 20;

¹⁵ FESTUGIÈRE, *Historia Monachorum*. Le chapitre 8 de l'ouvrage (7 dans la traduction latine de Rufin, cf. *Patrologia Latina* 21, col. 410-420), le plus long du recueil, est consacré à l'apa Apollô, que les auteurs ont apparemment rencontré dans son monastère. Le texte contient d'abord un exposé général sur la vie, l'œuvre et l'activité monastique d'Apollô et ensuite il raconte plusieurs anecdotes relatives aux miracles et à l'enseignement du saint homme. – On trouve dans l'*Histoire ecclésiastique* de Sozomène deux passages où l'auteur évoque le fondateur du monastère de Baouît (3, 14, 18-19; 6, 29, 1, 1). Au livre 3, Sozomène consacre le chapitre 14 au monachisme égyptien et cite à la suite de Pachôme, l'apa Apollô. La source de Sozomène est l'*Hist. Mon.* 8, dont il attribue par ailleurs la paternité au patriarche alexandrin Timothée. Au livre 6, Sozomène reprend librement ce qu'il avait écrit sur Apollô au livre 3 (seule l'orthographe du nom diffère: Apollônios et Apollôs).

¹⁶ Cf. ORLANDI et CAMPAGNANO, *Vita dei monachi Phibe Longino*. La vie copte de Phib, le compagnon d'Apollô, parle en fait essentiellement de ce dernier. Il s'agit d'une source propagandiste dont l'objectif est sans doute d'assurer au monastère de Titkooh, c'est-à-dire selon moi celui de Baouît (cf. ci-dessous), la prééminence sur les autres couvents et lieux saints consacrés à Apollô (cf. COQUIN, *Apollo de Titkooh*, p. 438: «Cette exaltation du monastère de Titkooh paraît significative de l'intention de l'auteur»). Le récit est attribué à Papohé, économiste de la communauté et contemporain d'Apollô. Ce personnage apparaît souvent dans les inscriptions du monastère, cf. p. ex. l'inscription MIFAO 59, p. 117-118, n° 388). – D'autres versions de cette vie, écrites en arabe, sont encore inédites (cf. p. ex. DORESSE, *Anciens monastères*, p. 75; *P. Mon. Apollo* I, p. 5, n. 15.).

¹⁷ Cf. BASSET, *Synaxaire*. Apollô apparaît plusieurs fois dans le synaxaire arabe jacobite, aux dates du 25 babeh (cf. BASSET, *Synaxaire* I, *PO* 1, 1907, p. 215-379; jour de la mort de Phib, le compagnon d'apa Apollô, cf. synaxaire éthiopien, 25 teqemt), du 5 amshir (cf. BASSET, *Synaxaire* III, *PO* 11, 1915, p. 793; jour de la mort d'apa Apollo) et du 20 bachons (cf. BASSET, *Synaxaire* IV, *PO* 16, 1922, p. 399-401; jour consacré à saint Ammônios; il est aussi question d'apa Apollô).

¹⁸ Cf. COLIN, *Synaxaire éthiopien*, p. 139-149.

¹⁹ Cf. AMÉLINEAU, *Monuments*, p. 760-761. Le texte copte avait déjà été publié dans ZO GA, *Catalogus codicum Copticorum*, n° CLXXII, p. 363-370. Dans un des rares passages de cette *Vie* conservés, Paul de Tammah, célèbre pour être mort et ressuscité sept fois, rencontre Apollô, le fondateur du monastère de Baouît.

²⁰ Cf. CLUGNET, *Vie et récits*, p. 49-73; cf. aussi DORESSE, *Anciens monastères*, p. 119-121. Les fragments relatifs à Daniel de Scété ont été conservés dans les collections d'apophthegmes. On considère généralement que le monastère dont il est question dans le texte est celui d'apa Apollô à Baouît, cf. VAN CAUWEN-

6. Jean Moschus, *Pratum spirituale* 184²¹;

7. *Vie arabe de Shénouté*²².

On trouve aussi quelques brèves mentions d'Apollô ou du monastère de Baouît dans d'autres sources²³.

Les **sources épigraphiques**²⁴ du monastère d'apa Apollô de Baouît fournissent de nombreuses informations de nature prosopographique ainsi que des renseignements sur la vie religieuse, la

BERG, *Étude sur les moines*, p. 17; EVELYN-WHITE, *Monasteries of the Wadi n'Natrûn*. II, p. 241; W.E. Crum néanmoins ne fait pas le lien entre ce monastère et celui de Baouît dans *O. Crum*, p. XXI (alors qu'il le fait dans son article dans *ZÄS* 40, 1902-1903). On notera que les quelques renseignements sur le monastère que l'on trouve dans le texte sont déjà dans le chapitre 8 de l'*Hist. Mon.* On peut même se demander si l'anecdote n'a pas été composée avec le souvenir de ce chapitre (cf. par exemple la manière dont les moines se prosternent à l'arrivée des visiteurs, qui trouve un écho dans *Hist. Mon.* 8, 49).

²¹ Texte grec édité dans *P. G.* 87, col. 3057. Cf. aussi DORESSE, *Anciens monastères*, p. 120-121. Jean Moschos rapporte des anecdotes qui lui furent racontées par un moine d'un monastère des faubourgs d'Alexandrie, apa Jean l'Eunuque. La première concerne un frère qui refusait de boire de l'eau (sur cette pratique ascétique, cf. peut-être ÉVAGRE LE PONTIQUE, *Traité pratique* 17 (GUILLAMONT, *Évagre le Pontique*; voir aussi le commentaire p. 543-545). La seconde glorifie un moine particulièrement ascétique. Les deux histoires se déroulent dans le koinobion d'apa Apollô. L'identification avec le monastère de Baouît est généralement acceptée (notamment par W.E. Crum).

²² Cf. AMÉLINEAU, *Monuments*, p. 321; cf. aussi DORESSE, *Anciens monastères*, p. 118-119. Il y est question d'un monastère d'apa Apollô («la laure d'anba Afrou»), situé à Baouît («qui est à Bouet»).

²³ Cf. CRUM, *Theological Texts*, p. 162, n. 1. Il s'agit de: – un extrait d'un récit relatif à Apollô et Ammônios de Thôné (cf. CRUM, *Theological Texts*, n° 26), qui relate probablement la même histoire que le *Synaxaire*; – la *Vie d'Hermina* (écrite en arabe), qui mentionne un pèlerinage qui conduit Hermina et Hôr à l'église d'apa Apollô, qui pourrait désigner le monastère de Baouît (cf. CRUM, *Theological Texts*, p. 162, n. 1 et *P. Mon. Apollo I*, p. 5; cf. aussi COQUIN, *Harmina*, p. 1209 et MUYSER, *Ermite pèlerinant*, p. 235, n. 1); – le *Difnar*, enfin, qui a conservé le souvenir d'Apollô et de Phib à la date du 25 Phaôphi et du 5 Mécheir (cf. DE LACY O'LEARY, *Difnar*. I, p. 44-45 et II, p. 36).

²⁴ Les mêmes réserves que celles énoncées plus haut pour les résultats des fouilles archéologiques sont valables: les inscriptions pariétales publiées ne représentent qu'une petite partie des inscriptions du site. De plus, dans les publications du début du siècle, les éditions ne sont pas toujours satisfaisantes (la plupart du temps il n'y a ni photographie, ni reproduction, et le texte est proposé sans traduction ni notes). – Il faut également tenir compte du fait que les fouilles clandestines effectuées sur le site ont permis à divers musées d'acquérir des épitaphes et des stèles funéraires provenant des cimetières du monastère d'apa Apollô de Baouît. Cependant leur provenance ne peut toujours être déterminée avec certitude (cf. p. ex. *SB Kopt.* I 793.).

renommée du monastère, la dévotion des moines ou l'importance des pèlerinages²⁵.

Plus de 1.300 graffitis et inscriptions murales ont été édités dans les diverses publications des campagnes de fouilles²⁶. La plupart des inscriptions sont écrites en copte; seul un très petit nombre d'entre elles est rédigé en grec²⁷. Il faut citer également quelques inscriptions arabes et une inscription syriaque²⁸.

Les légendes de peintures, les demandes de prières ou de protection, les invocations et les signatures forment la majorité des textes publiés. Quelques épitaphes, un peu d'*instrumentum*, une vingtaine d'inscriptions de nature documentaire (compte de blé,

²⁵ Cf. DORESSE, *Anciens monastères*, p. 503-512.

²⁶ Cf. PALANQUE, Rapport; CLÉDAT, MIFAO 12; CHASSINAT, MIFAO 13; CLÉDAT, MIFAO 39; MASPERO-DRIOTON, MIFAO 59; CLÉDAT et al., MIFAO 111. Cf. aussi *I. Lefebvre* 231-234; COQUIN et RUTSCHOWSCAYA, Stèles coptes, n^{os} 5 et 6. – Peu de corrections aux éditions ont été proposées. On peut noter principalement: VON LEMM, Zu einigen Inschriften. Dans CLÉDAT et al., MIFAO 111, quelques notes fournissent des corrections aux textes publiés antérieurement et les index proposent souvent des lectures corrigées. S.J. Clackson a également corrigé plusieurs inscriptions (cf. *P. Mon. Apollo I*, p. 150; et CLACKSON, CR DE CLÉDAT et al., MIFAO 111) et J.-L. Fournet prépare une réédition du graffiti MIFAO 59, p. 90, n^o 222, à paraître dans les actes du colloque à la mémoire de Sarah Clackson tenu à Oxford en 2004).

²⁷ Moins d'une cinquantaine d'inscriptions sont grecques. On peut citer par exemple: MIFAO 12, p. 4, n^o II; p. 15, sans n^o; p. 83, n^o I; p. 98, n^o XIX; p. 106, n^o I; MIFAO 39, p. 23, n^o XIV; p. 34, n^o XXXI = *I. Lefebvre* 234; MIFAO 59, p. 53, n^o 25; p. 53, n^o 26; p. 66, n^o 78; p. 67, n^o 83; p. 67, n^o 85; p. 74, n^o 132; p. 90, n^o 222; p. 108, n^o 323; p. 111, n^o 342; p. 129-130, n^o 448, 7; p. 131, n^o 451; p. 136, n^o 468; p. 136, n^o 471; p. 139, n^o 483; p. 140, n^o 485; p. 148, n^o 525; MIFAO 111, p. 90, n^o III; p. 135, n^o II.

²⁸ Pour les inscriptions arabes, cf. CHASSINAT, MIFAO 13, pl. CX; pour le texte syriaque, cf. PALANQUE, Rapport, p. 3; cf. *P. Mon. Epiph.* p. 141: «A graffito at Bawît of the 7th or 8th century solicits the prayer of passers-by», cf. aussi p. 141, n. 2. Le texte syriaque est en cours de publication par A. Desreumaux (information aimablement fournie par D. Bénazeth). – Les inscriptions arabes ne sont malheureusement pas très lisibles et aucune traduction n'en a été proposée. On ne peut déterminer pour l'instant si elles ont été écrites par des moines du monastère ou par des pèlerins de passage, ou si ce sont des graffitis laissés par des voyageurs, éventuellement même après l'abandon du monastère (cf. DORESSE, *Anciens monastères*, p. 284-285).

de vin, etc.)²⁹ et une dizaine de textes « scolaires »³⁰ complètent le tableau. Les auteurs des inscriptions sont des moines ou des pèlerins. Les inscriptions des linteaux de portes du monastère, éparpillés entre plusieurs musées, ont fait l'objet d'une étude spécifique³¹. La majorité des textes date des VII^e et VIII^e siècles³².

Les **sources papyrologiques**³³ du monastère ne sont sorties que récemment de l'ombre. En effet, la découverte de textes documentaires lors des fouilles du site n'a pas donné lieu à une publication immédiate³⁴. Par ailleurs, la majorité des papyrus et ostraca de Baouït publiés ont été achetés sur le marché des antiquités dès le

²⁹ MIFAO 12, p. 8, n° XXIII; p. 9, n° XXXI; p. 46, n° XXVIII; p. 47, n° XXXII; p. 130, n° IV; p. 130, n° V; p. 130, n° VI; p. 131, n° XII; p. 162, sans n°; MIFAO 39, p. 22, n° I?; p. 22, n° II; p. 24, n° XIX; p. 24, n° XX; MIFAO 59, p. 53, n° 26?; MIFAO 111, p. 67-68, n° X; p. 68, n° XI; p. 103, n° I; p. 103, n° II?; p. 104, sans n°; p. 107, n° I; p. 143, n° II; p. 143, n° IV; p. 150, sans n°, cf. pour cette dernière inscription la correction de S. Clackson, *P. Mon. Apollo I* p. 27, n. 144.

³⁰ MIFAO 12, p. 8, n° XVIII?; p. 108, n° VII?; p. 110, n° XXV; p. 142, n° XXIII; MIFAO 59, p. 51, n° 13?; p. 51, n° 14; p. 51, n° 15?; p. 53, n° 25; p. 53, n° 26?; p. 56, n° 39; p. 92, n° 232?; p. 124, n° 436; p. 190, sans n°; p. 191, sans n°s (plusieurs inscriptions).

³¹ Cf. KRAUSE, *Inchriften auf den Türsturzbalken*; ENB, *Holzschnitzereien*.

³² Seules quelques inscriptions peuvent être datées avec précision. Quelques graffitis de la salle 6 datent de l'époque byzantine: MIFAO 59, p. 67, n° 85; p. 76, n° 147; p. 97, n° 257; p. 101, n° 284; p. 105, n° 300. Les inscriptions MIFAO 12, p. 84, n° V; p. 84, n° IX; et p. 85, n° X datent des années 735, 737 et 739. Deux autres inscriptions sont plus tardives: MIFAO 111, p. 201, n° X date de 961 et l'inscription publiée dans PALANQUE, *Rapport*, p. 7 serait datée de 1031. Il est extrêmement difficile de dater les autres textes. – Les datations proposées par J. Clédât ou J. Doresse pour les inscriptions MIFAO 12, p. 111, n° XXXIV; p. 120, n° II; p. 131, n° XXI; MIFAO 59, p. 92, n° 232 sont fausses (un article sur le sujet paraîtra prochainement).

³³ Les différents dossiers de textes papyrologiques sont exposés dans le chapitre II. On y trouvera aussi la liste des textes du monastère qui ont déjà été publiés. – Il faut noter que jusqu'à présent aucun texte littéraire n'a été identifié comme provenant de Baouït.

³⁴ Les documents découverts lors des fouilles françaises n'ont été que partiellement et récemment publiés. Une centaine d'ostraca trouvés par J. Clédât a été publiée en 1999 (*O. Bawit* dans CLÉDAT et al., MIFAO 111, p. 245-343); les ostraca découverts par J. Maspero et conservés à l'IFAO ont été édités en 2004 (*O. Bawit IFAO*). Les papyrus trouvés par J. Clédât et qui sont maintenant conservés au Louvre sont en cours de publication (le dossier avait été confié à S. Clackson (cf. CLACKSON, *Nouvelles recherches*) et m'a été à présent remis; seuls trois papyrus ont été publiés, cf. BOUD'HORS, *Papyrus Clédât*); les papyrus de Baouït conservés au musée d'Ismailia (qui proviennent aussi des fouilles de J. Clédât) sont également en cours de publication.

XIX^e siècle et pendant tout le XX^e siècle³⁵. Dans la plupart des cas, la provenance de ces textes n'a pas été reconnue par les éditeurs. Beaucoup de textes de Baouît ont donc vraisemblablement déjà été publiés, sans qu'on puisse déterminer avec certitude leur appartenance au dossier du monastère³⁶.

Le grand nombre de textes inédits et leur éparpillement dans divers musées compliquent donc singulièrement le travail des papyrologues. Ce n'est que récemment, avec la publication de *P. Mon. Apollo I* par S. Clackson, qu'un corpus de textes a commencé à être rassemblé.

2. Le fondateur du monastère

Plusieurs personnages du nom d'Apollô (ou Apollôs ou Apollônios) sont répertoriés³⁷. On considère généralement que le fondateur du monastère de Baouît peut être identifié avec le personnage

³⁵ Le British Museum a acquis en 1887 grâce à G. Lansing les premiers papyrus de Baouît (cf. *P. Mon. Apollo I*, p. 11). Parmi les acquisitions les plus récentes, on peut mentionner l'achat, toujours par le British Museum, de papyrus de Baouît en 1996.

³⁶ Dans *BKU III*, par exemple, plusieurs textes proviennent assurément du monastère, mais il est probable que d'autres textes de Baouît, ne présentant pas de formule typique (comme des lettres par exemple) sont publiés dans le même volume.

³⁷ Le *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques* en dénombre onze, cf. *DHGE* 3, 1924, col. 997-1005 (or le dictionnaire ne reprend pas tous les personnages de ce nom). Outre le fondateur du monastère de Baouît (cf. *DHGE* 3, 1924, col. 1000-1004, Apollo n° 4), on peut mentionner, au IV^e siècle : Apollô le martyr (cf. *Hist. Mon.* 19), Apollô des Kellia (cf. *Apophtegmes des Pères*, alph. Apollon 1), Apollô ou Apollônios de Nitrie (cf. *Hist. Laus.* 13; *DHGE* 3, 1924, col. 1004, Apollo n° 5), Apollô de Scété (cf. *Apophtegmes des Pères*, alph. Apollon 2-3; *DHGE* 3, 1924, col. 999, Apollo n° 3) et Apollô le disciple de Pachôme (cf. *DHGE* 3, 1924, col. 1004, Apollo n° 6). Pour le VI^e siècle, on connaît trois personnages de ce nom : un économiste du monastère de Kalamon (cf. VAN CAUWENBERGH, *Étude sur les moines d'Égypte*, p. 115-120; *DHGE* 3, 1924, col. 1005, Apollo n° 11), un moine pachômien qui a fondé deux monastères (cf. KRAUSE et WESSEL, Bawit, col. 572; KUHN, *Panegyric*; VAN CAUWENBERGH, *Étude sur les moines d'Égypte*, p. 158-159; *DHGE* 3, 1924, col. 1005, Apollo n° 10), et le père du poète Dioskoros, qui a également fondé un monastère près d'Aphroditô (cf. MACCOULL, *Apa Apollon Monastery*). Il y a donc au moins trois personnages nommés Apollô qui ont fondé des monastères (cf. *P. Mon. Apollo I*, p. 5; KRAUSE et WESSEL, Bawit, col. 572-573; TORP, *Date de la fondation*, p. 154-156; *P. Bal.* p. 18-19) : le père du poète Dioskoros, le moine pachômien et l'Apollô de Baouît. – L'existence de nombreux personnages homonymes a créé beaucoup de confusions. Par exemple, plusieurs auteurs

évoqué dans le chapitre 8 de l'*Historia Monachorum*, et partant avec ceux mentionnés dans les autres sources évoquées ci-dessus. H. Torp a fait le point de la question. Sa conclusion affirme nettement le lien entre le personnage évoqué dans les sources littéraires et le fondateur du monastère de Baouît : « Il y a là, semble-t-il, tant de traits convergents dans la description que donnent d'Apollô, chef de monastère, les différents textes, qu'il ne peut s'agir d'un hasard ; une personnalité se dessine en même temps que le cercle se referme autour de Baouît » ; l'auteur poursuit : « La conclusion finale doit être, semble-t-il, que l'on peut sans réserve utiliser le chapitre de *HM* sur Apollô comme source pour l'histoire du monastère de Baouît »³⁸.

Les différentes sources, littéraires, épigraphiques et papyrologiques concordent et l'image qui s'en dégage est assez nette³⁹. Les divers arguments qui permettent de reconnaître un seul et même personnage dans tous ces textes ont été analysés et discutés par H. Torp⁴⁰. À titre d'exemple, je cite quelques éléments qui se retrouvent dans plusieurs textes : son surnom « égal aux anges »⁴¹, la qualité et l'intérêt de son enseignement⁴², son don de prophétie⁴³, son habitude de siéger sur un trône⁴⁴, celle de recevoir les hôtes à sa table⁴⁵... Quelques anecdotes aussi sont concordantes. Ainsi le miracle qui se produisit lors de l'institution de la fête de Phib (un frère ressuscite pour confirmer les dires d'Apollô) est

modernes ont identifié le fondateur de Baouît avec le moine pachômien qui aurait fondé deux monastères au VI^e siècle (cf. DORESSE, *Anciens monastères*, p. 8-9).

³⁸ Cf. TORP, *Date de la fondation*, p. 166 et 168 ; cf. aussi DORESSE, *Anciens monastères*, p. 86-87. H. Torp cependant estime que la *Vie de Phib* concerne un autre Apollô, différent du fondateur de Baouît.

³⁹ J. David le décrit comme « l'une des plus sympathiques figures de l'histoire monastique égyptienne » (*DHGE* 3, 1924, col. 1000).

⁴⁰ Cf. TORP, *Date de la fondation*, p. 165.

⁴¹ Cf. *Synaxaire* arabe 25 babeh ; inscriptions de Baouît, p. ex. *I. Baouît* XLIII, II (MIFAO 111, p. 63) ; *P. Camb. UL Michael*. Q120 (inédit, cité dans *P. Mon. Apollo* I, p. 5). Le terme ne se trouve pas dans *Hist. Mon.* 8, sans doute parce que cette tradition n'était pas encore fixée du vivant d'Apollô (cf. TORP, *Date de la fondation*, p. 164).

⁴² Cf. *Hist. Mon.* 8, *passim* ; *Vie de Paul de Tamma*.

⁴³ Cf. *Hist. Mon.* 8, 48 ; *Synaxaire* arabe 25 babeh.

⁴⁴ Cf. *Vie de Paul Tamma* ; des peintures de Baouît, comme p. ex. celle de la chapelle LI, paroi nord, qui représente Apollô, Phib et Anoup assis sur une banquettes (cf. CLÉDAT et al., MIFAO 111, p. 112 et fig. 105).

⁴⁵ Cf. *Hist. Mon.* 8, 49 ; *Vie de Paul de Tamma* ; cette coutume aurait été conservée encore au VI^e siècle, cf. *Vie et récits de l'apa Daniel de Scété*.

mentionné par le *Synaxaire* (25 babeh) et la *Vie copte de Phib et d'Apollô* (§ 18).

Les divers textes littéraires permettent de reconstituer en partie les étapes de la vie d'Apollô. Il aurait mené depuis son adolescence une vie d'ascèse avec son compagnon Phib. Ensuite, après la mort de ce dernier, il se serait établi dans une grotte. Sa renommée grandissant, un nombre important de moines serait venu s'installer près de lui. À la fin de sa vie, il aurait organisé quelque peu la communauté qui s'était formée autour de lui.

H. Torp s'est attaché à dater ces événements à partir des indications de l'*Hist. Mon.* 8⁴⁶. À 15 ans, Apollô part dans le désert et y reste quarante ans. Ensuite, sous le règne de l'empereur Julien, il va vers le pays habité, demeure dans une grotte, accomplit des miracles et devient célèbre. À 80 ans, il fonde un monastère. On peut donc placer, sur la foi de l'*Hist. Mon.* 8, sa naissance aux alentours de 306-308, son entrée dans la grotte vers 361-363, et la fondation du monastère de Baouît vers 386-388.

La renommée d'Apollô grandit sans doute progressivement, en même temps que celle du monastère de Baouît. Aux VII^e et VIII^e siècles, Apollô apparaît régulièrement dans les listes de saints⁴⁷ de Moyenne-Égypte, le plus souvent en compagnie de Phib et d'Anoup.

Phib est le compagnon d'Apollô. À sa mort, ce dernier lui aurait donné une sépulture sur laquelle il aurait construit plus tard, après que Dieu lui en eut intimé l'ordre, l'église du monastère⁴⁸. Phib n'est pas nommément cité dans l'*Hist. Mon.* 8, le témoin le plus ancien; mais l'anecdote de la vision du frère aîné d'Apollô (§17) se rapporte vraisemblablement à Phib⁴⁹. Selon J. Doresse, Phib aurait eu, au départ, davantage d'importance qu'Apollô⁵⁰. Je pense plutôt que le culte de Phib (incluant des rituels de repentance pour obtenir la rémission des péchés) s'est développé plus tard, comme le suggère par exemple l'absence de mention explicite à Phib dans *Hist. Mon.* 8. Dans le *synaxaire*, par exemple, à

⁴⁶ TORP, *Date de la fondation*, p. 168-170.

⁴⁷ Il est intéressant de noter qu'Apollô n'est pas qualifié de saint dans les textes du VI^e siècle (dans les contrats de prêt notamment).

⁴⁸ La première église du monastère aurait donc été fondée sur la tombe de Phib (*Vie de Phib* § 16). L'intégration des tombeaux des pères fondateurs au sein du monastère est une pratique courante, cf. WALTERS, *Monastic Archaeology*, p. 7 et 229).

⁴⁹ Cf. DORESSE, *Anciens monastères*, p. 85.

⁵⁰ Cf. DORESSE, *Anciens monastères*, p. 73 et 513.



la date du décès d'Apollô (5 Mécheir), on trouve un renvoi au 25 Phaôphi, date du décès de Phib. Mais à cette date, on voit que l'essentiel de la notice est consacrée non à Phib, mais à Apollô. Je pense que cela indique que la date de la mort de Phib est plus importante que celle d'Apollô, mais qu'Apollô est le personnage le plus important des deux. La vie copte de Phib montre un procédé tout à fait analogue. La biographie est placée sous le nom de Phib, mais l'essentiel du texte est consacré à Apollô.

Anoup est le troisième personnage de la triade des saints moines de Baouît. Ce n'est apparemment pas, comme Phib, un compagnon d'Apollô, ni même peut-être un de ses contemporains⁵¹. Il faut en effet peut-être identifier Anoup avec le martyr du temps de Dioclétien dont le *synaxaire* arabe a gardé le souvenir à la date du 23 Pauni et qui est sans doute mentionné également dans l'*Hist. Mon.* 11⁵². Dans ce dernier texte, il est qualifié de *ὁμολογῆτης* «confesseur», titre que l'on trouve également appliqué à Anoup dans une inscription de Baouît (MIFAO 12, p. 119-120, n° I).

*
* *

Le culte des trois saints de Baouît fut très répandu en Moyenne-Égypte, comme le montre le grand nombre d'inscriptions de cette région qui les mentionnent⁵³. Les formes précises que pouvait revêtir le culte de ces saints à Baouît restent encore largement

⁵¹ Cf. DORESSE, *Anciens monastères*, p. 52-53 (et 513): «[Anoup est] mentionné à l'occasion par les biographies coptes ou arabes d'anachorètes plus tardifs dont certains le [tiennent] pour leur modèle et précurseur». En revanche, A. Papaconstantinou voit dans Anoup un simple moine et envisage qu'il y a eu une confusion entre le saint moine de Baouît et un des deux martyrs qui portent le même nom (PAPACONSTANTINO, *Le culte des Saints*, p. 51).

⁵² Cf. FESTUGIÈRE, *Historia Monachorum*, p. 78, n. au § 1.

⁵³ À Deir el-Bala'izah, à Ouadi Sarga, etc., cf. *P. Mon. Apollo I*, p. 6. Le culte des trois saints de Baouît ne s'est cependant pas cantonné à la Moyenne-Égypte. Les inscriptions des ermitages d'Esna citent en effet souvent la triade de Baouît (cf. p. ex. *I. Esna* 29, 3; 74, 1-2; 83, 1-2; 89, 9; 94, 14-15), de même que celles du monastère d'apa Jérémias de Saqqarah (cf. p. ex. *I. Saqqarah* 20, 33, 73, 75, 77, 78, 155, 156, 227, 247, 292). Par ailleurs, à Saqqarah, une célèbre peinture représente de gauche à droite (cf. QUIBELL, *Saqqarah*. II, p. 64 et pl. XLIV): Onnophrios avec Paphnuce à ses pieds, Macaire, Apollô avec Phib (?) à ses pieds et enfin (P)amoun (cf. l'interprétation de RASSART-DEBERGH et DEBERGH, *Trois peintures de Saqqara*). Sur les liens entre Baouît et Saqqarah, voir 3.8.

méconnues. Il s'articulait apparemment autour de deux axes principaux : les fêtes⁵⁴ et les pèlerinages⁵⁵.

Les fêtes sont mentionnées dans quelques textes documentaires : – *SB* X 10269, 6: εἰς τὸν μῆνον (l. μῆνα) Μεχῖρ εἰς τὴν ἀγάπην τοῦ ἁγίου ἄπ' Ἀπόλλο «au mois de Mécheir, à la fête (*agapè*) d'apa Apollô»; peut-être *P. Mon. Apollo* I 49, 3: ΝΑΚΑΠΗ ΑΠΑ ΦΙΒ «la fête (*agapè*) d'apa Phib»; et dans le calendrier de Baouît (inscription MIFAO 12, p. 5-6, n° VI)⁵⁶.

Les pèlerinages sont attestés par les nombreuses inscriptions (plus de 350) de la salle 6⁵⁷, qui était apparemment une salle de réception ou une hôtellerie pour les pèlerins et les voyageurs⁵⁸. On y trouve par exemple une série d'inscriptions laissées par des habitants, voire par la communauté villageoise entière, de Temdjir (nome hermapolite)⁵⁹. On trouve parmi les pèlerins qui ont laissé leur nom des habitants de l'Égypte entière, y compris peut-être du Delta⁶⁰, mais surtout de Moyenne-Égypte⁶¹.

On peut imaginer que les pèlerinages étaient centrés sur les sépultures d'Apollô et de Phib⁶². La tombe d'Apollô est mention-

⁵⁴ Sur les fêtes, on consultera avec profit PAPAConstantinou, *Culte des saints*, p. 313-324.

⁵⁵ Sur le pèlerinage de Baouît, cf. les quelques remarques dans VIAUD, *Pèlerinages*, p. 12-13. Sur les pèlerins et visiteurs du Monastère Blanc, on consultera BEHLMER, *Visitors to Shenoute's Monastery*.

⁵⁶ Ce texte montre que la date de la fête d'Apollô était, à Baouît, le 5 Mécheir. Cette inscription sera réédité prochainement. – Par ailleurs, un texte de Bruxelles (20) mentionne une fête (ΠΩΛ), mais apparemment il ne s'agit ni de la fête d'Apollô ni de celle de Phib.

⁵⁷ MIFAO 59, p. 63-120, n°s 58-398 et p. 145-151, n°s 511-549.

⁵⁸ Cf. MASPERO-DRIOTON, MIFAO 59, p. VIII; DORESSE, *Anciens monastères*, p. 326-328; *P. Mon. Apollo* I, p. 6.

⁵⁹ MIFAO 59, p. 76, n° 146; p. 76-78, n°s 149-151; p. 88, n° 210; p. 90, n° 225; p. 91, n° 231; p. 100, n° 278; p. 103, n° 292; p. 104, n° 295; p. 104-105, n° 296; p. 105, n° 300; p. 106, n° 306. J. Doresse estime qu'il devait exister des liens particuliers entre ce village et le monastère (soit la présence de propriétés monastiques dans le village, soit l'existence au sein du village d'une communauté monastique dépendante de Baouît), cf. DORESSE, *Anciens monastères*, p. 329-331.

⁶⁰ Cf. MIFAO 59, p. 132-133, n° 452: pèlerin d'Athribis, cf. DORESSE, *Anciens monastères*, p. 333.

⁶¹ Cf. p. ex. MIFAO 12, p. 43, n° IX qui mentionne «Èlissaïos, l'humble diacre du monastère d'apa Jôhanès de la falaise (?) de Siout», cf. DORESSE, *Anciens monastères*, p. 300.

⁶² Cf. DORESSE, *Anciens monastères*, p. 353: «Il est même certain que le couvent fut le centre d'un culte funéraire: celui des saints fondateurs, vénération soigneusement cultivée et enrichie par les religieux des générations suivantes qui se trouvèrent bientôt enveloppés par les figures de plus en plus nombreuses

née dans les *Vie et récits de l'apa Daniel de Scété* «τὴν μνήμην τοῦ ἀββᾶ Ἀπολλῶ»⁶³. Et la *Vie de Phib* mentionne le tombeau de Phib, sur lequel aurait été construite la première église du site.

3. Le monastère d'apa Apollô à Baouît

3.1. LES MONASTÈRES D'APA APOLLÔ

Il existe en Égypte plusieurs monastères qui portent le nom d'apa Apollô. Un premier inventaire en a été dressé par M. Krause, qui en dénombre quatre différents⁶⁴: à Oxyrhynchus⁶⁵, à Aphroditô⁶⁶, à Baouît et à Deir el-Bala'izah⁶⁷. Le recensement des différents monastères qui portent le nom d'Apollô a été continué et modifié par S. Clackson⁶⁸. D'une part, elle a ajouté aux précédents ceux de Djémé et Memphis. D'autre part, elle a remis en question l'existence du monastère oxyrhynchite. Le monastère cité dans *P. Oxy.* XVI 1913, 8 (compte de dépenses de la famille des Apions, milieu du VI^e siècle) serait en fait celui de Baouît. En effet, le texte n'indique pas que ce monastère se trouve dans le nome oxyrhynchite; au contraire, le document enregistre plusieurs paiements dans le nome hermopolite. Il existe aussi un monastère à Titkooh, que j'identifie, à la suite de S. Clackson et d'autres auteurs, comme celui de Baouît (cf. ci-dessous). En conséquence, le tableau des monastères d'apa Apollô se résume à cinq monastères sûrement attestés: – à Memphis; – à Aphroditô; – à Baouît/Titkooh; – à Deir el-Bala'izah; – à Djémé.

Les couvents de Baouît et de Deir el-Bala'izah sont bien connus et sont dédiés au saint Apollô. Le monastère d'Aphroditô par contre a pris le nom de son fondateur, père du poète Dioskoros⁶⁹.

de leurs anciens, défunts et béatifiés. Ce phénomène fit de Baouît un centre de pèlerinage où l'on venait aussi bien du Fayoum et du Delta que d'Abydos ou, même, d'Hermonthis (...).

⁶³ Pour autant que le sens de μνήμη dans ce texte soit bien celui de tombeau.

⁶⁴ Cf. KRAUSE, *Zur Edition*, p. 146.

⁶⁵ Cf. BARISON, *Ricerche sui monasteri*, p. 77.

⁶⁶ Cf. BARISON, *Ricerche sui monasteri*, p. 100-102; MACCOULL, *Apa Apollos Monastery*, p. 21-63.

⁶⁷ Cf. *P. Bal.*; GROSSMANN, *Ruinen des Klosters Dair Al-Balaizah*.

⁶⁸ Cf. CLACKSON, *Reconstructing the Archives*, p. 220-222.

⁶⁹ Il faut noter que le matériel papyrologique du monastère d'Aphroditô a parfois été mélangé avec des textes de Baouît, comme dans le lot acheté par J. Dorese en 1961 et donné à la Bibliothèque Vaticane (*P. Vat. Aphrod.*).

Les monastères de Djémé et de Memphis ne sont connus qu'indirectement. On peut noter en outre que le monastère d'Apollô de Memphis, mentionné dans *CPR* XIV 52 c, 29 et dans Théodose, *De situ* 14⁷⁰, serait peut-être à identifier, selon l'hypothèse émise par T. Orlandi, avec le monastère de Saqqarah⁷¹. Le monastère de Saqqarah aurait d'abord été consacré à Apollô, et refondé ensuite (au V^e siècle) par Jérémias. Cette hypothèse semble cependant fragile.

Par ailleurs, quelques églises sont dédiées à Apollô : il y en a une à Arsinoé et une à Hermoupolis⁷².

3.2. LE PROBLÈME DU MONASTÈRE DE TITKOOH

Plusieurs sources documentaires mentionnent un monastère d'apa Apollô situé à Titkooh⁷³. Ce village (Τιτκῶις en grec et *ṭṭṭṭṭṭṭṭṭ* ou *ṭṭṭṭṭṭṭṭṭ* en copte⁷⁴) est situé au sud du nome hermopolite et appartient au Koussitès Katô, soit entre Sanabou et Meir, sans doute près du Leukopurgitès Anô⁷⁵, soit à proximité du site de Baouît. Il y aurait eu, selon certains auteurs, deux monastères très proches placés sous le patronage d'apa Apollô, l'un situé à Baouît, connu par l'archéologie et quelques sources littéraires, l'autre situé à Titkooh, attesté lui par des sources papyrologiques et une source littéraire (la *Vie de Phib*). Selon d'autres auteurs, les deux monastères ne feraient qu'un : le monastère de Titkooh serait celui que les archéologues français ont découvert sur le site de Baouît.

⁷⁰ Cf. GEYER, *Itinera Hierosolymitana*, p. 144.

⁷¹ Cf. ORLANDI, *Paolo di Tamma*, p. 4.

⁷² Cf. PAPACONSTANTINOU, *Culte des saints*, p. 53-56.

⁷³ Cf. P. Mon. Apollo I, p. 143. – Le monastère de Titkooh est régulièrement désigné comme ὄρος Τιτκόεως ou πτοογ ἡ τιτκόος, ce qui indique que le monastère était situé dans la zone désertique qui surplombe les cultures (cf. CADELL et RÉMONDON, *Sens et emplois de τὸ ὄρος*).

⁷⁴ L'étymologie permet de rapprocher le toponyme du mot copte *κῶς* «angle, coin; sommet; fragment, morceau», qui est parfois féminin (cf. Crum, *Dict.*, p. 132a). La proposition de W. Brunsch (cf. BRUNSCH, CR DE ORLANDI et CAMPAGNANO, p. 144) d'y reconnaître le mot *κῶς* «envie», précédé d'une relative substantivée au féminin (τῆς κῶς «celle qui envie», donc «la rivale») me semble peu probable. Il faut en tout cas rejeter l'interprétation du même auteur selon laquelle le monastère de Titkooh aurait pris ce nom pour indiquer qu'il était le rival de Baouît, puisque le toponyme *Τιτκῶις* est attesté la première fois dans un document daté des années 187-189 (cf. DREW-BEAR, *Nome Hermopolite*, p. 300-301), soit deux siècles avant la fondation de Baouît.

⁷⁵ Cf. DREW-BEAR, *Nome Hermopolite*, p. 300-301.

Plusieurs arguments ont été émis contre l'hypothèse d'un monastère unique Titkooh-Baouît⁷⁶. L'objection la plus sérieuse est de nature toponymique. Le village de Titkooh fait partie du Koussitès Katô (toparchie située autour de Koussai). Or, le village de Sanabou, situé un peu au nord de Koussai, fait partie du Leukopyrgitès Anô. Le site de Baouît, qui se trouve au nord de Sanabou, ne pourrait donc pas faire partie de la même toparchie que Titkooh⁷⁷. Cependant cette argumentation pose problème : la taille du Koussitès Katô devrait, dans ce cas, être extrêmement réduite. Pour répondre à cette objection, J. R. Rea a émis l'hypothèse que le Koussitès Katô occupait une longue bande de terre s'étendant vers le nord et l'ouest de Koussai le long du désert⁷⁸.

⁷⁶ H. Torp remarque que « le nom de Baouît (...) ne se trouve pas dans le texte de Papohé et [qu']il n'y a pas davantage d'inscription à Baouît qui fournisse le moindre fondement à une supposition que ce monastère fût aussi appelé Titkooh » (cf. TORP, *Date de la fondation*, p. 157). H. Torp conclut donc que la *Vie de Phib* écrite par Papohé parle d'un autre Apollô que le fondateur de Baouît, connu lui par l'*Hist. Mon.* 8 et le *synaxaire*. Il y a bien cependant une inscription à Baouît qui mentionne le toponyme ΤΙΤΚΟΟΞ (MIFAO 12, p. 154, sans n°): ΟΑΓΙΟ[Σ]ΑΠΑΠΑΜΟΥΝΗΝΑΙΑΚΟΟΞΕ(Ι.ΤΙΤΚΟΟΞΕ) «lesaintapaPamounde Titkooh». Le texte en a été mal lu par CLÉDAT (ΑΙΑΚΟΟΞΕ), mais correctement interprété par S. Clackson (cf. *P. Mon. Apollo I*, p. 3 et n. 7). Et, si l'on retourne l'argument, il n'y a pas de mention sûre de Baouît dans les inscriptions du monastère. En effet, la mention de ΠΛΥΗΤ dans l'inscription MIFAO 59, p. 126, n° 434 peut s'interpréter dans le sens général de «monastère». L'interprétation de la séquence ΝΗΠΙΟΠΟΣ ΝΟΥΩΤ en «du lieu de Baouît» (cf. p. ex. CLÉDAT, Baouît, col. 204; CLÉDAT, MIFAO 12, p. 105, n. 1) est incorrecte (cf. p. ex. VON LEMM, *Zu einigen Inschriften*, p. 165 (435); *P. Mon. Apollo I*, p. 3, n. 5 et p. 51-52: n. 4 du commentaire). – Par ailleurs, l'hypothèse d'un seul monastère Baouît-Titkooh est également rejetée par R.-G. Coquin, mais pas de manière explicite: «He (= Apollô) was a monk and then no doubt superior at Titkois and in his old age (perhaps eighty) founded a hermitage center at Bawit» (cf. COQUIN et MARTIN, Bawit, p. 362). Il conçoit donc, sur base de la *Vie de Phib*, deux étapes. Il me semble que c'est accorder trop de crédit à un texte hagiographique qui est très tardif et qui cite peut-être différents lieux de culte d'Apollô pour en faire une synthèse, tout en accordant la prééminence à l'un d'eux (cf. les remarques sur les textes hagiographiques dans GASCOU, *Les églises d'Alexandrie*). Je suis par contre d'accord avec R.-G. Coquin pour voir dans la *Vie de Phib* «un essai pour réserver au monastère de Titkooh le nom de couvent d'Apollon» (cf. COQUIN, *Apollon de Titkooh*, p. 438). Mais cela n'empêche pas que Titkooh soit équivalent à Baouît. Les réserves de R.-G. Coquin ont été reprises par M. Drew-Bear (cf. DREW-BEAR, *Nome Hermopolite*, p. 300-301).

⁷⁷ À moins d'imaginer que la frontière de la toparchie ait été tracée en oblique par rapport au Nil. Dans ce cas, la toparchie pourrait comprendre le site de Baouît.

⁷⁸ Cf. REA, CR de DREW-BEAR, p. 70.

Dans ce cas, l'équivalence Titkooh/Baouît serait toujours possible.

Les sources papyrologiques fournissent plusieurs arguments convaincants en faveur de l'identité des monastères de Baouît et de Titkooh. On peut mentionner par exemple la découverte sur le site de Baouît de documents relatifs au monastère de Titkooh⁷⁹ ou encore la présence dans de nombreuses collections de textes qui proviennent assurément de Baouît aux côtés de textes du couvent de Titkooh⁸⁰. Par ailleurs, les différents dossiers de papyrus coptes mentionnent presque exclusivement le nom de Titkooh⁸¹, mais plusieurs rapprochements prosopographiques entre les inscriptions de Baouît et ces papyrus peuvent être effectués⁸².

J'estime donc, à la suite de S. Clackson et de J. Gascoù⁸³, que le monastère de Titkooh ne fait qu'un avec le monastère de Baouît. En fait, comme le pense T. Orlandi⁸⁴, il est probable que le «monastère d'apa Apollô de Titkooh» est l'ancien nom du couvent (avec une référence au village situé à proximité). Une fois que le monastère devint célèbre dans la région, le nom Baouît (c'est-à-dire ΠΛΥΗΤ «le monastère») a pu être utilisé pour désigner le site et même ensuite pour nommer le village situé à proximité (Titkooh?).

⁷⁹ Cf. p. ex. l'inédit *P. Louvre* E 27627.

⁸⁰ C'est le cas par exemple de la collection de Cambridge qui contient des textes qui proviennent assurément du monastère de Baouît (*P. Camb. UL Michael*. 1159 ou 1232, ordres à *incipit* ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤΣΖΑΙ, formulaire typique de Baouît comme l'a montré S. Clackson) et des textes de Titkooh (*P. Camb. UL Michael*. 1201 = *P. Mon. Apollo* I 43).

⁸¹ Il est normal que le terme Baouît n'apparaisse pas, ou pratiquement, dans les textes. Le mot n'a probablement servi à désigner le monastère que tardivement.

⁸² Cf. p. ex. *P. Mon. Apollo* I, p. 28: l'archimandrite Isakios.

⁸³ S. Clackson marque clairement sa préférence pour l'idée d'un monastère unique (cf. *P. Mon. Apollo* I, p. 4 et 18 et surtout CLACKSON, *Reconstructing the Archive*), même si son développement sur le problème du monastère de Titkooh (cf. *P. Mon. Apollo* I, p. 5-6 et p. 8-9) est un peu ambigu (comme l'a remarqué MARKIEWICZ, CR de *P. Mon. Apollo* I, p. 295). De même, J. Gascoù marque sa préférence pour l'identification du monastère de Titkooh avec celui de Baouît (cf. *P. Sorb.* II, p. 81).

⁸⁴ Cf. ORLANDI et CAMPAGNANO, *Vita dei monachi Phife Longino*, p. 18: «il nome Bavit è il nome copto comune per 'monastero' (ΠΛΥΗΤ), e nasce probabilmente da un fenomeno di antonomasia che ha cancellato il più antico Titkooh».

3.3. DESCRIPTION DU MONASTÈRE

Le site monastique est situé sur un plateau à la lisière du désert, sur la rive gauche du Nil, à 25 km environ au sud d'Hermoupolis, près du village de Baouît⁸⁵. L'extension du site avoisine les 930 m du nord au sud et les 410 m d'ouest en est, avec une excroissance à l'est de 200 sur 225 m⁸⁶; la superficie totale est d'environ 40 hectares. Ces dimensions font du monastère d'apa Apollô l'un des plus grands d'Égypte. Les informations archéologiques sont pour l'instant peu utilisables pour restituer la structure du monastère et comprendre son fonctionnement et son évolution. Je propose néanmoins ici quelques éléments de description qui se basent sur les trouvailles archéologiques, sur les textes épigraphiques et documentaires ainsi que sur la comparaison avec d'autres monastères égyptiens.

Le plan qui a été dressé du site permet de se faire une idée générale du monastère. La concentration des bâtiments dans les secteurs fouillés suggère qu'il s'agit d'un «village monastique»⁸⁷, qui s'est développé de manière plus ou moins désordonnée. Le monastère se compose d'édifices communs (églises, cuisines, entrepôts, ...) et de bâtiments privés (cellules).



⁸⁵ L'appellation moderne du site monastique est due à son découvreur, J. Clédat, qui lui a donné le nom du village moderne établi près des ruines (Baouît). *In fine*, le nom du village vient du monastère (ΠΑΥΗΤ, ancêtre copte de l'arabe Bawit, signifie «le monastère»).

⁸⁶ Relevés de la campagne menée à Baouît en 2002, cf. *BIFAO* 102, 2002, p. 537.

⁸⁷ Cf. GROSSMANN, *Christliche Architektur*, p. 276: «dorfähnlichen Charakter».

La **datation** des différentes constructions est très difficile⁸⁸, souvent même impossible, en l'absence d'indices sûrs⁸⁹. De manière générale, il semble que la majorité des bâtiments se situe chronologiquement entre la fin du VI^e siècle et la fin du VIII^e siècle⁹⁰. L'état documenté par les sources archéologiques date donc essentiellement de l'époque arabe⁹¹.

⁸⁸ Cf. SEVERIN, Bawit. *Archaeology, Architecture, and Sculpture*, p. 364: «In conformity with the circumstances of these archaeological activities, there are for the monuments no datings assured by excavation data (stratigraphy, ceramics, coins) (...) we have no clues as to the relative chronology of the complex». Les problèmes de datation n'ont pas beaucoup retenu l'attention des premiers fouilleurs: ils se sont contentés d'approximations générales (cf. CLÉDAT, *Recherches*, p. 537: «Je ne crois pas trop m'éloigner de la vérité en disant que l'ensemble de ces monuments peut être placé entre le V^e et le XII^e siècle»). J. Dorese considérait que les vestiges pouvaient être datés d'entre le V^e et le VIII^e siècle. Plus précisément, il assigne au début du V^e siècle la construction des églises, au VI^e siècle celle des grandes salles (salle 6, p. ex.), aux VII^e et VIII^e siècles les peintures plus tardives. Cette hypothèse est contredite par les faits: l'église du sud est datée au plus tôt de la fin du VI^e siècle et l'église nord du début du VIII^e siècle. J. Dorese base aussi sa datation des vestiges sur l'idée que le monastère s'est éteint assez tôt; il en veut pour preuve l'absence de structures fortifiées, en particulier de donjon (cf. DORESE, *Anciens monastères*, p. 351). Certes, ce dernier point reste vrai. Cependant les textes documentaires du monastère suggèrent qu'une tour de garde (σὺργὴ) a été érigée entre 842 et 847 (cf. MACCOULL, *Bawit Contracts*, p. 157; cf. B.L. Ms. Or. 6206, 16 et 6202, 32).

⁸⁹ Parfois les peintures ou les inscriptions peuvent apporter des éléments chronologiques. Mais elles peuvent être largement postérieures à la construction des bâtiments (cf. SEVERIN, Bawit. *Archaeology, Architecture, and Sculpture*, p. 364).

⁹⁰ Aucun vestige monastique plus ancien que le VI^e siècle n'a jusqu'ici été découvert (cf. SEVERIN, Bawit. *Archaeology, Architecture, and Sculpture*, p. 364; l'auteur note également la possibilité qu'il y ait eu d'autres bâtiments que monastiques sur le site: «we cannot, however, conclude (...) that the early history of the monastery (...) stands in causal relation with the buildings of the kom of Bawit»). Une inscription de la salle 21, cependant, garderait le souvenir du temps d'Apollô. *I. Baouît* 21, 446 (MIFAO 59, p. 129), l. 1-2: ΠΑΙ ΠΕ ΠΜΑ ΝΦΡ[ΠΕ] ΝΑΒΑ Ι ΑΠΟΛΛΩ «ceci est l'habitation d'apa Apollô» (cf. DORESE, *Anciens monastères*, p. 288; 334: «Sans doute (...) cet ensemble de cellules, si remanié, remonte-t-il à la partie des constructions du IV^e siècle finissant où Apollô habita effectivement»; on ne peut cependant se prononcer sur la date de ces inscriptions, ni sur celle des constructions). On trouve deux inscriptions semblables à Saqqarah (*I. Saqqarah* 14, 1-3: ΠΑΙ ΠΕ ΠΜΑ ΝΙΣΜΟΟΣ ΝΑΠΑ Τ ΙΕΡΗΜΙΑΣ «ceci est le siège d'apa Jérémias» et *I. Saqqarah* 188, 6-7: ΠΑΙ ΠΕ ΠΜΑ ΝΤΑ ΠΕΝΔΟΕΙ[Σ Ν]ΙΩΤ ΑΠΑ ΙΕΡΗΜΙΑΣ ΝΑΖΤΥ ΖΙΧ[ΩΥ «ceci est le lieu où notre seigneur paternel apa Jérémias s'inclinait (...)).

⁹¹ GROSSMANN, *Christliche Architektur*, p. 276.

Le monastère de Baouît n'était apparemment pas entouré d'un **mur d'enceinte**⁹², contrairement à ce qui est dit généralement⁹³. Néanmoins les traces d'un mur sur le flanc ouest du kôm sont encore visibles (une partie longue de 700 m environ a été mentionnée par les archéologues⁹⁴); mais il apparaît, dans l'état actuel des connaissances, que cette muraille ne faisait pas le tour du monastère.

Les **cellules** des moines ont vraisemblablement été construites, dans un premier temps, sans souci de cohérence. Ensuite, avec l'augmentation du nombre de moines, l'espace entre les bâtiments a été occupé par d'autres constructions: nouvelles cellules ou agrandissement d'habitations existantes⁹⁵. Ce phénomène aboutit à un réseau dense de bâtiments. On ne distingue pas de plan ou de vision architecturale d'ensemble⁹⁶. Le plus souvent, les habitations des moines n'ont pas été identifiées comme telles

⁹² On trouvera un aperçu général sur les murs d'enceinte des monastères coptes dans GROSSMANN, *Christliche Architektur*, p. 307-315. – La présence d'un mur d'enceinte est un élément important pour déterminer l'organisation d'un monastère. Les laures semi-anachorétiques ne sont généralement pas pourvues de clôture, à l'inverse des établissements cénobitiques (cf. GROSSMANN, *Christliche Architektur*, p. 254: «Erst wenn sich diese Niederlassungen von der Anachoretenlaura weg zu einem Koinobion entwickelten, wie das offenbar schon frühzeitig bei dem Apollonkloster von Bawit der Fall gewesen zu sein scheint (*hist. mon.* 8, 2-8), hat man diese ebenfalls mit einer Ummauerung umgeben»).

⁹³ Je remercie vivement D. Bénazeth pour ces informations.

⁹⁴ Les vestiges sont visibles sur le plan MIFAO 12, pl. I; J. Clédat mentionne: «À Baouît, bien que rasées, des traces de murailles sont apparentes sur les côtés *nord* et *ouest*; elles devaient englober un puits antique, encore en usage actuellement» (cf. CLÉDAT, *Recherches*, p. 530); voir aussi CLÉDAT, Baouît, col. 212. J. Maspero en a trouvé des traces jusqu'au sud du site (cf. MASPERO, *Rapport*, p. 288: «M. Clédat avait signalé, au Nord-Ouest, les restes d'un mur d'enceinte; j'ai pu en suivre les traces intermittentes, au ras du sol, jusqu'à la pointe méridionale du kôm»). Cf. aussi WALTERS, *Monastic Archaeology*, p. 11 et 81; Torp, *Murs d'enceinte*, p. 179. – J. Clédat, mentionne aussi «l'entrée du Deir» dans CLÉDAT et al., MIFAO 111, p. 9-11; mais les indications à ce sujet sont floues et contradictoires.

⁹⁵ Les cellules sont parfois munies d'escaliers, ce qui indique que l'on pouvait accéder à un étage ou à une terrasse (cf. DORESSE, *Anciens monastères*, p. 296; 347). Il est possible que, comme l'a dit H. Torp (cf. TORP, *Le monastère copte de Baouît*), les chambres inférieures de nombreuses constructions aient été dédiées à la mémoire de saints personnages (supérieurs du couvent par exemple), sans qu'il s'agisse pour autant de tombes (puisque l'on n'y retrouve pas de trace de sépultures), et que les chambres supérieures aient servi de cellules (cf. WALTERS, *Monastic Archaeology*, p. 109).

⁹⁶ Cf. SEVERIN, Bawit. *Archaeology, Architecture, and Sculpture*, p. 365.



par les archéologues. J. Clédat a désigné toutes les constructions autres que les églises comme des «chapelles». La «chapelle» III par exemple est clairement une cellule, comme l'indiquent les inscriptions I. Baouît III, XII et XIV (MIFAO 12, p. 26 et 27)⁹⁷.

Certains documents du monastère mentionnent le nom de quelques cellules. La $\tau\pi\iota\ \eta\eta\pi\epsilon\mu\ \iota\omicron\mu$ «cellule des pressureurs ou des Fayoumites» est attestée dans quelques inscriptions⁹⁸. Une $\tau\pi\iota\ \eta\eta\epsilon\kappa\omicron\gamma\iota$ «cellule des enfants»⁹⁹ est attestée dans *P. Lond. Copt.* 1130, qui provient peut-être de Baouît ; la traduction grecque de l'expression, $\tau\tilde{\omega}(v)\ \mu\iota\kappa\rho\nu\ \pi\epsilon\delta\iota\omicron\nu$ (l. $\mu\iota\kappa\rho\omega\nu\ \pi\alpha\iota\delta\iota\omega\nu$), indique bien qu'il s'agit réellement d'enfants et non pas de novices. La $\tau\pi\iota\ \eta\lambda\pi\alpha\tau\omega\pi\epsilon$ «cellule d'Apatôré» est citée dans *P. Mon. Apollo I*, 6 (cf. commentaire). *P. Hermitage Copt.* 13, qui provient peut-être de Baouît¹⁰⁰, mentionne l. 9 $\tau\pi\iota\ \mu\pi\eta\eta\rho\omicron\varsigma$ «la cellule de la tour», l. 12 $\tau\pi\iota\ \eta\epsilon\varsigma\alpha\ \eta\varsigma\tau\alpha\gamma\pi\omicron\varsigma$ «la cellule des vendeurs de croix» et l. 14 $\tau\pi\iota\ \mu\phi\omega\kappa\lambda$ «la cellule de Phôka».

Les deux églises sont situées plus ou moins au centre du monastère. Les deux constructions sont parallèles et font partie d'un complexe monumental plus important¹⁰¹. L'église sud a été en partie démontée et est aujourd'hui présentée au musée du Louvre. Les recherches menées par H.G. Severin¹⁰² ont permis d'émettre l'hypothèse que cette église aurait été bâtie en deux temps: d'abord, au V^e siècle, un édifice dont l'usage n'a pas encore été déterminé (mais qui ne serait pas une église) aurait été construit; ce ne serait qu'ensuite, à la fin du VI^e siècle ou au VII^e siècle, que le bâtiment aurait été aménagé en église¹⁰³.

⁹⁷ Cf. KRAUSE et WESSEL, Bawit, col. 569; SEVERIN, Bawit. Archaeology, Architecture, and Sculpture, p. 365.

⁹⁸ Cf. p. ex. MIFAO 59, p. 64, n° 60. Par ailleurs il est possible que la séquence $\pi\alpha\tau\pi\iota\kappa\omicron\varsigma\kappa\eta\eta\epsilon$ dans MIFAO 12, p. 105, n° XIX doive s'interpréter en $\pi\alpha\ \tau\pi\iota\ \kappa\omicron\varsigma\kappa\eta\eta\epsilon$ «celui de la cellule (de) Koskèué».

⁹⁹ L'existence de cette cellule à Baouît est suggérée par le titre de $\pi\iota\omega\tau\ \eta\eta\epsilon\kappa\omicron\gamma\iota$ «père des petits» dans quelques documents du monastère (cf. p. 69).

¹⁰⁰ Ce papyrus fait partie de la collection de l'Ermitage, qui contient de nombreux textes de Baouît, cf. ci-dessous.

¹⁰¹ Il y avait deux installations hydrauliques dans le secteur, un bassin de marbre entouré de colonnes entre les deux églises (cf. PALANQUE, Rapport, p. 3-4) et deux vasques de pierre placées de part et d'autre d'une cuve carrée, au nord-ouest de l'église sud, visiblement un réaménagement, cf. CHASSINAT, MIFAO 13, pl. VII, VIII et XX (je remercie D. Bénazeth pour ces informations).

¹⁰² Cf. SEVERIN, Zur Süd-Kirche.

¹⁰³ Cf. SEVERIN, Zur Süd-Kirche; SEVERIN, Bawit. Archaeological, Architecture, and Sculpture. Il y aurait eu réutilisation de blocs pharaoniques pour le pavement, cf. WALTERS, Monastic Archaeology, p. 45. On n'a pas encore trouvé

L'église nord serait plus tardive que la précédente et aurait également été aménagée à partir d'un bâtiment antérieur, au plus tôt au début du VIII^e siècle¹⁰⁴. Les fouilles actuelles de cette église ont mis au jour des inscriptions qui suggèrent qu'elle était dédiée aux archanges. Les textes documentaires du IX^e siècle mentionnent l'existence d'une grande église (ΤΝΟΣ ΝΕΚΚΛΗCΙΑ)¹⁰⁵, ce qui permet de supposer qu'il existait au moins une autre église en activité (la « petite » église ?) à cette époque¹⁰⁶.

l'église (ou les églises) en usage avant le VI^e siècle. Par ailleurs l'église sud a une surface d'à peu près 100 m², ce qui semble peu pour permettre à un grand nombre de moines d'assister à l'office. Il y avait donc sans doute plusieurs églises en activité en même temps sur le site. On peut imaginer qu'une première église, assez ancienne, ait été remplacée par l'église sud (aménagée à la fin du VI^e ou début du VII^e siècle; il est aussi possible que l'église sud ait fonctionné en même temps que cette ancienne église) et qu'ensuite, au VIII^e siècle, un troisième sanctuaire (l'église nord) ait été construit.

¹⁰⁴ Cf. WALTERS, *Monastic Archaeology*, p. 49: «perhaps the humbler north church, built for the most part of brick, was a late replacement for its earlier neighbour (*i. e.* l'église du sud)». Il est aussi possible que les deux églises aient fonctionné en même temps. Dans ce cas, diverses explications sont possibles. – L'église sud n'était peut-être pas assez grande (cf. p. ex. la *Vie et récits de l'apa Daniel de Scété* (cf. CLUGNET, *Vie et récits*, p. 47-49: ζ ο ν ἐκάθισαν ἔξω τοῦ κοινοβίου ἐπὶ τῆς ἄμμου διὰ τοῦ μὴ χωρεῖν αὐτοὺς τὴν ἐκκλησίαν «comme donc ils étaient assis sur le sable en dehors du monastère, parce que l'église ne pouvait les abriter tous»). – Ou bien l'une des églises était réservée aux hommes et l'autre aux femmes (cf. KRAUSE et WESSEL, *Bawit*, col. 576). – Ou encore, en raison d'un schisme à l'intérieur du monastère, les deux communautés avaient chacune une église (comme aux Kellia d'après l'apophtegme alph. Phocas 1). – On peut envisager aussi que l'une des églises ait été réservée à des laïcs (à ce propos, C.C. Walters note que la présence de galeries dans l'église du Deir el-Abiad peut s'expliquer de diverses manières: soit la présence de religieuses, à qui les galeries sont habituellement réservées; soit l'église sert également aux villages des alentours et les galeries sont destinées aux laïcs (cf. WALTERS, *Monastic Archaeology*, p. 36-37)). Il ne faut pas oublier que le monastère n'est pas un lieu fermé (les graffitis des pèlerins en offrent un bon exemple).

¹⁰⁵ Cf. MACCOULL, *Bawit Contracts*, p. ex. B.L. Ms. Or. 6204, 75.

¹⁰⁶ Il faut noter que l'on trouve également plusieurs églises dans d'autres monastères égyptiens (cf. KRAUSE, *Das Apa-Apollon-Kloster*, p. 186-187). Le monastère d'Antoine près de la mer Rouge, par exemple, en compte quatre (cf. CAPUANI, *L'Égypte copte*, p. 138-141). – On trouve peut-être dans la *Vie de Phib et d'Apollô* un écho aux différentes églises du site. Il y est dit qu'Apollô construisit une petite église sur la sépulture de Phib et que Dieu lui ordonna d'en construire une autre, plus grande, en prévision de l'importance de la communauté (§ 16-17).

Plusieurs structures mises au jour par les archéologues ont été identifiées comme **des réfectoires et des cuisines**¹⁰⁷. Les dimensions de la salle XIX (23 m de long sur 5 m de large) et de la salle 6 (6 m de large sur 30 m de long; soit la plus grande construction découverte sur le site) pourraient suggérer qu'il s'agissait de réfectoires¹⁰⁸. Les très nombreuses inscriptions de la salle permettent plutôt de la définir comme une «reception-place for pilgrims»¹⁰⁹. Les cuisines trouvées aux environs de la salle 6¹¹⁰ étaient sans doute destinées à la préparation de la nourriture des pèlerins.

Il faut encore mentionner **les locaux à caractère économique**: boulangerie, pressoirs, entrepôts, écuries... mieux connus par les témoignages écrits que par les rapports de fouilles. Il existait en effet sur le site une boulangerie (attestée par un texte inédit de la collection Lansing). La production d'huile et de vin était sans doute organisée, au moins en partie, sur le site même de Baouît. Les nombreuses céramiques qui ont été découvertes dans certaines salles pourraient indiquer que ces constructions ont servi, à un moment donné de leur histoire, de magasin (p. ex. «chapelles» XVIII et XXVI et la salle 41). La salle 41 était apparemment à l'origine un atelier pour le tissage ou la fabrication de nattes¹¹¹, puis a servi d'entrepôt¹¹². Les textes documentaires du IX^e siècle mentionnent des ateliers (cf. une cellule située dans la *ΤΕΡΚΑΣΙΑ ΝΕΡΡΕ* «new workshop area»¹¹³). Enfin le monastère devait disposer d'un ou de plusieurs puits¹¹⁴.

¹⁰⁷ Sur les réfectoires du site de Saqqarah (proche typologiquement de celui de Baouît), cf. WIETHEGER, *Jeremias-Kloster*, p. 16-20.

¹⁰⁸ Cf. DORESSE, *Anciens monastères*, p. 317. Il est possible qu'il y ait eu plusieurs réfectoires sur le site. En effet, les inscriptions de la salle XIX font souvent allusion au *ΠΑΤΕΡ ΝΤΡΙ* «le père de la cellule». La salle XIX pourrait donc être un réfectoire destiné à l'usage d'un groupe limité de moines, appartenant à la même «cellule». Cf. aussi p. ex. RASSART-DEBERGH, *Organisation*, p. 79.

¹⁰⁹ Cf. WALTERS, *Monastic Archaeology*, p. 109; ce qui n'exclut pas que la pièce ait aussi été un réfectoire.

¹¹⁰ Plusieurs pièces sont organisées autour de la salle 6, dont les «cuisines» proprement dites (salles 12, 13 et 17), cf. MASPERO-DRIOTON, *MIFAO* 59, p. 20-29.

¹¹¹ Je remercie D. Bénazeth pour cette information. Maspero avait interprété la salle comme une écurie (cf. MASPERO-DRIOTON, *MIFAO* 59, p. XIV et 43-45; il faut noter que la numérotation est fautive: les informations présentées sous le titre «salle 42» dans la publication concernent en fait la salle 41).

¹¹² Cf. MASPERO-DRIOTON, *MIFAO* 59, p. XIV et 43-45.

¹¹³ Cf. MACCOULL, *Bawit Contracts*, p. ex. B.L. Ms. Or. 6203, 20.

¹¹⁴ Cf. DORESSE, *Anciens monastères*, p. 348: «Dans le secteur méridional du kôm se trouvait un puits avec saqqieh, encore en usage au temps de Clédat. Il ne devait pas être le seul de cette cité monastique».

D'autres bâtiments encore sont connus par les sources documentaires mais n'ont pas encore été retrouvés par les archéologues. Il y avait par exemple une **infirmerie**¹¹⁵ sur le site, comme l'atteste un texte de Bruxelles (1)¹¹⁶. De même les monastères possèdent normalement une **bibliothèque**¹¹⁷; le couvent de Baouît n'échappe certainement pas à la règle. On peut également envisager l'existence d'un scriptorium¹¹⁸. Cependant leur localisation est inconnue. Par ailleurs, on ne possède pas de manuscrit littéraire grec ou copte qui puisse être attribué au monastère de Baouît. Quelques indices permettent aussi de postuler l'existence d'une **école**¹¹⁹ ou d'un centre d'enseignement au sein du monastère¹²⁰. La présence

¹¹⁵ Tous les monastères importants possédaient une infirmerie pour les frères malades (sur les infirmeries monastiques, cf. GROSSMANN, *Christliche Architektur*, p. 299-301. Sur les maladies dans les textes coptes documentaires, cf. l'excursus de H. Förster dans *P. Harrauer* 57, p. 213-219). Les monastères pachômiens, par exemple, en étaient régulièrement pourvus (cf. LEFORT, *Œuvres de S. Pachôme*, p. 93-94). Les moines y recevaient peut-être quelques soins médicaux, mais on escomptait le rétablissement des malades essentiellement par le repos et une meilleure nourriture. L'infirmerie était destinée aux malades, aux infirmes et, de manière générale, à tous les moines qui ne pouvaient plus vivre seuls. – Les inscriptions du monastère d'apa Jérémias à Saqqarah mentionnent l'existence d'une infirmerie dans ce monastère, cf. *I. Saqqarah* 223: ΠΑ ΠΜΑ ΝΝΕΤΩΦΝΕ «celui de l'infirmerie» (peut-être aussi *I. Saqqarah* 470). Les archéologues ont proposé d'identifier la salle n° 726 comme l'infirmerie dont parlent les inscriptions (cf. QUIBELL, *Saqqarah*. III, p. 15-16 et *Saqqarah*. IV, p. 3); cette interprétation est très fragile; d'autres archéologues ont proposé d'y voir un réfectoire. La fonction exacte de cette pièce est encore inconnue (cf. WHIETGER, *Jeremias-Kloster*, p. 21-22).

¹¹⁶ Il n'y a pas d'indice permettant de mettre en relation une des structures archéologiques mises au jour à Baouît avec une infirmerie. Mais comme le signale P. Grossmann, il n'y avait vraisemblablement que peu de différences architecturales entre l'«hôpital» et les autres pièces communes (cf. GROSSMANN, *Christliche Architektur*, p. 301).

¹¹⁷ Cf. KRAUSE, *Das Mönchtum in Ägypten*, p. 172-173; KRAUSE, *Libraries*, p. 1447-1450.

¹¹⁸ Cf. DORESSE, *Anciens monastères*, p. 351.

¹¹⁹ Plusieurs graffitis scolaires ont été publiés (cf. la liste des textes «scolaires» dressée ci-dessus). Ce sont, par exemple, des listes de mots classés alphabétiquement, comme dans une série d'inscriptions gravées dans la nécropole située sur la montagne (cf. CLÉDAT et al., *MIFAO* 111, p. 190-191). On peut comparer ces inscriptions avec les textes scolaires du monastère de Phoibammôn dans la montagne thébaine (*I. Mon. Phoebammon Gr.* 16 et *I. Mon. Phoebammon Copt.* 19).

¹²⁰ La règle de Pachôme, par exemple, impose aux novices d'apprendre à lire (cf. BOON, *Pachomiana Latina*, p. 49-50: *Règle de Pachôme* § 139 et 140). C'était peut-être aussi le cas à Baouît. Un examen des documents montre d'ailleurs que les moines savent habituellement écrire (fût-ce à un niveau très élémentaire).

d'enfants pourrait constituer un indice supplémentaire en faveur d'une école ¹²¹. La mention de professeurs (καθηγητής) dans quelques inscriptions du site semble confirmer l'hypothèse ¹²², même si les archéologues n'ont pas encore mis au jour d'école ¹²³.

Sur le plan dressé par J. Clédat ¹²⁴, on voit près du « puits antique » un grand espace nommé « jardin ». Il est probable que **des jardins et des champs** étaient situés à proximité du monastère. *P. Hermitage Copt.* 13, qui provient sans doute de Baouît ¹²⁵, mentionne des jardins : l. 5 **TEΩNH NEPM TEPOY** « le jardin des hommes originaires de Térôt », l. 6 **TEΩNH MPMAN CYNAΓE** « le jardin du lieu de rassemblement », l. 7 **TEΩNH NTNOCTE** « le jardin de Tnosté (?) » ; un verger : l. 8 **NEBHNE MPTOY** « les dattiers de la montagne » ; et

taire). En effet, dans les documents conservés, il n'y a pas de mention d'un moine de Baouît qui ne sait pas écrire. Il arrive parfois que le moine ne sache pas bien écrire, cf. *P. Mon. Apollo* I 25, 21-22: **MEBNOI | NCZAI KALLOC** « il ne sait pas bien écrire ».

¹²¹ Des terres cuites interprétées comme des jouets ont en effet été trouvés sur le site (cf. PALANQUE, Notes) et une cellule se nomme la **TPH NNEKOYI** « cellule des petits ». La **TPH NNEKOYI** littéralement « la cellule des petits » rassemblait probablement un certain nombre d'enfants, dirigés par le **PIOT NNEKOYI** « le père des petits » (fonction attestée dans les inscriptions MIFAO 12, p. 113, n° XLIV, 2; MIFAO 59, p. 95, n° 249, 6; p. 116, n° 376, 2), cf. p. 69. – La présence d'enfants est assez commune dans les monastères ; elle est attestée par exemple dans le monastère pachômien de Pbow (cf. *Paralipomènes* 15 et 16).

¹²² Cf. MIFAO 12, p. 108, n° VIII, 3; MIFAO 39, p. 21, sans n°, 4-6 (lecture et interprétation personnelles); MIFAO 59, p. 118-119, n° 390, 2; p. 126, n° 434, 1. Les trois premières inscriptions renvoient au même personnage: **ANOUPI PWOY** (ou **PWOY**).

¹²³ La localisation de l'école, si tant est qu'une pièce spéciale ait été dévolue aux besoins de l'enseignement, n'est pas assurée. L. Del Francia a proposé de voir une école dans la pièce de la partie sud du monastère (salle 41), où se trouve la célèbre peinture figurant un chat et trois souris, cf. DEL FRANCIA, *Scènes d'animaux personnifiés*. Sur la peinture des rats et du chat, cf. SCHALL, *Die koptisch-arabische Aufschrift* (interprétation de l'inscription **ZEPIYTO** en « chat de Bouto »); BRUNNER-TRAUT, *Altägyptische Tiergeschichte und Fabel*, p. 7. Mais cette salle était plutôt un atelier de tissage (cf. *supra*, p. 50). J. Dorese estimait que la peinture était un faux, cf. DORESE, *Anciens monastères*, p. 349-350: « mais cette peinture ne saurait remonter aux religieuses qui habitèrent ces lieux : l'inscription prétendument copte mais incompréhensible qui l'accompagne, la nature des couleurs utilisées, les caractéristiques du pinceau qui la tracèrent, tout fait songer qu'une main moderne s'est livrée là, au temps des fouilles de Baouît, à une aimable plaisanterie ». Il ne s'agit pas d'un faux ; les fouilles de l'église nord ont d'ailleurs permis de mettre au jour un autre graffiti représentant des animaux.

¹²⁴ Cf. CLÉDAT et al., MIFAO 12, pl. I et VI.

¹²⁵ Cf. p. 123, n. 56.

des champs : l. 10 ΦΟΙ ΝΤΝΟΥ ΜΝ ΦΟΙ ΝΚΗΡΕ «le champ de Tnou (?) et le nouveau champ».

Trois **cimetières**, situés en dehors du kôm, ont été découverts. Il s'agit de la «nécropole désertique», de la «nécropole méridionale» et de la «nécropole sur la montagne»¹²⁶. Il est probable que ces cimetières n'ont pas tous été utilisés en même temps¹²⁷. Les textes épigraphiques mentionnent l'existence d'un cimetière, par exemple une stèle funéraire¹²⁸ mentionne : ΑΠΑ ΦΙΒ ΠΙΩΤ ΜΠΚΗΜΙΤΡΗ «apa Phib, le père du cimetière». Par ailleurs, Phib et Apollô ont sans doute été enterrés sur le site du monastère. Leurs tombeaux auraient été le centre d'un pèlerinage¹²⁹. Les archéologues ont aussi trouvé dans le complexe qui comprend les églises une série d'ossements sans cercueils, ni tissus, mais il s'agit sans doute d'inhumations postérieures¹³⁰.

Enfin, il faut aussi signaler l'existence sur le site du monastère d'une **section féminine**¹³¹. Il apparaît d'après les textes épigraphiques que la partie sud du monastère était occupée par des moniales¹³². Le caractère double du monastère est postérieur à sa fon-

¹²⁶ Cf. CLÉDAT et al., MIFAO 111, p. 185-196.

¹²⁷ La nécropole méridionale apparaît à J. Clédat comme très récente. On a retrouvé dans cette dernière des corps de femmes et d'enfants. C.C. Walters estime également qu'il doit s'agir de sépultures plus tardives (cf. WALTERS, *Monastic Archaeology*, p. 232 : «presumably later intrusions»).

¹²⁸ Cf. CLÉDAT et al., MIFAO 111, p. 234; COQUIN et RUTSCHOWSCAYA, Les stèles coptes, p. 112-113.

¹²⁹ Cf. la *Vie de Phib* et la *Vie et récits de l'apa Daniel de Scété*. Il arrive souvent que le(s) tombeau(x) du (des) fondateur(s) devien(nen)t le centre du site monastique et l'objet d'une dévotion, cf. WALTERS, *Monastic Archaeology*, p. 229 : «The founders of the primitive eremetical settlements were normally buried in the cave or rudimentary shelter that had formed their dwelling. This inevitably turned the dwelling into a shrine, which became the focal point for the settlement that grew up in the vicinity».

¹³⁰ Cf. PALANQUE, Rapport, p. 5; DORESSE, *Anciens monastères*, p. 292 et 353. J. Dorese estime qu'il a dû y avoir sur le site des sépultures de moines importants, à la base d'un culte funéraire, qui devint l'objet d'un pèlerinage. Cependant, les fouilles récentes permettent de douter de cette interprétation. Une tombe a en effet été découverte au chevet de l'église nord, mais elle date du temps où l'église était déjà en partie ensablée.

¹³¹ Le monastère d'apa Jérémias à Saqqarah possédait également une zone conventuelle féminine. Un couvent de femmes, qui remonte à Pachôme, aurait peut-être été englobé dans le monastère de Jérémias (cf. WIETHEGER, *Jeremias-Kloster*, p. 143).

¹³² De nombreuses inscriptions mentionnant des moniales ont été trouvées dans le secteur sud, cf. MASPERO, Rapport, p. 288-289 et 300; sur la section féminine, cf. DORESSE, *Anciens monastères*, p. 344-348. Sur le sujet, cf. HABIB EL-MASRI, A Historical Survey.

dition, mais on ne peut déterminer la date précise de l'installation de moniales à Baouît ¹³³.

3.4. APERÇU HISTORIQUE

H. Torp a finement analysé les indications chronologiques contenues dans le chapitre 8 de l'*Historia Monachorum* ¹³⁴. Ces indications permettent de placer **la fondation du monastère** vers 386-388, fourchette que l'on peut élargir à 385-390, eu égard au caractère stéréotypé des chiffres donnés dans le texte (Apollô s'était retiré du monde à 15 ans; il a passé 40 ans dans le désert comme ascète pour ensuite rejoindre la vallée, à l'époque de l'empereur Julien (361-363); enfin, il organisa les ermitages et fonda une communauté à l'âge de 80 ans ¹³⁵). Cette date semble donc plausible. Il faut néanmoins signaler que, jusqu'à présent, aucun vestige archéologique ne confirme cette datation.

L'**apogée** du monastère date, dans l'état actuel de la documentation des VII^e et VIII^e siècles. Le nombre de moines à cette époque a dû être important. Il est cependant très difficile d'en donner une estimation. Les sources littéraires sont rarement fiables à cet égard ¹³⁶. La taille du monastère constitue un indice plus objectif. P. Grossmann a proposé sur base de la taille des deux réfec-

¹³³ J. Doresse souligne que très peu de moniales différentes sont attestées dans les inscriptions de la partie sud du site et en tire la conclusion que la section féminine du couvent ne comptait qu'un nombre restreint de religieuses (cf. DORESSE, *Anciens monastères*, p. 348: «Même si les bâtiments qu'occupait la communauté féminine paraissent avoir été assez étendus, il est possible que les religieuses n'aient point été très nombreuses. Les noms que l'on retrouve dans les inscriptions et les graffites sont toujours les mêmes...»). Cette interprétation me semble abusive.

¹³⁴ Cf. TORP, *Date de la fondation*, p. 168-170.

¹³⁵ Selon le texte, il aurait donc existé précédemment une communauté dirigée par Apollô.

¹³⁶ Pour le monastère de Baouît, nous disposons de deux sources littéraires chiffrées: le monastère aurait compté 500 moines à la fin du IV^e siècle d'après *Hist. Mon.* 8 et 5.000 moines au VI^e siècle d'après les *Vie et récits de l'apa Daniel de Scété*. La différence entre les deux chiffres peut s'expliquer par l'hiatus chronologique: il est très probable que la communauté a fortement augmenté durant le siècle et demi qui sépare les deux sources. Cependant le rapport entre les deux estimations (du simple au décuple) pourrait laisser imaginer que l'auteur de l'anecdote que l'on lit dans la *Vie et récits de l'apa Daniel de Scété* a simplement multiplié par 10 le nombre indiqué dans *Hist. Mon.* 8, qui était un ouvrage très connu et très lu. Ces renseignements ne doivent pas être pris au pied de la lettre. Tout au plus peut-on les considérer comme des ordres de grandeur. En tout cas, ces estimations indiquent qu'il s'agissait d'un grand monastère.

toires et des églises que le monastère de Deir el-Bala'iza aurait pu contenir environ 1.000 habitants¹³⁷. Il faut bien sûr prendre cette estimation comme un ordre de grandeur maximal qui n'a pu être atteint que pendant l'apogée du monastère. Malgré ces réserves, la méthode me semble intéressante, et le manque de sources fiables concernant le nombre de moines des monastères égyptiens ne permet pas de dédaigner cette approche¹³⁸. Cependant, pour le monastère de Baouît, en raison de la faible surface fouillée, on ne peut appliquer totalement le raisonnement de P. Grossmann et faire des estimations à partir de la taille des églises et des réfectoires. Un nombre d'un millier de moines semble néanmoins possible eu égard aux vestiges archéologiques découverts et surtout aux dimensions du monastère¹³⁹.

Nous ne disposons que de très peu de renseignements sur **les derniers moments** du monastère. L'archéologie fournit plusieurs indices de l'abandon progressif des lieux : le nombre de moines a progressivement diminué, et, en conséquence, plusieurs bâtiments sont devenus inutiles et ont pu être réaffectés¹⁴⁰. H. Torp a brossé un tableau dramatique du déclin du monastère¹⁴¹. Il importe de

¹³⁷ Cf. GROSSMANN, Ruinen des Klosters Dair al-Balaiza, p. 202 : «Überschlägig hochgerechnet, konnten mithin in den noch hinreichend identifizierbaren Gebäuden oberhalb der beiden Refektorien annähernd 400 Männer untergebracht worden sein. Berücksichtigt man weiter, daß von diesen Gebäuden nur ein verhältnismäßig kleiner Teil der Gesamtfläche des Klosters überbaut wird, so erscheint eine geschätzte Gesamtbelegung von über 1000 Insassen kaum als zu hoch gegriffen».

¹³⁸ E. Wipszycka a critiqué l'estimation : «P. Grossmann affirme que les moines [...] étaient environ mille, mais il ne dit pas d'où il a pris ce chiffre. C'est en tout cas un chiffre fantaisiste, qu'il convient d'ignorer» (cf. WIPSZYCKA, Fonctionnement interne, p. 171, n. 6). En réalité, P. Grossmann développe abondamment ses arguments.

¹³⁹ En effet, si la surface totale du monastère de Deir el-Bala'izah est d'environ 50.000 m², celle de Baouît est d'environ 400.000 m² (mais on ignore si le monastère occupait toute cette surface). La comparaison entre les deux chiffres est éloquente. J'adopte donc un ordre de grandeur prudent d'au moins un millier de moines. Un chiffre de quelques milliers de moines ne semble pas impossible pour les périodes d'occupation maximale.

¹⁴⁰ Cf. p. ex. la salle 41 transformée en entrepôt, cf. MASPERO-DRIOTON, MIFAO 59, p. 43-45.

¹⁴¹ Cf. TORP, Date de la fondation, p. 171 : «La décadence commence au VIII^e. Au IX^e le monastère est, du point de vue de son organisation, en pleine dissolution pour retomber dans une espèce d'état pseudo-anachorétique qui a laissé des traces très nettes – quoique fort peu monumentales – dans l'histoire des constructions du monastère. Au plus tard vers le X^e s., la nature se joint de toutes ses forces aux ennemis intérieurs et extérieurs du couvent : on peut d'une manière presque dramatique suivre l'ensablement lent mais irréversible qui part

remettre les faits en perspective. Il est vraisemblable que le monastère a eu quelques difficultés au VIII^e siècle en raison de la politique fiscale arabe, particulièrement néfaste aux institutions monastiques¹⁴². On ne connaît pas exactement l'impact que ces événements ont eu sur la communauté de Baouît; aucun signe de «déclin» n'est en tout cas visible dans la documentation de cette époque. Il est cependant possible qu'il y ait eu au VIII^e siècle une diminution du nombre de moines (ces derniers préférant retourner dans le monde, voire se convertir à la foi islamique).

Plusieurs savants ont tenté de dater précisément la fin du monastère. Diverses hypothèses ont été avancées¹⁴³: vers 900 selon J. Maspero, hypothèse retenue par J. Doresse¹⁴⁴; lors de l'invasion de Shirkouh en 1158-1159 selon J. Clédât, suivi par H. Torp¹⁴⁵; au XIII^e ou au XIV^e siècle selon J. des Graviers¹⁴⁶.

de la périphérie et se rapproche du centre. Finalement, le monastère, jadis si florissant, semble être réduit à une poignée de moines menant une vie tout à fait primitive, retranchés contre le sable autour des églises nord et sud et en quelques chapelles dont ils ont, à la manière des taupes, tenus ouverts des accès pratiqués dans l'accumulation des sables».

¹⁴² C'est au VIII^e siècle que s'éteint le monastère Deir el-Bala'izah, par exemple, ainsi que de nombreux monastères de la région thébaine.

¹⁴³ Ces hypothèses sont citées dans KRAUSE et WESSEL, Bawit, col. 568-583, en part. col. 573.

¹⁴⁴ J. Doresse présente comme argument l'absence de donjon et de structures défensives... «Ce qui confirme l'hypothèse selon laquelle l'extinction de Baouît commença assez tôt, en un temps où le monastère ne craignait encore guère les agresseurs ou les pillards» (Cf. DORESSE, *Anciens monastères*, p. 351). Mais comme seule une petite partie du monastère a été dégagée, on ne peut se prononcer sur l'existence de telles structures. J. Doresse précise une date (p. 613): «Les ruines de Baouît telles qu'elles ont été retrouvées sous les sables devaient sans doute, en 750, avoir été déjà assez recouvertes par eux pour que les religieux aient dû, en hâte, les abandonner». L'hypothèse de J. Doresse est contredite par les faits; mais elle a des répercussions sur de nombreuses dates qu'il a proposées.

¹⁴⁵ L'hypothèse de J. Clédât est apparemment adoptée aussi par Chr. Ihm: «Clédât [...] konnte nachweisen, daß es sich um das vom hl. Apollon († 395) gegründet Kloster Abôt in der Nähe von Hermopolis handelt, das im 5. und 6. Jh. seine Blütezeit erlebte, nach der arabischen Eroberung stark zurückging und während der Shirkouh-Invasion im 11. Jh. völlig zerstört wurde» (cf. IHM, *Die Programme der christlichen Apsismalerei*, p. 198). Il s'agit selon toute probabilité d'une erreur pour «12. Jh.». M. Krause et K. Wessel ont donc tort de mentionner l'opinion de Chr. Ihm comme originale (cf. KRAUSE et WESSEL, Bawit, col. 573).

¹⁴⁶ Cf. DES GRAVIERS, Inventaire des objets coptes, p. 51: «Le monastère de Baouît se trouvait en Moyenne-Égypte, à l'ouest du Nil, à la lisière des sables et des terres cultivées [...] il fut probablement détruit et ses moines dispersés par quelque persécution arabe, au XIII^e ou au XIV^e siècle». C'est l'hypothèse que retient M. Krause (cf. KRAUSE, *Das Apa-Apollon-Kloster*, p. 181).

L'hypothèse de J. Maspero peut être rejetée d'emblée, puisqu'il y a des témoignages sûrs de la survie du monastère aux X^e et XI^e siècles : une inscription du site (MIFAO 111, p. 201, n° X) est précisément datée de 961. Un autre graffiti, publié dans Palanque, Rapport, p. 6-7, pourrait dater de 1031¹⁴⁷.

L'hypothèse qui est généralement admise suppose une lente dégradation du monastère, avec un coup de grâce porté lors des invasions de Shirkouh, en 1167-1169¹⁴⁸. C'est l'hypothèse de J. Clédat¹⁴⁹, reprise par H. Torp¹⁵⁰. Ce dernier imagine une lente agonie brusquement interrompue par l'invasion de Shirkouh au XII^e siècle. Le scénario est possible. Mais, si la lente agonie est bien attestée, il n'y a pas vraiment de traces de destructions massives. Rien n'indique une invasion¹⁵¹.

¹⁴⁷ Il faut aussi signaler des peintures du monastère (sur les colonnes de l'église nord, cf. CLÉDAT, Baouït, col. 221), qui pourraient être datées du début du XII^e siècle. J. Clédat, et après lui H. Torp, y a reconnu la main d'un peintre itinérant arménien (sur les artistes arméniens (et syriens) employés dans les monastères égyptiens, cf. WALTERS, *Monastic Archaeology*, p. 161), qui a laissé au Couvent Blanc une inscription (en copte et en arménien), datée de 1124. Si le rapprochement entre les peintures réalisés par ce peintre à Sohag et les peintures des colonnes de l'église sud de Baouït était fondé, cela permettrait de dire que le monastère était encore vivant à cette date. Cependant, la comparaison proposée par Torp entre les peintures du Couvent Blanc et de l'église nord de Baouït ne semble pas convaincante (cf. WALTERS, *Monastic Archaeology*, p. 288-289). Par ailleurs, la poursuite d'un programme décoratif contredirait l'hypothèse d'une «vie tout à fait primitive» menée par une «poignée de moines».

¹⁴⁸ Sur Shirkouh, oncle de Saladin, chargé par Nur al-Dîn de la conquête de l'Égypte fatimide, cf. LANE-POOLE, *History of Egypt*, p. 177-186. – Un des arguments utilisés est qu'il n'y aurait pas de mention du monastère de Baouït dans l'inventaire dressé par Maqrizi au début du XIII^e siècle. Il paraît donc improbable que le monastère ait encore existé à cette date. J. Doresse, pourtant, voit une mention de Baouït dans l'ouvrage de Maqrizi : au chapitre 37, il mentionne, entre Bû Fânâ et Abû Markârah, «the monastery of Bâlûjah, at a short distance from Al-Manhî, belongs to the largest monasteries, but is now ruined, so that it only contains one or two monks. It stands opposite to Daljah, at about two hours' distance» (cf. EVETTS, *Churches and Monasteries*, p. 314). J. Doresse fait le rapprochement entre Bâlûja et le toponyme $\alpha\beta\lambda\omicron\upsilon\gamma\alpha$, que l'on lit dans la *Vie copte de Phib et d'Apollô*. La description de Maqrizi pourrait correspondre au monastère de Baouït, mais rien ne permet d'en être sûr. Le mot Bâlûja pourrait d'ailleurs être une erreur, due à la copie en arabe, pour Baouït.

¹⁴⁹ Cf. CLÉDAT, Baouït, col. 209.

¹⁵⁰ Cf. TORP, Date de la fondation, p. 176.

¹⁵¹ Au contraire, quelques indices pointent en faveur d'un abandon progressif du site par les moines. Le très faible nombre d'objets (hormis la céramique) retrouvés lors des fouilles tend plutôt à indiquer que le départ des moines ne s'est pas fait dans la hâte. La situation s'apparente à la fin des Kellia : «Il



Lors des nouvelles campagnes de fouilles sur le site, des prospections de surface ont été organisées. S. Marchand a ainsi trouvé de nombreuses céramiques glaçurées, qui datent du XI^e, voire du XII^e siècle.

En conclusion, des activités monastiques se sont poursuivies jusqu'au X^e siècle au moins et des traces d'occupations au XI^e et sans doute au XII^e siècle sont attestées. Si l'activité monastique a continué à cette période, le couvent a peut-être été touché par l'invasion de Shirkouh, comme d'autres monastères de la région¹⁵². On ne peut déterminer si le monastère a encore vécu, sous une forme très diminuée, après cette date¹⁵³.

3.5. L'ORGANISATION DU MONASTÈRE

Le type d'organisation monastique

L'étude de l'organisation des monastères égyptiens est assez complexe. Certains types, comme les monastères pachômiens, ont été abondamment étudiés¹⁵⁴; d'autres n'ont pratiquement jamais été pris en compte¹⁵⁵. Les deux systèmes principaux d'organisation monastique, mis en place au IV^e siècle, sont le semi-anachorétisme et le cénobitisme¹⁵⁶. Ils ne constituent pas les deux termes d'une alternative, mais les deux extrêmes entre lesquels se situe la majorité des monastères égyptiens. J.E. Goehring parle à juste titre

semble qu'au VIII^e siècle une pression confessionnelle et fiscale accrue de la part des musulmans au pouvoir se fit sentir envers les pères du désert. Les travaux archéologiques montrent que les ermitages aux Kellia n'ont pas été pillés ou détruits, mais simplement abandonnés par les occupants. Ceci explique qu'à l'exception de la céramique, peu de traces d'occupation ont été découvertes. En partant, les moines ont emporté leurs modestes effets personnels» (cf. DESCÈUDES, *L'architecture des ermitages*, p. 45). Les témoignages archéologiques sont, sur les deux sites, identiques. On peut donc peut-être envisager une fin parallèle.

¹⁵² Cf. *P. Mon. Apollo I*, p. 7.

¹⁵³ En soi, la poursuite d'activités n'est pas exclue, comme le montre l'exemple du monastère proche d'Abou Fana, qui continue d'exister jusqu'au XIV^e siècle, Cf. BUCHHAUSEN et al., *Die Ausgrabungen von Dair Abu Fana*, p. 123. – Si activités il y eut à une telle date au monastère de Baouît, elles furent sans doute limitées et sans commune mesure avec la vie du monastère au VIII^e siècle.

¹⁵⁴ Il y a une abondante bibliographie sur le sujet, cf. ROUSSEAU, *Pachomius*.

¹⁵⁵ Des monastères comme Deir el-Bala'izah, le monastère de Jérémie à Saqqarah, et bien sûr Baouît.

¹⁵⁶ Cf. GUILLAUMONT, *Monasticism*, p. 1661-1664; COQUIN, *Évolution du monachisme*.

d'un «continuum complexe» de systèmes monastiques¹⁵⁷. Par ailleurs, les deux systèmes ont évolué, surtout à partir du VIII^e siècle, vers une fusion progressive des deux modes de vie¹⁵⁸.

J. Clédât estimait que le monastère de Baouït était une **dépendance pachômiennne**: «Il (= Apollô) semble tout d'abord avoir fait partie de la communauté de saint Pachôme avant d'aller s'établir à Baouït où il fonde le monastère qui a conservé son nom»¹⁵⁹. Ce jugement a été par la suite repris et présenté comme une évidence¹⁶⁰. L'interprétation à la base de l'hypothèse est en fait erronée¹⁶¹.

Cependant on peut se poser la question de l'influence du système pachômien sur le monastère de Baouït¹⁶². S.J. Clackson

¹⁵⁷ Cf. GOEHRING, *Through a Glass Darkly*, p. 53-54: «the historical reality is better served by the notion of a complex continuum from the fully solitary monk to the fully communal monk» et p. 67: «any sharp division between anchoritic and coenobitic communities in Egypt in general is best eliminated as a product of the impact of the literary sources»).

¹⁵⁸ Cf. HENGSTENBERG, *Entwicklungsgeschichte*; WALTERS, *Monastic Archaeology*, p. 7-13; COQUIN, *Évolution du monachisme égyptien*, p. 21. Sur la cénobitisation des Kellia, cf. GUILLAUMONT, *Histoire des moines aux Kellia*, p. 201 (165). On peut aussi évoquer le cas des monastères de Scété, où les murs d'enceinte, érigés pour permettre aux moines de se protéger, ont entraîné une cénobitisation de fait de la vie monastique, cf. TORP, *Murs d'enceinte*, p. 176-177: «Les murs d'enceinte, qui à l'origine avaient été construits dans un but de défense et non pour des raisons d'ordre monastique, semblent avoir agi en retour sur l'organisation des communautés monastiques, et facilité l'évolution de la structure interne de la laurie vers le coenobion». Des éléments de cénobitisation étaient déjà présents à Scété au VII^e siècle (TORP, *Murs d'enceinte*, p. 177).

¹⁵⁹ Cf. CLÉDAT, Baouït, col. 203-251.

¹⁶⁰ Cf. p. ex. DAVID, *Apollo*; mais aussi dans un ouvrage récent: MARAVAL, *Christianisme*, p. 257. La source de cette erreur est la confusion entre les divers Apollô (cf. ci-dessus).

¹⁶¹ Cf. COQUIN et MARTIN, Bawit, p. 362-363; *P. Mon. Apollo I*, p. 7.

¹⁶² Il faut signaler que T. Markiewicz, dans son compte rendu de *P. Mon. Apollo I*, rejette absolument la possibilité que Baouït ait été d'obédience pachômiennne. L'argument principal de Markiewicz est que les moines de Baouït conservent leurs biens personnels (et donc peuvent prêter de l'argent à titre individuel par exemple). Cependant, R.S. Bagnall a bien montré que l'on peut douter que les moines aient abandonné leurs biens à leur entrée au monastère. Les sources documentaires prouvent au contraire que les moines étaient souvent propriétaires de bien, prêtaient de l'argent..., et *a silentio*, aucun document de cession de bien lors de l'entrée dans la vie monastique n'est conservé (cf. BAGNALL, *Egypt in Late Antiquity*, p. 298-299. Sur l'abandon des biens à l'entrée du monastère: cf. JEAN CASSIEN, *Institutions cénobitiques* 4, 13; ce problème est discuté par STEINWENTER, *Aus dem kirchlichen Vermögensrechte*, p. 24; cf.

évoque cette possibilité ¹⁶³. J. Doresse estime de manière générale l'influence pachômienne comme peu importante à Baouît ; il cite comme argument la rareté de Pachôme dans les listes de saints. L'influence de la règle pachômienne lui semble cependant possible ¹⁶⁴. On peut aussi voir dans l'organisation en « cellules » une influence ou, au moins, une similitude avec le système pachômien ¹⁶⁵. De même, le titre de second (δευτεράριος en grec, πμε-ζcnaγ en copte), bien attesté dans la littérature pachômienne, se retrouve quelques fois à Baouît, par exemple dans l'inscription MIFAO 12, p. 105, sans n°, ou sur des linteaux de bois ¹⁶⁶.

Les sources qui nous renseignent sur l'organisation du monastère de Baouît sont fort différentes. Le meilleur commentaire à ce sujet est dû à R.-G. Coquin et M. Martin ¹⁶⁷. De manière générale les sources littéraires nous renseignent sur les débuts du monastère ; les textes papyrologiques et épigraphiques, ainsi que l'archéologie, concernent les VI-IX^e siècles. Un autre facteur chronologique a son importance. Les travaux sur le monachisme en général et le fonctionnement des monastères sont presque tous basés exclusivement sur les IV^e-V^e siècles, période pour laquelle

aussi CADELL, *Papyrologica*, p. 200-201). À propos de la propriété des moines, cf. aussi KRAUSE, *Zur Möglichkeit von Besitz* (discussion des contrats de vente viagère de cellules du monastère de Baouît qui datent du IX^e siècle).

¹⁶³ Cf. *P. Mon. Apollo I*, p. 8 ; cf. aussi KRAUSE et WESSEL, *Bawit*, p. 573-575.

¹⁶⁴ Cf. DORESE, *Anciens monastères*, p. 584-585.

¹⁶⁵ Cf. p. 68-69.

¹⁶⁶ Cf. KRAUSE, *Inschriften auf den Türsturzbalken*, p. 116-117. Contrairement à KRAUSE et WESSEL, *Bawit*, p. 574 et KRAUSE, *Das Apa-Apollon-Kloster*, p. 214-215 ; cf. aussi *P. Mon. Apollo I*, p. 8.

¹⁶⁷ Cf. COQUIN et MARTIN, *Bawit*, p. 363 : « It is very difficult to determine what kind of monastery Apollo founded, in view of the fact that only 5 percent of the site has been excavated and that it underwent many transformations between the founding and the abandonment of the monastery. It seems too much to affirm that the site is of Pachomian character with some « individual liberties » of anchorite type (TORP, 1964, p. 185), for the excavations themselves have demonstrated the existence of cells outside the surroundings wall in the desert, and the numerous inscriptions attesting the cult of Apollo, which is always associated with Phib and Anoup, are only found on the walls of hermitages in Middle and Upper Egypt, at Wadi Sarjah, Dayr al-Bala'izah, and as far as Isna, but never on the walls of a monastery known to have been Pachomian. It therefore seems more in conformity with that is known of Egyptian monasticism to think that the so-called dayr of Bawit was, at least in its origins, a common center for surroundings hermitages. The only difference between this and similar establishments is that the hermits assembled there for the Eucharist and a common meal, followed perhaps by an address from the father of the monastery, not every week but daily, as both the *Historia monachorum* and the fragments of the Life of Paul of Tamma clearly show ».

les témoignages littéraires sont abondants (*Histoire Lausiaque*, *Historia Monachorum in Aegypto*, œuvres de Jérôme, *Institutions* de Cassien, textes pachômiens, œuvres de Shénouté...). Mais on peut douter que les structures connues au IV^e siècle soient restées inchangées au VII^e siècle par exemple. En outre la nature même des différentes sources rend délicates les comparaisons. Malgré la difficulté de l'entreprise, je présente et résume ici les indications relatives à l'organisation du monastère.

Les **sources littéraires** présentent le monastère d'apa Apollô essentiellement comme une fondation semi-anachorétique, mais adaptée dans une certaine mesure pour la vie commune¹⁶⁸. Jean Moschos (*Pré spirituel* 184), par contre, indique clairement le caractère cénobitique du monastère¹⁶⁹.

Les **sources archéologiques** peuvent également nous donner des indices sur l'organisation du monastère. Dans un ouvrage récent, P. Grossmann a examiné les différences architecturales entre les laures anachorétiques et les monastères cénobitiques, estimant que la différence d'organisation entre les deux systèmes monastiques doit se matérialiser dans l'architecture¹⁷⁰. En se basant sur les sources archéologiques et aussi, pour Baouît, sur *Hist. Mon.* 8, P. Grossmann aboutit à la conclusion suivante: «Die Bewohner

¹⁶⁸ Cf. COQUIN et MARTIN, Bawit, p. 362-363; cf. le commentaire ci-dessus. Le chapitre VIII de l'*Historia Monachorum in Aegypto*, consacré à Apollô, présente ainsi la fondation du monastère: «cet homme qui avait dans le désert, au pied de la montagne, des ermitages (μοναστήρια), où il était le père de cinq cents moines (...) il organisa à lui seul une vaste communauté de cinq cents hommes parfaits»; «il se forma ainsi une communauté de frères ensemble près de lui sur la montagne, jusqu'au nombre de cinq cents, qui menaient vie commune et partageaient la même table (trad. A.-J. Festugière)». Le texte indique plus loin que les repas étaient pris en commun mais que la vie des moines s'organisait selon un mode semi-anachorétique, puisque des moines se retirent dans le désert: «(§ 50) Car, pour ce qui est des frères de sa compagnie, ils ne prenaient pas de nourriture avant d'avoir communiqué à l'Eucharistie du Christ: ce qu'ils faisaient chaque jour à la neuvième heure. Puis après un repas, ils s'asseyaient et écoutaient ses instructions sur tous les commandements jusqu'à l'heure du premier somme. Ensuite, les uns se retiraient dans le désert, récitant par cœur les Écritures toute la nuit; d'autres continuaient sur place de louer Dieu jusqu'au jour: je les ai vus moi-même de mes yeux commencer les hymnes le soir jusqu'au matin (trad. A.-J. Festugière)».

¹⁶⁹ «J'étais monté dans la Thébàide au monastère (ἐν τῷ κοινοβίῳ) de l'apa Apollô».

¹⁷⁰ Cf. GROSSMANN, *Christliche Architektur*, p. 253. Les éléments pertinents du cénobitisme (et *a contrario* du semi-anachorétisme) sont principalement: la présence d'un mur d'enceinte et celle de bâtiments à usage commun (réfectoire, dortoir, magasins...).

dieser Niederlassungen (= les monastères d'apa Jérémias à Saqqarah et d'apa Apollô à Baouît) dürften daher eher eine semi-idiorhythmische Lebensweise praktiziert haben»¹⁷¹. La vie à Baouît n'aurait donc été ni tout à fait semi-anachorétique (vie «idiorhythmique»), ni tout à fait cénobitique. Pour lui, le monastère aurait été une fondation semi-anachorétique au départ (d'après *Hist. Mon.* 8), qui se serait ensuite développée en un *coenobium*¹⁷².

Quelques dossiers de **textes documentaires** dévoilent aussi certains aspects de l'organisation du monastère de Baouît. Le corpus des ostraca à *incipit* ⲟⲩⲛⲉ ⲛⲥⲁ (littéralement «aller chercher») ¹⁷³ montre comment s'organise la gestion économique des nombreux biens fonciers dont le monastère était propriétaire. Le blé et le vin produits dans les domaines agricoles devaient être acheminés au monastère. Pour ce faire, on remettait à un transporteur un document sur ostracon spécifiant la quantité de marchandises qu'il devait apporter au monastère et le lieu où il devait aller les chercher¹⁷⁴. Ces textes témoignent d'une organisation économique rigoureuse.

Le dossier des ordres du supérieur à *incipit* ⲡⲉⲛⲉⲓⲟⲩⲧ ⲡⲉⲧⲥⲁⲓ ¹⁷⁵ comporte environ 70 textes (auxquels il faut ajouter les trois pièces éditées ici 1-3). Ce dossier donne de nombreux exemples de l'implication de l'archimandrite dans l'économie monastique: il exempte de taxes certains moines, ordonne des paiements, annonce l'envoi de matériel. Par ailleurs, ces textes révèlent l'existence d'un groupe de moines chargés de la collecte des impôts («frères de l'*andrismos*») ¹⁷⁶.

De nombreux contrats de prêt ¹⁷⁷ rédigés par des moines indiquent que ceux-ci pouvaient prêter de l'argent à des laïcs ou à

¹⁷¹ Cf. GROSSMANN, *Christliche Architektur*, p. 276.

¹⁷² Cf. GROSSMANN, *Christliche Architektur*, p. 254 et 307. Il faut cependant signaler que l'argumentation repose aussi sur l'existence d'un mur d'enceinte à Baouît, ce qui n'est apparemment pas le cas.

¹⁷³ Principalement *O. Bawit* 1-70, *O. Bawit IFAO* 1-67 et *CPR XX* 1-31; cf. CLACKSON, *Reconstructing the Archives*, p. 228-232.

¹⁷⁴ Cf. BACOT, *La circulation du vin*.

¹⁷⁵ Cf. CLACKSON, Jonathan Byrd 36.2; CLACKSON, *Reconstructing the Archives*, p. 226; *P. Mon. Apollo I*, p. 16. – Quelques textes inédits à *incipit* ⲡⲉⲛⲉⲓⲟⲩⲧ ⲡⲉⲧⲥⲁⲓ sont conservés aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire et sont étudiés ci-dessous (nos 1-3).

¹⁷⁶ Cf. HUSSELMAN, *Some Coptic Documents*.

¹⁷⁷ Je me limite ici aux contrats de prêt coptes des VII^e et VIII^e siècles (*P. Mon. Apollo I* 33-44, auxquels il faut ajouter quelques contrats de prêts inédits de Baouît conservés à Bruxelles, nos 34-35; voir aussi DELATTRE, *Un contrat de prêt*).

d'autres moines. La propriété n'était donc pas interdite au sein du monastère.

Enfin quelques comptes du monastère, *P. Mon. Apollo I 45* notamment (compte de dépenses de vin), montrent les dépenses consenties à divers personnages (moines et laïcs). Un compte inédit du monastère de Baouît (28) mentionne une dépense (ὕπερ) μίσθ(ου) μοναζ(όν)των «pour le salaire des moines», ce qui indique que le monastère rétribuait les moines, certains en tout cas.

Les renseignements qui se dégagent des dossiers présentés ci-dessus sont autant d'aspects différents de l'organisation du monastère. L'image qui se dégage des deux premiers dossiers est celle d'un monastère fortement centralisé¹⁷⁸. L'archimandrite a la haute main sur les décisions, et certaines tâches sont précisément déléguées (des moines sont chargés de la perception des impôts notamment). Ces éléments évoquent une organisation de type cénobitique.

D'un autre côté, les contrats de prêt et les comptes indiquent que les moines peuvent posséder des biens, contrairement aux usages pachômiens. La liberté financière dont ils bénéficient s'accompagne aussi de charges spécifiques¹⁷⁹.

En conclusion, l'image qui se dégage des données archéologiques et documentaires des VII^e et VIII^e siècles est celle d'un monastère organisé suivant le principe de la vie communautaire¹⁸⁰, présentant, d'une part, une structure hiérarchisée et économiquement centralisée¹⁸¹ et, d'autre part, une grande liberté

¹⁷⁸ D'autres dossiers vont dans ce sens, comme les documents relatifs à la perception de l'*aparchè* (*P. Mon. Apollo I 1-23*; cf. WIPSZYCKA, Fonctionnement interne).

¹⁷⁹ L'administration arabe applique aux moines le paiement de l'impôt «personnel» dès 705. Cela va porter un coup assez rude aux monastères, cf. p. ex. le monastère d'apa Apollô de Deir el-Bala'izah, qui est abandonné au VIII^e siècle. À Baouît chaque moine est personnellement responsable du paiement de son impôt.

¹⁸⁰ Ce qui n'exclut pas la possibilité que certains moines de la communauté aient choisi un mode de vie plus «anachorétique», en dehors du kôm, dans la montagne par exemple (cf. p. ex. RASSART-DEBERGH, Monastères coptes anciens, p. 75). Il faut remarquer que H. Torp reconstitue un système d'organisation mixte pour les débuts du monachisme à Baouît: «*L'Historia Monachorum* nous fait voir comment il (Apollô) avait incorporé dans son monachisme d'anachorète certains traits fondamentaux empruntés au cénobitisme pachômien. On peut penser qu'il espérait réunir dans un seul et même monastère les deux fonctions séparées qu'on attribuait, à cette époque, respectivement à la laurie et au *coenobium*» (cf. TORP, Le monastère copte de Baouît, p. 3).

¹⁸¹ Cette organisation était nécessaire à la gestion des richesses et à l'administration d'un grand monastère.

individuelle, financière notamment. Dans une perspective historique, on peut proposer que le monastère aurait été au départ une fondation semi-anachorétique (comme l'indiquent les sources littéraires), qui se serait ensuite développée en *coenobium*¹⁸², tout en gardant quelques caractéristiques anachorétiques¹⁸³.

Une congrégation?

Les monastères pachômiens font partie d'une congrégation, dont le monastère de Pboou est la maison mère¹⁸⁴. Il faut cependant noter que le système de congrégation n'est pas typique du monachisme pachômien, ni limité à celui-ci, même s'il en constitue l'exemple le mieux connu. Le monachisme mélitien par exemple connaissait sans doute aussi une organisation de ce type, comme l'a bien montré J.E. Goehring¹⁸⁵. L'existence d'une congrégation, dont le monastère de Saqqarah aurait été le centre, a également été proposée¹⁸⁶. Il est donc possible d'imaginer, sur le modèle pachômien, une fédération de monastères, dont le centre aurait été celui de Baouît et qui aurait compris plusieurs couvents des environs¹⁸⁷.

Quelques indices vont dans le sens de cette hypothèse. D'abord, le titre d'archimandrite, que portent les supérieurs de Baouît, peut désigner le supérieur d'un monastère ou d'une congrégation de monastères. La présence, à côté de ce titre, de celui de *proestôs* (cf. ci-dessous), qui désignerait le chef d'un monastère faisant partie d'une congrégation, plaide en ce sens. Ensuite, le *Synaxaire* arabe

¹⁸² Cf. GROSSMANN, *Christliche Architektur*, p. 254.

¹⁸³ Cf. TORP, Murs d'enceinte, p. 185: «Dans le couvent d'Apollo les moines avaient certaines 'libertés' individuelles de type anachorétique»; GROSSMANN, *Christliche Architektur*, p. 276.

¹⁸⁴ La fédération pachômiennne a été formée par les nouvelles fondations et aussi par l'intégration de monastères déjà existants (pour un tiers de la fédération), cf. GOEHRING, *The Provenance of the Nag Hammadi*, p. 242-243.

¹⁸⁵ Cf. GOEHRING, *Melitian Monastic Organization*.

¹⁸⁶ Cf. WIETHEGER, *Jeremias-Kloster*, p. 276. La «famille» des monastères de Saint-Jérémie semble avoir eu beaucoup de lien avec celle des couvents d'Apollô, cf. QUIBBEL, *Saqqarah IV*, p. 48: «The connexion with the Bawit monastery seems to have been a close one; not only were the saints of one monastery honoured at the other and vice versa, but the style of art in the two buildings is so similar that it must be derived from a common source. A connecting link may be found in the small monastery of Jeremias nearly opposite Bawit which seems to have been an offshot of the parent house at Saqqarah».

¹⁸⁷ Il est difficile d'indiquer quels monastères auraient pu appartenir à la congrégation. R.-G. Coquin semble suggérer un lien entre le monastère de Baouît et les ermitages d'Esna, qui auraient été fondé par des moines de Moyenne-Égypte; cf. SAUNERON et al., *Esna IV*, p. 55 et 76.



signale au 25 babeh: «Anbâ Apollon vécut encore de nombreuses années: il eut beaucoup de couvents et un grand nombre de moines». On pourrait interpréter le passage comme un indice de l'existence d'un ensemble, plus ou moins structuré, de monastères consacrés à Apollô. Enfin, les textes documentaires relatifs à la collecte de l'*aparchè* semblent indiquer l'existence de liens administratifs et financiers entre plusieurs monastères dont celui de Baouît. L'*aparchè* est en effet régulièrement collectée pour le compte de plusieurs monastères¹⁸⁸.

Organisation et hiérarchies

Dans cet exposé, je retiens une division entre organisation administrative et religieuse¹⁸⁹.

Les différents titres portés par les moines constituent la source principale pour l'étude de l'organisation du monastère¹⁹⁰, même s'il n'est pas toujours facile de déterminer à quelle sphère (administrative, religieuse, professionnelle¹⁹¹ ou personnelle¹⁹²) ces termes appartiennent, en partie parce qu'elles se recoupent¹⁹³.



¹⁸⁸ Cf. p. ex. *P. Mon. Apollo* I, 11: «pour (les monastères de) apa Apollô, apa Anoup et apa Jérémias». Voir aussi *P. Mon. Apollo* I, p. 32-33 (Monasteries associated with the Monastery of Apa Apollo).

¹⁸⁹ Cette division est en partie arbitraire. En effet, le supérieur du monastère, par exemple, agit tant dans la sphère administrative et économique que dans la sphère religieuse.

¹⁹⁰ J'aborde donc ici les différents détenteurs de l'autorité administrative et religieuse ainsi que les institutions monastiques, comme la *diakonia*. Mais il y a également des fonctions dont la place dans la hiérarchie, s'il y en a eu une, n'est pas connue; c'est le cas des frères de l'*andrismos* ou les frères de l'approvisionnement, par exemple.

¹⁹¹ Les métiers des moines sont étudiés dans la section sur l'économie. Beaucoup exerçaient des métiers; il ne s'agit pas forcément, comme le pense J. Dorese (cf. DORESE, *Anciens monastères*, p. 329), des métiers exercés avant leur entrée au monastère. Il est possible qu'avant d'entrer au monastère ces moines exerçaient déjà ces métiers, mais ils les exercent toujours une fois devenus moines.

¹⁹² Titres de respect, comme apa, ϩΑϩ «scribe, maître»...; d'humilité, comme ϩΟΥΙ «petit» ou ἐλάχιςτος «humble»; ou surnoms, comme πῶλλε «le boîteux».

¹⁹³ Cf. p. ex. le titre *papa* qui est un terme de respect et dénote aussi la fonction de prêtre (cf. p. ex. *P. Mon. Apollo* I, 50: l. 1 ΠΑΠΑ ΖΗΛΙΔ; l. 23 ηλιας πρ^ε; cf. aussi DERDA et WIPSYCKA, *L'emploi des termes*, p. 54-56). – Il n'est pas toujours possible non plus de déterminer si tel ou tel personnage est bien un moine. La présence du terme ΠΑΧΩΝ, littéralement «mon frère», mais signifiant «frère (dans le sens monastique), peut être considérée comme pertinente.

Organisation administrative

Les pages qui suivent sont consacrées à l'organisation centrale, qui est la mieux connue, mais il faut noter que les différents secteurs et services du monastère (comme les églises, les cellules¹⁹⁴, les *diakonia*...) avaient chacun une administration propre. Il existe aussi des subdivisions administratives dont nous ignorons presque tout, comme les «Miniaturkloster», qui semblent être des parties du monastère dotées d'une organisation propre¹⁹⁵.

Le supérieur¹⁹⁶ est le plus haut personnage du monastère. S. Clackson a mis en évidence que le supérieur de Baouît peut être désigné par cinq titres différents¹⁹⁷ : – ἀρχιμανδρίτης «archimandrite»; – προεστώς «*proestôs*»; – πειωτ ἡπίτοπος «le père du *topos*»; – πέννος νειωτ litt. «notre grand père»; et – πένειωτ litt. «notre père». Cependant, si ces termes désignent tous un supérieur monastique, ils ne sont pas exactement équivalents : ils recouvrent sans doute différentes fonctions¹⁹⁸ et, surtout, s'utilisent dans des contextes différents. On ne peut exclure non plus que l'usage de ces termes et leur application aient pu varier au cours du temps.

Mais, si ces désignations ont des sens et usages différents, il semble, dans l'état actuel de la documentation, que les différentes fonctions correspondant aux différents termes aient été occupées par un seul personnage (cf. p. ex. Daniël attesté comme «archimandrite», «père du lieu» et «notre père»¹⁹⁹).

¹⁹⁴ Le monastère est apparemment divisé en cellules monastiques, rassemblant quelques moines, cf. ci-dessous.

¹⁹⁵ Cf. KRAUSE, *Das Apa-Apollon-Kloster*, p. 186. Le «Miniaturkloster» dédié à apa Pamoun est géré par plusieurs économes.

¹⁹⁶ Sur les supérieurs de monastère, on se reportera à BARISON, *Ricerche sui monasteri*, p. 36-39; WIPSZYCKA, *Archimandrite*; *P. Mon. Apollo I*, p. 28-29; *P. Bal.* p. 33-34; WIETHEGER, *Jeremias-Kloster*, p. 269-270, 276-277, 280.

¹⁹⁷ Le mot ἡγούμενος «higoumène», souvent utilisé ailleurs pour désigner le supérieur d'un monastère, n'est pas attesté, jusqu'à présent, à Baouît; comme l'a fait remarquer P. Kahle (cf. *P. Bal.* p. 33), ce terme est attesté à Thèbes, à Aphroditô, à Saqqarah (cf. WIETHEGER, *Jeremias-Kloster*, p. 280), mais est rare dans la région hermapolite. Ce terme apparaît deux fois à Deir el-Bala'izah (contre 17 attestations de «*proestôs*» et 3 d'«archimandrite»).

¹⁹⁸ Ces termes peuvent désigner des personnes différentes dans un même texte, ce qui prouve que les termes ne sont pas équivalents. Un bon exemple est fourni par une inscription sur linteau de bois de Baouît, cf. KRAUSE, *Inchriften auf den Türsturzbalken*, n° 11.

¹⁹⁹ Cf. *P. Mon. Apollo I*, p. 28.

- 1) ἀρχιμανδρίτης. Le terme s'applique aux supérieurs de grands monastères²⁰⁰. P. Barison²⁰¹ propose de comprendre que l'archimandrite est un supérieur de monastère dont l'influence s'exerce sur d'autres monastères, soit un chef de congrégation monastique; mais, mais comme elle le signale, les sources sont contradictoires à ce propos.
- 2) προεστώς. Le terme désigne un administrateur. P. Barison émet des doutes sur ce titre: s'agit-il du supérieur ou d'un administrateur dépendant du supérieur? Je partage cette hésitation. Il faut noter que dans la prosopographie des archimandrites réalisée par S. Clackson (*P. Mon. Apollo I*, p. 28), il n'y a pas d'exemple sûr de personnage désigné par le titre de *proestôs* et l'un des autres titres désignant le supérieur du monastère. Il semblerait donc plutôt que ce terme ne s'applique pas au supérieur général, même s'il a pu arriver que le supérieur général et le *proestôs* soient la même personne. Mais il est aussi possible, comme le pense M. Krause, que ce terme soit un équivalent grec de π(ε)ΙΩΤ ΜΠΤΟΠΟΣ²⁰².
- 3) π(ε)ΙΩΤ ΜΠΤΟΠΟΣ. Le titre est souvent associé à celui d'archimandrite dans les documents officiels, cf. *P. Mon. Apollo I*, 25, 2; 26, 1; 38, 2; 59b, 2. La différence entre le «père du *topos*» et le *proestôs* est difficile à cerner. Ce pourrait être deux équivalents. Dans les cas où un personnage est qualifié d'«archimandrite» et de «père du lieu», cela signifie peut-être que la même personne exerce les fonctions de chef de la congrégation et de supérieur du monastère de Baouît.
- 4) ΠΕΝΝΟΣ ΝΕΙΩΤ ou ΠΕΝΕΙΩΤ. Cette expression désigne le supérieur monastique dans un contexte strictement interne au monastère (cf. les ordres à *incipit* ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤΣΖΛΙ). On ne peut déterminer si la formule désigne l'archimandrite ou le *proestôs*/père du *topos* (mais, de toute façon, les deux fonctions sont souvent occupées par la même personne).

Les fonctions du supérieur sont très étendues. Il a la haute main sur l'administration monastique et son autorité s'affirme aussi sur le plan religieux, bien sûr, mais également économique²⁰³.

²⁰⁰ Cf. *P. Bal.* p. 33; FÖRSTER, *WB*, p. 108-109.

²⁰¹ BARISON, *Ricerche sui monasteri*, p. 36.

²⁰² Cf. KRAUSE, *Inschriften auf den Türstürzbalken*, p. 116: «Demnach sind die Titel ΙΩΤ ΜΠΤΟΠΟΣ und προεστώς deckungsgleich».

²⁰³ Cf. p. ex. la discussion des rôles respectifs de l'économe et du supérieur, dans le chapitre «ordres du supérieur».

La charge de **second** (δευτεράριος en grec, ΠΜΕΖCΝΛΥ en copte) est attestée essentiellement dans la communauté pachômienne²⁰⁴. Le sens semble être celui de remplaçant du supérieur. Ce terme est attesté quelques fois dans les inscriptions de Baouît (MIFAO 12, p. 105, sans n° et deux linteaux²⁰⁵). Il n'y a pas jusqu'à présent de mention du titre dans les documents du monastère. On peut se demander si la fonction correspond à une charge réelle. Peut-être était-il naturel que le second soit en retrait et n'apparaisse dans la documentation que dans des cas particuliers (succession...).

La fonction d'**économe**²⁰⁶ est bien attestée à Baouît. Avant même la fondation du monastère, la communauté de moines rassemblés autour d'apa Apollô aurait bénéficié des services d'un économe, Papohé, à qui est attribuée la *Vie copte de Phib*. Une inscription confirme d'ailleurs cette tradition: ΛΠΑ ΠΑΠΟΖΕ ΠΟΙΚΟΝΟΜΟ[ς] (MIFAO 12, p. 119-120, n° I).

Plusieurs inscriptions du monastère de Baouît mentionnent des économes, comme par exemple MIFAO 12, p. 130, n° X. Le terme n'apparaît pas dans le recueil *P. Mon. Apollo I*, mais de nombreux papyrus du monastère d'apa Apollô conservés à Bruxelles attestent l'importance de cette fonction (cf. les index).

De manière générale, l'économe participe à la gestion des affaires économiques d'un monastère.

Il existe aussi, au moins au IX^e siècle, des économes de statut inférieur: «les économes de notre père apa Pamoun» sont les économes d'une partie du monastère (dédiée à Pamoun); «l'économe de notre père» est probablement l'économe général, attaché au supérieur monastique; «l'économe de la grande église» est chargé de l'église principale du monastère²⁰⁷.

Le titre de **père de la cellule** (Π(Ε)ΙΩΤ ΝΤΡΙ) apparaît dans plusieurs inscriptions du site de Baouît²⁰⁸. La cellule est une unité administrative qui rassemble un petit nombre de moines

²⁰⁴ Ce qui pourrait suggérer une influence pachômienne à Baouît, cf. ci-dessus, p. 60.

²⁰⁵ Cf. KRAUSE, *Inchriften auf den Türsturzbalken*, p. 116-117.

²⁰⁶ Cf. WIPSZYCKA, *Oikonomos*.

²⁰⁷ Pour l'économe d'apa Pamoun, cf. MACCOULL, *Bawit Contracts*, p. ex. B.L. Ms. Or. 6204, 15; pour l'économe du supérieur, cf. MACCOULL, *Bawit Contracts*, p. ex. B.L. Ms. Or. 6204, 73; pour l'économe de la grande église, cf. MACCOULL, *Bawit Contracts*, p. ex. B.L. Ms. Or. 6204, 75.

²⁰⁸ MIFAO 12, p. 105, sans n°, 4; p. 108, n° VII, 2-3; p. 126-127, n° X, 8-9 et 12; MIFAO 39, p. 8-9, n° I, 1; MIFAO 59, p. 63, n° 59, 1; p. 64, n° 60; p. 67, n° 80; p. 128, n° 444, 4.

qui vivent ensemble. Les critères de regroupement peuvent être de nature géographique, professionnelle ou linguistique. L'organisation en cellules serait comparable au système des maisons pachômiennes²⁰⁹. Une seule cellule est clairement nommée dans les textes: la $\tau\pi\iota \ \nu\eta\epsilon\rho\epsilon\mu \ \iota\omicron\mu$ (MIFAO 59, p. 64, n° 60). La signification du mot $\iota\omicron\mu$ n'est pas claire dans le contexte: on peut penser à $\iota\omicron\mu$ «pressoir» ou «Fayoum»²¹⁰. J. Maspero et E. Drioton penchent pour la première traduction («cellule des Pressureurs»); S. Clackson s'y rallie également. Dans le cadre de cette interprétation, on aurait affaire à une division en métiers, sur le modèle pachômien. Une inscription pourrait apporter un début de confirmation à cette hypothèse. Dans MIFAO 59, p. 87, n° 203, le moine-menuisier Psha demande que l'on se souvienne de lui ainsi que de tous les frères menuisiers ($\nu\epsilon\varsigma\iota\eta\eta\gamma \ \tau\eta\rho\omicron\gamma \ \nu\varsigma\lambda\mu\omega\eta\gamma\epsilon$), ce qui pourrait indiquer des liens entre les moines exerçant une même profession. L'hypothèse d'une «cellule des Fayoumites» n'est cependant pas exclue²¹¹.

Le «**père des petits**» ($\pi\iota\omega\tau \ \nu\eta\kappa\omicron\gamma\iota$) apparaît plusieurs fois dans la documentation²¹². Il est probable que les petits enfants²¹³ étaient rassemblés dans une cellule sous la direction d'un moine expérimenté²¹⁴. Le **père du champ** est attesté dans un texte à *incipit* $\pi\epsilon\eta\epsilon\iota\omega\tau \ \pi\epsilon\tau\varsigma\alpha\iota$ du monastère (*P. Köln* IX 386, 3-4). Il désigne probablement le responsable d'une unité agricole. Le **grand frère** apparaît dans *P. Mon. Apollo* I 25; il y joue le rôle d'intermédiaire entre les moines et le supérieur. On ne peut déterminer s'il s'agit simplement d'un terme de respect ou d'une réelle fonction. **Les frères de l'approvisionnement** sont cités dans *P. Mon. Apollo* I 45, 17 ($\nu\epsilon\varsigma\eta\eta\gamma \ \mu\pi\omicron\lambda\lambda\alpha\lambda\tau\epsilon$) comme bénéficiaires d'une distribution de vin. Il existait donc probablement à

²⁰⁹ Cf. DORESSE, *Anciens monastères*, p. 358-359. Dans les monastères pachômiens les moines sont regroupés suivant l'activité professionnelle, ou linguistique (maison des «hellénistes»); cf. ROUSSEAU, *Pachomius*, p. 79: «the cells were arranged by 'houses', with twenty monks or more to a house».

²¹⁰ Cf. DORESSE, *Anciens monastères*, p. 333 «fayoumites»; 566 «pressureurs».

²¹¹ En effet, des moines originaires du Fayoum étaient présents à Baouît, comme le suggèrent quelques inscriptions qui présentent des traits dialectaux manifestement fayoumiques (cf. Doresse, *Anciens monastères*, p. 320; cf. p. ex. MIFAO 12, p. 143, n° XXIX et XXXI ou MIFAO 59, p. 114, n° 363); mais on ne peut déterminer si ce sont des moines ou des visiteurs qui les ont écrites.

²¹² Cf. p. ex. MIFAO 59, p. 94, n° 249.

²¹³ Sur le sens du mot $\kappa\omicron\gamma\iota$ dans cette expression, cf. p. 48.

²¹⁴ Cf. aussi MACCOULL, *Bawit Contracts*, p. ex. B.L. Ms. Or. 6204, 70 $\pi\iota\omega\tau \ \epsilon\tau\pi\iota \ \nu\epsilon\kappa\omicron\gamma\iota$ «le père de la cellule des petits».

Baouît un groupe de frères chargé de l'approvisionnement en nourriture du monastère. Cette activité devait en effet nécessiter une supervision attentive (gestion des stocks, etc.). Les **frères de l'andrismos** sont mentionnés dans plusieurs documents du monastère²¹⁵. Il s'agit d'un groupe de moines chargé de la collecte et du paiement de l'impôt personnel du monastère. Ce système de collecte des taxes en vigueur à Baouît semble être original²¹⁶.

Il faut encore mentionner le personnel administratif et économique du monastère. Les **diécètes** sont des administrateurs économique d'un domaine, d'une église ou d'un monastère²¹⁷. On voit dans un texte de Baouît la mention de «diécètes du nome d'Antinoé» (15). Cette fonction n'est pas une charge officielle. Il est donc probable qu'il s'agit en fait des deux administrateurs qui s'occupent de gérer les biens monastiques situés dans le nome antinooupolite. Le **pistikos** apparaît dans quelques textes du monastère (*P. Mon. Apollo* I 47 par exemple). Il s'agit, comme son nom l'indique, d'un homme de confiance, qui assume des fonctions économiques. Le **symmachos** est un fonctionnaire subalterne (cf. *P. Mon. Apollo* I 45, 9; 16; 19; 22). Dans certains cas, il joue un rôle dans l'agriculture²¹⁸. Une inscription sur linteau de bois de Baouît mentionne trois **archivistes** (χαρτουλάριοι)²¹⁹. Les tâches du *chartoularios* comprennent sans doute l'organisation des archives et la gestion des secrétariats. Les **scribes**, enfin, sont souvent mentionnés dans les textes documentaires du monastère. Ce sont eux qui rédigent les documents.

²¹⁵ Cf. HUSSELMAN, *Some Coptic Documents*, p. 338; BOUD'HORS, *Papyrus de Clédat*, p. 33. Cf. aussi ci-dessous. La conclusion de E.M. Husselman est toujours valable: «It seems a natural conclusion that ΝΕΚΝΗΥ ΝΠΑΝΑΡΙΣΜΟΣ form a specially constituted body within the monastery charged with the responsibility of collecting the poll-taxes from the entire monastic community, and perhaps of converting into money for the payment those articles supplied by those unable to pay in cash».

²¹⁶ La collecte des taxes dans les autres établissements monastiques égyptiens est moins bien connue. À Deir el-Bala'izah, il semble que la tâche incombe au supérieur (cf. *P. Bal.* 102). On ignore la situation aux Kellia. Néanmoins l'hypothèse que certains moines étaient chargés de percevoir les taxes au sein de la communauté a été évoquée à demi-mot (cf. PARTYKA, *Les inscriptions*, p. 230, n. 45: «il serait sans doute imprudent d'aller jusqu'à supposer que cet *Isak* ait été spécialement chargé de recueillir les taxes de l'ermitage où il vivait...»).

²¹⁷ Cf. STEINWENTER, *Aus dem kirchlichen Vermögensrechte*, p. 27.

²¹⁸ Cf. ci-dessous le chapitre des «ordres de paiement».

²¹⁹ Cf. KRAUSE, *Inschriften auf den Türsturzbalcken*.

Par ailleurs, il faut encore mentionner deux institutions du monastère qui jouent un rôle dans l'organisation et l'administration : le *dikaion* et la *diakonia*.

Le *dikaion* est la personnalité juridique d'un monastère ou d'une église²²⁰. La mention du *dikaion* apparaît dans les contrats où l'église ou le monastère agit en tant que partie contractante par l'intermédiaire du supérieur. Le *dikaion* du monastère d'apa Apollô de Baouît apparaît dans quelques textes : contrat de cession de propriété (*P. Mon. Apollo I* 25, 1), contrat de location (*P. Mon. Apollo I* 26, 2), contrat de prêt en argent (*P. Mon. Apollo I* 38, 1), exercice « scolaire » (*P. Mon. Apollo I* 59b), garantie (*P. Mon. Apollo I* 60, 2). Dans tous ces documents on trouve comme parties contractantes d'une part le *dikaion* du monastère (par l'intermédiaire du supérieur), et d'autre part un ou des moine(s).

P.E. Kahle a consacré un long développement au terme de *diakonia* et à son évolution sémantique²²¹. La *diakonia*, à l'époque qui nous occupe, est le centre de décisions du monastère, le bureau des affaires économiques. Le « père de la *diakonia* » en assure la direction²²², sans doute sous le contrôle de l'archimandrite. Il existe également d'autres *diakonai*, dépendantes de divisions du monastère (des cellules notamment).

Organisation religieuse

Les diverses fonctions liturgiques constituent une hiérarchie spécifique et distincte des charges administratives. Il arrive cependant souvent que les charges supérieures soient confiées à des clercs²²³.

De très nombreux moines possèdent un titre religieux ; mais on peut se demander si tous ont bien exercé des fonctions liturgiques réelles. Il est possible que le nombre de chantres, par exemple, ait excédé les besoins réels de la vie religieuse du monastère²²⁴.

²²⁰ Cf. STEINWENTER, Die Rechtsstellung, p. 31-34 ; *P. Bal.*, p. 31-32 ; WIPSYCKA, Dikaion, p. 901-902 ; *P. Mon. Apollo I*, p. 29.

²²¹ Cf. *P. Bal.* p. 35-40 ; cf. aussi *P. Mon. Apollo I* p. 29 ; WIPSYCKA, Diakonia.

²²² Cf. *P. Mon. Apollo I*, p. 29.

²²³ Ainsi les économes sont souvent des prêtres, cf. le chapitre « ordres de paiement ».

²²⁴ On peut noter que, pour cette raison, Pachôme n'était pas favorable à l'ordination des moines. De manière générale, les charges ecclésiastiques n'étaient pas en honneur au début du monachisme, cf. GUILLAUMONT, Histoire des moines aux Kellia, p. 195-196 (159-160). Par la suite, on assiste plutôt à un « processio

L'ordre hiérarchique des fonctions religieuses est le suivant : évêque, prêtre, diacre, lecteur et chantre²²⁵.

Deux termes sont utilisés pour désigner la fonction de **prêtre**, soit le mot grec *πρεσβύτερος*, soit le terme copte *ⲡⲣⲉⲛⲏⲕ*. Il ne semble pas y avoir de différence sémantique entre les deux termes. Le mot *πρεσβύτερος*, le plus courant, apparaît quelques fois dans les inscriptions du monastère²²⁶. Le terme *ⲡⲣⲉⲛⲏⲕ* est plus rarement attesté dans l'épigraphie²²⁷.

Les papyrus coptes du monastère fournissent également quelques références (p. ex. *P. Mon. Apollo* I 45, 10). De manière générale, on constate que le nombre de prêtres n'est pas très important. La prêtrise se combine parfois avec une haute charge administrative (économat), voire la plus haute²²⁸.

Quelques inscriptions mentionnent des **diacres**²²⁹; on trouve aussi des occurrences de moines-diacres dans les textes papyrologiques (cf. p. ex. *P. Mon. Apollo* I 8, 4; 24, 2; 10).



di clericalizzazione» des moines, cf. WIPSZYCKA, Istituzioni ecclesiastiche, p. 249, les ordinations ne correspondant plus aux besoins réels, mais étant destinées à satisfaire la vanité des moines.

²²⁵ On peut noter que le personnel religieux d'un village est cité dans cet ordre dans MIFAO 59, p. 76-77, n° 149, 12-14. L'ordre est donc similaire à celui de la hiérarchie religieuse actuelle, cf. VIAUD, *Liturgie*, p. 83-86 : 1. évêque ; – 2. presbytérat ; – 3. diaconat ; – 4. sous-diaconat ; – 5. lectorat ; – 6. chantre ; – 7. corabni (sacristain).

²²⁶ Voici les quelques attestations de moines qui ont atteint la prêtrise : MIFAO 12, p. 44, n° XV, 1-2 ; p. 46, n° XXVI, 1 ; p. 111, n° XXIX, 1 ; MIFAO 59, p. 108, n° 323, 1 ; p. 116, n° 381, 2 ; p. 149, n° 533, 1 ? ; p. 129, n° 446, 4 ; MIFAO 111, p. 116, n° I, 12. – Le terme de prêtre est aussi utilisé pour des prêtres n'appartenant pas au monastère ou pour désigner les 24 vieillards. Par ailleurs, sur un bloc de calcaire, appartenant peut-être à l'église du monastère, le terme s'applique à l'archevêque d'Alexandrie : *I. Baouît* XIX, XVI (MIFAO 12, p. 118).

²²⁷ Le terme s'applique apparemment une fois à l'archimandrite (MIFAO 111, p. 62, sans n°) et quelques fois à des moines (MIFAO 12, p. 109, n° XV, 3 ; MIFAO 59, p. 82, n° 175 ?). Dans deux inscriptions le terme désigne le saint Zacharias (MIFAO 12, p. 93, sans n° ; MIFAO 39, p. 14, sans n°).

²²⁸ Cf. *P. Mon. Apollo* I, p. 29.

²²⁹ Cf. p. ex. MIFAO 12, p. 42, n° VIII ; p. 159, sans n° ; MIFAO 59, p. 121, n° 399 ; MIFAO 111, p. 64, n° IV ; p. 201, nos V, VII, VIII et X.

Le titre de **sous-diacre** est attesté une seule fois dans un papyrus inédit de Baouît²³⁰. La fonction n'est pas mentionnée dans les inscriptions²³¹.

La fonction de **lecteur** (ἀναγνώστης ou ρεων) est très courante à Baouît²³². Le lecteur est censé lire des passages de la Bible²³³ et d'autres textes religieux. Le lectorat est une étape de la carrière ecclésiastique²³⁴.

Les **chantres** (ψάλτης ou ψαλμοδός) sont très bien attestés à Baouît²³⁵. La fonction de chantre correspond sans doute au premier échelon de la carrière ecclésiastique²³⁶. Leur fonction est de chanter les *Psaumes*. Le grand nombre de chantres attestés semble trop important pour les besoins liturgiques réels du monastère (cf. ci-dessus).

Une série de textes mentionnent une dernière fonction, apparemment religieuse: le «**ouahf**». Le terme n'apparaît qu'à



²³⁰ BM EA 10141. Cette apparente rareté de la fonction à Baouît (et à Saqqarah) est étonnante. En effet, E. Wipszycka a remarqué que certaines communautés monastiques avaient un nombre élevé de sous-diacres. Elle explique ce fait par le fort désir des moines de recevoir l'ordination pour des raisons de prestige; ce qui a entraîné, selon elle, une codification stricte de l'avancement dans la carrière ecclésiastique. Il aurait donc été obligatoire de passer par le sous-diaconat avant le diaconat, sans que cette nomination corresponde à des besoins réels du monastère (cf. WIPSYCKA, *Ordres mineurs*, p. 236). Cette explication est tentante, mais ne semble pas convenir pour Baouît; il semble plutôt que ce soient les titres de lecteurs et de chantres qui aient été utilisés à cette fin. De manière générale, les lecteurs semblent avoir été beaucoup plus nombreux que les sous-diacres.

²³¹ Le titre est attesté une fois à Saqqarah (cf. WIETHEGER, *Jeremias-Kloster*, p. 280-281), mais le personnage est également qualifié de lecteur (sans doute par erreur, cf. WIPSYCKA, *Ordres mineurs*, p. 237).

²³² Cf. p. ex. MIFAO 12, p. 138, n° IV, 3; p. 145, n° XLIII, 1; MIFAO 39, p. 31, n° XVII; MIFAO 59, p. 94-95, n° 244; *P. Mon. Apollo* I 46.

²³³ Sauf les Évangiles, dont la lecture est réservée aux diacres et aux prêtres.

²³⁴ Cf. WIPSYCKA, *Ordres mineurs*, p. 247. La fonction de lecteur est inférieure à celle de diacre. Cependant un moine qualifié de diacre et de lecteur est attesté dans un papyrus du IX^e siècle (cf. MACCOULL, *Bawit Contracts*, 2, 76; cela contrevient à la règle qui veut que l'on indique le titre le plus élevé).

²³⁵ Cf. MIFAO 12, p. 126-127, n° X, 14; p. 158, sans n°; MIFAO 39, p. 31, n° XVIII; MIFAO 59, p. 53-54, n° 27, 10; *P. Mon. Apollo* I 7 et 8. Un «grand chantre», sans doute le chef des chantres, est attesté dans une inscription (MIFAO 12, p. 158, sans n°).

²³⁶ Cependant, E. Wipszycka doute de leur appartenance à la hiérarchie ecclésiastique, cf. WIPSYCKA, *Ordres mineurs*, p. 249.

Baouît²³⁷; il signifierait «acolyte»²³⁸. Il semble qu'il s'agisse d'une fonction subalterne, d'aide ou d'assistant d'un autre personnage (par exemple un chantre, cf. MIFAO 12, p. 126-127, n° X). La charge peut être combinée avec le diaconat (cf. *P. Mon. Apollo* I 8, 4).

3.6. LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU MONASTÈRE

Les monastères ont fait partie intégrante de la vie économique de l'Égypte pendant la période byzantine et au début de l'époque arabe. Pourtant, la recherche moderne n'a accordé que très peu d'importance à ce thème²³⁹. Dans les pages qui suivent, je me suis attaché à recenser et discuter les activités économiques du monastère de Baouît²⁴⁰ aux VII^e et VIII^e siècles²⁴¹, en accordant une

²³⁷ Cf. MIFAO 12, p. 111, n° XXXI; p. 113, n° XLVIII; p. 114, n° LV; p. 114, n° LVI; p. 125-126, n° V, 3; p. 126-127, n° X, 9-10 et 15; MIFAO 59, p. 115, n° 373; *P. Mon. Apollo* I 5, 13; 8, 4; cf. aussi DELATTRE, Remarques sur les inscriptions.

²³⁸ Cf. *P. Mon. Apollo* I, p. 30.

²³⁹ Aucun livre par exemple n'a tenté d'étudier l'économie des monastères égyptiens, alors que celle des églises a été traitée (cf. WIPSYZKA, *Églises*). La bibliographie sur le sujet est donc très maigre; elle comprend essentiellement quelques articles de A. Steinwenter, plusieurs travaux d'E. Wipszycka et les quelques pages de J. Gascoü dans la *Coptic Encyclopedia*.

²⁴⁰ Il ne faut pas confondre les activités économiques du monastère et celles des moines (cf. WIPSYZKA, *Fonctionnement interne*, p. 172-173; GASCOÜ, *Economic Activities*, p. 1639). Cependant, dans un monastère comme celui de Baouît, où les moines ont des activités économiques personnelles, il est souvent difficile de déterminer pour le compte de qui une transaction est effectuée. – Aux VII^e et VIII^e siècles, le monastère de Baouît apparaît comme une entité indépendante qui peut agir légalement par le truchement du *dikaion* «personnalité juridique». En effet, les monastères sont tantôt considérés légalement comme des objets et peuvent donc être vendus (comme le monastère de Labla, vendu au IV^e siècle (cf. MCGING, *Melitian Monks*), ou le monastère d'apa Phoibammon de Deir el-Bahari légué par l'évêque Abraham à son successeur Victor). Tantôt ils sont considérés comme des «sujets», capables d'avoir une personnalité juridique (par exemple, lorsque le monastère agit en tant que partie contractante dans un contrat par le truchement du supérieur). La juridiction mise en place par Justinien (*Novelle* 7, 11) avait justement pour but d'éviter la vente de monastères à des laïcs (cf. STEINWENTER, *Die Rechtsstellung*, p. 5-8). Dès lors, au VI^e siècle, les monastères ont souvent le statut de «fondation de loi publique». Ainsi, leurs biens sont en principe inaliénables (cf. GASCOÜ, *Economic Activities*, p. 1640; STEINWENTER, *Aus dem kirchlichen Vermögensrechte*, p. 33-34).

²⁴¹ Il faut remarquer qu'au VIII^e siècle la situation et l'organisation économique des monastères égyptiens a été profondément modifiée. La cause principale semble en être l'application de l'impôt personnel (*diagraphon* ou *andrismos*)

attention particulière aux informations des documents édités ici ²⁴².

L'organisation du travail à Baouît est assez mal connue. Il est probable que le supérieur, l'économe et les autres personnages qui dirigent les activités économiques forment la *diakonia* ²⁴³, sorte de

aux moines en 705, et, de manière générale, la lourde taxation de l'administration arabe. Cependant, d'autres causes, comme la politique anti-monastique des gouvernants, ont peut-être aussi joué un rôle. Les effets de ces facteurs conduisent à la désaffectation de nombreux monastères au VIII^e siècle (Deir el-Bala'izah; les monastères de la région thébaine; les Kellia...). La théorie du «Geldkomplex», élaborée par W. Hengstenberg (cf. HENGSTENBERG, *Entwicklungsgeschichte*), offre une image cohérente des faits et satisfaisante intellectuellement. Cependant, si tous les monastères ont été touchés par l'augmentation des impôts au VIII^e siècle, tous n'en ont pas souffert de la même manière. Il faut sans doute remonter plus haut dans le temps pour comprendre les causes de la disparition de tant de monastères au VIII^e siècle. En fait, les difficultés financières sont antérieures. Le dossier des monastères pachômiens montre leur situation financière pour le moins délicate à l'époque byzantine tardive (cf. GASCOU, *P. Fouad* 87: Les monastères pachômiens, p. 165-168). Par ailleurs, de nombreux monastères étaient à l'époque byzantine largement dépendants des propriétaires fonciers (cf. RÉMONDON, *L'Église dans la société égyptienne*, p. 272). Or la classe dirigeante a été profondément troublée lors de l'invasion arabe. – Le monastère de Baouît ne semble cependant pas avoir trop souffert au VIII^e siècle, du moins d'après les sources qui nous ont été conservées. On ignore la part des revenus (en oblations notamment) qui a été amputée et l'importance de l'augmentation des charges financières, mais il semble que le monastère ait pu faire face (poursuite du programme décoratif et des activités philanthropiques...). Les grands monastères avaient sans doute davantage les moyens économiques et humains de faire face aux nouvelles réalités et de s'y adapter.

²⁴² De nombreuses sources nous renseignent sur les activités économiques du monastère de Baouît : – les documents (ostraca à *incipit* ⲟⲩⲛⲉ ⲛⲉⲁ , contrats de vente (*P. Mon. Apollo* I 24) ou de location de terres (*P. Mon. Apollo* I 26), contrats de prêt (34-35; *P. Mon. Apollo* I 33-44), textes relatifs à la collecte de l'*aparchè* (*P. Mon. Apollo* I 1-21), comptes (28-31; *P. Mon. Apollo* I 45; *P. Lond. Copt.* 1031), ordres de paiement de marchandises (4-27; *P. Mon. Apollo* I 47), documents relatifs aux taxes (*P. Mon. Apollo* I 28-32; *P. Vatic. Aphrod.* 13...); – les textes épigraphiques, documentaires notamment; – les sources archéologiques enfin. – Je me suis parfois servi aussi de sources éloignées de Baouît, tant géographiquement que chronologiquement. Il est en effet parfois utile, pour pallier les silences des documents relatifs à Baouît, de faire appel à ceux des autres monastères, comme ceux de Ouadi Sarga et Deir el-Bala'izeh, ou même du monastère thébain de Deir el-Bahari, voire des monastères pachômiens.

²⁴³ Cf. *P. Bal.* p. 35-40. On trouve parfois l'expression *dikaion* de la *diakonia* (personnalité juridique du bureau des affaires économiques du monastère), lorsque la *diakonia* agit en tant que partie contractante (cf. STEINWENTER, *Die Rechtsstellung*, p. 31, n. 2).

«bureau des affaires économiques», qui n'est peut-être pas distinct du bureau de l'archimandrite. On y trouve les responsables économiques et des scribes, sans doute aussi des archivistes, notaires, etc. Les tâches de ce «bureau des affaires économiques» sont de : – produire des documents de paiement ; – tenir la comptabilité des rentrées et des dépenses ; – garder des archives²⁴⁴ ; – gérer les possessions du monastère ; et de manière générale organiser, ou au moins superviser, toutes les activités économiques²⁴⁵.

La main d'œuvre est fournie par les moines²⁴⁶. En effet, certains d'entre eux travaillent pour le monastère, comme le montre le texte 28. Il est possible aussi qu'il ait existé des «corvées» ou des tâches précises que le monastère imposait à ses membres, comme par exemple la perception de l'*aparchè* (cf. ci-dessous).

²⁴⁴ Le bureau devait contenir les archives du monastère, ou des parties de celles-ci, comme les comptes des dépenses, mais aussi des comptes des revenus (cf. p. ex. *P. Bal.* 344, 1 ΠΜΕΖΥΤΟΟΥ ΝΚΟΝΤΑΚΕ ΜΠΕΙ ΕΞΟΥΝ : «le quatrième livre des rentrées»). – Les scribes de la *diakonia* réutilisent les vieux papiers, ce qui signifie qu'ils découpent les documents devenus inutiles, les lavent si nécessaire... La réutilisation est en fait une activité propre à tous les bureaux administratifs, y compris ceux de l'administration arabe (cf. p. ex. *P. Bal.* 256 et 286 : une lettre officielle écrite au verso d'un compte officiel).

²⁴⁵ On ne sait pas exactement de quoi le bureau s'occupe. Le problème de l'acheminement des marchandises (et donc la production des ostraca à *incipit* ΟΙΝΕ ΝΧΑ), par exemple, est-il aussi pris en charge par le bureau ?

²⁴⁶ Le problème du travail des moines a été traité par H. Dörries en 1931 (cf. DÖRRIES, *Mönchtum und Arbeit*) et A. Guillaumont en 1968 (cf. GUILLAUMONT, *Travail* ; A. Guillaumont ne cite pas l'article de H. Dörries, qu'il ne connaît apparemment pas), mais de manière différente. H. Dörries s'est attaché à établir l'origine de l'importance du travail dans l'ascèse monastique. Il a montré qu'assez rapidement le rejet du travail fut marginalisé. A. Guillaumont a mis en lumière les problèmes liés à deux commandements contradictoires : d'une part la nécessité de travailler pour s'assurer l'indépendance financière (cf. Th. 2, 9 «j'ai travaillé nuit et jour»), mais aussi pour pouvoir faire la charité (cf. Ep. 4, 28 «partager avec son prochain»), et d'autre part la nécessité de prier continuellement (cf. Th. 5, 17 «priez sans interruption»). La solution la plus couramment apportée fut de privilégier le travail de tressage des nattes, qui permet de prier et de travailler en même temps. – L'organisation est bien sûr différente dans les monastères pachômiens, où les travaux effectués par les moines couvraient un large spectre, comme l'indique la variété des métiers exercés par les moines (cf. *Hist. Laus.* 32, 12). Par ailleurs, dans les monastères pachômiens, tout un système d'organisation réglait le travail des frères. Il existait des «maisons» qui rassemblaient les moines exerçant une activité professionnelle identique. Les indices pour une organisation de ce type à Baouït ne sont pas décisifs (cf. ci-dessus).

De nombreux moines travaillaient sans doute pour leur propre compte²⁴⁷.

Le patrimoine du monastère

Il n'est pas possible, par manque de sources, de dresser l'inventaire général des possessions du monastère de Baouît. Il faut se contenter des informations contenues dans les documents et des renseignements que peut apporter la comparaison avec d'autres monastères²⁴⁸.

Outre leurs propres bâtiments et dépendances, les monastères égyptiens possédaient de nombreux **biens fonciers**²⁴⁹ (l'agriculture étant la source principale de leurs revenus²⁵⁰). Les oblations sont la

²⁴⁷ Cf. ci-dessus, p. 63 : le système d'organisation du monastère est fondamentalement cénobitique, mais chaque moine conserve sa liberté financière et doit lui-même subvenir à ses besoins, même si le monastère se chargeait sans doute de l'entretien des moines malades ou invalides.

²⁴⁸ On peut, par exemple, évoquer ici brièvement le monastère d'apa Phoibammôn de Deir el-Bahari, dont on connaît l'étendue des propriétés grâce aux testaments des supérieurs (les testaments des supérieurs et les indications économiques qu'on peut en tirer sont analysés par W. Godlewski, cf. *O. Deir el-Bahari*, p. 80). *P. KRU* 65, 53-59, par exemple, nous donne une description des biens du monastère dans la seconde moitié, voire à la fin, du VII^e siècle.

²⁴⁹ Les monastères comptent parmi les gros propriétaires ecclésiastiques de terres, cf. HARDY, *Large Estates*, p. 46. Les propriétés du « monastère blanc » au VI^e siècle, par exemple, comprenaient des terres près d'Aphroditô, cf. notamment *P. Ross. Georg.* III 48 (cf. STEINWENTER, *Aus dem kirchlichen Vermögensrechte*, p. 6; SCHMELZ, *Kirchliche Amtsträger*, p. 175); cf. aussi le cadastre d'Aphroditô (GASCOU et MACCOULL, *Le cadastre d'Aphroditô*, p. 103-158, comm. aux l. 49 et 144). – L'étude du cadastre d'Aphroditô montre même que sept monastères de la région possédaient, au début du VI^e siècle, environ un tiers des terres recensées dans le document, cf. GASCOU et MACCOULL, *Le cadastre d'Aphroditô*, p. 118. Il faut cependant, avec les auteurs, souligner que « nous ignorons dans quelle mesure les renseignements de notre document sont généralisables ». On remarquera d'ailleurs que le codex fiscal d'Hermoupolis, *P. Sorb.* II 69, donne une image assez différente, cf. p. 80. – Quelques monastères possédaient aussi, mais dans des proportions moindres, des maisons dans les villes, c'est le cas notamment du monastère d'apa Phoibammôn de Deir el-Bahari (cf. *P. KRU* 65 cité ci-dessus et les nombreuses donations faites au monastère (*P. KRU* 108-113); cf. aussi *O. Deir el-Bahari*, p. 86-87). Il n'y a pas d'indice dans l'état actuel de la documentation que le monastère de Baouît ait possédé des maisons.

²⁵⁰ Cf. STEINWENTER, *Aus dem kirchlichen Vermögensrechte*, p. 21. Il est certain que l'indépendance économique est capitale pour la communauté. En conséquence, l'agriculture a une importance primordiale dans l'économie monastique (cf. WIPSYCKA, *Organisation économique pachômienne*, p. 411-422), même si les sources ne mentionnent qu'assez peu cette activité (cf. WILFONG, *Agriculture*, p. 217-219). L'indépendance économique ne signifie pas autarcie.

source principale d'acquisition du patrimoine foncier, mais les terres reçues par le monastère ne sont pas toujours les meilleures, ni les plus faciles à cultiver²⁵¹. Comme les monastères ne peuvent théoriquement pas vendre leurs biens immobiliers, même les moins rentables, ils les louaient (ce qui explique en partie que les baux emphytéotiques touchent souvent les églises et les monastères²⁵²).

Le patrimoine immobilier du monastère de Baouît comprend en premier lieu le monastère lui-même, c'est-à-dire les constructions, églises, salles communes et surtout cellules. Ces bâtiments constituent une importante source de dépenses : il a fallu les construire, les décorer, et ensuite il faut les entretenir, les réparer à l'occasion, les modifier parfois²⁵³. Par ailleurs, ils sont aussi une source de revenus : les cellules ont été, à un moment au moins de l'histoire du monastère (IX^e siècle), vendues aux moines²⁵⁴. Le monastère comprend aussi des locaux d'artisanat, des installations agricoles (pressoirs...), des citernes, etc.

Le monastère et ses dépendances proches forment le premier « noyau » de propriété foncière. Il est possible que les premiers terrains aient été offerts aux moines ou simplement que les moines s'y soient installés. En effet, les établissements religieux situés à la lisière du désert ont pu occuper et devenir propriétaires des terres limitrophes qui n'appartenaient à personne²⁵⁵.

L'étude des documents de monastères comme Ouadi Sarga ou Baouît montre que leur économie n'était donc pas repliée sur lui-même, ni isolée du reste de l'économie locale.

²⁵¹ Cf. RÉMONDON, *L'Église dans la société*, p. 273 : « pour assurer le salut de son âme, il n'est pas nécessaire de léguer les meilleures de ses terres ».

²⁵² Cf. RÉMONDON, *L'Église dans la société*, p. 272-273 : « l'emphytéose, la cession à bail de très longue durée, ou à bail héréditaire, est le seul moyen pour un établissement ecclésiastique de se débarrasser des biens qu'il n'arrive plus à gérer, les canons des conciles et la législation impériale interdisant l'aliénation, l'échange, l'hypothèque des biens immobiliers ». – Il faut cependant noter que seules des institutions (ecclésiastiques ou non) peuvent louer leurs biens sur une si longue durée ; pour un individu, cela n'a pas de sens. Sur l'emphytéose, cf. STEINWENTER, *Aus dem kirchlichen Vermögensrechte*, p. 22.

²⁵³ Les rapports de fouilles montrent que plusieurs pièces ont subi des remaniements, parfois nombreux (cf. p. ex. MASPERO et DRIOTON, *MIFAO* 59, p. 20). L'aménagement des églises en particulier a été plusieurs fois modifié (cf. SEVERIN, *Zur Süd-Kirche*, que confirment les fouilles actuelles).

²⁵⁴ Vraisemblablement en raison des difficultés économiques, dont tous les établissements monastiques ont souffert à cette époque.

²⁵⁵ Cf. STEINWENTER, *Aus dem kirchlichen Vermögensrechte*, p. 21 : « Die zur Gründung notwendigen Flächen werden in der Regel vom Stifter beigestellt, bei den Wüstenklöstern werden die Grundstücke wohl als herrenlos von den ersten Mönchen okkupierten sein ».

Ensuite le patrimoine foncier a dû s'enrichir au gré des donations et des legs, aussi bien de la part des laïcs que des moines. On ne peut malheureusement estimer l'étendue de la richesse en terres du monastère de Baouît. Il est probable, vu l'importance du monastère, que les propriétés étaient nombreuses.

Quelques documents mentionnent des listes de propriétés. C'est le cas d'un papyrus de la collection de la Duke University (*P. Duk. inv. 445*), qui recense une série de domaines agricoles producteurs de blé²⁵⁶. Il faut aussi mentionner un papyrus de Bruxelles qui recense les diverses possessions monastiques (*topoi*) dépendant de «l'*ousia* de Koussai» (31).

Même si les donations constituent la source principale d'acquisition des terres pour une institution religieuse, il semblerait que le monastère de Baouît ait parfois acheté des terrains, comme le montre *P. Mon. Apollo I 24*. Ce document est un contrat de vente de deux champs : trois aroures de plantes fourragères et 25 aroures de pâturages. Le vendeur est la communauté du village de Pôrahèu dans le nome hermopolite et l'acheteur est le *proestôs* du monastère de Baouît. On peut cependant se demander si ces terrains sont achetés par le supérieur en tant que personne privée ou en tant que représentant du monastère. S. Clackson estime que dans ce texte le *proestôs* agit au nom du monastère ; il convient cependant d'être plus prudent, comme le conseille E. Wipszycka²⁵⁷.

Par contre, il arrive que le monastère reçoive des terres de moines qui ne peuvent plus s'en occuper. *P. Mon. Apollo I 25* nous montre ainsi un moine qui donne au monastère une de ses terres car il ne peut plus en assumer la culture. Le monastère se charge de trouver un moine pour s'en occuper et payer les impôts fonciers du terrain. Il s'agit bien dans ce cas d'une renonciation au profit du monastère, et non d'une vente²⁵⁸.

Les monastères possédaient aussi de nombreux **biens mobiliers** : livres, vêtements, objets liturgiques, outils, animaux, stocks de denrées alimentaires, argent...

²⁵⁶ Cf. DELATTRE, Une liste de propriétés.

²⁵⁷ Cf. WIPSYCKA, Le fonctionnement interne, p. 172 : «Si, dans un acte, une des parties est le *proestos* ou l'*oikonomos* d'un monastère, ce fait ne suffira pas, par lui-même, à nous donner la certitude que l'acte concerne des affaires économiques de la communauté prise dans son ensemble».

²⁵⁸ Cf. *P. Mon. Apollo I*, p. 81 : «Isak does not receive any payment for renouncing his property – presumably being relieved of the burden of the *dêmosion* payment was reward enough».

Malheureusement, les sources ne nous renseignent pas, ou très peu, sur les biens mobiliers du monastère de Baouît. Un papyrus conservé à Bruxelles (32) porte le texte d'une liste d'objets et de biens immobiliers. Les six lignes conservées mentionnent divers objets en bois et en pierre. Il n'est pas possible de déterminer si les biens de cet inventaire constituent la propriété d'un moine ou du monastère. Les fouilles du site n'ont permis de mettre au jour que très peu d'objets (hormis les céramiques)²⁵⁹.

Plusieurs sources par contre nous renseignent sur les bateaux du monastère de Baouît²⁶⁰. Cette flotte servait certainement au transport des biens, notamment le vin, à destination du monastère (cf. *O. Bawit* 71). Un papyrus de Bruxelles (39) porte le texte d'une lettre adressée à l'archimandrite de Baouît; il y est apparemment question d'embarquer du blé sur un bateau. Les bateaux servaient bien sûr aussi à pêcher²⁶¹.

Les activités économiques du monastère

J'ai tenté dans les paragraphes suivants d'établir un inventaire des diverses activités économiques réalisées au sein du monastère de



²⁵⁹ Il faut noter cependant la découverte d'un encensoir de bronze (cf. PALANQUE, Rapport, p. 7).

²⁶⁰ Cf. p. ex. *O. Bawit* 71, 39 et les nombreuses représentations de bateaux sur les murs (cf. p. ex. PALANQUE, Rapport, p. 17; CLÉDAT, MIFAO 39, p. 22 et 45; CLÉDAT et al. MIFAO 111, p. 210). – Les églises et les monastères ont très tôt possédé des bateaux (cf. E. WIPSZYCKA, *Églises*, p. 103-104), sans doute, comme le dit R. Rémondon, car «il est préférable de léguer ou donner un bateau plutôt qu'une terre, le patrimoine foncier n'en est pas disloqué» (cf. RÉMONDON, *L'Église dans la société*, p. 257). Il ne faut cependant pas négliger l'intérêt que représente une flotte: les bateaux sont nécessaires pour administrer les biens éloignés, pour transporter les produits et les personnes et pour maintenir le contact avec d'autres communautés. – Les monastères pachômiens possédaient une flotte importante. Dès les débuts du monachisme pachômien, ces bateaux servaient à transporter les produits fabriqués dans le monastère (des cordes, des nattes et d'autres objets tressés) pour les vendre en ville, à Alexandrie (sur la vannerie dans la communauté pachômiennne, cf. WIPSZYCKA, *Organisation économique pachômiennne*, p. 418-419). Ensuite, les bateaux ont servi à transporter, pour le compte de l'état byzantin, les impôts en blé (cf. RÉMONDON, *Le monastère alexandrin de la Métanoia*; FOURNET et GASCOU, *Moines pachômiens*). – Les monastères moyen-égyptiens de Deir el-Bala'izeh (cf. *P. Bal.* 223, 291, 341, 342) et de Ouadi Sarga (cf. *P. Sarga* 102, 104, 118) possédaient aussi des bateaux.

²⁶¹ Cf. ci-dessous, p. 83-84.

Baouît²⁶². Les revenus que le monastère en tire sont discutés ci-dessous. Il faut établir une distinction entre les activités de production, les revenus locatifs, les offrandes et les activités commerciales.

Les **activités de production** comprennent le travail agricole (la culture et l'élevage, auxquels j'ai joint la pêche), les activités de transformation en aliments (pain, vin, huile...) et les productions « artisanales » (vannerie, menuiserie, poterie, métallurgie...).

L'**agriculture** constituait la base de l'économie du monastère²⁶³. L'étendue et la localisation de ses terres ne sont pas connues. Mais comme le couvent a acquis la majorité de ses terres par donation²⁶⁴, il est probable que les champs ont été disséminés dans le territoire du nome hermopolite, voire même au-delà des limites du nome²⁶⁵. Cette dispersion devait vraisemblablement engendrer des problèmes techniques et administratifs. Il est probable que les terres les plus éloignées et les moins rentables étaient louées à des laïcs (et non vendues puisque les biens monastiques sont inaliénables).

Les champs appartenant au monastère étaient donc soit loués à des paysans, soit directement cultivés par les moines²⁶⁶. Un système d'exploitation des terres était mis en place : les champs étaient assignés aux moines, à charge pour eux de les cultiver, de payer l'impôt foncier (et sans doute de reverser une quote-part au monastère). Ainsi, on voit dans *P. Mon. Apollo* I 25 le moine Isaac renoncer à l'une de ses propriétés au profit du monastère, qui charge ensuite le moine Jérémias de s'occuper de la terre.

Par ailleurs, les moines pouvaient aussi cultiver leurs propres terres (cf. *P. Mon. Apollo* I 25), ils pouvaient peut-être aussi travailler lors des récoltes pour le compte de patrons laïcs²⁶⁷.

²⁶² Comme il est souvent impossible de déterminer si une activité de production procure un revenu au monastère ou au(x) moine(s) qui l'exerce(nt), j'ai choisi de traiter de toutes les activités économiques, celles de moines et celles du monastère.

²⁶³ Les principales cultures étaient celles du blé, de l'orge, du lin, de la vigne, des plantes fourragères...

²⁶⁴ Il ne semble pas que les monastères aient souvent acheté des terres.

²⁶⁵ Notamment dans le nome, tout proche, d'Antinoé, cf. les diocèses du nome cités dans le texte 15.

²⁶⁶ Sur ce problème, cf. STEINWENTER, *Aus dem kirchlichen Vermögensrechte*, p. 21.

²⁶⁷ Il n'est pas certain que les terres que le monastère pouvait facilement cultiver en raison de leur proximité aient été suffisantes pour assurer ses besoins ou simplement pour fournir du travail à tous les moines. Il est donc envisageable que les moines travaillaient également sur des terres qui n'appartenaient pas au monastère en échange d'un salaire (payé en grande partie en nature).

Le **blé** constitue la culture la plus importante. *P. Duk.* inv. 445 présente une liste de domaines du monastère de Baouît producteurs de blé²⁶⁸. Le blé, comme les autres produits agricoles, était produit dans les domaines monastiques et était ensuite acheminé jusqu'au monastère²⁶⁹.

L'**orge** apparaît peut-être dans *P. Mon. Apollo I* 34, 6 et 38, 4; dans le texte **31**, les domaines de l'*ousia* de Koussai payent des quantités de blé et d'orge au titre de l'*emboîlè*.

Le **lin** aussi est attesté dans un texte de Bruxelles (*P. Brux.* inv. E. 9397a = **49**). Il s'agit d'un compte de vin qui rémunère les personnes qui ont participé à la récolte du lin.

L'abondante consommation de vin au sein du monastère et les nombreux documents relatifs à son transport laissent supposer que la culture de la **vigne** était pratiquée à grande échelle dans les domaines viticoles du monastère. Les raisins pouvaient aussi servir à la fabrication d'*epsèma* ou être consommés tels quels²⁷⁰.

Diverses autres plantes (*arakos*, oignons, lentilles, légumes...) devaient aussi être cultivées. L'*arakos* et les oignons sont attestés dans des ordres de transport (p. ex. *O. Bawit* 67; *O. Bawit IFAO* 10). Des légumes sont mentionnés dans un ordre de paiement (**12**) et dans un ordre à *incipit* ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤΣΖΑΙ (*P. Meyer* inv. 13)²⁷¹.

Enfin, la culture de **plantes fourragères** est attestée dans *P. Mon. Apollo I* 24.

L'**élevage** était également pratiqué dans les monastères égyptiens²⁷², dont celui du Baouît. *P. Brux.* inv. E. 9146 (**28**) nous

²⁶⁸ Cf. DELATTRE, Une liste de propriétés.

²⁶⁹ Cf. le dossier des ordres de transport à *incipit* ΟΙΝΕ ΝΑΙ (cf. CLACKSON, Reconstructing the Archives et *O. Bawit IFAO*).

²⁷⁰ Cf. *P. Vat. Aphrod.* 13 (GONIS, Two Fiscal Registers) montre que le monastère était tenu de fournir à l'administration des raisins et de l'*hepsèma*.

²⁷¹ Cf. aussi l'inédit *P. Duk.* inv. 1053.

²⁷² Notamment les monastères pachômiens, qui élevaient des porcs, cf. p. ex. HORSIËSIOS, *Règlement*, p. 90. Dans la région thébaine, le monastère d'apa Phoibammôn était propriétaire d'ânes, de chameaux, de chèvres, de moutons, de vaches... (cf. GODLEWSKI, *Le monastère de St Phoibammôn*, p. 85-86). W. Godlewski estime que ces animaux (exceptés les chameaux) étaient élevés pour la vente (cf. GODLEWSKI, *Le monastère de St Phoibammôn*, p. 86: «Les autres animaux (...) étaient certainement vendus par le couvent, car la règle monastique ne permettait pas aux moines de consommer de la viande»). Mais en réalité, le but de l'élevage est plus problématique. Il est vrai que, dans les *Canons* de Shénouté (cf. LAYTON, *Social Structure and Food Consumption*, p. 42) notamment, la consommation de viande est strictement interdite aux moines. Mais la réalité est différente: les archéologues ont trouvé parmi les

apprend qu'il existait au monastère un éleveur de veaux et un éleveur de chiens. L'élevage de veaux est attesté aussi dans un texte du Michigan (*P. Mich. Copt.* 14²⁷³), où l'archimandrite de Baouît demande à l'économe d'envoyer quelqu'un chercher une paire de bovins chez un πογοειεμασε «éleveur de veaux»²⁷⁴. Dans ce texte, les animaux (veaux ou plutôt bœufs) sont destinés à actionner une saqiâ. On pratiquait aussi l'élevage de moutons, comme l'indique la mention de «bergers du monastère» dans un ordre de paiement²⁷⁵. Le monastère possédait également des chameaux, qu'il utilisait comme bêtes de somme. De nombreux chameliers sont attestés dans les ostraca à incipit ωινε νσα. Il se peut également que des ânes, des chevaux, etc. aient été élevés, ou au moins possédés par le monastère. Enfin, des volailles étaient probablement élevées au monastère, pour leur viande ou leurs œufs. La consommation d'œufs (interdite aux moines en bonne santé dans le monastère de Shénouté²⁷⁶) est suggérée par une inscription sur un fragment d'amphore trouvé dans la «chapelle» XVIII; on y lit le mot κοογζε «œuf»²⁷⁷.

En l'absence d'indices, on ne peut déterminer si de la viande était consommée au sein du monastère de Baouît. Les rapports de fouille ne mentionnent pas la découverte d'ossements animaux et les textes sont muets à ce propos.

Un document, malheureusement difficile à interpréter, fournit quelques indices relatifs aux activités de **pêche** à Baouît. Il s'agit de

restes alimentaires des moines des Kellia: «une grande quantité d'ossements d'ovicapridés et de gallinacés» (cf. BONNET, Aspects de l'organisation alimentaire, p. 55). Par ailleurs, les moutons peuvent avoir aussi été élevés pour leur laine, les vaches pour leur lait...

²⁷³ Cf. DELATTRE, Une lettre copte.

²⁷⁴ Le terme πογοειεμασε apparaît également dans deux ordres de transports à incipit ωινε νσα (*SB Kopt.* I 226 et 231), ainsi que dans deux inédits (en cours de publication par A. Boud'hors).

²⁷⁵ Cf. *P. Iand.* inv. 19 (= 25): νεφοος νεκοογ νιτοπος «les bergers des moutons du lieu (= du monastère)».

²⁷⁶ Cf. LAYTON, Social Structure and Food Consumption, p. 42.

²⁷⁷ Cf. CLÉDAT et al., MIFAO 111, p. 20. À moins qu'il ne faille comprendre κοογζε «(propriété de la) communauté» (cf. CLACKSON, CR de CLÉDAT et al., MIFAO 111, p. 193).

P. Soc. Arch. Copt. 7²⁷⁸, qui provient selon toute vraisemblance du monastère d'apa Apollô²⁷⁹.

Le poisson était en effet largement consommé au sein du monastère de Baouît²⁸⁰. Des restes de poisson ont été trouvés lors des fouilles²⁸¹, et les ostraca à *incipit* ⲩⲛⲓⲛⲉ ⲛⲥⲁ mentionnent des salaisons de poisson²⁸².

Quelques textes attestent la pratique de l'**apiculture** au sein du monastère de Baouît ou de ses propriétés. *P. Mon. Apollo I* 50 nous apprend que le monastère possédait des ruches et qu'il les louait à des apiculteurs laïcs (le texte montre aussi qu'il y avait des moines-apiculteurs). Il est question aussi d'un apiculteur et de ruches au verso d'un ordre à *incipit* ⲡⲉⲛⲉⲓⲱⲧ ⲡⲉⲧⲥⲁⲓ

²⁷⁸ Cf. MACCOULL, *Coptic Documentary Papyri in the Collection of the Society for Coptic Archaeology*. L'édition de L.S.B. MacCough présente quelques erreurs, qu'il n'est pas facile de corriger à partir de la photographie assez médiocre qui est publiée (il n'a pas été possible d'obtenir une nouvelle photographie; la Société d'Archéologie Copte sollicitée à ce sujet m'a répondu qu'il semblerait que le papyrus soit égaré). – Je présente ici quelques passages, qui permettent de voir que le texte de la lettre évoque bien des problèmes relatifs à la pêche: l. 7 ⲛⲡⲉⲛⲱⲃⲱⲡⲓ ⲡⲉⲧⲧ ⲛⲛⲉⲧⲛⲛⲱⲃⲱⲛⲉ «nous n'avons pas pu attraper de poisson dans nos filets» (ⲛⲡⲉⲛⲱⲃⲱⲃⲱ ⲡⲉⲧⲧ ⲛⲛⲉⲧ ⲛⲛⲱⲃⲱⲛⲉ «...the fish...» éd.); l. 13 ⲡⲉⲓⲁⲕⲱ «ce filet» (la l. 13 est oubliée dans l'édition); l. 14 ⲡⲉⲧⲧ «poisson» (ⲡⲉⲧ. éd. l. 13); l. 20 ⲁⲗⲁⲅ ⲛⲡⲉⲧⲧ ⲉⲱⲁⲧⲛⲉⲃⲱⲡⲓ «aucun poisson n'a été pêché» (idem éd. l. 19).

²⁷⁹ Comme le suggère la formule l. 23-24: ⲡⲛⲱⲅⲧⲉ ⲙⲑⲁⲓⲓⲱⲥ ⲁⲡⲁ ⲁⲡⲱⲗⲗⲱ ⲉⲕⲉⲣⲱⲗⲉⲓⲥ ⲉⲣⲱⲧⲛⲓ ⲙⲛⲉⲥⲛⲛⲱⲅ ⲧⲛⲣⲱⲅ «Puisse le Dieu de saint apa Apollô veiller sur nous et sur tous nos frères»; cf. *P. Mon. Apollo I*, p. 69; PAPAICONSTANTINOU, *Le culte des Saints*, p. 54.

²⁸⁰ Cf. CLACKSON, *Fish and Shits*, p. 10-11. Aux Kellia aussi le poisson était consommé; des analyses ont permis d'identifier six espèces différentes de poissons d'eau douce, cf. BONNET, *Aspects de l'organisation alimentaire*, p. 55-56. Notons que dans les écrits de Shénouté, la consommation de poisson est formellement interdite aux moines, excepté pour les malades (cf. LAYTON, *Social Structure and Food Consumption*, p. 42).

²⁸¹ Dans la salle 42, les archéologues ont découvert «un vase à goulot plein de poissons du Nil salés et en morceaux (reconnu par les indigènes)» et «un plat profond plein de la même chose» cf. MASPERO-DRIOTON, *MIFAO* 59, p. 44 (voir aussi p. XII et XV). On peut noter aussi la découverte d'un fragment d'amphore portant l'inscription ⲭⲓⲣ «garum» trouvé dans la «chapelle» XIX, cf. CLÉDAT, *MIFAO* 12, p. 117. Sur les restes de poissons trouvés à Baouît lors des fouilles récentes, cf. VAN NEER et al., *Salted Fish Products*.

²⁸² Les ordres de transport à *incipit* ⲩⲛⲓⲛⲉ ⲛⲥⲁ indiquent quels poissons étaient consommés à Baouît; ce sont le ⲩⲱⲗⲁⲗ, c'est-à-dire le *synodontis schall* (cf. p. ex. *CPR* XX 1; CLACKSON, *Something Fishy*; CLACKSON, *Fish and Shits*); le labès (cf. p. ex. *CPR* XX 16; CLACKSON, *Fish and Shits*, p. 11) et le *ménoménion* (cf. *CPR* XX 15 (DI BITONTO-KASSER, *CR de CPR* XX, p. 197; CLACKSON, *Fish and Shits*, p. 11).

(*P. Vindob.* K 11375)²⁸³. Une inscription (MIFAO 59, p. 98-99, n°268) mentionne $\Psi\lambda\zeta\text{ΠΑΗ}\varsigma\epsilon\text{ΠΙ}\varsigma\alpha\text{ΝΕ}\kappa\iota\omega$ « maître Paèsé, le vendeur de miel »²⁸⁴. Enfin, un ordre de paiement (*P. Yale* inv. 1866 = 27) mentionne une certaine quantité de miel fournie à un personnage qui porte un nom arabe. L'administration arabe en était apparemment friande, puisqu'une liste de réquisitions (*P. Vat. Aphrod.* 13) mentionne également le miel.

Le **pain** est l'aliment de base des moines. Le monastère possédait certainement un moulin et une boulangerie pour transformer le blé²⁸⁵ en pain²⁸⁶. De nombreux petits fours ont été découverts sur le site de Baouît²⁸⁷. Il est donc possible que le monastère ait possédé plusieurs boulangeries de modestes dimensions, comme c'est le cas pour d'autres monastères (au Ouadi Natroun notamment²⁸⁸).

Le **vin** joue un grand rôle dans l'économie du monastère d'apa Apollô²⁸⁹ et de beaucoup d'autres²⁹⁰. Le vin est produit dans les domaines monastiques et le monastère est un centre important de consommation et de distribution du vin. Le dossier des ordres à *incipit* $\omega\text{ΙΝΕ Ν}\varsigma\alpha$ fournit de nombreux renseignements sur le transport du vin. Le vin devait être acheminé des régions pro-

²⁸³ Cf. HASITZKA, Brief des Kloostervorstehers; et les corrections de S. Clackson dans *Tyche* 17, 2002, n° 485.

²⁸⁴ Dans MIFAO 111, p. 201, n° IX, les éditeurs proposent d'interpréter ainsi la lecture de J. Clédât: $\text{Π}\alpha\varsigma\text{ΟΝ}\ \kappa\iota\kappa\tau\omega\rho\ \text{Π}\epsilon\lambda\langle\iota\rangle\ \text{Π}\langle\epsilon\kappa\rangle\iota\omega$ « Frère Biktôr, le porteur de miel ».

²⁸⁵ Le blé, cultivé dans les propriétés du monastère, était acheminé au monastère par des chameaux.

²⁸⁶ La boulangerie est indispensable même pour les plus petits monastères, cf. *P. Oxy.* XVI 1890.

²⁸⁷ Cf. p. ex. MASPERO-DRIOTON, MIFAO 59, p. 27; 28; deux fours individuels ont été trouvés lors des fouilles récentes. Il n'est pas possible pourtant de déterminer le lieu de la boulangerie, contrairement à Saqqarah, où les fouilles du monastère ont mis au jour une pièce contenant deux grands fours, qui a été interprétée comme la boulangerie du monastère (cf. QUIBELL, *Excavations at Saqqarah (1907-1908)*, p. 9, n° 704 et pl. XV 1; WALTERS, *Monastic Archaeology*, p. 209; WIETHEGER, *Das Jeremias-Kloster*, p. 24).

²⁸⁸ Cf. EVELYN-WHITE, *Monasteries of the Wadi n'Natrun*. II, p. 173-174; 188; 202.

²⁸⁹ Cf. *P. Mon. Apollo* I, p. 27. Dans le monastère de Baouît le vin n'était pas prohibé, contrairement aux préceptes de Shénouté (cf. LAYTON, *Social Structure and Food Consumption*, p. 41) et aux recommandations qui figurent dans les *Apophtegmes des Pères* (cf. p. ex. Isidore 1; Syncétique 5; Upéréchios 1; série anonyme 12; 199).

²⁹⁰ Dans le monastère de Ouadi Sarga, le vin jouait également un rôle important, cf. *P. Sarga* p. 10-12.

ductrices au monastère. À Baouît, tout un système de transport (en convois) avait été mis en place : les chameliers engagés par le monastère recevaient un ostracon leur spécifiant la quantité de vin et le domaine où aller le chercher²⁹¹. Divers systèmes de contrôle assuraient la bonne marche des opérations²⁹²; l'administration monastique gérait donc tout le processus²⁹³.

Les ostraca à *incipit* $\omega\iota\eta\epsilon\ \text{NCA}$ offrent un bon aperçu des régions viticoles auxquelles le monastère s'approvisionnait. Les toponymes appartiennent, lorsque leur localisation est connue, au nome hermopolite. Dans l'état actuel de la documentation, il apparaît donc que le vin à Baouît provient essentiellement des environs du monastère²⁹⁴.

S. Clackson estimait que le monastère de Baouît possédait des terrains viticoles jusqu'au Fayoum. Les indices en faveur de cette hypothèse paraissent assez faibles. L'argument tient à la mention de Tilodj²⁹⁵ : «One of the known source of wine for the Bawit monastery was Tilodj, east of the Fayoum». S. Clackson cite à l'appui deux ostraca de Baouît : *O. Bawit* 35, 2 et 75, 4 et 6, ainsi que la mention de Tilodj comme lieu où le monastère collecte l'*aparchè* (*P. Mon. Apollo* I 14). Cependant, dans les deux ostraca, on lit $\omega\theta\omega\tau\iota\lambda\omicron\chi$ (ou $\omega\epsilon\omega\tau\iota\lambda\omicron\chi$) ; les éditeurs comprennent «jarre de vin de Tiloç', récipient bien connu par des documents provenant d'un peu partout en Égypte»; dans ce cas il ne s'agit pas obligatoirement de vin originaire des vignobles du Fayoum, mais seulement du nom d'un récipient spécifique²⁹⁶. Ce terme est d'ailleurs attesté à Ouadi Sarga notamment (*P. Sarga* 119; 135)²⁹⁷.

²⁹¹ Les toponymes mentionnés renvoient probablement à des installations viticoles appartenant au monastère.

²⁹² Cf. BACOT, La circulation du vin, p. 281-283.

²⁹³ Le système de transport est parfois dévolu à des entrepreneurs privés, à Ouadi Sarga notamment (cf. BACOT, La circulation du vin).

²⁹⁴ La répartition géographique des vignobles égyptiens à l'époque romaine a été étudiée par K. Ruffing. On peut imaginer que la répartition globale n'a pas fondamentalement changé à l'époque byzantine. Suivant les recherches de K. Ruffing, la plus forte concentration de vignobles se situe dans le nome arsi-noïte (59 % des attestations). Viennent ensuite le nome oxyrhynchite (21 %), le Delta (10 %) et le nome hermopolite (8 %), cf. RUFFING, *Weinbau*, p. 49 et 483.

²⁹⁵ En grec $\tau\iota\lambda\omicron\theta\iota\varsigma$, en arabe Dalas (cf. FAVILENE, *The Herakleopolite Nome*, p. 224-226).

²⁹⁶ De nombreux récipients et unités de mesure tirent leur nom de leur origine géographique (le *knidion* par exemple).

²⁹⁷ Enfin, même si l'*aparchè* a été collectée à Tilodj dans le Fayoum, cela ne prouve pas qu'il y avait là un domaine producteur de vin appartenant au monastère.

Plusieurs textes donnent quelques indices sur la consommation et la production d'**huile**²⁹⁸ au sein du monastère, même si jusqu'à présent aucun pressoir à huile n'a encore été découvert²⁹⁹. Ainsi, une inscription documentaire (un compte apparemment) mentionne l. 2-3 : ⲭⲉⲥⲧⲏⲥ ⲓⲥⲛⲁⲩ ⲟⲩⲃⲟⲥ ⲛⲉⲗ «deux xestes et demi d'huile»³⁰⁰. D'autre part, des vendeurs d'huile (ϣⲁⲛⲛⲉⲗ, ϣⲁⲣⲛⲉⲗ) sont attestés dans les inscriptions MIFAO 39, p. 31, n° XVI et p. 33, n° XXIX; et peut-être aussi dans MIFAO 59, p. 109, n° 326. Mais on ne peut déterminer si ce sont des moines ou des laïcs. Enfin, deux ordres de paiement (**11** et **12**) mentionnent de l'huile (1/2 et 1 *xeste*).

Un document du monastère (*P. Mon. Apollo* I 36³⁰¹) mentionne une dette de trente *xestes* d'huile contractée par un laïc envers un moine. La forme du texte est celle d'un contrat de prêt. L'interprétation de ce document est délicate. S. Clackson pense que la dette pourrait représenter une contribution «for the use of an olive grove or oil-press or other property belonging to the monastery». Cette interprétation séduisante me semble très fragile. Le document enregistre en effet une transaction privée entre un laïc et un moine et rien n'indique que le moine agisse en tant que représentant du monastère (propriétaire de ces installations). Il me semble donc préférable de considérer ce texte comme un (simple) contrat de vente à terme d'huile³⁰².

²⁹⁸ Différents types d'huile (d'olive, de sésame, de ricin...) sont attestés à l'époque copte, pour l'usage alimentaire et l'éclairage (cf. MOSSAKOWSKA, *Les huiles*; MAYERSON, *Radish Oil*; BAGNALL, *Vegetable Seed Oil*).

²⁹⁹ Les monastères de type cénobitique sont souvent des producteurs d'huile, comme par exemple le monastère d'apa Syméon près d'Assouan, où l'on a découvert un pressoir à huile, actionné par des animaux (cf. WALTERS, *Monastic Archaeology*, p. 216-217). L'huile produite était sans doute de l'huile de sésame, puisqu'on en a trouvé une quantité importante dans la pièce du pressoir. – Dans le monastère d'apa Jérémias à Saqqarah on a également découvert un pressoir, apparemment actionné par des hommes (cf. QUIBELL, *Excavations at Saqqarah*. IV, p. 29-30 et pl. III et XXVIII; WALTERS, *Monastic Archaeology*, p. 217; WIETHEGER, *Das Jeremias-Kloster*, p. 24).

³⁰⁰ Cf. MIFAO 12, p. 130, n° V.

³⁰¹ Je ne discute pas ici le problème de la date du document (peut-être première moitié du VI^e siècle?).

³⁰² On peut aussi se poser la question de l'importance de la quantité d'huile (supérieure à la consommation annuelle d'un individu). Il est possible que le moine fasse commerce de l'huile qu'il achète à l'avance.

De nombreux ordres de transport à *incipit* $\Omega\text{IN}\epsilon\text{ NCA}$ du monastère sont relatifs aux **salaisons** (de poisson)³⁰³. Plusieurs ordres de paiement mentionnent des salaisons (**13**, **24**, **26**). Les fouilles archéologiques ont mis aussi au jour un fragment d'amphore où se lit l'inscription πIP «salaison; *garum*»³⁰⁴. Le salage³⁰⁵ est le seul moyen de conserver les denrées périssables (poissons, volailles, légumes...) dans l'Antiquité³⁰⁶.

La production artisanale des monastères égyptiens assurait une part non négligeable, semble-t-il, de leurs revenus³⁰⁷. Je présente ici les diverses activités artisanales attestées à Baouît.

La production des cordes, des nattes et des paniers est l'activité monastique par excellence³⁰⁸. Le tressage des fibres peut en effet se concilier avec la méditation et la prière. De nombreuses références dans des textes littéraires le montrent³⁰⁹: il s'agit d'une activité pratiquée par les ermites et les ascètes ainsi que par les moines de monastères cénobitiques³¹⁰.

³⁰³ Cf. CPR XX 7; 11; 12; 15; 17; 30; O. Bawit 55; 56; 57; 58; 59; 60; 61; 62; 69; 70; O. Crum VC 110; 111.

³⁰⁴ Cf. CLÉDAT, MIFAO 12, p. 117 (n° VI).

³⁰⁵ Cf. ALCOCK, Pickling. Les salaisons nécessitent du sel. On ne sait comment le monastère en obtenait. Le monastère d'apa Thomas de Ouadi Sarga a conservé un contrat de travail (P. Sarga 164) entre le monastère et un vendeur de sel (PCA NEMOY). Les clauses du contrat indiquent apparemment que le vendeur doit apporter trois sacs de sel par mois, et que son salaire consiste en vin, fourrage, blé, salaison, vêtements, chaussures..., l'ensemble équivalant à un sou.

³⁰⁶ La salaison des aliments était pratiquée dans les monastères pachômiens, cf. Lettre d'Ammon 24 (HALKIN, *Le corpus athénien de Saint Pachome*, p. 110 et 159). À Saqqarah, il existait une pièce spécifique destinée à la fabrication des salaisons: la $\text{TP}\text{I NEX}\text{IP}$ «la cellule des salaisons» (cf. I. Saqqarah 319; WIETHEGER, *Jeremias-Kloster*, p. 283).

³⁰⁷ Cf. STEINWENTER, Aus dem kirchlichen Vermögensrechte, p. 23: «Damit war wenigstens in den besser organisierten größeren Klöstern eine ausreichende Grundlage für ihre wirtschaftliche Existenz gesichert». Les activités de production des moines du couvent d'apa Épiphanie, dans la région thébaine, ont été bien étudiées par H.E. Winlock (P. Mon. Epiph., chapitre III, p. 51-97). L'auteur retient comme activités artisanales: – Agriculture et outils agricoles; – Textiles, tissage et fabrication de nattes; – Cordonnerie et travail du cuir; – Poterie; – Objets divers. Il est clair que des activités similaires devaient occuper les moines de Baouît.

³⁰⁸ Cf. GASCOU, Monasteries, Economic Activities, p. 1640.

³⁰⁹ Cf. p. ex. Apophtegmes des Pères, Antoine 1; Arsène 18; 24; Ammones 6; Bessarion 4; Jean Colobos 5; 37; Mégéthios 1; Nisthéros 1; Poemen 10; Sisoès 16.

³¹⁰ La production de vannerie est particulièrement bien attestée dans les milieux pachômiens (cf. p. ex. Hist. Laus. XXXII, 12; cf. WIPSYZKA, Organisation économique pachômienne). Le tressage des fibres y est effectué par tous les

Les matériaux, des feuilles de palmiers et des roseaux, préalablement séchés puis trempés dans l'eau pour les attendrir, sont faciles à obtenir et sans doute souvent gratuits, bien qu'ils fassent parfois l'objet d'un commerce³¹¹.

La travail de la vannerie comprend deux activités distinctes : le tressage des cordes (pour les nattes) ou des bandes (pour les paniers) et l'assemblage de celles-ci pour obtenir les produits finis.

Les installations de la salle 41 par exemple indiquent qu'il s'agissait d'une atelier de fabrication de nattes³¹². D'autres témoignages, archéologiques ou écrits, nous renseignent sur cette activité au sein du monastère de Baouît³¹³.

moines; l'assemblage fait peut-être l'objet d'un métier spécifique (cf. WIPSYCKA, Organisation économique pachômienne, p. 414-415). Ces informations sont corroborées par les résultats des fouilles archéologiques du monastère d'apa Épiphane (cf. *P. Mon. Epiph.* p. 72-75. Le monastère d'apa Phoibammôn à Deir el-Bahari a aussi eu une activité artisanale, cf. *O. Deir el-Bahari*, p. 87-88). Les produits ainsi obtenus servaient bien sûr aux besoins du monastère producteur, mais surtout comme moyen d'échange (les moines pachômiens vont vendre leurs nattes à Alexandrie); les anachorètes, à plus petite échelle, font souvent de même sur les marchés locaux (nombreuses références dans les *Apophtegmes des Pères*, cf. p. ex. Jean Colobos 27; Isidore 8; Poemen 10; 171; Sisoes 16; Philagrios 1; sur l'activité de tissage parmi les anachorètes, cf. p. ex. *Hist. Laus.* X, 4; XXII, 5; XXIV, 2; XXV, 2; *Hist. Mon.* XXIV, 9). – Les productions de vannerie sont parfois utilisées directement comme monnaie d'échange. Le moine de la montagne thébaine Frangé, par exemple, demande une artabe de bon blé en échange des cordes qu'il envoie (cf. *O. Ashm. Copt.* 19). – Quelques documents grecs montrent que les moines du monastère d'apa Andréas payent en nature (cordes et nattes) le loyer d'outils agricoles (cf. *P. Oxy.* I 148; SIJPESTEIJN, The Monastery of Abbas Andreas).

³¹¹ Il existait apparemment un commerce de fibres de palmiers, cf. *O. Sarga* 104, 6-8 ΠΜΑ ΝΗΚΑ ΝΙΩΒΗΝΕ «le lieu des vendeurs de fibres de palmier».

³¹² Cf. *supra*, p. 50.

³¹³ L'archéologie fournit un premier témoignage : des «débris de vases à large panse encore pleins de cendres, morceaux de bois brûlés et roseaux brûlés» ont été trouvés dans un coin de la salle 1, qui a été visiblement ravagée par un incendie (cf. MASPERO-DRIOTON, MIFAO 59, p. 2). Dans un placard de cette salle, des morceaux de panier ont été mis au jour (cf. MASPERO-DRIOTON, MIFAO 59, p. 42). Les roseaux dans le vase ont probablement été mis à tremper, afin de pouvoir les tresser et obtenir des cordes. – La mention du métier de tisseur de sacs (CΑΖΘΟΟΥΝΕ, de CΘΖΕ «tisser» et ΘΟΟΥΝΕ «sac»); cf. *I. Baouît* 6, 205 (MIFAO 59, p. 87), l. 2 : ΨΑΖΘΟΟΥΝΕΙ et *I. Baouît* 6, 268 (MIFAO 59, p. 98-99), l. 5 : ΠCΑΖΘΟΟΥΝΕ. Ces sacs peuvent servir au transport de blé ou d'autres produits (cf. *O. Bavit* 63-68). Il n'est pas certain que les sacs en question soient des ouvrages de vannerie, il peut s'agir aussi de sacs en matière textile. Le terme CΘΖΕ «tisser» peut désigner l'activité textile ou de vannerie (cf. ὑφαίνειν en grec pour désigner l'assemblage des paniers). – Le

La **production textile**³¹⁴ est plus avantageuse économiquement que la vannerie et les débouchés commerciaux sont plus accessibles. Mais les techniques sont plus complexes et nécessitent un matériel spécifique.

Un papyrus du monastère de Baouît, *P. Mon. Apollo I 55* (= *P. Hermitage Copt.* 39), fournit un témoignage indirect des activités textiles qui y étaient pratiquées : cette lettre est écrite par un villageois et adressée au supérieur. L'auteur se plaint de n'avoir pas reçu les deux *maphortia* (vêtements) qui lui sont dus «suivant la coutume annuelle». Ce texte, en dépit des difficultés d'interprétation qu'il soulève³¹⁵, indique que le monastère était impliqué dans la fabrication de vêtements. Dans le même ordre d'idées, un ordre à *incipit* ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤΣΖΑΙ, *P. Vindob.* K 11375³¹⁶, nous montre le supérieur monastique ordonner que des habits soient remis à un moine.

Quelques textes de Bruxelles apportent des renseignements sur le travail du lin. *P. Brux.* inv. E. 9397a (49) porte le texte d'un compte de distributions de vin pour des travailleurs qui ont récolté du lin.

Par ailleurs, il est probable qu'il y avait aussi d'autres activités de production de textiles au sein du monastère, comme le suggère la réquisition de vêtement et de sacs divers en poils (probablement confectionnés par les moines)³¹⁷.

Le **travail du bois** est également bien attesté à Baouît³¹⁸. Le métier de menuisier, ΖΑΜΩΕ en copte, est cité plusieurs fois dans

monastère possédait peut-être aussi des plantations de roseaux, comme le laisse penser le toponyme attesté dans *O. Bawit* 63, 3, [...]ΠΟΘ ΝΚΛΩ «le grand roseau», et *P. Brux.* inv. E. 9385 (= 13), l. 1-2, ΠΠΟΘ Ι ΝΚΛΩ «le grand roseau». – Enfin, une lettre très mutilée, *P. Duk.* inv. 257 r. (cf. 23), mentionne l. 3 ΠΤΑΡ ΠΝΩΚΗΝΕ «la pointe des fibres de palmier».

³¹⁴ Sur la production textile à l'époque tardive, cf. WIPSZYCKA, Textiles. Les monastères aussi étaient impliqués dans cette production. Le monastère d'apa Épiphané dans la région thébaine par exemple est bien connu pour son importante activité textile (cf. *P. Mon. Epiph.*, p. 67-75). – Dans les monastères pachômiens aussi le travail du tissage avait une certaine ampleur, comme le montre la *Lettre d'Ammon* 19 (cf. HALKIN, *Le corpus athénien de Saint Pachome*, p. 107 et 155). Le nombre de 22 moines sur les 600 qu'aurait comptés le monastère de Pbow à ce moment (cf. *Lettre d'Ammon* 2) est appréciable.

³¹⁵ Cf. le commentaire de S. Clackson (*P. Mon. Apollo I*, p. 130-131).

³¹⁶ Cf. HASITZKA, Brief des Klostervorstehers.

³¹⁷ Cf. *P. Vat. Aphrod.* 13 (GONIS, Two Fiscal Register).

³¹⁸ Le travail du bois est bien attesté aussi dans les monastères pachômiens : on trouve des charpentiers (τέκτων) dans la liste des métiers des moines du monastère de Panopolis donnée par Palladios (*Hist. Laus.* XXXII, 9 : sur les 300

les inscriptions³¹⁹; le terme grec équivalent (τέκτων) apparaît dans un texte de Bruxelles (28).

Une inscription du monastère porte le texte d'un compte qui mentionne une quantité de bois (MIFAO 111, p. 143, n° II). Le document n'est pas édité³²⁰; seul un fac-similé d'un dessin de J. Clédat est fourni. Le texte commence par une date (Φαρμ(οῦ)^θ(ι) ια «Pharmouthi, le 11»), suit la première entrée du compte (qui en présente deux): ο . . . τέκ/(των?) ξύλ(ου) κόμμ(ατα) ς «... le menuisier: *kommata* de bois 6»; il faut peut-être comprendre le début de la ligne comme ὁμ(οίως) (ὕπερ) τέκ/(τονος) «de même pour le menuisier...». La troisième ligne n'est pas compréhensible.

Les fouilles archéologiques³²¹ ont mis au jour de très nombreux fragments de bois qui illustrent le travail qui pouvait être mené au monastère: divers fragments de bois sculptés ont été découverts, notamment dans la «chapelle» XVIII³²² et la «chapelle» XXVIII³²³. On peut aussi mentionner les linteaux de bois (souvent inscrits)³²⁴.

Le bois servait à faire les portes, les fenêtres, les placards, les seuils, les linteaux et de menus objets (peignes, boîtes, etc.)³²⁵. Il fallait évidemment des moines-menuisiers pour répondre à la demande interne au monastère.

hommes du monastère, il y aurait eu 4 charpentiers). La *Lettre d'Ammon* (22) mentionne que les moines allaient couper du bois (cf. HALKIN, *Le corpus athénien de Saint Pachome*, p. 109 et 157). – Les fouilles du monastère d'apa Épiphane dans la région thébaine ont permis de découvrir quelques objets en bois. Le commentaire de H.E. Winlock explique les différents emplois du bois dans la construction ainsi que les techniques du travail de menuiserie. À Saqqarah aussi on a trouvé de nombreux ouvrages en bois, comme des fenêtres ou de petits objets (cf. p. ex. QUIBELL, *Excavations at Saqqarah*. IV, pl. LIV-LV).

³¹⁹ MIFAO 12, p. 159, sans n°; MIFAO 59, p. 69, n° 96; p. 71, n° 108; p. 72, n° 124; p. 76-77, n° 149; p. 87, n° 203).

³²⁰ Un essai d'édition est proposé dans CLACKSON, CR de CLÉDAT et al., MIFAO 111, p. 195.

³²¹ Les fouilles récentes de l'église nord ont mis au jour plus 225 fragments.

³²² Cf. CLÉDAT, MIFAO 12, p. 102, n° XXIX.

³²³ Cf. CLÉDAT, MIFAO 12, p. 162, n° I. Par ailleurs, un fragment de bois sculpté acheté dans le commerce proviendrait aussi de Baouît, cf. CLÉDAT et al., MIFAO 111, p. 233.

³²⁴ Cf. KRAUSE, *Inschriften auf den Türsturzbalken*; ENB, *Holzschneidereien*.

³²⁵ Cf. l'index archéologique dans MASPERO ET DRIOTON, MIFAO 59.

Il est possible que le monastère ait aussi été impliqué dans la coupe du bois. *P. Vat. Aphrod.* 13³²⁶ montre en effet que le monastère devait fournir à l'administration arabe du bois d'acacia.

Les divers **travaux de construction** étaient effectués par des maçons, bien attestés à Baouît, comme en témoignent plusieurs inscriptions³²⁷. Un maçon apparaît comme bénéficiaire d'un ordre de paiement de vin (*P. Mon. Apollo* I 47); le texte précise qu'il « construi[sai]t le mur de la grande maison » (ΕΥΚΩΤ ΕΤΧΟ ΠΠΝΟΘ ΝΗΙ).

Les activités de ces maçons étaient sans doute limitées au monastère. Il est aussi possible que ces personnages aient été des laïcs employés par le monastère, de même que les peintres qui ont réalisé les peintures des salles du monastère.

Les monastères avaient grand besoin de **poteries** pour répondre aux impératifs de la vie quotidienne. Il est possible qu'il y ait eu à Baouît une fabrique de poteries pour répondre aux besoins de la communauté. Mais aucun vestige archéologique ne permet d'appuyer cette hypothèse³²⁸.

Le **travail du métal** n'est pas attesté archéologiquement à Baouît. Quelques textes pourtant mentionnent des moines-forgerons. Un texte inédit de la collection de Bruxelles qui n'appartient pas au lot Demulling, mais qui provient du monastère de Baouît, *P. Brux.* inv. E. 8946+8947, mentionne un moine (ΠΑCON) forgeron (ΦΑΜΚΛΛΕ). Le document nous montre le personnage signant un reçu de taxe. Il semblerait que ce moine ait eu quelque fonction dans l'administration du monastère. Dans *P. Mon. Apollo* I 45 (liste de distributions de vin), l. 23, les forgerons reçoivent une petite quantité de vin. On trouve aussi deux attestations de forgerons dans les inscriptions du site: MIFAO 59, p. 125, n° 458 et sans doute MIFAO 12, p. 160-161, sans n°: ΠΑCON ΑΠΟΛΛΩ [.]ΑΚ[.]ΙΛΛΕ «frère Apollô le forgeron (?)». Par ailleurs, *P. Vat. Aphrod.* 13³²⁹ montre que le monastère fournissait à l'administration arabe une certaine quantité de clous³³⁰, probablement confectionnés au sein du monastère.

³²⁶ Cf. GONIS, Two Fiscal Registers.

³²⁷ MIFAO 12, p. 97, n° XII, 2: ΨΛΞ ΦΙΒ ΠΕΚΩΤ «le maître Phib, le maçon»; p. 104, sans n°; MIFAO 59, p. 70, n° 100; p. 112, n° 348.

³²⁸ Il faut noter par exemple que, sur un site aussi vaste que celui des Kellia, il n'y en avait apparemment pas.

³²⁹ Cf. GONIS, Two Fiscal Registers.

³³⁰ Plusieurs clous en fer ont été trouvés dans l'église nord lors des fouilles récentes; certains servaient à fixer des boiseries.

La **production de livres** dans l'antiquité tardive est le fait de scribes professionnels, souvent des moines³³¹. La copie de livres et la fabrication des reliures ne sont pas attestées à Baouît; on peut cependant légitimement les supposer. En effet, quelques témoignages littéraires mentionnent la calligraphie comme une activité monastique³³². Les livres copiés dans le monastère ont sans doute alimenté sa bibliothèque, mais aussi ses églises, et également les moines eux-mêmes, qui possédaient aussi des livres.

Les revenus du monastère

Les différentes activités économiques détaillées plus haut assureraient certainement un revenu aux moines qui les exerçaient, mais aussi sans doute au monastère. Il est cependant très difficile d'évaluer ces rentrées. Je ne discute donc ici que des revenus en vin et en salaisons, pour lesquels les sources sont nombreuses et très intéressantes.

Un ensemble d'une trentaine d'ordres de transport à *incipit* *ⲱⲓⲛⲉ ⲛⲉⲁ* (*O. Bawit* 1-34) permettent d'évaluer **les revenus en vin du monastère**. Ces documents sont datés du mois de Thôt d'une deuxième année de l'indiction. Leurs ressemblances (aspect matériel, formulaire...) permettent de supposer qu'ils datent du même cycle indictionnel. Je présente ci-dessous les quantités de vin apportées jour par jour au monastère.

- 5 Thôt: *O. Bawit* 21 (40 métra);
- 7 Thôt: *O. Bawit* 22 (60 métra); *O. Bawit* 28 (31 métra); *O. Bawit* 31 (60 métra?);
- 10 Thôt: *O. Bawit* 18 (8 métra); *O. Bawit* 24 (90 knidia); *O. Bawit* 25 (75 knidia);
- 11 Thôt: *O. Bawit* 10 (85 knidia); *O. Bawit* 32 (70?);
- 12 Thôt: *O. Bawit* 17 (60 mégala);
- 13 Thôt: *O. Bawit* 7 (100 knidia); *O. Bawit* 12 (75 knidia); *O. Bawit* 13 (50 knidia);

³³¹ Cf. KOENEN, Ein Mönch als Berufsschreiber; WEBER, Zur Ausschmückung koptischer Bücher.

³³² Par exemple *Hist. Laus.* XXXVIII, 10 (un ascète calligraphe gagnait sa vie en copiant des livres); *Hist. Laus.* XXXII, 12 (dans l'énumération des métiers pachômiens). Cf. aussi une anecdote rapportée par JEAN CASSIEN, *Institutions cénobitiques* 5, 39. Un moine latin vient en Égypte. Un ancien par charité veut lui procurer un travail. Or le frère ne sait que le métier de copiste, et il ne connaît que le latin. L'ancien l'engage néanmoins à l'année pour copier l'Apôtre (les *Actes* et *Épîtres*?) en latin. Voir sur le thème de la copie des livres: WIPSZYCKA, Aspects économiques des Kellia, p. 343-344.

- 15 Thôt: *O. Bawit* 2 (8 métra); *O. Bawit* 5 (80 métra?); *O. Bawit* 6 (40 métra);
- 17 Thôt: *O. Bawit* 1 (56 métra); *O. Bawit* 3 (60 métra); *O. Bawit* 4 (120 métra); *O. Bawit* 8 (?); *O. Bawit* 9 (20 métra); *O. Bawit* 14 (23 knidia); *O. Bawit* 20 (59 métra);
- sans date: *O. Bawit* 15 (185 métra); *O. Bawit* 16 (?); *O. Bawit* 19 (36 métra...); *O. Bawit* 23 (60 métra); *O. Bawit* 26 (37 métra); *O. Bawit* 27 (?); *O. Bawit* 29 (90 métra); *O. Bawit* 34 (40 métra?).

Si l'on additionne les quantités de vin apportées au monastère, on obtient 1.090 métra, 498 knidia et 60 mégala, ce qui représenterait une quantité de plus de 7.000 litres de vin (les capacités exactes des mesures ne sont pas toujours connues; j'ai choisi les estimations médianes). Il faut tenir compte du fait que la documentation n'est certainement pas complète (sans compter les textes où l'indication de la quantité est perdue). De plus les ordres dont il est question sont datés du 5 au 17 Thôt³³³. Or il est très probable que du vin devait être acheminé au monastère un peu avant³³⁴ et un peu après³³⁵ ces dates. Le chiffre doit donc être beaucoup plus important³³⁶.

Si on considère que les quantités mentionnées dans les ordres de transport datés du 17 Thôt (soit plus de 1.700 litres) sont à peu près représentatives et si l'on estime que le vin est acheminé pendant 3 semaines au monastère au moins³³⁷, on obtient le chiffre d'environ 50.000 litres de vin par an (ce qui correspond à l'estimation de S. Bacot). Cet ordre de grandeur semble raisonnable³³⁸.

Quelques contrats de travail³³⁹ permettent de se faire une idée de la consommation mensuelle de vin: elle représente environ

³³³ Le mois de Thôt est la saison des vendanges, cf. WISSA WASSEF, *Calendar and Agriculture*.

³³⁴ Cf. *O. Bawit* 30, ordre de transport de vin daté du 5^e jour des Épagomènes (sans doute d'une 12^e année de l'indiction).

³³⁵ Cf. *O. Bawit* 37, ordre de transport de vin daté du 21 Thôt d'une 12^e année de l'indiction.

³³⁶ Cf. aussi BACOT, *La circulation du vin*, p. 273; quelques-uns des chiffres proposés doivent être revus à la lumière des publications récentes.

³³⁷ Les ordres à *incipit* ⲟⲩⲛⲉ ⲛⲉⲁ relatifs à des transports de vin sont datés entre le 5^e jour des Épagomènes et le 21 Thôt.

³³⁸ Cf. BACOT, *La circulation du vin*, p. 273.

³³⁹ Cf. p. ex. *CPR* IV 160.

2 knidia par mois. Dans ce cas, 50.000 litres représentent la ration annuelle de plus de 800 personnes³⁴⁰.

Le monastère devait aussi bénéficier de **revenus locatifs**. En effet, les diverses propriétés foncières de Baouît, spécialement les domaines trop éloignés ou difficiles à gérer (ainsi que les maisons, s'il en possédait) étaient probablement louées. Les sources relatives aux revenus locatifs sont peu nombreuses; l'image qui s'en dégage est donc encore assez fragmentaire.

P. Mon. Apollo I 26, un contrat de location, montre que le monastère louait parfois ses terrains aux moines. Il est probable que des terres étaient aussi louées à des laïcs. En effet, les moines ne pouvaient probablement pas cultiver toutes les terres du monastère. Un système d'affermage a sans doute existé, comme c'est le cas pour les propriétés du monastère d'apa Phoibammôn à Deir el-Bahari³⁴¹.

P. Hermitage Copt. 13 (VIII^e-IX^e siècles) conserve le texte d'un compte de divers revenus locatifs. On ne peut déterminer avec certitude si ce document provient du monastère, mais plusieurs indices permettent de le proposer, au moins comme hypothèse³⁴². Si cela s'avérait exact, cela indiquerait que le monastère louait aux moines nombre de bâtiments monastiques (cellules, jardins, tours...).

Un dossier du IX^e siècle³⁴³ nous montre que le monastère pouvait vendre des cellules aux moines en vente viagère. Ce procédé permettait au monastère d'obtenir rapidement des sommes d'argent importantes, tout en ne perdant pas son patrimoine. On ne sait si ce système était déjà appliqué précédemment ou s'il s'agit d'une innovation destinée à résoudre des problèmes financiers nouveaux.

Le monastère pouvait peut-être également donner en location des outils et machines agricoles, des animaux, etc. Un texte, *P. Mon. Apollo I 50*, nous montre le couvent louer 214 ruches à un apiculteur du nome hermopolite.

³⁴⁰ Mais on ignore si le monastère fournissait du vin à tous les moines. Il est possible que certains moines aient dû se le procurer par leur propres moyens. Les contrats de vente à terme de vin semblent constituer un argument en faveur de cette dernière hypothèse.

³⁴¹ Cf. *O. Deir el-Bahari*, p. 84-85.

³⁴² Cf. ci-dessus, p. 48.

³⁴³ Cf. MACCOULL, Bawit Contracts.

L'interprétation de l'*aparchè* est problématique: il s'agit soit d'une charge locative, soit d'une offrande. C'est pourquoi j'ai choisi de consacrer une section spécifique à ce revenu.

Plusieurs textes, édités par S. Clackson, mentionne la perception de l'*aparchè*. Le sens premier du mot est «prémices». Pour S. Clackson, il s'agit d'une sorte de dîme, probablement perçue sur les terrains appartenant au monastère, qui permettrait à celui-ci de payer ses impôts fonciers. «In the texts, monks are allocated areas for tithe collection which probably corresponded to monastic estates, and they undertake to make specific payment to monastery officials» (*P. Mon. Apollo I*, p. 19).

E. Wipszycka a critiqué l'explication de S. Clackson³⁴⁴. Ses arguments sont les suivants: 1. le terme désigne les «prémices» et non une «dîme»; 2. rien n'indique que la perception de l'*aparchè* soit localisée aux terres possédées par le monastère; 3. le système de S. Clackson n'explique pas pourquoi les moines se transmettent la charge de percevoir l'*aparchè*. Pour E. Wipszycka, il ne s'agirait donc que d'un moyen efficace d'obtenir des offrandes (une sorte de collecte effectuée porte-à-porte).

La critique d'E. Wipszycka ne me semble qu'en partie fondée. Le sens du mot ἀπαρχή est clairement celui de «prémices», ce qui ne signifie pas automatiquement qu'il s'agisse d'offrandes. En effet, la destination de la perception de l'*aparchè* est expressément indiquée dans les textes: ce sont le *pactum* (loyer) ou le *dèmosion* (impôt). Le sens général du formulaire des documents est «tu m'as donné (toponymes), pour que je collecte leur *aparchè*, pour le monastère d'apa Apollô, pour leur *pactum/dèmosion*». La perception de l'*aparchè* se fait probablement sur les terres du monastère, puisqu'il est question de *pactum* «loyer».

E. Wipszycka estimait en outre que les moines avaient un intérêt financier à collecter l'*aparchè*. Dans l'ordre à *incipit* ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤΕΣΑΙ, *P. Vindob.* K 11375, le supérieur ordonne de remettre deux vêtements à un moine qui collecte l'*aparchè*. Cela me semblerait plutôt indiquer que la perception de l'*aparchè* n'est pas spécialement rentable, puisque le moine qui accepte cette charge reçoit une gratification de la part du monastère.

Le problème est compliqué et ne peut recevoir de solution décisive en l'état actuel de la recherche et de la documentation. Ce que l'on peut affirmer avec certitude, c'est qu'il existait à Baouît aux VII^e-VIII^e siècles un système de perception dont les moines

³⁴⁴ Cf. WIPSYCKA, Le fonctionnement interne.



étaient chargés. On peut imaginer par exemple que les moines récoltaient les prémices sur les terres du monastère et que les fermiers payaient de cette manière tout ou partie de la location du terrain ou des impôts fonciers.

Les **oblations** représentent une part des revenus difficile à estimer, sans doute une portion non négligeable. De nombreux monastères ne survivaient que grâce aux dons. Mais pour un monastère aussi important que celui de Baouît, les offrandes ne constituaient sans doute qu'une part limitée du «budget» global³⁴⁵, même si sa renommée devait certainement drainer de nombreux dons et offrandes.

Les très nombreux pèlerins qui affluaient à Baouît apportaient probablement avec eux des offrandes pour le monastère. Les graffitis qu'ils ont laissés dans la salle 6, qui servait apparemment d'hôtellerie, indiquent le statut varié des visiteurs : on trouve par exemple un officier de l'armée byzantine (MIFAO 59, p. 67, n° 85), une délégation villageoise comprenant les chefs du village et le clergé (MIFAO 59, p. 76-77, n° 149), un *buccinator* (MIFAO 59, p. 97, n° 257), etc.

Les élites des alentours, d'Hermoupolis (la grande ville la plus proche) par exemple, pouvaient contribuer à la prospérité du monastère. Les dons pouvaient même venir de plus loin. Il est en effet possible que la célèbre famille des Apions ait fait bénéficier le couvent de ses largesses. Un compte de cette famille mentionne une donation d'une grande quantité de blé à un monastère d'apa Apollô, qui pourrait être celui de Baouît³⁴⁶.

On peut aussi envisager l'existence d'offrandes et d'aides financières de l'évêque³⁴⁷.

De plus les moines ou futurs moines faisaient certainement des oblations avant leur entrée dans le monastère ou même après celle-ci. Il est très probable aussi qu'ils aient laissé à leur mort une partie de leurs biens au monastère.

Il arrivait aussi que des moines (et peut-être des laïcs) renoncent, au profit du monastère, à des biens qu'ils ne pouvaient plus gérer (cf. *P. Mon. Apollo* I 25).

Enfin, les chrétiens fortunés des environs léguaient certainement des biens (bateaux, terres, bétail...) au monastère pour le

³⁴⁵ Cf. STEINWENTER, Aus dem kirchlichen Vermögensrechte, p. 23.

³⁴⁶ Cf. *P. Oxy.* XVI 1913, 8; S. CLACKSON, Reconstructing the Archives. Les grands domaines byzantins font souvent de nombreuses donations aux églises et aux monastères, cf. HARDY, *Large Estates*, p. 140-145.

³⁴⁷ Cf. WIPSZYCKA, *Églises*, p. 131.

salut de leur âme, comme le faisaient par exemple les habitants de Djémé pour le couvent d'apa Phoibammôn³⁴⁸.

Il est certain que le monastère de Baouît avait des surplus de production, qui pouvaient être vendus ou dépensés lors d'actions charitables. Mais nous ne disposons pas de texte qui atteste des **activités commerciales** de ce type pour le monastère de Baouît³⁴⁹.

Par ailleurs, le monastère louait peut-être aussi des terrains pour de longues périodes (bails emphytéotiques), ce qui s'apparente à une sorte de vente.

De même la vente viagère est un moyen pour le monastère de vendre des biens, qui lui reviennent au bout d'un certain temps³⁵⁰.

Le monastère pouvait aussi échanger des propriétés, comme le montre *P. Mon. Apollo I 26*, où il est question d'un échange de terres entre le monastère et la communauté du village de Senesla³⁵¹.

Par ailleurs, les moines pouvaient aussi participer, à titre privé, à des opérations financières, notamment à l'achat de denrées à l'avance (vente à terme), comme le montrent quelques contrats grecs et coptes (p. ex. *P. Amst. I 48*, *P. Athen. Xyla 6*, *P. Mon. Apollo I 34*)³⁵².

Enfin, le prêt d'argent est largement attesté au sein du monastère de Baouît³⁵³. Le dossier des contrats de prêt du monastère contient une trentaine de textes. Il importe de signaler que ce sont des moines qui sont impliqués, et non le monastère, qui n'est le prêteur que dans un seul texte (*P. Mon. Apollo I 38*). Le prêt est donc essentiellement une activité privée des moines. Il convient de distinguer deux cas de figure : lorsqu'un moine prête de l'argent

³⁴⁸ Cf. p. ex. *P. KRU 108* et *109* (donations de terrains), *P. KRU 112* (donation de bétail).

³⁴⁹ D'ailleurs, le monastère vendait-il lui-même des produits ou bien étaient-ce les moines qui vendaient pour leur compte leur propre production ?

³⁵⁰ Cf. la vente viagère des cellules au IX^e siècle, cf. MACCOULL, Bawit Contracts. – L'octroi de lits dans le texte **1** semble appartenir plutôt au registre de la charité que de la vente viagère.

³⁵¹ Des liens entre ce village et le monastère sont attestés (cf. *P. Brux. inv. E. 8368+8369*). Le monastère y possédait des domaines agricoles, cf. p. ex. *CPR XX 11*.

³⁵² Il est aussi possible que le monastère ait été impliqué dans certains contrats. En effet, c'est parfois l'archimandrite qui est le créancier ; il est possible dans ce cas qu'il agisse au nom du monastère.

³⁵³ Cf. DELATTRE, Un contrat de prêt. – Dans la région thébaine, par contre, il ne semble pas que le prêt ait été pratiqué au sein des monastères, même si cela reste possible, cf. *O. Deir el-Bahari*, p. 88.



à un autre moine et lorsqu'un moine prête de l'argent à un laïc. Le prêt à des laïcs prend souvent la forme de contrats de vente à terme. Il ne s'agit pas dans ce cas d'une expression de charité, mais plutôt d'une activité commerciale. Dans les contrats qui lient deux moines, on peut sans doute davantage considérer qu'il y a souvent, sinon toujours, une dimension charitable dans la transaction.

Les dépenses du monastère

Le monastère devait faire face à de nombreuses dépenses liées au fonctionnement même de l'institution monastique. On pense tout d'abord aux **dépenses domestiques** consenties pour la nourriture des moines. Mais on ne sait pas exactement comment fonctionnait l'économie interne du monastère. Les moines recevaient-ils leur nourriture gratuitement ou bien en échange de leur travail ou encore devaient-ils la payer? Il est aussi possible que certains moines aient travaillé directement pour le monastère et aient reçu de lui leur nourriture, tandis que d'autres se soient chargés eux-mêmes de tous les aspects financiers de leur vie. En tout cas, le monastère pourvoyait certainement aux besoins de certains moines (pauvres, malades, invalides, vieillards).

On ne sait pas non plus si la production agricole des domaines monastiques couvrait les besoins alimentaires des moines ou s'il était nécessaire d'acheter ailleurs de la nourriture³⁵⁴.

Le problème des habitudes alimentaires des moines, et plus spécialement des interdits, se pose également. Des sources comme l'*Histoire Lausiaque* ou l'*Historia Monachorum* mentionnent de nombreux cas d'ascètes s'astreignant à des restrictions alimentaires strictes: pas d'aliments cuits, que des herbes, jamais de vin.... De même la littérature pachômienne mentionne de nombreux interdits alimentaires, dont le vin. B. Layton a récemment étudié les œuvres de Shénouté (ou attribuées à cet auteur) et a reconstruit le régime monastique à partir de ces textes. Il en ressort de nombreuses restrictions. L'image générale qui se dégage de ces sources incite donc à penser que les moines mangeaient peu, évitaient le vin et pratiquaient le végétarisme, voire même le végétalisme.

³⁵⁴ Il est possible que, dans les contrats de vente à terme de vin où l'archimandrite est le prêteur (p. ex. *P. Amst.* I 47), ce dernier achète à l'avance des produits destinés au monastère.

Les sources documentaires ou archéologiques sont en parfait désaccord avec ces textes³⁵⁵. Il est vrai que les monastères évoqués dans ces derniers ne sont pas attestés par des sources documentaires ou archéologiques contemporaines. Toujours est-il que du VI^e au VIII^e siècle, époque pour laquelle l'archéologie et la papyrologie fournissent de nombreux témoignages, le régime des moines ne semble pas avoir été limité par des restrictions particulières. Le vin, par exemple, semble avoir été consommé dans tous les monastères connus par des sources documentaires (monastère d'apa Phoibamon, d'apa Épiphane, Ouadi Sarga, monastères d'apa Apollô de Deir el-Bala'izah et de Baouît). Par ailleurs, la viande était consommée aux Kellia (restes de moutons dans les cuisines³⁵⁶).

Hormis la nourriture, il faut songer aussi aux dépenses pour l'éclairage, pour le fourrage des animaux, l'achat des outils, etc.

Il semble certain que les moines, certains du moins³⁵⁷, recevaient parfois un **salaire**, comme l'indique le compte *P. Brux. inv.*

³⁵⁵ On peut envisager plusieurs hypothèses pour expliquer cette divergence entre les sources : – différence chronologique (littérature des IV^e et V^e siècles ; témoins archéologiques et documentaires des VI^e-IX^e siècles), ce qui impliquerait que les habitudes monastiques ont fortement évolué ; – différence géographique (les monastères pachômiens, les monastères de Shénouté ne sont connus que par les sources littéraires ; inversement, les monastères connus par la documentation papyrologique ou l'archéologie ne sont pas attestés dans les textes littéraires, ou alors ces sources ne nous renseignent pas sur les habitudes alimentaires des moines) ; – différence réelle entre la pratique et l'idéal (les textes littéraires, écrits dans un but législatif ou normatif, tendent à définir des idéaux ou à édicter des règles qui dans la réalité ne sont pas appliquées).

³⁵⁶ Cf. BONNET, Aspects de l'organisation alimentaire, en part. p. 55-56 : « Un inventaire résumé de ce que le temps a conservé donne le résultat suivant : une grande quantité d'ossements d'ovicapridés et de gallinacés, et une quantité égale sinon supérieure d'arêtes et d'écailles de poisson, parfois contenues encore dans les amphores qui les ont apportées (...). Les fragments de coquilles sont également très nombreux : coquilles d'œufs surtout de poule mais aussi de pigeon et d'autruche, bivalves d'eau douce et exceptionnellement tests d'oursins (...). Huile et peut-être vin (mais rappelons l'interdiction pour les moines d'en boire) ont sans doute été apportés aux Kellia dans ces amphores étanchéifiées (résidu de résine) affectées à la conservation des liquides et que l'on trouve en abondance dans tous les ermitages (...). Les installations d'irrigation (...) témoignent de certaines cultures probablement vivrières (...). L'étude des restes alimentaires demeure de toute manière anecdotique dans l'état actuel des recherches, car elle ne saurait livrer aucun indice de quantité permettant d'évaluer le régime alimentaire d'un moine. Malgré cela, les sources de nourriture semblent avoir été nombreuses et variées et les structures de commerce en permettant l'importation ont dû être relativement complexes. »).

³⁵⁷ Tous les moines qui travaillaient pour le monastère (scribes, portiers, gardiens...) recevaient probablement un salaire de celui-ci.

E. 9146 r. (28), dont une entrée est intitulée «pour le salaire des moines» (la rémunération comprend apparemment une somme d'argent et une quantité de blé).

Le corpus des ordres de paiements nous renseigne sur les distributions de produits alimentaires effectuées par le monastère. Il est possible qu'il s'agisse dans certains documents du paiement d'un salaire ou d'une partie de celui-ci.

Par ailleurs, l'étude des pièces de comptabilité de Baouît permet de se faire une idée des dépenses que le monastère consentait. *P. Mon. Apollo* I 45, par exemple, nous a conservé le nom de divers bénéficiaires d'une distribution de vin.

De nombreux témoignages archéologiques indiquent des aménagements et des rénovations des bâtiments. Les **frais de construction, de décoration, d'entretien** ou de transformation des édifices communs (cuisines, réfectoire, églises...) incombaient probablement à l'institution monastique (sans doute à la *diakonia* du monastère).

Un ordre administratif (*P. Brux.* inv. E. 8179 = 44) traite apparemment de la réparation ou du remplacement d'un seuil de porte de l'*hilastèrion* du monastère. Le texte est signé par l'économe. Les frais occasionnés par ce travail étaient pris en charge par le monastère.

On ignore par contre qui finançait la construction des cellules. Il est probable que c'est le monastère, puisque les cellules semblent lui appartenir (il peut en effet les vendre à titre viager)³⁵⁸. Mais dans d'autres complexes monastiques (les Kellia par exemple), les moines finançaient eux-mêmes la construction de leur cellules, qu'ils décoraient parfois avec raffinement.

À côté des dépenses «intérieures», le monastère devait aussi consentir des **dépenses «extérieures»**, au premier rang desquelles figurent les **impôts** (taxes foncières, personnelles et «extraordinaires»).

Dès l'époque byzantine, les monastères sont soumis à l'**impôt foncier** sur les terrains qu'ils possèdent. Les moines sont par contre exemptés, à cette époque, des taxes personnelles. Il ne semble pas qu'il y ait eu, à l'époque arabe, de modification notable de l'impôt foncier.

Les taxes foncières représentent des sommes importantes. Les individus et les communautés qui ne peuvent cultiver leurs terres

³⁵⁸ Cf. MACCOULL, Bawit Contracts; *P. Hermitage Copt.* 13. Le monastère a aussi pu en hériter.

sont donc particulièrement pénalisés³⁵⁹. Un texte du monastère de Baouît, *P. Mon. Apollo I* 25, est éclairant à cet égard. Un moine renonce au profit du monastère à l'une de ses propriétés qu'il ne peut plus cultiver (mais pour laquelle il doit toujours payer des impôts). Le monastère reçoit alors le terrain et se charge de l'assigner à un autre moine qui sera responsable du *démotion* (impôt foncier) du terrain. Dans ce cas, le monastère permet apparemment à un moine de s'occuper du terrain et d'en avoir les revenus, pour autant que l'impôt foncier soit à sa charge.

Un papyrus de Bruxelles apporte peut-être un témoignage supplémentaire sur les impôts fonciers du monastère. *P. Brux. inv. E. 8154+8155* (= 31), qui provient probablement du monastère de Baouît, porte le texte d'un compte de l'*embolè* de l'*ousia* de Koussai pour une 12^e année de l'indiction. Les quantités de blé (et d'orge) fournies par les différents domaines de cette *ousia* sont assez importantes (souvent plus de 100 artabes).

Dans le codex fiscal *P. Sorb. II* 69, le monastère d'Apollô cité en 57 E 3 est peut-être celui de Baouît³⁶⁰. Ce document tient la comptabilité du blé destiné à l'annone et émane du bureau municipal des comptes d'Hermoupolis. Le texte date du début du VII^e siècle.

À l'époque byzantine et au début de la période arabe, les moines étaient exempts d'impôts. Ce n'est qu'en 705³⁶¹ que l'**andrismos** (**impôt personnel**) a été appliqué aux moines. Il s'agit d'un impôt très lourd pour les monastères. En effet, chaque moine doit verser l'impôt, mais c'est le monastère qui est apparemment responsable du paiement vis-à-vis des autorités. L'application de l'*andrismos* aux moines est un élément essentiel de la théorie du «Geldkomplex». Ce serait aussi cet impôt qui serait le principal responsable de la désaffectation de nombreux monastères au VIII^e siècle, notamment le couvent de Deir el-Bala'izah³⁶².

³⁵⁹ Cf. *P. Mon. Apollo I*, p. 23: «uncultivated, abandoned land was a tax burden for the local community».

³⁶⁰ Cf. *P. Sorb. II*, p. 81.

³⁶¹ L'historique de l'application de l'impôt personnel aux moines est expliqué dans EVELYN-WHITE, *Wadi-Natrun II*, p. 288-290. Sur base de l'*Histoire des patriarches*, on peut déduire que la capitation fut imposée aux moines sous le règne d'Abd el-Aziz, peu après qu'Alexandre II fut nommé patriarche, soit en 704-705.

³⁶² Voir aussi les Kellia, abandonnées au VIII^e siècle; l'hypothèse est prudemment évoquée dans PARTYKA, *Les inscriptions*, p. 230, n. 45.



À Baouît, chaque moine était directement responsable de son *andrismos*³⁶³. Il recevait une notification des bureaux du pagarque qui indiquait le montant des impôts qu'il devait payer³⁶⁴. Cependant, il ne versait pas sa contribution directement à l'administration, mais à un intermédiaire monastique. En effet, c'est normalement une autorité du monastère qui fournit aux moines les reçus de taxe³⁶⁵, et non les institutions civiles.

Le système particulier de la collecte de l'*andrismos* à Baouît a été étudié par E. Husselman en 1951³⁶⁶. Elle se basait sur un petit dossier d'ordres à *incipit* ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤΕΖΑΙ adressés aux «frères de l'*andrismos*»³⁶⁷, qui s'est maintenant considérablement enrichi³⁶⁸. Il ressort de ce dossier que la collecte de l'*andrismos* au sein du monastère était dévolue à ce groupe de moines, qui recevaient directement des autres frères le montant des impôts et se chargeaient ensuite de le faire parvenir à l'administration arabe³⁶⁹.

³⁶³ Contrairement à d'autres monastères, cf. *P. Mon. Apollo* I, p. 24. – Cela prouve d'ailleurs que la majorité des moines gagnent de l'argent, d'une façon ou d'une autre.

³⁶⁴ Cf. p. ex. *P. Mon. Apollo* I 28-31.

³⁶⁵ Cf. le dossier des reçus de taxes du monastère (cf. l'article de Delattre et Gonis à paraître dans les actes du colloque à la mémoire de S. Clackson tenu à Oxford en 2004). Les scribes qui les rédigent, Mousaiou notamment, font partie du monastère. Le responsable semble être important : dans plusieurs cas, le responsable est également attesté comme archimandrite (voir le cas de Germanos cf. p. 150-151). Il faut cependant mentionner aussi un reçu pour le *diagraphon*, signé par un moine forgeron (*P. Brux.* inv. E. 8946+8947 v.).

³⁶⁶ Cf. HUSSELMAN, *Some Coptic Documents*.

³⁶⁷ *P. Mich.* inv. 518 (= *P. Sarga* 174), *P. Mich.* inv. 1300 et *P. Mich.* inv. 1524.

³⁶⁸ Cf. CLACKSON, *It Is Our Father*.

³⁶⁹ En réalité, ces textes nous montrent essentiellement les «interférences» du supérieur dans le recouvrement normal de l'impôt. Ainsi, dans *P. Mich.* inv. 578 (= *P. Sarga* 174) et *P. Mich.* inv. 1300 p. ex., l'archimandrite a reçu de la part d'un moine un versement en nature (sacs de blé ou tissus) en guise de paiement de son impôt capitaine. Le supérieur demande alors aux frères de l'*andrismos* de compter ce versement comme paiement de l'impôt. Dans un cas (*P. Mich.* inv. 578) le supérieur ordonne de faire parvenir une quittance au frère contribuable. Cela me semble prouver que normalement les moines payaient directement aux frères de l'*andrismos* le montant de l'impôt à payer. En effet, dans ce cas c'est l'archimandrite qui a reçu en blé ou en tissu le montant de l'*andrismos*, mais ne délivre pas lui-même de reçu. – Dans *P. Mich.* inv. 1524, l'archimandrite ordonne aux frères de l'*andrismos* d'accepter un paiement en nature (en vin) en guise de paiement de l'impôt personnel; cela laisse supposer que le paiement doit normalement être effectué en argent. – Enfin, dans *P. Louvre* inv. E 27616 et *P. Yale Copt.* 21, l'archimandrite Kêri demande aux frères de l'*andrismos* de ne pas exiger d'impôt d'un moine («cette année» dans



L'administration arabe procédait également à des **réquisitions** de matériel. Un document, *P. Vat. Aphrod.* 13³⁷⁰, a conservé une liste des arriérés de réquisitions dus par le monastère de Baouît. Il y est question de vêtements et de différents sacs en poils, de clous, de bois d'acacia, d'*hepsèma* et de raisins. Les produits en question devaient probablement être fabriqués au sein du monastère.

Aucun texte du monastère d'apa Apollô de Baouît ne permet de savoir si le monastère avait l'obligation de faire des **don**s à l'évêque d'Hermoupolis³⁷¹.

La **charité** a une place importante dans l'économie monastique, au moins sur le plan symbolique. Les textes littéraires insistent souvent sur la nécessaire générosité dont les religieux doivent faire preuve³⁷².

Quelques documents du monastère d'apa Apollô de Baouît donnent une idée de l'implication du couvent dans les activités philanthropiques. Dans *P. Mon. Apollo I* 55³⁷³, le monastère fournit annuellement deux *maphortia* à un village, en précisant 1. 5 $\pi\rho\omicron\varsigma$ $\tau\epsilon\chi\eta\nu\eta\theta\iota\alpha$ $\kappa\alpha\tau\alpha$ $\rho\omicron\mu\iota\tau\epsilon$ «selon la coutume annuelle». Cette expression se trouve aussi dans *P. Brux.* inv. 8099 = 3 (un ordre à *incipit* $\pi\epsilon\nu\epsilon\iota\omega\tau$ $\pi\epsilon\tau\varsigma\epsilon\lambda\iota$), où l'archimandrite ordonne probablement de donner quelque chose à un homme originaire de Tabô, 1. 1 $\pi\rho\omicron\varsigma$ $\tau\epsilon\chi\epsilon\nu\eta\theta\iota\alpha$ $\kappa\alpha\tau\alpha$ $\rho[\omicron\mu\iota\tau\epsilon$ – – -] «selon sa coutume annuelle»³⁷⁴. Enfin un compte de vin, conservé à l'Université de Yale (*P. Yale* inv. 1812), mentionne parmi les bénéficiaires des paiements les $\nu\epsilon\sigma\kappa\eta\eta\gamma$ $\zeta\eta\kappa\epsilon$ «les frères pauvres». Il est probable que les moines ainsi nommés appartiennent au monastère de Baouît, mais on ne peut exclure qu'il s'agisse d'une autre communauté monastique moins prospère.

3.7. APERÇU DE LA VIE RELIGIEUSE DU MONASTÈRE

La vie spirituelle des moines de Baouît est très difficile à apprécier. Quelques témoignages nous renseignent sur l'importance des

P. Louvre inv. E 27616 et «jusqu'à ce que le frère Pétros vienne» dans *P. Yale Copt.* 21). Dans ce cas, je suppose que l'argent de l'impôt est prélevé (au moins provisoirement) sur les biens du monastère.

³⁷⁰ Cf. GONIS, *Two Fiscal Registers*, n° 1 ; cf. aussi MACCOULL, *A Reattribution*.

³⁷¹ Sur le sujet, cf. WIPSYCKA, *Églises*, p. 123-125 et p. 129-130.

³⁷² Cf. p. ex. *Hist. Mon.* XVIII, 1-2.

³⁷³ Le texte est d'interprétation difficile.

³⁷⁴ Le début du texte est perdu. La comparaison avec les textes parallèles permet de comprendre le sens général du document.

textes apocryphes³⁷⁵ au sein du monastère; la tradition énochique³⁷⁶, en particulier, semble avoir eu un certain poids dans les monastères égyptiens, comme ceux d'apa Jérémias à Saqqarah et d'apa Apollô à Baouît, où l'on voit des représentations de Sibylle et d'Énoch³⁷⁷. Par ailleurs, une inscription du monastère donne le texte de la correspondance apocryphe entre Abgar et Jésus³⁷⁸.

La magie était aussi pratiquée au sein du monastère³⁷⁹, comme en témoignent plusieurs documents³⁸⁰. Enfin, J. Doresse

³⁷⁵ Sur les apocryphes coptes, cf. ARANDA PEREZ, *Apocryphal Literature*. Les catalogues des bibliothèques monastiques, par exemple, enregistrent de nombreux apocryphes, cf. ORLANDI, *Library of the Monastery of Saint Shenute*, p. 225.

³⁷⁶ Énoch (ou Hénoc) est un patriarche antédiluvien, le septième depuis Adam (cf. Gen 5, 8; Si 44, 16; 49, 14; He 11, 5; Jude 14-15). Il est le fils de Yéred et le père de Mathusalem. Il a vécu 365 ans et est le «héros» de nombreux apocryphes.

³⁷⁷ Cf. MILIK, *Books of Enoch*, p. 97 et 103; on peut ajouter CLÉDAT, MIFAO 111, p. 47-48. Les traditions énochiques semblent particulièrement vivaces en Moyenne-Égypte, cf. DORESSE, *Anciens monastères*, p. 500. – Sur les représentations d'Énoch à Saqqarah, cf. QUIBELL, *Saqqarah IV*, p. 48 et DORESSE, *Anciens monastères*, p. 526-528. – Pour Baouît, on peut citer, par exemple, l'inscription MIFAO 12, p. 119-120, n° I: ΕΝΩΧ ΠΕΡΡΑ[ΜΜΑΤΕ]C ΝΤΑΙΚΑΙΟCCΥΝ(Η) «Énoch, le scribe de justice» (cf. Quibbel, *Saqqarah IV*, p. 48, n. 1) – On peut mentionner aussi l'inscription MIFAO 59, p. 139, n° 481: ΠΡΑΝ ΝΤΜΑΛΥ ΝΑΠΑ | ΕΝΩΧ ΠΕ ΚΑΡΑΧΙΗΛ «le nom de la mère d'apa Énoch est Barachiël», dont l'interprétation est difficile. Le nom Barachiël apparaît dans l'Ancien Testament (*Job* 32, 2 et 6: Ελιους ὁ τοῦ Βαραχιηλ ὁ Βουζίτης), mais il s'agit d'un nom masculin, de même que dans la tradition apocryphe grecque, où un ange se nomme ainsi (cf. p. ex. *Apocalypse d'Énoch* 6, 7 et 8, 3). Selon J. Doresse, Barachiël mère d'apa Énoch renvoie à l'ouvrage gnostique connu sous le titre du *Livre des mystères du ciel et de la terre* (cf. DORESSE, *Anciens monastères*, p. 335 et surtout p. 607-611; GRÉBAUT, *Les trois derniers traités du Livre des Mystères*, p. 396: «Quant à Hénoc, son père est Yârêd et sa mère Bârêqâ»).

³⁷⁸ Cf. MIFAO 111, p. 98-100, n° IV; cf. aussi COQUIN, *Un nouveau témoin*.

³⁷⁹ C'est le cas assez souvent dans les monastères coptes, cf. FRANKFURTER, *Religion in Roman Egypt*, p. 258. Les textes trouvés lors de la fouille du monastère de Deir el-Bala'izah comprennent d'ailleurs quelques textes magiques (cf. *P. Bal.* 61 et peut-être 62 et 63).

³⁸⁰ Une inscription, MIFAO 12, p. 132, n° XXVII, présente des formules magiques du type ablathealba (cf. peut-être aussi MIFAO 12, p. 109, n° XX et l'ostracon MIFAO 12, p. 117, n° II). – Un papyrus, également trouvé lors des fouilles du monastère, présente le texte magique Sator arepo tenet opera rotas. Il s'agit de *P. Louvre* E 27606, cf. CLACKSON, *Nouvelles recherches*, p. 82-83. – Il faut aussi mentionner les papyrus magiques *P. Brux.* inv. E. 6390 et 6391, publiés par Preisendanz (cf. *PGM* LX). Ces textes appartiennent avec certitude au lot Demulling. De même *P. Bingen* 22, qui présente un dessin magique, fait probablement partie du même lot. Tous ces documents ont des chances de provenir du monastère de Baouît.

a décelé des influences gnostiques dans une inscription du monastère³⁸¹.

Hormis ces quelques documents, les indices relatifs à la vie spirituelle des moines sont peu nombreux. On ne sait pas par exemple si le monastère était de tendance chalcédonienne ou monophysite. Les sources littéraires et documentaires sont quasi muettes à ce propos³⁸². Je signale néanmoins ici les diverses hypothèses émises sur le sujet.

³⁸¹ Il s'agit de l'inscription MIFAO 39, p. 31, n° XVIII : « L'éon de lumière évoqué par Papnouté est un rare souvenir des apocryphes gnostiques », cf. DORESSE, *Anciens monastères*, p. 322. Dans la note 238, J. Doresse se montre plus prudent : « Il n'est pas impossible qu'il y ait eu là quelque souvenir gnostique : cf. le fragment d'apocryphe retrouvé à Deir-Balaizeh (...). Mais il se peut aussi que l'éon de lumière provienne des visions du *Livre d'Énoch*, chap. CVIII ». La présence d'éléments gnostiques dans les monastères égyptiens est effectivement attestée. On peut penser par exemple au lien supposé entre les monastères pachômiens et les codices de Nag Hammadi, cf. GOEHRING, *The Provenance of the Nag Hammadi Codices*; ou à la présence d'un texte gnostique dans les textes de Deir el-Bala'izah, cf. *P. Bal.* 52. Cependant, l'interprétation de cette inscription pose problème. La référence à l'éon de lumière peut s'interpréter dans un sens « orthodoxe ». L'auteur distinguerait d'une part la vie future (« que Dieu prenne pitié de mon âme dans son éon de lumière »), et d'autre part la vie présente (« qu'il me garde de l'Ennemi sur cette terre »).

³⁸² Aucune publication n'est spécifiquement consacrée à ce sujet. Par contre, divers chercheurs se sont penchés sur la religion de deux autres établissements monastiques égyptiens : les Kellia et le monastère d'apa Jérémias de Saqqarah. – L'appartenance religieuse des moines des Kellia a été étudiée par J. Jarry (cf. JARRY, *Appartenance religieuse*). Les éléments principaux ont été signalés par A. Guillaumont (GUILLAUMONT, *Histoire des moines aux Kellia*, p. 198-199 (162-163)). Ils se résument : – aux mentions de l'origénisme autour des Longs Frères ; – à une inscription présentant un trisagion monophysite (*I. Kellia* 149 (QIz 90), cf. KASSER et al., *Explorations aux Qouçour el-Izeila*, III, p. 312-313 et discussion p. 320-324. Une autre inscription témoigne de la foi monophysite aux Kellia. Elle présente une liste des patriarches coptes (monophysites) d'Alexandrie : *I. Kellia* 201 (QR 135), cf. KASSER et al., *Explorations aux Qouçour er-Rouba'iyat*, II, p. 429) ; – à un apophtegme (Phocas 1) qui mentionne l'existence de deux communautés, l'une chalcédonienne, l'autre monophysite aux Kellia (la valeur historique de l'apophtegme de Phocas est contestée par J. Jarry (JARRY, *Appartenance religieuse*, p. 239-240) ; – à une mention dans l'*Histoire des Patriarches*, indiquant la présence de moines gaïanites. – Pour le monastère de Saqqarah, les indices sont plus nets. D'une part, l'itinéraire de Théodose mentionne près de Memphis un monastère de Jérémie qui serait de religion « vandale », ce qu'on interprète, avec vraisemblance, comme « monophysite » (cf. QUIBELL, *Saqqarah* III, p. III ; *CPR* II, p. 79). D'autre part, une liste des patriarches d'Alexandrie gravée sur un mur du monastère mentionne les patriarches coptes (et pas les Chalcédoniens), ce qui est un bon indice du monophysisme de ce monastère (cf. *I. Saqqarah* 265. Le même indice est utilisé pour les ermitages d'Esna, cf. SAUNERON et al., *Esna* IV, p. 76).

S. Clackson a proposé, en se fondant sur *P. Oxy.* XVI 1913, 8, que le monastère de Baouît était de tendance chalcédonienne³⁸³. Ce papyrus porte une liste de dépenses de la famille des Apions et mentionne un monastère d'apa Apollô que S. Clackson identifie avec celui de Baouît. Or, Apion I a rallié l'orthodoxie chalcédonienne; et la famille semble avoir été fidèle à sa conviction. L'hypothèse que le monastère cité dans *P. Oxy.* XVI 1913, 8 est celui de Baouît est très tentante. Néanmoins, même si on admet l'hypothèse, je ne pense pas qu'on puisse en déduire automatiquement que la doctrine chalcédonienne prévalait à Baouît. En effet, rien ne permet d'affirmer que les Apions n'aient jamais fait de donations à des monastères monophysites.

R.-G. Coquin estime également, en se fondant sur un passage de l'itinéraire de Théodose³⁸⁴, que Baouît est de tendance chalcédonienne. Cependant, si le texte parle bien d'un monastère d'apa Apollô qui suit la religion «des Romains», il le situe aux alentours de Memphis. Il ne peut donc s'agir de Baouît et je pense que S. Clackson a raison de voir dans le passage de Théodose une mention d'un monastère d'apa Apollô situé près de Memphis³⁸⁵.

J. Doriesse, lui, estime douteux le passage de l'itinéraire de Théodose: «Le récit du pèlerin Théodose assigne, aux disciples d'Apollô établis à Memphis, la «religion des Romains» – ce qui est en contradiction avec tout ce que nous apprennent les textes et inscriptions au sujet de la communauté de Baouît»³⁸⁶. Les inscriptions pourtant ne permettent pas de se faire une idée de l'orientation chalcédonienne ou monophysite des moines.

On peut cependant trouver des indices en faveur du monophysisme: le lien entre Shénouté et le couvent d'apa Apollô d'après la *Vie arabe de Shénouté* a été avancé comme argument³⁸⁷. L'absence de représentation ou de référence à la crucifixion pourrait également être considérée comme un trait monophysite³⁸⁸.

Plusieurs arguments peuvent donc être avancés, mais aucun n'est décisif. Par ailleurs, il a pu exister à Baouît différentes ten-

³⁸³ Cf. CLACKSON, *Reconstructing the Archives*, p. 220-221.

³⁸⁴ Cf. SAUNERON et al., *Esna* IV, p. 76.

³⁸⁵ Cf. CLACKSON, *Reconstructing the Archives*, p. 221.

³⁸⁶ Cf. DORIESSE, *Anciens monastères*, p. 499.

³⁸⁷ Cet argument est mentionné par TIMM, p. 645 (Der Anba Abullu).

³⁸⁸ Cf. WALTERS, *Monastic Archaeology*, p. 140: «the absence of any artistic reference to the crucifixion, due to Egypt's monophysite beliefs»; cf. ZUNTZ, *Two Coptic Styles*, p. 64.

dances³⁸⁹. La présence de plusieurs églises sur le site pourraient être le reflet de l'existence de deux communautés religieuses différentes³⁹⁰.

La découverte d'ouvrages littéraires conservés au monastère d'apa Apollô, ou l'attribution de fragments déjà connus à cette bibliothèque, permettraient de se faire une idée plus précise des pratiques et doctrines religieuses des moines de Baouît.

3.8. BAOUÎT ET LE MONACHISME DE MOYENNE-ÉGYPTE

Le monachisme moyen-égyptien forme un ensemble cohérent, comme l'a mis en évidence J. Doriesse³⁹¹. On y honore bien sûr la triade Apollô – Phib – Anoup, mais aussi beaucoup d'autres saints locaux de Moyenne-Égypte³⁹². Le monastère d'apa Apollô s'inscrit pleinement dans ce courant monastique. La quasi absence des saints de Scété, d'Antoine, de Pachôme ou de Shénouté à Baouît comme dans les autres sites de Moyenne-Égypte est également assez remarquable.

Dans l'ensemble monastique moyen-égyptien, deux familles principales se détachent : celle d'Apollô et celle de Jérémias³⁹³. Ces deux familles présentent beaucoup de similarités³⁹⁴, par exemple en ce qui concerne les saints qui y sont honorés et ceux qui ne le sont pas. Ainsi, Apollô, Phib et Anoup sont régulièrement cités dans les textes de Saqqarah³⁹⁵ ; et Jérémias et Énoch apparaissent dans les inscriptions de Baouît³⁹⁶.

On peut citer d'autres témoignages des liens entre les deux familles. Ainsi, le colophon d'un manuscrit copte des VIII^e-

³⁸⁹ Cf. LAJTAR et WIPSYCKA, L'épitaque de Duhela.

³⁹⁰ Comme c'était le cas aux Kellia. Cependant, d'autres explications peuvent être avancées pour rendre compte des deux églises (cf. ci-dessus, p. 49, n. 104).

³⁹¹ Cf. DORIESSE, *Anciens monastères*, p. 599 : « ce monachisme est indépendant, il est issu de fondateurs propres à cette région ; il ignore Antoine et Pachôme, Macaire, et tous les grands noms de la Basse-Égypte ». – Sur les limites géographiques du monachisme moyen-égyptien, cf. DORIESSE, *Anciens monastères*, p. 580-581.

³⁹² J. Doriesse a étudié les listes de saints du monastère de Baouît et en a fait un tableau ; cf. DORIESSE, *Anciens monastères*, p. 515-519 ; 545-546 ; 709-716.

³⁹³ Le monastère d'apa Jérémias à Saqqarah (comme les ermitages d'Esna) fait culturellement partie du courant moyen-égyptien ; cf. DORIESSE, *Anciens monastères*, p. 710.

³⁹⁴ Cf. DORIESSE, *Anciens monastères*, p. 546-548 ; 599.

³⁹⁵ Cf. WIETHEGER, *Jeremias-Kloster*, p. 222.

³⁹⁶ Cf. DORIESSE, *Anciens monastères*, p. 528-529.

IX^e siècles est signé par un moine qui appartient aux familles d'Apollô et de Jérémias³⁹⁷. Un papyrus du monastère de Bala'izah cite «les hommes (des monastères) d'apa Apollô et de Jérémias» (*P. Bal.* 214, 1: ἡ[ν]ρωμε ἡναπαπολε μν ιερε-μιας). Un graffiti du monastère de Baouît mentionne un «peintre du lieu d'apa Jérémias»³⁹⁸. L'*aparchè*, enfin, est parfois collectée pour le compte des monastères d'apa Apollô et d'apa Jérémias³⁹⁹.



³⁹⁷ Cf. VAN LANTSCHOOT, *Recueil des colophons*, n° LXXXI b., fasc. 1, p. 139-140 et fasc. 2, p. 56: «Peut-être avons-nous ici le nom du père spirituel et du père naturel du scribe»; A. van Lantschoot propose ensuite une seconde explication «Le scribe aurait alors été membre d'abord d'une monastère dédié à Apa Jérémis [Saqqarah (?)]; ensuite d'un autre placé sous le vocable d'Apa Apollo [Baouit (?)]». – Le manuscrit en question (LXXXXIb) comprend la correspondance entre Jésus et Abgar, deux lettres d'apa Paulé, l'*Ecclésiaste*, le *Cantique des Cantiques* et *Ruth*. Il provient de Haute-Égypte et est conservé à la University of Michigan.

³⁹⁸ Cf. PALANQUE, Rapport, p. 13 (kôm sud-ouest, chapelle n° 2, près de l'entrée), l. 4-6.

³⁹⁹ Cf. *P. Mon. Apollo* I 11.



CHAPITRE 2

Les textes documentaires du monastère de Baouît

Ce chapitre est essentiellement consacré aux textes de Baouît édités dans le cadre de cet ouvrage. Il s'agit d'une introduction générale qui aborde les thèmes suivants: les matériaux, la paléographie, l'usage des langues au sein du monastère ainsi que quelques aspects linguistiques.

La provenance des textes édités ici a été déduite, au cours du travail de recherche, d'une série d'arguments. Les quelques paragraphes préliminaires proposent une discussion des critères qui permettent d'attribuer un document au monastère, un examen des arguments utilisés pour définir la provenance des textes de Bruxelles, ainsi qu'une liste des documents publiés qui proviennent de Baouît.

1. Les critères d'attribution

Les fouilles du monastère de Baouît au début du XX^e siècle n'ont mis au jour que peu de textes documentaires¹. Beaucoup de papyrus et d'ostraca ont par contre été découverts par des fouilleurs clandestins, qui les ont vendus sur le marché des antiquités. Ces textes sont à présent éparpillés dans de nombreuses collections, le plus souvent sans indication de provenance.

Il faut distinguer deux grands types de critères qui permettent d'attribuer un texte au monastère de Baouît: internes (formules

¹ Cf. *supra*, p. 35-36.

caractéristiques, rapprochements topographique, prosopographique ou paléographique) et externes (appartenance à un lot).

Critères internes

La mention d'un monastère d'apa Apollô constitue bien sûr un indice important, mais ce n'est pas un critère suffisant, puisqu'il existe au moins cinq monastères d'apa Apollô en Égypte², dont deux (sans compter le couvent de Baouît/Titkooh) nous ont laissés des documents (Deir el-Bala'izah et Pharouh près d'Aphroditô). Des indications topographiques plus précises ou la présence de toponymes proches d'un des monastères peuvent, dans ce cas, être décisives (cf. Krause, *Zur Edition*).

Quatre dossiers de textes présentent le nom du monastère de Baouît :

- Les ordres de paiement de taxes qui citent le monastère d'apa Apollô, «situé au sud de Shmoun» (*P. Mon. Apollo* I 28; 30³);
- Les contrats de prêt (ou de vente à terme) grecs mentionnant le monastère de Titkooh⁴ (*P. Amst.* I 47; 48; *P. Athen Xyla* 5; 6; 8; 10; 18; 19; *P. Palau. Rib.* 243a; *SB* VI 9051⁵; *SB* XVI 12267; *SB* XVI 12401+12402⁶);
- Les contrats de prêt (ou de vente à terme) coptes qui mentionnent le monastère d'apa Apollô (*P. Mon. Apollo* I 33-44); certains d'entre eux précisent la localisation du couvent : «situé dans la montagne de Titkooh» (*P. Mon. Apollo* I 33; 43);
- Les documents relatifs à la collecte de l'*aparchè* (cf. *P. Mon. Apollo* I, 1-21). *P. Mon. Apollo* I 1 précise qu'il s'agit du monastère de Titkooh (donc Baouît). On peut donc, sur base du formulaire spécifique utilisé dans ces textes, attribuer la même provenance aux autres pièces du dossier.

En effet, il existe aussi des formules documentaires propres au monastère d'apa Apollô de Baouît, comme S. Clackson l'a montré de manière convaincante⁷. Outre les documents relatifs

² Cf. *supra*, p. 41-42.

³ Cf. aussi *P. Mon. Apollo* I 29, ainsi que quelques inédits de la collection Lansing.

⁴ Sur l'identification du monastère de Titkooh avec celui de Baouît, cf. p. 42-44.

⁵ Réédité dans KRUIT, *Three Byzantine Sales*, n° 2.

⁶ Réédité dans KRUIT, *Three Byzantine Sales*, n° 1.

⁷ Cf. CLACKSON, *Reconstructing the Archives*, p. 226-229.

à l'*aparchè*, trois autres dossiers peuvent ainsi être attribués au monastère :

- Les textes qui commencent par la formule ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤC2ΛΙ, littéralement «c'est notre père qui écrit»⁸; cette expression se trouve en tête des ordres administratifs rédigés par le supérieur monastique de Baouît (cf. 1-3);
- Les documents qui présentent la formule initiale ΛΝΟΚ ΠΑCΟΝ ... ΕΙC2ΛΙ «Moi, le frère... j'écris» (cf. Clackson, *Reconstructing the Archives*);
- Le dossier des ostraca à *incipit* ϣΙΝΕ ΝCΑ. De nombreux documents de ce type ont été trouvés lors des fouilles de Baouît par J. Clédât (*O. Bawit*) et J. Maspero (*O. Bawit IFAO*). Les ostraca présentant cette formule ont donc toutes les chances de provenir de Baouît⁹ (cf. Clackson, *Reconstructing the Archives*, p. 228-229).

On peut ajouter enfin deux autres dossiers qui proviennent de Baouît :

- Les reçus de taxe grecs de l'*andrismos*, signés par Biktôr (avec ou sans Apollô) et écrits par Pinouté ou Mousaiou (cf. ci-dessous). Mousaiou est le scribe de quelques ordres à *incipit* ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤC2ΛΙ; on peut donc estimer que les reçus de taxe qu'il a écrits proviennent également du monastère;
- Les ordres de paiement de vin et d'autres marchandises, du type de *P. Mon. Apollo I 47*. Ils présentent une structure et un formulaire particulier qui peuvent être considérés comme typiques du monastère de Baouît (cf. p. 161-162).

À côté des formules et dossiers présentés plus haut, les rapprochements topographiques, prosopographiques ou paléographiques peuvent également constituer de bons indices qu'un texte provient de Baouît.

La présence dans un texte d'un ou plusieurs toponymes qui ne sont attestés que dans des documents de Baouît peut conforter les hypothèses sur la provenance du texte (cf. p. ex. ci-dessous, *P. Meyer 14*).

⁸ Cf. CLACKSON, *It Is Our Father*.

⁹ Cf. CLACKSON, *Reconstructing the Archives*, p. 228-229. L'auteur a établi une liste des ostraca à *incipit* ϣΙΝΕ ΝCΑ. On peut noter que *O. Crum ST 319* est une réédition (corrigée) du texte précédemment publié par W.H. Worell (*WORELL, Coptic Ostrakon*).

Les rapprochements prosopographiques peuvent aussi être pris en compte, singulièrement lorsqu'il s'agit de hauts personnages du monastère (les supérieurs notamment ¹⁰) ou de noms très rares. Cependant, il faut se méfier des possibles cas d'homonymie ¹¹.

Les rapprochements paléographiques enfin sont particulièrement intéressants : si la signature d'un scribe ou d'un responsable attesté dans un texte de Baouît apparaît dans un autre document, il s'agit d'un indice sûr que ce texte provient aussi du monastère (cf. le supérieur Daniël, p. 149-150).

D'autres éléments peuvent soutenir une hypothèse : la présence de particularités linguistiques propres à la Moyenne-Égypte, un contexte clairement monastique, l'emploi du terme ΠΑΣΩΝ.

Critères externes

Malheureusement, de très nombreux documents de Baouît ne présentent pas d'élément caractéristique ou de critère interne qui pourrait assurer leur provenance. Pour ces textes, il est nécessaire de se baser sur des critères externes : l'appartenance à un lot qui contient d'autres textes de Baouît (dont la provenance est assurée sur base de critères internes).

Le critère de l'appartenance au lot est très délicat. Il y a en effet un risque de raisonnement circulaire, comme l'a signalé T. Markiewicz ¹². Il est très risqué de déduire la provenance uniquement de l'appartenance à un lot qui contient d'autres textes du monastère, même si rien ne s'oppose à cette hypothèse. Il ne faut tenir compte de cet argument que s'il vient en renforcer d'autres.

Les différents critères discutés plus haut ont été à la base de la sélection des textes du lot Demulling. Je vais brièvement passer en revue les différents arguments qui permettent d'assurer la pro-

¹⁰ Cf. p. ex. la signature du supérieur Kèri dans le texte 26.

¹¹ Sur la fréquence des noms à Baouît, cf. ci-dessous, p. 141-142.

¹² «A reader (...) must not forget that some of the attributions suggested by the editor rely on much weaker grounds than others. In some cases the editor herself could not avoid a rather dangerous situation, giving in to use of vicious circle in the proving of the texts provenance: the inclusion of text X in the dossier provides arguments for the inclusion of text Y, which speaks for the inclusion of text Z, which in turn strengthens the argument for the inclusion of X» (MARKIEWICZ, CR de *P. Mon. Apollo I*).



venance d'un certain nombre de textes du lot et d'argumenter en faveur de cette provenance pour d'autres¹³.

Trois textes du lot (1, 2 et 3) présentent la formule initiale ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤΣΖΛΙ, plus ou moins bien conservée¹⁴.

Une quinzaine d'ordres de paiement de vin et d'autres marchandises (4-22) sont conservés dans le lot Demulling. Plusieurs éléments rattachent cette série au monastère de Baouît : – la comparaison avec les autres ordres de paiement du même type et qui proviennent assurément du monastère de Baouît (ceux de la collection Lansing notamment, *P. Mon. Apollo* I 47 en particulier, dont la provenance est certaine : ce texte est écrit au verso de *P. Mon. Apollo* I 28 adressé à un moine de Baouît¹⁵) ; – la mention de toponymes proches du monastère (dans 5 et 7) ; et enfin le critère d'appartenance au lot Demulling. Il faut noter par ailleurs que plusieurs documents parallèles (*BKU* III 508 = 22, *P. Duk. inv.* 257 et 1100 = 23 et 24, *P. Hermitage Copt.* 16, *P. Yale inv.* 1866 = 27) appartiennent aussi à des collections qui possèdent d'autres textes de Baouît avec des numéros d'inventaire proches¹⁶.

La mention explicite du monastère d'apa Apollô n'est présente de manière lisible que dans deux contrats de prêt conservés dans le lot (34, 1 : ΠΜΟΝΟΧΟΣ ΜΠΤΟΠΟΣ ΜΦΑΓΙΟ]C ΑΠΑ ΑΠΟΛΛΩ «le moine du lieu de saint apa Apollô» et 35, 1-2 : ΠΜ[Ο]Ν[Ο]Χ[ΟC ΜΠ][ΤΟΠΟC ΜΦΑΓΙ]Ο[C Α]ΠΑ ΑΠΟΛΛΩ «le moine du lieu de saint apa Apollô»). Le nom même d'apa Apollô n'apparaît que deux autres fois dans les textes de Bruxelles édités ici (37 et 40). Le critère d'appartenance au lot Demulling, qui contient des documents de Baouît, permet de proposer que le monastère d'apa Apollô cité dans 34 et 35 est bien celui de Baouît. En outre, la comparai-

¹³ Les problèmes d'attribution sont particulièrement ardues pour les papyrus grecs du lot Demulling. En effet, très peu de papyrus grecs du monastère sont publiés (ou reconnus comme provenant de Baouît) ; donc les points de comparaison manquent.

¹⁴ La formule peut être restituée avec certitude dans le texte 3.

¹⁵ Cf. l. 2 ΠΡ[Ω]Μ ΠΜΟ¹ ΝΑΠΑ ΑΠΟΛΛΩ ΠΡΗΣ ΦΜΟΥΝ «originaire du monastère d'apa Apollô au sud d'Hermoupolis».

¹⁶ Staatlichen Museen Berlin : *BKU* III 508 (ordre de paiement ; n° d'inv. 22159) et *BKU* III 367 (texte ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤΣΖΛΙ ; n° d'inv. 22123) ; Université de Durham : *P. Duk. inv.* 498 (GONIS, Two Poll-Tax Receipts) ; Musée de l'Ermitage de Saint-Petersbourg : *P. Hermitage Copt.* 16 (ordre de paiement ; pas de n° d'inv.) et *P. Hermitage Copt.* 3, 7, 14 et 39 (qui sont réédités dans *P. Mon. Apollo* I) ; Université de Yale : *P. Yale inv.* 1866 (ordre de paiement) et *P. Yale Copt.* 17, 21 et 28 (textes ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤΣΖΛΙ ; n°s d'inv. 1853, 1861 et 2037).

son avec les contrats de prêt du monastère publiés dans *P. Mon. Apollo I* 33-44 apporte quelques indices allant dans ce sens.

Parfois certains rapprochements prosopographiques peuvent être avancés comme argument. C'est le cas des lettres **39** et **40**, écrites à l'archimandrite Zacharias, connu par d'autres textes de Baouît (cf. *P. Mon. Apollo I*, p. 28). On lit en plus « Dieu de saint apa Apollô » au verso de **40**.

Un autre texte, *P. Brux.* inv. E. 9483¹⁷, provient aussi de Baouît, comme le montrent les textes parallèles et le rapprochement prosopographique et paléographique que permet la signature du scribe Mousaiou (cf. ci-dessous).

De nombreux textes édités ici ont été réutilisés. On peut proposer que si l'un des documents (première ou deuxième utilisation) provient du monastère, il en va de même pour l'autre (sauf pour les protocoles). Ainsi **28**, **29**, **32**, **41** et **44** proviennent très probablement du monastère de Baouît.

À côté de ces textes qui, selon toute vraisemblance, proviennent du monastère de Baouît, le lot contient encore beaucoup d'autres papyrus dont la provenance ne peut être assurée. J'ai essayé, autant que faire se peut, de confronter les documents à d'autres textes de Baouît. Malheureusement, peu de papyrus ont été trouvés lors des fouilles. Pour les documents ne présentant pas de formulaire spécial (en particulier les lettres), il est difficile de trouver des traits caractéristiques susceptibles de comparaison.

En conséquence, la provenance des textes édités dans ce travail¹⁸ ne peut être argumentée sur base de critères internes décisifs que pour environ les trois quarts des documents. Il est possible que les autres textes, bien que ne possédant pas d'élément caractéristique, proviennent de Baouît, puisqu'ils appartiennent au même lot¹⁹. Dans la plupart des cas, rien n'infirme l'hypothèse. En effet, les particularités dialectales sont compatibles ; s'il y a un

¹⁷ Ce texte sera publié dans un article (A. Delattre et N. Gonis) à paraître dans les actes du colloque dédié à la mémoire de S. Clackson (Oxford, 2004).

¹⁸ Compte non tenu des quelques textes grecs d'époques romaine et byzantine qui ne proviennent assurément pas du monastère (cf. p. 26).

¹⁹ Cet argument a été réservé aux textes qui appartiennent de manière assurée ou très probable au lot Demulling. En effet, un des critères qui m'ont permis de repérer les papyrus du lot au sein de la collection de Bruxelles est la provenance : comme le lot contient du matériel de Baouît, les textes du monastère dispersés dans la collection appartiennent sans doute au lot Demulling. Les deux arguments (« ce texte fait partie du lot, donc il provient de Baouît » et « ce texte provient de Baouît, donc il appartient au lot ») n'ont bien sûr jamais été appliqué à un même papyrus.



ou des toponymes cité(s) dans le texte, il(s) est (sont) proche(s) du monastère de Baouît ; les titres de personnages ou d'autres éléments indiquent un milieu monastique... Néanmoins, le manque d'argument positif pose problème. Dans ces quelques cas, j'ai placé un point d'interrogation après la mention de la provenance. Il y a en effet un risque à trop utiliser le critère d'appartenance au lot. Car s'il semble que la grande majorité des papyrus coptes du lot Demulling provient du monastère de Baouît, un d'entre eux au moins ne partage probablement pas cette provenance (*P. Brux.* inv. 9408)²⁰.

De manière générale cependant, je pense qu'il est nécessaire d'utiliser, dans des limites raisonnables, l'argument de l'appartenance à un lot. Il me semble que c'est de cette manière que l'on pourra réaliser des progrès et prétendre à une meilleure connaissance des textes documentaires de Baouît.

J'ai donc choisi d'inclure ici tous les textes pour lesquels il y a des indices, même faibles, qui vont dans le sens de l'appartenance du document au monastère.

2. Liste des textes de Baouît

Je présente ici un inventaire provisoire de tous les textes publiés qui, suivant les critères énoncés ci-dessus, proviennent de Baouît. Pour chaque collection, j'ai indiqué précisément les documents qui sont issus du monastère ainsi que les arguments en faveur de leur provenance²¹. Ce relevé complète et développe celui établi par S. Clackson en 2000²².

Amsterdam (Universiteit van Amsterdam, Papyrologisch seminarie): *P. Amst.* I 47 et 48 (contrats de prêt grecs du monastère).

Ann Arbor (Michigan University): *O. Mich. Copt.* 17-24 (ordres de transport à *incipit* ⲱⲓⲛⲉ ⲛⲉⲁ); *P. Mich. Copt.* 14 (*P. Mich.*

²⁰ Cf. DELATTRE, Une formule épistolaire.

²¹ Excepté pour les textes inclus dans *P. Mon. Apollo* I ou (ré)édités ici, dont la provenance a été discutée par S. Clackson ou moi-même.

²² Cf. CLACKSON, Museum Archaeology. La démarche des deux inventaires est différente et complémentaire: S. Clackson a tenu compte du matériel inédit et a classé les textes en lot d'acquisition (dans la perspective de la «museum archaeology»); mon inventaire est centré sur le matériel publié et je propose une liste précise des textes du monastère (avec les arguments relatifs à la provenance de chacun si besoin est).

inv. 6859)²³, 20 (*P. Mich.* inv. 6860; = *P. Mon. Apollo* I 36) et 21 (*P. Mich.* inv. 6863)²⁴; *P. Mich.* inv. 1300, 1524 et 578²⁵ = *P. Sarga* 174 (ordres administratifs à *incipit* ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤΣΛΙ).

Athènes (Papyrological Society): *P. Sta. Xyla* 5, 6, 8, 18 et 19 (contrats de prêt grecs du monastère).

Barcelone (Fondo Palau-Ribes): *P. Palau-Rib.* inv. 40 = *SB Kopt.* I 42 (ordre de paiement de salaisons réédité ici sous le n° 26), 41²⁶ = *SB Kopt.* I 288 (ordre administratif à *incipit* ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤΣΛΙ) et 243a (contrat de prêt grec du monastère).

Berlin (Staatliche Museen): *BKU* III 367 (ordre administratif à *incipit* ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤΣΛΙ) et 508 (ordre de paiement de vin; réédité ici sous le n° 22); et probablement d'autres encore, comme *BKU* III 465 (un compte en argent)²⁷.

Bruxelles (Musées Royaux d'Art et d'Histoire): la petite collection bruxelloise contient des papyrus de Baouît dans au moins trois des lots qui la composent²⁸:

- le lot Demulling, dont il est question dans cet ouvrage;
- un achat fait auprès de C. Schmidt en 1936: *P. Brux.* inv. E. 7640 = *SB* VI 9051 (contrat de prêt grec du monastère);
- un lot de papyrus grecs et coptes acquis en 1987: notamment *P. Brux.* inv. E. 8946+8947²⁹.

Cologne (Universität zu Köln): *P. Köln* IX 385 et 386 (ordres administratifs à *incipit* ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤΣΛΙ).

Cambridge (University Library): deux lots de papyrus acquis par l'université de Cambridge contiennent des textes de Baouît: les collections Green et Michaelides:

²³ Il s'agit d'une lettre copte écrite par le supérieur du monastère, décrit par le vocable ΠΕΝΕΙΩΤ, typique du monastère de Baouît.

²⁴ *P. Mich. Copt.* 21 est, comme *P. Mich. Copt.* 20, un contrat de prêt du monastère d'apa Apollô.

²⁵ Cf. HUSSELMAN, *Some Coptic Documents*.

²⁶ Cf. KŁAKOWICZ, *Coptic papyri*, p. 46-47. Ces papyrus proviennent de l'ancienne collection Michaelides, cf. *P. Mon. Apollo* I, p. 11.

²⁷ Peut-être aussi *BKU* III 471 (cf. ci-dessous).

²⁸ On trouvera un exposé détaillé sur les étapes de la constitution de la collection papyrologique bruxelloise dans Delattre, *La collection papyrologique*.

²⁹ Le lot, entièrement inédit, contient plusieurs textes grecs et coptes, dont certains proviennent du monastère; c'est notamment le cas d'une lettre copte adressée à l'archimandrite de Baouît par un homme originaire de Tapôsh (*P. Brux.* inv. E. 8945).



- collection Green: *P. Mon. Apollo I 42* (= *P. Camb. UL Green 6*); *P. Mon. Apollo I 56* (= *P. Camb. UL Green 1*); *P. Mon. Apollo I 60* (= *P. Camb. UL Green 5*);
- collection Michaelides: *P. Mon. Apollo I 4* (= *P. Camb. UL Michael. 856/5*); *P. Mon. Apollo I 30* (= *P. Camb. UL Michael. Q102 (B)*); *P. Mon. Apollo I 43* (= *P. Camb. UL Michael. 1201*); *P. Mon. Apollo I 48* (= *P. Camb. UL Michael. Q102 (A)*); *P. Mon. Apollo I 52* (= *P. Camb. UL Michael. 968*).

Durham (Duke University): cette collection contient plusieurs textes de Baouît, faisant partie d'au moins quatre lots différents:

- un don d'O.S. Wintermute en 1969: *P. Duk. inv. 811* (*P. Duk. inv. C 4*, publié par MacCoull, *Three Coptic Papyri*)³⁰;
- un achat en 1970: *P. Duk. inv. 257* (= *P. Duk. inv. C 38*, édité sous le n° 23); *P. Duk. inv. 259* (= *P. Duk. inv. C 40*; un ordre à *incipit* ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤC2ΛΙ);
- un achat en 1973: *P. Duk. inv. 1053* (= *P. Duk. inv. C 53*; un ordre à *incipit* ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤC2ΛΙ); *P. Duk. inv. 1100* (= *P. Duk. inv. C 54*, édité sous le n° 24);
- l'ancienne collection de l'Université du Mississippi, acquise en 1988: *P. Duk. inv. 436* (= *P. Miss. 2*, publié dans *P. Mon. Apollo I 32*); *P. Duk. inv. 439* (= *P. Miss. 5*, publié dans *P. Mon. Apollo I 31* et 53); *P. Duk. inv. 445* (= *P. Miss. 11*)³¹; *P. Duk. inv. 498* (= *P. Miss. 64*, reçu signé par Biktôr, publié dans *Gonis, Two Poll-Tax Receipts*); et peut-être *P. Duk. inv. 521* (= *P. Miss. 88*, publié dans van Minnen, *Une nouvelle liste*)³².

Florence (Biblioteca Medicea Laurenziana): *PL III/960* (papier portant le credo en grec, des dessins magiques ainsi que quelques mots en arabe)³³.

Gênes (Università di Genova): *P. Genova I 37*³⁴.

³⁰ Cf. DELATTRE, *Un contrat de prêt*.

³¹ Il s'agit d'une liste de propriétés foncières du monastère, cf. DELATTRE, *Une liste de propriétés*.

³² Ce dernier papyrus porte le texte d'une liste de toponymes hermopolitains.

³³ Cf. PINTAUDI, *Filatterio*.

³⁴ Il s'agit d'une lettre privée écrite en grec. On lit l. 5: ἀββᾶ Ἀπολλῶ διαφυλα . . . et la phraséologie ressemble beaucoup à celle d'une lettre grecque éditée ici (36).

Giessen (Universitätsammlung): *P. Iand.* inv. 19 (édité sous le n° 25)³⁵.

Heidelberg (Universität Heidelberg): *SB Kopt.* I 226-234 (ordres de transport à *incipit* ⲩⲓⲛⲉ ⲛⲉⲁ).

Ismailia (Musée Archéologique): Clackson, *It is Our Father*, n° 13³⁶.

Le Caire (Société d'archéologie copte): le n° d'inv. 7 mentionne un saint Apollô; comme l'indique l'éditrice (L.S.B. MacCoull), le papyrus pourrait provenir d'un monastère moyen-égyptien consacré à Apollô (cf. p. 84, n. 278 et 279). Le papyrus n° d'inv. 4 cite le mot ⲡⲗⲟϥⲏⲧ, traduit par «my remission (of debt)», mais qui dans le contexte pourrait également désigner un lieu («le monastère... ou peut-être Baouît).

Le Caire (Musée copte?): *O. Bawit*. Plusieurs textes de cette série n'ont pu être retrouvés au Louvre; ils ont donc vraisemblablement été gardés en Égypte (y compris des ordres de transport à *incipit* ⲩⲓⲛⲉ ⲛⲉⲁ). Tous ces textes proviennent des fouilles de Baouît par J. Clédât.

Le Caire (IFAO): *O. Bawit IFAO* 1-67. Ces documents proviennent des fouilles de Baouît par J. Maspero en 1913. La série comprend de nombreux ordres de transports à *incipit* ⲩⲓⲛⲉ ⲛⲉⲁ.

Leuven (Katholieke Universiteit): Clackson, *It is Our Father*, n°s 7 et 8.

Leyde (Papyrologisch Instituut): *P. Lugd.-Bat.* XXV 78³⁷.

Londres (British Library): cette institution possède plusieurs lots de papyrus qui contiennent des textes de Baouît:

- la série 6201 ABC, acquise en 1903: *P. Mon. Apollo* I 1 (BL Or. 6201 B219); *P. Mon. Apollo* I 2 (BL Or. 6201 B267); *P. Mon. Apollo* I 3 (BL Or. 6201 B268A); *P. Mon. Apollo* I 12 (BL Or. 6201 B187); *P. Mon. Apollo* I 16 (BL Or. 6201 B28 text 1); *P. Mon. Apollo* I 17 (BL Or. 6201 B105); *P. Mon. Apollo* I 35 (BL Or. 6201 B216); *P. Mon. Apollo* I 38 (BL Or. 6201 B230); *P. Mon.*

³⁵ Le papyrus, qui appartenait à la collection des papyrus *Iandanae*, fait partie d'un lot acquis par l'entremise du Papyruskartell en 1907. Le document inédit, *P. Iand.* inv. 159, acquis en même temps, provient également, selon toute probabilité, du monastère de Baouît. On y lit, en effet, le toponyme ⲧⲓⲧⲕⲟⲟⲥ à la dernière ligne.

³⁶ De nombreux textes provenant des fouilles de J. Clédât à Baouît sont conservés à Ismailia.

³⁷ Le texte est signé par l'archimandrite Daniël (cf. ci-dessous).



Apollo I 58 (BL Or. 6201 B29 texts 2-4); et les cinq contrats de vente de cellules BL Or. 6201, 6202, 6203, 6204, 6206³⁸;

- une partie de la collection de G. Michaelides (cf. Cambridge): *P. Mon. Apollo* I 41 (BL Or. 13886.35);
- et peut-être *P. Lond. Copt.* 1130 (BL Or. 6101)³⁹.

Londres (British Museum): plusieurs lots du British Museum contiennent du matériel du monastère d'apa Apollô:

- la collection Lansing, acquise en 1887⁴⁰: *P. Mon. Apollo* I 28 (EA 10460 (A)); *P. Mon. Apollo* I 29 (EA 10135 (A)); *P. Mon. Apollo* I 46 (EA 10135 (B)); *P. Mon. Apollo* I 47 (EA 10460 (B));
- des papyrus grecs acquis en 1906: inv. 1652 et 1653 A et B (= *P. Lond.* V 1747⁴¹, 1748⁴², 1867⁴³ et 1899⁴⁴);
- un lot acquis en 1996 (BM EA 75301-)⁴⁵: *P. Mon. Apollo* I 9 (EA 75311); *P. Mon. Apollo* I 13 (EA 75321); *P. Mon. Apollo* I 14 (EA 75318); *P. Mon. Apollo* I 15 (EA 75320); *P. Mon. Apollo* I 19 (EA 75331 (B)); *P. Mon. Apollo* I 20 (EA 75310); *P. Mon. Apollo* I 21 (EA 75319); *P. Mon. Apollo* I 34 (EA 75332 (1)); *P. Mon. Apollo* I 39 (EA 75324); *P. Mon. Apollo* I 44 (EA 75315); *P. Mon. Apollo* I 62 (EA 75316); *P. Mon. Apollo* I 63 (EA 75323); *P. Mon. Apollo* I 64 (EA 75326); *P. Mon. Apollo* I 65 (EA 75325 (1) (A)); *P. Mon. Apollo* I 66 (EA 75312).

Louvain-la-Neuve (Université Catholique de Louvain, services des archives): Clackson, *It is Our Father*, n° 27.

Manchester (John Rylands Library): *O. Crum VC* 111 (ordre de transport à *incipit* ⲩⲛⲉ ⲛⲁⲗ).

³⁸ Cf. MACCOULL, Bawit Contracts.

³⁹ Le papyrus porte un compte de vin en copte et en grec. La mention de la «cellule des petits», entre autres, suggère que le texte vient du monastère de Baouît.

⁴⁰ Le lot contient beaucoup d'autres papyrus de Baouît inédits (cf. *P. Mon. Apollo* I, p. 11); S. Clackson m'a aimablement fourni ses transcriptions préliminaires ainsi que des reproductions des textes de cette collection.

⁴¹ Reçu de taxe de l'*andrismos* signé par Biktôr et écrit par le scribe Pinouté.

⁴² Reçu de taxe de l'*andrismos* signé par Biktôr et écrit par le scribe Mousaiou. Le recto porte le texte d'une lettre copte fragmentaire.

⁴³ Liste de noms en copte, verso de *P. Lond.* V 1747.

⁴⁴ Contrat de prêt grec du monastère (daté du 18 juillet 600).

⁴⁵ Le lot contient d'autres textes de Baouît inédits, cf. *P. Mon. Apollo* I, p. 12.

Milan (Università Cattolica del Sacro Cuore): *P. Mon. Apollo* I 33, peut-être aussi *P. Med. Copto* inv. 76.22⁴⁶.

Milan (Università degli studi di Milano): *P. Mil. Vogl. Copt.* IV 3 (ordre administratif à *incipit* ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤΣΖΛΙ).

Nancy (Faculté des Lettres de Nancy): un ostracon (à *incipit* ΩΙΝΕ ΝCΑ) publié dans *O. Bawit IFAO*, p. 98-99.

New Haven (Yale University, Beinecke Rare Book and Manuscript Library): l'importante collection de l'université de Yale possède de nombreux papyrus qui proviennent du monastère de Baouît. On peut en trouver dans les lots suivants :

- achat en 1964: *P. Mon. Apollo* I 37 (*P. Yale* inv. 1832); *P. Yale Copt.* 17, 21, 28 (*P. Yale* inv. 1853, 1861, 2037; ordres administratifs à *incipit* ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤΣΖΛΙ); *P. Yale Copt.* 18 (un contrat de prêt); *P. Yale* inv. 1773 = *SB X* 10269 (lettre en grec); et de nombreux inédits, p. ex. *P. Yale* inv. 1812 (un compte de vin), 1843 (reçu de taxe en grec), 1866 (= 27) et peut-être d'autres encore (p. ex. *P. Yale* inv. 1855⁴⁷);
- achat en 1966: *P. Mon. Apollo* I 49 (*P. Yale* inv. 2102; Mac-Coull, *More Coptic Papyri from the Beinecke*, n° 8); *P. Mon. Apollo* I 54 et 59 (*P. Yale* inv. 2103 qua (A et B));
- achat en 1996⁴⁸.

Oxford (Bodleian Library, aujourd'hui Ashmolean Museum): *O. Crum. VC* 110 (ordre de transport à *incipit* ΩΙΝΕ ΝCΑ).

Paris (Musée du Louvre): *O. Bawit* 1-94 (inclut de nombreux ordres de transport à *incipit* ΩΙΝΕ ΝCΑ; une partie de ces textes est sans doute conservée au Musée Copte du Caire)⁴⁹. *P. Louvre E* 27616 (ordre administratif à *incipit* ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤΣΖΛΙ), 27615 (reçu de taxe de l'*andrismos*) et 27617 (lettre)⁵⁰. Tous ces textes proviennent des fouilles de Baouît par J. Clédat.

⁴⁶ Cf. PERNIGOTTI, I papiri copti. I. Ce texte mentionne «Tikohé» (c'est-à-dire sans doute Titkooh). Deux lettres de la collection (*P. Med. Copto* 76.254 et 76.25) présentent la séquence ΠΛCΩΝ «frère», qui indique aussi un contexte monastique.

⁴⁷ Cf. *P. Mon. Apollo* I, p. 12.

⁴⁸ Ces textes sont encore inédits; cf. *P. Mon. Apollo* I, p. 12-13.

⁴⁹ Une partie seulement des textes de *O. Bawit* est conservée au Louvre. Le lieu de conservation des autres pièces n'est pas connu (peut-être le Musée du Caire?).

⁵⁰ Cf. BOUD'HORS, Papyrus de Clédat.

Peoria, Illinois (Lakeview Center for the Arts and Sciences): *P. Meyer* inv. 13⁵¹ (ordre administratif à *incipit* ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤΣΑΙ) et 14⁵².

Prague (Naprstek Museum): *O. Prag.* P 2017⁵³ (ordre de transport à *incipit* ΦΙΝΕ ΝCΑ).

Princeton (University Library): *SB Kopt.* I 52 = *P. Mon. Apollo* I 50⁵⁴.

Rotterdam (Belastingmuseum): *P. Lugd.-Bat.* XIX 24⁵⁵.

Saint-Pétersbourg (Musée de l'Ermitage): *P. Hermitage Copt.* 3, 7, 14, 16, 39⁵⁶.

Vatican (Bibliothèque Vaticane): *P. Vat. Aphrod.* 13⁵⁷ et *P. Vat. Doresse* 20⁵⁸.

Vienne (Österreichische Nationalbibliothek): *CPR XX* 1-31 (ordres de transport à *incipit* ΦΙΝΕ ΝCΑ); *P. Vindob.* K 11375⁵⁹ (ordre administratif à *incipit* ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤΣΑΙ).

⁵¹ Cf. BROWNE, *Coptic Papyri*, p. 101-106, n° 1. Je reprends le sigle indiqué dans l'édition, même s'il prête à confusion. En effet, il ne s'agit pas des *P. Meyer* publiés par P.M. Meyer en 1916, mais de papyrus achetés au Caire par R.K. Meyer et donnés ensuite au Lakeview Center de Peoria.

⁵² *P. Meyer* inv. 14 est un compte de vin, qui cite des toponymes moyen-égyptiens, dont certains sont souvent attestés en relation avec le monastère de Baouït, p. ex. ΠΜΑ ΜΠΑΝCΕ et ΠΜΑ ΝΡΑΝC (cf. *O. Bawit IFAO*), ΠΜΑ ΝΒΗΤC (cf. *P. Mich.* inv. 1524), ΠΜΑ ΝΤΩΡC (cf. *P. Duk.* inv. 445).

⁵³ Cf. OERTER, Ein ΦΙΝΕ-ΝCΑ-Ostrakon.

⁵⁴ Cf. SATZINGER et SIJPESTEIJN, Zwei koptische Papyri, n° 1 (*P. Princeton Inv.* Nr. AM 15960 G). Par ailleurs, *SB Kopt.* I 298 (cf. SATZINGER et SIJPESTEIJN, Zwei koptische Papyri, n° 2), dont le numéro d'inventaire AM 15960 D (1) est très proche du texte précédent, appartient peut-être aussi au monastère de Baouït. Les particularités linguistiques suggèrent que le texte provient de Moyenne-Égypte et le contexte de la lettre est monastique.

⁵⁵ Reçu de taxe pour l'*andrismos*, du type de ceux de Baouït. L'appartenance aux textes de Baouït est certaine car le texte est signé par Germanos, qui a également signé l'ordre administratif à *incipit* ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤΣΑΙ, *P. Brux.* inv. E. 9146 (= 1), cf. p. 150-151.

⁵⁶ Les n°s 3, 7, 14 et 39 ont été réédités dans *P. Mon. Apollo* I, sous les n°s 26, 24, 45 et 55. D'autres textes édités dans *P. Hermitage Copt.* proviennent peut-être du monastère de Baouït. C'est assurément le cas de *P. Hermitage Copt.* 16 (cf. ci-dessous: ordres de paiement). On peut aussi se poser la question de l'appartenance de *P. Hermitage Copt.* 12 et 13 aux textes de Baouït. Le dernier papyrus en particulier provient certainement d'un milieu monastique (l. 9, 12, 14: mention de cellules) et peut être localisé dans le nome hermopolite (l. 5 ΤΕΡΩΤ).

⁵⁷ Cf. GONIS, Two Fiscal Registers. D'autres papyrus de la série appartiennent peut-être au dossier du monastère de Baouït (p. ex. *P. Vat. Aphrod.* 15).

⁵⁸ Cf. GONIS, Two Fiscal Registers, p. 22-23.

⁵⁹ Cf. HASITZKA, Brief des Klostersvorstehers.

? **Washington** (Catholic University, Department of Semitic and Egyptian Languages and Literatures): *P. Hyvernât* 75.01, etc. (cf. MacCoull, Papyri in the Hynernat Collection; plusieurs ordres de paiement de vin qui ressemblent à ceux de Baouît).

Wurtzbourg (Universität Würzburg): *P. Würzburg* inv. 43 = *SBKopt.* I 49 = *P. Mon. Apollo* I 25.

DIVERSES COLLECTIONS PRIVÉES

- **Collection privée M. Schøyen** (Oslo-Londres): *P. Mon. Apollo* I 8, 11, 18, 22, 51, 57 (*P. Schøyen* 89/14, 89/11 (A), 89/08, 89/02, 89/07, 89/11 (B)) et *P. Mon. Apollo* I 5, 7, 10 (*P. Schøyen* 1579/1).
- **Collection privée américaine**: *P. Jonathan Byrd* 36.2⁶⁰ (ordre administratif à *incipit* ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤΣΑΙ).
- **Collection privée Pintaudi**: *P. Pintaudi Copt.* 1⁶¹ = *SB Kopt.* I 291 (ordre administratif à *incipit* ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤΣΑΙ).
- **Collection privée**: *SB Kopt.* I 224 et 225 (= *SB XVI* 12800 et 12801)⁶².
- **Collection privée**: Clackson, *Reconstructing the Archives*, p. 230-232 (ordres de transport à *incipit* ΦΙΝΕ ΝΣΑ).
- **Collection privée**: *SB XVI* 12266 et 12267⁶³.
- **Ancienne collection de E. von Scherling**⁶⁴: *P. Mon. Apollo* I 6, 40, 61.
- **Collection inconnue**⁶⁵: *P. Mon. Apollo* I 23.

Au total, il y a jusqu'à présent plus de 300 textes publiés⁶⁶ qui proviennent du monastère d'apa Apollô de Baouît. Il faut maintenant y ajouter la cinquantaine de textes inédits de Bruxelles publiés ici.

⁶⁰ Cf. WARGA, A Coptic Letter; CLACKSON, P. Jonathan Byrd 36.2.

⁶¹ Cf. SIJPESTEIJN, Two Coptic Letters.

⁶² Cf. STEWART, Two Coptic-Greek Bills of Lading.

⁶³ Cf. GASCOU, Documents grecs.

⁶⁴ Les textes sont connus par les transcriptions de W.E. Crum, cf. *P. Mon. Apollo* I, p. 13-14.

⁶⁵ Le texte est connu grâce à une transcription de J. Drescher, cf. *P. Mon. Apollo* I, p. 76.

⁶⁶ On ne peut estimer le nombre de documents du monastère qui sont encore inédits.

3. Les matériaux

Les supports de l'écriture des textes documentaires coptes sont au nombre de sept: papyrus, tesson de poterie, éclat de calcaire, tablette de bois, parchemin, cuir et papier⁶⁷. À Baouît, seuls trois supports sont attestés jusqu'à présent: le papyrus, les tessons de poterie et, pour des textes non documentaires et plus tardifs (IX^e-X^e siècles), le papier⁶⁸. Il est probable que les tablettes de bois et le parchemin y ont aussi été utilisés comme supports de textes documentaires.

Le **papyrus** est le support le plus courant⁶⁹. Les textes du monastère de Baouît sont écrits perpendiculairement⁷⁰ ou parallèlement aux fibres⁷¹, et ce dans des proportions à peu près équivalentes⁷². On constate cependant que les scribes de l'administration monastique semblent avoir conservé l'habitude d'écrire de préférence parallèlement aux fibres, pour autant que cela soit possible⁷³. De manière générale toutefois, il ne semble pas que la règle selon laquelle on écrit de préférence sur la face où les fibres sont parallèles au sens de l'écriture ait encore été beaucoup observée à l'époque.

⁶⁷ Seuls les deux premiers supports (papyrus et ostraca) ont été largement utilisés. Les tablettes de bois sont d'un usage limité. De même le parchemin, pour des raisons de coût, ne sert que rarement de support à des textes non-littéraires. Les éclats de calcaire sont apparemment employés uniquement dans la région thébaine (cf. *P. Mon. Epiph.*, p. 189); le cuir seulement en Nubie. Le papier enfin n'est apparu que tardivement, à partir du IX^e siècle environ. Sur les supports de l'écriture, cf. *P. Mon. Epiph.* p. 186-195: «Writing materials». Pour les textes arabes, Grohmann a répertorié les supports suivants: papyrus, cuir, parchemin, papier, tissu, bois, os, ostraca, verre, pierre (*From the World*, p. 17-62). – Il faut aussi mentionner l'existence de quelques inscriptions portant des textes de nature documentaire, cf. ci-dessus, p. 34-35, n. 29.

⁶⁸ Cf. le texte de Florence *PL III/960* (PINTAUDI, Filatterio).

⁶⁹ S. Clackson a émis l'hypothèse que le bureau de l'archimandrite écrit sur du papyrus et qu'un autre bureau est responsable des textes écrits sur ostraca (cf. CLACKSON, *It is our Father*).

⁷⁰ Les textes suivants sont écrits perpendiculairement aux fibres: **8; 9; 11; 19; 20; 29; 30; 32; 34; 36; 37; 39; 40; 41; 42; 44; 45; 46; 47; 48; 49; 50; 51; 52; 53; 54.**

⁷¹ Les textes suivants sont écrits parallèlement aux fibres: **1; 2; 3; 4; 5; 6; 7; 10; 12; 13; 14; 15; 16; 17; 18; 21; 23; 24; 25; 26; 27; 28; 31; 33; 35; 38; 43.**

⁷² Notons aussi qu'un texte a été écrit *transversa charta* (**46**).

⁷³ La réutilisation conditionne parfois le sens des fibres pour l'utilisation secondaire.

Les textes sont écrits au moyen d'un calame⁷⁴, avec une encre au carbone (de couleur noire). Seuls les protocoles ont été peints au pinceau avec une encre contenant des éléments ferreux, parfois agressive pour le support (cf. 57).

La **réutilisation** de papyrus usagés était particulièrement abondante à Baouît. Sur la cinquantaine de papyrus de Baouît édités ici, près de 30 sont des textes secondaires, tous destinés à un usage interne.

Les textes primaires sont essentiellement des protocoles (55-60) ou des documents coptes (lettres: 22 v., 23 v., 24 v., 41, 42; contrat de vente: 46; contrat de prêt: 34 (ou autres contrats, cf. 15 r.); liste: 32; quittance: 45); rarement des textes grecs (comptes: 3 v., 28; lettre: 38?)⁷⁵.

Les textes secondaires sont des ordres administratifs (1, 44), des ordres de paiement (4, 7, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 20), des comptes (29?, 32). Tous ces documents sont destinés à un usage administratif interne. Deux lettres grecques sont écrites sur un papyrus déjà usagé (37 et 38), mais il est possible qu'il s'agisse en fait d'exercices d'écriture.

Il ne semble pas que la réutilisation fréquente soit due à une pénurie de papyrus, mais plutôt à une gestion économe⁷⁶.

⁷⁴ Dans un cas (2), le calame semble avoir été très épais.

⁷⁵ Dans quelques cas, on ne peut que deviner la présence d'un texte primaire, tant celui-ci a été soigneusement effacé (cf. p. ex. 8 r. et 24 r.); ou bien le texte primaire n'est pas déchiffrable (cf. p. ex. 35 r. et 51 r.).

⁷⁶ Cf. GROHMANN, *From the World*, p. 25-30; LEWIS, *Papyrus*, p. 90-92. – En effet, si la région thébaine a parfois été confrontée à une pénurie ou au moins à des difficultés d'approvisionnement de papyrus (cf. *P. Mon. Epiph.*, p. 187; les lettres de cette région mentionnent souvent la formule ΚΩ ΝΑΙ ΕΒΟΛ ΧΕ ΜΠΙΘΗ ΧΛΡΤΗΣ, «pardonne-moi de n'avoir pas trouvé de papyrus»; cf. BIEDENKOPF-ZIEHNER, *Briefformular*, p. 28-31), cela ne semble pas avoir été le cas à Baouît. Jusqu'à présent, une seule lettre sur ostracon y a été trouvée (*O. Bawit* 82); de même il n'y a pas de lettre privée copte écrite sur un papyrus usagé. Les tessons de poterie du monastère semblent donc avoir servi principalement pour les textes à *incipit* ΟΙΝΕ ΝΧΑ et pour des documents comptables.



4. Paléographie

L'étude de la paléographie documentaire copte⁷⁷ se heurte à deux problèmes principaux : le manque de textes datés (ce qui ne permet pas de situer les différents types d'écriture dans le temps) et la grande variété des écritures à une époque donnée (l'écriture dépend de l'habileté et de la pratique de chaque scripteur).

Je propose d'établir en premier lieu une typologie des écritures coptes. Un classement de ce type a déjà été établi par M. Hasitzka⁷⁸, qui distingue cinq catégories :

- A. Anfängerhände (grandes lettres détachées les unes des autres, peu ou pas de ligatures, formes inspirées de l'écriture livresque, maladroites) ;
- B. Buchschriftähnliche Formen (écriture fluide, inspirée de l'écriture livresque, mais présentant des ligatures) ;
- C. Anfängerhände der Kursive (cette catégorie ne m'apparaît pas clairement) ;
- D. Kursive Handschriften (a. flüssige Kursive ; b. voll ausgebildete Kursive) ;
- E. Stärker griechisch beeinflusste Handschriften.

L'élément essentiel de la typologie de M. Hasitzka est le caractère plus ou moins cursif des écritures. Cet élément est adéquat sur le plan de la typologie, mais le caractère bi- ou quadrilinéaire de l'écriture me semble être un élément plus important, en particulier dans le cadre de la datation des écritures.

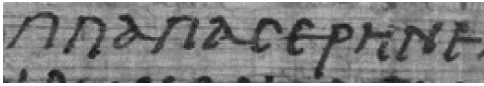
Je propose donc de réunir d'une part les catégories A et B, qui rassemblent des écritures « majuscules » (bilinéaires, plus ou moins cursives, plus ou moins élégantes) ; et d'autre part les écritures C, D et E, qui représentent les écritures « minuscules » (quadrilinéaires, plus ou moins cursives et élégantes). Malheureusement cette distinction ne crée pas deux ensembles équivalents : le nombre de textes documentaires écrits en « majuscules » est largement le plus important.

Les écritures « majuscules » sont bilinéaires. Les lettres sont d'habitude assez grandes et bien séparées ; l'écriture ne présente souvent que peu de ligatures (*P. Duk. inv. 839*), même si elles peu-

⁷⁷ Sur la paléographie copte documentaire, cf. MACCOULL, *Dated and Datable* ; STEGEMAN, *Paläographie* ; *CPR* XII p. 16-21 ; *P. Mon. Apollo I*, p. 35. – Il n'est pas question ici de la paléographie des textes grecs, qui sont tous écrits par des scribes en cursive quadrilinéaire.

⁷⁸ Cf. *CPR* XII, p. 16-21.

vent être parfois être cursives (34). Les écritures majuscules dérivent probablement de l'écriture libraise (par «cursivation»).

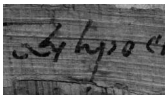


P. Duk. inv. 839 (ΠΠΑΠΑ ΣΕΡΗΝΕ)

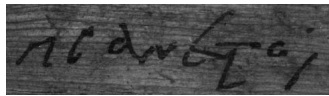


34, 2 (ΑΠΟΛΛΩ)

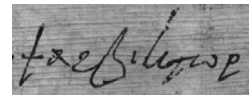
Les écritures «minuscules» sont quadrilinéaires. Les lettres sont plus petites; la différence de taille entre les lettres est marquée; les ligatures sont nombreuses (33). Elles peuvent être inspirées soit par les écritures «majuscules» (4), soit par les cursives grecques (*P. Duk. inv. 771*).



33, 2 (ΣΕΥΗΡΟΣ)



4, 1 (ΠΣΑ ΝΕΣΤΟΪ)



P. Duk. inv. 771
(ΥΑΣ ΒΙΚΤΩΡ)

Jusqu'au VI^e siècle, tous les textes coptes sont écrits en «majuscule», plus ou moins cursive. Ensuite, aux VII^e et VIII^e siècles, les deux types d'écriture coexistent. Les écritures «minuscules» sont essentiellement attestées au VIII^e siècle. À partir du IX^e siècle, seule une écriture majuscule survit, mais sous la forme d'une calligraphie bilinéaire des écritures quadrilinéaires.

On peut donc, à partir des textes datés ou datables, proposer l'évolution chronologique suivante :

- Aux IV^e et V^e siècles, l'usage du copte est encore limité à quelques documents privés, des lettres essentiellement. Les documents de cette époque sont très rares. L'écriture est uniquement bilinéaire (*P. Kell. Copt.*).
- Au VI^e siècle⁷⁹, l'écriture reste essentiellement bilinéaire, même lorsqu'elle est rapide (cf. MacCoull, Dated and Datable).
- Au VII^e siècle, l'écriture reste surtout bilinéaire, au moins dans la première partie du siècle. L'écriture quadrilinéaire apparaît sans doute dans les textes coptes de la fin du siècle.
- Au VIII^e siècle, les écritures majuscule (cf. p. ex. *CPR IV 27*; photo dans Brunsch, *Kleine Chrestomathie*, n° 11) et minuscule

⁷⁹ Date des plus anciens exemples d'écriture copte à Baouît : les résumés en copte écrits au dos des contrats grecs (*P. Sta. Xyla* 5; 8; 12; 17).

(cf. les reçus de taxe thébains ou *CPR* IV 26; photo dans Brunsch, *Kleine Chrestomathie*, n° 10) coexistent.

- Aux IX^e et X^e siècles, l'écriture est bilinéaire, mais s'inspire en fait de l'écriture quadrilinéaire⁸⁰ (*P. BL* Or. 6201 p. ex.; cf. MacCoull, Bawit Contracts).

Les paragraphes suivants s'attachent à décrire sommairement les différents types d'écriture qui se rencontrent dans les textes édités ici.

J'ai établi une distinction entre les différents types de documents car ils déterminent en partie l'écriture utilisée.

Les ordres administratifs sont généralement écrits en «majuscule», plus ou moins cursive.

Les ordres de paiement présentent une écriture tantôt bilinéaire (**5**; **10**; **12**, 1-2; **13**, 1-2; **14**; **17**, 1; **20**), tantôt quadrilinéaire (**4**; **6**; **7**; **8**; **9**; **12**, 3-4; **15** (?); **16** (?); **17**, 2-4; **18**; **19**; **21**), presque toujours cursive (sauf **12**, 1-2 et **17**, 1), et sont rédigés par des scribes professionnels. Il s'agit d'un ensemble assez homogène sur le plan paléographique. Des variations sont visibles d'un texte à l'autre, mais ce sont des variations individuelles à l'intérieur d'une même norme graphique.

Les comptes sont tantôt écrits en «minuscule», tantôt, mais moins souvent, en «majuscule» (**29**). La plupart des comptes édités ici ont été rédigés par des scribes de l'administration monastique, rompus à la cursive.

Les contrats de prêt sont rédigés dans une écriture majuscule (**34**, **35**), plus ou moins cursive. Il faut établir une distinction entre les documents écrits par des scribes professionnels (**35**) et par de simples particuliers sachant écrire mais n'y étant pas habitués.

Les lettres ne présentent aucune unité paléographique. Elles sont le plus souvent écrites en écriture «majuscule» (**39**, **42**, **53**). Toutes les nuances sont possibles, de l'écriture purement livresque⁸¹ à la cursive la plus déliée (surtout lorsque le texte est écrit par un scribe).

⁸⁰ Recaractérisation libraire, c'est-à-dire bilinéaire, des formes cursives quadrilinéaires.

⁸¹ Cf. p. ex. *P. Yale Copt.* 17.

Les scribes du monastère

Une différence paléographique très importante distingue les textes écrits par des scribes professionnels des autres. Je propose ici la liste des scribes attestés dans les documents du monastère d'apa Apollô, avec la mention, lorsqu'elle est connue, de la date (année de l'indiction) et de l'archimandrite sous les ordres duquel le scribe est actif.

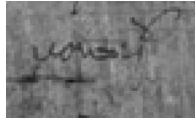
- Anoup: Clackson, *It is Our Father*, n^{os} 25 (1^e ind.) et 18 (Géorgios; 6^e ind.);
- Apollônios: Clackson, *It is Our Father*, n^o 7 (Kèri; 11^e ind.);
- Biktôr: Clackson, *It is Our Father*, n^{os} 15 et 16 (= *BKU* III 367) (Daniël; 9^e ind.);
- Biktôr: Clackson, *It is Our Father*, n^o 39 (...^e ind.);
- Biktôr, fils d'Éponychos: *P. Brux.* inv. E. 8099 = **3** (Théodoros; 12^e ind.)
- Èlias: Clackson, *It is Our Father*, n^o 28 (5^e ind.)
- Èlias: Clackson, *It is Our Father*, n^o 14 (Daniël; 8^e ind.);
- Géorgios: Clackson, *It is Our Father*, n^{os} 3, 4 (= *P. Sarga* 174), 5 et 9 (Kèri; 11^e et 12^e ind.);
- Géorgios: Clackson, *It is Our Father*, n^{os} 5 et 9 (Kèri; 11^e et 12^e ind.);
- Johannès: Clackson, *It is Our Father*, n^o 36 (1^e ind.);
- Kônstantinos: Clackson, *It is Our Father*, n^o 25 (= *P. Yale. Copt.* 21) (Kèri; 13^e ind.);
- Makaré: Clackson, *It is Our Father*, n^o 24 (= *P. Vindob.* K 11375) (Théodoros; 12^e ind.);
- Makarios?: *P. Lugd.-Bat.* XXV 78 (13^e ind.);
- Mèna: *P. Mon. Apollo* I 24? (11^e ind.);
- Mousaiou: cf. ci-dessous (Géorgios; 2^e-8^e ind.)
- Pamoun: Clackson, *It is Our Father*, n^o 47 (1^e ind.);
- Pamoun: *SB Kopt.* I 42 = **26** (Kèri; 14^e ind.);
- Pinoutios: *P. Lond.* V 1747 (9^e ind.); *P. Louvre* E 27615 (8^e ind.); *SB XIV* 11332 (9^e ind.).
- Phiph: Clackson, *It is Our Father*, n^o 1 (Kèri; 11^e ind.);
- Praseios: Clackson, *It is Our Father*, n^o 12 (Kèri; 13^e ind.);
- Sérènos (?): *P. Brux.* inv. E. 8384 = **15** (12^e ind.).
- Thomas: Clackson, *It is Our Father*, n^o 22 (Pétré; ...^e ind.);



Plusieurs documents du monastère d'apa Apollô de Baouît ont été écrits par le même scribe, **Mousaiou**⁸². Sa main est caractérisée par le μ grec quadrilinéaire et cursif, le σ ligaturé à gauche et à droite, l'ou final écrit au-dessus de la ligne (sauf dans *P. Yale* inv. 1843).



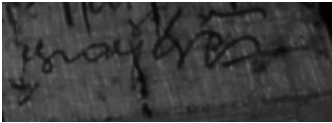
P. Brux. inv. E. 9483
(6^e ind.)



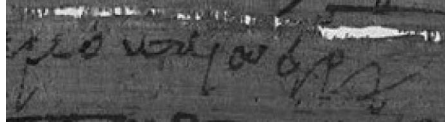
P. Duk. inv. 1053 v.
(2^e ind.)



P. Iand. inv. 19 (= 25)
(7^e ind.)



P. Lond. V 1748 (5^e ind.)



P. Yale inv. 1843 (8^e ind.)



La période d'activité de Mousaiou couvre au moins six ans (2^e à 8^e année d'un cycle indictionnel). Il est probable que le scribe Pinoutios lui a succédé. En effet, l'examen du dossier des reçus de taxe montre que Mousaiou est actif dans les 5^e, 6^e et 8^e années d'un cycle indictionnel (*P. Brux.* inv. E. 9483; *P. Lond.* V 1748; *P. Yale* inv. 1843) et que Pinoutios est actif pendant la 8^e et la 9^e année d'un cycle (*P. Lond.* V 1747; *P. Louvre* E 27615; *SB XIV* 11332). Le fait que le responsable Biktôr est attesté dans des textes écrits par Mousaiou (*P. Lond.* V 1748 et *P. Yale* inv. 1843) et dans un autre de la main de Pinoutios (*P. Lond.* V 1747) rend la proximité chronologique des deux scribes, et le remplacement du premier par le second, très probable. Dans ce cadre, on peut placer la fin de l'activité de Mousaiou (ou sa mort?) entre le 20 Hathyr de la 8^e année d'un cycle indictionnel (*P. Yale* inv. 1843, écrit par Mousaiou) et le 3 Mécheir de la même 8^e année (*P. Louvre* E 27615, rédigé par Pinoutios).

⁸² Les scribes présentent des écritures parfois différenciables (cf. p. ex. Kuriakos pour les textes de la montagne thébaine; cf. DELATTRE, Le reçu de taxe *O. Brux.* inv. E. 375).

Orthographe

Je rassemble ici quelques remarques sur les abréviations, la ponctuation, l'usage des trémas et des traits supralinéaires.

On trouve de très nombreuses **abréviations** dans les textes grecs⁸³ ou dans les parties grecques des textes bilingues⁸⁴. Les indications temporelles (nom du mois et mention de l'indiction en grec) sont toujours abrégées.

Les mots grecs dans les textes coptes présentent plus rarement des abréviations; voici la liste des mots grecs abrégés dans les textes coptes: **6**, 2: ἀνδ(ρισμός); **15**, 2: διοικ/(ητήρ); **16**, 1: διοικ(η)τ(ής); **39**, 5: ῥοσιώτ(ης); v. ἄρ(ι)μανδ(ρίτης); **41**, 3: μεγαλοπρ(έστατος); 5: (ἐ)νδοξότ(ατος); **45**, 6: Κολλοῦ(ος), στωι(εῖ) (2x). — Les mots coptes ne sont jamais abrégés.

La **ponctuation** sert à séparer tantôt les mots, tantôt les propositions. Dans les textes édités ici, seul le premier usage est attesté, notamment dans **33**, 4.

L'usage du **tréma** sur le ι est courant. On en rencontre dans les textes suivants: **4**, 1; **5**, 2; **32**, 3; **35**, 4 et 5; **44**, 1; **52**, 1, 2, 3 et 4.

Les **traits supralinéaires** pour indiquer la présence d'une voyelle ε non écrite ne sont pas utilisés de manière régulière dans les documents coptes. On les rencontre le plus souvent dans les lettres, beaucoup plus rarement dans les contrats ou les textes administratifs.

On rencontre des traits supralinéaires dans **29**, 1; **34**, 1 et **39** (*passim*); le trait peut parfois se réduire à un point ou à un accent⁸⁵, comme dans **33**, 8: πρϣ'ωϣ.

⁸³ Dans le compte grec édité sous le n° **28**, par exemple, tous les mots sont abrégés.

⁸⁴ Cf. les ordres de paiement de Bruxelles: **4**, 1: ἀπόρ(ρυμα); **5**, 1: Αβρ(αάμ); 2: ἀπόρ(ρυμα), μ(έ)τ(α), οἶν(ου); **6**, 2: ἀπόρ(ρυμα), μ(έ)τ(α), οἶν(ου); **7**, 2: οἶ(νου), μ(έ)τ(α); 3: πρ(ε)σβυτέρου); **8**, 2: κν(ι)δ(ιον); **9**, 1: οἶ(νου), μ(έ)τ(α); 2: πρ(ε)σβυτέρου); **10**, 5-6: πιστικ(οῦ); **11**, 1: ξ(έσ)τ(ης); **12**, 3: ξ(έσ)τ(ης), ὁσπρ'ρ'(ίων), μ(έ)τρ(ον); 4: πρ(ε)σβυτέρου); **13**, 2: ταρ(ι)χ(ίων), κ(ό)λλ(αθον), οἰκ(νόμου); 3: σιρ(τόν), γάρ(ου), ξέσ(της); **14**, 3: πρε(σβυτέρου); **15**, 2: ψ(ο)μί(ου); **16**, 2: δισκ(άριον), κανίσκ(ιον), ψ(ο)μί(ου); 3: λάχ(ανον); **17**, 2: δισκ(άριον), (και); 3: κελλ(άριον); **18**, 2: δισκ(άριον), κελλ(άριον). Je n'ai pas relevé les abréviations de διά et des indications temporelles.

⁸⁵ Cf. *P. Mon. Apollo I*, p. 36.

5. L'usage des langues

Les textes documentaires que l'on peut attribuer au monastère d'apa Apollô de Baouît sont, dans leur grande majorité, rédigés en copte. Le lot Demulling fournit une cinquantaine de papyrus⁸⁶ du monastère qui sont édités ici; ils portent 24 textes coptes⁸⁷, 6 textes grecs⁸⁸ et 18 bilingues⁸⁹.

La visée des paragraphes suivants est pratique: analyser et évaluer l'usage des langues, c'est-à-dire essentiellement déterminer la place du grec, au sein du monastère d'apa Apollô de Baouît aux VII^e et VIII^e siècles⁹⁰.

Les études montrent une disparition progressive du grec en Égypte du VI^e au VIII^e siècle⁹¹. Ainsi le nombre de papyrus grecs décroît sensiblement: 3.570 au VI^e siècle; 1.836 au VII^e siècle; 664 au VIII^e siècle⁹². Cette chute du nombre de textes grecs est cependant sans doute exagérée⁹³. Cela dit, même si on minimise la baisse du nombre de papyrus grecs aux VI^e-VIII^e siècles, il n'empêche qu'il y a bien une diminution importante, qui conduit, au IX^e siècle, à la disparition des papyrus documentaires grecs⁹⁴.

⁸⁶ Un papyrus peut porter plusieurs textes.

⁸⁷ 1; 2; 3; 14?; 20?; 33; 34; 35; 39; 40; 41; 42; 44; 45; 46; 47; 48; 50; 51; 52; 53; 54.

⁸⁸ Cf. 28; 30; 31; 36; 37; 38.

⁸⁹ Cf. 4; 5; 6; 7; 8; 9; 10; 11; 12; 13; 15; 16; 17; 18; 19; 21; 29; 49.

⁹⁰ Les langues parlées en Égypte à cette époque sont au nombre de trois: le grec, le copte et l'arabe, sans compter quelques langues employées marginalement (latin, syriaque, éthiopien...). Les pages qui suivent sont consacrées au grec et au copte. En effet, la langue arabe n'a été que tardivement utilisée comme langue administrative courante, à partir des IX^e et X^e siècles principalement.

⁹¹ Cf. HABERMANN, *Zur chronologischen Verteilung*.

⁹² Cf. HABERMANN, *Zur chronologischen Verteilung*, p. 147, fig. 1.

⁹³ Il importe de nuancer ces résultats en tenant compte des éléments perturbateurs qui les faussent en partie: – peu de papyrologues étudient les époques tardives (byzantine et arabe), donc peu de textes sont publiés. Il est probable que davantage de textes byzantins restent inédits que de textes ptolémaïques (c'est par exemple le cas pour la collection des Musées Royaux d'Art et d'Histoire de Bruxelles); – dans un certain nombre de cas, les éditeurs de textes tardifs ont eu tendance à revoir à la baisse l'estimation de la date (cf. GONIS, *Abbreviated Nomismata*, n. 2); – le hasard des fouilles joue en faveur de certaines périodes. La période ptolémaïque par exemple serait très peu fournie sans les archives de Zénon: W. Habermann recense pour le III^e siècle av. J.-C. 3.662 papyrus grecs. Or les archives de Zénon en ont fourni environ 2.000, soit plus de la moitié!

⁹⁴ Il y a bien sûr les invocations en grec au début des documents coptes du IX^e siècle (cf. p. ex. *P. Stras.* V 397 et *BL IX*, p. 327-328). Mais ce sont des formules stéréotypées; les documents en eux-mêmes sont coptes.

Il n'y a pas d'études quantitatives similaires pour les documents coptes. Les plus anciens datent du IV^e siècle⁹⁵; on en retrouve également quelques-uns aux V^e et VI^e siècles. La majorité d'entre eux datent des VII^e et VIII^e siècles. Leur nombre décroît sensiblement au IX^e siècle et les derniers documents coptes datent du XI^e siècle (*P. Teshlot*)⁹⁶.

On considère généralement que le copte a progressivement remplacé le grec en Égypte, avant de reculer lui-même devant l'arabe. Avant la conquête arabe, les documents coptes sont en effet très rares. K.A. Worp en a établi la courte liste et conclut qu'apparemment «the average Egyptian in the period before the Arab Conquest of Egypt preferred to have a legal transaction recorded in Greek rather than in Coptic, notwithstanding the fact that most inhabitants of Egypt were Copts and that at this period most notaries will have been more or less fluent in either language»⁹⁷. À propos d'un document copte datant de la fin de l'époque byzantine, A. Alcock remarque qu'il n'y a pas d'explication au faible nombre de documents coptes de cette période. Il propose plusieurs pistes de réflexion : – un manque de notaires compétents en copte ; – le sentiment que les documents coptes sont moins efficaces que ceux rédigés en grec ; – l'absence de bureau d'enregistrement pour ces documents⁹⁸. On peut conclure que, de manière générale, les contrats sont rédigés en copte à partir de la conquête arabe, vraisemblablement parce que la langue grecque, sortie du cadre institutionnel byzantin, est devenue, juridiquement, moins importante.

Dans les milieux monastiques les deux langues courantes sont le grec et le copte⁹⁹, qui est la langue maternelle d'une majorité de moines.

⁹⁵ Il faut remarquer que les plus anciens documents coptes sont des lettres, issues de communautés marginales (Manichéens pour *P. Kell. Copt.* ; Méliens pour *P. Lond.* VI).

⁹⁶ Il est très difficile d'apporter davantage de précisions, car les textes coptes ne sont que très rarement datés et la paléographie copte ne permet que rarement de proposer des dates précises.

⁹⁷ Cf. Worp, *A Forgotten Coptic Inscription*, p. 143.

⁹⁸ Cf. ALCOCK et SIJPESTEIJN, *Early 7th cent. Coptic Contract*, p. 2. Au sujet de *P. Mich. inv. 6898*, on consultera aussi MACCOULL, *P. Mich. Inv. 6898 Revisited*, qui propose de dater le texte de 571-572 plutôt que 616-617.

⁹⁹ Le latin et le syriaque sont également parlés (l'Égypte a attiré de nombreux moines étrangers dans ses monastères), mais de manière marginale. La littérature chrétienne a conservé quelques exemples de moines trilingues (cf. p. ex. JEAN CASSIEN, *Institutions cénobitiques* 5, 39; *Hist. Mon.* 6, 3; 8, 62; cf. sur le sujet ROCHETTE, *Sur le bilinguisme*, p. 165-167).

Le grec est la langue ecclésiastique utilisée pour les prières, les homélies, les épitaphes et les graffitis; mais rarement dans la vie quotidienne¹⁰⁰. La connaissance du grec parmi les moines¹⁰¹ doit être équivalente à celle de l'ensemble de la population, peut-être même plus importante en raison du poids du grec comme langue ecclésiastique¹⁰². En effet, et contrairement à ce qui est souvent dit¹⁰³, les quelques exemples, souvent montés en épingle, de moines incultes ne permettent pas de tirer des conclusions générales. La mention du manque de culture des moines égyptiens est destinée à exprimer leur simplicité¹⁰⁴. Il ressort au contraire, par exemple de la lecture complète des *Apophtegmes*, que les moines savaient habituellement lire¹⁰⁵.

¹⁰⁰ Cf. *P. Mon. Epiph.* p. 254-256. Dans les monastères pachômiens, la plupart des moines parle le copte, et seul un petit nombre de frères parle le grec. Ces derniers sont réunis dans la «maison des Hellénistes»; cf. *Lettre d'Ammon* 7: τὸν οἶκον ἐν ᾧ οἱ ὑπ' αὐτοῦς μονάζοντες ἦσαν οἰκοῦντες εἴκοσι τὸν ἀριθμὸν Ἑλληνιστῶν «la maison où habitaient les moines sous leurs ordres, vingt en nombre, des Hellénistes (trad. A.-J. Festugière)»; cf. HALKIN, *Le corpus athénien de Saint Pachome*, p. 120 et 150. Le nombre de 20 moines sur 600 (*Lettre d'Ammon* 2) indique le faible nombre des hellénophones (Pachôme ignorait le grec avant d'obtenir le «charisme» des langues; cf. *Paralipomènes* 27). Il importe cependant de remarquer qu'il s'agit du nombre de moines qui ne parlent que le grec, puisqu'on traduit en grec à leur intention les paroles, prononcées en copte par le supérieur (cf. *Lettre d'Ammon* 4; 28; 29). Il y avait sans doute un plus grand nombre de moines bilingues.

¹⁰¹ Il y a des exceptions, cf. p. ex. JEAN CASSIEN, *Institutions cénobitiques* 5, 33.

¹⁰² Il faut bien sûr établir une distinction entre le degré de connaissance et le degré d'utilisation: la langue grecque était davantage connue qu'utilisée. Dans un monastère où la langue usuelle est le copte, il fallait sans doute des raisons particulières pour écrire en grec.

¹⁰³ Cf. p. ex. ROCHETTE, *Sur le bilinguisme*, p. 166: «(...) moines d'Égypte, que l'ignorance caractérisait généralement».

¹⁰⁴ Cf. p. ex. *Apophtegmes*, alph. Poemen 8.

¹⁰⁵ Cf. les nombreuses références aux livres, p.ex. *Apophtegmes*, alph. Gélasios 1; Épiphanie 8; Euprépios 7; Théodore de Phermé 1 et 29; Silvain 5; Sérapion 2; sér. anon. 95 et 96. Cf. aussi *Hist. Laus.* 13, 1 (un moine est trop vieux pour apprendre à écrire; cela implique qu'il était normal pour un moine d'apprendre à écrire). – Il faut noter le haut degré d'alphabétisation parmi les moines de Baouît: on ne trouve pas de mention d'un moine qui ne sache pas écrire. Par contre, le niveau de maîtrise de l'écriture est variable (cf. les signatures des archimandrites et les textes privés, souvent écrits par des moines qui n'ont pas une grande habileté).

Les quelques paragraphes qui suivent visent donc à évaluer la place de la langue grecque¹⁰⁶ au sein du monastère de Baouît à partir des différents types de sources, littéraires, épigraphiques et papyrologiques, qui nous renseignent sur ce sujet.

Les sources «littéraires» nous fournissent des informations contradictoires et ont donné lieu à des interprétations divergentes¹⁰⁷. Il convient ici d'examiner en profondeur les deux allusions relatives à la connaissance du grec au sein du monastère d'apa Apollô qui sont conservées, l'une dans l'*Historia Monachorum*, l'autre dans les *Vie et récits de l'apa Daniel de Scété*. L'auteur de l'*Historia Monachorum* mentionne la présence de moines connaissant le copte, le grec et le latin: Ὁ δὲ ἅγιος Ἀπολλῶ τρεῖς ἐπιλεξάμενος ἄνδρας ἱκανοὺς ἐν λόγῳ καὶ ἐν πολιτείᾳ καὶ ἐμπείρους ὄντας τῆς ἐλληνικῆς διαλέκτου καὶ Ῥωμαικῆς καὶ Αἰγυπτιακῆς «Saint Apollô choisit trois hommes aptes de langage et de comportement, et qui connaissaient la langue grecque, la langue latine et l'égyptienne...» (*Hist. Mon.* VIII, 62). L'image qui se dégage de ce témoignage est celui d'une communauté comprenant des moines capables de parler en copte, en grec, et même en latin¹⁰⁸.

Les *Vie et récits de l'apa Daniel de Scété* (VI^e siècle) offre une vision tout à fait différente. Il y est indiqué que le disciple de Daniel doit traduire en copte pour les moines de Baouît ce que l'abbé a écrit en grec¹⁰⁹: Καὶ ὁ μαθητὴς αὐτοῦ ἔδωκεν τινὶ τῶν ἀδελφῶν τὰ γράμματα, καὶ μεθαρμήνευσεν αὐτὰ αἰγυπτιστί «Et son disciple donna le texte à l'un des frères et le traduisit en égypt-

¹⁰⁶ Je n'aborde pas ici les autres langues qui sont attestées, mais de manière marginale, dans le monastère (latin, syriaque, arabe). *Hist. Mon.* 8, 62 mentionne quelques moines trilingues dans l'entourage d'apa Apollô (grec, copte et latin) à la fin du IV^e siècle; mais on ne peut apporter d'autre élément à ce sujet. Par ailleurs, l'inscription syriaque peinte sur un mur du monastère (cf. p. 34, n. 28) n'étant pas encore publiée, on ne peut déterminer si l'auteur en est un moine ou non. De même, les inscriptions arabes du site, dont des photographies attestent l'existence, sont inédites. On ne peut déterminer si leurs auteurs appartenaient ou non au monastère. Cela dit, il serait assez normal que les moines aient parlé arabe au IX^e et surtout au X^e siècle. Un texte magique (PINTAUDI, Filatterio), provenant selon toute vraisemblance du monastère, contient, outre le texte du credo en grec et des dessins, quelques mots écrits en arabe.

¹⁰⁷ C'est pourquoi je les discute ici, même si elles ne concernent pas le monastère aux VII^e et VIII^e siècles.

¹⁰⁸ Mais il convient de bien noter que le texte dit qu'Apollô a choisi trois hommes, qui connaissaient trois langues, mais qu'il ne permet pas d'affirmer que chaque moine était trilingue.

¹⁰⁹ Cf. CLUGNET, *Vie et récits*, p. 68.

tien». Ce texte est cité par W.E. Crum qui en tire un argument de l'ignorance du grec parmi les moines (*O. Crum*, p. xxi).

H.E. Evelyn-White, par contre, envisage le texte autrement (du point de vue de Daniel et non des moines de Baouît) : il lui semble inconcevable que Daniel, supérieur du monastère – copte – de Scété, n'ait pas connu le copte, langue utilisée par la majorité des moines qu'il dirigeait. Il pense plutôt qu'il faut comprendre que la traduction qui est mentionnée est une traduction du bohaïrique en sahidique¹¹⁰. Je pense que W.E. Crum et H.G. Evelyn-White font tous deux dire au texte plus qu'il ne dit.

Il importe d'abord de déterminer dans quelle langue Daniel a écrit la pensée qu'il a transmise aux moines. L'interprétation de H. Evelyn-White ne me semble pas crédible. L'expression μεθηρμήνευσεν [...] αἰγυπτιστί «traduire en égyptien», implique plutôt une traduction en copte à partir du grec. Les différences linguistiques entre les dialectes coptes ne sont pas de nature à entraver totalement la compréhension.

Une fois rejetée l'hypothèse de H.G. Evelyn-White, il y a deux problèmes à résoudre : d'abord, Daniel de Scété connaissait-il le copte ; ensuite, les moines de Baouît connaissaient-ils le grec ? En ce qui concerne Daniel, je pense que ce texte nous montre simplement que Daniel connaissait le grec, mais n'indique pas qu'il ignorait le copte. L'argument de H.G. Evelyn-White me semble dans ce cas-là pertinent : il n'est pas concevable qu'un moine, élevé dans un monastère copte et devenu supérieur de ce monastère, ait ignoré la langue de la majorité de ses moines. Le contexte permet de dire que Daniel n'a pas parlé aux moines, non pas parce qu'il ignorait la langue copte, mais parce qu'il ne voulait pas parler. Ainsi, il a dicté à son disciple une courte sentence en grec, qui prône la pauvreté et le silence (εἰ θέλετε σωθῆναι, διώξατε τὴν ἀκτημοσύνην καὶ τὴν σιωπὴν· εἰς γὰρ τὰς δύο ἀρετὰς ταύτας ὁλος ὁ βίος τοῦ μοναχοῦ κρέμαται «si vous voulez être sauvés, recherchez la pauvreté et le silence ! Toute la vie du moine dépend de ces deux vertus»). Rien n'indique donc explicitement que

¹¹⁰ Cf. EVELYN-WHITE, *Monasteries of the Wadi n'Natrun*. II, p. 241-242 : «Clugnet conjectures from the statement that a message delivered by Daniel to the monks of a monastery in Upper Egypt (probably Bauît) was interpreted, that he was of Greek origin and knew no Coptic; but this is unlikely. Daniel, as a monk in Scetis from childhood and Hegumen of the Desert, must certainly have known Coptic, and the interpretation was, no doubt, from the Bohairic into the Sahidic dialect rather from Greek to Coptic. John Moschus, at any rate, distinctly calls him an Egyptian».

Daniel ait ignoré le copte, même si on peut se demander pourquoi il a choisi d'écrire en grec (pour des raisons de prestige?).

Le deuxième point qu'il convient d'aborder est la connaissance du grec par les moines du monastère. Le texte ne dit pas que les moines ignoraient tous le grec. Il dit simplement que le disciple a traduit en copte le mot écrit en grec. Il est vraisemblable que la traduction était destinée à faire profiter l'ensemble des moines de la pensée de Daniel. Ce qui ne signifie pas qu'aucun moine ne connaissait le grec, mais qu'ils connaissaient tous le copte.

Les témoignages épigraphiques ne fournissent pas non plus d'élément décisif pour éclairer l'usage des langues au sein du monastère. Moins d'une cinquantaine d'inscriptions (sur plus de 1.300) sont écrites en grec¹¹¹. Un certain nombre d'entre elles datent de l'époque byzantine et n'ont pas été écrites par des moines¹¹².

On peut par contre mentionner le Notre-Père, rédigé dans un grec barbare, comme témoin de la vitalité du grec dans la liturgie¹¹³.

Les documents papyrologiques grecs du monastère sont assez peu nombreux. Ils montrent cependant que le grec est tout de même régulièrement utilisé dans le monastère aux VII^e et VIII^e siècles¹¹⁴. Les textes grecs du monastère peuvent être classés en cinq dossiers principaux :

1. les contrats de prêts du VI^e siècle (*P. Amst.* I 47 et 48; *P. Ath. Xyla.* 5, 6, 8+13 (= *SB XXII* 15322), 18, 19; *P. Brux.* inv. E. 7640 = *SB VI* 9051)¹¹⁵;
2. les reçus de l'*andrismos* du VIII^e siècle¹¹⁶;
3. une série de documents comptables sur ostraca (cf. *O. Bawit IFAO* 16-24; 33-42; 44-45; 50-53), auxquels il faut ajouter les nombreux textes bilingues;

¹¹¹ Cf. la liste ci-dessus, p. 34, n. 27.

¹¹² Cf. p. ex. *MIFAO* 59, p. 67, n° 85.

¹¹³ *MIFAO* 111, p. 135, n° II.

¹¹⁴ Pour le IX^e siècle, les seuls textes documentaires datés sont rédigés en copte (*MACCOULL, Bawit Contracts*).

¹¹⁵ Les contrats de prêts impliquant des moines du monastère d'apa Apollô sont, au VI^e siècle, principalement rédigés en grec, mais généralement pourvu d'un court résumé en copte au verso (*P. Mon. Apollo* I 36, daté du VI^e siècle, fait exception : il est écrit en copte, avec un résumé en grec au verso). À partir du VII^e siècle, semble-t-il, les contrats de prêt sont écrits en copte (avec dans certains cas un résumé en grec au verso).

¹¹⁶ Sur ces textes, voir l'article de N. Gonis et A. Delattre à paraître dans les actes du colloque dédié à la mémoire de S. Clackson (Oxford, 2004).

4. quelques comptes écrits en grec des VII^e-VIII^e siècles, comme *P. Mon. Apollo I* 48, *P. Lond. V* 1807 et quelques textes de Bruxelles (28, 31);
5. les textes liturgiques tardifs. Un morceau de papier, provenant probablement du monastère d'apa Apollô de Baouît (*PL III/960*¹¹⁷), porte le texte du symbole de Nicée-Constantinople en grec et même quelques mots en arabe. Le document est de caractère magique et date, paléographiquement, du X^e siècle. Le texte grec contient de nombreuses fautes d'orthographe, mais il n'empêche qu'il montre que le grec était encore connu – et utilisé – au sein du monastère à une date très tardive.

L'apport du lot Demulling au dossier des textes grecs du monastère est important¹¹⁸ : une quinzaine d'ordres de paiement bilingues grec-copte (4-21) y sont conservés ainsi qu'un reçu pour la taxe de l'*andrimos* (*P. Brux. inv. E.* 9483 v.), quelques comptes (28, 30, 31) et même des lettres en grec (36-38). Il faut aussi remarquer la présence de comptes bilingues (27, 49) et d'une invocation à la Trinité en grec (43).

La situation du grec au sein du monastère de Baouît peut donc se résumer ainsi : à partir du VII^e siècle, le copte a remplacé le grec comme langue usuelle de communication écrite, comme le montre l'analyse du dossier des contrats de prêt. Les lettres, par exemple, seront à partir de cette date écrites de préférence en copte. C'est d'ailleurs une tendance générale : le nombre de lettres rédigées en grec décroît fortement au VIII^e siècle, alors qu'il est en pleine expansion du côté copte¹¹⁹.

Néanmoins, le grec continuera à être utilisé aux VII^e et VIII^e siècles, mais pour des documents administratifs et comptables uniquement¹²⁰. C'est le cas, par exemple, des ordres de paiement bilingues du VIII^e siècle. Il s'agit sans doute d'un reste des habitudes de comptabilité, qui peuvent se maintenir dans un système où la langue grecque n'a pas totalement disparu¹²¹.

¹¹⁷ Cf. PINTAUDI, Filatterio et HORAK, Credo mit magischen Zeichnungen.

¹¹⁸ Dans *P. Mon. Apollo I*, seul un texte grec provient du monastère (*P. Mon. Apollo I* 48).

¹¹⁹ C'est encore plus frappant si on étudie les lettres écrites par des femmes ; cf. BAGNALL, Les lettres privées de femmes.

¹²⁰ C'est également le cas dans d'autres dossiers. Le grec est toujours connu au VIII^e siècle par les scribes professionnels de la région thébaine, même s'ils écrivent en copte (comme Kuriakos qui a rédigé plusieurs reçus de taxe thébains, cf. DELATTRE, Le reçu de taxe *O. Brux. Inv. E.* 375).

¹²¹ Cf. MORELLI et SCHMELZ, Gli ostraca di Akoris, p. 136-137.

En conclusion, à l'époque qui nous occupe (VII^e-VIII^e siècles), l'utilisation du grec est essentiellement limitée à la sphère administrative et comptable¹²².

6. Aspects linguistiques

Les **traces dialectales** sont relativement peu nombreuses dans les documents coptes du monastère, qui sont généralement écrits en sahidique¹²³. On y trouve cependant quelques caractéristiques propres au parler de la région hermopolite¹²⁴.

Je présente ci-dessous la liste des particularités linguistiques des textes de Baouît édités dans cet ouvrage. L'astérisque indique un trait linguistique courant en Moyenne-Égypte, voire, s'il est doublé, caractéristique de cette région.

- * ajout d'un ϵ ¹²⁵ : **1**, 2 (ΜΑΝΕΚΟΤ[Κ]); **32**, 3 et 4 (ΦΕΛΦΙΛ et ΜΑ ΝΕΝΚΟΤΚ); **40**, 1 (ΕΤΕΤΕΝ);
- * η pour ϵ ¹²⁶ : **46**, 2 (ΝΗΤΝΗΟΥ pour ΝΕΤΝΗΥ);
- ** présence de formes ΤΕΤΝΕ, ΠΕΤΝΕ¹²⁷ : **39**, 1 (ΤΕΤΝΕ pour ΤΕΤΝ);
- ** ϵ pour η ¹²⁸ : **52**, 3 (ΦΟΜΕΤ pour ΦΟΜΝΤ); **39**, 2 (ΕΣΟΥΟ pour ΝΣΟΥΟ); **46**, 2 (ΜΝΕ[ΣΦΚ] pour ΜΝΝ[ΣΦΚ]);

¹²² Et sans doute aussi au domaine liturgique, comme le suggère *PL* III 960.

¹²³ Un texte, tardif, écrit en bohaïrique a été trouvé lors des fouilles récentes de l'église nord; cf. aussi *P. Mon. Apollo* I 54.

¹²⁴ W. Vycichl a mis en évidence quelques particularités propres au parler de la région hermopolite : 1. ρϜμε – ou ρϜμ – au lieu de ρμ –; 2. confusion de κ et ϣ; 3. -λζ au lieu de ζ (ΣΦΟΥλζ p. ex.); 4. réduction de la finale ι(ο)ν des mots grecs en η (cf. VYCICHL, *Koptische Quellen zur Topographie*, p. 137-138). P. Kahle a étudié davantage le sujet et a présenté une liste très complète des particularités linguistiques propres aux textes coptes documentaires (*P. Bal.* chap. VIII). Je me base ici essentiellement sur son travail. – Sur les variations dialectales dans les textes de Baouît, cf. aussi *P. Mon. Apollo* I, p. 36.

¹²⁵ Cf. *P. Bal.* 52-54; en part. p. 53 : «In non-literary texts the confusion is common at Ashmunein and further north, but it is comparatively rare in the south, particularly at Thebes».

¹²⁶ Cf. *P. Bal.* p. 70-71; cette particularité est attestée dans les régions C («texts from Oxyrhynchus to Bawit, in particular the Ashmunein collection») et D («text from Assiut to Abydos, in particular those from Bala'izah, Wadi Sarga and Aphrodito»).

¹²⁷ Cf. *P. Bal.* p. 163 : «this is very common in texts from Ashmunein».

¹²⁸ Cf. *P. Bal.* p. 113 : «η is frequently omitted (...), but much more common is its substitution by ε, especially in texts from Ashmunein, yet it is practically unknown at Thebes».

- * N non assimilé devant une labiale ou un M¹²⁹: **12**, 1; **13**, 2; **15**, 2; **34**, 1; **35**; **40**, v.; **41**, 3, 1; **53**, 1;
- ** confusion entre K et Q¹³⁰: **13**, 1 (ZΩQ pour ZΩK); **39**, 4 (NBΛ-ΛOΟΥ pour NQΛΛOΟΥ). Il y a une certaine incohérence dans certains textes (cf. **39**, 3: NQNLAY / NBΛΛOΟΥ);
- confusion entre T et Λ¹³¹: **32**, 2;
- i pour ei¹³²: **40**, 1;
- ** l'emploi de la forme PΩM(ε)- plutôt que PM-: **54**, 1-2.
- ** l'emploi de la forme TNOΟΥ plutôt que TNNOΟΥ¹³³: **39**, 5 (TNOΟΥCOY NAI TATNOΟΥ);
- * quelques formes verbales non usuelles¹³⁴: 3^e pl. du conjonctif: COY pour (N)CE: **39**, 6;
- quelques particularités graphiques: πz plutôt que φ (**34**, 2); EOY plutôt que EY (**44**, 1);
- ** la réduction de la finale IOV en V dans les termes grecs: **15**, 4 et **16**, 2 (δισκάριον);
- quelques formes rares ou étranges sont également attestées: **12**, 1 (EΠIΩΩΓ); **49**, 1 (ΦΑΛΕ); **52**, 2 (ENCΛZI).

On remarque aussi quelques confusions phonétiques dans l'écriture des mots grecs en copte: ε pour υ (**3**, 1: CENHΘIA); η pour ω (**34**, 2: AΠOKPOTHC); ι pour η (**44**, 2: ZIΛACTHPION). Des suppressions ou des ajouts de voyelles sont également attestés (**41**, 5: NΛOΞOT/; **52**, 3: XEPH).

Quelques recherches sur l'**onomastique** du monastère permettent d'établir le palmarès des noms qui y étaient les plus fréquents¹³⁵:

- Apollô, Jôhannès et Phoibamôn (plus de 100 attestations);
- Anoup, Biktôr, Géorgé, Mèna, Paulé, Phib (entre 50 et 100 attestations);

¹²⁹ Cf. *P. Bal.* p. 99. Il y a une certaine incohérence à ce propos dans les textes documentaires; la non-assimilation est cependant davantage attestée en Moyenne-Égypte.

¹³⁰ Cf. *P. Bal.* p. 93-94 et 136-138, en part. p. 94: «in non-literary texts this is extremely common at Ashmunein, less common except ZΩQ = ZΩK, in region D, but it is remarkable that no examples are forthcoming from Thebes».

¹³¹ Cf. *P. Bal.* p. 130-131.

¹³² Cf. *P. Bal.* p. 79-80.

¹³³ Cf. *P. Bal.* p. 111-112: «in the non-literary texts this (TNOΟΥ = TNNOΟΥ) marks a fundamental difference between texts from Thebes and those from Achmim to Ashmunein».

¹³⁴ Cf. *P. Bal.* p. 159 et 160-163.

¹³⁵ Recherches à partir des index des publications de textes de Baouît.

- Abraham, Ênôch, Jakôb, Jérémias, Isaak, Josêph, Kollouthos, Kuriakos, Makaré, Maria, Pamoun, Papnouté, Pétré, Pièu/ Péhèu, Tauriné, Hélias, Hôr (entre 20 et 50 attestations);
- Ammônios, Antonios, Apakiré, Daniël, David, Zacharias, Kêri, Kôstantinos, Mousès, Ouénober, Paèsé, Pousei, Ptolémaïos, Silbané, Stéphané, Shénouté, Théodôré, Hamoi, Hérakleidès (entre 10 et 20 attestations).

On trouve dans les textes édités ici un nom nouveau, ΠΑΜΗΪ (52, 1), et quelques anthroponymes rares (4, 1: ΔΑΜΙΑΝΗ; 16, 1: ΠΩΗΡΕ). Le nom ΑΠΑΚΟΥΜ (ou ΑΒΒΑΚΟΥΜ) qui apparaît dans un ordre de paiement de Baouît (*BKU* III 508 = 22) est également très rare: il y en a trois attestations seulement dans des documents coptes¹³⁶: *BKU* III 465, *BKU* III 508 et *P. Lond. Copt.* 1093¹³⁷. Comme *BKU* III 508 provient de Baouît, il est probable, en raison de la rareté du nom, que *BKU* III 465, provient également du monastère.

Les textes nous donnent également de nombreuses informations sur la **toponymie**. Le nom du monastère, ΠΤΟΠΟΣ ΜΦΑΓΙΟΣ ΑΠΑ ΑΠΟΛΛΩ, apparaît dans quelques textes (34, 1; 35, 2)¹³⁸. Le toponyme Titkooh apparaît dans 47, 1. Par ailleurs, *P. Brux. inv.* E. 8079 (44) et 9146 (1) mentionnent des parties du monastère: l'héliastèrion et l'hôpital (ΠΜΑ ΝΝΕΤΩΩΝΕ).

Les textes du monastère d'apa Apollô de Baouît édités ici nous font aussi connaître plusieurs toponymes du nome hermapolite¹³⁹, pour la plupart déjà attestés dans les sources grecques et coptes¹⁴⁰. *P. Brux. inv.* E. 8155+8154 (40), qui provient probablement du monastère de Baouît, nous révèle une dizaine de toponymes jusqu'ici inconnus, qui se situent près de Koussai dans le nome hermapolite. On trouve aussi quelques nouvelles attesta-

¹³⁶ Dans les inscriptions de Baouît on retrouve plusieurs fois le nom pour désigner le prophète Habacuc: MIFAO 12, p. 59, sans n°; MIFAO 111, p. 43, n° V; p. 230, n° I et PALANQUE, Rapport, p. 19.

¹³⁷ Le nom est rare également en grec (*P. Bad.* 4, 93, 2, 28 et 4, 79; *P. Lond.* IV 1471).

¹³⁸ Par ailleurs, le terme ΠΑΟΥΗΤ est attesté dans une lettre inédite du lot (*P. Brux. inv.* E. 8368+8369).

¹³⁹ Le seul toponyme qui n'appartient pas au nome hermapolite est la mention du nome antinooupolite (*P. Brux. inv.* E. 8384 = 15).

¹⁴⁰ Comme par exemple Paploou (*P. Brux. inv.* E. 9447 = 5), Tbaké (*P. Brux. inv.* E. 9450 = 7), Tsyntschôrtch (*P. Brux. inv.* E. 8372 = 33).

tions de toponymes rares, comme par exemple : ΤΚΟΛΟΥΒΗ ¹⁴¹ (33); ΠΙΝΟΒ ΝΚΛΩ ¹⁴² (14); ΤΑΒΩ ¹⁴³ (3).

J'ai également trouvé d'autres toponymes liés au monastère de Baouît dans des papyrus inédits ou déjà publiés, que j'ai eu l'occasion d'étudier dans le cadre de mes recherches. Les textes mentionnés ici proviennent aussi du monastère de Baouît ¹⁴⁴:

- *BKU* III 471. On trouve dans ce texte, outre le toponyme ΤΑΒΩ, les toponymes ΠΩΩΛ ou ΠΑΠΩΩΛ, cf. *P. Mon. Apollo* I 6, 2 et MIFAO 111, p. 68, n° XI, et (ΠΑ)ΤΑΞΟΥ.
- *CPR* XX 3, 3: ΤΑΠΟΚ/. L'examen de la planche indique qu'il faut plutôt y voir une nouvelle attestation du toponyme ΤΑΠΟΩ (cf. *P. Mon. Apollo* I, 25, 17; cf. aussi MIFAO 12, p. 115, n° LXXV; *BKU* III 450).
- *CPR* XX 14, 1: ΠΑ ΕΝΕC. Il faut lire ΠΑ CΕΝΕC[ΛΛ] «celui de Sénesla», comme dans *CPR* XX 11, 3. Le lien entre le toponyme et le monastère est attesté par *P. Mon. Apollo* I 26, où on voit deux moines de Baouît louer une terre sise à Sénesla ¹⁴⁵.



¹⁴¹ Attesté dans *CPR* XX 29, qui provient de Baouît.

¹⁴² Attesté dans *O. Bawit* 63. On peut comparer le toponyme avec ΤΑΝΚΕΩ/ΤΑΝΚΛΩ, cf. ROQUET, *Toponymes*, p. 6.

¹⁴³ Le toponyme Tabô est attesté, outre le texte de Bruxelles, dans *BKU* III 471, 6 et peut-être *CPR* XX 9 (cf. ci-dessous). Ces deux derniers documents proviennent probablement du monastère d'apa Apollô.

¹⁴⁴ Pour *BKU* III 465 et 471, cf. commentaire ci-dessus. *CPR* XX 3, 9 et 14 sont des ostraca à *incipit* ΩΠΙΝΕ ΝCΛ.

¹⁴⁵ Par ailleurs, il faut noter que l'auteur de la lettre de Baouît inédite *P. Brux.* inv. E. 8368+8369 réside à Sénesla.



Partie II





CHAPITRE 1

Ordres du supérieur du monastère (1-3)

Les trois ordres publiés ici appartiennent à un corpus qui comprend à ce jour 71 documents (un document fragmentaire qui pourrait se rattacher à la série est publié sous le n° 48). Ces textes viennent de faire l'objet d'une étude d'ensemble par la regrettée S. Clackson, qui a réédité les pièces déjà publiées et proposé l'édition de nombreux inédits (Clackson, *It is Our Father*)¹.

La particularité de ces textes est de commencer par la formule copte épistolaire πενειωτ πετςαλι, littéralement «c'est notre père qui écrit». S. Clackson a montré que ces documents proviennent du monastère d'apa Apollô de Baouît² et datent, d'après la paléographie, du VIII^e siècle. Le mot πενειωτ désigne le supérieur du monastère³, sous l'autorité duquel le texte est écrit. Cette expression pose cependant quelques problèmes d'interprétation, discutés récemment par G. Schenke⁴. Je me rallie à la seconde hypothèse de l'auteur⁵: l'expression πενειωτ doit être comparée

¹ Je remercie Monsieur J. Clackson de m'avoir permis de prendre connaissance de cet ouvrage avant sa publication.

² Sauf, peut-être, *P. Sarga* 175.

³ Les recherches de S. Clackson ont permis de trouver les noms de sept supérieurs différents: Daniël, Géorgios, Germanos, Kèri, Pétros, Phib et Théodôros.

⁴ Cf. *P. Köln*. IX, p. 203-206. Son analyse aborde la difficulté de la formulation: si le texte parle de «notre père», cela signifierait que le texte a été rédigé par un moine du monastère, et non par le supérieur (le «notre père» en question), qui devrait logiquement écrire «c'est votre père qui écrit à son fils».

⁵ La première, πενειωτ serait un nom propre, a été justement réfutée par S. Clackson dans son livre.

au terme ΠΑΣΩΝ, littéralement « mon frère » et qui signifie « frère » dans le sens spirituel monastique. Il est en effet envisageable que ΠΕΝΕΙΩΤ soit lexicalisé dans le milieu monastique comme l'est le terme ΠΑΣΩΝ⁶. Dans ce cas, il faudrait comprendre ΠΕΝΕΙΩΤ comme « le Père (du monastère) »⁷.

Parfois l'archimandrite signe lui-même le document (soit le nom seul, soit avec le verbe στοιχεῖ⁸), mais souvent le document ne présente pas de signature⁹. Dans quelques cas trois croix remplacent le nom de l'archimandrite¹⁰. Je pense aussi que parfois un sceau peut remplacer la signature de l'archimandrite, comme dans les inédits *P. Duk.* inv. 259 et 1053¹¹ et Clackson, *It is Our Father*, n° 43 (cf. aussi p. 182).

Le destinataire des documents est un (ou plusieurs) moine(s). Le (ou les) nom(s) est (sont) introduit(s) par ΝΠΑΩΗΡΕ « à son fils » ou Ν(Ν)ΑΩΗΡΕ « à ses fils ».

Les contenus de ces textes sont variés : on trouve principalement des ordres de paiement, des notes annonçant l'envoi de marchandises et des reçus (de taxe notamment).

La plupart des documents présentent une date, exprimée en grec et comportant le nom du mois, le jour et la mention de l'année dans le cycle indictionnel. Parfois le nom du scribe qui a écrit le document est indiqué.

⁶ Dans la note à *P. Köln* IX 385, 3, G. Schenke mentionne que le terme ΠΑΣΩΝ désigne parfois, spécialement à Baouît et à Saqqarah, un frère et non pas « mon frère » (« ΠΑΣΩΝ ist hier unter Umständen vielleicht auch gar nicht unbedingt als 'mein Bruder', sondern schlicht als 'der Bruder' zu verstehen »).

⁷ Dans d'autres contextes, ΠΕΝΕΙΩΤ a également le sens de supérieur monastique, cf. *P. Mon. Apollo* I, p. 29. Cette interprétation résout le problème de l'usage de la première personne du pluriel. C'est la traduction que j'adopte ici.

⁸ S.G. Richter et G. Wurst se sont demandé à propos de *P. Vindob.* K 11375 si la signature qui conclut le document ne renvoyait pas à un témoin (RICHTER et WURST, Referat über die Edition, p. 153-154). Cela n'est pas possible : le verbe στοιχεῖν utilisé dans plusieurs textes ne peut en aucun cas signifier « être témoin ». Au contraire, l'emploi de ce mot indique qu'il s'agit d'un responsable, normalement déjà nommé, qui marque son accord au contenu du texte. De plus, la taille de la signature (spécialement celle de Théodôros, qui est véritablement « mise en vedette ») et le fait qu'un sceau la remplace parfois permettent, me semble-t-il, d'exclure cette hypothèse.

⁹ Il est possible que le bureau de l'archimandrite rédigeait directement les documents sans que la présence ou la signature de l'archimandrite fût nécessaire.

¹⁰ Dans *P. Köln* IX 385, il y a peut-être une signature tachygraphique. On peut aussi se demander s'il n'y a pas également une signature de ce genre dans *O. Bawit* 81.

¹¹ Je prépare la publication de ces deux textes.

Matériellement, les ordres administratifs se présentent généralement sous la forme de petits morceaux de papyrus¹². Les ordres de l'archimandrite sont souvent écrits au verso de documents déjà utilisés (cf. p. 126).

L'écriture du corps du document (rédigé par le scribe) est généralement bilinéaire et assez cursive; elle se rapproche de celles que l'on trouve dans les lettres. Il faut noter que cette écriture semble délibérément choisie pour ces ordres administratifs. Elle est en effet différente de l'écriture comptable cursive, à laquelle les scribes sont pourtant habitués, comme le montre la manière dont ils notent leur nom¹³.

L'écriture du supérieur, lorsqu'il signe le document, est par contre très variable d'un individu à l'autre: l'archimandrite Kèri écrit lentement et d'une main mal assurée, tandis que le supérieur Théodôros a une écriture posée, quasi livresque (cf. 3).

Si l'on met de côté les signatures de Kèri et de Géorgios sur des ordres de paiement (cf. p. 182), deux archimandrites, Daniël et Germanos, ont apposé leur signature sur des documents qui n'appartiennent pas au corpus des ordres du supérieur.

Le supérieur Daniël¹⁴, qui écrit de manière assez maladroite ou en tout cas peu assurée, a signé plusieurs textes à *incipit* ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤΖΑΙ (p. ex. *BKU* III 367). J'ai trouvé une signature tout à fait similaire dans *P. Lugd.-Bat.* XXV 78. La comparaison entre les lettres Δ (avec dépassement à droite) et Η (avec deux petites boucles vers la droite) des deux écritures permet de proposer qu'il s'agit bien de la même main¹⁵. En conséquence, *P. Lugd.-Bat.* XXV

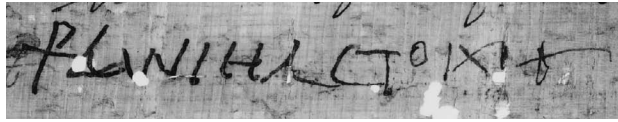
¹² Seul *O. Bawit* 81 serait un ostracon. Ce texte, qui n'a pas été retrouvé au Musée du Louvre, a été édité à partir des transcriptions réalisées par J. Clédât dans un cahier qui portait comme titre «Tessères. Baouît» (cf. CLÉDAT, MIFAO 111, p. 245). En l'absence du texte original, on peut se demander si J. Clédât n'a pas incorporé à ses transcriptions d'ostraca la copie d'(au moins) un papyrus.

¹³ Cf. p. ex. le texte 3 ou *P. Yale Copt.* 21.

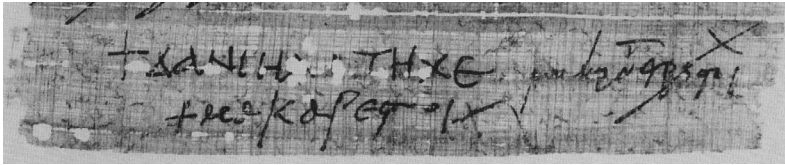
¹⁴ Sur l'archimandrite Daniël, cf. *P. Mon. Apollo* I p. 28. On peut noter qu'il s'agit peut-être du même personnage dans *P. Duk.* inv. 436: ce papyrus porte le texte d'une lettre copte adressée à ΑΠΑ ΔΑΝΙΗΛ ΦΟΡΙΩΤ ΠΙΩΤ «apa Daniël, le très saint père». Il ressort du texte que le destinataire possède un certain pouvoir au sein du monastère et les épithètes que l'auteur de la lettre lui accorde (ΘΕΟΤΙΜΗΤΟΣ p. ex.) indiquent son importance. *P. Duk.* inv. 436 est un papyrus qui faisait précédemment partie de la collection de l'Université du Mississippi, dont plusieurs autres textes proviennent du monastère de Baouît (cf. ci-dessus).

¹⁵ En revanche la suite de la signature est assez différente dans les deux textes. Outre l'orthographe (ΣΤΗΧΕ/ΣΤΟΙΧΕ), la graphie est différente. Je me demande si, dans *BKU* III 367, l'archimandrite ne s'est pas contenté d'écrire son nom (ΔΑΝΙΗΛ) et que quelqu'un d'autre a complété la signature (ΣΤΟΙΧΙ) avec, semble-t-il, un calame plus fin.

78 provient également de Baouît. Le papyrus porte le texte d'un reçu en argent et en blé rédigé en grec¹⁶. Le texte est daté d'une 13^e année d'un cycle indictionnel (*BKU* III 367 est daté du 20 Mésoré d'une 9^e année). On ne peut déterminer si Daniël était déjà (ou encore) archimandrite au moment où il a signé *P. Lugd.-Bat.* XXV 78¹⁷.



BKU III 367 (photo M. Busing)



P. Lugd.-Bat. XXV 78

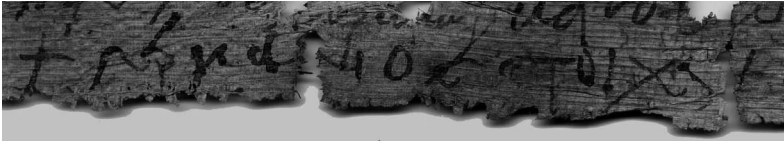
Le supérieur Germanos, qui a apposé sa signature sur deux ordres à *incipit* ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤΣΖΙ¹⁸, a l'habitude d'écrire (écriture quadrilinéaire et cursive). Un reçu de taxe pour l'*andrismos* rédigé en grec conserve une signature similaire¹⁹. La ligature des trois premières lettres du nom dans les deux textes est très caractéristique. On ne peut déterminer si Germanos était déjà supérieur du monastère de Baouît lorsqu'il a signé *P. Lugd.-Bat.* XIX 24.

¹⁶ Le corps du texte est écrit par un scribe du nom de Makarios. Il faut lire sa signature ainsi : Μακάριος νοῦ(α)ριος ἔγραψα (καὶ) στοι(εῖ) (et non pas, comme indiqué dans l'édition, Μακάριος νοῦ(α)ριος γραμματεὺς στοι(εῖ)).

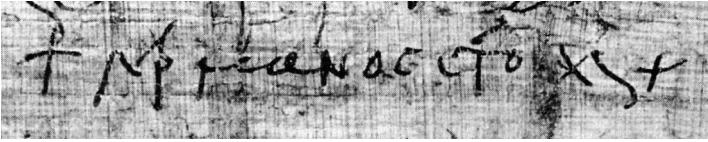
¹⁷ Le même problème se pose pour *P. Lugd.-Bat.* XIX 24, signé par Germanos, qui est aussi attesté comme archimandrite (cf. ci-dessus). – Si Daniël était déjà ou encore archimandrite dans *P. Lugd.-Bat.* XXV 78 (qui date de la 13^e année d'un cycle indictionnel), cela mettrait à mal l'hypothèse proposée par S. Clackson d'une succession Géoorgios (6^e et 7^e ind.) – Daniël (8^e et 9^e ind.) – Kéri (10^e-12^e ind.); cf. CLACKSON, *It is Our Father*, p. 10.

¹⁸ Germanos a signé le texte I et l'ordre BM EA inv. 75330, publié dans le livre de S. Clackson sous le n° 21. Le nom n'est pas courant. S'agirait-il du même personnage que le moine-notaire de *P. Mon. Apollo* I 50?

¹⁹ Ce texte appartient à une série de reçus de taxe grecs qui proviennent du monastère, cf. l'article de N. Gonis et A. Delattre (à paraître dans les actes du colloque dédié à la mémoire de S. Clackson).



P. Brux. inv. E. 9146 (1)



P. Lugd.-Bat. XIX 24

L'image qui se dégage du corpus des ordres du supérieur est celle d'une administration extrêmement centralisée. Le supérieur semble s'occuper des moindres aspects économiques de la vie du monastère (distribution de vin, de légumes, etc.). D'ailleurs, même si le système de collecte de l'impôt est délégué aux frères de l'*andrismos* (cf. p. 103), le supérieur garde la haute main sur ces matières²⁰.

Cette omniprésence de l'archimandrite contraste avec la quasi absence de l'économe dans la documentation publiée²¹. On peut donc se demander quelles sont les compétences réelles de l'économe. Il est possible que l'activité de l'économe s'applique à des domaines spécifiques, comme l'acheminement des productions agricoles jusqu'au monastère (dossier des ostraca à *incipit* $\omega\iota\eta\eta\epsilon$ $\eta\kappa\alpha$) ou l'entretien des bâtiments (comme dans le texte 44 où on voit l'économe s'occuper de la réparation d'un seuil de porte). Il est possible aussi que l'activité de l'économe aille de pair avec celle du supérieur, comme dans le dossier des ordres de paiement (4-27), où l'économe fait figure de responsable, mais où l'archimandrite appose parfois sa signature ou l'empreinte de son sceau.

²⁰ Cf. p. ex. P. Louvre E 27616 ou P. Yale Copt. 21.

²¹ D'autant que l'économe est normalement l'administrateur financier responsable des activités économiques d'une église ou d'un monastère (cf. WIPSYCKA, *Oikonomos*, p. 1825-1826; BARISON, *Ricerche sui monasteri*, p. 46; P. Bal., p. 34). – Le monastère contemporain d'apa Thomas au Ouadi Sarga, dont le fonctionnement semble généralement assez proche de celui de Baouît, offre une image différente. Là, l'économe s'occupe pleinement des activités économiques : il rédige et signe parfois de sa main des ordres de paiement (p. ex. P. Sarga 167-176). En revanche, le supérieur n'est presque pas présent dans les textes de ce monastère.

1. Ordre du supérieur (pl. I)

Le coupon, de forme rectangulaire, est composé de cinq fragments. Le papyrus est de couleur brun orangé.

L'ordre, écrit par un supérieur du monastère d'apa Apollô à Baouît, est adressé à un membre du personnel de l'infirmierie. Le supérieur ordonne de donner à quelqu'un deux lits «pour qu'il dorme dessus jusqu'à ce qu'il meure». Peut-être le bénéficiaire est-il grabataire ou ses jours sont-ils comptés? En tout cas, cela laisse supposer que la propriété des lits reviendra à sa mort au monastère. On peut comparer cette pratique avec la vente viagère de cellules, attestée par quelques documents du IX^e siècle (cf. p. 95).

Par ailleurs, un ostracon d'Éléphantine (*SB Kopt.* I 235) offre un parallèle à la pratique apparemment évoquée dans le texte de Bruxelles. Le *praipositos* Biktôr écrit à un économiste et lui dit l. 3-6: $\text{ϩΕC } \text{ϩ} \text{O} \text{I} \text{M} \text{N} \text{T} \text{ } \bar{\text{n}} \text{K} \text{A} \text{A} \text{K} \text{ } \text{A} \text{I} \text{X} \text{T} \text{O} \text{Y} \parallel \bar{\text{n}} \text{T} \text{O} \text{T} \text{K} \text{ } \text{E} \text{T} \text{P} \text{A} \text{N} \text{K} \text{O} \text{T} \text{K} \text{ } \text{I} \text{ } \text{E} \text{P} \text{O} \text{Y}$ «Voici trois lits; je les ai reçus de toi pour que je dorme dessus». La suite de la quittance n'est pas compréhensible (l'ostracon est largement illisible).

P. Brux. inv. E. 9146 v.

Monastère d'apa Apollô (Baouît)

l. 17,2 × h. 6,9 cm

VIII^e siècle

(5 fragments)

Les six lignes d'écriture, parallèles aux fibres, sont bien conservées. L'encre, de couleur noire, est un peu effacée mais encore bien visible. Toutes les marges sont conservées.

On repère deux mains différentes (l. 1-5; l. 6). L'écriture de la première main est cursive et régulière. Les ligatures sont nombreuses. Le contraste entre le copte et le grec (l. 5) est marqué (les lettres κ , η et γ sont différentes). La seconde main est plus cursive mais peu régulière.

Le texte copte édité ici a été écrit au verso d'un compte grec (édité sous le n° 28).

+ ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤCΣΑΙ ΝΠΓΩΗΡΕ ΘΕΟΔΟΡ[Ε]

ΠΑΠΜΑ ΝΝΕΤΩΩΝΕ ΧΕ ΤΙ ΜΑ ΝΕΚΟΤ[Κ]

ÇΝΑΥ ΝΠΙΛΑΚΕΡ ΝΒΕΗΚΟΤΚ ΕΧΩΟΥ

ΩΑΝΤΓΜΟΥ ΤΝΤΙ ΚΕ[. .] . . ΩΙΝΕ ΝCΩΟΥ

5 ΝΤΕΥΣΕ . . . ρ β δύο Θωθ κζ ινδ/(ικτίωνος) η

2^e m. + Γέρμανος στοιχε(ι) +

«C'est le Père qui écrit à son fils Théodôré, celui de l'infirmierie: donne deux lits à ... pour qu'il dorme dessus jusqu'à ce qu'il meure; nous donnons ... va les chercher comme d'habitude (?) ...

2, deux. Thôth, le 27; 8^e année de l'indiction. (2^e m.) Germanos marque son accord †.»

2 ΠΜΑ ΝΝΕΤΩΩΝΕ Littéralement «le lieu des malades», cf. Crum, *Dict.*, p. 571a «place of the sick, infirmary». L'infirmerie de Baouît est mal connue (cf. p. 51). Celle du monastère d'apa Jérémias à Saqqarah, par contre, est attestée par quelques inscriptions: *I. Saqqarah* 195, 215, 223. Son personnel se compose d'un supérieur, le ΙΩΤ ΠΜΑ ΝΕΤΩΩΝΕ «père de l'infirmerie» (parfois simplement nommé ΙΩΤ ΝΕΤΩΩΝΕ «père des malades») et d'un (de) subordonné(s), le ΠΑ ΠΜΑ ΝΕΤΩΩΝΕ «celui de l'infirmerie». On retrouve peut-être mention de l'infirmerie dans d'autres inscriptions du monastère (cf. Wietheger, *Jeremias-Kloster*, p. 283; 285). La localisation de l'infirmerie de Saqqarah n'est pas connue (l'hypothèse de J.E. Quibell est, avec raison, rejetée par C. Wietheger, *Jeremias-Kloster*, p. 21-22). Sur les infirmeries dans les monastères, cf. Grossmann, *Christliche Architektur*, p. 299-301). – On trouve vraisemblablement une attestation de l'«infirmerie» du monastère d'apa Apollô à Baouît dans *P. Mon. Apollo* I 9, 8-9: [ΠΜΑ] | ΝΝΕΤΩΩΝΕ, même si, dans l'édition et les commentaires (p. 18), S. Clackson propose une autre explication («the utilization of tithes for charitable purposes may also have been specified in 9, which mentions ΝΕΤΩΩΝΕ 'the sick ones'»). Un ostracon à *incipit* ΩΙΝΕ ΝΣΑ mentionne peut-être aussi l'infirmerie du monastère: Clackson, *Reconstructing the Archives*, p. 231-232, text 4, l. 4-5: ΠΜΑΝΔΑΜΟΥΧ || ΝΕΤΩΩΝΕ «le chamelier des malades (= de l'infirmerie?)/de Netshônê». – Un texte récemment publié atteste l'existence d'une infirmerie au monastère d'apa Mèna près d'Assiout; il s'agit d'un contrat de prêt, dont le créancier est ΑΠΑ ΙΩΔΑΝΗΣ ΠΙΩΤ Μ||ΠΜΑ ΝΕΤΩΩΝΕ ΝΤΠΕΤΡΑ | ΝΑΠΑ ΜΗΝΑ, «apa Johanès, le père de l'infirmerie de la pétra d'apa Mèna» (cf. Bacot, Une nouvelle attestation).

2 ΜΑ ΝΕΚΟΤ[Κ] Les fouilles du monastère n'ont pas livré de lits. Seules quelques couchettes maçonnées dans les murs ont été trouvées (cf. 32, 4). Leur faible nombre permet de supposer que la plupart des moines dormaient sur des nattes ou des lits mobiles qui n'ont pas été conservés. Il faut noter que, selon certains auteurs, les lits ne sont pas utilisés par les moines, excepté les malades, cf. Guillaumont, *Histoire des moines aux Kellia*, p. 191 (155). – Un autre texte du lot Demulling (32), qui provient probablement de Baouît, porte le texte d'une liste de pièces de mobilier, incluant un lit (ΜΑ ΝΕΝΚΟΤΚ).

3 ΝΠΙΛΛΚΕΡ La lecture de la fin du mot est problématique. Pour le sens, il doit s'agir du personnage à qui sont destinés les lits. On peut penser à un nom propre (qui n'est pas attesté ailleurs).

4 ΚΕ[. .] . . On peut proposer de restituer ΚΕ[CN]ΛΥ «deux autres».

4 ΩΙΝΕ ΝΣΩΟΥ La formule ΩΙΝΕ ΝΣΑ sert d'*incipit* pour certains ostraca de Baouît (cf. ci-dessus). On la retrouve aussi dans un autre texte à *incipit* ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤΣΖΑΙ (*P. Jonathan Byrd* 36.2, 6-8: ΩΙΝΕ | ΝΣΩΟΥ ΖΙΤΝ ΠΕΝΕΞ | ΝΕΝΩΧ «va les chercher auprès des marins d'Énoch»).

5 ΝΤΕΥΞΕ L'expression signifie littéralement: «de leur manière», ce qui peut signifier «comme avant, comme d'habitude» (cf. Crum, *Dict.*,



p. 639b). Le sens exact de ce passage est problématique. On trouve un emploi similaire dans *P. Lond. Copt.* 1037: ΑΙΘΙΝΗ ΝΣΑ ΠΑΤΡΙΜΥΣΙΝ ΣΝΑΥ ΝΤΟΟΤΚ ΜΝ ΝΑΚΟΥΦΩΝ ΝΤΕΥΖΕ «j'ai cherché mes deux *trimesion* chez toi, ainsi que mes jarres, comme d'habitude (?)».

5 ... ρ β οὐο Ce passage quasi illisible résume l'objet de la communication de l'archimandrite. Il doit s'agir de la traduction en grec de la mention des deux lits dont il est question plus haut (l. 2-3 μα ἡκοτ[κ]ι cηαγ). Ce pourrait être le mot κραββάτιον «lit», précédé de γί(νεται).

6 + Γέρμανος στοιχε(ι) + La «signature» de Germanos est d'une autre main. Un archimandrite de ce nom est attesté à Baouït, dans un autre texte à *incipit* ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤΕΛΛΙ, BM EA inv. 75330 (S. Clackson m'avait aimablement fourni cette information (e-mail du 13.08.2001)); le texte est publié dans le livre de S. Clackson sous le n° 21). Le nom est plutôt rare à Baouït: un notaire du nom de Germanos apparaît dans *P. Mon. Apollo* I 50. On trouve la même signature dans *P. Lugd.-Bat.* XIX 24, un reçu de taxe grec (cf. ci-dessus). Il s'agit certainement du même personnage. le reçu de taxe est daté d'une troisième année de l'indiction, ce texte-ci d'une huitième année: on ne peut donc déterminer si Germanos était déjà supérieur du monastère de Baouït à ce moment.

2. Ordre du supérieur (pl. I)

Le morceau de papyrus est de couleur beige clair. L'état de conservation est très mauvais: le coupon est incomplet et parsemé de trous.

Le texte présente le début d'un ordre administratif à *incipit* ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤΣΧΑΙ. La suite du papyrus est trop endommagée pour qu'on puisse en définir le contenu.

P. Brux. inv. E. 9421
l. $9,4 \times$ h. 7 cm

Monastère d'apa Apollô (Baouît)
VIII^e siècle

Un *kollèma* est visible dans la partie inférieure gauche du fragment. Les fibres sont parallèles à l'écriture au-dessus et perpendiculaires en dessous. Une partie du *pròtokollon* est donc conservée. Les quatre lignes d'écriture sont fort endommagées. L'encre, de couleur noire, a fortement pâli par endroits. La marge de gauche et la marge supérieure sont conservées. On ne peut déterminer si la marge inférieure est conservée.

L'écriture est régulière et peu cursive, mais présente quelques ligatures.

Le verso est vierge.

+ ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤΣΖΑΙ ΝΠΕΥ[ΩΗΡΕ]	
ΘΕΟΔΟΣΕ ΠΑ ΠΜΑ ΝΝ[	]
ΧΕ . Μ [.]ΥΕΚΘ . . . [	]
Ν . . [] Ω [	]

«C'est le Père qui écrit à son fils Theudosé, celui de: ...»

1 πενειωτ La lecture du début de la ligne est difficile. La graphie πνιωτ est aussi envisageable.

2 θεολοσε On peut hésiter entre la lecture θεολοσε et θεω-λοσε. Les deux noms sont attestés. La première lecture semble préférable car l'ο dans ce texte est parfois ouvert (cf. θεολοσε).

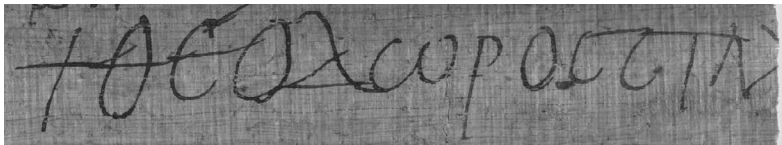
2 παμμα νη[On peut penser à restituer πμα νη[ετφωνε], comme dans **1**. Mais il y a beaucoup d'autres possibilités: il peut s'agir d'un lieu du monastère (πμα νοϋωμ «le réfectoire», πμα νωωπε «l'habitation») ou d'un des nombreux toponymes en πμα ν... (cf. p. ex. Drew-Bear, *Nome Hermopolite*, p. 210-213).

3 . μ . γεκο La lecture et l'interprétation du début du contenu proprement dit de l'ordre est problématique. La première lettre ressemble à un c. Une lecture ϣμ[ο]γ «bénis» ne convient pas pour le sens; ϣμ[μ]ε «appeler, accuser» ne semble pas mieux convenir; une forme de cμνε (ϣμ[ν], par exemple) «établir» ne semble pas meilleure. Il est aussi possible que la première lettre se lise ϣ et signifie «donne».

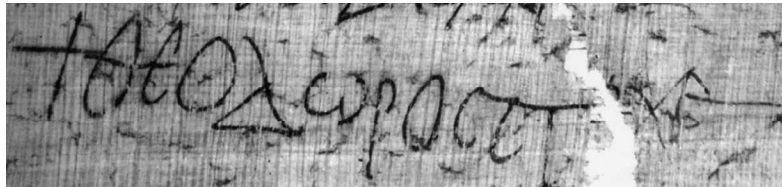
3. Ordre du supérieur (pl. I)

Le morceau de papyrus est de forme rectangulaire et de couleur brun beige. Le papyrus est en bon état.

Le début du texte n'est pas conservé ni, par conséquent, la formule πενειωτ πετςαι, caractéristique des ordres de l'archimandrite. On peut cependant proposer, avec un haut degré de probabilité, que le texte de Bruxelles appartient bien à cette série, par comparaison avec *P. Vindob. K 11375*. En effet, la signature très caractéristique de l'archimandrite Théodôros est absolument identique dans les papyrus de Bruxelles et de Vienne.



P. Brux. inv. E. 8099 (= 3)



P. Vindob. K 11375

Le supérieur monastique est très soigneux et lève même la main entre presque chaque trait du ductus (en un trait: η; en un ou deux traits: ο, ω; en deux traits: Δ, ρ, c, τ, χ; en trois traits: ε, θ).

P. Brux. inv. E. 8099 v.
l. 12,1 × h. 5,5 cm

Monastère d'apa Apollô (Baouît)
VIII^e siècle

Les trois lignes d'écriture, parallèles aux fibres, occupent toute la surface du coupon. L'encre, de couleur noire, est bien conservée. Le texte est incomplet. La partie supérieure du papyrus n'est pas conservée, pas plus que la partie droite.

L'écriture des deux premières lignes conservées est fluide, cursive et régulière, elle est le fait d'un scribe expérimenté. Les ligatures y sont nombreuses. La différence entre la ligne grecque et la ligne copte est marquée: l'écriture est plus rapide en grec et certaines lettres sont différentes (β, π). La troisième ligne est écrite par une autre main (celle de l'archimandrite). L'écriture de cette troisième ligne est libraire, de grandes dimensions (le θ mesure 1,6 cm de haut), particulièrement soignée, presque calligraphiée. Chaque lettre est formée de plusieurs traits tracés avec soin.

Le texte est écrit au verso d'un compte (apparemment en artabes). Le compte est clairement antérieur: à la l. 3, on voit que le texte est incomplet à gauche, ce qui correspond de l'autre côté au bas, parfaitement conservé, de l'ordre du supérieur. La lacune à gauche vient donc du fait que le compte a été découpé avant d'être réutilisé.

[---]

ΠΑ ΤΑΒΩ ΠΡΟΣ ΤΕΥCΕΝΗΘΙΑ ΚΑΤΑ Ρ[ΟΜΠΕ]

μ'(ηνι) Θ^ω/(θ) ιη ινδ/(ικτίωνος) ιβ Βίκτ/(ωρ) Ἐπόν^{ου} ἔγρ^α(ψα) +
+ ΘΕΟΔΩΡΟΣ CΤΗΧ[ε +]

«(† C'est le Père qui écrit à son fils: donne ... à ...) celui de Tabô suivant la coutume annuelle. Au mois de Thôth, le 18; 2^e année de l'indiction. Victor, fils d'Éponou (?), j'ai écrit. † Théodôros marque son accord. †»

1 ΤΑΒΩ Le mot ΑΒΩ signifie «filet». Le terme est précédé de ΠΑ, qui marque l'origine; la séquence ΤΑΒΩ est donc ici un toponyme. Il est déjà attesté mais n'a pas encore été enregistré dans les ouvrages de référence (Calderini, *Diz. Geogr.*, Drew-Bear, *Nome Hermopolite*, Timm). On le trouve dans une liste de noms qui provient peut-être du monastère de Baouît: *BKU* III 471, 6: ΒΙΚΤΩΡ ΠΑ ΤΑΒΩ «Biktôr, celui de Tabô» (la lecture a été vérifiée sur photographie), ainsi que dans un autre ordre à *incipit* ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕCΔΙ, *P. Vindob.* K 11383 (publié dans Clackson, *It Is Our Father* sous le n° 42), où il est question de ΙΕΡΗΜΙΑC ΠΑ ΤΑΒΩ. Le toponyme est peut-être aussi attesté dans *CPR* XX 9, 6.

1 **ΠΡΟΣ ΤΕΥΚΕΝΗΘΙΑ ΚΑΤΑ Ρ[ΟΜΠΕ** On distingue entre le c et le e la trace d'un h effacé. On trouve une expression analogue dans *P. Mon. Apollo I 55, 5*: **ΠΡΟΣ ΤΕΥΚΕΝΗΘΙΑ ΚΑΤΑ Ρ[ΟΜΠΕ** «suivant la coutume annuelle». On trouve également le terme, écrit comme dans le texte de Bruxelles, dans *O. Bawit 87, 2*: **ΝΕΚΕΝΗΘΙΑ**. Le sens usuel est «habitude, coutume»; mais le mot peut parfois désigner une «gratification habituelle» (cf. Förster, *WB*, p. 778 qui cite pour ce sens, à mon avis à tort, *P. Mon. Apollo I 55*). – Sur le terme dans les papyrus grecs, cf. Worp, *Deliveries for συνήθεια*.

2 **μ'(ηνι) Θ^θ/(θ) ιη** Le 18 Thôt correspond au 15 septembre (ou au 16 septembre, les années qui suivent une année bissextile). *P. Vindob. K 11375*, daté du 8 Pachôn de la même année du cycle indictionnel, a été écrit la même année, quelques mois auparavant, le 3 mai précisément.

2 **Βίκτ/(ωρ) Ἐπόν^{ου}** Le scribe Victor, fils d'Éponou(chos) n'est pas autrement connu à Baouît.

2 **Ἐπόν^{ου}** Il s'agit probablement d'une graphie abrégée du nom Ἐπόνυχος (régulièrement écrit Ἐπόνυχος).

3 **ΘΕΟΔΩΡΟΣ** L'archimandrite Théodôros est attesté par plusieurs sources (cf. *P. Mon. Apollo I*, p. 28): – le texte à *incipit* ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤΣΖΑΙ de Vienne (*P. Vindob. K 11375*); – *P. Mon. Apollo I 38, 2-3*: **ΘΕ[ΟΔΩ]ΡΟΣ ΠΑΡ^ΧΜΑΝ^Α ΑΥΘ ΠΩΤ | [ΜΠΤΟΠΟΣ]** «Théodoros l'archimandrite et père du lieu»; – *O. Brit. Mus. Copt. pl. 7, 3* (linteau de porte, cf. Krause, *Inschriften auf den Türsturzbalken*, p. 120): **ΘΕΟΔ]ΩΡΟΣ ΠΕΙΩΤ ΜΠ | [ΤΟ]ΠΟΣ** (pour autant qu'il s'agisse du même personnage); – peut-être aussi *P. Mon. Apollo I 17, 12-13*: **ΘΕΟΔΩΡΟΣ | ΠΡΕ** «Théodoros le prêtre / le proestôs» (la lecture n'est pas assurée: il pourrait s'agir de **πρε(σβύτερος)** ou **προ(εστώς)**). L'archimandrite Théodoros a été actif au moins pendant la 12^e année (et peut-être la 11^e) d'un cycle indictionnel. On peut en effet dater trois des sources: *P. Brux. inv. E. 8099*: 18 Thôt, 12^e ind.; *P. Vindob. K 11375*: 8 Pachôn, 12^e ind.; *P. Mon. Apollo I 38*: 9 Pachôn (la lecture Pauni est aussi possible d'après la photographie), 11^e ou 12^e ind. (la date n'est pas conservée l. 7, mais l'indication l. 4 de **ΕΝΔΙΚΑΤΗΣ ΙΝΔ^ο** «onzième année de l'indiction» permet de déduire que le document doit être daté d'une 11^e ou d'une 12^e année).





CHAPITRE 2

Ordres de paiement (4-27)



Ce chapitre comprend l'édition d'une série d'ordres de paiement de denrées alimentaires conservés à Bruxelles (4-21). J'y ai ajouté l'édition ou la réédition d'ordres de paiement du monastère d'apa Apollô conservés dans d'autres collections (22-27)¹.

Les ordres de paiements édités dans ce chapitre appartiennent à une série d'une quarantaine de documents. Ils se présentent sous la forme de petits coupons de papyrus, portant un texte bilingue grec-copte, parfois munis d'un sceau. Le document mentionne le bénéficiaire du paiement et la nature de la rétribution (vin, huile, pain...); suivent le nom du responsable et la date. Il faut noter que les éléments du formulaire sont simplement juxtaposés, sans aucun lien entre eux. Les documents mentionnent donc un paiement en nature, sans que le texte précise clairement que le personnage nommé en premier est le bénéficiaire ou l'auteur du versement. C'est le contexte général qui permet de déterminer le sens de la transaction. Ces textes datent du VIII^e siècle et proviennent du monastère de Baouît (cf. ci-dessous).

¹ Les textes du chapitre sont classés thématiquement d'après la denrée qui fait l'objet de la transaction, ou d'après la denrée principale s'il y en a plusieurs. L'ordre adopté est le suivant: vin (4-10), huile (11-12), salaisons de poisson (13), pain (14-15) et produits divers (16-18). En fin de chapitre, j'ai rassemblé les textes où l'indication de la denrée n'est plus lisible (19-21). Au sein de chaque groupe thématique, les textes sont classés selon leur état de conservation. Les textes des autres collections sont classés suivant l'ordre alphabétique de leur sigle.

De nombreux ordres de paiement sont conservés dans la documentation papyrologique. Cependant, seul un petit nombre d'entre eux présente une structure analogue à celle des documents bruxellois. Les textes publiés qui présentent un formulaire parallèle sont, à ma connaissance, les suivants :

- *BKU* III 508 (réédité sous le n° **22**);
- *P. Bal.* 307 (discuté ci-dessous, commentaire à *P. Iand.* inv. 19 = **25**);
- *P. Hermitage Copt.* 16 (discuté ci-dessous, commentaire à *P. Yale* inv. 1866 = **27**);
- Quelques textes de la collection Hyvernât;
- *P. Mon. Apollo* I 47 (discuté ci-dessous);
- *P. Palau-Rib.* inv. 40 (= *SB Kopt.* I 42; réédité sous le n° **26**);
- *P. Ryl. Copt.* 465.

Par ailleurs, il y a de nombreux texte inédits qui présentent la même structure et qui proviennent du monastère de Baouît :

- *P. Duk.* inv. 257 (édité sous le n° **23**);
- *P. Duk.* inv. 1100 (édité sous le n° **24**);
- *P. Iand.* inv. 19 (édité sous le n° **25**);
- *P. Louvre* E 27565, 27592, 27640²;
- *P. Yale* inv. 1866 (édité sous le n° **27**)³;
- Un lot de papyrus conservés au British Museum⁴;
- Plusieurs papyrus de Cambridge⁵.

Tous ces documents sont rédigés de manière analogue. Ils mentionnent toujours :

- le(s) bénéficiaire(s) de l'ordre de paiement;
- la (ou les) denrée(s) qui lui (leur) est (sont) attribuée(s);

² Cf. CLÉDAT et al., MIFAO 111, p. 354 (pl. 312 en bas à gauche et pl. 318, en bas à droite). Les textes sont inédits (le premier est mentionné dans *P. Mon. Apollo* I 46); S. Clackson était chargée de la publication des textes de Baouît conservés au Musée du Louvre; on m'a confié son travail pour le terminer et le compléter.

³ D'autres ordres de paiement sont conservés dans cette collection (p. ex. *P. Yale* inv. 1762 et 1767).

⁴ Ces textes font partie des papyrus ramenés d'Égypte par le missionnaire américain G. Lansing en 1887, cf. *P. Mon. Apollo* I, p. 11. S. Clackson, qui était également chargée de la publication de ces textes, a eu l'amabilité de me faire connaître ces documents en me faisant parvenir des photocopies des papyrus et ses transcriptions préliminaires.

⁵ Une transcription préliminaire de ces textes avait été effectuée par S. Clackson. Je remercie J. Clackson de m'en avoir fourni une copie.



- la signature d'un responsable monastique ;
- une date. L'élément essentiel du rapprochement entre ces documents et ceux de Bruxelles édités ici tient donc plus à la forme qu'au contenu.

Pour quelques textes cités ci-dessus, la provenance est certaine. Ainsi, *P. Iand.* inv. 19 (25) et *P. Palau-Rib.* inv. 40 (26) présentent le nom et la signature d'archimandrites de Baouît connus par de nombreuses sources (cf. *P. Mon. Apollo* I, p. 28)⁶. *P. Mon. Apollo* I 47 est écrit au verso d'un texte (ordre de paiement de taxe) adressé à un moine du monastère d'apa Apollô de Baouît. La collection Lansing ne contient apparemment que du matériel du monastère de Baouît. Les papyrus du Louvre ont été trouvés lors des fouilles du site. Pour les autres documents, la même provenance est vraisemblable. *BKU* III 508, *P. Duk.* inv. 1110, *P. Hermitage Copt.* 16, *P. Yale* inv. 1866 sont parallèles aux documents de Baouît et font partie de collections possédant d'autres papyrus de même provenance.

La seule exception⁷ est un document trouvé lors de fouilles du monastère d'apa Apollô à Deir el-Bala'izah, *P. Bal.* 307: [†] $\epsilon\pi\lambda\omicron\gamma\omicron\varsigma$ $\eta\eta\epsilon\varphi\omicron\omicron$ [C] | [$\eta\epsilon$]COCY OYBAICNAΥ NH[PT] | [– – –] «† Pour le compte des bergers. Un *baisnau* de vin...». Ce texte est malheureusement incomplet et on ne peut savoir exactement dans quelle mesure la fin du document était comparable à celle des textes de Baouît⁸.

Plusieurs éléments m'amènent à penser que la série conservée à Bruxelles provient aussi du monastère d'apa Apollô de Baouît :

- la ressemblance typologique avec des ordres de paiements provenant de manière certaine de Baouît (*P. Palau-Ribes* 40⁹, *P. Iand.* inv. 19, *P. Mon. Apollo* I 47 et d'autres textes inédits de la collection Lansing et de Cambridge¹⁰);

⁶ Le même archimandrite a apparemment signé *P. Louvre* E 27565 et 27640.

⁷ Il faut ajouter que la provenance de *P. Ryl. Copt.* 465 ne peut être déterminée et que celle des *P. Hyvernat* n'est pas certaine. Ces textes présentent d'ailleurs un formulaire légèrement différent.

⁸ Par ailleurs, la denrée est notée en copte (ce qui est rare dans la série des textes de Baouît).

⁹ Ce document porte la signature de l'archimandrite Kèri.

¹⁰ *P. Iand.* inv. 19 présente le nom et signature d'un archimandrite de Baouît connu par de nombreuses sources; *P. Mon. Apollo* I 47 est écrit au verso d'un ordre de paiement de taxe adressé à un moine du monastère d'apa Apollô de Baouît; d'autres textes de la collection Lansing proviennent de Baouît, cf. *P. Mon. Apollo* I, p. 11.

- la présence de toponymes du nome hermapolite (ΠΑΠΛΟΥ et ΤΒΛΚΕ) sur deux de ces papyrus (5 et 7); ces lieux sont très proches du monastère (cf. le commentaire à ces textes);
- l'appartenance assurée (cf. l'introduction) des documents de Bruxelles au lot Demulling, dont plusieurs autres textes coptes proviennent du monastère d'apa Apollô de Baouît, par exemple les ordres de l'administration monastique à *incipit* ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤΣΛΙ (cf. p. ex. *P. Brux.* inv. E. 9146 v.) ou les contrats de prêt (34-35).

Sur la base de tous ces éléments, je pense que la structure et le formulaire des ordres de paiement¹¹ forment un «formulaire documentaire» propre au monastère de Baouît (cf. p. 113). Je propose donc de considérer ces documents comme un nouveau dossier de textes du monastère¹².

La présentation qui suit est basée prioritairement sur les ordres de paiement de Bruxelles, mais il a été tenu compte de tous les textes parallèles dont j'ai eu connaissance, y compris les documents inédits.

A. Présentation matérielle des documents

L'aspect matériel des documents n'est pas sans importance pour déterminer le contexte des paiements et plus généralement les mécanismes qui sous-tendent la production de ces textes.

1. DIMENSIONS

Les ordres de paiement conservés à Bruxelles se présentent le plus souvent sous la forme de coupons de papyrus, de petite dimension (8-12 cm de long sur 5-9 cm de haut) et de format rectangulaire ou carré. Le plus long (13) mesure plus de 16 cm de long, le plus haut (6) 9,8 cm de haut. Le plus petit document complet (16) mesure 7,1 cm de long sur 4,2 cm de haut. La taille moyenne des ordres de paiement est d'environ 10 cm de long sur 6 cm de haut¹³.

¹¹ Les pages qui suivent mettent en évidence les différents éléments du formulaire de ces documents.

¹² On trouvera en annexe un tableau rassemblant les informations contenues dans les ordres de paiement qui proviennent du monastère de Baouît.

¹³ On peut noter un détail qui n'est peut-être pas fortuit. L'état de conservation des textes est, de manière générale, bon; mais on trouve quelques textes dont le coin supérieur gauche est coupé de manière assez nette (cf. particulièrement les

2. PALÉOGRAPHIE

L'écriture des ordres de paiement est marquée par son caractère cursif, présentant de nombreuses ligatures. Elle est le fait des scribes professionnels qui travaillent pour l'administration monastique. Le scribe Mousaiou notamment a écrit des ordres de paiement (25), des reçus de taxe (*P. Lond.* V 1748) et des ordres à *incipit* ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤΣΖΛΙ (*P. Duk.* inv. 1053). Plusieurs mains et plusieurs scribes sont identifiables (cf. ci-dessus).

Un des traits les plus marquants est la différence d'écriture entre la partie copte et la partie grecque du texte, tant du point de vue du caractère plus ou moins cursif de l'écriture (plus rapide en grec) que de la forme de certaines lettres (κ, π, μ... mais cela varie selon les scribes). Le phénomène est connu par ailleurs, par exemple dans les reçus de taxe thébains de la première moitié du VIII^e siècle¹⁴.

L'écriture de ces reçus peut être datée, sur des critères paléographiques, du VIII^e siècle, notamment d'après la comparaison avec les reçus de taxe thébains. Cette datation est confirmée par ailleurs (cf. ci-dessous).

3. LANGUES

Tous les ordres de paiement conservés à Bruxelles sont bilingues grec-copte. L'identité du bénéficiaire est notée en copte; la denrée¹⁵, le nom du responsable et la date sont écrits en grec.

Ce bilinguisme documentaire est connu par ailleurs. Il est par exemple de règle d'indiquer un total en grec (cf. p. ex. *O. Bawit* 1). Dans les reçus de taxes thébains, il arrive souvent que le nom du scribe soit écrit en grec alors que le reste du reçu est en copte (cf. p. ex. *O. Medin. Habu* 229); plus rarement le reçu est écrit en grec, et la signature du responsable et la mention du scribe sont écrites en copte (cf. p. ex. *O. Ashm. Copt.* 15¹⁶). Par ailleurs, les

textes 4 et 15). Cela pourrait peut-être indiquer que les documents ont été attachés ensemble par le coin. Par ailleurs, la partie droite, et plus particulièrement le haut de celle-ci, est parfois abîmée, mais ne présente pas de trace de coupure (cf. 8, 9, 11 et 12).

¹⁴ Cf. DELATTRE, Le reçu de taxe *O. Brux.* Inv. E. 375, p. 361-368; cf. aussi la communication de J. Tait au 23^e congrès de papyrologie à Vienne en 2001.

¹⁵ Sauf dans *P. Brux.* inv. E. 9385 (14), où la denrée est exprimée en copte.

¹⁶ Cf. DELATTRE, Reçus de taxe et marine arabe: les quatre premières lignes du reçu sont rédigées en grec; les trois suivantes, qui contiennent la signature de l'apôtre et la mention du scribe, sont en copte.

grands contrats thébains du VIII^e siècle (cf. p. ex. *CPR* IV 26) contiennent souvent des formules de datation ou d'invocation à la Trinité en grec.

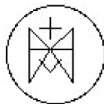
4. SCEAU¹⁷

Beaucoup d'ordres de paiement sont munis d'un sceau en argile, apposé en dessous du texte, vers la droite. Sur les seize documents édités ici, huit ont conservé un sceau; quatre en avaient peut-être un, mais ne l'ont pas conservé; et quatre n'en ont jamais eu. Il faut noter par ailleurs qu'un sceau, détaché du document sur lequel il avait été apposé, est également conservé (*P. Brux.* inv. E. 9452).



P. Brux. inv. E. 9452

Les sceaux portent comme estampille, à l'époque copte, un monogramme ou une image¹⁸. Dans la collection de Bruxelles les huit sceaux en argile présentent une estampille avec un monogramme. Au moins deux dessins différents sont reconnaissables.



Monogramme «Mèna»



Monogramme «Isaak» (?)

Le monogramme présenté à gauche apparaît sur le sceau des textes 7, 13, 19, 23 et *P. Brux.* inv. E. 9452; il comprend les lettres α, η, μ, ν et une petite croix. Il faut sans doute y lire le nom

¹⁷ Sur les sceaux à l'époque arabe, cf. GROHMANN, *CPR* III, p. 77-85.

¹⁸ Sur les sceaux portant un monogramme, cf. WASSILIOU, *Siegel und Papyri*, n^{os} 19 et 28.

Mèna. Le monogramme de droite, lisible sur le sceau des textes 4 et 7, est incomplet; les lettres que l'on distingue sont λ , $\dot{\iota}$ et κ . Il faut peut-être y lire le nom Isaak¹⁹.

Plusieurs papyrus de la collection Lansing du British Museum ou de la collection de l'Université de Cambridge ont conservé un sceau; mais ces exemplaires sont trop abîmés pour déterminer s'ils présentent le même monogramme que les sceaux conservés à Bruxelles.

Les fouilles françaises à Baouît au début du XX^e siècle ont mis au jour de nombreux monogrammes estampillés sur des bouchons d'amphores. On y retrouve des combinaisons proches de celles que l'on lit sur les sceaux du lot Demulling. Une de ces estampilles représente apparemment aussi le nom Mèna (cf. Clédat et al., MIFAO 111, p. 236, 5, fig. 45). Ces monogrammes servaient vraisemblablement à indiquer le nom du propriétaire de l'objet ou du (ou des) responsable(s) qui avai(en)t présidé à la fermeture de l'amphore. Je reproduis ici le fac-similé de ce monogramme.



Clédat et al., MIFAO 111, p. 236, 5, fig. 45

Les ordres de paiement *P. Duk.* inv. 257 et *P. Yale* inv. 1866 ont également conservé un sceau. Le monogramme «Mèna» de *P. Duk.* inv. 257 est identique à celui des sceaux de Bruxelles²⁰.



P. Duk. inv. 257

5. RÉUTILISATION

Deux tiers des ordres de paiement de Bruxelles (13 sur 18) sont écrits au verso d'un papyrus déjà utilisé. Le bureau administratif

¹⁹ Le nom Iakôb n'est pas vraisemblable: il n'y a pas de place sur le sceau pour les lettres κ et ω .

²⁰ Il faut noter que *P. Yale* inv. 1868 a conservé un sceau avec un monogramme qui ressemble très fort à celui attesté ici.

qui délivrait les ordres de paiement découpait donc des papyrus usagés, les lavait parfois et les réutilisait pour noter les ordres de paiement.

Dans certains cas (le texte **11** est, à cet égard, exemplaire), on peut même déceler les traces de réutilisations multiples : le papyrus a été utilisé une première fois ; ensuite ce fut le tour du verso ; enfin, ce dernier a été nettoyé pour être réutilisé comme ordre de paiement. Le premier texte de réutilisation est encore visible par endroits (comme un palimpseste).

Ce phénomène de récupération est assez frappant à l'époque copte, particulièrement me semble-t-il dans les archives du monastère d'apa Apollô à Baouît²¹. Nul doute que le nombre des réutilisations est élevé aux VII^e-VIII^e siècles, peut-être en raison d'une paupérisation et d'un souci d'économie général, peut-être aussi en raison des difficultés d'approvisionnement en papyrus (cf. la formule $\kappa\omega \ \eta\alpha\iota \ \epsilon\beta\omicron\lambda \ \chi\epsilon \ \mu\eta\iota\sigma\epsilon\iota \ \chi\lambda\rho\tau\eta\varsigma$ «pardonne-moi de ne pas avoir trouvé de papyrus» sur les ostraca thébains²²) ou d'une augmentation du prix de ce produit.

Les textes réutilisés sont de nature documentaire : des protocoles bilingues grec-arabe, des lettres, des contrats ou d'autres documents coptes (très rarement grecs)... tous textes qui ont perdu leur utilité au moment de la réutilisation.

Voici une liste indiquant ce qui se trouve au dos²³ de chaque ordre de paiement de Bruxelles publié ici :

4. Fragments d'un compte et d'autres textes.
5. Le verso est vierge.
6. Le verso est vierge.
7. Lettre (**42**).
8. Le verso est vierge.
9. Protocole bilingue grec-arabe (**58**).
10. Liste de biens mobiliers et immobiliers (**32**).
11. Contrat (?).
12. Le verso est vierge.
13. Contrat de vente (**46**).
14. Protocole bilingue grec-arabe (**60**).

²¹ L'impression ne peut être que subjective en l'absence de travaux statistiques sur le sujet.

²² Cf. p. ex. *O. Crum* 49 ; 212 ; 332 ; 374 ; 388 ; *O. Crum ST* 197 ; *O. Crum VC* 64 ; 70 ; 82 ; *P. Mon. Epiph.* 172 ; cf. BIEDENKOPF-ZIEHNER, *Briefformular*, p. 28-31.

²³ Je veux dire sur l'autre face du papyrus. Dans la plupart des cas, l'ordre de paiement est une utilisation secondaire.

15. Lettre (41).
16. Quittance ou reçu (45).
17. Protocole bilingue grec-arabe (59).
18. Le verso est vierge.
19. Protocole bilingue grec-arabe (56).
20. Document fragmentaire.
21. Document grec fragmentaire.

La réutilisation est aussi attestée dans les ordres de paiement de Baouît conservés dans d'autres collections :

22. *BKU* III 508 : lettre.
23. *P. Duk.* inv. 257 : lettre.
24. *P. Duk.* inv. 1100 : lettre.
25. *P. Iand.* inv. 19 : le verso est vierge.
26. *P. Palau-Rib.* inv. 40 : exercice d'écriture (?).
27. *P. Yale* inv. 1866 : traces de deux lignes.
P. Mon. Apollo I 47 : ordre de paiement de taxe, délivré par l'administration arabe.
P. Hermitage Copt. 16 : document (inédit).

B. Structure des documents

Les ordres de paiement du monastère d'apa Apollô présentent un formulaire assez uniforme²⁴. La structure de ces documents est la suivante (les éléments indispensables sont précédés d'un astérisque) :

1. *Bénéficiaire(s) ;
2. *Denrée(s) ;
3. *Responsable²⁵ ;
4. *Date ;
5. Scribe ;
6. Annotations ;
7. Sceau.

²⁴ Il faut noter que, dans les textes de la collection Hyvernât, l'ordre des éléments est différent : la date est notée en premier lieu. L'attribution de ces textes au monastère de Baouît n'est pas tout à fait certaine.

²⁵ Dans le texte 3, le responsable n'est pas indiqué, cf. commentaire dans l'édition.

1. BÉNÉFICIAIRE(S)

De nombreux bénéficiaires différents sont mentionnés dans les ordres de paiement²⁶: bergers, chantres, diœcètes, gardiens, *hypourgoi*, maçons, palefreniers, *shalious*, sous-diacres, *symmachoi*, vendeurs d'encens²⁷... Il est souvent difficile de déterminer leur statut²⁸. Certains d'entre eux sont assurément des laïcs, d'autres sont certainement des moines du monastère. Cela indique que les ordres de paiement sont utilisés pour distribuer des denrées alimentaires aussi bien aux membres du monastère qu'aux personnes extérieures.

L'activité professionnelle du bénéficiaire est souvent mentionnée. Il serait tentant d'imaginer que le paiement rémunère cette occupation (par exemple, les gardiens payés pour leur travail de surveillance). Mais la mention de la profession du bénéficiaire peut simplement apporter une précision qui permet de mieux situer le personnage, le paiement rémunérant tout autre chose.

Des individus que l'ononastique désigne comme **Arabes** (καλει et αμερ) apparaissent comme bénéficiaires dans trois ordres de paiement: *P. Camb. UL* inv. 1262, *P. Yale* inv. 1866 et *P. Hermitage Copt.* 16. Bien que leur fonction ne soit pas précisée, il semble probable que καλει et αμερ ont été des personnages officiels de l'administration arabe.

Des **bergers** du monastère apparaissent dans un ordre de paiement de poix (*P. Iand.* inv. 19). Il n'est pas possible de savoir si ce sont des moines ou pas.

Des **chantres** sont mentionnés dans *P. Hyvernat* inv. 75.18. De nombreux moines du monastère ont le titre de chantre (cf. ci-dessus).

Deux **diœcètes** sont les bénéficiaires de **15** (un seul diœcète dans **16**). Il me semble que le titre renvoie dans ce cas à un administrateur privé, et non à un magistrat (cet emploi du terme est attesté, cf. Förster, *WB*, p. 202). Les diœcètes du nome antinooupolite seraient alors les administrateurs des biens monastiques situés

²⁶ Le plus souvent le bénéficiaire est indiqué en tête du document; parfois son nom est précédé de επιλο" «pour le compte de», comme p. ex. dans les textes de la collection Hyvernat ou dans un papyrus du Louvre (*P. Louvre* E 27592).

²⁷ Des *shalious* et des boulangers sont attestés dans les ordres de paiement de la collection Lansing du British Museum.

²⁸ Cf. *P. Mon. Apollo* I, p. 31-32: «Relations between laypeople and the monastery».

dans ce nome. Il n'est pas possible de déterminer si ce sont des moines ou des laïcs.

Des **gardiens** (περφοεις) apparaissent plusieurs fois comme bénéficiaires dans les ordres de paiement (6, 19, *BKU* III 508 = 22). Le terme, équivalent copte du grec φύλαξ, apparaît dans un papyrus du monastère d'apa Apollô: *P. Mon. Apollo* I 38, 9, où un gardien est témoin d'un contrat de prêt. Les gardiens sont probablement des moines, cf. *I. Baouît* 20, 439 (MIFAO 59, p. 127): ΠΑΣΟΝ ΠΑΣΩΜΟ ΠΥΡΡΟΕΙΣ (lire ΠΡΑΡΟΕΙΣ, cf. note 1) «Frère Pachômo le gardien»²⁹. Le métier de portier, en grec θυρουρός, semble recouvrir en partie les fonctions de gardien. Les portiers sont bien attestés dans la documentation grecque; ils peuvent exercer leur profession pour une église (cf. *CPR* X, 16: une église paye des portiers; *P. Bad.* IV 95, 4, 69), un monastère (cf. *P. Iand.* VIII, 154, 5?; *P. Oxy.* XXIV 2419, 8), ou encore un employeur privé. Dans les textes de Baouît, les gardiens ont des fonctions plus larges que celles de portier puisque ce sont des gardiens qui sont chargés de collecter l'impôt personnel auprès des moines (cf. commentaire à 6). Ils sont certainement moines eux aussi.

Des **hypourgoi** (assistants) sont les bénéficiaires de deux ordres de paiement de la collection Hyvernat (75.01 et 75.17). On ne peut déterminer si ce sont des moines ou des employés laïcs du monastère.

De même le **maçon** attesté dans *P. Mon. Apollo* I 47 peut être soit un laïc, soit un membre du monastère. Je pencherais plutôt pour la seconde hypothèse car plusieurs moines étaient maçons, à Baouît comme à Saqqarah (cf. p. ex. MIFAO 12, p. 104; MIFAO 59, p. 70; *I. Saqqarah* 29; 212; 222; 386, cf. Wietheger, *Jeremias-Kloster*, p. 281-282).

²⁹ On trouve aussi mention de gardiens dans une liste de dépenses en vin d'une *diakonia* à Deir el-Bala'izah: *P. Bal.* 312, 6 (voir aussi 305 et 291, 13). À Saqqarah, le terme est souvent attesté (une quinzaine de références); cf. WIETHEGER, *Jeremias-Kloster*, p. 287 «Die 'ΠΡΑΡΟΕΙΣ' sind Wächter für unterschiedliche Bereiche im Kloster. Der Beruf ist in Saqqarah oft belegt, seltener in Bawit». On y trouve plusieurs titres qui peuvent aider à mieux appréhender la fonction de gardien: un ΠΠΟΒ ΠΡΑΡΟΕΙΣ «grand gardien, chef des gardiens» (*I. Saqqarah* 396), un homme qui est ΠΑ ΠΡΟ «celui de la porte, le portier» et ΡΑΡΟΕΙΣ, un ΡΑΡΟΕΙΣ ΠΠΗΗ «gardien de notre maison», un gardien ΜΠΠΗΗ ΜΑΡΕΙΣ «de notre maison du sud», un ΡΑΡΟΕΙΣ ΠΡΟ ΕΜΘΝΤ (lire: ΜΠΡΟ ΝΕΜΕΝΤ) «gardien de la porte ouest». La documentation du monastère d'apa Jérémie incite à voir une équivalence entre la fonction de ΡΑΡΟΕΙΣ et de ΠΑ ΠΡΟ: gardien et portier (cf. WIETHEGER, *Jeremias-Kloster*, p. 285: «'Der zum Tor gehört' hat die Funktion eines Wächter»).

Un **palefrenier** est le bénéficiaire dans **12**. Les inscriptions de Baouît et de Saqqarah permettent d'affirmer que des moines de ces monastères exerçaient le métier de palefrenier. Il est donc probable que le palefrenier rémunéré ici est également un moine.

Des **shalious**, fonctionnaires financiers de l'administration arabe, apparaissent dans quelques ordres de paiement inédits de la collection Lansing du British Museum (BM EA 10131 et 10456).

Des **sous-diacres** sont les bénéficiaires d'un ordre de paiement inédit de la collection Lansing du British Museum (BM EA 10141). Leur appartenance au monastère est très probable.

Des **symmachoi** sont attestés dans quelques ordres de paiement (**11** et des inédits du British Museum). Le terme désigne un assistant subalterne, spécialement un courrier³⁰. Ainsi, dans *P. Lond. Copt.* 1130 (qui provient probablement de Baouît), on trouve un compte de vin en copte et le même compte en grec: à l'entrée Βίκτηρ συμ(μά)ζ(ου) «Biktôr le symmachos» correspond le copte πρῶμε ἐτῆλαεν τιεπιστολη νὰκ «l'homme qui t'apportera cette lettre». Les *symmachoi* de Baouît sont attestés dans une liste de paiements en vin (*P. Mon. Apollo* I 45, 9; 16; 19; 22). De plus, deux ordres de paiement inédits de la collection Lansing du British Museum mentionnent comme bénéficiaire πσυμχ νπκα-ταςφορα «le *symmachos* de l'ensemencement» (BM EA 10140 et 10458). Il semble donc que dans certains cas, le rôle du *symmachos* soit lié à l'agriculture (cf. aussi dans *P. Ryl. Copt.* 340). Il est difficile de déterminer si ce sont des laïcs ou des moines, cf. *P. Mon. Apollo* I, p. 31 et n. 171.

Un **vendeur d'encens** (ou de parfums³¹) est le bénéficiaire d'un ordre de paiement (**4**). Il pourrait s'agir d'un laïc ou d'un moine (le terme est attesté en milieu monastique, cf. Wietheger, *Jeremias-Kloster*, p. 289).

Dans le texte **13**, les bénéficiaires sont des hommes qui ont travaillé à une citerne. Le nom de lieu qui suit désigne probablement l'endroit où ils ont travaillé (de même dans **9**). La présence d'un toponyme permet éventuellement de se demander si, dans quelques documents, il n'est pas question de faire parvenir les denrées alimentaires à l'endroit indiqué, là où se trouverait le bénéficiaire. Cette solution me semble néanmoins peu vraisemblable: la plupart des ordres de paiement ne contiennent pas d'indication géo-

³⁰ Cf. *CPR* XII 5, 28: «untergeordnetes Hilfsorgan, das zu Polizei- und Ordnungsdiensten, besonders aber als Briefbote verwendet wird».

³¹ Le terme copte σροι peut signifier «parfum» ou «encens».



graphique, ce qui signifie sans doute que le bénéficiaire est présent au monastère.

Dans *P. Palau-Rib.* inv. 40 (26), les bénéficiaires sont des frères « assignés au champ de Kamé ».

Dans un certain nombre de textes, le titre ou l'occupation du bénéficiaire n'est pas mentionnée. Ainsi, on trouve le bénéficiaire désigné par son nom et la mention de son origine (5, 6 peut-être 14).

Dans le texte 8 et dans *P. Duk.* inv. 257 (23), les bénéficiaires sont des « hommes » (ΝΕΡΩΜΕ); la suite du texte étant perdue, on ne possède pas d'autre précision. On peut imaginer que dans la lacune était expliqué leur travail ou leur occupation (comme dans le texte 13).

2. DENRÉE(S)³²

Dans les documents dont il est question ici, le paiement s'effectue toujours en nature³³. Plusieurs denrées apparaissent dans les textes; la plus courante est le vin, qui sert de monnaie d'échange dans plusieurs monastères³⁴. On trouve également de l'huile et du pain comme moyens de paiement usuels. Plus rarement les ordres de paiement mentionnent des légumes, du miel, de la poix ou des salaisons.

Il n'est pas aisé de déterminer à quoi correspondent exactement les quantités mentionnées. Il semble qu'elles soient de faible importance, pour autant que l'on puisse en juger d'après quelques textes qui apportent des éléments sur la consommation des produits de base. Ainsi un contrat de travail du monastère de Wadi Sarga (*P. Sarga* 161) prévoit pour une année les quantités suivantes :

- 25 artabes de blé;
- 12 *knidia* de vin;
- du fourrage (?);
- 4 artabes d'orge;
- 2 *kadoi* de vin;
- deux vêtements;
- une paire de sandales.

³² Je ne reprends pas en compte ici les denrées signalées dans les annotations postérieures au texte, cf. ci-dessous, p. 179.

³³ Sur le paiement en argent, cf. ci-dessous, p. 185-186.

³⁴ Cf. BACOR, Circulation du vin, p. 272-273. J'ai déjà mentionné plus haut la consommation de vin au sein du monastère (p. 85-86).

Un autre contrat de travail du VII^e siècle (*CPR* IV 160) présente des chiffres similaires :

- 12 artabes de blé ;
- 6 artabes d'orge ;
- 15 carats ;
- 12 xestes d'huile ;
- 24 *knidia* de vin.

Ces deux textes, entre autres, permettent de conclure que les besoins mensuels d'un individu sont d'environ :

- 1,5 à 2,5 artabes de céréales ;
- 1 xeste d'huile ;
- 2 *knidia* de vin.

Il semblerait que les quantités mentionnées dans les ordres de paiement édités ici couvrent à peu près les besoins mensuels d'un individu. Dans le texte **4**, par exemple, il est question d'un *apor-ruma* de vin, soit un peu plus de deux *knidia* ; et dans le texte **12**, le bénéficiaire reçoit un xeste d'huile. Par ailleurs, le document **14** mentionne explicitement une quantité de pain pour un mois.

Le vin est la denrée la plus couramment attestée dans ces textes. Les mesures attestées dans les ordres de paiement sont variées. Leur capacité exacte est souvent difficile à évaluer. On trouve dans les documents édités ici les mesures de vin suivantes :

- *apor-* = ἀπόρρυμα ;
- κλ^θ = κόλλαθον ;
- κνι^δ = κνίδιον ;
- μ^γ = μέγα³⁵.

Le terme ἀπόρρυμα apparaît dans les textes **4**, **5** et **6**, ainsi que dans *O. Bawit IFAO* 31, 3³⁶. Le mot n'est pas connu comme unité de mesure de liquides en dehors des textes du monastère de Baouît (dans *P. Coll. Youtie* 84, 3, le terme sert à mesurer une quantité d'argent). C'est un passage du traité *De mensuris et ponderibus* (764) d'Épiphane qui permet d'interpréter le terme : Ἀπόρρυμα παρὰ μόνοις Θηβαίοις μετρεῖται. Ἡμισυ γὰρ τοῦ σαῖτου ἐστίν. Ὁ δὲ ἀληθινὸς σαῖτης ξεστῶν ἐστὶν κβ' « L'ἀπόρρυμα est une mesure utilisée par les seuls Égyptiens. Il équivaut à un demi *saïte*.

³⁵ Il est possible également, mais moins vraisemblable, que l'abréviation μ^γ désigne le μαγαρικόν.

³⁶ Je remercie A. Boud'hors de m'avoir donné accès à son manuscrit.

Le vrai *saïte* contient 22 *xestes*». L'*aporruma* vaut donc environ 5,5 l.

Le *kollathon* est employé à trois reprises dans les ordres de paiement. Deux fois la mesure renvoie à du moût de vin bouilli (*P. Yale* inv. 1866 = 27; *P. Hermitage Copt.* 16), deux fois à des salaisons de poisson (13; *P. Duk.* inv. 1100 = 24), une fois à du vin (*P. Mon. Apollo* I 47). Le *kollathon* équivaut à 25 *xestes*³⁷, soit environ 12,5 l.

Le *knidion* est la mesure la plus courante dans l'Égypte byzantine et arabe. Cette mesure de capacité a été étudiée par Ph. Mayer-son et par N. Kruit et K.A. Worp³⁸. À l'origine (à l'époque hellénistique), le *knidion* est une jarre importée de Cnide en Asie mineure; il correspond à une capacité d'environ une trentaine de litres. Mais par après (IV^e-VIII^e siècles), le *knidion* est copié et fabriqué en Égypte et devient la mesure de vin la plus populaire. On en trouve des milliers d'attestations dans les papyrus. Sa capacité semble variable; on peut raisonnablement penser qu'elle se situe environ entre 3 et 8 *xestes*, soit environ entre 1,5 et 4 litres.

Le terme μέγα est abrégé dans les ordres de paiement en μγ. On trouve la même abréviation dans *O. Bawit* 48, 2 ou *O. Bawit* 54, 3. S. Bacot distingue deux mesures de capacité courantes: le *knidion* et le *méga*. L'une serait une petite mesure (le *knidion*) et l'autre une grande mesure (le *méga*, comme son nom l'indique). Le rapport entre les deux serait de 1 à 3³⁹.

En conclusion, on peut proposer les estimations suivante:

- l'*aporruma* correspond à 11 *xestes*, soit environ 5,5 l;
- le *kollathon* correspond à 25 *xestes*, soit environ 12,5 l;
- le *knidion* standard correspond à environ 5 *xestes*, soit environ 2,5 l;
- le *méga* correspondrait à 3 *knidia*, soit environ 7,5 l.

Les quantités d'**huile** varient entre 1 (12) et 1/2 xeste (11), soit environ un demi et un quart de litre. La quantité habituelle d'huile distribuée par mois est, d'après F. Morelli⁴⁰, d'environ 1/2 à 3 *xestes*. Il est donc possible que les quantités que l'on trouve dans les ordres de paiement du monastère de Baouît correspondent aux besoins de la consommation mensuelle.

³⁷ Cf. KRUIT et WORP, *Geographical Jar Names*.

³⁸ Cf. MAYERSON, *Knidion Jar*, et KRUIT et WORP, *Geographical Jar Names*.

³⁹ Cf. BACOT, *La circulation du vin*, p. 281-282.

⁴⁰ Cf. MORELLI, *Olio*, p. 127-138.

Le **pain** apparaît quelques fois dans la série (**15**, **16**, quelques attestations aussi dans les documents de la collection Lansing du British Museum, p. ex. BM EA 10130). Le pain est mesuré dans les textes de Bruxelles en *kaniskion* «petit panier». Dans **14**, l'expression οὐκεστ νοεικ, littéralement «un mois de pain», renvoie à une ration mensuelle de pain.

Outre le vin, l'huile et le pain, d'autres **denrées** reviennent plusieurs fois dans les ordres de paiement : ce sont les *diskarion* et *kellarion* (**15** et **16**). Ces «petite coupe» et «provision du cellier» contiennent probablement du fromage, des œufs durs, des fruits secs...

Dans quelques textes, le bénéficiaire du paiement reçoit des légumes. Dans **12**, les légumes (ὄσπρια) sont mesurés en *métra* (?). Dans deux autres textes (**15** et **16**), je pense pouvoir lire la mention de λάχανα «légumes». Dans ce cas la quantité n'est pas indiquée; sans doute faut-il comprendre «un petit peu de légumes».

Des salaisons sont mentionnées dans **13**, *P. Duk.* inv. 1100 (= **24**) et *P. Palau-Rib.* inv. 40 (= **26**). De nombreuses attestations confirment l'importance des salaisons de poisson dans le monastère d'apa Apollô (*O. Bawit* 55-62, par exemple).

Le moût de vin bouilli (*hepsèma*) apparaît dans *P. Hermitage Copt.* 16 et *P. Yale* inv. 1866 (= **27**). Ce dernier texte mentionne aussi une certaine quantité de miel.

La poix (*P. Iand.* inv. 19 = **25**) est la seule denrée non alimentaire mentionnée dans les ordres de paiement.

3. RESPONSABLE

Chaque ordre de paiement est «signé» par un responsable. La plupart du temps, son titre ou sa profession n'est pas indiquée (**4**, **5**, **15**, **16**, **17**, **18**); ou bien le titre, s'il y en a eu un, n'est plus conservé (**3**, **7**, **8**). Dans un certain nombre de textes, le responsable du paiement est l'économe (**13**, **19**, *BKU* III 508 = **22**, *P. Hermitage Copt.* 16). Trois personnages sont simplement désignés comme prêtres (**9**, **12**, **14**). Dans deux cas (**10** et *P. Mon. Apollo* I 47) le responsable est un *pistikos* «homme de confiance»⁴¹.

E. Wipszycka a décrit les activités des économes des églises égyptiennes, qui diffèrent peu de celles des économes monasti-

⁴¹ Le titre s'applique le plus souvent à des administrateurs financiers. À Baouît, les *pistikoi* sont aussi impliqués dans le transport du vin (cf. les ordres de transport *O. Bawit* 63 et 64).

ques: «Il nous faut voir en l'économe le chef des magasins de l'église, où sont conservés le blé, le vin, l'huile. Il dispose aussi de l'argent de l'église, il donne des ordres de paiement. C'est lui qui verse leurs salaires aux personnes qui travaillent pour l'église. Son nom figure en tête d'un certain nombre de documents: contrats de bail ou de vente, quittances de paiement de la rente, etc.»⁴².

La rédaction des ordres de paiement entre donc dans les prérogatives de l'économe⁴³. Aussi, j'estime vraisemblable que le responsable de la plupart des ordres de paiement est l'économe du monastère d'apa Apollô. Les responsables qui portent le titre de prêtre par exemple le sont probablement (cette charge est en effet souvent accordée à des moines expérimentés et âgés, de même que la prêtrise; les deux fonctions sont souvent cumulées⁴⁴). On ne peut cependant exclure que quelques responsables agissant ici aient eu d'autres fonctions (celle de *pistikos* par exemple, comme dans **10** ou *P. Mon. Apollo I 47*).

Le problème des différents titres des responsables est illustré de manière intéressante par le cas d'Énôch, pour autant qu'il s'agisse du même personnage dans tous les cas⁴⁵. Énôch porte le titre de *pistikos* dans *P. Mon. Apollo I 47* (daté de la 1^e année). Dans les autres reçus de la collection Lansing (datés de la 1^e ou 2^e année), il ne porte pas de titre. Dans le texte **12**, daté de la 1^e année, il est qualifié de *πρε(σβύτερος)* «prêtre». Enfin, un économe du nom d'Énôch (écrit *ΕΝΘΩ*) est attesté sur un bon de livraison de vin de Baouît (*O. Bawit 50*).

Liste des différents responsables

- Athanasios (**9**);
- Apollô (**10**);
- Énôch (**12**, *P. Mon. Apollo I 47* et les ordres de paiement de la collection Lansing);
- Géorgios (**13**, **19**);

⁴² WIPSZYCKA, *Églises*, p. 139-140. Pour plus de précisions sur les activités de l'économe, cf. p. 113.

⁴³ J'ai montré plus haut (p. 176-178) que le rôle de l'économe de Baouît est assez limité. Il faut remarquer que, même dans les ordres de paiement étudiés ici, le paiement s'effectue sans doute sous la direction du supérieur (cf. p. 176-178).

⁴⁴ Cf. *P. Hermitage Copt.* 16, où Sérénos est prêtre et économe.

⁴⁵ Malheureusement, il ne s'agit pas d'un nom rare (environ 40 attestations dans les sources provenant de Baouît).

- Jo... (11 ?) ⁴⁶;
- Papnoutios (5, 14, 15, 17);
- Paulos (*P. Palau-Rib.* inv. 40 = 26)
- Pétros (*BKU* III 508 = 22 ⁴⁷);
- Sarapamôn (4, 16, 18);
- Sérènos (*P. Yale* inv. 1866 = 27, *P. Hermitage Copt.* 16, *P. Camb. UL* inv. 1262);
- Sènouthios (*P. Iand.* inv. 19 = 25).

Il est intéressant de constater que ces responsables sont attestés à des dates différentes :

- Ênôch, 1^e-2^e années;
- Géorgios, 15^e-1^e années;
- Jo..., 13^e année;
- Papnoutios, 12^e année; Paulos, 14^e année,
- Pétros, 1^e année;
- Sarapamôn, 14^e-15^e années;
- Sérènos, 15^e année;
- Sènouthios, 7^e année.

Rien ne permet d'affirmer que ces personnages appartiennent à un seul cycle indictionnel. Tout au plus peut-on penser que ces responsables du monastère sont plus ou moins contemporains puisque tous les textes présentent des éléments communs (paléographie, contenu...). On pourrait par exemple émettre l'hypothèse de reconstitution chronologique suivante: Papnoutios (12^e), Sarapamôn (14^e-15^e), Géorgios (15^e-1^e) ⁴⁸.

4. DATE

Tous les ordres de paiement sont datés, mais seulement de manière relative, par la mention du jour, du mois et de la place de l'année

⁴⁶ Un Johanès est attesté dans *P. Yale* inv. 1767 comme responsable d'un ordre de paiement.

⁴⁷ Un économe nommé Pétros est également attesté comme destinataire d'un ordre administratif écrit par l'archimandrite Théodôros (*P. Vindob.* K 11375, cf. HASITZKA, Brief des Klostersvorstehers).

⁴⁸ Les ordres de paiement rédigés par Sarapamôn, Papnoutios et Géorgios présentent plusieurs ressemblances (noms des denrées identiques, présence d'un sceau). Il est plus délicat de dater de manière relative les autres responsables.



dans le cycle indictionnel⁴⁹. C'est la façon la plus usuelle aux époques byzantine et arabe de dater un document. La mention de l'empereur (à l'époque byzantine) ou la datation à partir de l'ère des martyrs ou de l'Hégire (à l'époque arabe) est rarement attestée. On la trouve seulement dans des documents particulièrement importants dont la validité est supposée durer plus de 15 ans, c'est-à-dire dans les cas où une simple date indictionnelle serait insuffisante (contrats de vente, etc.).

Les paiements s'effectuent toute l'année, sans que se dégage un moment particulier⁵⁰. La prédominance du mois de Phaôphi est vraisemblablement le fait du hasard de la conservation des documents (tous les textes de la collection Lansing du British Museum sont datés de ce mois); il n'y a donc sans doute pas de lien avec le fait que le 25 Phaôphi est le jour de la fête de Phib, le compagnon du fondateur du monastère.

- Thôt (*P. Palau-Rib.* inv. 40 = **26**)
- Phaôphi (**4, 5, 15, 17**, *P. Yale* inv. 1866 = **27**, *P. Mon. Apollo I* 47 et tous les ordres de paiement conservés dans la collection Lansing du British Museum);
- Hathyr (**10, 18**);
- Choiach (*P. Hermitage Copt.* 16);
- Mécheir (**6**);
- Pharmouthi (**13, 16**);
- Pauni (**7, 9, 12**, *P. Iand.* inv. 19 = **25**);
- Épeiph (*BKU III* 508 = **22**).

Les textes de Bruxelles, ainsi que ceux du British Museum, présentent beaucoup de points communs (rapprochements prosopographiques, paléographie, contenu...); il semble donc probable qu'ils sont tous contemporains⁵¹. La date de ces textes

⁴⁹ Souvent le nom du mois est précédé de l'abréviation $\mu/(\eta\nu\iota)$. S. Clackson a interprété différemment l'abréviation $\mu/$ dans *P. Mon. Apollo I* 47: elle édite $\mu_{//}$ (= $\mu\acute{o}\nu\upsilon\upsilon$). L'examen des parallèles (cf. p. ex. **4, 5, 6, 7**) indique qu'il faut préférer $\mu/(\eta\nu\iota)$, hypothèse envisagée en note dans l'édition. En effet, dans les ordres de paiement, la mention du responsable précède généralement la date. Le μ dans ce cas ne peut être que l'abréviation de $\mu/(\eta\nu\iota)$. De plus, l'abréviation $\mu/(\eta\nu\iota)$ est usuellement écrite avec un large trait courbe au-dessus du μ , comme c'est le cas dans *P. Mon. Apollo I* 47; alors que le μ de $\mu\acute{o}\nu\upsilon\upsilon$ est généralement suivi de deux traits obliques.

⁵⁰ Quelques mois n'apparaissent pas dans le tableau (Phaménôth, Pachon, Tybi, Mésorè). Il s'agit vraisemblablement d'un hasard.

⁵¹ Les ordres de paiement conservés dans d'autres collections, notamment les *P. Hyvernat*, présentent parfois des différences plus notables.

peut être estimée avec une certaine précision : en effet, plusieurs d'entre eux ont été écrits au verso de protocoles bilingues grec-arabe⁵². Ces documents datent au plus tôt de 705⁵³ et au plus tard de 720/721⁵⁴. Les ordres de paiement du monastère d'apa Apollô sont donc postérieurs à 705 (*terminus post quem*).

Le délai après lequel le papyrus a pu être réutilisé est difficilement estimable. Pour les ordres de paiement écrits au verso d'un fragment de protocole, il est possible d'imaginer une réutilisation très rapide (le protocole a pu être découpé avant que l'on se serve du rouleau de papyrus). Mais cette hypothèse est contredite par le texte 17, écrit au verso d'un fragment de protocole où sont aussi visibles des traces des deux premières lignes d'un document. Dans ce cas au moins, le fragment de protocole a été réutilisé après avoir servi d'en-tête à un document, donc après que le document lui-même n'a plus été considéré comme utile.

Un texte apporte peut-être des éléments supplémentaires au problème de la datation. *P. Mon. Apollo* I 47 est écrit au verso d'un ordre de paiement de taxe, adressé à un moine du monastère de Baouît et rédigé par Abdallah, fils de Abderrahman. On peut songer à le rapprocher d'un personnage officiel qui porte le même nom⁵⁵ ; ce dernier fut sans doute un pagarque et sa période d'activité se place entre 749 et 772. Si le rapprochement se révèle correct, cela inciterait à dater les ordres de paiement de la seconde moitié du VIII^e siècle. Cependant, on ne peut exclure la possibilité d'une homonymie : les noms Abdallah et Abderrahman sont très courants⁵⁶.

Il faut donc adopter par prudence une datation large pour tous les textes du dossier, soit le VIII^e siècle, sans pouvoir être plus précis.

5. SCRIBE

Six ordres de paiement édités ici ont conservé le nom du scribe qui les a écrits (6 : Josèph ; 15 : Sérénou, 17 : Makarou ? et 18 : Mou-

⁵² Ceux qui ont été écrits au verso d'une lettre ou d'un document ne sont pas datables avec précision ; la paléographie les place au VIII^e siècle.

⁵³ Aucun protocole bilingue grec-arabe conservé n'est antérieur à cette date. La décision politique de remplacer les protocoles byzantins date elle du début des années 690.

⁵⁴ Date du plus récent protocole bilingue daté.

⁵⁵ Cf. GONIS, *Another Look*, p. 194-195.

⁵⁶ Cf. POETHKE, *Pagarchen* ; GONIS, *Another Look*, p. 195.

saïou?; **25**: Mousaiou; **26** Pamoun)⁵⁷. Dans la plupart des documents, le nom du scribe n'est pas noté. Il n'y a pourtant pas de doute que tous ces ordres de paiement ont été rédigés par des scribes professionnels. En effet, l'écriture de ces textes est fluide, cursive et présente de nombreuses ligatures⁵⁸. Elle dénote une pratique courante de l'écriture documentaire grecque et copte.

Les ordres de paiement sont donc écrits non par le responsable dont le nom est indiqué sur le document, mais par un scribe professionnel (dont le nom n'est que rarement indiqué)⁵⁹.

Dans le texte **6**, la mention du responsable n'apparaît pas; par contre, on y lit celle du scribe: Ἰωσήφ ἑγραψα. Dans ce cas, je propose de comprendre que le responsable du paiement est l'archimandrite (et non l'économe), dont il n'est pas nécessaire d'indiquer le nom puisque le document est authentifié par son sceau (qui note son nom sous la forme d'un monogramme, cf. ci-dessous).

6. ANNOTATIONS



Deux documents édités ici (**9** et **13**) présentent, après la date, la mention d'autres denrées alimentaires (vinaigre, *garum*), rédigée par une autre main. La différence d'écriture permet de savoir que les indications ont été écrites après que l'ordre a été rédigé, voire même après que le bénéficiaire l'a reçu (sinon le premier scribe aurait pu lui-même ajouter les éléments manquants). On trouve aussi dans deux ordres de paiement de l'Université de Cambridge (*P. Camb. UL* inv. 811 et 1262), des ajouts en copte précisant qu'il faut donner d'autres choses en plus des denrées déjà précisées. Ces annotations doivent donc sans doute se comprendre comme des ajouts à l'ordre de paiement, sans doute écrits par le supérieur ou l'économe.

⁵⁷ Pour **17** et **18**, des doutes subsistent sur l'interprétation. La lecture du nom Makarou dans le texte **17** n'est pas certaine, et de plus il s'agit peut-être du nom d'un deuxième responsable. Le nom de Mousaiou dans le texte **18** est en partie restitué. – Pour le texte **6**, cf. *infra*.

⁵⁸ Le texte **7** est une exception.

⁵⁹ Sur les scribes du monastère d'apa Apollô, cf. ci-dessus.

7. SCEAU

J'ai déjà évoqué l'aspect matériel des sceaux apposés sur certains documents de la série conservée à Bruxelles et proposé des hypothèses de déchiffrement des monogrammes qui y sont visibles (cf. ci-dessus). Les paragraphes suivants traitent de la fonction du sceau dans le cadre des mécanismes de distribution du monastère, tels que nous les font connaître ces documents, et tentent de cerner l'identité des personnages dont le nom est écrit sous la forme d'un monogramme.

Les sceaux dont il est question ici ne servent pas à masquer une partie ou l'ensemble du document⁶⁰. Ils sont simplement apposés sur les ordres de paiement et servent à authentifier, à conférer un caractère officiel au document. Cet usage est désigné par le terme allemand «Untersiegelung»⁶¹. Cette pratique est bien attestée à l'époque copte, pendant laquelle le souci de l'authentification apparaît souvent dans les textes. Deux procédés sont utilisés pour assurer l'authenticité du document : a) la souscription autographe du responsable ; b) le sceau. On peut citer des exemples des deux pratiques.

- a) La souscription autographe est le moyen le plus courant d'authentifier un document. Ainsi, les ordres ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤΣ-ΖΑΙ sont souvent signés de la main même de l'archimandrite (cf. le chapitre précédent). Un texte quelque peu similaire à la série des ordres de paiement de Baouît montre qu'il en allait de même à Ouadi Sarga. Il s'agit d'un ordre de l'économe apa Ênôch à apa Miné ; ce dernier est chargé de donner 20 *lahé* de vin à une moniale. Le responsable a précisé ses intentions avant d'apposer sa signature : *P. Sarga* 168, 7-10 ΧΕ ΝΕΚΛΑΜΦΙΚΑΛΕ ΛΙΣΥΠΟΓΡΑΦΗ Ι ΝΤΑΒΙΧ + ΙΙ + ΕΝΩΧ ΣΤΟΙΧ/ «Pour que tu ne contestes pas, j'ai signé ci-dessous de ma main † † Ênôch

⁶⁰ Ni à marquer leur propriété. Cet usage d'indiquer avec un sceau sa propriété sur un objet est attestée dans les monastères par Jean Cassien, qui déplore cette habitude (*Institutions cénobitiques* 4, 15).

⁶¹ Cf. VANDORPE, *Breaking the Seal*, p. 24-28 et 53-60. L'auteur, qui s'est concentrée sur l'époque romaine, distingue quatre emplois principaux des sceaux : – l'usage de masquer une partie du document (p. ex. contrats grecs à six témoins, contrats notariés, reçus...) ; – l'usage de masquer tout le papyrus (p. ex. lettres, testaments...) ; – l'usage de sceller des objets (p. ex. des jarres) ou des bâtiments (p. ex. des celliers) ; – l'usage d'apposer un sceau sur un document pour l'authentifier.

marque son accord»; suit la signature du scribe qui a rédigé le reste du document.

Dans le même ordre d'idée, *P. Mich. Copt.* 7, une lettre qui provient peut-être du monastère de Baouît⁶², indique explicitement l'importance de la signature d'un document : v. l. 1-4 2M ΠΟΟΥ ΔΕ Ν20ΟΥ ΑΘΥΡ ΚΖ Α ΠΘΕΟCΕΒΕCΤ/ ΝCΟΝ | ΠΑΥΛΟC
 ΝΤΑ.ΙΑΚΟΝΙΑ † 2ΕΝC2ΑΙ ΝΑΪ ΕΝΑ ΤΕΚΜΝΤΙΕΙΩΤ ΝΕ ΕΚΚΕ-
 ΛΕΥΕ 2ΙΩΟΥ ΜΕΘ ΥΠΟΓΡΑΦΗC | ΕΤΡΑΧΙ ΝΕCΟΟΥ
 «Aujourd'hui le 27 Athyr, le très pieux frère Paulos de la *diako-*
nia m'a donné une lettre de ta paternité, où tu m'ordonnes,
avec (ta) signature, de prendre les moutons».

- b) La pratique qui consiste à utiliser un sceau est plus rarement attestée. Elle est souvent le fait des personnages officiels, cf. *P. Ryl. Copt.* 319, 24-25 (décret relatif à des taxes; nome hermopolite, VIII^e siècle): ⲭⲛ ⲛⲉⲧⲛⲉⲗⲙⲁⲙⲫⲓⲃⲁⲗⲉ ⲕⲓⲃⲟϥⲁⲗⲓⲛⲉ ⲙⲡⲉⲓⲥⲓⲑⲉⲗⲗⲓⲛ ⲛⲡⲁϣⲟϥ «Pour que vous ne contestiez pas, j'ai authentifié ce document (σῆγιλλιον) avec mon sceau»⁶³. Un autre exemple, dans un contexte privé, est fourni par *P. Lov. Copt.* inv. 34, 5-9⁶⁴: ⲁϥⲱ ⲡⲁⲣⲁⲕⲁⲗⲉ ⲙⲙⲟϥ ⲛⲩⲕⲉⲗⲉϥⲉ ⲙⲡⲕⲱⲣⲓⲥ ⲑⲉⲟⲔⲱⲣⲁⲕⲓⲟⲥ ⲛⲩⲧⲱⲥⲓⲑⲉⲗ[ⲓⲟⲛ ⲛ]ⲩⲃⲟϥⲁⲗⲓⲥⲥⲉ ϩⲙ | ⲡⲉⲁϣⲟϥ ⲧⲁⲣⲟϥⲧⲱⲥ ⲛⲉⲑⲟⲣⲟⲥ ⲙⲡⲧⲟⲛ(9)ⲟⲥ ⲛⲁⲛ «Et demande-lui (= sans doute πένθοεⲓⲥ «notre seigneur» cité l. 4) d'ordonner au maître Théodorakios de donner un ordre (σῆγιλλιον) et de l'authentifier avec son sceau, afin qu'ils nous paient les loyers du lieu».

Le personnage dont le nom figure sur le sceau sous la forme d'un monogramme doit être une autorité du monastère, sous la responsabilité duquel le paiement est effectué. Seuls deux personnages peuvent, selon toute vraisemblance, avoir eu cette fonction :

⁶² Ce texte porte le numéro d'inventaire 6865 et a été acheté au Caire auprès de l'antiquaire Nahman en 1936. Trois autres papyrus du même lot, n^{os} d'inv. 6859 (= *P. Mich. Copt.* 14, dont j'ai préparé la réédition, à paraître dans le *BASP*); 6860 (= *P. Mich. Copt.* 20 = *P. Mon. Apollo I* 36) et 6863 (= *P. Mich. Copt.* 21), appartiennent aux textes du monastère de Baouït.

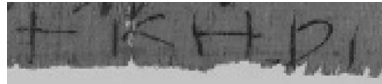
⁹³ Ce passage a été mal compris par l'éditeur: W.E. Crum fait dépendre $\alpha\eta$ NETHEAMFIBALAE de ce qui précède, et doit ainsi altérer le sens de $\alpha\mu\text{f}\text{ib}\alpha\lambda\lambda\epsilon\text{iv}$ dans sa traduction. Le sens usuel en copte est «contester (en justice)», il faut donc rattacher ce membre de phrase à ce qui suit. Par ailleurs, FÖRSTER, *WB* cite ce texte comme référence pour le sens de «sceau» («Siegel») du terme $\sigma\text{ig}\text{il}\lambda\text{ion}$, ce qui est manifestement erroné: le sens est celui (bien attesté) de «document officiel».

⁶⁴ Le texte est inédit mais une photographie a été publiée dans PEREMANS et VERGOTE, *Papyrologisch Handboek*, pl. XIV.

l'économe et le supérieur du monastère. Il ne peut s'agir de l'économe : il est régulièrement le responsable du document (cf. ci-dessus) et le monogramme du sceau devrait alors correspondre à son nom ; ce qui n'est pas le cas, cf. p. ex. 13, signé par le responsable Géorgios, économe, et dont le sceau, très bien conservé, porte le monogramme Μ, Η, Ν, Λ, Ψ. Il est donc probable que le monogramme représente le nom de l'archimandrite du monastère. Deux documents me semblent confirmer cette hypothèse. Il s'agit de *P. Iand. inv. 19 (= 25)* et de *P. Palau-Rib. inv. 40 (= 26)*. Ces textes, pourtant complets, ne présentent pas de sceau, mais, après la mention du responsable, la signature (autographe) de l'archimandrite Géorgios ou Kèri. Leur titre n'est pas indiqué, mais l'identité des deux personnages ne fait guère de doute. Les textes sont signés de la même façon que les ordres à *incipit* ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤΟΥΑΙ, signés ces deux archimandrites.



P. Palau-Rib. inv. 40 (= 26)



*P. Yale Copt. 21 (Clackson,
It Is Our Father, n° 11)*

Les deux noms qu'il est possible de déchiffrer avec plus ou moins de certitude sur les sceaux sont ΜΗΝΑ ΕΤ ΙΣΑΑΚ. Ces noms, très répandus il est vrai, sont portés par deux archimandrites du monastère d'apa Apollô (cf. *P. Mon. Apollo I*, p. 28). Ces deux supérieurs sont en fait connus par une inscription⁶⁵ qui mentionne le défunt «père du lieu» Isaak, et le *proestôs* Mèna. Il est possible, puisqu'ils sont cités ensemble dans cette inscription, que ces deux supérieurs se soient directement succédé. Le témoignage des sceaux est compatible avec l'hypothèse que Mèna a succédé à Isaak :

- ΙΣΑΑΚ : 4 et 6, datés du 8 Phaôphi de la 15^e année et du 14 Mécheir de la 12^e année d'un cycle indictionnel.
- ΜΗΝΑ : 7, 13 et 19, datés du 25 Pauni de la 8^e année, du 1 Pharmouthi de la 15^e année et de la 1^e année d'un cycle indictionnel.

⁶⁵ Cf. KRAUSE, *Inschriften auf den Türsturzbalken*, p. 115-116.

Si on accepte l'identification des noms sur les monogrammes et l'hypothèse que l'archimandrite Mèna a succédé à Isaak, on peut proposer, par exemple, la datation relative suivante⁶⁶:

- 6 : ? – 14 Mécheir de la 12^e année – Isaak ;
- 4 : Sarapamôn – 8 Phaôphi de la 15^e année – Isaak ;
- 13 : Géôrgios – 1^{er} Pharmouthi de la 15^e année – Mèna ;
- 19 : Géôrgios – 1^e année – Mèna ;
- 7 : ? – 25 Pauni de la 8^e année – Mèna.

C. Signification des documents

Les ordres de paiement du monastère d'apa Apollô de Baouît apportent de précieux renseignements sur les modalités de paiement et de comptabilité, et plus généralement sur l'organisation économique du monastère.

1. LES PROTAGONISTES

Les bénéficiaires sont, pour autant que l'on puisse en juger (voir le commentaire ci-dessus), tantôt des laïcs, tantôt des religieux. Les raisons pour lesquelles les bénéficiaires reçoivent les marchandises nous échappent le plus souvent. Tout au plus peut-on envisager qu'il s'agit parfois d'un salaire⁶⁷ (par exemple pour les *hypourgoi*), ou d'une obligation fiscale, ou d'une forme de charité.

Une liste de distribution de vin du monastère (*P. Mon. Apollo I 45*) montre qui bénéficiait des distributions du monastère: d'abord le monastère lui-même, c'est-à-dire l'église (l. 2, 20 et 24 ΤΕΚΛΗCΙΑ), l'archimandrite (l. 6 ΠΕΝΝΟΘ ΝΙΩΤ et l. 25 ΠΕΝΙΩΤ); ensuite des moines du monastère, comme les «frères de l'approvisionnement» (l. 17 ΝΕCΝΗΥ ΜΠΕΛΛΕΡΕ) ou les forgerons (l. 23: ΝΕΖΑΜΚΛΛΕ); également des moines d'autres monastères (l. 18 ΑΠΑ ΜΦCΗC ΠΑΛΠΑ ΑΝΟΥΠ); enfin des personnages laïcs officiels, comme par exemple le *shaliou* (l. 4, 12 ΠΩΛΛΙΥ ΝΠΤΗΝΕ). La liste des bénéficiaires de vin de *P. Mon. Apollo I 45* est compa-

⁶⁶ J'ai choisi ici la reconstruction la plus économique possible, qui permet de classer les textes dans le laps de temps le plus court (moins de 15 ans).

⁶⁷ Ou pour être plus précis d'une partie d'un salaire.

nable à celle que l'on peut dresser des personnages nommés dans les ordres de paiement ⁶⁸.

C'est l'institution monastique qui paye ces denrées aux bénéficiaires. Le document est rédigé par son administration, représentée par l'économe ou un autre administrateur financier (*pistikos*). Sans doute la rédaction du document se fait-elle sous la supervision de l'archimandrite: en effet, la présence d'un sceau dans de nombreux cas, mais aussi une fois la signature du supérieur, permet de supposer que toute transaction passe par lui ou obtient son accord.

2. LES MODALITÉS PRATIQUES

Sur la base des ordres de paiement et d'autres documents comptables du monastère (le compte de vin *P. Mon. Apollo I 45* essentiellement), on peut se représenter les mécanismes pratiques du paiement des denrées alimentaires.

La personne qui désire recevoir le paiement se rend à la *diakonia* ⁶⁹ et introduit sa demande auprès de l'économe. Ce dernier fait rédiger un document par ses scribes, dûment signé et daté, parfois scellé par l'archimandrite, qu'il remet au bénéficiaire. D'autre part, l'économe fait certainement inscrire dans un registre le total des marchandises promises ainsi que le nom du bénéficiaire. Muni d'un tel document, son détenteur peut aller chercher les marchandises auquel il a droit dans la cuisine ou l'entrepôt du monastère ⁷⁰. Un responsable de l'entrepôt consignait probablement dans un registre le nom du bénéficiaire ainsi que la quantité de produit qui lui avait été donnée ⁷¹. Il est probable que des vérifications des comptes étaient faites afin de s'assurer de la régularité des opérations.

Aucun de ces textes ne mentionne une somme d'argent, vraisemblablement parce que, dans ce cas, la procédure était diffé-

⁶⁸ Seules les institutions du monastère (église, personnages officiels comme l'archimandrite, etc.) n'apparaissent pas dans les documents dont il est question ici. Dans ce cas, le paiement se réalisait sans doute suivant des modalités différentes.

⁶⁹ Ou dans le bureau de l'économe, pour autant que celui-ci ait été distinct de la *diakonia*.

⁷⁰ Peut-être les ordres de paiement sont-ils des fragments d'archives de cet entrepôt?

⁷¹ Les comptes de vin du monastère d'apa Apollô qui ont été conservés ont pu être écrits à la *diakonia* ou à l'entrepôt.



rente. L'argent du monastère était sans doute conservé dans la *diakonia*; il était donc superflu de produire un tel document: le paiement pouvait se faire immédiatement.

3. LES RÉMUNÉRATIONS EN NATURE

Il est difficile de déterminer les raisons du paiement de denrées alimentaires. Trois hypothèses sont présentées ici: soit le paiement de denrées fait partie d'un salaire, soit le paiement entre dans le cadre d'obligations légales, soit enfin il s'agit d'un don.

La pratique des paiements en nature est courante, dans les monastères⁷² comme en dehors. Deux contrats de travail de Ouadi Sarga (*P. Sarga* 161 et 164) montrent qu'un charpentier et un marchand de sel employés par le monastère perçoivent leur **salaire** en partie en nature. Les contrats de travail entre laïcs également mentionnent, en plus de l'argent, du blé, de l'orge, du vin, parfois de l'huile (cf. p. ex. *CPR* IV 161). Les églises rémunéraient les services effectués par des laïcs de la même manière⁷³.

Il importe de remarquer que ces rémunérations en denrées alimentaires ne constituent pas la totalité d'un salaire. F. Morelli a montré que les témoignages de livraison d'huile à des travailleurs n'indiquent pas une baisse de l'usage de l'argent et un passage à une économie «naturelle». Cette huile – c'est la cas aussi du blé et du vin – est destinée à couvrir les besoins alimentaires du travailleur et ne constituent pas son salaire, même si cet avantage en nature fait partie de la rétribution⁷⁴. En effet, l'étude des quantités montre que celles-ci représentent de quoi assurer les besoins mensuels d'un individu; c'est également le cas dans les ordres de paiement du monastère de Baouît. De plus, l'argent que représentent les quantités de denrées alimentaires mentionnées dans nos textes est bien en dessous du niveau des salaires à l'époque arabe. Le salaire annuel est d'au minimum 5 *solidi* pour une famille. La moyenne s'élève à un montant de 5 à 10 *solidi* à la fin de l'époque byzantine, sans doute plus à la période arabe⁷⁵.

Dans l'hypothèse où le monastère s'acquitte d'un salaire à des travailleurs grâce aux ordres de paiement, il faudrait donc com-

⁷² Cf. *P. Mon. Apollo* I, p. 27; BACOT, Circulation du vin, p. 272 (où l'auteur cite *P. Sarga* 161 et 164).

⁷³ Cf. WIPSZYCKA, *Églises*, p. 103-109.

⁷⁴ Cf. MORELLI, *Olio*, p. 165-167.

⁷⁵ Cf. MORELLI, *Olio*, p. 153-164; CARRIÉ, *Économie et société*, p. 339-341.

prendre que les denrées n'en représentent qu'une petite partie. Ces aliments sont sans doute destinés à couvrir les besoins alimentaires des bénéficiaires et donc éventuellement à compléter un salaire en argent, mais pas à le remplacer. Cependant, deux documents (*P. Hermitage Copt.* 16 et *P. Yale* inv. 1866 = 27) consignent le paiement de denrées à des personnes que l'ononastique désigne comme Arabes. Dans ce cas, l'hypothèse d'un salaire apparaît fragile. Il semblerait plus probable que ces paiements s'inscrivent dans le cadre des réquisitions.

Les **activités philanthropiques** des monastères sont très importantes, au moins sur le plan symbolique⁷⁶. Le monastère se montrait souvent généreux, lors des fêtes importantes par exemple, ou simplement par charité envers les démunis.

Les églises assumaient un rôle social important. Les surplus en argent ou en denrées alimentaires étaient destinés aux pauvres⁷⁷. Les monastères exerçaient également un rôle social, illustré par un passage de l'*Historia Monachorum* (18, 2): «D'ailleurs les pères non plus dont nous avons parlé plus haut n'ont en vérité jamais, dans toute l'Égypte, négligé cette forme d'administration, mais, du fruit du labeur des frères, ils envoient aux pauvres d'Alexandrie des navires pleins de blé et de vêtements, étant donné que rares sont chez eux les indigents (trad. A.-J. Festugière)». La pratique de la charité est donc un impératif moral pour le monastère. Il est par conséquent possible que certains ordres de paiement dont il est question ici aient consigné des dons (on peut penser en particulier au texte 9).

D'ailleurs, un texte du monastère d'apa Apollô (*P. Mon. Apollo* I 55) fait référence à la coutume annuelle de fournir deux vêtements à un village; il semblerait qu'il s'agisse d'une donation à laquelle l'habitude aurait donné un caractère quasi obligatoire⁷⁸.

Il ressort des paragraphes précédents que les ordres de paiement sont vraisemblablement utilisés dans des situations diverses. Le mécanisme de distribution des denrées est dans tous les cas identique, mais les raisons des paiements varient.

⁷⁶ Cf. ci-dessus.

⁷⁷ Cf. WIPSZYCKA, *Églises*, p. 110 et 112: «Les églises de cette époque, il nous faut les imaginer régulièrement munies de magasins où l'on gardait le blé, l'huile, le vin et d'autres produits destinés aux distributions. Les distributions se faisaient, en principe, par l'intermédiaire de l'économe et des clercs».

⁷⁸ Cf. *P. Mon. Apollo* I, p. 27.



4. Ordre de paiement de vin (pl. II)

Le coupon de papyrus est de forme rectangulaire et de couleur brun rouge orangé. L'état de conservation est très bon. Le coin en haut à gauche du coupon (un morceau carré de 1,5 cm de côté) a été déchiré, ce qui a causé la perte des deux premiers caractères de la première ligne. Quelques petits trous sont visibles dans la partie droite du papyrus.

L'ordre de paiement bilingue grec-copte attribue un *apporuma* de vin à un marchand de parfums (ou d'encens).

P. Brux. inv. E. 9448 v.
l. 11 × h. 5,7 cm

Monastère d'apa Apollô (Baouît)
VIII^e siècle

Les deux lignes d'écriture sont parallèles aux fibres et sont bien conservées, même si l'encre de couleur noire a un peu pâli du côté droit du papyrus. Le texte est pratiquement complet; il occupe la moitié supérieure du coupon.

L'écriture est cursive et régulière, ce qui indique que le scribe est expérimenté. Elle présente de nombreuses ligatures. Le contraste entre la partie écrite en copte (l. 1) et celle écrite en grec (l. 1-2) est assez peu marqué: deux lettres (Ϡ et η), présentant habituellement des tracés distincts dans les deux langues, sont tracées en copte de la même manière qu'en grec. Seule la lettre ϣ est bien différente en copte et en grec.

Le sceau en argile, d'un diamètre de 0,8 cm, est placé dans la partie inférieure droite du document. Il est quelque peu abîmé dans sa partie gauche. Il présente un monogramme où les lettres ι, α et κ sont reconnaissables (probablement Isaak).

Le document a été écrit au verso d'un autre texte, après que le papyrus eut été tourné de 180°. Il s'agit donc d'une utilisation secondaire. L'ensemble du recto est recouvert de lettres en tous sens et de traits désordonnés; plusieurs documents différents y sont cependant visibles. 1. On y lit la séquence + ⲉⲩⲱⲛⲉ ⲛⲧⲁⲧ «† si...», qui fait penser à une lettre. 2. À la ligne précédente, on peut lire + ⲁⲓⲣⲟⲥ . . . ⲉⲓ + ⲁⲣⲭⲏ . . .), qui appartient à un autre document. 3. Perpendiculairement, on distingue les traces d'un compte d'argent (on voit plusieurs fois νό(μισμα) suivi d'un chiffre). De plus, on distingue quelques traces noirâtres, principalement dans le bas du papyrus, qui sont vraisemblablement les restes d'un autre texte plus ancien qui a été lavé. Par ailleurs deux bandes horizontales noirâtres sont visibles au-dessus et en dessous de la l. 2.

[+ Δ]ΑΜΙΑΝΗ ΠΙΣΑ ΝΕΣΤΟΪ Οἶνον ἀπόρ(ρυμα) α ἐν
δ/(ιὰ) Σαραπάμων μ'(ηνὶ) Φ(α)ῶ(φι) κ ἰνδ/(ικτίωνος) ιε +
(sceau)

«† Damianè, le vendeur d'encens (ou de parfums). *Aporruma* de vin : 1, un. Par Sarapamôn. Au mois de Phaôphi, le 20 ; 15^e année de l'indiction».

1 [Δ]ΑΜΙΑΝΗ Le personnage est un homme, en dépit de la terminaison en η de son nom qui évoque un féminin en grec. L'article τ qui précède le nom de sa profession (ΠΕΡΑ ΠΕΣΤΟΙ) permet d'en être sûr. Beaucoup de noms en copte ont la finale -ε, qui parfois est écrite -η (cf. p. ex. MIFAO 59, p. 66, n° 77 ΜΑΚΑΡΗ). Le nom du saint Damien est d'ailleurs noté ΔΑΜΙΑΝΗ dans une inscription du monastère, cf. MIFAO 12, p. 157.

1 ΠΕΡΑ ΠΕΣΤΟΙ Ce titre désigne un vendeur (ΠΕΡΑ) de parfums ou d'encens (ΠΕΣΤΟΙ). Le terme est attesté dans une inscription du monastère d'apa Jérémias de Saqqarah (cf. Wietheger, *Jeremias-Kloster*, p. 289).

1 ΤΟΙ La consommation d'encens pour les besoins liturgiques des églises et des monastères était très importante (cf. Wipszycka, *Églises*, p. 101). Dans *P. Duk.* inv. 1053, on voit l'archimandrite du monastère de Baouït ordonner que l'on remette au destinataire du document un peu de ΤΟΙ («encens, parfum») et de légumes. Le parfum (ou l'encens) avait d'autres usages, comme celui de parfumer l'huile, cf. Coquin, Une lettre en copte, l. 15-19: ΑΧΙΣ ΜΠΕΣΥΝΤΕ Η ΣΑΗΛ (16) ΝΕΞΟΟΥ [Ο]ΥΚΟΥΙ ΝΕΣΤΟΙ ΝΑΙ (17) ΣΦΩΤ ΝΤΑΝΟΧ ΕΠΑΝΕΣ (18) ΜΜΟΝ ΦΑΙΣΩΧ ΝΑΣ ΝΡΑΣ (19)ΤΕ «dis aussi à Pesynte et Sa l qu'ils envoient un peu de parfum à moi aussi, que je le mette dans mon huile, car je cuis de l'huile demain (trad. R.G. Coquin)».

1 ἄπορ(ρυμα) Le ρ est surmonté d'un petit trait horizontal. Un *aporruma* équivaut à environ 5,5 l (cf. ci-dessus).

2 Σαραπάμων Ce personnage est attesté comme responsable dans deux autres ordres de paiement de la collection de Bruxelles :

- 1) *P. Brux.* inv. E 8371 (16), daté de la 15^e année de l'indiction, même écriture ;
- 2) *P. Brux.* inv. E. 9420 (18), daté de la 14^e année de l'indiction, écriture similaire.

Tous ces textes sont probablement écrits par le même scribe (peut-être Mousaiou, si l'interprétation de **18** est exacte). – Le nom de ce responsable est toujours écrit au nominatif, alors que le génitif est demandé par la préposition διά. Généralement les noms des responsables sont écrits correctement au génitif. Il est possible que le nom soit ici abrégé Σαραπάμων(ος). – Le nom Sarapamôn est attesté dans quelques textes du monastère, p. ex. MIFAO 12, p. 158. On trouve une variante du nom dans *P. Mon. Apollo I* 2, 4 : au lieu de ΡΑΠΑ ΜΟΥ ΜΕΝ ΑΠΑ [...] «to (?) Apa Mou and Apa», il faut probablement comprendre : [ΣΑ]ΡΑΠΑΜΟΥ ΜΕΝ ΑΠΑ [...] «Sarapammou et apa ...».

5. Ordre de paiement de vin (pl. II)

Le coupon de papyrus a la forme d'un rectangle non régulier (plus long en bas et plus large à droite de 3-4 mm). Il est de couleur

brun clair orangé. L'état de conservation est très bon. Une déchirure a endommagé la partie gauche du papyrus entre la 3^e et la 4^e ligne. Quelques fibres se sont détachées en bas à droite du papyrus en dessous du sceau.

L'ordre de paiement bilingue grec-copte attribue à un homme originaire de Paploou un *aporruma* et un *méga* de vin. Le bénéficiaire est simplement désigné par son nom et la mention de son origine.

P. Brux. inv. E. 9447

Monastère d'apa Apollô (Baouît)

l. 7,9 × h. 5,9 cm

VIII^e siècle

Les quatre lignes d'écriture sont parallèles aux fibres. Le texte est complet; mais l'encre de couleur noire s'est effacée par endroit. Le texte occupe toute la surface du coupon. Toutes les marges sont conservées. On observe un léger retrait à droite à la première ligne.

L'écriture est peu cursive, irrégulière et assez peu soignée. Elle présente quelques ligatures. La différence entre la partie grecque et la partie copte du document est peu marquée. Seule la lettre π présente un tracé bien différent selon la langue utilisée.

Le sceau en argile, cassé en plusieurs morceaux, est placé en bas à droite du coupon. Il mesure environ 1 cm de diamètre. Le monogramme qui y figure est pratiquement illisible. D'après les traces visibles, il pourrait s'agir de la même estampille que sur le papyrus précédent (où les lettres ι, λ et κ se reconnaissent).

Le verso présente deux gros traits noirs d'une épaisseur de 0,7 cm; on distingue également quelques traces de lettres effacées.

Ἀβρ(αάμ) πλ παπλοου

οἶν(ου) ἀπόρ(ρυμα) α ἐν οἶν^{ου} μ(έ)^γ(α)

α ἐν δ/(ιὰ) Παπνουθί^ο

+ μ(ηνὶ) Φ(α)^θ(φι) ιε ι(ν)δ/(ικτίωνος) ιβ +
(sceau)

«Abraham (?), originaire de Paploou. *Aporruma* de vin: 1, un; *méga* de vin: 1, un. Par Papnouthios. † Au mois de Phaôphi, le 15; 12^e année de l'indiction.»

1 Ἀβρ(αάμ) La lecture est difficile. La différence paléographique entre les trois premières lettres, qui doivent représenter le nom, et la mention de l'origine (πλ παπλοου) est marquée. Il semble que le scribe ait écrit en grec le nom du bénéficiaire du paiement (et qu'il ait abrégé le nom à la manière grecque). On trouve le même nom, abrégé de la même façon et écrit par une main semblable, dans *O. Bawit IFAO* 35, 2 et dans *P. Mon. Apollo I* 48, 5 (S. Clackson a édité Avp pour Aurélios; il faut lire en fait Ἀβρ(αάμ), cf. pl. XXXIII).

1 $\pi\alpha\pi\lambda\alpha\omicron\upsilon\gamma$ Paploou est situé dans le nome hermapolite (toparchie de Leukopurgitès Anô); le toponyme correspond à l'actuel Beblaou (Drew-Bear, *Nome Hermopolite*, p. 193; Timm 1, 1984, p. 388). Les liens entre le monastère de Baouît et cette localité s'expliquent par la proximité des deux sites (de l'ordre de 7 ou 8 km). Une inscription de Baouît, MIFAO 59, p. 112, n° 349, conserve la signature d'un homme originaire de Paploou.

2-3 $\phi\acute{\iota}\nu(\omicron\upsilon)\ \acute{\alpha}\pi\acute{o}\rho(\rho\upsilon\mu\alpha)\ \alpha\ \acute{\epsilon}\nu\ \omicron\acute{\iota}\nu^{\omicron\upsilon}\ \mu(\acute{\epsilon})^{\gamma}(\alpha)\ \alpha\ \acute{\epsilon}\nu$ Le ρ du mot *aporruma* semble surmonté d'un ω dont je ne m'explique pas la présence.

3 $\Pi\alpha\pi\upsilon\omicron\upsilon\theta\acute{\iota}\omicron^{\omicron\upsilon}$ Ce responsable est attesté dans plusieurs ordres de paiement de la collection de Bruxelles (15, 17 et peut-être 14).

6. Ordre de paiement de vin (pl. II)

Le coupon de papyrus est de forme quasi carrée, légèrement plus large que haut, et de couleur brun rouge. Le bord droit du document est irrégulier. L'ordre de paiement se compose en fait de deux feuilles de papyrus très fines posées l'une sur l'autre. La couche supérieure est de couleur brun rouge, l'autre est beige clair. Seule une petite surface de cette couche est visible dans la partie droite du coupon (sur une largeur maximale de 1,1 cm). La séparation entre les deux couleurs est nette. L'état de conservation est très bon. Seuls quelques petits trous sont visibles ainsi que deux longues coupures horizontales à 2,2 et 6,8 cm du bord supérieur, probablement la conséquence de pliures.

L'ordre de paiement bilingue grec-copte attribue à des gardiens deux *mégala* et un *aporruma* de vin. Le texte présente un formulaire un peu différent de celui des autres textes : il n'y a pas de mention du responsable, mais il y a une mention complète du scribe (Joseph). On peut comparer l'écriture avec celle de deux autres ordres de paiement de la collection de Bruxelles : 13 et 19.

P. Brux. inv. E. 9446

Monastère d'apa Apollô (Baouît)

l. 10,7 × h. 9,8 cm

VIII^e siècle

Les trois lignes d'écriture sont parallèles aux fibres et occupent les deux tiers supérieurs de la surface du coupon. Le texte est complet, mais l'encre de couleur brun foncé a pâli par endroits.

L'écriture est cursive et régulière, ce qui indique que le scribe est expérimenté. Les ligatures sont nombreuses. La différence entre la partie grecque et copte est peu marquée. Seule la lettre π est bien différenciée. La dernière ligne est particulièrement soignée.

Le sceau d'argile, d'un diamètre de 1 cm, est apposé dans la partie inférieure droite du document. Il est assez abîmé et le monogramme qui y



figure est peu lisible. Il s'agit peut-être du même que celui des deux textes précédents, mais on ne peut l'affirmer.

Le verso est vierge, mais présente de grosses traces noires en son centre. Plusieurs traces anciennes d'encre sont visibles sur le recto, indiquant par là qu'un texte plus ancien a été effacé pour recevoir le texte de cet ordre de paiement. Il s'agit donc vraisemblablement d'une utilisation secondaire.

+ ΝΕΡΨΡΟΕΙC ΕΥΛΠΕΤΕΙ

ΝΠᾶν^δ(ρισμός) ο(ῖνο)υ μ(έ)γ(αλα) β δύο ἀπόρ(ρυμα) α ἔ[ν]

μ(ηνι) Μ(ε)χ(εῖρ) ιδ ἰν^δ/(ικτίωνος) ιβ + Ἰωσήφ ἔγραψα +
(sceau)

«Les gardiens qui réclament l'*andrismos*. *Mégala* de vin : 2, deux ; *aporruma* : 1, un. Au mois de Mécheir, le 14 ; 12^e année de l'indiction. † Jôsèph, j'ai écrit».

1 ΝΕΡΨΡΟΕΙC Les gardiens sont souvent bénéficiaires de rétributions en vin (voir commentaire ci-dessus).

1 ΕΥΛΠΕΤΕΙ Le verbe grec est ἀπαιτεῖν «verlangen (Steuern u. ä.), zurückfordern, fortnehmen, eine Schuld einfordern» (cf. Förster, *WB*, p. 69-70). La lecture des quatre dernières lettres est difficile.

2 ΝΠᾶν^δ(δρισμός) αν^δ est l'abréviation usuelle du mot grec ἀνδρισμός «impôt capitaire». On peut selon toute vraisemblance mettre l'expression ΝΕΡΨΡΟΕΙC ΕΥΛΠΕΤΕΙ ΝΠᾶν^δ en relation avec plusieurs ordres à *incipit* ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤCZΛΙ de l'archimandrite du monastère : 1) *P. Louvre* E 27616 (Boud'hors, Papyrus de Clédat), 2) *P. Mich.* inv. 518 (= *P. Sarga* 174), 3) *P. Mich.* inv. 1300, 4) *P. Mich.* inv. 1524 (édition des trois derniers textes dans Husselman, *Some Coptic*), 5) *P. Yale Copt.* 21. Les cinq documents sont adressés aux ΝΕCΝΗΥ ΝΠᾶνᾶ «frères de l'*andrismos*». Ces textes, signés par l'archimandrite Kèri, sont datés de la 10^e et de la 11^e année d'un cycle indictionnel. Sur les frères de l'*andrismos* et le système de perception de l'impôt à Baouît, cf. ci-dessus. – L'ordre de paiement de vin de Bruxelles mentionne des gardiens affectés à la collecte de l'*andrismos*. On ne peut déterminer avec certitude si l'expression «les gardiens qui réclament l'*andrismos*» est un simple synonyme de «frères de l'*andrismos*», ou si elle désigne des «hommes de main» qui leur sont affectés.

2 ο(ῖνο)υ μ(έ)γ(αλα) β δύο ἀπόρ(ρυμα) α ἔ[ν] La quantité correspondrait à environ 13 l de vin. L'abréviation ο(ῖνο)υ est assez inhabituelle ; on la retrouve notamment dans *O. Bawit IFAO* 31, 3.

3 Ἰωσήφ Il semble que Jôsèph ne soit pas le responsable mais le scribe du document (cf. ἔγραψα «j'ai écrit»). Dès lors, il faut admettre que le nom du responsable n'est pas noté dans le texte. Peut-être le sceau au nom de l'archimandrite constitue-t-il une garantie suffisante de l'authenticité du papyrus ; ou peut-être est-ce le supérieur lui-même qui a donné l'ordre du paiement. Une troisième solution consisterait à imaginer que le responsable (par exemple l'économe) ait écrit lui-même le texte ; mais

l'hypothèse est très fragile. De plus, la main indique qu'il s'agit d'un scribe professionnel, ce qui rend moins vraisemblable l'hypothèse qu'il s'agisse d'un économiste.

7. Ordre de paiement de vin (pl. II)

Le coupon de papyrus est de forme rectangulaire et de couleur brun clair orangé. L'état de conservation est assez mauvais. Le centre du papyrus est lacéré de nombreuses déchirures; la plus grande mesure $1,2 \times 2$ cm. Le papyrus était déjà endommagé avant la rédaction du texte. En effet, le centre du coupon avait perdu l'une des deux épaisseurs de fibres.

Cet ordre de paiement bilingue grec-copte attribue un *méga* de vin à un homme originaire de Tbaké, un village du nome hermapolite.

P. Brux. inv. E. 9450 v.

Monastère d'apa Apollô (Baouît)

1. $10,1 \times h. 6,5 \text{ cm}$

VIII^e siècle

En raison de l'état du papyrus, les l. 1 et 3 sont écrites parallèlement aux fibres; la l. 2 perpendiculairement. L'écriture couvre toute la surface du coupon. Le texte est assez fragmentaire, même si toutes les marges sont conservées. L'encre de couleur noire est fortement effacée dans la partie supérieure (l. 1) et dans la partie inférieure gauche du coupon (l. 3).

L'écriture est cursive, mais peu régulière; le texte a probablement été écrit par un scribe expérimenté. Quelques ligatures sont visibles. Le contraste entre la partie copte (l. 1-2) et la partie grecque (l. 2-3) est marqué (principalement la lettre τ).

Le sceau, d'un diamètre de 1 cm, est apposé dans la partie inférieure droite du document. Il est assez abîmé. Le monogramme est pratiquement illisible. Il semble que l'on puisse y reconnaître un M, avec une petite croix au-dessus, il s'agirait donc peut-être du monogramme †, M, H, N, A.

Le texte est écrit au verso d'une lettre, déjà endommagée avant l'utilisation secondaire (cf. ci-dessus). Cette lettre est éditée sous le n° 42. De plus, plusieurs traces d'un texte antérieur sont visibles au recto, particulièrement au-dessus de la l. 1.

[+] ΕΠΛΟΓ' . . . ΤΑ^Α . . . ΝΕ . . .

ΠΑ ΤΒΛΚΕ [...] ο(ῖνο)υ μ(έ)^γ(α) α̇ ξ̇ν

$\delta/(\text{ια}) \dots \dots \dots \pi\rho\epsilon(\sigma\beta\upsilon\tau\acute{\epsilon}\rho\omicron\upsilon) \mu'(\eta\nu\acute{\iota}) \Pi(\alpha)^{\breve{\nu}}(\nu\iota) \kappa\epsilon \iota\nu^{\delta}/(\iota\kappa\tau\acute{\iota}\omega\nu\omicron\varsigma) \eta$
(sceau)

«Pour le compte de ... originaire de Tbaké... *Méga* de vin: 1, un.
Par ... prêtre. Au mois de Pauni, le 25 (?); 8^e année de l'indiction».

1 ΕΠΛΟΓ(ΟC) La forme ΕΠΛΟΓ(ΟC) «pour le compte» est attestée dans plusieurs textes (15 et de nombreux papyrus inédits de la collection Lansing du British Museum).

1 ΤΑ^Λ . . . ΝΕ . . En raison de l'état de conservation, la lecture est très difficile. La première ligne doit contenir selon toute vraisemblance le nom du bénéficiaire (comme dans 15). L'espace est suffisant pour que le nom de son père ou son métier ait été ajouté.

2 ΤΒΑΚΕ Le village de Tbaké est situé dans le nome hermopolite (Drew-Bear, *Nome Hermopolite*, p. 270; Timm 6, 1992, p. 2552). Les liens entre le monastère de Baouît et cette localité sont attestés par un texte du monastère: *P. Mon. Apollo I* 50, 6.

2 οἱ(νυ) μ(έ)γ(α) α ἔγ Un *méga* correspond à environ 7,5 l.

3 δ/(ιὰ) La lecture est très incertaine. On pourrait par hypothèse proposer de lire δ/(ιὰ) Σενοῦθ(ίου) πρε(σβυτέρου), comme dans 26, 2.

3 κε Une lecture κς est également possible.

8. Ordre de paiement de vin (pl. II)

Le morceau de papyrus est de forme presque carrée, plus haut que large, et de couleur brun rouge. Il apparaît nettement que le papyrus se compose de deux feuilles de papyrus posées l'une sur l'autre (comme 6). La couche supérieure est de couleur brun rouge, la couche inférieure, visible sur 2 cm de hauteur dans la partie inférieure du coupon, est beige. L'état de conservation est bon, mais la partie droite du papyrus a disparu. Lorsque le texte était complet, il devait être environ deux fois plus large. Il est probable que les dimensions originales étaient d'environ l. 15 × h. 8,5 cm.

Cet ordre de paiement attribue un *knidion* de vin à plusieurs personnes, qui ont rendu un service au monastère. L'indication de ce service est perdue dans la lacune, ainsi que l'indication du responsable et la date du document.

P. Brux. inv. E. 9443

Monastère d'apa Apollô (Baouît)

l. 7,7 × h. 8,4 cm

VIII^e siècle

Les deux lignes d'écriture sont perpendiculaires aux fibres. Elles occupent le premier tiers supérieur du coupon. La moitié droite du texte n'est pas conservée.

L'écriture est cursive et peu soignée. On observe quelques ligatures. Il n'y a pas de différence paléographique majeure observable entre la partie copte (l. 1) et la partie grecque (l. 2) du document.

Il n'y a pas de sceau conservé. On ne peut déterminer si le coupon en était pourvu puisque toute la partie droite manque (les sceaux sont généralement apposés dans le coin inférieur droit du document).

Le verso est vierge, hormis des traces de quelques lettres au centre du coupon, que l'on pourrait peut-être proposer de lire $\kappa\upsilon\iota\delta(10\upsilon)$ α «*kni-dion*: 1», ce qui se référerait à la quantité de vin dont il est question au recto (à moins qu'il ne s'agisse des restes d'un texte primaire). Il est probable que l'ordre de paiement est une utilisation secondaire. En effet, quelques traces noirâtres, peut-être les restes d'un texte effacé, sont visibles sur le papyrus.

+ ΝΕΡΩΜΕ ΝΤΑ[Υ . .]ΕΤ[]
Οἴν^{ov} κνί^δ(10ν) α ἐν . . ε . []

«Les hommes qui ont... *Knidion* de vin: 1, un...»

1 ΝΕΡΩΜΕ La formule est explicitée par une relative (ΝΤΑΥ... «qui ont ...»). On trouve une expression analogue dans *P. Duk. inv. 257* (édité sous le n° **23**).

2 οἶν^{ov} κνί^δ(iov) α ἐν La quantité de vin distribuée est assez faible (2,5 litres de vin), d'autant qu'elle devra être partagée entre plusieurs personnes (1. 1 ΝΕΡΩΜΕ «les hommes»). On trouve cependant plusieurs fois dans *P. Mon. Apollo I 45* (compte de distributions de vin) des montants d'un *knidion* pour plusieurs personnes: 1. 8 ΝΕΡΜ ΜΙΧΟΛΕΩΣ ΚΝ(Ι)Δ(ΙΟΝ) α «les hommes de Micholéos: 1 *knidion*»; 1. 23 ΝΕΞΑΜΚΛΛΕ ΚΝ(Ι)Δ(ΙΟΝ) α «les forgerons: 1 *knidion*».

2. ε. [Cette séquence doit contenir le nom du responsable du paiement. En effet, après l'indication des denrées alimentaires, suit toujours le nom du responsable, précédé par δ/(ι)ά. On peut envisager, à titre d'hypothèse, de restituer δ/(ι)ά Γεωργίου...]; cette interprétation pourrait rendre compte des faibles traces conservées.

9. Ordre de paiement de vin (pl. II)

La languette de papyrus est de forme rectangulaire très allongée et de couleur brun beige. L'état de conservation est bon. Des petits trous apparaissent sur toute la surface du papyrus; le côté droit est assez abîmé.

Cet ordre de paiement attribue un *méga* de vin. La lecture du bénéficiaire est problématique.

<i>P. Brux.</i> inv. E. 9419 v.	Monastère d'apa Apollô (Baouît)
l. 12 × h. 3,8 cm	VIII ^e siècle

Les deux lignes d'écriture sont perpendiculaires aux fibres et occupent toute la surface du coupon. L'encre de couleur noire a un peu pâli et s'est complètement effacée par endroits.

L'écriture est très cursive et assez peu régulière. Les ligatures sont nombreuses. Il n'y a pas de différence entre la partie grecque et copte du

document. Une deuxième main a écrit une note en grec à la suite du texte. L'écriture en est très cursive.

Le texte est écrit au verso d'un morceau de protocole bilingue grec-arabe (58). Il s'agit donc d'une utilisation secondaire.

+ . ζ . . . ζΗΚΕ Ν . ΑΓΑΠΗ Ο(ἴνο)υ μ(έ)ῳ(α) α ἐν δ/(ιὰ)
 Ἀθανασίῳ^ο πρ^ε(σβυτέρου) μ'(ηνι) Πα^κ(ών) λ ιν^δ/(ικτίωνος)] α.
 (2^e m.) α σιρ^ω(τόν) . [— — —]

«... pauvre(s) par charité. *Méga* de vin, 1, un. Par Athanasios, le prêtre. Au mois de Pachôn, le 30; ... année de l'indiction † ... *sirô-ton* ... ».

1 + . ζ . . . ζΗΚΕ Ν . ΑΓΑΠΗ Le début de la ligne est très abîmé et je n'ai pas trouvé d'interprétation satisfaisante. Il semble être question de charité (ἀγάπη) envers les pauvres (ζηκε). Il est donc possible que le(s) bénéficiaire(s) soi(en)t un (ou des) pauvre(s) à qui le responsable octroie par charité un peu de vin. Il n'est pas possible de déterminer si le(s) pauvre(s) en question est (sont) moine(s) ou laïc(s). Il semblerait au premier abord plus logique d'y voir un (des) laïc(s), mais *P. Yale* inv. 1812, r. 7 (inédit) mentionne une distribution de vin pour les ΝΕΚΝΗΥ ΖΗΚΕ «les frères pauvres». Il n'est pas impossible que la première ligne de l'ordre de paiement doive s'interpréter dans ce sens. – L'expression se trouve aussi dans un papyrus du monastère d'apa Apollô d'Aphroditô: ΠΑΠΑ Φ[ΟΙΒΑ]ΜΜΩΝ ΠΙΩΤ ΜΠΤΟΥ [Ν]ΑΠΑ ΑΠΟΛΛΩ [...][...] ΜΝ ΠΛΑΟΣ ΤΗΡΑ ΜΠΝΟΥΤΕ ΜΝ ΝΕΚΝΗΟΥ ΝΖΗΚΕ «Phoibammôn, le père de la montagne d'apa Apollô... et tout le peuple de Dieu et les frères pauvres» (cf. *P. Bal.*, p. 21; MacCoull, *Apa Apollos Monastery*, n° 12, l. 1-2; Kruit, *Three Byzantine Sales*, p. 71-72 et n. 30).

2 Ἀθανασίῳ^ο πρ^ε(σβυτέρου) La lecture du nom est délicate. De nombreux responsables exercent la prêtrise (cf. 12, *P. Iand.* inv. 19 = 25, *P. Yale* inv. 1866 = 27).

2 α On lit après la date une annotation effectuée par une autre main. La séquence est difficile à interpréter. L'écriture semble indiquer que le mot est grec; on pourrait éventuellement songer, par comparaison avec 13, 3, à lire (καὶ) ὄξο(υ)ς σιρ^ω(τόν). Si le mot s'avérait copte, on pourrait penser à une forme de λγειс «donne, apporte» (cf. Crum, *Dict.*, p. 19 b).

2 σιρ^ω(τόν)? On reconnaît ici le mot σιρ^ωτόν, qui désigne une unité de capacité de liquides (cf. 13, 3). Le terme est surmonté d'un trait horizontal. La signification de cette annotation est discutée ci-dessus, p. 179.

10. Ordre de paiement de vin? (pl. III)

Le morceau de papyrus est de forme rectangulaire et de couleur beige gris. Le papyrus est assez bien conservé et le texte semble à

peu près complet. Cependant, les taches en rendent la lecture très ardue.

L'interprétation de ce document pose problème en raison de son mauvais état de conservation (salissures) et de la négligence du scribe (écriture relâchée). Il s'agit probablement d'un ordre de paiement (les bénéficiaires seraient des chantres, qui reçoivent du vin; le document est signé par le *pistikos* Apollô et serait daté du mois de Hathyr).

P. Brux. inv. E. 8381 v.

Monastère d'apa Apollô (Baouît)

l. 10 × h. 9,6 cm

VIII^e siècle

Les sept lignes d'écriture sont parallèles aux fibres et occupent toute la surface du coupon. L'encre de couleur brune est fortement effacée par endroits. Des traces dues à l'humidité sont visibles à droite et en bas, sur la plus grande partie du papyrus.

L'écriture est «majuscule», rapide et négligée. Les ligatures sont rares. Il n'y a pas de différence paléographique entre les parties copte et grecque.

Le document ne porte pas de sceau. Comme le coupon semble complet, il est probable qu'il en n'a jamais été pourvu.

Le document a été écrit au verso d'une liste d'objets (éditée sous le n° 32), après que le papyrus fut tourné à 90° vers la gauche.

+ ΝΕΨΛΛΜΦΔ . .

αφ/ τ . ζζ

ΝΚΥΡΙΑΚΥ οἶν^{ov} μ(έ)^γ(αλα)

β δψο . . . α . .

5 δ/ δ/(ιὰ) Ἀπόλλω πισ-

τικ(οῦ) Ἀθῆρ

δ/

«† Les chantres (?) ... *méga* de vin : 2, deux ... Par Apollô, le *pistikos*. Hathyr...».

1 ΝΕΨΛΛΜΦΔ . . Les chantres sont attestés dans de nombreux textes du monastère de Baouît, cf. p. ex. *P. Mon. Apollo* 63, 1 et ci-dessus, p 73.

2 αφ/ τ . ζζ La lecture et l'interprétation de cette ligne pose problème. Il est possible que les premières lettres, placées un peu en retrait par rapport au début des lignes 1 et 3, soient les restes d'un texte antérieur.

3 ΝΚΥΡΙΑΚΥ Il peut s'agir soit d'un nom propre (Kuriakos), soit du mot grec (κυριακή «dimanche»), cf. *P. Ryl. Copt.* 290, 20; 404. Il serait tentant de comprendre «les chantres qui chantent / ont chanté dimanche»; mais la lecture de la l. 2 est très problématique.

4 . . . Α . . . Ces quelques lettres sont très effacées. Il est peut-être possible de lire les deux premières lettres ψ^ω, ce qui serait l'abréviation de ψώμιον «pain»; la suite pourrait alors s'interpréter comme α ἔν «1, un». Ou bien il s'agit d'une date, μ(ηνὶ) Ἀθήρ, mais on voit mal pourquoi elle aurait été répétée l. 5-6.

5-6 δ/ δ/(ιὰ) Ἀπόλλω πιστικ(οῦ) Apollô n'est pas autrement connu. Un autre responsable d'ordres de paiement du monastère d'apa Apollô de Baouît porte le titre de *pistikos*, cf. *P. Mon. Apollo* I 47. – Le nom propre est précédé de deux δ avec un trait d'abréviation; je ne comprends pas la raison de ce redoublement. Peut-être le premier δ est-il un reste mal effacé d'un texte antérieur.

6-7 Ἀθήρ | δ/ La lecture de la date est très difficile. Le nom du mois semble assuré, mais la mention du jour ou de l'indiction n'est pas lisible. La l. 7, comme la l. 5, commence par un inexplicable δ avec un trait d'abréviation.

11. Ordre de paiement d'huile (pl. III)

Coupon de papyrus de forme rectangulaire et de couleur brun clair orangé. L'état de conservation est mauvais. De nombreuses déchirures et des trous ont détruit le papyrus.

Cet ordre de paiement bilingue grec-copte attribue à un *symmachos* un *xeste* d'huile. Les *symmachoi* apparaissent souvent dans les textes de Baouît (cf. p. 170).

P. Brux. inv. E. 9445 v. Monastère d'apa Apollô (Baouît)
l. 12,8 × 4,5 cm VIII^e siècle

Les deux lignes d'écriture sont perpendiculaires aux fibres. Elles occupent tout l'espace du papyrus. L'encre de couleur noire a pâli par endroits. Les marges de gauche et de droite ne sont pas conservées. La partie supérieure gauche manque.

L'écriture est cursive et peu soignée. Elle présente de nombreuses ligatures. La différence entre la partie copte (l. 1) et la partie grecque (l. 1-2) est bien marquée. La lettre Μ par exemple est bien différente (Μ en copte et μ en grec).

Un sceau en argile, d'un diamètre de 1 cm, est apposé au centre de la partie inférieure du coupon. Le monogramme qui y figure est quasi illisible. Il semble qu'il soit différent de ceux qui sont déjà attestés.

Le texte est écrit au verso d'un document plus ancien, qui a été tourné à 180° avant l'utilisation secondaire. Ce document se compose de trois lignes d'écriture quadrilinéaire et cursive, parallèles aux fibres, assez effacées. On y déchiffre:] [|]ΟΥΓ ΔΥΧΟΟΥ ΕΒΟΛ ΕΝΕΞΒΗΥΕ ΝΠ . [] ΤΕ ΝΕΚΩΗΕ [«... il a envoyé... les choses... tes enfants...». Pour ΕΝΕΞΒΗΥΕ ΝΠ . [, cf. peut-être les testaments *P. KRU* 65 et 75 (ΝΕΞΒΗΥΕ ΜΠΩΝΣ ΠΑΙ ΕΤΩΟΥΕΙΤ «les choses de la vie qui est vaine»).

De plus le papyrus a été lavé, sans beaucoup de soin, avant que l'on n'écrive le document. De nombreuses traces d'un texte antérieur (écrit à 180°) sont visibles.

[] ΠΙΣΥΜΜΑΧΟΣ ἐλαί^{ου} ξ(έσ)^τ(ης) \ ὕμισι δ/(ιὰ) Ἰω[. . .]
[] κδ ἰ(ν)^δ/ (ικτίωνος) ιγ + (sceau)

«... le *symmachos*. Xeste d'huile: 1/2, un demi. Par Jô... le 24, 13^e année de l'indiction».

1 ΠΙΣΥΜΜΑΧΟΣ Un *symmachos* est un fonctionnaire subordonné (souvent en courrier). Dans des ordres de paiement de la collection Lansing du British Museum (BM EA 10140 et 10458), on trouve l'expression ΠΙΣΥΜΧ ΝΙΚΑΤΑΣΦΟΡΑ «le *symmachos* de l'ensemencement». On voit donc que leurs compétences peuvent s'étendre jusqu'à l'agriculture. Des *symmachoi* sont attestés à de nombreuses reprises comme bénéficiaires de vin dans *P. Mon. Apollo* I 45 (l. 9; 16; 19; 22).

1 ἐλαί^{ου} ξ(έσ)^τ(ης) \ ὕμισι Un demi-xeste d'huile équivaut à un quart de litre. Cette ration peut correspondre à une ration mensuelle (elles sont comprises entre 1/2 et 3 xestes, cf. Morelli, *Olio*, p. 127-138).

1 ὕμισι Il faut comprendre ἥμισυ. Les voyelles η, ι et υ sont souvent confondues par iotacisme.

1 δ/(ιὰ) Ἰω[. . .] Le nom du responsable est probablement Jôannès ou Jôsèph (les noms Jôb et Jônas sont beaucoup plus rares). Un certain Johanès est responsable d'un ordre de paiement inédit de la collection de Yale (*P. Yale* inv. 1767).

12. Ordre de paiement d'huile et de légumes (pl. III)

Le coupon de papyrus est de forme rectangulaire et de couleur brun jaune clair. L'état de conservation est bon. La partie supérieure du papyrus est détachée, mais pratiquement intacte. Quelques portions du papyrus sont un peu décolorées, principalement dans la partie supérieure droite.

Les deux premières lignes du texte sont difficiles à interpréter. Le premier mot, ΠΕΛΡΩΣ est un titre, déjà attesté à Baouît et à Saqqarah. Ce qui suit, ΠΕΜΖΙΤ «le nord», désigne selon toute vraisemblance un toponyme; la séquence ΝΗΜΟΟΥ «de l'eau» doit déterminer ΠΕΜΖΙΤ. Le toponyme serait alors «le nord de l'eau».

Le ΠΕΛΡΩΣ, stationné au «nord de l'eau», est affecté au transport des déchets. On trouve de nombreux exemples de cette activité dans la documentation papyrologique grecque (voir note à la l. 2). Il bénéficie d'une ration d'huile et de légumes.

Le mot Ⲭⲁⲣⲱⲥ (l. 1) nécessite quelques explications : il existe en effet trois mots homonymes, répertoriés dans Crum, *Dict.* 44a-b, et signifiant :

- un animal de transport (chameau?);
- un titre monastique («fodderer or sim.»);
- un ustensile de métal.

Le titre monastique de Ⲭⲁⲣⲱⲥ «vendeur de fourrage ou éleveur (qui nourrit ses bêtes avec du fourrage)?» semble le plus plausible dans le contexte. Ce titre est déjà attesté à Baouît dans des inscriptions : p. ex. MIFAO 59, p. 85-86, n° 198, l. 4: ⲓⲱⲥⲁⲛⲛⲥ ⲕⲟⲩⲩ ⲡⲓⲛⲟⲃ ⲛⲉⲩⲁⲣⲱⲥ «Jean le novice, le grand *barôh* (le *barôh*-en-chef)». On retrouve la même fonction à Saqqarah (cf. Wietheger, *Jeremias-Kloster*, p. 281). Les traductions proposées de ce terme sont «fodderer or sim.» (cf. Crum, *Dict.*, p. 44b); «Fütterverkaüfers bzw. Fütterers» (cf. Wietheger, *Jeremias-Kloster*, p. 281). Quibell a proposé successivement comme traduction : «fodder-seller» dans *I. Saqqarah* 13 et «cattle-feeder» dans *I. Saqqarah* 227, mais en indiquant en note «I withdraw the translation suggested there, but I cannot replace it by a better»). Ces traductions ne conviennent pas bien au texte édité ici. Il faut constater que le sens qui est proposé dans les dictionnaires n'est pas assuré (il dépend en fait d'une mention dans un lexique copte-arabe tardif). Le texte de Bruxelles semble plutôt présenter le *barôh* comme un préposé à la gestion des déchets. On ne peut cependant affirmer que ce soit là sa fonction principale. Peut-être, pour concilier les deux points de vue, le *barôh* est-il une sorte de palefrenier, qui s'occupe de nourrir les animaux et de nettoyer les écuries. L'étymologie de ce terme serait alors probablement liée à l'homonyme Ⲭⲁⲣⲱⲥ «animal de transport», et non pas à un terme religieux attesté à l'époque démotique, comme le pense J. Cerny (Cerny, *Etymological Dictionary*, s. v.).

P. Brux. inv. E. 9384
l. 7,7 × h. 5,7 cm

Monastère d'apa Apollô (Baouît)
VIII^e siècle

Les quatre lignes d'écriture sont parallèles aux fibres. Elles occupent toute la surface du coupon. L'encre de couleur noire a pâli, peut-être à cause de l'humidité, dans le coin supérieur droit. Le texte est complet et bien conservé.

L'écriture est peu cursive et peu soignée. Elle présente quelques ligatures. Le contraste entre la partie copte (l. 1-2) et la partie grecque (l. 3-4) est très marqué : les lignes coptes sont très peu cursives ; les lignes grec-

ques le sont beaucoup plus. On trouve aussi dans le texte les lettres qui présentent habituellement un tracé distinct en grec et en copte (π, μ); de plus, la lettre λ, qui est généralement identique dans les deux langues, est ici différenciée.

Aucun sceau n'est conservé. On ne peut néanmoins déterminer si le papyrus en a été pourvu ou pas: la partie inférieure droite, où sont généralement apposés les sceaux, est endommagée. Il est donc possible qu'il y ait eu un sceau à cet endroit.

Le verso est vierge.

+ ΠΚΛΡΩΣ ΠΕΜΣΙΤ ΝΠ-

ΜΟΟΥ ΕΦΠΩΦΓ ΣΟΤ

ἐλαί^{ου} ξ(έσ)^τ(ης) α ἐν ὀσπρ^ρ(ίων) μ(έ)^τ(ρον) α ἐν

δ/(ιὰ) Ἐνώχ πρε(σβυτέρου) + μ(ηνὶ) Π(α)^υ(νι) γ ἰνδ(ικτίωνος) α +

3 ὀσπρ^ρ(ίων): l. ὀσπρ(ίων)

«Le *barôh* – le nord de l'eau – qui transporte les déchets. *Xeste* d'huile: 1, un; *métro*n de légumes: 1, un. Par Ἐνόχ, le prêtre † Au mois de Pauni, le 3; 1^e année de l'indiction».

1 ΚΛΡΩΣ Le titre qui signifie sans doute «palefrenier» est attesté à Baouît et à Saqqarah (cf. le commentaire ci-dessus). Le texte de Bruxelles présente le *barôh* comme un préposé à la gestion des déchets.

1-2 ΠΕΜΣΙΤ ΝΠΜΟΟΥ Le «nord de l'eau» semble bien être un toponyme, non encore attesté à ce jour. Le texte **11** offre un parallèle intéressant. Le texte commence par le nom du bénéficiaire (ΠΑΜΟΥΝ) et est directement suivie de l'expression ΠΝΘΣ ΝΚΛΩ «le grand roseau» (toponyme attesté dans *O. Bawit* 63). La mention du toponyme renvoie sans doute à la localisation de l'activité du bénéficiaire (comme dans **13**).

2 ΕΦΠΩΦΓ Le verbe ΠΩΝΚ, ΠΩΝΓ ou ΠΩΝΘ signifie «tirer, écopper, vider (de l'eau); transporter», cf. Crum, *Dict.*, p. 265b-266a. La forme ΠΩΦΚ est attestée (cf. Crum, *Dict.*, p. 261a).

3 ΣΟΤ Les déchets peuvent servir à fertiliser les sols. Il faut noter que les excréments animaux peuvent être aussi utilisés comme moyens de chauffage (cf. Crum, *Dict.*, p. 359a). Le transport de déchets est attesté à de nombreuses reprises dans la documentation papyrologique grecque. *P. Mich.* XI 620, VIr, 1148-1149 (compte d'une propriété; Fayoum, 239-240 ap. J.-C.), par exemple, mentionne des travailleurs κόπρον μεταφέροντες | εἰς κτήμα [A]ἰμνήστου ἐπὶ ἡμέρας δ – «qui transportent des excréments (du fumier, traduit en anglais 'sebbach') au vignoble d'Aimnêstos pendant quatre jours». L'objectif dans ce cas semble être de fertiliser les sols. Parfois il n'est question que de nettoyer un endroit et de jeter les déchets dans un dépotoir, cf. p. ex. *P. Fay.* 110, 10-11 (lettre; Fayoum, 94 ap. J.-C.): χώρισον τὸ κόπριον | εἰς τὴν κοπρηγίαν «emmène les déchets au dépotoir». Sur le problème des déchets, cf. U. Wilcken, *APF* 2, 1903, p. 308; cf. aussi Delia, Carrying Dung. – Ce texte montre que le monastère supervisait la gestion des déchets qu'il fal-



lait évacuer. On trouve dans une inscription du monastère d'apa Jérémias à Saqqarah la mention d'un moine qui transporte les déchets (*I. Saqqarah* 285 $\epsilon\chi\tau\alpha\lambda\omicron \bar{\mu}\iota\pi\omicron\tau$, cf. Wietheger, *Jeremias-Kloster*, p. 282). L'éditeur (J.E. Quibell) interprète ainsi cette attestation: «the dung of the camels and asses which were employed daily for the transport of water, provisions etc. from the valley to the monastery, was probably the chief source of fuel for cooking and hence an official was appointed for its collection and storage». Une autre fonction mentionnée dans les inscriptions de Saqqarah, le $\mu\alpha \pi\iota\omicron\tau$, littéralement «celui des déchets», renvoie aussi à la gestion des déchets (cf. Wietheger, *Jeremias-Kloster*, p. 285). On trouve la même expression dans un texte du monastère de Baouît: *P. Louvain Lefort* 9/4, 8-9: $\alpha\pi\alpha \alpha\beta\rho\alpha\gamma\alpha\mu \mid \mu\alpha \psi\omicron\tau$ «apa Abraham, celui des déchets» (Clackson, *It Is Our Father*, n° 27). – On trouve peut-être aussi un écho de l'usage des excréments comme moyen de chauffage dans l'anecdote des *Apophtegmes des Pères*, Jean, disciple de Paul, 1, dans laquelle un moine va récolter des excréments d'hyène sur l'ordre de son supérieur.

4 $\delta\sigma\pi\rho^{\circ}\rho^{\circ}(\iota\omicron\nu\omicron) \mu(\acute{\epsilon})^{\circ}(\rho\omicron\nu)$ L'unité de mesure usuelle des légumes est l'artabe. Le *métro* sert d'unité de mesure pour le vin, l'huile, les céréales... Le redoublement de la dernière lettre de l'abréviation est un procédé courant qui marque le pluriel (cf. Blanchard, *Sigles et abréviations*, p. 13).

5 $\text{Ἐνὸχ πρε(σβυτέρου)}$ Le nom d'Enôch apparaît dans plusieurs ordres de paiement de la première ou de la deuxième année d'un cycle indictionnel. S'il s'agit du même personnage, on constate qu'il porte une fois le titre de *pistikos* (*P. Mon. Apollo* I 47, 3), une fois celui de prêtre (ici), et le plus souvent qu'il ne porte pas de titre du tout (textes inédits de la collection Lansing du British Museum).

13. Ordre de paiement de salaisons? (pl. III)

Le texte est constitué de deux morceaux jointifs, enregistrés séparément dans l'inventaire des Musées Royaux d'Art et d'Histoire (sous les n°s 9444 et 9485). Le document complet devait présenter une forme rectangulaire. Il est de couleur brun orangé. La partie supérieure gauche du coupon est perdue.

Les bénéficiaires de l'ordre de paiement ont travaillé à une citerne. L'entretien des citernes est un travail pénible, qu'évoquent plusieurs textes littéraires (cf. note).

P. Brux. inv. E. 9444+9485 v. Monastère d'apa Apollô (Baouît)
l. 9,7 × h. 5,5 cm + VIII^e siècle
l. 7 × h. 3,9 cm

Les trois lignes d'écriture sont parallèles aux fibres. Elles occupent toute la surface du coupon. L'encre de couleur noire est un peu effacée par endroit.

L'écriture est posée et bien maîtrisée. Le texte présente peu de ligatures. Le contraste entre les parties grecque et copte est bien marqué (lettre $\mathbf{\mu}$ p. ex.). Une deuxième main, très cursive et rapide, a ajouté quelques annotations en grec l. 3.

Le sceau, d'un diamètre de 1 cm, a été placé au milieu de la partie inférieure du coupon. Le monogramme que l'on y lit, comprend les lettres $\mathbf{\mu}$, $\mathbf{n}$, $\mathbf{\lambda}$ et une croix (monogramme du nom Mèna).

Le texte est écrit au verso d'un fragment de contrat de vente (46).

[+ . .] . . $\mathbf{\tau}$. [.] $\gamma\epsilon\rho\ \mathbf{z}\omega\gamma\ \mathbf{n}\omega\eta\mathbf{i}\ \mathbf{\mu}\mathbf{\mu}\mathbf{\lambda}$
 $\mathbf{n}\mathbf{\mu}\mathbf{\lambda}\mathbf{i}$ $\tau\alpha\rho(\mathbf{i})^{\lambda}(\mathbf{i}\omega\mathbf{n})\ \kappa(\acute{o})\lambda(\lambda\alpha)^{\theta}(\mathbf{o}\mathbf{n})$] $\alpha\ \acute{\epsilon}\nu\ \delta/(\mathbf{i}\acute{\alpha})\ \Gamma\epsilon\omega\rho\gamma\acute{\iota}\omicron\upsilon$
 $\omicron\mathbf{i}\kappa\omicron(\mathbf{n}\acute{o}\mu\omicron\upsilon)\ \mu'(\eta\mathbf{n}\mathbf{i})\ \Phi\alpha\rho(\mu\omicron\delta)^{\theta}(\mathbf{i})\ \alpha\ \mathbf{i}\nu^{\delta}/(\mathbf{i}\kappa\tau\acute{\iota}\omega\mathbf{n}\omicron\varsigma)\ \mathbf{i}\epsilon\ +$
 2^e m. ($\kappa\alpha\mathbf{i}$) $\delta\acute{\xi}\omicron(\mathbf{v})^{\varsigma}\ \sigma\mathbf{i}\rho^{\omega}(\mathbf{t}\acute{o}\mathbf{n})\ \beta\ (\kappa\alpha\mathbf{i})\ \gamma\acute{\alpha}\rho\omicron(\mathbf{v})\ \xi(\acute{\epsilon}\sigma)^{\tau}(\eta\varsigma)\ [\cdot]\ +$
 (sceau)

«... qui ont fait (ou qui font) le travail de la citerne à Pmanpasi. *Kollathon* de salaisons: 1, un. Par Géorgios, l'économe. Au mois de Pharmouthi, le 1; 15^e année de l'indiction $\dagger$. Et deux *sirôton* de vinaigre, ... *xeste* de *garum*...»

1.] $\gamma\epsilon\rho$ On peut restituer $\mathbf{n}\mathbf{\tau}\mathbf{\lambda}]\gamma\epsilon\rho$ «qui ont fait» ou $\epsilon]\gamma\epsilon\rho$ «qui font».

1 $\mathbf{z}\omega\gamma\ \mathbf{n}\omega\eta\mathbf{i}$ Le travail aux citernes et aux puits est bien attesté dans la littérature et les documents (p. ex. *Hist. Laus.* XXXIX 4; *O. Crum VC* 95; *P. Hermitage* 42).

1-2 $\mathbf{\mu}\mathbf{\mu}\mathbf{\lambda}$ | $\mathbf{n}\mathbf{\mu}\mathbf{\lambda}\mathbf{i}$ Il s'agit selon toute vraisemblance d'un toponyme, commençant par le mot $\mathbf{\mu}\mathbf{\mu}\mathbf{\lambda}$ «le lieu». Le toponyme $\mathbf{\mu}\mathbf{\mu}\mathbf{\lambda}\ \mathbf{n}\mathbf{\mu}\mathbf{\lambda}\mathbf{i}$ n'est pas encore attesté. Il est possible que l'on ait affaire à une orthographe différente pour $\mathbf{\mu}\mathbf{\mu}\mathbf{\lambda}\ \mathbf{n}\mathbf{\mu}\mathbf{\lambda}\mathbf{i}\mathbf{n}\mathbf{c}\epsilon$, mentionné dans plusieurs ostraca de Baouît (*O. Bawit* 12-17). La présence du toponyme renvoie sans doute à la localisation de la citerne à laquelle les bénéficiaires ont travaillé (comme dans 12 et peut-être 14), et non à l'origine des bénéficiaires (comme dans 6 et 7).

2 $\tau\alpha\rho(\mathbf{i})^{\lambda}(\mathbf{i}\omega\mathbf{n})$ Les salaisons de poissons sont bien connues en Égypte copte, notamment en milieu monastique. De nombreux textes de Baouît mentionnent les $\mathbf{\tau}\mathbf{\lambda}\mathbf{i}\mathbf{x}\epsilon$ «salaisons» (cf. p. ex. *O. Bawit* 55-62). Le *kollathon* sert couramment de mesure pour cette denrée (cf. *O. Bawit* 58-62).

2 $\Gamma\epsilon\omega\rho\gamma\acute{\iota}\omicron\upsilon\ \omicron\mathbf{i}\kappa\omicron(\mathbf{n}\acute{o}\mu\omicron\upsilon)$ L'économe Géorgios est attesté dans le texte 19.

3 ($\kappa\alpha\mathbf{i}$) Il s'agit de l'abréviation grecque normale pour $\kappa\alpha\mathbf{i}$. – On la trouve aussi dans *P. Mon. Apollo* I 24, 13 où il faut lire $\mathbf{I}\sigma\mathbf{i}\tau\mathbf{r}\epsilon\ (\kappa\alpha\mathbf{i})\ \acute{\alpha}\lambda\lambda\omicron\upsilon$ (traduit correctement «Isitre and the others» mais le $\kappa\alpha\mathbf{i}$ n'a pas été repris dans l'édition).

3 σιρῶ(τόν) Le mot désigne une unité de capacité (cf. *CPR* XII, p. 40-41; Worp, Notes, p. 569-570). Le *LSJ* (p. 1600) semble considérer, à tort, qu'il s'agit en fait d'un mot copte. Pour l'étymologie possible, cf. Förster, *WB*, p. 731-732. Ce contenant est utilisé pour le vinaigre et le vin; sa capacité n'est pas connue.

3 γάρου(ν) ξ(έσ)^(ης) La lecture est assez délicate, spécialement l'indication du contenant. Le *garum*, sauce salée de poisson, correspond au mot copte ⲭⲓⲣ. Sur le *garum*, cf. Drexhage, *Garum und Garumhandel*. Une pièce du monastère d'apa Jérémias à Saqqarah était consacrée à la fabrication de salaisons en (*I. Saqqarah* 394: ⲓⲱⲧⲛⲧⲣⲓⲛⲉⲭⲓⲣ «père de la cellule des salaisons», cf. Wietheger, *Jeremias-Kloster*, p. 283).

14. Ordre de paiement de pain (pl. IV)

Le coupon de papyrus est de forme rectangulaire et de couleur beige terne. Le papyrus est en bon état, mais assez sale. Les bords du papyrus sont plutôt irréguliers.

Le document présente plusieurs particularités. Contrairement aux autres textes de la série, le texte est essentiellement rédigé en copte (sauf la mention du responsable). Par ailleurs, le document n'est pas daté (mais peut-être la date est-elle simplement perdue). En dépit de ces irrégularités, il me semble possible d'interpréter le document comme un ordre de paiement.

La denrée que reçoit le bénéficiaire est notée, de manière exceptionnelle, en copte et non en grec. En outre, l'objet du paiement est décrit par une curieuse expression: on lit, aux l. 2-3, ⲟⲩⲉⲃⲟⲧ ⲓⲛⲟⲉⲓⲕ, littéralement «un mois de pain». La séquence ⲟⲩⲉⲃⲟⲧ ⲓⲛⲟⲉⲓⲕ désigne selon toute vraisemblance une ration mensuelle de pain. Cet usage n'est pas repris dans le dictionnaire de W.E. Crum, mais on trouve un parallèle à cette expression («un mois de...» pour signifier «... mensuel») dans *P. Duk.* inv. 839 v., 3 (Schenke, *Zwei koptische Geschäftsbriefe*): ⲧⲓⲡⲉⲩⲉⲃⲟⲧ ⲛⲁⲛⲁⲗⲱⲙⲁ ⲛⲁⲩ «donne-leur leur mois de dépenses», ce qui signifie «donne-leur leur dépense mensuelle» et surtout dans *P. Camb. UL Michael.* 1232, 4-5 (qui sera publié dans le livre de S. Clackson sous le n° 35): ⲩⲟⲙⲉⲧ ⲛⲁⲟⲟⲩ ⲛⲟⲉⲓⲕ «trois jours de pain» (= du pain pour trois jours). On peut aussi comparer l'expression à ⲟⲩⲩⲟⲙⲡⲓⲉ ⲛⲟⲩⲱⲙ littéralement «une année de nourriture», c'est-à-dire «de la nourriture pour un an» (cf. Crum, *Dict.*, p. 479 a).

P. Brux. inv. E. 9385 v.
l. 7,6 × h. 4,3 cm

Monastère d'apa Apollô (Baouît)
VIII^e siècle

Les trois lignes d'écriture sont parallèles aux fibres. Elles occupent toute la surface du coupon. L'encre a fortement pâli et les lettres sont un peu effacées. Le coupon semble complet, mais il est possible qu'il manque une ligne de texte.

L'écriture est bilinéaire, peu cursive et assez appliquée; le scribe est manifestement exercé. Le texte présente quelques ligatures. Le contraste entre la partie copte (l. 1-3) et la partie grecque (l. 3) est bien marqué (particulièrement la lettre π).

Le sceau, s'il y en a eu un, n'est pas conservé.

Le texte est écrit au verso d'un protocole bilingue grec-arabe (60). Le papyrus a été tourné de 180° avant l'utilisation secondaire.

+ ΠΑΜΟΥΝ ΠΝΟΣ

ΝΚΛΩ ΟΥΕΒΟΤ

ΝΟΕΙΚ δ/(ιὰ) Παφ(νού)^θ(ιου) πρ^ε(σβυτέρου)

[---]

«† Pamoun, le Grand Roseau (*Pnog' nkash*), un mois de pain. Par Paphnouthios (?), le prêtre. [Date et sceau (?)]».

1-2 ΠΝΟΣ ΝΚΛΩ Littéralement «le grand roseau». Ce toponyme est attesté trois fois dans les textes du monastère d'Apollô à Baouît : *O. Bawit* 63, 3, *O. Bawit IFAO* 2, 5 et 5, 2. L'expression désigne probablement une plantation de roseaux (en copte *μα ΝΚΛΩ* ou *τΚΛΩ*).

2-3 ΟΥΕΒΟΤ | ΝΟΕΙΚ La lecture de la séquence est assurée. Littéralement, l'expression signifie «un mois de pain», ce qu'il faut comprendre comme «du pain pour un mois», c'est-à-dire «une ration mensuelle de pain» (cf. ci-dessus).

3 Παφ(νού)^θ(ιος) La lecture est conjecturale. Il est possible qu'il s'agisse du responsable attesté dans 5, 15 et 17; mais on ne peut en être sûr.

15. Ordre de paiement de pain et de divers produits (pl. IV)

Le coupon de papyrus est de forme rectangulaire et de couleur brun-rouge. L'état de conservation est assez bon. Quelques petits trous sont visibles sur la surface du papyrus. Le texte est pratiquement complet. Seul le coin supérieur gauche du coupon (un carré de 1,5 cm de côté) a disparu, ce qui a causé la perte de quelques lettres au début des l. 1 et 2. Le papyrus est aussi abîmé dans l'angle inférieur droit, sans que cela ait endommagé le texte.

Les bénéficiaires de cet ordre de paiement sont des diécètes. Ils reçoivent divers produits alimentaires (pain, provisions diverses).

P. Brux. inv. E. 8384 v.
l. 9,3 × h. 7,1 cm

Monastère d'apa Apollô (Baouît)
VIII^e siècle

Les six lignes d'écriture sont parallèles aux fibres. Elles occupent toute la surface du coupon et sont bien conservées, même si l'encre, de couleur noire, a pâli par endroits.

L'écriture est cursive et assez soignée; c'est celle d'un scribe expérimenté. Le texte présente de nombreuses ligatures. La différence entre les mots écrits en grec et ceux écrits en copte est bien marquée: les lettres π, μ et κ sont bien distinctes selon la langue.

Il n'y a pas de sceau conservé sur le coupon. Néanmoins, le coin inférieur droit du papyrus, la où on place généralement le sceau, est détruit. Il est donc possible que le document en ait été pourvu.

Le texte a été écrit au verso d'une lettre (éditée sous le n° 41). Le papyrus a été tourné à 180° avant l'utilisation secondaire.

[+ επ]ΛΟΓΟΣ ΝΑΠΑ ΙΩ^Α ΜΝ ΑΠΑ

[ΚΟ]CMA ΝΕΔΙΟΙΚ^Τ ΝΠΤΩΦ ΑΝ-

ΤΙΝΟΟΥ Ψ^Ω(μίου) ΚΑΝΙCΚΕ Α ΕΝ

(καὶ) ΔΙCΚΑΡ(ΙΟ)Ν Α ΕΝ (καὶ) ΚΕΛΛΑΡΙΑ Α ΕΝ

5 λὰχ(αν)^ο(ν) δ/(ιὰ) Παπνουθ(ίου) μ'(ηνι) Φ(α)^ϕ(φι) κβ ινδ/
(ικτίωνος) ιβ

Σερήνο(υ) ἔγραψα +

2 ΔΙΟΙΚ^Τ: ΔΙΟΙΚ(Η)Τ(ΗC) 5 λὰχ(αν)^ο(ν) ου λὰχ(αν)^ο(σπερμον)

«† Pour le compte (λόγος) d'apa Jôa(nès) et d'apa Kosma, les diacètes du nome d'Antinoé. Petit panier de pain: 1, un; plat: 1, un; provisions du cellier: 1, un; des légumes (?). Par Papnouthios. Au mois de Phaôphi, le 22; 12^e année de l'indiction. Sérènou j'ai écrit †».

1 [+ επ]ΛΟΓΟΣ La restitution se base sur des textes parallèles, cf. p. ex. *P. Mon. Apollo* 46, 1.

2 ΝΕΔΙΟΙΚ^Τ Sur les activités des diacètes, cf. A. STEINWENTER, *Studien zu den koptischen Rechtsurkunden aus Oberägypten*, Leipzig, 1920 [Amsterdam, 1967], p. 19-25: «§3. Διοικητής» et p. 34-37: «§5. Die verwaltungsrechtliche Stellung des Dioiketen» (cf. aussi Hagedorn, *Zum Amt des «dioiketes»*). Dans le texte de Bruxelles, il s'agit vraisemblablement d'administrateurs économiques des biens monastiques situés dans le nome d'Antinoé.

2 [ΚΟ]CMA Un administrateur (διοικητής) du nom de Kosma est attesté dans *P. Ryl. Copt.* 116, 1-2: ΑΝΟΚ ΚΟCMA ΔΙΟΙΚΗΤΗΣ | ΠΡΩΜ ΠΜΟΝΑΣΤΗΡΙΟΝ ΕΤΟΥΛΑΒ Ν[---] «Moi, Kosma, administrateur... l'homme du saint monastère de...». La lacune ne permet pas de déterminer de quel monastère il s'agit.

3 ψ^ω(μίου) ΚΑΝΙΣΚΕ Le mot est un diminutif de κάνειον (panier pour le pain), attesté dans quelques papyrus grecs : *P. Mil.* II 77, 3, *P. Oslo* III 159, 10 et *PSI* XIV 1419, 5 (dans *SB* XXII 15526, 17 et dans *P. Oxy.* XLII 3060, 7 (cf. Lapp, *Kaniskion*), le terme désigne une sorte de lampe). Le terme apparaît aussi dans des documents coptes, comme *O. Sarga* 141, 2 et 4 : ΟΥΝΟΣ ΝΚΑΝΙΣΚΕ ΝΤΩΡΕ «un grand panier de ...» et ΟΥΚΑΝΙΣΚΕ ΝΩΡΕ «un panier de victuailles»; et *P. Ryl. Copt.* 238 : ΘΥΚΕ ΝΚΟΥΙ ΝΚ[ΛΗ]ΣΚΕ ΝΩΡΕ ΣΟΥΟ ΕΒΟΛ «soixante-dix petits paniers pour distribuer le blé». – La forme ΚΑΝΙΣΚΕ indique que le mot était ressenti comme copte, comme l'indique aussi la graphie.

4 ΔΙΣΚΑΡΙ(ΙΟ)Ν Le terme ΔΙΣΚΑΡΙΟΝ désigne un plat. Le mot est attesté en grec dans quelques papyrus : *P. Iand.* 6, 94, 12; *P. Prag.* II, 160, 2; *SB* XVIII 13586, 13 (Hermoupolis, VI^e-VII^e siècles) : οἴνου ἀγγίον παλαιὸν (l. -οῦ) ἐν καὶ ΔΙΣΚΑΡΙΟΝ | ἐν ἐξηρτισμένων (l. -ον) «une jarre de vieux vin et un plat complet»; *SB* XX 14532, 1; *SPP* XX 218, 31 (nome hermapolite, VII^e siècle) : οἴνου παλαιοῦ ἀγγεῖα μεγάλα [τ]ρία καὶ ΔΙΣΚΑΡΙΟΝ ἐν μεστὸν διαφόρων βρωμ[ά]των ἔχων (l. ἔχον) τυρία ἑκατὸν καὶ ψωμίων «trois grandes jarres de vieux vin et un plat plein de divers aliments, totalisant 100 fromages et des pains...» (cf. aussi *P. Select.* 1, 16, 16 (Hermoupolis, VI^e-VII^e siècles) : [ΔΙΣΚΑΡΙΑ (?)] μεστὰ διάφορα (l. -ων) βρώματα (l. -ων) ἔχοντες τυροὺς διακοσίους «des plats pleins de divers aliments, totalisant deux cents fromages...»). On remarquera que le terme apparaît souvent dans des énumérations, qui comportent du pain (*P. Prag.* II 160, 2) ou du vin (*SPP* XX 218, 31). En copte, je connais trois attestations de ce terme dans des listes de denrées alimentaires : *P. Ryl. Copt.* 158, 37 (contrat de location d'un terrain; nome hermapolite, VII^e siècle ?) : ΟΥΔΙΣΚΑΡΙΝ | εϣεϣε ΕΒΟΛ «un plat rempli de victuailles»; *P. Ryl. Copt.* 159 (contrat de location d'un terrain; nome hermapolite, VI^e-VII^e siècles) : ΔΙΣΚΑΡΙΝ ΣΝΑΥ «deux plats»; *CPR* II, 242, 44 (= *CPR* XII 30 : liste de cadeaux envoyés à une pagarchie; nome hermapolite, VII^e siècle) : ΟΥΤΙΣΚΑΡΙΝ «un plat». Les attestations du mot indiquent que le ΔΙΣΚΑΡΙΟΝ est un plat rempli de divers aliments (de fromages p. ex.). – *P. Louvre* E 27640, un texte inédit du monastère d'apa Apollô de Baouît (photographie dans Clédat, *MIFAO* 111, p. 354), mentionne également ce mot (ΔΙΣΚΑΡΙ/). Il s'agit apparemment d'un ordre de paiement rédigé par l'administration du monastère et dont le bénéficiaire est ΠΙΣΑΡΑΚΙΝΟΣ ΝΠΙΝΕ «le Sarrasin de Pné» (ΠΙΝΕ ou ΠΙΝΗ est un toponyme déjà attesté; cf. p. ex. *MIFAO* 59, p. 96, n° 252, 1; *P. Mon. Apollo* I 16, 3).

4 ΚΕΛΛΑΡΙΑ Le terme a été étudié dans *P. Berl. Sarisichouli* 21, 53 (p. 182-183). Outre le sens courant de «cellier», le mot désigne un récipient destiné à transporter du vin ou d'autres marchandises; cf. aussi *P. Laur.* IV 184, n. 1, qui rappelle que le terme ΚΕΛΛΑΡΙΟΝ équivaut à ΚΕΛΛΑΡΙΚΟΝ. On peut aussi comparer le terme au dérivé ΚΕΛΛΑΡΙΚΑ (τά) «provisions du cellier» (cf. Lampe, *Patristic Greek Lexicon*, p. 741 «stores, provisions»; Sophocles, *Greek Lexicon*, p. 657; cf. aussi Husson, *Oikia*, p. 147). Le témoignage de l'*Histoire Lausiaque* 13, 1 est intéressant : ἐκ τῶν ἰδίων χρημάτων καὶ ἐκ τῶν οἰκείων πόνων παντοῖα ἱατρικὰ καὶ ΚΕΛΛΑΡΙΚΑ ἀγοράζων εἰς τὴν Ἀλεξανδρείαν, πάσῃ τῇ ἀδελφότητι



ἐπὶ ἄρκει εἰς τὰς νόσους «Achetant à Alexandrie de ses biens particuliers et de ses travaux familiers toutes sortes d'objets médicaux ou de cellule, ils les fournissait à toute la communauté des frères dans la maladie (trad. A. Lucot)». La suite permet de comprendre que les κελλαρικά consistent en σταφίδας, ρόας, ᾠά, σιλίγνια «des raisins secs, des grenades, des œufs, des pains de fleur de farine (trad. A. Lucot)» (*Hist. Laus.* 13, 2). La documentation papyrologique permet de confirmer que les κελλαρικά sont des aliments entreposés dans un cellier. Ainsi, dans *P. Ryl.* IV 627, 65 (compte; Hermoupolis, IV^e siècle), les κελλαρικά consistent en vin, huile, miel, fromages, salaisons de poisson, œufs (durs sans doute), etc. Les κελλάρια du texte de Bruxelles sont donc selon toute vraisemblance des provisions du cellier, comprenant des aliments de longue conservation. Le terme est attesté dans quelques textes coptes (cf. Förster, *WB*, p. 403: *O. Crum ST* 117, 7; *P. Sarga* 141, 1; *P. Ryl. Copt.* 359, 2).

5 *λάχ(αν)^{ο(ν)} ου λ(α)χ(αν)^{ο(σπερμον)}* La lecture proposée n'est pas certaine (cf. aussi 16, 3). Le terme *λάχανον* désigne selon toute vraisemblance du sésame; sur le sujet, cf. Drexhage, *Λάχανον* und *Λαχανοπῶλαι* et surtout Bagnall, *Vegetable Seed Oil*. La quantité de produit n'est pas indiquée, sans doute faut-il comprendre «un (petit) peu de sésame». On peut comparer cette indication avec l'expression copte *ογκογῖ | λαχ* «un petit peu de sésame» que l'on trouve dans Clackson, *It Is Our Father*, n° 32, 2-3.

5 *Παπνουθ(ιου)* Papnouthios apparaît comme responsable dans 5, 17 et peut-être 14.

6 *Σερήνο(ν)* Ce scribe n'est pas autrement attesté. Je restitue le nom du scribe au génitif, comme l'indique l'abréviation. – Le scribe Mousaiou signe toujours de cette manière (au génitif), même quand son nom devrait être mis au nominatif.

16. Ordre de paiement de pain et de divers produits (pl. IV)

Le coupon de papyrus est de forme rectangulaire et de couleur brun orangé clair. Le document est bien conservé. Quelques trous dans la surface du papyrus sont visibles.

Le bénéficiaire du document est un diocète. Il reçoit des produits alimentaires divers.

P. Brux. inv. E. 8371 v.
l. 7,1 × h. 4,2 cm

Monastère d'apa Apollô (Baouît)
VIII^e siècle

Les quatre lignes d'écriture sont parallèles aux fibres. Elles sont bien conservées et occupent toute la surface du coupon; l'encre de couleur noire est assez pâle par endroits.

L'écriture est cursive et peu soignée. Le texte présente quelques ligatures. Le contraste entre la partie rédigée en copte (l. 1) et celle rédigée en grec (l. 2-4) est marqué.

Il n'y a pas de sceau conservé. En l'absence de lacune importante, il semble que le coupon n'en ait jamais été pourvu.

Le texte est écrit au verso d'un document (édité sous le n° 45). Le papyrus a été tourné à 90° vers la gauche avant l'utilisation secondaire.

+ ΤΑΠΕ ΠΩΗΡΕ ΠΛΙΟΙΚ^Τ

ψ^ω(μίου) κανίσκ(ιον) α (καὶ) δισκ/(άριον) α ἔν

κα . . . δ (καὶ) λάχ(ανον) δ/(ιὰ) Σαραπά-

μων μ[^τ(ηνὶ)] Μ(ε)ῴ(εἰρ) κς ἰν^δ/(ικτίωνος) ιε +

3 λάχ(ανον) ου λαχ(ανόσπερμον)

«† Le chef Pshèré, le diacète. Panier de pain : 1 ; et plat : 1, un ; ... ; et des légumes (?). Par Sarapamôn. Au mois de Mécheir (?) le 26 ; 15^e année de l'indiction».

1 ΤΑΠΕ L'article féminin devant le mot, féminin, απε («tête» et par métaphore «chef» ; le terme traduit le grec πρωτοκωμήτης) se rencontre quelques fois pour désigner un homme (cf. Crum, *Dict.*, p. 13 b, qui cite entre autres *I. Baouît* VII, VI, 9 : ΤΑΠΕ ΦΟΙΒΑΜΩΝ). Il semblerait dans ce cas que le terme ne désigne pas un chef de village, mais un supérieur de manière générale.

1 ΠΩΗΡΕ Le nom propre ΠΩΗΡΕ (litt. «le fils») est attesté, cf. Crum, *Dict.*, p. 585b.

1 ΠΛΙΟΙΚ^Τ Comme dans le texte précédent, le diacète doit être un administrateur économique du monastère.

2 ψ^ω(μίου) κανίσκ(ιον) α (καὶ) δισκ/(άριον) α ἔν Voir les commentaires au texte précédent.

2 (καὶ) L'abréviation n'est pas très claire, mais plus probable que la lecture ξ(v) attendue.

3 κα . . . δ Il faut peut-être comprendre καθάρ(ια) δ «4 pains blancs» (cf. E. Battiglia, *Artos*, p. 82 ; 98-99). Mais le document mentionne déjà un panier de pain à la ligne précédente.

3 λάχ(αν)^ο(v) Voir le commentaire au texte précédent.

3-4 Σαραπάμων Le responsable Sarapamôn est attesté dans plusieurs ordres de paiement (4, 18). Ces textes sont apparemment écrits par le même scribe, peut-être Mousaiou (cf. 18).

17. Ordre de paiement de divers produits (pl. IV)

Le coupon de papyrus est de forme rectangulaire et de couleur beige orangé clair. L'état de conservation est mauvais. Les quatre coins du papyrus ont disparu. Un grand trou de 3,8 cm de long sur 1,4 cm de haut a détérioré la partie centrale du coupon.

L'identité du bénéficiaire reste incertaine en raison de l'état de conservation du texte. Le paiement concerne divers produits alimentaires.

P. Brux. inv. E. 9449 v.
l. 11 × h. 6,8 cm

Monastère d'apa Apollô (Baouît)
VIII^e siècle

Les quatre lignes d'écriture sont parallèles aux fibres. Elles occupent toute la surface du coupon. L'encre de couleur brune est fortement effacée par endroit.

L'écriture est assez peu cursive. Le texte présente quelques ligatures. La différence entre la partie copte (l. 1) et la partie grecque (l. 2-4) du document est marquée: la partie grecque est plus cursive.

Le sceau, d'un diamètre de 1,1 cm, est cassé à plusieurs endroits. Le monogramme qui y figure est pratiquement illisible. Il semblerait qu'il soit différent des autres monogrammes attestés sur les sceaux de la collection.

Le texte est écrit au verso d'un fragment de protocole bilingue grec-arabe suivi du début d'un contrat copte (59). Le papyrus a été tourné à 180° avant la seconde utilisation.

+
+ . . . εκ . μο
διςκ(άριον) . . . [] . . α ἐν (καὶ)
κελλ(άριον) α ἐν δ/(ιὰ) Παπνουθ(ίου) Μακάρ^{ov}
μ(ηνὶ) Φαῶφ(ι) ιθ ιν^δ/(ικτίωνος) ιβ +
(sceau)

«† ... Plat (?) ...; et ... 1, un; provision du cellier: 1, un. Par Pappouthios. Makarou. Au mois de Phaôphi, le 19; 12^e année de l'indiction».

1 . . . εκ L'interprétation de cette ligne est très incertaine. On s'attendrait à trouver la mention du bénéficiaire. Mais les lettres visibles ne m'ont pas permis de trouver une solution satisfaisante. On pourrait penser à un nom, par exemple **ΜΑΛΕΚ**.

1 μο Il faut peut-être lire μουσ^θ (abréviation de μουσθος «moût»). La séquence peut soit renvoyer à l'activité du bénéficiaire soit, plus probablement, faire partie du paiement. – La fin de la ligne est très effacée; il pourrait s'agir d'un nombre (δύο?). On peut imaginer par exemple une interprétation en μουσ^θ(ου) κ[ν(ι)^δ(ια)] ou κ[ά^δ(ου)] ou encore κ[(ό)λ(λα)^θ(ον)] β δύο.

2 [] . . α ἐν Par comparaison avec les autres textes de la série (15 et 16) on peut proposer de restituer *e. g.* l'expression ψω(μίου) κληρικε.

3 Μακάρ^{ov} Makarou est selon toute probabilité le scribe du document. Un personnage du même nom est attesté dans *P. Vindob.* K 11375 (Hasitzka, Brief des Klostervorsteher), un ordre à *incipit* ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤΣ-ΖΑΙ daté du 8 Pachôn de la 12^e année de l'indiction. L'éditrice a édité l. 4 Μακάριος †, je crois pouvoir déchiffrer sur la planche Μακάρ^{ov} ἔγραψα † «Makarou, j'ai écrit †». Néanmoins la comparaison paléographique n'est pas tout à fait convaincante, en particulier le tracé du κ

dans le nom est différent entre les deux textes. On ne peut donc écarter un cas d'homonymie.

18. Ordre de paiement de divers produits (pl. IV)

Le coupon de papyrus est de forme rectangulaire très irrégulière et de couleur brun-rouge clair. Une série de traits verticaux (parallèles entre eux) de couleur brun rouge foncé strient la partie gauche du papyrus. L'état de conservation est mauvais: la partie droite du coupon a été déchirée à plusieurs endroits, ce qui a causé d'importantes lacunes.

La mention du bénéficiaire de cet ordre de paiement n'est pas conservée.

P. Brux. inv. E. 9420

Monastère d'apa Apollô (Baouît)

l. 11 × h. 5,2 cm

VIII^e siècle

Les trois lignes d'écriture sont parallèles aux fibres. Elles occupent toute la surface du coupon. L'encre, de couleur noire, s'est effacée par endroits. Le texte est fragmentaire. La marge de droite n'est pas conservée, ni apparemment la marge supérieure.

L'écriture est cursive et soignée. Le texte présente de nombreuses ligatures. La présence l. 1 d'un κ formé de manière non cursive (en opposition au κ cursif de κελλ(άριον) (l. 2), donne un indice suggérant que le contraste paléographique entre les parties grecque et copte devait être marqué.

Le sceau, s'il y en a eu un, n'est pas conservé.

Le verso est vierge mais présente quelques taches noirâtres.

..... κ []
 δισκ/(άριον) α ἐν [(καὶ)] κελλ(άριον) α ἐν (καὶ) . . . α . []
 δ/(ιὰ) Σαραπάμων μ^ρ(ηνὶ) Ἀθ(ὺρ) γ ἰν^δ/(ικτίωνος) ἰδ + Μ . . []

«... plat: 1, un; et provision du cellier: 1, un; et ... Par Sarapamôn. Au mois de Hathyr, le 3 (?); 14^e année de l'indiction. † Mousaiou...».

3 Σαραπάμων Ce responsable est attesté dans 4 et 16, datés d'une 15^e année de l'indiction, ces documents semblent écrits par le même scribe.

3 Μ . . [] La lecture du nom est très difficile. Comme les documents 4 et 16, également signés par Sarapamôn, semblent de la même main, il serait tentant de les attribuer au même scribe. Il pourrait peut-être s'agir de Mousaiou.

19. Ordre de paiement (pl. V)

Morceau de papyrus de couleur brun orangé clair. L'état de conservation est mauvais. La partie supérieure gauche a presque entièrement disparu. De nombreux trous parsèment la surface du papyrus.

Le document s'apparente aux autres ordres de paiement, mais on ne peut déterminer la nature du paiement. Le mot $\chi\omega\varpi\lambda\epsilon$ «moisson, vendange» (l. 2) indique qu'il doit s'agir de produits agricoles (vin, blé...). L'économe responsable de l'ordre de paiement est le même que dans le texte 13.

P. Brux. inv. E. 9451 v.

Monastère d'apa Apollô (Baouît)

l. 11,2 × h. 9,4 cm

VIII^e siècle

Les trois lignes d'écriture, perpendiculaires aux fibres, occupent la partie supérieure du coupon. L'encre, de couleur noire, est bien conservée.

L'écriture, cursive et régulière, trahit un scribe expérimenté. Les ligatures sont nombreuses. Le contraste entre la partie copte et la partie grecque est marqué: l'écriture est plus cursive et plus rapide en grec.

Le sceau en argile, parfaitement conservé, mesure 0,9 cm de diamètre. Il est placé en bas à droite du coupon de papyrus. L'estampille qui y figure est tout à fait lisible: il s'agit du monogramme comprenant les lettres $\vdagger$, $\mathbf{M}$, $\mathbf{H}$, $\mathbf{N}$, $\mathbf{\Lambda}$ (Mêna).

Le texte est écrit au verso d'un protocole bilingue grec-arabe (56). Le papyrus a été tourné à 180° avant l'utilisation secondaire.

[$\rho\alpha$] $\rho\omega\epsilon\iota\varsigma$
 [] $\chi\omega\varpi\lambda\epsilon$ $\delta/(\iota\alpha)$ Γεωργίου οἰκ[ο(νόμου)]
 $\mu['](\eta\nu\iota)$ Φ[. . .] ἱ[v]δ(ικτίωνος) α +
 (sceau)

«... le(s) gardien(s)... la récolte. Par Géôrgios, l'économe. Au mois de Ph...; 1^e année de l'indiction».

1 $\rho\alpha$] $\rho\omega\epsilon\iota\varsigma$ Des gardiens responsables de la collecte de l'impôt personnel sont attestés comme bénéficiaires dans 6; et un autre, affecté au lavage du lin, est mentionné comme bénéficiaire dans *BKU* III 508 (réédité ci-dessous sous le n° 22). Il n'est pas possible, au vu de l'état de conservation du texte, de déterminer les activités du (des) gardien(s) rétribué(s) ici. La séquence $\chi\omega\varpi\lambda\epsilon$ que l'on lit à la ligne suivante ne se rapporte vraisemblablement pas à l'activité du (des) personnage(s), mais plutôt au(x) produit(s) dont il(s) bénéficie(nt) (voir note suivante).

2 $\chi\omega\varpi\lambda\epsilon$ Le terme désigne soit le verbe «récolter» soit le mot «récoltes». Il s'agit probablement dans notre texte, pour autant que la structure

du document soit similaire à celle des autres ordres de paiement conservés, d'un qualificatif des produits qui sont attribués au(x) bénéficiaire(s). Cela suggérerait alors que la denrée était notée en copte, comme dans le texte 14.

2 Γεωργίου L'économe Geôrgios est attesté dans 13, daté du 1 Pharmouthi de la 15^e année de l'indiction. Selon toute vraisemblance, le texte 19, daté de la 1^{re} année de l'indiction, est donc postérieur à 13. Il doit s'agir, dans le n° 19, de la première année du cycle indictionnel qui suit directement la 15^e année du cycle indictionnel du n° 13.

3 Φ[. . .] Le nom du mois n'est pas conservé. Seul le long trait vertical d'un φ apparaît dans le bas de la ligne. Il peut s'agir du mois de Phaôphi (28/29 septembre – 27/28 octobre), de Phamênôth (25/26 février – 26 mars) ou de Pharmouthi (27 mars – 25 avril).

20. Ordre de paiement ? (pl. V)

Le fragment de papyrus est de couleur beige. Il s'agit d'un document très mutilé, où l'on reconnaît une date à la fin du texte. Cet élément, ainsi que la brièveté du texte (3 lignes) permettent de rapprocher le document du corpus des ordres de paiement. L'intérêt de ce texte réside dans la mention d'une fête (l. 1 : πϜλ).

Si le texte est bien un ordre de paiement, il provient selon toute vraisemblance du monastère de Baouît (comme les autres documents de ce type du lot Demulling).

P. Brux. inv. E. 9547 v. Monastère d'apa Apollô (Baouît)?
l. 3,2 × h. 5 cm VIII^e siècle

Les trois lignes d'écriture sont perpendiculaires aux fibres. L'encre, de couleur noire, est bien conservée. La marge supérieure est la seule conservée. Entre les l. 2 et 3, on distingue deux traits obliques, peut-être destinés à annuler le document.

Le texte est apparemment écrit au verso (tourné de 90° vers la droite) d'un autre texte copte, qui est fortement effacé. On distingue avec peine les traces de quatre lignes : l. 1 : [...] . [...] ; l. 2 : [...] . ε [...] ; l. 3 : [...] . ελ . οΥ [...] ; l. 4 : [...] [...] . [...] . [...].

[] . 2λ πϜλ []
[] . λλ[]
[] Π(α)ϣ(νι) ια ι[v]δ(ικτίωνος)[]

«... pour la fête... Pauni, le 11 ; année de l'indiction...»

1 2λ πϜλ On peut comparer cette séquence à celle d'un compte de vin du monastère de Baouît : *P. Mon. Apollo* I 46, 2 : 2λ πϜλ οἶν(ο)^ο κ(όλλα)[^θ(α...)] «pour la fête : ... kollatha de vin». On ne peut cependant

déterminer de quelle fête il s'agit (le calendrier des fêtes célébrées au sein du monastère, MIFAO 12, p. 5-6, n° VI, n'a conservé ni les jours ni les noms des saints célébrés au mois de Pauni).

2. λ. On pourrait proposer de lire]λλλ[.

21. Ordre de paiement? (pl. V)

Le morceau de papyrus est de format presque carré et de couleur beige. Le document est extrêmement mutilé. Seule la date à la fin du texte est encore lisible. La présence de cette date en grec et les dimensions du coupon, apparemment complet, permettent de proposer d'identifier le texte comme un ordre de paiement.

P. Brux. inv. E. 9568a v. Monastère d'apa Apollô (Baouît)?
l. 7,5 × h. 6,5 cm VIII^e siècle

Les quatre lignes d'écriture sont parallèles aux fibres. L'encre, de couleur noire, est fortement effacée. La marge inférieure est la seule conservée avec certitude (mais le papyrus est peut-être complet). La dernière ligne du texte commence en retrait.

Le texte est écrit au verso d'un autre texte, apparemment rédigé en grec, dont seules quelques traces sont visibles (l. 3 α^v/ιβ). Une *kollêsis* est également visible.

[— —]
[] []
[] . [.] . [] . []
..... λ . . . ραίο
μ(ηνι) Φ(α)^ω(φι) κδ ι(ν)^δ(ικτίωνος) ιε +

«... Au mois de Phaôphi, le 24; 15^e année de l'indiction †»

2 L'interprétation des traces est difficile. Il pourrait s'agir, à la fin de la ligne, de οἰκ^ο(νόμου).

TEXTES D'AUTRES COLLECTIONS

22. Ordre de paiement de vin (pl. V)

Le coupon de papyrus est de forme à peu près rectangulaire (le côté droit est plus haut que le côté gauche). Quelques petits trous parsèment la surface du document, dans l'ensemble bien conservé.

Le texte a été publié en 1967 par H. Satzinger, mais ce dernier manquait d'éléments pour l'interpréter correctement (il qualifie le texte de manière très générale de « Urkundentext »). Le verso, en fait le recto (première utilisation), est resté inédit « Verso: Drei Zeilen eines abgewaschenen koptischen Textes » (voir ci-dessous). Je propose une réédition effectuée à partir d'une photographie noir et blanc, aimablement fournie par la conservatrice de la collection des papyrus de Berlin, I. Müller.

Le bénéficiaire du paiement est un gardien apparemment affecté au lavage du lin (sur le travail du lin, cf. 49).

P. Berl. inv. 22159 v.

Monastère d'apa Apollô (Baouît)

= *BKU III 508*

VIII^e siècle

l. 17,3 cm × h. 5 cm

Les deux lignes d'écriture sont parallèles aux fibres. Elles occupent toute la surface du papyrus. L'encre de couleur noire est bien préservée, excepté dans la partie droite du coupon, où l'effet de l'humidité s'est fait sentir. Le texte est complet. L'écriture est fluide, sans être spécialement soignée. Le tracé des lettres est parfois irrégulier. Les ligatures sont très nombreuses. Le contraste entre la partie copte (l. 1) et la partie grecque (l. 2) est marqué (formes du κ, du μ, du π).

Il n'y a pas de sceau conservé. Le papyrus, complet, n'en a jamais été muni, à moins qu'il ne se soit détaché du document (un petit trou circulaire est visible dans la partie inférieure droite du coupon).

On remarque la présence de quelques traces d'un texte plus ancien, qui a été soigneusement effacé (vraisemblablement lavé) : il n'en subsiste que quelques traces évanescentes. Le texte est écrit au verso d'une lettre copte, qui a été tournée à 180° avant l'utilisation secondaire. L'encre de cette lettre est très pâle, vraisemblablement parce que le texte a été lavé. On déchiffre : [--- μαί]²²ΝΟΥΤΕ ΝΧΟΕΙΣ ΝΙΦΤ . . . ΑΖΑΡΙΔΕΣ ΠΑΙΜΑ . [--- ΟΥ]³³ΕΡΗΤΕ ΜΠΑΜΑΙΝΟΥΤΕ ΝΧΟΕΙΣ ΝΙΦΤ ΤΙΤΑΜΟ Δ[Ε ---]⁴⁴ ΝΠΡΟΥ ΕΤΕ ΣΟΥ Μ Η ΖΩΤ Π Μ . [---]⁵⁵ [---] ΖΑ[---] «... mon seigneur paternel qui aime Dieu... Azarias (?)... les pieds de mon seigneur paternel qui aime Dieu, je t'informe... ce jour, le... joindre...».

+ ΑΠΑΚΟΥΜ ΠΡΩΡΟΕΙΣ ΕΓΤΗΘ ΕΠΙΛΗΜΑΣΕ

ο(ί)νο(υ) μ(έ)γ(α) α ἐν δ/(ι)ὰ ἀββᾶ Πέτρος οἰκ(ν)όμου μ(η)νὶ
Ἐπίφ κα ἰνδ(ικτίων)⁰/(ς) α +

2 οἷ(νου) μ(έ)γ(α) α ἐν : αμυ αεν éd.

«† Apakoum, le gardien, qui est en charge à Pianmahé (?). Méga de vin : 1, un. Par abba Pétros, l'économe. Au mois de Épiph, le 21 ; 1^e année de l'indiction †».

1 ἀπακοῦμ Dans ce nom propre, l'élément ἀπα n'est pas un titre, mais fait partie intégrante du nom (le nom propre κοῦμ n'est pas attesté). Ce phénomène est attesté dans d'autres anthroponymes, comme Ἀπακίρ (cf. Derda et Wipszycka, L'emploi des titres). Le nom ἀπακοῦμ transcrit en fait le nom biblique Habacuc; le prophète est désigné dans une légende de peinture du monastère de Baouît sous le vocable ἀμβρακοῦμ (Clédat, MIFAO 12, p. 59).

1 πρῶροις Les gardiens sont affectés à des tâches diverses, comme la collecte des impôts, cf. texte n° 14. Ici le gardien est en charge du lavage du lin. La formulation ne permet pas de savoir s'il participe aux opérations de lavage ou s'il les supervise.

1 πῖανμαζε H. Satzinger interprétait erronément le mot μαζε dans le sens de coudée, et considérait que ια représentait le chiffre 11. Il s'agit plus probablement d'un toponyme, non attesté jusqu'à présent, formé sur εια «ravin, vallée» et μαζε «lin». – Il est éventuellement aussi possible de voir dans la séquence l'infinitif substantivé π-(ε)ῖα «laver», suivi du mot μαζε «lin» (avec forme plurielle signifiant «les (vêtements en) lin»?).

2 Πέτρος Un économe du nom de Pétros est attesté dans *P. Vindob.* K 11375 (cf. Hasitzka, Brief des Klostervorstehers). Il s'agit d'un ordre à *incipit* ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤΡΣΑΙ, écrit par l'archimandrite Théodôros: l. 1-2: ἀπα πέτρος | ποικονομος «apa Pétros, l'économe». Dans ce texte, l'économe est sommé de faire parvenir à quelqu'un des vêtements (l. 2-3 οὔλογκιτοῦ μιν οὔκοῖ | νιοῖτε «un lébiton et un petit vêtement»). – Le nom de l'économe est au nominatif, alors que l'on attendrait un génitif après la préposition διὰ. Il semble que parfois le nom du responsable soit figé au nominatif (cf. p. ex. Sarapamôn dans le texte 4).

23. Ordre de paiement (pl. V)

Le morceau de papyrus de couleur jaune clair est assez fortement endommagé. Le papyrus semble complet dans la partie inférieure, mais la moitié de la partie supérieure est perdue.

Le papyrus est inédit⁷⁹.

La présence du sceau, la mention d'un bénéficiaire au début du texte, etc. suggèrent d'identifier le document comme un ordre de paiement du monastère d'apa Apollô de Baouît.

P. Duk. inv. 257 v.

l. 9,2 cm × h. 7,7cm

Monastère d'apa Apollô (Baouît)

VIII^e siècle

⁷⁹ Il a été étudié à partir d'une photographie disponible sur internet (<http://scriptorium.lib.duke.edu/papyrus/images/150dpi/257r-at150.gif> et <http://scriptorium.lib.duke.edu/papyrus/images/150dpi/257v-at150.gif>), avec l'aimable autorisation du conservateur de la collection, J.F. Oates.

Les deux lignes d'écriture parallèles aux fibres sont mal conservées. L'encre de couleur noire est très fortement effacée. Le texte occupe la moitié supérieure du coupon. La marge de droite n'est pas conservée.

L'écriture est cursive. L'état de conservation ne permet pas de déterminer s'il y a une différence paléographique entre la l. 1 en copte et la l. 2 en grec.

Le sceau en argile d'un diamètre de 1 cm est attaché dans le coin inférieur droit du document. Il est très bien conservé et présente le monogramme du nom Mèna (ⲙ, ⲛ, ⲛ, ⲛ).

Le texte est écrit au verso d'une lettre copte, dont on peut déchiffrer quatre lignes: [-- -- ⲧ]ⲛⲟⲟϥⲥⲟϥ ⲙⲡⲕ[ϣⲣ...] ^{l2} [...] . . . ⲁⲗⲗⲁ ⲡⲁⲛⲧⲟⲥ ^{l3} [...] . ⲡⲧⲁⲣ ⲛⲛⲱⲕⲏⲛⲉ ⲙⲁⲣⲉⲓⲃⲛⲧⲟϥ ^{l4} [...] ⲧ]ⲉⲕⲑⲉⲟⲩⲙⲉⲣⲓⲧ ⲙⲙⲉⲣⲓⲧ [---] «... envoie-les au maître... mais absolument (πάντως)... la pointe des fibres de palmier, puissé-je les trouver... ton amour de Dieu bien-aimé...». Sur la fibre de palmier, cf. *O. Bawit IFAO* 49, 2.

+ ⲛⲉⲣⲱⲙⲉ ⲉϥ . . []
 ⲟ/(ⲓⲁ) ⲙ(ⲏⲓ) Φ
 (sceau)

«Les hommes qui ... Par... Mois de Ph... année de l'indiction».

1 ⲛⲉⲣⲱⲙⲉ On trouve une expression analogue dans *P. Brux.* inv. E. 9443 (édité *supra*, texte 15) l. 1 ⲛⲉⲣⲱⲙⲉ ⲛⲧⲁ[ϣ «les hommes qui ont...». On pourrait envisager de lire ici ⲛⲉⲣⲱⲙⲉ ⲉϥⲉⲣ [...] «les hommes qui font...».

24. Ordre de paiement de salaisons (?) (pl. VI)

Le morceau de papyrus est de couleur brun clair. Seule une partie du document original est conservée.

Le papyrus est inédit ⁸⁰.

L'état fragmentaire du texte ne permet pas de déterminer avec certitude la nature du document. Le caractère bilingue (l. 1 en copte, l. 2-3 en grec), la mention de denrées alimentaires (salaisons de poisson) rendent vraisemblable l'identification.

P. Duk. inv. 1100

l. 4,7 cm × h. 5,6 cm

Monastère d'apa Apollô (Baouît)?

VIII^e siècle

⁸⁰ Il a été étudié à partir d'une photographie disponible sur internet (<http://scriptorium.lib.duke.edu/papyrus/images/150dpi/1100v-at150.gif> et <http://scriptorium.lib.duke.edu/papyrus/images/150dpi/1100r-at150.gif>), avec l'aimable autorisation du conservateur de la collection, J.F. Oates.

Les trois lignes d'écriture sont parallèles aux fibres. L'encre de couleur noire est bien conservée. Les marges de gauche et de droite ne sont pas conservées.

L'écriture est peu cursive. Elle présente peu de ligatures. Il n'y a pas de différence paléographique entre la partie copte (l. 1) et la partie grecque (l. 2-3).

Aucun sceau n'est conservé.

Le texte est écrit au verso d'une lettre copte, qui a été tournée à 180° avant l'utilisation secondaire. On peut déchiffrer deux lignes du texte: [---] l² [... ΤΙΠΑΡΑ]ΚΑΛΕΙ ΝΗΦΤΗΝ . [...] l³ [...] ΜΟΥ ΤΙΑ [---] «... je vous demande... je vous embrasse (ἀσπάζομαι?)...».

[]Α ΝΕCΑΞΗ[Ε
[]τα]ριχ(ίων) κ(όλλα)θ/(ον) α ἔν []
[] ἰνδ(ικτίων)ο/(ς) ιγ +

«... les provisions... *Kollathon* de salaisons: 1, un... 13^e année de l'indiction».

1 ΝΕCΑΞΗ[Ε La mention de provisions à la première ligne doit probablement renvoyer à l'activité du bénéficiaire.

2 τα]ριχ(ίων) κ(όλλα)θ/(ον) Les salaisons (de poisson) sont attestées dans le texte n° 20.

25. Ordre de paiement de poix (pl. VI)

Le coupon de papyrus est de forme rectangulaire et de couleur brun rouge. Le papyrus est bien conservé, mais quelques déchirures verticales ont endommagé le milieu du document.

Le papyrus est inédit⁸¹.

Il porte le texte d'un ordre de paiement de poix dont les bénéficiaires sont les bergers du monastère. On peut comparer ce document avec *P. Bal.* 307 [†] ΕΠΛΟΓΟΣ ΝΗΕΦΟΟ[Ε] | [ΝΕ]CΟΟΥ ΟΥΒΑΙCΝΑΥ ΝΗ[ΡΠ --] «† Pour le compte des bergers: un *baisnau* de vin...»⁸². Le texte est signé (l. 3) par Géôrgios, un archimandrite du monastère de Baouît (cf. n. à la l. 3).

⁸¹ Il a été étudié à partir de la photographie disponible sur l'internet (<http://bibd.unigiessen.de/papyri/images/piand-inv019recto.jpg>), avec l'aimable autorisation du conservateur de la collection, M. Landfester.

⁸² Les lacunes à droite et à gauche sont apparemment minimales. Le papyrus est cassé après la deuxième ligne; si le papyrus porte bien le texte d'un ordre de paiement, il faut restituer un nom de responsable et une date dans la lacune. – Par ailleurs, le texte de Deir el-Bala'izah présente des différences par rapport au dossier de Baouît, où les denrées qui font l'objet de la transaction sont d'habitude écrites en grec.

P. Iand. inv. 19
l. 10,8 cm × h. 5,6 cm

Monastère d'apa Apollô (Baouît)
VIII^e siècle

Les quatre lignes d'écriture sont parallèles aux fibres et occupent toute la surface du coupon. L'encre de couleur noire est bien conservée. Le texte est complet.

L'écriture est cursive et présente de très nombreuses ligatures. Le contraste entre la partie copte (l. 1) et la partie grecque (l. 2-3) est marqué (la lettre π est distincte).

Le papyrus, complet, n'est pas pourvu de sceau.

Le verso est vierge.

+

+ ΝΕΦΘΟΣ ΝΗΕΣΟΟΥ ΝΗΤΟΠΟΣ

πισσαρ/(ίου) ἀρτ(άβη) \ ἡμισυ δ/(ιά) Σενουθ(ίου)

πρε(σβυτέρου) Π(α)ῦ(νι) λ ἰ(ν)δ(ικτίωνος) ζ Μουσαί[ου]

2^e m. + Γεώργιος στοιχε . . .

«† Les bergers des moutons du lieu. Artabe de poix 1/2, un demi. Par Sénouthios, le prêtre. Pauni 30; 7^e année de l'indiction. Mou-saiou. † Géorgios marque son accord».

1 ΝΕΦΘΟΣ Les monastères égyptiens possédaient des troupeaux de moutons (cf. p. ex. Godlewski, *Monastère de St Phoibammon*, p. 85-86). Dans P. Bal. 307, les bergers du couvent reçoivent du vin, dans l'ordre de paiement O. Sarga 106, on leur donne du vin et des dattes. Le présent texte indique explicitement que les bergers sont ceux du *topos*, c'est-à-dire du monastère.

2 πισσαρ/(ίου) ἀρτ(άβη) Le diminutif πισσάριον n'est pas attesté dans les papyrus grecs (cf. Sophocles, *Greek Lexicon*, p. 891). La poix (πίσσα) sert à rendre les poteries étanches, cf. P. Yale Copt. 1, v. 23, 5: ἐπὶ τὴν πίσσαν καὶ τὰ ἐγκαύμ(α)τ(α) «pour la poix et l'encaustique» et v. 29, 4: Μεχεῖρ β δ(ο)θ(έντα) (ὑπὲρ) τιμ(ῆς) πίσση(ς) λόγ(ῳ) κούφ(ων) «Mécheir 2: dépense pour le prix de la poix pour le compte (?) des récipients» (Duttenhöfer et Worp, *Die griechischen Paginae*). Voir aussi P. Nephros 8, et comm. à la l. 8. – Je vois mal pourquoi les bergers du monastère reçoivent de la poix. S'il faut voir un lien entre la distribution de poix et l'activité des bergers, j'émiettrai l'hypothèse que la poix pouvait être utilisée à des fins vétérinaires. Cette substance était en effet réputée avoir des vertus curatives, cf. Schramm, Pech, col. 4 (l'usage de la poix pour soigner les animaux est attesté dans VIRGILE, *Géorgiques* 3, 450).

2 Μουσαί[ου] Mousaiou est un scribe du monastère d'apa Apollô (cf. p. 131).

3 Γεώργιος On trouve la même signature dans des ordres à *incipit* ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤΣΖΑΙ (Clackson, *It Is Our Father*, n° 18-20), datés de la 6^e et de la 7^e année d'un cycle indictionnel. Sur l'archimandrite Géorgios, cf. aussi P. Mon. Apollo I, p. 28.

3 στοιχε . . . On pourrait proposer de lire στοιχεῖ, mais on voit mal la signification que pourraient avoir l'ovale à gauche du ι et le petit υ au-dessus du ι. Une lecture στοιχεοι^v n'offre aucun sens. Il faut noter que cet archimandrite écrit parfois le verbe sous la forme στοιχευε (cf. Clackson, *It Is Our Father*).

26. Ordre de paiement de salaisons (pl. VI)

Le coupon de papyrus est de forme rectangulaire et de couleur brun clair. Le papyrus est complet et très bien conservé.

Le texte a été édité en 1981 par B. Klakowitz (sous le titre «End of a agreement or contract (?)» et est repris dans le *SB Kopt.* I⁸³.

Le papyrus porte le texte d'un ordre de paiement de salaisons dont les bénéficiaires sont des frères qui sont au champ de Kamé, toponyme attesté par ailleurs (cf. note à la l. 1). L'intérêt principal de ce texte réside dans la signature du supérieur Kèri à la dernière ligne (qui permet aussi d'affirmer que le texte provient bien du monastère). Notre document, daté du mois de Thôt d'une 14^e année, montre que Kèri, attesté jusqu'à présent dans des documents datés d'une 11^e et d'une 12^e année d'un cycle, a été actif quelques années de plus que ce que l'on pensait.

P. Palau-Rib. inv. 40⁸⁴
= *SB Kopt.* I 42
9,4 × 6,1 cm

Monastère d'apa Apollô (Baouît)
VIII^e siècle

Les quatre lignes d'écriture sont perpendiculaires aux fibres. L'encre de couleur noire est bien conservée. Le texte est complet.

L'écriture est cursive et présente de très nombreuses ligatures. Le contraste entre la partie copte (l. 1) et la partie grecque (l. 2-3) est marqué (lettres η et π notamment).

Le papyrus, complet, n'est pas pourvu de sceau.

On distingue une ligne d'écriture au verso. B. Klakowitz y voyait de l'arabe, mais P. Sijpesteijn m'a aimablement signalé que ce n'est pas le cas. Il pourrait s'agir d'un exercice d'écriture en copte (on reconnaît plusieurs fois le chiffre ς).

⁸³ Je remercie le prof. J. Roca de m'avoir envoyé une image du texte et de m'avoir autorisé à la publier.

⁸⁴ B.E. KLAKOWICZ, *Coptic Papyri in the Palau-Ribes Collection* (inv. 39-41; 44; 51-52; 59; 84), *Stud. Pap.* 20, 1981, p. 36. – Le fonds de papyrus Palau-Ribes est maintenant conservé à l'AHSIC (Archivum Historicum Societatis Iesu Cataloniae).

+

+ ΝΕCΝΗΥ ΕΥΚΥ ΠΙΩΞ ΚΑΜΗ

ταριχ(ίων) κόλλ(α)^θ(ον) α ἐν δ(ιὰ) Παύλου

+ μ(ηνὶ) Θ^ωθ ιθ ἰνδ(ικτίωνος) ιδ Παμοῦν ἔγρ^α(ψα)

(2^e m.) + ΚΗΡΙ

1 ΕΥΚΥ ΠΙΩΞ ΚΑΜΗ: ΕΥΚΥΠΙΩ Ψ(Ι) ΚΟΡΗ ed. **2** ταριχ(ίων) κόλλ(α)^θ(ον) α ἐν: CTOIX Κολλθ Ἀεῦ ed. **4** + ΚΗΡΙ: ± 4 + ç ed.

«† Les frères qui sont assignés au champ de Kamè. *Kollathon* de salaisons: 1, un. Par Paulos. † Au mois de Thôt, le 19; 14^e année de l'indiction. Pamoun, j'ai écrit. Kèri»

1 ΕΥΚΥ ΠΙΩΞ ΚΑΜΗ On retrouve la même expression dans un ordre à *incipit* ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤCΞΑΙ du monastère de Baouît: l'inédit *P. Duk.* inv. 259, où il est question de donner du pain à un homme ΕΥΚΥ ΠΙΩΞ ΚΑΜΗ «qui est assigné au champ de Kamè».

2 Παύλου Le responsable Paulos n'est pas attesté dans d'autres ordres de paiement du monastère.

3 Παμοῦν Pamoun est un scribe du monastère, attesté notamment dans *P. Camb.* UL Green 4, 5 (Clackson, *It is Our Father*, n° 47), daté de la 12^e année d'un cycle indictionnel. Ce rapprochement suggère que c'est aussi le supérieur Kèri qui a donné l'ordre d'écrire ce texte.

4 + ΚΗΡΙ Bien que la ligne soit quelque peu effacée, la lecture ne fait pas de doute. Ce texte est donc important car il permet d'allonger la période d'activité de l'archimandrite Kèri, jusqu'à présent attesté seulement dans des documents des 11^e et 12^e années d'un cycle indictionnel.

27. Ordre de paiement d'hepsèma et de miel (pl. VI)

Le coupon de papyrus est de forme rectangulaire et de couleur beige. L'état de conservation est très bon. Une mince bande horizontale de la couche superficielle du papyrus semble avoir disparu à 1,5 cm du bord supérieur et ce avant l'utilisation du coupon.

Le texte est inédit. Il a été étudié à partir de la photographie disponible sur l'internet (<http://brbl-svr1.library.yale.edu/papyrim/Z4512301.JPG>), avec l'aimable autorisation du conservateur de la collection, R. Babcock.

Le bénéficiaire du paiement porte un nom arabe. *P. Hermitage Copt.* 16 présente un texte tout à fait parallèle, dont je n'ai pu, jusqu'à présent, obtenir de photographie. Je résume donc ici la description de ce papyrus donnée dans l'édition⁸⁵:

⁸⁵ Je remercie Caroline Aeby qui m'a très aimablement fourni une traduction du texte russe.

- le texte a été écrit au verso d'un document, qui a été découpé pour l'occasion ;
- seuls les premiers mots sont écrits en caractères coptes ; le reste du texte est rédigé dans une cursive grecque, couramment utilisée en comptabilité ;
- le texte est pourvu d'un sceau en argile présentant un monogramme.

Je reproduis ici le texte du document⁸⁶ : † ΕΠΛΟΓΟΣ ΝΚΑΛΕΙ
ἐψη(ματος) κ(όλλα)θ(ον) α ἔν 1² δ/(ιὰ) Σερήν(ου) πρε(σβυτέρου)
καὶ οἰκο(νόμου) μ(ηνι) Χοι(ᾶκ) ς ἰ(ν)δ(ικτίωνος) ιε «† Pour le
compte de Salei: *Kollathon* de moût de vin bouilli: 1, un. Par
Sérénos, prêtre et économiste. Au mois de Choïach, le 6; 15^e année
de l'indiction». L'éditeur avait édité l. 1 εψη κθ αε, ce qui repré-
senterait 1.005 *kollatha* de vin bouilli. Ce chiffre énorme (plus
de 12.500 litres) a été repris par S. Clackson, qui cite le papyrus
de l'Ermitage, mais sans l'attribuer aux archives de Baouît⁸⁷. N.
Gonis a proposé avec plus de vraisemblance de comprendre λε
«35»⁸⁸. Je pense plutôt, par comparaison avec les ordres de paie-
ment édités ici, et en particulier *P. Yale* inv. 1866, qu'il faut com-
prendre α ἔν «1, un» (le v est souvent très peu lisible, parfois il se
réduit à une simple ondulation de la barre horizontale du ε)⁸⁹.

Le contenu, le format ou la présence d'un sceau sont autant
d'éléments que partagent *P. Yale* inv. 1866 et *P. Hermitage*
Copt. 16 avec les textes de la série étudiée ici. Par ailleurs, les col-
lections de Yale et de l'Ermitage possèdent aussi d'autres textes
de Baouît⁹⁰.

On trouve également un texte tout à fait parallèle dans la col-
lection de l'Université de Cambridge (*P. Camb. UL Michael.*
1262). Il s'agit d'un ordre de paiement de moût de vin bouilli et de
miel (comme dans 27), destiné à Salei ou Saleh (comme dans *P.*

⁸⁶ Je me base sur le texte édité par P.W. Jernstedt, dont j'ai résolu les abrévia-
tions. Une erreur de lecture et d'interprétation de l'auteur est discutée à la suite
du texte.

⁸⁷ *P. Mon. Apollo* I, p. 26.

⁸⁸ Cf. GONIS, Two Fiscal Registers, n° 1.

⁸⁹ L'édition présente une note, en russe, qui signale que l'α n'est pas surmonté
d'un trait à gauche (signe caractéristique pour signifier «1.000»), mais qu'il
n'est pas possible de comprendre la séquence αε autrement que comme
«1.005».

⁹⁰ *P. Hermitage Copt.* 3, 7, 14, 39 (= *P. Mon. Apollo* I 26, 24, 45, 55); *P. Yale* inv.
1853, 1861, 2037 (= *P. Yale Copt.* 17, 21, 28) sont des textes à *incipit* ΠΕΝΕΙΩΤ
ΠΕΤΣΑΙ.

Hermitage Copt. 16, 1) et signé par l'économe Sérénos (cf. 27 et *P. Hermitage Copt.* 16).

P. Yale inv. 1866 v.⁹¹
9,7 × h. 5,6 cm

Monastère d'apa Apollô (Baouît)
VIII^e siècle

Les trois lignes d'écriture sont parallèles aux fibres et occupent toute la surface du coupon. L'encre de couleur noire est un peu pâle, principalement dans la partie gauche du texte. Le texte est complet.

L'écriture est très cursive et présente de très nombreuses ligatures. Il n'y a pas de différence paléographique entre la partie copte (l. 1) et la partie grecque (l. 1-3).

Un sceau en argile, d'un diamètre de 0,8 cm est attaché dans la partie inférieure droite du coupon. On distingue un monogramme sur le sceau, qui semble consister en un $\mathbf{M}$ traversé par une croix.

Le document est écrit au verso d'un texte dont on voit encore les traces de deux lignes (. . . . λ . [- - -] | $\rho\epsilon\varphi$. [- - -]). Le papyrus a été tourné à 180° avant la seconde utilisation.

+ $\epsilon\pi\lambda\omicron\upsilon^{\circ}(\omicron\varsigma)$ $\lambda\alpha\mu\epsilon\rho$ $\acute{\epsilon}\psi^{\eta}(\mu\alpha\tau\omicron\varsigma)$ $\kappa(\acute{\omicron}\lambda\lambda\alpha)^{\theta}(\omicron\nu)$ α $\acute{\epsilon}\nu$
($\kappa\alpha\iota$) $\mu\acute{\epsilon}\lambda\iota\tau^{\circ}(\omicron\varsigma)$ $\kappa\acute{\alpha}\nu\nu(\iota\omicron\nu)$ α $\acute{\epsilon}\nu$ $\delta/(\iota\acute{\alpha})$ $\Sigma\epsilon\rho\eta\eta\nu(\omicron)\nu$ $\pi\rho\epsilon(\sigma\beta\upsilon\tau\acute{\epsilon}\rho\omicron\nu)$
 $\mu^{\circ}(\eta\nu\iota)$ $\Phi(\alpha)^{\omega}(\phi\iota)$ $\kappa\varsigma$ $\iota(\nu)^{\delta}(\iota\kappa\tau\iota\omega\nu\omicron\varsigma)$ $\iota\epsilon$ +
(sceau)

«Pour le compte de Amer: *kollathon* de moût de vin bouilli: 1, un; et *kannion* de miel: 1, un. Par Sérénos, prêtre. Au mois de Phaôphi, le 26; 15^e année de l'indiction †».

1 $\lambda\alpha\mu\epsilon\rho$ Le nom $\lambda\alpha\mu\epsilon\rho$ est arabe. Amr ('mr) est un anthroponyme très répandu.

1 $\acute{\epsilon}\psi^{\eta}(\mu\alpha\tau\omicron\varsigma)$ $\kappa(\acute{\omicron}\lambda\lambda\alpha)^{\theta}(\omicron\nu)$ α $\acute{\epsilon}\nu$ Le moût de vin bouilli (réduit à un tiers) est souvent réquisitionné par l'administration arabe. Dans un texte du monastère d'apa Apollô de Baouît, l' $\acute{\epsilon}\psi\eta\mu\alpha$ fait d'ailleurs partie des produits dus à l'autorité arabe, cf. Gonis, *Two Fiscal Registers*, p. 21-29.

2 $\mu\acute{\epsilon}\lambda\iota\tau^{\circ}(\omicron\varsigma)$ Sur l'apiculture à Baouît, cf. p. 84-85.

2 $\kappa\acute{\alpha}\nu\nu(\iota\omicron\nu)$ Ce terme est attesté dans *P. Apoll. Anô* 88, 8 et dans *SB XXII* 15300, 8 (cf. aussi Sophocles, *Greek Lexicon*, II, p. 626 et le commentaire dans Diethart, *Fünf ... Texte*, n° 4, l. 8). Il s'agit d'un récipient cylindrique, étroit et allongé. Le mot se trouve aussi dans un autre ordre de paiement bilingue du monastère de Baouît inédit, *P. Camb. UL*

⁹¹ Trois autres documents de la collection de l'Université de Yale sont probablement des ordres de paiement de denrées alimentaires du monastère d'apa Apollô: *P. Yale* inv. 1762, 1867 et 1868. Ils présentent un sceau avec un monogramme, qui ressemble à celui de *P. Yale* inv. 1866.

Ordres de paiement (4-27)

1262, où l'on lit après la date, une ligne ajoutée en copte: $\lambda\gamma\omega\tau\iota\omicron\gamma\kappa\alpha\lambda\text{-}$
 $\text{nin neβi}\omega\ \text{n}\lambda\epsilon$ «et donne-lui un *kannion* de miel».

2 Σερήν(ο)υ Le même personnage apparaît dans *P. Hermitage Copt.* 16, daté du 6 Choiach d'une 15^e année de l'indiction, et dans *P. Camb.* UL 1262, daté du 28 Phaôphi d'une 15^e année. Le texte de la collection de l'Université de Yale a été écrit deux jours avant *P. Camb.* UL 1262 et un peu plus d'un mois avant *P. Hermitage Copt.* 16. Les papyrus de l'Ermitage et de Cambridge indiquent que Sérénos, outre sa fonction religieuse de prêtre, exerçait aussi l'activité d'économe.



Tableau des ordres de paiement du monastère de Baouît⁹²

	Bénéficiaire(s)	Denrée(s) payée(s)	Responsable	Date	Sceau
4. <i>P. Brux.</i> inv. E. 9448 v.	Vendeur de parfums	1 <i>aporruma</i> de vin	Sarapamôn	20 Phaôphi, 15 ^e ind.	oui (Isaak)
5. <i>P. Brux.</i> inv. E. 9447	Homme originaire de Paploou	1 <i>aporruma</i> et 1 <i>méga</i> de vin	Papnouthios	15 Phaôphi, 12 ^e ind.	oui
6. <i>P. Brux.</i> inv. E. 9446	Les gardiens qui collectent l' <i>andrismos</i>	2 <i>mégala</i> et 1 <i>aporruma</i> de vin	–	14 Mécheir, 12 ^e ind.	oui (Isaak)
7. <i>P. Brux.</i> inv. E. 9450 v.	Homme (?) originaire de Tbaké	1 <i>méga</i> de vin	?	25 Pauni, 8 ^e ind.	oui (Mèna)
8. <i>P. Brux.</i> inv. E. 9443	Hommes...	1 <i>knidium</i> de vin	?	?	?
9. <i>P. Brux.</i> inv. E. 9419 v.	... pauvre(s)...	1 <i>méga</i> de vin	Athanasios (prêtre)	30 Pauni, ... ^e ind.	non
10. <i>P. Brux.</i> inv. E. 8381 v.	Chantres?	2 <i>méga</i> de vin et ... (?)	Apollô (<i>pistikos</i>)	?	non
11. <i>P. Brux.</i> inv. E. 9445 v.	Symmachos	1/2 <i>xeste</i> d'huile	Iô...	24 ..., 13 ^e ind.	oui
12. <i>P. Brux.</i> inv. E. 9384	Palefrenier qui transporte les excréments	1 <i>xeste</i> d'huile et 1 <i>métron</i> de légumes	Énôch (prêtre)	3 Pauni, 1 ^e ind.	?
13. <i>P. Brux.</i> inv. E. 9444+9485 v.	Hommes qui travaillent à une citerne?	1 <i>kollathon</i> de salaisons?	Geôrgios (économe)	1 Pharmouthi, 15 ^e ind.	oui (Mèna)
14. <i>P. Brux.</i> inv. E. 9385 v.	Homme	1 ration mensuelle de pain	Paphnouthios? (prêtre)	?	?
15. <i>P. Brux.</i> inv. E. 8384 v.	Diocètes du nome antinooupolite	1 <i>kaniskion</i> de pain, 1 <i>diskarion</i> , 1 <i>kellarion</i> , des légumes (?)	Papnouthios	22 Phaôphi, 12 ^e ind.	?
16. <i>P. Brux.</i> inv. E. 8371 v.	Diocète	1 <i>kaniskion</i> de pain, 1 <i>diskarion</i> , des légumes (?)	Sarapamôn	26 Pharmouthi, 15 ^e ind.	non
17. <i>P. Brux.</i> inv. E. 9449 v.	?	(moût?), 1 <i>diskarion</i> , 1 <i>kellarion</i> et?	Papnouthios	19 Phaôphi, 12 ^e ind.	oui
18. <i>P. Brux.</i> inv. E. 9420		1 <i>diskarion</i> , 1 <i>kellarion</i>	Sarapamôn	... Hathyr 3 (?), 14 ^e ind.	non
19. <i>P. Brux.</i> inv. E. 9451	Gardiens	?	Geôrgios (économe)	... Ph..., 1 ^e ind.	oui (Mèna)

⁹² Ne sont repris ici que les documents publiés qui proviennent avec certitude du monastère de Baouît. Sont donc exclus les *P. Hyvernat* et *P. Ryl. Copt.* 465. Les inédits du British Museum, de Cambridge University et de la Yale University ne sont pas indiqués non plus.

Ordres de paiement (4-27)

20. <i>P. Brux.</i> inv. E. 9547 v.	?	?	?	11 Pauni, ... ^e ind.	?
21. <i>P. Brux.</i> inv. E. 9568a v.	?	?	?	24 Phaôphi, 15 ^e ind.	?
22. <i>BKU</i> III 508	Gardien préposé au lavage du lin?	1 <i>méga</i> de vin	Pétros (économiste)	21 Épeiph, 1 ^e ind.	non
23. <i>P. Duk.</i> inv. 257 v.	Hommes...	?	?	?	oui (Mèna)
24. <i>P. Duk.</i> inv. 1100 v.	?	1 <i>kollathon</i> de salaisons	?	... 13 ^e ind.	?
25. <i>P. Iand.</i> inv. 19	Bergers	1 artabe de poix	Sénouthios (prêtre) et Géorgios (archimandrite)	30 Pauni, 7 ^e ind.	non
26. <i>P. Palau- Rib.</i> inv. 40	Les frères qui sont assignés au champ de Kamé	1 <i>kollathon</i> de salaisons	Pamoun et Kèri (archimandrite)	19 Thôt, 14 ^e ind.	non
27. <i>P. Yale</i> inv. 1866 v.	Homme arabe	1 <i>kollathon</i> d' <i>hepsèma</i> et du miel	Sérènos (prêtre)	26 Phaôphi, 15 ^e ind.	oui



<i>P. Mon. Apollo</i> 47	Maçon qui construit un mur	1 <i>kollathon</i> de vin	Énôch (<i>pistikos</i>)	18 Phaôphi, 1 ^e ind.	non
<i>P. Hermitage</i> opt. 16	Homme arabe	1 <i>kollathon</i> d' <i>hepsèma</i>	Sérènos (prêtre et économiste)	6 Choiach, 15 ^e ind.	non
<i>P. Louvre E</i> 27565	?	1 <i>xeste</i> d'huile et 1 <i>mètron</i> de légumes	? et Géorgios (archimandrite)	23 (?) Choiach, 6 ^e ind.	non
<i>P. Louvre E</i> 27592	Le boucher/cuisi- nier de l'émir (?)	... <i>knidia</i> de vin	?	?	?
<i>P. Louvre E</i> 27640	Le «sarrasin» de Pné	6 xestes d'huile, un <i>diskarion</i> et 8 artabes d'orge	? et Géorgios (archiman- drite)?	22 Phaôphi, ... ^e ind.	non



CHAPITRE 3

Comptes et listes (28-33)



Le lot Demulling contient de nombreux comptes et listes en grec et en copte¹. Plusieurs documents proviennent de manière certaine du monastère de Baouît (28 et 29); la même provenance peut probablement être assignée à trois autres textes (30-33).

28. Compte en argent (?) et en blé (pl. VII)

Le papyrus, de couleur brun clair, se compose de cinq fragments. Il porte le texte d'un compte rédigé en grec et provient de Baouît, comme le montre le texte du verso (1).

Il n'est pas facile de comprendre exactement le propos de ce compte. Le texte se compose de trois colonnes. La première mentionne le bénéficiaire d'un paiement, introduit au moyen de la préposition ὑπέρ «pour» ou par la préposition διά «par». D'autres comptes présentent cette même particularité (cf. la note à la l. 3). On trouve parmi les bénéficiaires un éleveur de veaux, un éleveur de chiens (?) et un menuisier; ces personnes sont vraisemblablement des moines (ou éventuellement des laïcs qui travaillent pour le monastère). L'abréviation de la deuxième colonne désigne sans doute de l'argent. Dans la troisième, on lit des quantités de blé.

¹ J'ai choisi de présenter les comptes et les listes du monastère de Baouît directement après les ordres administratifs et les ordres de paiement, contrairement à la présentation qui prévaut habituellement. En effet, ces papyrus ont été rédigés au sein de l'administration monastique et présentent donc une continuité thématique avec les dossiers précédents.

P. Brux. inv. E. 9146 r.
l. 17,2 × h. 6,9 cm

Monastère d'apa Apollô (Baouît)
VII^e-VIII^e siècles

Une *kollêsis* est visible dans le bas du fragment. Le texte se compose de trois colonnes. Les six lignes d'écriture sont parallèles aux fibres; l'encre, de couleur noire, est bien conservée, même si elle a pâli par endroit. Les marges supérieure et inférieure ne sont pas conservées. L'écriture est cursive et soignée; elle présente de nombreuses ligatures.

Le papyrus a été réutilisé au verso : on peut y lire un ordre administratif copte rédigé par le supérieur du monastère d'apa Apollô de Baouît (1).

[— —]		
. . . . [.]		
(ὕπερ) μισθ(οῦ) μοναζ(όν)τ(ων)	(νομίσματα) . .	[σ]ί(του) (ἀρτάβαι) ριδ
δ/(ιὰ) τ(ο)ῦ μοσχοτρόφ(ου)	(νομίσματα) ι	σί(του) (ἀρτάβαι) ρ
δ/(ιὰ) τ(ο)ῦ κυνοτρόφ(ου)	(νομίσματα) β	[σί(του)] (ἀρτάβαι) κ
5 δ/(ιὰ) τ(ο)ῦ τέκτωνος	(νόμισμα) . .	σί(του) (ἀρτάβαι) ιδ
δ/(ιὰ) Πατηρ . . .	(νόμισμα) .	[σί(του) (ἀρτάβαι) ι
	[(νόμισμα) . .	σί(του) (ἀρτάβαι) . .]
[— —]		

5 τέκτωνος l. τέκτονος

« ...	... <i>nomismata</i>	114 artabes de blé
pour le salaire des moines	10 <i>nomismata</i>	100 artabes de blé
par l'éleveur de veaux	2 <i>nomismata</i>	20 artabes de blé
par l'éleveur de chiens	... <i>nomisma</i> (<i>ta</i>)	14 artabes de blé
par le charpentier	... <i>nomisma</i> (<i>ta</i>)	10 artabes de blé
par ...	... <i>nomisma</i> (<i>ta</i>)	... artabes de blé ... ».

1 (νομίσματα) L'abréviation a la forme d'un cercle, surmonté d'un trait horizontal (bien visible l. 5, apparemment omis l. 2). Cette abréviation ne m'est pas connue. Elle ressemble un peu à l'abréviation de l'artabe (cf. p. ex. *SPP* VIII 957, 4); mais cette résolution ne semble guère plausible ici (la colonne suivante présente une abréviation différente pour ce mot). – Il serait envisageable de voir dans la première colonne l'indication d'une somme d'argent (hypothèse que je retiens ici) ou de quantités de vin p. ex. Une autre solution consisterait à interpréter l'abréviation en ὄνομα «personne». Mais il semblerait que le nombre l. 5 soit une fraction (1/2), ce qui exclut cette interprétation.

1 [σί(του) (ἀρτάβαι) Cette abréviation est attestée dans plusieurs ordres de transport à *incipit* ὧνε ΝCΛ (p. ex. *O. Bawit IFAO* 1, 5).

2 (ὕπερ) μισθ(οῦ) μοναζ(όν)τ(ων) Les moines (au moins certains d'entre eux) étaient apparemment payés par le monastère, sans doute en contrepartie de travaux qu'il exécutaient pour son compte. On peut comparer cette expression avec un compte grec qui reprend les salaires des

membres d'une église; ce compte s'intitule en copte: ΠΒΕΚΕ ΝΗΚΛΗΡΙΚΟΣ «le salaire des clercs» (texte présenté par N. Gonis au congrès d'études coptes de Leyde en 2000).

3 δ(ιὰ) Les bénéficiaires sont, à partir de la l. 3, précédés de la préposition διὰ. On trouve quelques parallèles à cette formulation, cf. p. ex. *P. Lugd.-Bat.* XXV, 79 (cf. aussi le compte rendu de J. Gascou dans *BiOr* 51, 1994, p. 553; *P. Ant.* III 190, *P. Oxy.* VVI 1911-1914, 2019, 2025).

3 μοςχοτρόφου L'élevage de veaux en contexte monastique est attesté dans la littérature pachômienne (cf. Horsîsios, *Règlement* (Lefort, *Œuvres de S. Pachôme*), p. 99: ΡΟΘ ΜΜΑΣ ΟΝ ΜΝ ΝΚΟΥΙ ΝΒΑΣΣΕ «On soignera les veaux et les petites génisses également de cette manière»). À Baouît, le titre de ΠΟΥΘΕΙΕΜΑΣ (cf. p. ex. *O. Bawit IFAO* 2, 6) renvoie sans doute à la même activité. – Il faut noter que le terme μοςχοτρόφος est attesté seulement dans quelques papyrus du début l'époque ptolémaïque (cf. p. ex. *P. Cair. Zen.* III 59326, 6).

4 κυνοτρόφου Il s'agit de la première attestation du mot dans la documentation papyrologique (pour autant qu'il ne s'agisse pas du mot χηνοτρόφος écrit avec deux fautes). La présence de chiens dans un monastère égyptien peut sembler étonnante. Jean Moschos raconte pourtant qu'apa Jean l'eunuque donnait à manger à tous les chiens qui étaient dans le monastère de l'Ennaton, près d'Alexandrie (cf. *Pré spirituel* 184). Cependant le papyrus de Bruxelles mentionne l'élevage de chiens, et pas seulement leur présence. Il n'est pas facile de déterminer à quel(s) usage(s) on destinait ces chiens. La chasse (cf. Raïos-Chouliara, *La chasse*, p. 271) et les jeux du cirque (cf. *P. Oxy.* 2707: programme de cirque du VI^e siècle) peuvent être exclus. Il est plus probable que les chiens ont été élevés comme chiens de garde (cf. *ZĀS* 33, p. 132, un charme pour réduire au silence un chien de garde) ou pour garder les troupeaux (cf. *P. Iand.* inv. 19 = 34). Il semble peu vraisemblable qu'il s'agisse de chiens de compagnie (cf. le petit chien appartenant à un moine palestinien: Jean Moschos, *Pré spirituel* 157; cf. aussi Gorteman, *Sollicitude et amour pour les animaux*) ou que les chiens aient été destinés à la vente. – Deux textes mentionnent des dépenses pour nourrir des chiens: *P. Fay. Copt.* App. v. 28 (compte de dépenses, peut-être d'origine monastique): ΕΞΟΥΝ ΙΩΤ ΝΕΥΖΩΦΡ Σ' ΚΛ' «pour l'orge des chiens: 1/6, 1/24 (de sou)»; *P. Lond. Copt.* 1166, verso (compte d'orge): ΞΛ ΝΕΥΖΟΟΡ ΝΙ «pour les chiens...». Les chiens étaient donc apparemment nourris avec de l'orge. – Un texte publié récemment (*BGU XVII* 2715) mentionne le terme οἰνοτρο(ακτεντοῦ), qu'il est aussi possible de lire κοινοτρο() selon G. Poethke. J. Gascou propose plutôt d'interpréter et de comprendre χοιροτρο(όφος) «éleveur de porcs» ou χηνοτρο(όφος) «éleveur d'oies»: «un porcher ou un éleveur d'oies dans un document émis par un ὀπίων, personnage chargé de l'approvisionnement de l'armée (...) serait bien compréhensible» (Gascou, *CR de BGU XVII*, p. 331). Il n'est pas impossible non plus qu'il s'agisse dans ce texte d'une forme du mot κυνοτρόφος (avec la variante courante οἰ pour υ).

5 τέκτονος Plusieurs moines-menuisiers apparaissent dans les inscriptions du monastère (cf. *MIFAO* 12, p. 159; *MIFAO* 12, p. 97, n° XII, l. 2;

cf. aussi ci-dessus). – Tous les monastères égyptiens ne comptaient pas parmi leurs moines des menuisiers, ainsi, un couvent de la région thébaine (le monastère des 40 Martyrs et de saint Théophile) engage deux charpentiers laïcs, comme l'indique la quittance de salaire *O. Crum ST 46*.

6 Πατηρ . . . La lecture de la fin de ce mot est problématique. Il s'agit probablement d'un nom propre (le mot n'est pas précédé de l'article, contrairement aux l. 3-5), comme Πατήργου (variante de Πατέρνου). Mais on ne peut totalement exclure l'hypothèse qu'il s'agisse du mot grec πατήρ (non décliné) suivi d'un complément, comme p. ex. ὁρ'(άνου) (cf. *P. Lond. Copt.* 1133: ἄβα Ἰουστα πατρ/(ὸς) ὠργ(άνου)).

29. Compte en blé et en argent (pl. VII)

Le morceau de papyrus est de forme rectangulaire et de couleur beige orangé. Il porte les restes d'un compte en blé et en argent.

P. Brux. inv. E. 9386 v.
l. 8,8 × h. 11 cm

Monastère d'apa Apollô (Baouît)
VII^e siècle

Les cinq lignes d'écriture, perpendiculaires aux fibres, occupent toute la surface du papyrus. L'encre, de couleur brune, est un peu effacée. Le texte est assez mutilé. Les marges droite et supérieure sont conservées; une marge inférieure de 1 cm est visible, mais on ne peut savoir si le texte est terminé à cet endroit.

L'écriture est bilinéaire et régulière. Les ligatures sont rares. Une deuxième main, cursive, a noté un total en grec à la dernière ligne.

Le texte est écrit au verso (tourné de 90° vers la droite) d'un contrat de prêt copte du monastère de Baouît (34). Il est difficile de déterminer laquelle des deux utilisations est secondaire. Si la marge inférieure correspond à la fin du texte, on peut penser que le contrat de prêt (dont la dernière ligne est coupée à ce niveau) est antérieur au compte.

[N]ΕΚΚΕΥΕ ΝΤΑ ΜΟΥΧΗC
[]ΤΗC
[] ἄρ'(άβαι) δ \ νό(μισμα) β/
[] ἄρ'(άβαι) δ
5 [] [νó(μισμα)] ζ'
[2^e m.] λ(οι)π(όν) νó(μισμα) \ γ' .

«... les choses que Moysès a... artabes: 4 1/2; sou: 2/3... artabe: 4; ... sou 1/6? ... sou restant: 1/2 1/3».

1 Ν]ΕΚΚΕΥΕ *P. Sarga* 140 présente quelques similitudes avec le texte de Bruxelles. Le document s'intitule ΠΛΟΓΟΣ ΝΝΕΚΚΕΥΟΥΕ et présente une liste de quantités de blé et d'huile. On peut donc envisager ici une restitution du type [ΠΛΟΓΟΣ ΝΝ]ΕΚΚΕΥΕ «le compte des choses».

2) ΤΗC On pourrait penser à la fin d'un ordinal en grec, qui indiquerait la date (année de l'indiction).

30. Compte de vin (pl. VII)

Le morceau de papyrus est de forme rectangulaire et de couleur beige clair. Plusieurs bandes verticales de fibres sont perdues. Le papyrus est extrêmement abîmé.

Le fragment édité ici appartient à un compte de vin rédigé en grec. Seules deux colonnes sont conservées; le texte en comptait sans doute au moins une de plus (à gauche). Le caractère fragmentaire du texte ne permet pas de définir le document avec plus de précision. La mention dans la première colonne conservée de l'abréviation καμ^λ semble indiquer qu'il est question de transport de vin par chameaux.

P. Brux. inv. E. 9548
l. 8,1 × h. 3,8 cm

Monastère d'apa Apollô (Baouît)?
VII^e-VIII^e siècles

Les trois lignes d'écriture sont perpendiculaires aux fibres. Elles sont réparties en deux colonnes. L'encre de couleur noire est légèrement effacée.

L'écriture est cursive et présente des ligatures.

Le verso est vierge.

[---]		
[	]	]
[	]	οὔγου κνίδ(ια) [
[	]	καμ(ή)λ(ια) ε
[	]	οὔνου κνίδ(ια) . [
[	]	κ [αμ(ή)λ(ια)] . οὔνου κ[νίδ(ια) . . [
[---]		

2 καμ(ή)^λ(ια) La «chamélé» est une unité de mesure correspondant à la charge d'un chameau. On peut rapprocher le texte de *O. Bawit IFAO* 33, 2.

31. Compte en blé et en orge (pl. VIII)

Le morceau de papyrus, de couleur brun clair, se compose de deux fragments jointifs. Il porte le texte d'un compte de versements en blé et en orge² pour l'*emboî* de la 12^e année d'une indic-

² Comme il est usuel, les montants en orge sont très inférieurs à ceux en blé (cf. *P. Lond.* IV, p. xxvi).

tion. Les contributeurs sont des domaines apparemment dépendant de l'*ousia* de Koussai. La plupart des toponymes ne sont pas attestés. On peut proposer une identification de trois d'entre eux, attestés dans un papyrus récemment édité: *P. Duk.* inv. 93 (éd. Gonis, *Hermopolite Localities*, p. 182-184). Ce texte mentionne le toponyme Τιμε (cf. l. 4 du texte de Bruxelles: Τιμι), le τόπος (ος) Ἱερημίου (cf. l. 5: τόπος(ου) Ἱερημίας) et le τόπος(ος) Νέου Λάκκου (cf. l. 6: τόπος(ου) Νέου Λάκκου). Ces toponymes appartiennent au nome coussite (englobant les territoires aux alentours de Koussai, dans l'ancien nome hermapolite)³.

Je pense que ce papyrus provient du monastère d'apa Apollô. La mention d'un *topos* Jérémias (l. 5), souvent attesté en connexion avec le monastère de Baouît (cf. *P. Mon. Apollo I*, p. 33), pourrait constituer un premier indice, pour autant qu'il s'agisse bien dans ce texte du même toponyme⁴. La présence du mot *ousia* «bien foncier» (l. 1) apporte un autre indice. À l'époque romaine, les *ousiai* sont de grands domaines, «formés de différentes parcelles qui peuvent se trouver dans plusieurs nomes, souvent fort éloignés» (cf. Drew-Bear, *Nome Hermopolite*, p. 43). Le terme est attesté dans un papyrus du monastère de Baouît: *P. Louvre E 27602* (Clédât et al., *MIFAO* 111, p. 357-358; Clackson, *Nouvelles recherches*, p. 79). Le papyrus porte le texte d'une lettre adressée aux «fils» de l'*ousia* de Kôs (c'est-à-dire Koussai)⁵. L'archimandrite leur demande de l'argent au titre de l'impôt foncier. On retrouve dans le texte de Bruxelles un fonctionnement assez similaire. Je propose donc de comprendre que le papyrus porte un compte de l'*embolè* qui échoit aux propriétés (*topoi*) du monastère de Baouît dans le domaine (*ousia*) de Koussai⁶.

³ Sur le nome coussite, cf. GONIS, *Hermopolite Localities*, p. 182.

⁴ Il faut sans doute comprendre *topos* dans le sens général de lieu et non celui, restreint, de monastère. Il est néanmoins possible que le *topos* Jérémias de la l. 5 et le *topos* (d'ama) Sophia de la l. 18 renvoient à des monastères situés dans le nome coussite (des dépendances de Baouît?); mais il est plus probable qu'il s'agisse de terrains liés à ces monastères, cf. GONIS, *Hermopolite Localities*, p. 182: «One of the τόποι, the τόπος Ἱερημίου, may have been related to a monastery (...) But in spite of the monastic connections of these τόποι, it would seem more likely that here the term refer to land units than monasteries».

⁵ La lecture du toponyme est difficile. S. Clackson avait lu ΖΗ ΤΟΥΣΙΑ ΝΚΑΜΕ; vérification faite sur l'original, il faut lire ΖΗ ΤΟΥΣΙΑ ΝΚΩΣ.

⁶ On peut comparer ce document à *P. Mich.* XV 750, qui présente une liste de contributions des différents domaines possédés par un monastère.

Des comptes en grec présentant des structures comparables ont été trouvés au monastère de Baouît (cf. Clédât et al., MIFAO 111, pl. 315 au milieu à droite et pl. 317 en haut à droite).

P. Brux. inv. E. 8155+8154 Monastère d'apa Apollô (Baouît)?
l. 18,3 × h. 31 cm VII^e-VIII^e siècles

Une *kollêsis* est visible dans la partie droite du papyrus, à la hauteur des l. 5-8. Les vingt lignes d'écriture sont parallèles aux fibres. L'encre de couleur noire est quelque peu effacée. La marge inférieure ne semble pas conservée. L'écriture est cursive. De petits traits horizontaux unissent les lemmes des colonnes 1 et 2.

Le verso est vierge.

1	† λόγ ^ω ἐμβουλ ^ῃ (ς) οὐσί ^α (ς) Κουσσ ^ῶ (ν) (ὑπὲρ) ἰνδ(ικτίων) ^ο /(ς) ιβ	
2	Ο . ουτος	σί(του) ἀρ ^τ (άβαι) ρι
3	Καμουῶλ — — —	σί(του) ἀρ ^τ (άβαι) ρ (καὶ) κρ/(ιθῆς)
	ἀρτ(άβαι) κ	
4	Τιμι — — —	σί(του) ἀρ ^τ (άβαι) ος κρ/(ιθῆς)
	ἀρτ(άβαι) ι	
5	τόπ ^π (ου) Ἱερημίας — —	σί(του) ἀρ ^τ (άβαι) ριε
6	τόπ ^π (ου) Νέου Λάκκου — [-]	σί(του) ἀρ ^τ (άβαι) ρ
7	τόπ ^π (ου) Παειόμ — [-]	σί(του) ἀρ ^τ (άβαι) ρ
8	τόπ ^π (ου) [-]	σί(του) ἀρ ^τ (άβαι) ρ
9	[τόπ ^π (ου)] — [-]	σί(του) ἀρ ^τ (άβαι) ο
10	[τόπ ^π (ου)] — [-]	σί(του) ἀρ ^τ (άβαι) ιβ
11	[τόπ ^π (ου)] — [-]	σί(του) ἀρ ^τ (άβαι) ς κρ/(ιθῆς)
	ἀρτ(άβαι) ς	
12	τόπ ^π (ου) Ταποι —	σί(του) ἀρ ^τ (άβαι) . δ
13	τόπ ^π (ου) Σιδήρο(υ)	— σί(του) ἀρ ^τ (άβαι) . λ
14	τόπ ^π (ου) Γενναδίο(υ) — — —	σί(του) ἀρ ^τ (άβαι) . κρ/(ιθῆς)
	ἀρ ^τ (άβαι) ι α . [...]	
15	τόπ ^π (ου) Ἀσῆφ — —	σί(του) ἀρ ^τ (άβαι) . . .
16	[τόπ ^π (ου) ...] . μ . Ἰακώβου — —	σί(του) ἀρ ^τ (άβαι) ρλ
17	[τόπ ^π (ου) ...] ν . ομ — —	σί(του) ἀρ ^τ (άβαι) []
18	[τόπ ^π (ου) ἄμα] Σοφία — — —	σί(του) ἀρ ^τ (άβαι) . []
19	[τόπ ^π (ου) Ἰωάννης ποιμέ(νος)] — —	[]
20	[] . — []	[]
	[— — —]	

«Pour le compte de l'embolè de l'ousia de Koussai pour la 12^e année de l'indiction.

	...	artabes de blé: 110	
	Kamoul	artabes de blé: 100	artabes d'orge: 20
	Timi	artabes de blé: 56	artabes d'orge: 10
5	Topos Jérémias	artabes de blé: 115	
	Topos Néou Lakkou	artabes de blé: 100	
	Topos Paeiom	artabes de blé: 100	
	Topos ...	artabes de blé: 100	
	Topos ...	artabes de blé: 40	
10	Topos ...	artabes de blé: 12	
	Topos ...	artabes de blé: 6	artabes d'orge: 6 (?)
	Topos Tapoi	artabes de blé: ...	
	Topos Sidèrou	artabes de blé: ...30	
	Topos Gennadiou	artabes de blé: ...	artabes d'orge: 10 ...
15	Topos Asèph	artabes de blé: ...	
	Topos... Jakôbou	artabes de blé: 130	
	Topos...	artabes de blé: ...	
	Topos...	artabes de blé: ...	
	Topos Jôhanès le berger... »		



1 ἐμβουλῆς(ς) L'*embolè* est une taxe en nature (en blé et, dans une moindre mesure, en orge), cf. Baek Simonsen, *Studies in ... Caliphal Taxation*, p. 106-109. – La confusion entre o et ou est assez courante dans les papyrus, cf. Gignac, *Grammar I*, p. 211-214, et se trouve d'ailleurs fréquemment dans les mots grecs introduits en copte (la forme ΕΝΒΟΥΛΗ, par exemple, est attestée trois fois, cf. Förster, *WB*, p. 250).

1 οὐσίᾱ(ς) Κουσσῶ(ν) Le terme *ousia* est discuté ci-dessus. On trouve une autre mention d'*ousia* comme toponyme dans MIFAO 12, p. 47, n° XXXII, l. 1. Il s'agit d'une inscription documentaire, apparemment un compte de vin (exprimé en *kollatha*). Le texte n'est pas édité, mais un facsimilé est fourni. On y déchiffre l. 1: ΤΟΥΣΙΑ Κ(Ο)Λ(ΛΑ)^θ(Α) Ι; l. 2: ΚΩ [...]; l. 3: ΜΑΝΛΗΥ Κ(Ο)Λ(ΛΑ)^θ(Α) . (ς ou ι); l. 4: [Π]ΩΡΕΑ [[. .]] Κ(Ο)Λ(ΛΑ)^θ(Α) Ι «L'*ousia* (ou Tousia): 10 *kollatha*, Bô...; Manlèu: ... *kollatha*; Pôref: 10 *kollatha*». On trouve dans la première colonne des toponymes: Bô... (peut-être Βωοῦ, cf. Drew-Bear, *Nome Hermopolite*, p. 85-86), Manlèu (= ΜΑΝΛΑΥ, Mallawi, cf. *O. Bawit*, p. 251), Pôref (= ΠΩΡΕΑ, cf. Drew-Bear, *Nome Hermopolite*, p. 231 et *O. Bawit*, p. 251).

2 Ο. ουτος Il s'agit probablement d'un toponyme non attesté. La lecture du début du mot est difficile. Il semble qu'il s'agisse d'une ligature d'un o et d'une autre lettre (σ?), à moins qu'il ne s'agisse d'un simple o, cf. l. 4.

3 Καμοῦλ Aucun toponyme de ce nom n'est attesté.

4 Τιμη Le toponyme apparaît sous la forme Τιμη dans *P. Duk.* inv. 93 (Gonis, *Hermopolite Localities*, p. 182-184). Le terme vient peut-être du copte TIME «village».

5 τό^π(ου) Ἱερημίας Le *topos* de Jérémias est un monastère du nome hermapolite avec lequel le monastère de Baouît entretenait de nombreux rapports, cf. *P. Mon. Apollo I*, p. 33 et Gonis, *Hermopolite Localities*, p. 182-184. On ne peut cependant affirmer qu'il s'agit ici du monastère; ce pourrait aussi bien être un simple terrain.

6 τό^π(ου) Νέου Λάκκου Plusieurs villages de ce nom sont attestés. Il s'agit ici du toponyme hermapolitain (cf. Gonis, *Hermopolite Localities*, p. 182-184).

7 τό^π(ου) Πασιόμ Paeiom/Paiom est attesté comme nom propre dans *P. Ant. III* 190, b, 1 et 2; *SPP XX* 221, 2 et *O. Crum VC* 66, 15. – Par ailleurs deux toponymes basés sur le nom Païom sont attestés: Βησπαιομ dans *P. Lond. II* 483, 10 et ΠΑΙΟΜ ἸΟΥΕ (avec la variante ΠΑΛ ΠΑΙΟΜ ἸΟΥΕ) dans *SB Kopt. I* 66, 2; 182, 3; 201, 2 (ostraca ΕΤΜΟΥΛΟΝ).

12 τό^π(ου) Ταποι Un nom propre Ταπόις est attesté (*NB* col. 415). Il s'agit probablement, comme dans les toponymes suivants, d'une formation τόπος + nom propre, qu'on trouve en copte sous la forme ΠΑΛ Ν + nom propre. Il n'y a probablement pas de rapport entre ce toponyme et ΤΑΠΩ, attesté dans quelques textes coptes du monastère de Baouît.

13 τό^π(ου) Σιδήρο(υ) Σίδηρος est un nom propre attesté (*NB*, p. 383). Le toponyme n'est pas autrement connu.

14 τό^π(ου) Γενναδίο(υ) Comme d'autres toponymes de la liste, le τόπος Γενναδίου est formé sur τόπος et un nom propre. Le toponyme n'est pas connu par ailleurs.

14 σί(του) ἄρ^τ(άβα) . La lecture du chiffre est difficile. Il s'agit peut-être d'un σ (200), d'un ν (50), voire d'un ρ (90). On trouve le même chiffre à la l. 18.

15 τό^π(ου) Ἀσῆφ Ἀσῆφ est un nom propre attesté. Comme la plupart des toponymes de la liste (l. 12, 13, 14, 16, 18, 19 et peut-être 7 et 5), celui-ci est formé sur τόπος + nom propre.

16 [τό^π(ου) ...] . μ . Ἰακώβου Ce qui précède le nom Ἰακώβου est difficilement lisible.

18 [τό^π(ου) ἄμα] Σοφία Ce toponyme est peut-être à mettre en relation avec le monastère d'ama Sophia, qui est attesté dans *P. Ryl. Copt.* 124 v. Π (ΠΑΣΩΜΩ ΝΑΜ[Α ΣΟΥ]ΦΙΑ «Pahômô d'ama Sophia»; ce papyrus provient de Ouadi Sarga), dans *P. Bal.* 288, 17 (ΤΑ ΗΡΩΜΕ ΝΑΜΑ ΣΟ[ΦΙΑ...] «celle des hommes d'ama Sophia»; cf. aussi *P. Bal.* p. 26) et dans *BKU III* 465, v. 5 (qui provient de Baouît). Il faut probablement placer ce couvent dans la région hermapolite, puisqu'il est attesté dans des documents de Deir el-Bala'izah, Ouadi Sarga et Baouît (s'il s'agit du même dans tous les textes).

19 [τό^π(ου) Ἰωάνης ποιμέ(νος)] Aucun τόπος de Iôanès le berger n'est attesté.

32. Liste de biens (pl. IX)

Le morceau de papyrus est de forme carrée, légèrement allongée vers le haut et de couleur beige. Le document porte le texte d'une

liste de biens mobiliers et apparemment aussi immobiliers. Le texte provient probablement du monastère d'apa Apollô de Baouît, comme la plupart des textes coptes du lot Demulling (cf. p. 24-25). La réutilisation (ici pour un ordre de paiement) est un phénomène bien attesté dans ce monastère (cf. ci-dessus).

La fonction de cette liste est, en raison du manque de contexte, peu claire: il pourrait, par exemple, s'agir d'un inventaire des biens d'un moine.

Les biens mentionnés sur cette liste sont, à l'exception apparemment du mot $\omega\epsilon\lambda\omega\tilde{\iota}\lambda$ (cf. note à la l. 3), des pièces de mobilier ainsi sans doute que des biens immobiliers (les deux derniers). Des listes de ce genre sont attestées dans la documentation, cf. p. ex. *P. Ryl. Copt.* 241. La liste semble être arrangée de manière logique: les quatre premiers éléments cités (l. 2-5) sont vraisemblablement des objets faits de bois; les deux suivants sont en pierre.

On ne peut, hélas, comparer le mobilier de *P. Brux.* inv. E. 8381 avec des objets trouvés sur le site⁷.

À la ligne 2, on trouve une nouvelle attestation du mot rare $\tau\epsilon\rho\epsilon\iota\chi$, connu jusqu'à présent par une seule attestation dans un texte littéraire conservé à Vienne (*P. Vindob.* K. 9458; cf. Crum, *Dict.*, p. 433a). W.E. Crum indiquait «meaning uncertain, bench». Ce sens était tiré de *P. Vindob.* K 9458: $\pi\kappa\omicron\upsilon\iota\ \eta\tau\epsilon\rho\epsilon\iota\chi\ \epsilon\iota\varsigma\mu\omicron\omicron\varsigma\ \varsigma\iota\chi\omega\gamma\ \epsilon\iota\epsilon\iota\rho\epsilon\ \mu\pi\alpha\kappa\omicron\upsilon\iota\ \eta\varsigma\omega\beta\ \eta\delta\iota\chi$ «le petit tabouret sur lequel je m'assieds et je fais un petit travail manuel». Dans le *Hand. Kopt. Wort.* la signification «Arbeitschemel» «tabouret de travail» est proposée, ainsi qu'une étymologie: le mot dériverait de $\epsilon\iota\rho\epsilon$ et de $\delta\iota\chi$. Le texte de Bruxelles confirme le sens général de pièce de mobilier, mais ne permet pas de le préciser davantage

P. Brux. inv. E. 8381 r. Monastère d'apa Apollô (Baouît)?
l. 9,6 × h. 10,2 cm VII-VIII^e siècles

Des traces de colle sont visibles sur le papyrus. L'état de conservation du papyrus est bon. Les sept lignes d'écriture perpendiculaires aux fibres sont bien conservées. L'encre de couleur noire est un peu pâle. Les marges de gauche et de droite sont apparemment conservées. Le début et probablement aussi la fin du texte sont perdus. L'écriture est élégante, un peu cursive et régulière. Les ligatures sont nombreuses. On distingue quelques lignes évanescences d'un autre texte dans la partie droite du papyrus. La première ligne visible commence juste après le mot $\omega\epsilon\lambda\omega\tilde{\iota}\lambda$. Ce texte est antérieur à la liste éditée ici: il est presque indéchiffrable et les traces conservées n'offrent pas de sens. Je distingue six débuts de ligne, que je

⁷ Les rapports de fouille ne mentionnent que peu de découvertes d'objets.

propose de lire ainsi: 1. 1 † . . ; 1. 2 [---]; 1. 3 † λ . . . [---]; 1. 4 . . . [---]; 1. 5 2 [---]; 1. 6 κΥ . . . [---].

Au verso, on lit le texte d'un ordre de paiement de vin (utilisation secondaire), édité sous le n° 14. Ce texte a été écrit, après avoir tourné le papyrus de 90° vers la gauche.

[---]
[± 1] []
ΛΕΡΒΙΧ
ΦΕΛΩΪΛ
ΜΑ ΝΕΝΚΟΤΚ
5 ΤΟΤΣ ΝΖΜΟΟC
ΜΑ ΝΚΑ ΜΟΟΥ ΝΩΝΕ
6ΩΤ ΝΩΝΕ
[---]

«...;
tabouret;
...;
lit;
siège;
endroit où déposer de l'eau, en pierre;
réservoir en pierre
...»

1 [± 1] [] On peut proposer de lire [± 1] ϧϧ . . []. On distingue clairement une longue partie de la dernière lettre, qui peut être un ι, un κ, un τ ou un ϣ. Le terme le plus vraisemblable à mon sens serait un mot présentant la séquence ϧϧτ ou ϧϧϣ (ϧϧ.κ, ϧϧ.ρ ou ϧϧ.ι ne sont pas des séquences attestées en copte à ma connaissance). D'après le contexte, ϧϧϧτς (Crum, *Dict.*, p. 603b) semble le mot le moins improbable (à moins que le trait horizontal n'appartienne à un χ; dans ce cas il s'agirait de χϧϧτ «rebut» ou χϧϧϣ «papyrus»). La signification du terme ϧϧϧτς est encore mal définie: W.E. Crum pense qu'il peut s'agir d'une mesure; le contexte des deux attestations du mot (W.E. Crum n'en connaissait qu'une) indique qu'il s'agit d'une mesure de fourrage. *BKU* III 416, 8: εκζε ϧϧϧτς cυντε ντωλς «trouve deux *shoouts* de fourrage»; *P. Lond. Copt.* 1099: σε νϧϧϧτς ντωλς «six *shoouts* de fourrage».

2 ΛΕΡΒΙΧ = ΤΕΡΒΙΧ, cf. Crum, *Dict.*, p. 433a «meaning uncertain, bench» (cf. ci-dessus). La confusion entre τ et λ est fréquente en copte (cf. *P. Bal.* p. 95; 130-131).

3 ΦΕΛΩΪΛ = ΦΛΩΪΛ, cf. Crum, *Dict.*, p. 561a «unripe, sour grapes». W.E. Crum signale qu'il ne connaît qu'une attestation de ce mot en sahidique. La présence de «raisins pas mûrs» dans une liste d'objets pose problème. On peut penser au mot ΚΑΛΚΙΑ «roue» (cf. Crum, *Dict.*,

p. 103a), attesté sous les formes $\kappa\alpha\lambda\kappa\epsilon\lambda$, $\kappa\epsilon\lambda\kappa\iota\lambda$, $\theta\epsilon\lambda\theta\iota\lambda$, $\kappa\epsilon\lambda\kappa\epsilon\lambda$, $\theta\epsilon\iota\lambda\theta\epsilon\iota\lambda$. La forme $\theta\epsilon\lambda\theta\iota\lambda$ peut avoir été écrite dans ce texte $\theta\epsilon\lambda\theta\iota\lambda$; la confusion entre θ et θ est attestée (cf. Crum, *Dict.*, p. 541a).

4 $\mathfrak{M}\mathfrak{A}$ $\mathfrak{N}\mathfrak{E}\mathfrak{N}\mathfrak{K}\mathfrak{O}\mathfrak{T}\mathfrak{K}$ Le copte connaît deux mots pour désigner le lit : $\theta\lambda\omicron\varsigma$ «lit» et $\mathfrak{M}\mathfrak{A}$ $\mathfrak{N}\mathfrak{N}\mathfrak{K}\mathfrak{O}\mathfrak{T}\mathfrak{K}$, littéralement «endroit où dormir» (cf. Crum, *Dict.*, p. 225a). En grec byzantin, c'est le mot $\kappa\rho\acute{\alpha}\beta\beta\alpha\tau\omicron\varsigma$ qui est utilisé, cf. *P. Bingen* 117, 3. – Les rapports de fouilles du monastère ne mentionnent pas la découverte de lits. Seules deux couchettes maçonnées ont été trouvées dans les salles 17 bis et 22 (Maspero-Drioton, MIFAO 59, p. 29 et 44). Le «lit» de la salle 17 bis est «un lit de briques crues (et quelques-unes cuites) avec couche de ciment, rouge en sa partie horizontale, blanc sur les parois verticales. Aux deux petits côtés, un bourrelet en forme de chevet» (Maspero-Drioton, MIFAO 59, p. 29). – *P. Brux.* inv. E. 9146 (= 1) porte un ordre à *incipit* $\mathfrak{P}\mathfrak{E}\mathfrak{N}\mathfrak{E}\mathfrak{I}\mathfrak{O}\mathfrak{T}$ $\mathfrak{P}\mathfrak{E}\mathfrak{T}\mathfrak{C}\mathfrak{S}\mathfrak{A}\mathfrak{I}$, dans lequel le supérieur demande à un préposé à l'infirmerie de fournir deux lits ($\mathfrak{M}\mathfrak{A}$ $\mathfrak{N}\mathfrak{E}\mathfrak{N}\mathfrak{K}\mathfrak{O}\mathfrak{T}\mathfrak{K}$) à quelqu'un.

5 $\mathfrak{T}\mathfrak{O}\mathfrak{T}\mathfrak{C}$ $\mathfrak{N}\mathfrak{Z}\mathfrak{M}\mathfrak{O}\mathfrak{O}\mathfrak{C}$ Les formes attestées en sahidique sont $\mathfrak{T}\mathfrak{O}\mathfrak{C}$ et $\mathfrak{T}\mathfrak{O}\mathfrak{O}\mathfrak{T}\mathfrak{C}$ (cf. Crum, *Dict.*, p. 407a «a thing firmly fixed, seat»). La graphie $\mathfrak{T}\mathfrak{O}\mathfrak{T}\mathfrak{C}$ se trouve normalement dans des textes écrits en bohaïrique. W.E. Crum ne mentionne pas d'exemple où ce mot est déterminé par $\mathfrak{Z}\mathfrak{M}\mathfrak{O}\mathfrak{O}\mathfrak{C}$ (la formule courante pour désigner un siège est $\mathfrak{M}\mathfrak{A}$ $\mathfrak{N}\mathfrak{Z}\mathfrak{M}\mathfrak{O}\mathfrak{O}\mathfrak{C}$, littéralement «endroit où rester»).

6 $\mathfrak{M}\mathfrak{A}$ $\mathfrak{N}\mathfrak{K}\mathfrak{A}$ $\mathfrak{M}\mathfrak{O}\mathfrak{O}\mathfrak{Y}$ $\mathfrak{N}\mathfrak{O}\mathfrak{N}\mathfrak{E}$ Cette expression signifie littéralement «endroit où poser de l'eau, en pierre». L'expression $\mathfrak{M}\mathfrak{A}$ $\mathfrak{N}\mathfrak{K}\mathfrak{A}$ signifie «place for putting», cf. Crum, *Dict.*, p. 95b; on la trouve dans $\mathfrak{M}\mathfrak{A}$ $\mathfrak{N}\mathfrak{K}\mathfrak{A}$ $\mathfrak{O}\mathfrak{E}\mathfrak{I}\mathfrak{K}$ «bread storeroom, pantry» (cf. Crum, *Dict.*, p. 254b). L'expression $\mathfrak{K}\mathfrak{A}$ $\mathfrak{P}\mathfrak{M}\mathfrak{O}\mathfrak{O}\mathfrak{Y}$ se trouve dans *P. Ryl. Copt.* 340, 3-4, où il est question d'irrigation : $\mathfrak{N}\mathfrak{T}\mathfrak{A}\mathfrak{I}\mathfrak{K}\mathfrak{A}$ $\mathfrak{P}\mathfrak{M}\mathfrak{O}\mathfrak{O}\mathfrak{Y}$ $\mathfrak{E}\mathfrak{Z}\mathfrak{O}\mathfrak{Y}\mathfrak{N}$ $\mathfrak{E}\mathfrak{N}\mathfrak{I}\mathfrak{B}\mathfrak{O}\mathfrak{O}\mathfrak{M}$ «j'ai versé l'eau dans les vignobles». Il est possible que le mot désigne ici une citerne ou un élément d'appareil hydraulique (comme à la l. suivante).

7 $\mathfrak{O}\mathfrak{O}\mathfrak{T}$ $\mathfrak{N}\mathfrak{O}\mathfrak{N}\mathfrak{E}$ Le terme $\mathfrak{O}\mathfrak{O}\mathfrak{T}$ désigne un réservoir (cf. Crum, *Dict.*, p. 833a). Le mot sert en effet à traduire le grec $\delta\epsilon\zeta\alpha\mu\acute{\epsilon}\nu\eta$, qui signifie le réservoir d'un shadouf, tantôt simple trou, tantôt véritable puits en briques cuites (cf. Bonneau, *Régime administratif*, p. 55-56).

33. Liste de noms d'hommes (pl. IX)

Le papyrus est de couleur brun orangé clair. Le texte est une liste de noms (probablement la partie gauche d'un compte), peut-être en rapport avec le monastère d'apa Apollô. Cette liste comprend le nom, la profession et parfois l'origine de plusieurs personnes. La mention d'un lecteur (l. 8) pourrait suggérer un contexte monastique. La provenance hermopolite du papyrus est certaine, puisque le texte mentionne les toponymes $\mathfrak{T}\mathfrak{K}\mathfrak{O}\mathfrak{L}\mathfrak{O}\mathfrak{Y}\mathfrak{K}\mathfrak{H}$ et $\mathfrak{T}\mathfrak{C}\mathfrak{Y}\mathfrak{N}\mathfrak{O}\mathfrak{P}\mathfrak{P}\mathfrak{C}$ (cf. les notes aux l. 3 et 7).

Un texte similaire, *P. Hermitage Copt.* 12, présente également des toponymes hermopolites : l. 2 ΘΩΝΕ (Drew-Bear, *Nome hermopolite*, p. 118-121 : Θῶνις); l. 11 ΠΥΟΚΕΤ (Drew-Bear, *Nome Hermopolite*, p. 331-333 : Ψῶβθις)⁸.

P. Brux. inv. E. 8372
l. 10,4 × h. 7,3 cm

Monastère d'apa Apollô (Baouît)?
VIII^e siècle

Une kollèsis est visible dans la partie gauche du papyrus. Les huit lignes d'écriture sont parallèles aux fibres. L'encre de couleur noire est bien conservée. Le texte est écrit sur la moitié droite du papyrus (la marge de gauche mesure 5 cm). L'écriture est cursive et de petite taille; on trouve une main semblable dans *CPR* XII 11. Les ligatures sont très nombreuses.

Le verso est vierge.

[— — —]
· []
ΦΟΙΚ- ΣΕΥΗΡΟΣ ΠΡΑ[]
ΖΗΛΙΑΣ ΤΚΟΛΟΥΒΗ . []
ΑΠΟΛΛΩ ΝΤΕ ΠΒΑΛΕ[]
5 ΠΩΝΘΩΜΑΣ ΠΠΑΠ[]
ΑΝΟΥΠ ΠΣΑΩΤ' ΝΤΑΡ[]
ΑΡΣΗΝΕ ΠΑ ΤΣΥΝΘΩΡΣ []
ΞΑΛΟ ΠΡΑ'ΩΩ

«... Phoib(ammôn), fils de Sévèros...
Hèlias (de) Tkoloubè...
Apollô...
Pshénthômas...
Anoup, le tisserand...
Arsène de Tsyng'org'...
Hllo, le lecteur».

2 ΦΟΙΚ – Le nom Phoibammôn est communément abrégé de cette manière (cf. p. ex. *BKU* III 435, 8).

2 ΠΡΑ[...] Cette séquence peut constituer le début d'un nom de métier (cf. l. 6, 8) ou d'un toponyme (l. 3, 7). Il faut probablement restituer ΠΡΑ[ΣΤ] (Crum, *Dict.*, p. 311b «cleaner, fuller»). Le mot peut désigner une profession, «foulon», ou un toponyme (attesté sous les formes ΠΡΕΣΤ, ΠΡΕΤ, Πρήκτις, cf. Drew-Bear, *Nome hermopolite*, p. 221-223).

3 ΤΚΟΛΟΥΒΗ . [...] Tkoloubè est un toponyme du nome hermopolite (Κολόβης, Drew-Bear, *Nome hermopolite*, p. 145). Un ostrakon à *incipit*

⁸ Il faut noter que plusieurs papyrus de l'Ermitage proviennent du monastère de Baouît, dont peut-être celui-là (cf. l'introduction aux textes).

ϣINE NCA, provenant de Baouît, mentionne ΤΚΟΛΥΒΗ comme un domaine producteur de blé (*CPR XX* 29).

4 ΝΤΕ ΠΩΛΛΕ [...] L'interprétation de ce passage est ardue. On peut envisager de comprendre ΠΩΛΛΕ comme un nom propre (littéralement «le boiteux» cf. Crum, *Dict.*, p. 807b) ou comme le début d'un toponyme (non attesté). Il serait également possible de décomposer en ΠΩΛ – (<ΩΛ «collect-gather», cf. Crum, *Dict.*, p. 806b-807a), sur le modèle de ΠΩΛΛΖΡΕ «l'approvisionnement» (cf. *P. Mon. Apollo I*, p. 30).

5 ΠΠΑΠΙ . [...] On peut proposer d'interpréter cette séquence en ΠΑΠ(Ε)ΙΤ «le fabricant de briques» (cf. Crum, *Dict.*, p. 266b).

6 ΠCΑΩΤ' ΝΤΑϞ[...] Le terme ΠCΑΩΤ ou ΠCΑΖΤ signifie le tisserand (cf. Crum, *Dict.*, p. 381b).

7 ΤCΥΝΘΩΡϞ [...] Le toponyme ΤCΥΝΘΩΡϞ (= ΤCΙΝΘΩΡϞ), équivalent de Σενκύρις en grec, se situe dans le nome hermopolite, plus précisément au sud d'Hermoupolis, à l'endroit du village actuel de Singirg; cf. Drew-Bear, *Nome Hermopolite*, p. 242. La version copte du toponyme était déjà connue par *P. Lond. Copt.* 1040, 1 et v. et par *P. Bingen* 150, 3.

8 ϩΛΛΟ ΠΡϞ'Ωϣ Le mot ϩΛΛΟ «vieillard» est attesté assez souvent comme nom propre (cf. p. ex. *CPR XX* 9, 5; *P. Hermitage Copt.* 12, 8; *P. Lond. Copt.* 1017, 11).



CHAPITRE 4

Contrats de prêt (34-35)

Une trentaine de contrats de prêt du monastère de Baouît sont publiés. Le prêt d'argent était une activité économique importante au sein du monastère d'apa Apollô de Baouît, comme en témoigne le nombre de contrats de prêt conservés. Ils forment un corpus d'une quinzaine de textes grecs et d'une vingtaine de documents coptes ¹.

Le lot Demulling contient plusieurs fragments, malheureusement très mutilés, de contrats de prêt écrits en copte ². Deux d'entre eux (34 et 35) proviennent avec certitude du monastère d'apa Apollô à Baouît. Deux autres documents ont peut-être la même provenance : ils sont édités dans sous les n^{os} 54 et 55.

Après quelques paragraphes relatifs à la présentation matérielle des documents (A), on trouvera quelques pages à l'étude du formulaire et à la structure de ces contrats (B) ³, ainsi qu'au thème

¹ Cf. DELATTRE, Un contrat de prêt.

² Il ne semble pas y avoir dans le lot Demulling de contrat de prêt grec qui puisse être mis en relation avec le monastère d'apa Apollô de Baouît.

³ Il importe de distinguer entre contrat de prêt et contrat de vente à terme (dans le lot Demulling, on ne trouve que des contrats de prêt *stricto sensu*). Il y a, en effet, une différence importante entre ces deux types de documents. Dans le premier cas, le créancier prête de l'argent ou d'autres biens (blé, huile, vin...) que le débiteur lui remboursera au terme de l'échéance fixée, avec ou sans intérêt. Dans le second, le créancier achète à l'avance des marchandises, qui lui seront livrées lorsqu'elles seront produites. La vente à terme permet donc à l'acheteur d'acquérir la marchandise, sans doute à un bon prix, et au vendeur d'encaisser de l'argent à l'avance ; la transaction permet aux deux parties de se mettre d'accord sur un prix qui ne varie pas suivant la qualité et la quantité des

général du prêt dans le monastère (C). En fin de chapitre deux tableaux rassemblent les informations contenues dans les contrats de prêt grecs et coptes liés au monastère d'apa Apollô.

A. Présentation matérielle

Les contrats de prêts en copte présentent des formats très variables. La nature privée⁴ des contrats de prêt du monastère d'apa Apollô de Baouît explique cette diversité. Ils sont généralement écrits sur un papyrus neuf⁵.

La paléographie de ces documents se caractérise également par sa variété. L'écriture peut être plus ou moins expérimentée, plus ou moins cursive, plus ou moins soignée. Les scripteurs sont rarement des professionnels : les textes sont généralement écrits par les moines eux-mêmes (qui n'ont pas toujours une grande pratique de l'écriture)⁶.

récoltes (sur les ventes à terme, cf. BAGNALL, Price). Hormis ces différences, les contrats de prêt et de vente à terme présentent une grande ressemblance formelle : les contrats de vente à terme sont en fait rédigés sous la forme de contrats de prêt d'argent dont le remboursement s'effectue en nature. En conséquence, je ne ferai pas la distinction entre les deux types de contrats dans ces pages (comme dans *P. Mon. Apollo I*).

⁴ Ce sont des moines qui prêtent de l'argent, et non, sauf exception (*P. Mon. Apollo I* 38), le monastère. Ce n'est donc pas au sein de l'administration monastique que les documents sont rédigés.

⁵ On trouve cependant trois exceptions : *P. Mon. Apollo I* 34 ; 35 et 36. – 1. *P. Mon. Apollo I* 34 a été écrit au verso d'un compte en grec dont quelques traces sont encore lisibles. On voit clairement que le texte du compte a été en partie gratté ou lavé pour que le scribe puisse écrire le résumé en grec du contrat de prêt (contrairement à l'opinion de S. Clackson dans *P. Mon. Apollo I* 34). – 2. *P. Mon. Apollo I* 35 a été apparemment écrit au verso d'un protocole. On discerne en effet quelques traits verticaux, peints sur le recto. – 3. *P. Mon. Apollo I* 36 a été rédigé au verso d'un protocole byzantin. Le faible nombre de cas (3 sur 20) indique que l'emploi de papyrus usagé n'est qu'occasionnel. – Il faut noter aussi que lorsque le contrat n'est plus utile (parce que le prêt a été remboursé ou pour une autre raison), il est parfois réutilisé à d'autres fins. Ainsi, le verso de *P. Duk. inv.* 811 (cf. DELATTRE, Un contrat de prêt) a servi pour noter le texte d'une amulette ; *P. Brux. inv.* E. 9386 (34) a probablement été réutilisé pour un compte.

⁶ L'état de conservation des contrats de prêt liés au monastère d'apa Apollô à Baouît ne permet généralement pas de déterminer qui a écrit le texte. Lorsque le débiteur est un laïc, c'est souvent un scribe qui a écrit le document (*P. Mon. Apollo I* 33 et 36). Dans un cas, le débiteur semble avoir été rédigé directement le texte (*P. Mon. Apollo I* 38, 6 : $\alpha\iota\epsilon\tau\alpha\iota\ \text{N}\tau\alpha\epsilon\iota\chi$ « j'ai écrit (ce document) de ma main »).



Les contrats de prêt grecs du monastère d'apa Apollô datent du milieu du VI^e siècle, les documents coptes des VI^e-VIII^e siècles. Cependant la datation s'établit sur des critères paléographiques, d'une précision limitée⁷.

La chronologie détermine le choix de la langue : il est probable que le copte a été préféré au grec à partir de la fin du VI^e siècle⁸.

B. Structure du contrat et formulaires

La recherche présentée ici se base sur le corpus des contrats de prêt du monastère d'apa Apollô de Baouît⁹.

Les contrats de prêt en grec du monastère sont rédigés suivant un schéma général fixe :

- date;
- présentation des parties (sous forme épistolaire);
- formule de reconnaissance de la dette (ὁμολογῶ ἐγὼ ὁ προγεγραμμένος X ἐσχηκέναι καὶ δεδανεῖσθαι παρὰ σοῦ ἐξ οἴκου σου διὰ χειρὸς εἰς ἰδίαν ἐμοῦ καὶ ἀναγκαίαν χρεῖαν);
- objet du prêt (montant de la somme prêtée);
- promesse de remboursement (ὅπερ σοι ἀποδώσω + date);
- clause de bonne foi (χωρὶς τινος ἀντιλογίας καὶ ὑπερθέσεως);
- clause d'exécution (γίγνομένης σοι τῆς πράξεως ἔκ τε ἐμοῦ καὶ ἐκ τῶν ὑπαρχόντων μοι πάντων καθάπερ ἐκ δίκης);
- clause de validité (τὸ γραμματεῖον τοῦτο κύριον καὶ βέβαιον καὶ ἐπερωτηθεὶς ὁμολόγησα);
- «signature» du débiteur;
- témoins;
- mention du scribe;
- [au verso résumé en copte].

⁷ En effet, la plupart de ces documents sont écrits par des moines qui ne sont pas scribes professionnels, ce qui permet moins de précision dans la datation. L'écriture individuelle peut induire en erreur. Plusieurs de ces textes sont écrits de manière assez fruste dans une écriture bilinéaire. Ainsi *P. Mon. Apollo I 37*, daté par S. Clackson des VI^e-VII^e siècles, pourrait être plus tardif.

⁸ Cf. ci-dessus, p. 139. Il faut noter que la plupart des contrats grecs du monastère sont pourvus d'un résumé en copte (ce qui est assez rare) et que quelques contrats coptes sont souvent munis d'une courte notice en grec.

⁹ Il faut noter que *P. Mon. Apollo I 37* présente un formulaire très particulier, dont on ne trouve pas de parallèle dans les autres contrats de prêt.

Une plus grande variété de structures se retrouve dans les contrats rédigés en copte (peut-être parce qu'ils furent en usage dans le monastère pendant une plus longue période)¹⁰.

Les éléments principaux des contrats de prêts coptes du monastère sont les suivants (les éléments indispensables sont précédés d'un astérisque):

- * 1. Présentation des parties sous forme épistolaire;
- * 2. Formule d'emprunt;
- * 3. Objet du prêt;
- * 4. Promesse de remboursement (le plus souvent avec la date de l'échéance);
- 5. Clause de bonne foi;
- 6. Serment
- * 7. «Signature» du débiteur;
- * 8. Témoins;
- 9. Mention du scribe;
- 10. Date;
- 11. Au verso: résumé en grec ou en copte.

1. PRÉSENTATION DES PARTIES

La présentation des parties prend la forme d'un début de lettre, adressée par le débiteur au créancier. On trouve généralement le nom du débiteur, le nom de son père et la mention de son origine géographique (et parfois sa profession ou son titre), ensuite une formule du type $\text{ⲧⲥⲁⲓ ⲛ} - / \text{ⲉⲓⲥⲁⲓ ⲛ} - / \text{ⲉⲧⲥⲁⲓ ⲛ} - \dots$ «j'écris à / qui écrit à / écrit à...» suivi du nom du créancier, le nom de son père et la mention de son origine géographique. Il est intéressant de remarquer que les moines omettent souvent d'indiquer leur filiation (sauf dans *P. Mon. Apollo I 42*).

Le débiteur est tantôt un laïc, tantôt un moine. Les laïcs sont toujours, dans l'état actuel de la documentation, des habitants du nome hermopolite. Il peut y avoir un (*P. Mon. Apollo I 36*) ou plusieurs débiteurs (*P. Mon. Apollo I 35*); une fois il s'agit d'une femme (*P. Mon. Apollo I 33*) et une autre des *apès* (*prôtokômètes*) d'un village (*P. Mon. Apollo I 34*). Les moines débiteurs

¹⁰ Il faut aussi noter que les contrats rédigés en grec enregistrent toujours une transaction entre un moine et un laïc, tandis que les contrats écrits en copte peuvent aussi bien concerner des transactions entre un laïc et un moine qu'entre deux moines. Il faut aussi tenir compte du fait que la tradition juridique était plus forte en grec qu'en copte.

font généralement partie du monastère d'apa Apollô, sauf dans *P. Mon. Apollo* I 37.

Le créancier est toujours un moine, soit du monastère d'apa Apollô, soit d'un autre monastère (dans *P. Mon. Apollo* I 37). Dans un cas, c'est l'administration du monastère, par l'intermédiaire de l'archimandrite, qui prête de l'argent (*P. Mon. Apollo* I 38).

2. FORMULE D'EMPRUNT

H. Satzinger a montré que l'usage des formules varie selon un critère géographique¹¹. De manière générale cette division est valable, mais il s'agit davantage de tendances que de règles. En effet, plusieurs formules d'emprunt sont attestées dans les contrats de prêt de Baouît, même si la formule typique de la Moyenne-Égypte $\text{†}\chi\rho\epsilon\omega\varsigma\tau\epsilon\iota\ \text{νακ}\ \kappa\alpha\theta\alpha\rho\omega\varsigma\ \kappa\alpha\iota\ \alpha\pi\omicron\kappa\rho\omicron\tau\omega\varsigma$ est la plus courante¹².

Notons par ailleurs que ce genre de variation géographique apparaît également dans les documents grecs, par exemple dans les contrats de vente à terme de vin¹³. Quelques recherches dans la DDBDP montrent que l'on trouve dans les contrats de prêt grecs de l'époque byzantine de nombreuses formules d'emprunt qui varient suivant les régions : – la formule $\epsilon\sigma\chi\eta\kappa\acute{\epsilon}\nu\alpha\iota\ \mu\epsilon/\eta\mu\acute{\alpha}\varsigma$ apparaît dans le Fayoum et à Oxyrhynchus ; – la formule $\epsilon\sigma\chi\eta\kappa\acute{\epsilon}\nu\alpha\iota\ \pi\alpha\rho\acute{\alpha}\ \sigma\omicron\upsilon\ \acute{\epsilon}\nu\ \chi\rho\acute{\eta}\sigma\epsilon\iota$ semble typique d'Oxyrhynchus ; – la formule $\epsilon\sigma\chi\eta\kappa\acute{\epsilon}\nu\alpha\iota\ \kappa\alpha\iota\ \delta\epsilon\delta\alpha\nu\epsilon\acute{\iota}\sigma\theta\alpha\iota$ se trouve en Moyenne-Égypte et en Haute-Égypte ; – la formule $\acute{\epsilon}\chi\epsilon\iota\nu\ \kappa\alpha\iota\ \chi\rho\epsilon\omega\sigma\tau\epsilon\acute{\iota}\nu$ (sans $\kappa\alpha\theta\alpha\rho\omega\varsigma\ \kappa\alpha\iota\ \alpha\pi\omicron\kappa\rho\omicron\tau\omega\varsigma$) apparaît surtout en Moyenne et en Haute-Égypte ; – la formule $\kappa\alpha\theta\alpha\rho\omega\varsigma\ \kappa\alpha\iota\ \alpha\pi\omicron\kappa\rho\omicron\tau\omega\varsigma$ se trouve dans 14 papyrus du Fayoum et des nomes hermapolite et antinoopolite.

3. OBJET DU PRÊT

Il s'agit le plus souvent d'argent, de blé ou de vin. Usuellement, l'objet du prêt est énoncé une fois en toutes lettres en copte, puis une seconde fois, de manière abrégée, en grec (introduit par $\gamma\acute{\iota}(\nu\epsilon\tau\alpha\iota)\dots$).

¹¹ Cf. SATZINGER, $\kappa\alpha\theta\alpha\rho\omega\varsigma\ \kappa\alpha\iota\ \alpha\pi\omicron\kappa\rho\omicron\tau\omega\varsigma$.

¹² *P. Duk.* inv. 811, *P. Louvre* E 27576, 27651, *P. Mon. Apollo* I 33, 40, 43, 44 et le texte 34. Sur les formules d'emprunt, cf. DELATTRE, Un contrat de prêt, p. 388-389.

¹³ Cf. KRUIT, Local Customs.

4. PROMESSE DE REMBOURSEMENT

La promesse de remboursement, le plus souvent suivie de l'échéance, est attestée sous les formes suivantes ¹⁴:

- ΤΙΟ ΝΖΕΤΟΙΜΟΣ ΤΑΠΛΗΡΟΥ ΜΜΟΚ ΜΜΟΟΥ ΖΜ ΠΕΒΟΤ ... ΝΤΕΙΡΟΜΠΕ ΤΑΙ... ΙΝΑ ΤΑΤΑΑΥ «je suis prêt à te les rendre complètement au mois de ... de la ... année de l'indiction» (*P. Mon. Apollo I 33*);
- ΤΙΦΟΟΠ] ΝΖΕΤΟΙΜΩΣ ΤΑΤΑΑΥ ΝΑΚ ... [...] «... je suis prêt à te les rendre...» (*P. Mon. Apollo I 35*);
- ΝΑΙ ΝΕ ΤΙΟ ΝΖΕΤΟΙΜΟΣ ΤΑΤΑΑΥ ΝΑΚ ΖΝ ΠΚΑΡΠΟΣ Ν... ΙΝΑ/ «cela, je suis prêt à te les rendre lors de la récolte de la ... année de l'indiction» (*P. Mon. Apollo I 36*);
- ΤΕΝΟΥ ΟΥΝ ΖΜ ΠΟΥΦΩ ΜΠΝΟΥΤΕ ΤΙΟ ΝΖΕΤΟΙΜΟΣ ΝΤΑΑΥ (?)... «maintenant donc, par la volonté de Dieu, je suis prêt à le(s) rendre....» (*P. Mon. Apollo I 38, 42*);
- ...ΖΜ ΠΟΥΦΩ ΜΠΝΟΥΤΕ ... «... par la volonté de Dieu...» (*P. Mon. Apollo I 39, 44*; cf. aussi *P. Louvre E 27576, 27621*).

5. CLAUSE DE BONNE FOI

La clause de bonne foi est attestée plutôt rarement. On la trouve régulièrement dans les textes où le débiteur est laïc (*P. Louvre E 27576, P. Mon. Apollo I 33, 36*) ou lorsqu'un moine emprunte à un autre moine d'un monastère différent (*P. Mon. Apollo I 42*). Lorsque le débiteur est un moine de Baouît, la formule est souvent omise (sauf dans *P. Louvre E 27621* et peut-être dans **35**).

Deux formule différentes sont attestées:

- ΝΑΤΖΑΠ ΝΑΤΝΟΜΟΣ ΝΑΤΑΑΑΥ ΝΑΜΦΙΚΟΛΕΙΑ «sans jugement, sans loi, sans aucune contestation» (*P. Louvre E 27576, 27621, P. Mon. Apollo I 33, 42*);
- ΝΑΤΑΑΑΥ ΝΑΜΦΙΚΟΛΙΑ «sans aucune contestation» (*P. Mon. Apollo I 36*).

¹⁴ Il semble que l'usage de la formule ΤΑΠΛΗΡΟΥ «et je te rembourserai complètement» dans la formule de remboursement soit limité à la Moyenne-Égypte (*P. Ryl. Copt. 196a; 198; 206; CPR IV 69; 82*). Par ailleurs, l'utilisation de ΤΙΦΟΟΠ plutôt que de ΤΙΟ semble aussi typique de la Moyenne-Égypte (12 attestations: *BKU III 363; 421; 462; P. Ryl. Copt. 207; P. Bal. 102; 115; 118; 163; CPR IV 72; 80; 87; 100*).

6. SERMENT

Lorsque le débiteur est un moine du monastère, on trouve souvent une formule du type ΕΙΘΡΚ ΜΠΝΟΥΤΕ ΠΠΑΝΤΟΚΡΑΤΩΡ ΜΝ ΠΕΥΧΑΙ ΝΝΕΤΑΡΧΕΙ ΕΧΩΝ «je jure par Dieu tout-puissant et par le salut des puissances qui nous gouvernent» (*P. Mon. Apollo I 41, 42*). En outre, il est intéressant de constater qu'on ne trouve pas de serment lorsque le débiteur est extérieur au monastère.

7. «SIGNATURE» DU DÉBITEUR

Il est de règle que le débiteur marque son accord, sous la forme suivante: ΑΝΟΚ ... ΤΙCΤΟΙΧΕΙ Ε (nom du document) «moi... je suis d'accord avec ce (document)» (*P. Mon. Apollo I 33, 36*).

8. TÉMOINS

Leur présence est nécessaire. Autant que l'on puisse en juger, ils sont le plus souvent au nombre de deux. L'indication des témoins est rédigée ainsi:

- ΕΡΕ (...) ΜΝ (...) Ο ΜΜΝΤΡΕ [...] «alors que ... et ... sont témoins» (*P. Mon. Apollo I 33*);
- ΑΝΟΚ ... ΜΝ ... ΤΕΝΟ ΜΕΤΡΕ ΕΠΙΓΡΑΜΜΑΝΤΙΟΝ «Moi... et ... sommes témoins de ce contrat de prêt» (*P. Mon. Apollo I 36*);
- [...] ... ΤΙΟ ΜΜΝΤΡΕ [...] «... je suis témoin...» (*P. Mon. Apollo I 38; 41*);
- ΑΝΟΚ ... ΤΙΟ ΜΕΡ(Ε) «moi... je suis témoin» (*P. Mon. Apollo I 42*).

Le plus souvent il n'y a aucune autre information au sujet des témoins. Il est vraisemblable que, dans les contrats de prêts entre moines du monastère d'apa Apollô, les témoins étaient choisis parmi les membres du monastère.

9. MENTION DU SCRIBE

Les contrats de prêt rédigés par un débiteur extérieur au monastère sont généralement écrit par un scribe (sans doute parce que le débiteur ne sait pas écrire); lorsque le débiteur appartient au monastère, il écrit souvent lui-même:

- [] ΑΥΚΟΡΩΤ ΑΙCΖΑΙ ΖΑΡΟΟΥ ΧΕ ΝCΟΥΝΟΙ ΕCΖΑΙ ΑΝ Τ
«[Moi...] ils m'ont demandé, j'ai écrit pour eux car ils ne savent pas écrire» (*P. Mon. Apollo I 33*);
- ΑΝΟΚ ... ΑΙCΖΑΙ «Moi... j'ai écrit» (*P. Mon. Apollo I 36*).

10. DATE

La date, rédigée en grec¹⁵, est souvent omise. On la retrouve surtout dans les documents qui respectent le plus les formules légales : *P. Mon. Apollo* I 36, 38.

11. RÉSUMÉ

Au verso, on trouve tantôt un résumé en grec, tantôt un résumé en copte. Ce résumé est facultatif. On notera que l'on trouve le résumé en grec dans les contrats rédigés par un débiteur extérieur au monastère ; tandis que les résumés en copte se trouvent sur les contrats de prêts rédigés entre moines. En grec, on trouve :

- γενομ(ένου) γραμματείου (débiteur), suivi de l'indication de l'objet du prêt « Contrat de prêt rédigé par... » (*P. Mon. Apollo* I 36) ;
- ἀσφάλ(ειας) γενομ(ένου) π(αρά) (débiteur), suivi parfois de l'indication de l'objet du prêt « Garantie rédigée par... » (*P. Mon. Apollo* I 33, 34, 35) ;
- [...] (débiteur) [...] (objet du prêt) (*P. Louvre* E 27651)

En copte, on trouve :

- π(ε)χλ(ρ)τ(η)ν (débiteur) « Le document de... » (*P. Mon. Apollo* I 42) ;
- τ(α)σφ(α)λ(ι)α ν – (débiteur) ε(ρ)ε(ρ)ε(ρ)α ι ν – (créancier) « Le contrat de prêt de..., qui écrit à... » (*P. Louvre* E 27576) ;
- [...] (débiteur) + ε(ρ)ε(ρ)ε(ρ)α ι μ – (créancier) « ... qui écrit à... » (*P. Mon. Apollo* I 43 ; sans doute s'agit-il de la même formule que dans *P. Louvre* E 27576) ;
- λ(ο)κ (débiteur) [...] « Moi... » (*P. Mon. Apollo* I 41).

La raison de cette différence tient sans doute à l'emploi d'un scribe : lorsque le débiteur est extérieur au monastère, il fait appel à un professionnel, qui respecte davantage les formes légales (résumé en grec). Si le débiteur est un moine, il écrit souvent le texte lui-même (cf. *P. Mon. Apollo* I 38,7 [... λ(ι)ε(ρ)ε(ρ)α ι ν τ(α)σφ(α)λ(ι)α « ... j'ai écrit de ma main »), sans forcément respecter ces règles.

Il est intéressant d'examiner la manière dont le rédacteur appelle le document. On trouve en effet trois mots grecs qui désignent un contrat de prêt : ἀσφάλεια (de loin le plus courant), γραμματεῖον

¹⁵ La date des documents coptes est presque toujours notée en grec.

(peu fréquent) et $\chi\acute{\alpha}\rho\tau\iota\omicron\nu$ (rare). Il semble que le mot $\gamma\rho\alpha\mu\mu\alpha\tau\epsilon\iota\omicron\nu$ ne soit utilisé qu'en Moyenne-Égypte. Par ailleurs, ce terme de $\gamma\rho\alpha\mu\mu\alpha\tau\epsilon\iota\omicron\nu$, traduit «document» dans le *WB*, semble s'être spécialisé pour désigner un type précis de document. En effet, l'examen des attestations dans les documents grecs et coptes indique que l'on ne trouve ce terme que dans des contrats de prêt ou des contrats de vente à terme ¹⁶.

La comparaison entre les différents formulaires montre qu'il y a peu de différence entre la structure des contrats de prêt écrits en grec et en copte. La seule différence notable est l'absence de clause d'exécution dans les documents coptes ¹⁷.

Une ligne de démarcation importante apparaît dans le corpus entre les contrats établis entre un laïc et un moine et ceux établis entre deux moines. Dans les premiers, le contrat mentionne les formules légales usuelles; dans les seconds, les formes de la loi sont moins strictes (la clause de bonne foi et la date y sont souvent absente). Je vois deux raisons qui expliquent cette différence. La première c'est que les litiges entre moines étaient selon toute vraisemblance réglés au sein du monastère, probablement par le supérieur ¹⁸, pour qui les formes juridiques n'avaient sans doute pas la même importance que pour un tribunal civil ¹⁹. Une deuxième raison explique peut-être le phénomène: les débiteurs laïcs utilisent généralement les services d'un scribe professionnel (sans doute parce qu'ils ne savent pas écrire), qui connaît mieux, par habitude, les formules juridiques.

C. Le prêt dans le monastère de Baouît

Le prêt est une activité courante dans les monastères égyptiens, attestée par de nombreux témoins papyrologiques et quelques textes littéraires.

¹⁶ Je pense donc que la restitution $[\epsilon\pi\iota]\tau\iota[\rho]\lambda[\mu\mu\alpha\tau\epsilon\iota\omicron\nu\ ?]$ dans *P. Mon. Apollo* I 3, 17 (garantie de collecte de l'*aparchè*) est fausse, puisque le terme s'applique normalement à des contrats de prêts ou de vente à terme.

¹⁷ Il existe des contrats coptes qui mentionnent cette clause, mais aucun qui provienne d'un monastère.

¹⁸ Dans les archives de Néphéros, il est question à plusieurs reprises, d'un différent relatif au remboursement d'un prêt (*P. Nephros* 6). Le débiteur est moine, et le créateur écrit à plusieurs reprises au supérieur du monastère pour obtenir le remboursement du prêt.

¹⁹ Inversement, dans le cas d'un litige entre un moine et un laïc, un tribunal civil devait juger l'affaire, donc il fallait être attentif aux formes juridiques

On trouve quelques mentions des activités de prêt dans la littérature monastique égyptienne, notamment dans les *Apophtegmes des Pères*. Il y est question d'un prêt d'une somme d'argent destinée à acheter du lin (Jean le Perse 2) et d'une vente à terme (Or 4). Il est également indiqué que le moine qui prête ne doit pas exiger son dû avec trop d'insistance (Poemen 182). L'image qui se dégage des *Apophtegmes* est que le prêt entre moines est, sinon autorisé, en tout cas pratiqué. Le prêt est par contre totalement prohibé dans les monastères pachômiens ainsi que par Shénouté.

L'activité de prêt d'argent ou de produits est également attestée dans les documents papyrologiques, spécialement dans les papyrus de Moyenne-Égypte²⁰. Plusieurs monastères de cette région ont fourni des contrats de prêt : ce sont les monastères de Deir el-Bala'izah²¹ et de Ouadi Sarga²², et bien sûr de Baouît.

LES INTÉRÊTS

On peut se poser la question de savoir si les moines prêtaient à intérêt²³. Dans le milieu ecclésiastique, il ne semble pas que l'usure ait été formellement interdite. Les textes littéraires et les canons la condamnent pourtant pour des motifs religieux²⁴. Mais plusieurs documents font état de prêtres ou de diacres qui prêtent à intérêt, comme p. ex. *P. Warr.* 10 ou *CPR IV* 72²⁵.

Par contre, les contrats de prêts issus des milieux monastiques ne mentionnent généralement pas d'intérêt²⁶. Ainsi, aucun des contrats de prêt du monastère de Baouît ne mentionne explicite-

²⁰ Pour la région thébaine, les indices de l'implication des moines dans le prêt d'argent sont peu sûrs. W.E. Crum estimait que ces moines ne pratiquaient pas le prêt (cf. *P. Mon. Epiph.* I, p. 166). Cette opinion, sans être contredite, est mise en doute par W. Godlewski (cf. *O. Deir el-Bahari*, p. 88).

²¹ Cf. en particulier *P. Bal.* 103, 112, 114, 115, 116 et 117.

²² Cf. *P. Sarga* 166.

²³ Dans des contextes laïcs, on trouve très souvent la mention d'un intérêt, $\mu\eta\kappa\epsilon$ en copte (cf. *O. Medin. Habu* 60, 61, 67, etc.). Les textes de Djémé en particulier témoignent de l'activité de prêt avec intérêt (plusieurs femmes y sont attestées comme usurières). Des prêts sans intérêt peuvent cependant exister (cf. *O. Crum Ad.* 17 $\mu\alpha\tau\mu\eta\kappa\epsilon$ «sans intérêt»).

²⁴ Cf. GAMORAN, *Biblical Law*. De même, les futurs diacres de la région thébaine prêtent serment de ne pas prêter à intérêt (cf. *O. Crum* 29).

²⁵ Cf. SCHMELZ, *Kirchliche Amtsträger*, p. 245-248.

²⁶ À l'exception du dossier problématique de Néphéros, cf. *P. Nepheros* p. 18; 29. L'affaire est compliquée : il est question d'un prêt à intérêt de 16 artabes de blé consenti par Paulos (un laïc) à Papnouthis (dont on peut se demander s'il était moine au moment de la conclusion du contrat).



ment d'intérêt. Il n'est cependant pas impossible que les contrats de prêt aient eu un intérêt «caché», comme le propose T. Markiewicz («Whether the loans were actually interest-free is questionable: the documents never mention interest, but it could have been hidden in the sum to be repaid, the actual amount being smaller, as it actually had been practiced elsewhere»²⁷).

UN SERVICE DE PRÊT SANS INTÉRÊT OFFERT PAR LE MONASTÈRE?

S. Clackson a estimé d'après les contrats de prêt grecs et coptes en relation avec le monastère d'apa Apollô de Baouît que le monastère prêtait de l'argent sans intérêt à des laïcs, cf. *P. Mon. Apollo I*, p. 26: «monasteries performed a public service providing what appear to have been interest-free 'banking' facilities for lay-people».

T. Markiewicz a remis en question cette opinion en faisant opportunément remarquer que, dans la plupart des cas, ce sont les moines qui prêtent et non l'institution monastique. On ne peut donc pas dire que le couvent procure des prêts sans intérêts aux laïcs. Dans un seul cas (*P. Mon. Apollo I* 38), le monastère, représenté par le *dikaion*, est créancier; mais dans ce cas le débiteur est un moine et non un laïc.

Dans l'état actuel de la documentation, le rôle de l'institution monastique semble plutôt limité. L'idée, développée par S. Clackson, d'un service à la communauté reste possible, mais seulement dans le cadre de démarches individuelles de la part de certains moines.

LES MOINES COMME DÉBITEURS

Dans les documents conservés, les moines empruntent systématiquement à d'autres moines, du monastère de Baouît ou d'autres monastères (*P. Mon. Apollo I* 42, *P. Yale Copt.* 18) et, dans un cas, à l'institution monastique (*P. Mon. Apollo I* 38); mais jamais à des laïcs.

Les contrats de prêt conservés ne mentionnent pas la destination de l'argent emprunté. Il y avait probablement de nombreux

²⁷ Cf. MARKIEWICZ, C. R. de *P. Mon. Apollo I*, p. 296-297; les contrats de vente à terme par exemple ont souvent un intérêt non exprimé explicitement, cf. BAGNALL, *Prices*, p. 91.

ses raisons différentes pour lesquelles certains moines de Baouît empruntaient de l'argent ²⁸.

Une des raisons possibles est le paiement des impôts, cf. p. ex. *CPR* IV 62 et 64 (contrats de prêt; Fayoum, VIII^e siècle). Dans *P. Bal.* 102, un contrat de prêt entre la communauté monastique de Deir el-Bala'izah et un *shaliou* (fin du VII^e-VIII^e siècle), le texte mentionne explicitement la destination de l'argent emprunté: ΝΤΑΝΕΡ ΧΡΙΑ ΝΩΜΟΥΝ ΝΖΟΛΟΚΟΤ ΝΟΥϢ ΤΑΡΝΤΑΑΥ ΕΞΡΑΙ ΝΑΥΜΟCΙΟΝ ΜΠΜΟΝΑCΤΗΡΙΟΝ «nous avons besoin de huit *holokottinoi* d'or pour payer l'impôt du monastère».

Cependant, les montants des prêts conservés (entre 1 et 5 sous d'or) excèdent souvent la somme habituelle due pour les taxes. Les ordres de paiement de taxes adressés aux moines du monastère d'apa Apollô concernent des sommes moindres (1/2 *nomisma* dans *P. Mon. Apollo* I 29); mais d'autres textes similaires mentionnent des sommes plus importantes (cf. *P. Mon. Apollo* I, tableau 7).

Les montants élevés mentionnés dans certains documents pourraient évoquer des emprunts pour financer des activités commerciales par exemple.

LES MOINES COMME CRÉANCIERS

Les moines prêtent des biens à des laïcs comme à d'autres moines; cela indique qu'ils possédaient de l'argent et pouvaient en disposer librement. D'ailleurs, l'examen des papyrus montre que «les clercs ont souvent une fortune personnelle: neuf fois sur dix, ils apparaissent dans les textes comme créanciers et non débiteurs» ²⁹.

*
* *

Le dossier des contrats de prêt montre les échanges et les contacts nombreux qui existaient d'une part entre le monastère et le monde et d'autre part entre les différents monastères. Les moines ne vivaient donc pas complètement retirés du monde, puisqu'ils participaient dans une certaine mesure à l'économie locale par le biais des prêts aux laïcs. Cette implication reste, dans l'état actuel de la documentation, assez limitée, puisqu'elle est le fait des démarches privées des moines, et non d'un système organisé par le monastère.

²⁸ En effet, les moines jouissaient d'une grande liberté financière (cf. ci-dessus, p. 63; 77).

²⁹ Cf. RÉMONDON, *L'église dans la société*, p. 259.

34. Contrat de prêt d'argent (pl. IX)

Le morceau de papyrus est de forme rectangulaire et de couleur beige orangé. L'état de conservation est mauvais. Le débiteur du contrat de prêt est un moine du monastère d'apa Apollô de Baouît. Il est probable que le créateur l'est également.

P. Brux. inv. E. 9386 r.
l. 11 × h. 8,8 cm

Monastère d'apa Apollô (Baouît)
VII^e-VIII^e (?) siècles

Une *kollêsis* horizontale est visible au milieu du fragment. Les sept lignes d'écriture, perpendiculaires aux fibres, occupent toute la surface du papyrus. L'encre, de couleur noire, a fortement pâli et s'est presque totalement effacée par endroits. Le texte assez mutilé. Les marges droite et supérieure sont conservées. L'écriture est bilinéaire, régulière et assez cursive. Elle présente de nombreuses ligatures.

Au verso, les restes d'un compte (29), écrit à 90° par rapport au recto, donc perpendiculairement aux fibres, sont encore visibles. Il n'est pas possible de déterminer avec certitude si le contrat a été écrit sur le verso du compte ou si, au contraire, celui-ci est plus récent. J'opterai pour cette dernière solution car la « mise en page » du compte suggère que le papyrus était déjà amputé en partie lorsqu'il a été écrit.

- 1 [+ ΑΝΟΚ ΠΑΣΟΝ ... ΠΜΟΝΟΧΟΣ ΜΠΤΟΠΟΣ ΜΦΑΓΙΟ]C ΑΠΑ ΑΠΟΛΛΩ
ΕΙCΖΑΙ ΝΠΠΑΠΑ
- 2 [ΧΕ ΤΧΡΕΩCΤΕΙ ΝΑΚ ΚΑΘΑΡΩC Κ]ΑΙ ΑΠΟΚΡΟΤΗΣ
ΠΖΟΛΟΚΟΤΤΝ
- 3 [CΝΑΥ ΜΝ ΟΥΤΡΙΜΗCΙΟΝ] ΗΑΙ ΕΤΑΧΡΕΙΑ ΓΙ/(ΝΕΤΑΙ)
ΧΡ(ΥCΟ)^δ Ν^ο(ΜΙCΜΑΤΑ) ΕΓ' ΗΑΙ ΟΥΝ
- 4 [ΤΟ ΝΖΕΤΟΙΜΟC ΤΑΤΑΑΥ ΝΑΚ ΝΤΙΡ]ΟΜΠΕ ΤΑΙ ΠΡΩΤΗΣ Ι^Α/ +
- 5 [] ΟΚ
- 6 [] ΕΙ . +
- 7 [2^e m.] . ΕΙ

«Moi le frère... moine du monastère du saint apa Apollô, j'écris au papa...: je t'emprunte honnêtement et sans fraude deux *holokottinoi* et un *trimèsion*... à moi... dont j'ai besoin. Total: 2 sous d'or 1/3. Cela donc, je suis prêt à te le rendre ... de cette année, la première de l'indiction...»

1 [... ΠΜΟΝΟΧΟΣ ΜΠΤΟΠΟΣ ΜΦΑΓΙΟ]C ΑΠΑ ΑΠΟΛΛΩ Le monastère de Baouît est régulièrement désigné de cette manière, cf. p. ex. *P. Mon. Apollo* I 41, 2-3. Cet argument n'est pas suffisant en soi pour déterminer la provenance du papyrus (puisque plusieurs monastères portent le nom d'Apollô); mais comme ce texte fait partie du lot Demulling, dont plu-

sieurs textes proviennent du monastère, on peut considérer que le monastère d'Apollô nommé ici est bien celui de Baouît.

1 ΠΠΑΠΙΑ Il n'est pas possible de déterminer si le mot est utilisé comme nom propre ou comme titre. Ce dernier, porté par les évêques et les prêtres, correspond à une fonction ecclésiastique réelle et n'est pas seulement honorifique, cf. Derda et Wipszycka, L'emploi des titres, p. 54-56. – Le créancier doit probablement être un moine. En effet, il semble que les moines du monastère empruntent de préférence à leurs frères (cf. p. ex. *P. Mon. Apollo I* 39, 41, 43) ou à des moines d'un autre monastère (p. ex. *P. Mon. Apollo I* 42), voire à l'institution monastique elle-même (cf. *P. Mon. Apollo I* 38).

2 ΚΛΘΑΡΩΣ ΚΑΙ ΑΠΟΚΡΟΤΗΣ L'expression καθαρώς καὶ ἀποκρότως a été étudiée par H. Satzinger (Satzinger, ΚΛΘΑΡΩΣ ΚΑΙ ΑΠΟΚΡΟΤΩΣ; voir aussi *P. Bal.* 115, 2-3, p. 517: «this phrase is common in the texts from Ashmunein and the Fayyum» et *P. Ryl. Copt.* 191 et n. 8). On la retrouve dans de nombreux textes moyen-égyptiens, cf. p. ex. *P. Ryl. Copt.* 207, 209, *P. Lond. Copt.* 1058; mais aussi dans quelques rares textes thébains. – La graphie ΑΠΟΚΡΟΤΗΣ au lieu de ΑΠΟΚΡΟΤΩΣ n'est pas attestée. On trouve par contre ΑΠΟΚΡΩΤΗΣ dans *P. KRU* 64, 11 p. ex. (cf. Förster, *WB*, p. 83).

3 ΗΑΙ ΕΤΑΧΡΕΙΑ Cette expression n'est pas attestée avec la formule ΚΛΘΑΡΩΣ ΚΑΙ ΑΠΟΚΡΟΤΩΣ. On la trouve dans quelques contrats de prêt, p. ex. *P. KRU* 59: ΕΠΕΙΔΗ ΑΠΑΡΑΚΑΛΕΙ ΜΜΟΚ ΑΚΤ ΟΥΖΟΛΟΚ ΟΥΒΑΣ ΗΑΙ ΕΤΑΧΡΕΙΑ «puisque je te l'ai demandé, tu m'as donné un *holokottinos* et demi dont j'ai besoin» (cf. aussi *O. Vind. Copt.* 26 et *O. Brit. Mus. Copt.* II 12). Il apparaît donc que le scribe a mêlé deux formulaires d'emprunt différents: «je t'emprunte honnêtement et sans fraude...» et «tu m'as donné ... dont j'ai besoin (litt. pour mon besoin)».

5 ΟΚ Le passage est illisible. Suivant le formulaire, on pourrait s'attendre à une formule de serment (ΕΙΩΡΚ ΜΠΝΟΥΤΕ ΠΑΝΤΟΚΡΑΤΩΡ) ou à la signature du débiteur (ΑΝΟΚ ... ΣΤΟΙΧΕ). Cependant, on aperçoit des traits montants avant la séquence ΟΚ, ce qui rend très fragile l'hypothèse.

6 ΕΙ . . . + Il faut probablement comprendre ΑΣΦΑΛΕΙΑ, cf. p. ex. *P. Ryl. Copt.* 196a: ΤΙΣΤΟΙΧ ΕΤΙΑΣΦΑΛΕΙΑ ΝΘΕ ΕΣΣΗ ΜΜΟC «je marque mon accord à cette *asphaleia*, telle qu'elle est écrite».

7 . ΕΙ L'interprétation des traces est difficile. Il est possible que cette séquence ait été écrite par une autre main. La ligature ει est différente de celle que l'on voit p. ex. l. 1 dans ΕΙCΖΑΙ et l. 5 dans ΕΤΑΧΡΕΙΑ. On s'attendrait à trouver à la fin du texte l'indication des témoins (peut-être ΤΕΙΟ ΝΜΝΤΡΕ +).

35. Contrat de prêt d'argent? (pl. IX)

Le texte se compose de deux fragments de couleur beige jaune paille. Leur état de conservation est mauvais. Dans la partie supérieure du papyrus, la surface est conservée pratiquement sur toute

la longueur. Ensuite, seule la partie centrale du contrat est préservée.

Le papyrus porte le texte d'un contrat de prêt entre deux moines du monastère de Baouît.

P. Brux. inv. E. 9540

Monastère d'apa Apollô (Baouît)

l. 14,6 × h. 9,8 cm et

VII^e-VIII^e siècles

l. 4,2 × h. 7,5 cm

Les douze lignes d'écriture sont parallèles aux fibres et assez mal conservées. L'encre s'est fortement effacée par endroits. Seule la marge supérieure, d'une hauteur de 1 cm est conservée. L'écriture, sans doute celle d'un personnage habitué à écrire, sans cependant être un scribe professionnel, est assez régulière et présente quelques ligatures.

Le verso est vierge.

+

+ [λ]η[ο]κ[κ] πας[ο]ν ιφζανης πμ[ο]ν[ο]χ[ο]ς μπ
[τοπος νφαγι]ο[ς λ]πα απολλω εις[ζαι] η[]
[πμονοχος μπτοπο]ς νοϋωτ [χε επειαν αι]
[πακαλλει νακ ακ]τι ναϊ νω[ομντ νζολοκτ]
5 [ννοϋβ]χϱ[ι] η . ο . τ[]
[τενοϋ ο]γν ζ[ε]ν ποϋ[ωω μπνοϋτε]
[τιο νζετοιμος ταταλ]γ νακ [νατζαπ νατ]
[νομος νατλααϋ ναμ]φι[βο]λ[ια ?]
[ζμ πεβοτ πα]οπε ντιρομ[πε ται ... ινα/]
10 [ειωρκ μπνοϋτ]ε παντοκ[ρατωρ μν πεϋχαλ]
[ννεταρχει εχων] κατα κερος [νιμ]
[] εις[το]ϊχ . []

«† Moi, le frère Johanès, le moine du lieu de saint apa Apollô, j'écris à ..., le moine de ce même lieu: puisque je te l'ai demandé, tu m'as donné trois sous d'or... maintenant donc, par la volonté de Dieu, je suis prêt à te les rendre sans jugement, sans loi, sans aucune contestation, au mois de Phaôphi, de cette année qui est la ...^e de l'indiction. Je jure par Dieu tout-puissant et par la santé de ceux qui nous gouvernent à tout moment... je marque mon accord...».

1 πμ[ο]ν[ο]χ[ο]ς La graphie copte μονοχος du mot grec μοναχός est très courante (cf. Förster, *WB*, p. 531-532). – Dans *P. Mon. Apollo I* 19, 5, il ne faut pas lire νεμαναχος, mais νεμωναχος (cf. l'ω de απολλω à la ligne suivante).

2 η[...] Le nom du créancier n'est pas conservé, mais l'espace disponible est assez restreint. Le nom doit donc être assez court; on peut penser p. ex. à ενωχ.

5 ϣωϊ η . ο . τ Cette séquence est assez inhabituelle. On peut proposer d'interpréter λγϥ λιξι ε]ϣωι ητοοτ[κ «et je les ai pris pour moi de ta part», cf. *CPR* IV 89 λγϥ λιξι ε]ϣωι ητοοτκ «et j'ai pris pour moi de ta part». On trouve dans *P. Mon. Apollo* I 38 le mot ϣιϣωι, mais il ne semble pas que le contexte permette de restituer une formule comparable.

8 ναμ]φι[βο]λ[ια La lecture est très incertaine. Cette clause est usuelle dans les contrats de prêts, cf. p. ex. *P. Mon. Apollo* I 42, 7-8, mais généralement absente des contrats passés entre deux moines.

9 [зм пекот пλ]οπε On trouve une formule semblable dans *P. Mon. Apollo* I 33, 3-4 зм пекот немωρ ντειρομ[πε «au mois de Mécheir de cette année».

11-12 ε]ις[το]ϊχ . Il faut sans doute restituer λνοκ] | [ιωθανηс ε]ις[το]ιχε «Moi, Jean, je marque mon accord». L'indication des témoins n'est pas conservée.



Liste des contrats de prêt grecs du monastère de Baouît

	Débiteur ^a	Créancier	Objet du prêt	Intérêt	Date de remboursement	Date
<i>P. Amst.</i> I 47	Laïc (herm.)	Archimandrite	...50 <i>knidia</i> de vin (vente à terme)	?	Mésorè (récoltes)	1. 2. 537
<i>P. Amst.</i> I 48	Laïc (herm.)	Archimandrite	450 <i>knidia</i> de vin (vente à terme)	?	Mésorè (récoltes)	VI ^e siècle
<i>P. Athen. Xyla</i> 5	Laïc (cous.)	Moine	1 holok.	?	?	7. 9. 539
<i>P. Athen. Xyla</i> 6	Laïc (herm.)	Moine (?)	vin (vente à terme)	?	Mésoré	VI ^e siècle
<i>P. Athen. Xyla</i> 8+13 = <i>SB</i> XXII 15322	Laïcs (herm.)	Chamelier (moine?)	un sou moins 6 carats	?	?	19. 3. 535
<i>P. Athen. Xyla</i> 10	Laïc (herm.)	Moine (élaïourgos)	7 no. – 42 car.	?	?	16. 11. 543
? <i>P. Athen. Xyla</i> 12	Laïc	Moine? (papas)	Argent	oui	?	VI ^e siècle
 <i>P. Athen. Xyla</i> 7	Laïc (femme)	?	1 no. – 6 car.	non	Récoltes	548-549
 <i>P. Athen. Xyla</i> 8	Laïc	Moine	6 no. – 2,5 car./no.	non	Pachôn	487-8 (?)
 <i>P. Palau. Rib.</i> 43a = <i>SB</i> XXIV 16130	Laïc	Moine	?	?	?	VI ^e siècle
<i>SB</i> VI 9051 ^b = <i>SB</i> XXII 15596	Laïc (herm.)	Proestôs ou archimandrite ^c	3 artabes 1/2 de blé (vente à terme)	?	Pauni (récoltes)	VI ^e siècle
<i>SB</i> XVI 12267 ^d	Prôtokômète (herm.)	Moine	vin (vente à terme)	?	?	13. 7. 540
<i>SB</i> XVI 12401+12402 ^e = <i>SB</i> XXII 15595	Laïc (herm.)	Archimandrite	140 métra de vin	?	Mésorè (récoltes)	1. 5. 590

^a «Moine» signifie moine du monastère de Baouît; «herm.» signifie habitant du nome hermopolite; «cous.» habitant du nome coussite.

^b Cf. KRUIT, *Three Byzantine Sales*.

^c Cf. *P. Amst.* I, p. 112.

^d Cf. *BL* VIII 380.

^e Cf. les corrections dans *SB* XVI, p. 540-541 et réédition dans KRUIT, *Three Byzantine Sales*.

Liste des contrats de prêt coptes du monastère de Baouît

	Débiteur ^a	Créancier	Objet du prêt	Intérêt	Date de remboursement	Date
<i>P. Duk. inv.</i> 811 v.	?	Moine	... sous	?	?	VII ^e -VIII ^e s.
<i>P. Louvre E</i> 27576	Laïc (?)	Moine	?	?	?	VII ^e -VIII ^e s.
<i>P. Louvre E</i> 27621	Moine	Moine	3 sous en or	?	?	VII ^e -VIII ^e s.
<i>P. Louvre E</i> 27651	Laïc (herm.)	Moine	10 art. de blé et 5 1/2 art. d'orge	?	Pauni (récol- tes)	VII ^e -VIII ^e s.
<i>P. Mich. Copt. 21</i>	?	Moine	?	?	?	?
<i>P. Mon. Apollo</i> I 33	Femme (herm.)	Moine	... sous (?) en or	non	Mécheir de la même année	VII ^e siècle
<i>P. Mon. Apollo</i> I 34	Apès (herm.)	Moine	1 sou en or (v.t.?)	?	?	VII ^e -VIII ^e s.
<i>P. Mon. Apollo</i> I 35	? (herm.)	Moine?	argent?	?	Mésoré	VIII ^e siècle
 <i>P. Mon. Apollo</i> I 36	Homme (herm.)	Moine	30 xestes d'huile	non	Récoltes de la même année	VI ^e siècle
 <i>P. Mon. Apollo</i> I 37	Moine (≠Apol.)	Moine	?	non	Fin Pharmou- thi	VI ^e -VII ^e s.
 <i>P. Mon. Apollo</i> I 38	Moine	<i>Dikaion</i> / archim.	2 sous en or	non	?	VIII ^e siècle
<i>P. Mon. Apollo</i> I 39	Moine	Moine	– de 3 sous en or	non	?	VII ^e siècle
<i>P. Mon. Apollo</i> I 40	Moine	?	15 phollis en or	?	?	?
<i>P. Mon. Apollo</i> I 41	Moine	Moine	5 sous en or	non	12 Tybi	VII ^e siècle
<i>P. Mon. Apollo</i> I 42	Moine (Apol.?)	Moine (≠ Apol.)	1/2 sou d'or	non	12 Mésoré	VII ^e -VIII ^e s.
<i>P. Mon. Apollo</i> I 43	Moine	Moine	?	?	?	VIII ^e siècle
<i>P. Mon. Apollo</i> I 44	Moine?	Moine	vin	?	?	VIII ^e siècle
<i>P. Mon. Apollo</i> I 51?	Moine	Moine	?	?	?	VII ^e -VIII ^e s.
<i>P. Yale Copt. 18</i>	Moines	Moines (≠ Apol.)	5 1/3 sous	non	Récoltes	VII ^e -VIII ^e s.

Contrats de prêt (34-35)

34. <i>P. Brux.</i> inv. E. 9386	Moine	Moine	1 1/3 sou d'or (?)	non	?	VII ^e siècle
35. <i>P. Brux.</i> inv. E. 9540	Moine	Moine	3 sous d'or	non	Phaôphi	VII ^e -VIII ^e s.
51. <i>P. Brux.</i> inv. E. 9539	?	?	?	?	?	VII ^e -VIII ^e s.
52. <i>P. Brux.</i> inv. E. 8378	Hommes	Moine (?)	3 sous d'or	?	?	VII ^e siècle

^a « Moine » signifie moine du monastère de Baouît ; « moine (≠ Apol.) » signifie moine d'un autre monastère ; « herm. » signifie habitant du nome hermopolite.





Lettres (36-42)

De nombreuses lettres coptes, souvent très fragmentaires, ont également été trouvées dans le lot. Pour quelques-unes, j'ai trouvé des indices suggérant un lien avec le monastère de Baouît².

Le papyrus, de couleur brun beige, se compose de deux fragments jointifs. Le contenu de la lettre reste assez obscur : ce qui en reste consiste en des formules de politesse. Il est possible que le texte complet ait contenu un message précis ; mais il existe aussi des lettres uniquement composées de formules de politesse (p. ex. *P. Grenf.* II 91 ; *P. Fouad* I 88 ; 89). Le nom et la fonction du des-

² Plusieurs autres lettres du lot, comme *P. Brux.* inv. E. 8370 ou 8380 (non éditées ici), sont vraisemblablement adressées à l'archimandrite de Baouït, désigné comme πατριάρχης θεοφώρου «le père théophore» ou ἁγιότης τοῦ κυρίου «la sainteté paternelle du seigneur».

tinataire de la lettre ne sont pas connus. Il s'agit d'un religieux à en juger par les formules de politesses utilisées (l. 2: τὴν ὑμετέραν θεοφιλείαν «votre piété»).

La formule initiale, assez rare, de ce texte se retrouve dans deux autres papyrus du lot Demulling. L'un d'entre eux provient très probablement du monastère de Baouît. Ce doit être également le cas pour ce texte-ci.

On peut comparer le texte de cette lettre à celui de *P. Genova* I 37, qui provient aussi, selon toute vraisemblance, du monastère de Baouît.

P. Brux. inv. E. 9416
l. 12,9 × h. 12,7 cm

Monastère d'apa Apollô (Baouît)?
VI^e-VIII^e siècles

Une *kollêsis* est visible à 2 cm du bord supérieur du papyrus. Les six lignes d'écriture sont perpendiculaires aux fibres. Les marges gauche, supérieure et inférieure sont conservées. L'encre, de couleur noire, est bien conservée. L'écriture est une cursive grecque tardive (cf. p. ex. *P. Apoll. Anô*). On peut dès lors dater paléographiquement ce papyrus des VI^e et VII^e siècles, voire du début du VIII^e (cf. aussi Bataille, *Les papyrus*, pl. XIV).

Le verso est vierge.

[† Διὰ τῶν πα]ρόντων γραμμάτων πλεῖστ[α προσκυνῶ καὶ
ἀσπάζομαι]

τὴν ὑμετέραν θεοφιλείαν μου τεκ[]

. . ἄμα καὶ εὐχομαι διαφύλαξόν μοι τή[ν]

θεοτήρητος οἴκος. Προσκυνῶ καὶ ἀσπάζ[ομαι]

5 καὶ τοῦ σοῦ ἐβλαβ(εστάτου) μονάζον(τος) Ἰωάννη ε . []

τῷ ὀσιωτ(άτῳ) . ω . . αντ . ου ὑμέτερον τέκνον +

6 ὀσιωτ(άτῳ) l. ὀσιωτ(άτῳ)

«† Par la présente lettre, je [salue et j'embrasse (?)] beaucoup votre piété... et je souhaite en même temps que tu gardes pour moi... maison divinement préservée... Je salue et j'embrasse ... et ... ton très pieux moine Johannès... au très saint... votre enfant (?)».

1 [† Διὰ τῶν πα]ρόντων γραμμάτων L'expression τὰ παρόντα γράμματα «la présente lettre» est banale et est attestée du VI^e au VIII^e siècle. Par contre, il est assez rare qu'une lettre commence par la formule διὰ τῶν παρόντων γραμμάτων. Il faut noter que deux autres fragments de lettre du lot Demulling présentent la même formule initiale (37 et 38). J'en ai trouvé aussi quatre attestations dans la documentation papyrologique à l'aide de la DDBDP: 1. *P. Herm.* 49, 1 (Hermoupolis, VI^e siècle) + Διὰ τῶν παρόντων μου γραμμάτων | γράφω, πολ<λ>α

προσκυνῶ καὶ ἀσπάζομαι (l. ἀσπάζομαι) | τὴν ὑμετέραν γνισίαν (l. γνησίαν) ἀδελφώτιταν (l. ἀδελφότητα) «† Par la présente lettre, j'écris, je salue beaucoup et j'embrasse votre fraternité véritable»; 2. *P. Ness.* III 145, 1 (Nessana, VI^e-VII^e siècles): † [.] ἡ γραμμάτων παρόντων μου γράφω καὶ π[ρ]οσκυνῶ (il faut sans doute comprendre † [διὰ τῶν] παρόντων ἡ γραμμάτων (l. γραμμάτων)) «† par la présente lettre, je (vous) écris et (vous) salue»; 3. *SB* VI 9138, 1 (Fayoum, VI^e siècle) † Καὶ διὰ τῶν παρόντων γραμμάτων γράφω[ω] προσκυνῶν «† Et par la présente lettre j'écris en vous saluant»; 4. *SB* XVI 12980, 1 (?; VI^e-VII^e siècles): διὰ τοῦ παρόντος ἡμετέρου γράμματος πλεῖστα ὡς παρὼν προσκυνῶ καὶ ἀσπάζομαι τὴν ὑμετέραν θεοφιλ(εστάτην) ἀδελφότητα «Par notre présente lettre, je salue beaucoup et j'embrasse comme si j'étais présent votre fraternité très pieuse» (l'expression est ici au singulier). D'autres formules proches sont attestées, comme par exemple *P. Cair. Masp.* I 67076, 1: [... διὰ τῆς πα]ρούσης ἐπιστολῆς γράφω προσκυνῶν «par la présente lettre, je (vous) écris en saluant».

1 πλεῖστ[α]... D'après les lettres grecques parallèles, on peut songer à restituer προσκυνῶ «je salue grandement», cf. p. ex. *P. Apoll. Anô* 42, 9; *P. Oxy.* I 158, 4; *P. Oxy.* LIX 4006, 7; cf. aussi *SB* XVI 12980, 1 (cité dans la note précédente).

2 τὴν ὑμετέραν θεοφιλείαν Le mot θεοφιλία, d'après la DDBDP, apparaît 35 fois dans 27 documents grecs (principalement des lettres), datés des VI^e et VII^e siècles. Le terme «votre piété» s'adresse généralement à des religieux, notamment des évêques (*P. Berl. Zill.* 14, 2; *P. Grenf.* I 66, 1; II 93, 3), des supérieurs monastiques (*BGU* I 103, 3; *P. Fouad* 86, 17; 87, 31 et 34), des économes (*P. Oxy.* XVI 1875, 11); cf. *P. Berl. Zill.* 14, 2 (p. 92-93); Zilliacus, *Untersuchungen zu den abstrakten Anredeformen*, p. 89.

2 μου τεκ[] On peut penser à restituer le mot τέκνον «enfant», cf. p. ex. *SB* XIV 12030, 5; *P. Ross. Georg.* V 11, fr. 1, 2; ou bien l'expression τε καὶ.

3 διαφύλαξόν μοι On peut comparer cette formule à celle de *P. Genova* I 37, 5 (qui provient sans doute de Baouît): ἀββᾶ Ἀπολλῶ διαφυλα . . . [; ou encore à *P. Berl. Sarisch.* 17, 4; *P. Oxy.* XVI 1860, 2; *P. Oxy.* XVII 2156, 6; *PSI* XIII 1345; *SB* VI 9397, 7-8; *SB* VIII 9746, 35. – Moi est ici probablement un complément au datif éthique (comme dans *SB* VIII 9746, 35 ou dans *P. Oxy.* XVII 2156, 6).

4 θεοτήρητος Le terme n'est repris ni dans le *LSJ*, ni dans le *WB*; on le trouve dans le dictionnaire de Sophocles, p. 578 «divinely preserved». Le mot a été étudié par J. Diethart et M. Hasitzka, qui ont relevé cinq attestations de ce mot (quatre dans des textes littéraires et une dans un papyrus), cf. Diethart et Hasitzka, *Lexicographica*, p. 390-391: «1. Ein fast vergessenes Wort: θεοτήρητος». On peut y ajouter un texte liturgique grec: *P. Lond. Copt.* 154, fr. 2, fol. b περὶ τῆς σωτηρίας (...) τῶν θεοτηρήτων καὶ ἐνδοξοτάτων τέκνων ἡμῶν πάντων τῶν ἀρχόντων «pour le salut (...) de nos enfants protégés par Dieu et illustres, tous les archontes». – L'adresse (écrite en grec) d'une lettre copte conserve également cet adjectif: *P. Lond. Copt.* 1240 [...] θεοτηρή(ω) εὐλογημέ(ω) μου δεσπό(η) «à mon maître protégé par Dieu et béni».

5 καὶ τοῦ σοῦ ἐὺλαβ(εστάτου) μονάζον(τος) Ἰωάννη Le terme εὺλαβέστατος est une épithète souvent appliquée aux moines et aux religieux en général. Notons que la restitution de B.G. Mandilaras dans *P. Athen. Xyla* 19, 1: [μονάζοντος] τοῦ ἐὺλαβεστάτου μο[ναστηρίου Ἀπα Απολλῶτος] n'est pas convaincante, tant du point de vue paléographique, que pour le sens, car il ne semble pas approprié que le terme définisse un monastère.

6 τῷ ὁσιῳ(άτῳ) Une recherche dans la DDBDP donne 52 références à ce terme. Dans la plupart de ces textes, le mot s'applique à un évêque. Dans huit textes, le terme «évêque» manque, mais rien ne permet de penser que l'adjectif désigne un autre personnage (*P. Berl. Zill.* 14, 20; *P. Cair. Masp.* I 67007, 3; 67015, 1; 67021, 8; *SB XIV* 12052, 2; *SB XVI* 12869, 21; *SPP III* 153, 1; *SPP VIII* 1029, 1). En copte, par contre, le terme s'applique parfois à des supérieurs monastiques (cf. Förster, *WB*, p. 591-592). Cf. aussi Morris, *Bishops*. – Peut-être fut-il comprendre: τῷ ὁσιῳ(άτῳ) πάντων (ou τῶν πάντων?) «au plus saint d'entres tous».

37. Lettre (pl. X)

Ce papyrus est composée de trois fragments de couleur beige, dont deux sont jointifs (fr. a et b). Trois textes différents sont visibles sur le recto: 1. un mot, apparemment un nom propre: Ἀμοῦν (l. 1)³; 2. une lettre (l. 2-4) et 3. une invocation chrétienne à la Trinité (l. 5-6, éditée sous le n° 43).

Le rédacteur de la lettre a noté l'adresse du destinataire au verso. Sur ce même verso, on distingue les traces d'un protocole byzantin (édité sous le n° 55). La lettre et l'invocation sont donc des utilisations secondaires. La lettre a été écrite en premier lieu, puis on s'est servi de l'espace vierge en bas du papyrus pour noter une invocation chrétienne (vraisemblablement un exercice scolaire).

De l'autre côté du papyrus, outre les traces de l'adresse de la lettre, on trouve plusieurs lignes d'écriture, rédigées par des mains différentes: 1. quelques lettres en haut du fragment a (l. 1:] . . .); 2. deux lignes mentionnant apa Apollô (l. 2-3); 3. un début de ligne sur le fragment c (l. 4: + . .] et enfin 4. l'adresse (l. 5-6).

Le deuxième de ces textes est très intéressant: on lit [- - -]ποοῦ τοῦ ἁγίου | [- - -] ἁπ Ἀπολλῶτος «... de saint... apa (?) Apollô». Il s'agit probablement d'une mention du monastère d'apa Apollô, comme le suggère la présence de la séquence τοῦ ἁγίου à la l. 2.

³ La ligne 1 est apparemment écrite par une autre main; je ne vois pas le rapport de ce mot avec le texte de la lettre. Il s'agit probablement d'une indication postérieure.

Cette indication permet de supposer que le texte provient du monastère de Baouît.

P. Brux. inv. E. 8181+9415 Monastère d'apa Apollô (Baouît)?
Fr. a+b (l. 8,5 × h. 13,9 cm); VI^e-VII^e siècles
fr. c (l. 5,3 × h. 9,4 cm)

Les quatre lignes d'écriture sont perpendiculaires aux fibres. L'encre, de couleur noire, est un peu effacée. Toutes les marges semblent préservées. L'écriture est cursive.

De l'autre côté du papyrus, on distingue les restes de l'adresse de la lettre ainsi que d'autres textes. Le texte est écrit au verso d'un protocole byzantin (55).

Διὰ τῶν παρόντων [γραμματῶν
ἀπολαβεῖν γρα . [] τῆς ὑμετέρας
ὑμῶν τῆς [] μιν

v. ἰδίῳ . [] .
[] .

«Par la présente lettre... recevoir... votre... vous... (adresse) Pour mon...»

1 διὰ τῶν παρόντων [γραμματῶν] Cette formule n'est pas très courante, cf. commentaire au papyrus précédent.

v. 1 ἰδίῳ Le mot ἰδίῳ introduit l'adresse; on trouve des formules parallèles dans *P. Ant.* III 198, v. 1; *P. Oxy.* XVI 1835, v. 10; 1866, v. 7; 1933, v. 5; *P. Oxy.* LVI 3872, v. 11; *P. Ross. Georg.* V 49; cf. aussi *P. Laur.* II 44, v. 1; *P. Oxy.* LVI 3871, v. 10. Sur l'emploi de l'adjectif ἰδιος dans les lettres, cf. Cuvigny, Remarques.

38. Formule épistolaire (pl. X)

Le papyrus est de couleur brun beige. Deux textes différents sont visibles: 1. une formule épistolaire (l. 1; probablement un exercice scolaire) et 2. un fragment de document copte. La comparaison avec 36 et 37 (même formule initiale dans les trois textes) suggère que 38 provient sans doute aussi du monastère de Baouît.

P. Brux. inv. E. 9396a Monastère d'apa Apollô (Baouît)?
l. 8,4 × h. 4,4 cm VII^e ou début du VIII^e siècle

La ligne d'écriture est parallèle aux fibres. La marge supérieure est conservée. L'encre, de couleur noire, est effacée. L'écriture est cursive.

En dessous du texte, on distingue une ligne d'écriture bilinéaire et cursive parallèle aux fibres. Le texte est séparé de la lettre grecque par un espace blanc de 1,6 cm. On y déchiffre]ΘΟΥΒ ΝΕΙΧΙ ΜΜΟΟΥ ΞΞΛΤΖ .[. Au le début de la ligne, on peut songer à restituer ΤΗ(Ν)]ΘΟΥΒ «envoie-le». Il existe un mot ΞΞΛΤ qui signifie le «cadeau de mariage» (cf. Crum, *Dict.*, p. 387a). Mais, on voit mal comment le mot pourrait s'intégrer, sans article, dans le texte. On pourrait aussi envisager de lire ΞΑ ΤΖ .[«pour la ...», avec un mot grec commençant par z ou par c (écrit z comme dans *P. Bal.* 398) ou un nom propre (ΤΖΑΜΟΥΛ p. ex.).

Le verso est vierge.

[Διὰ τῶν παρό]ντων γραμμ[άτων]

«Par la présente lettre...».

1 [Διὰ τῶν παρό]ντων γραμμ[άτων Sur cette formule, cf. 36, note à la l. 1.

39. Lettre (pl. XI)

Le papyrus, fort mutilé, est de couleur brun beige. Il porte le texte d'une lettre adressée à l'archimandrite du monastère d'apa Apollô. On peut être sûr du sens de la correspondance grâce à la l. 5, où l'auteur s'adresse au destinataire en le nommant «sainteté de la seigneurie paternelle», ce qui ne peut s'appliquer qu'au supérieur du monastère. Il faut cependant noter que la formule d'introduction de la lettre semble assez inhabituelle.

Le contenu proprement dit est assez obscur. La lettre traite d'affaires importantes et officielles, comme le montre la mention l. 1 du pagarque. Il est peut-être question du service naval obligatoire, qui pouvait s'appliquer aux moines (cf. *CPR* IV 17). Il est également question de transport de blé, ce qui rappelle le rôle des monastères pachômiens dans l'empire byzantin (cf. p. ex. Gascou, *P. Fouad* 87: Les monastères pachômiens).

P. Brux. inv. E. 8383

Monastère d'apa Apollô (Baouît)

l. 17,5 × h. 8,5 cm

VII^e-VIII^e siècles

Une *kollêsis* est visible en bas du fragment. Les sept lignes d'écriture sont perpendiculaires aux fibres. Les trois dernières lignes sont bien plus rapprochées que les trois premières, peut-être pour ménager l'espace sur le morceau de papyrus. L'écriture est bilinéaire, souple et cursive; on distingue des marques supralinéaires (des points au dessus de certains η).

Au verso se lit une ligne qui contient l'adresse de la lettre.

. []Ϡ[] ΝΧΘΕΙC ΠΕΤΝΕΩΗΡΕ ΠΠΑΓΑΡ^[x]ΧΟC []
 ΧΟΟC [] ΤΑΛΟΟΥ ΕΧΩ ΠΧΟΙ ΕCΟΥΟ ΝΤΕ ΝΕ . ΡΩ[]
 ΤΑΛΑΠΑΝΗ . . Ρ Π . . . ΕΙΑ ΧΕ ΩΑΤΕΧΡΙΑ ΩΩΠΕ ΝΤΕΤΕΤ[Ν]
 ΝΗΝΑΥ ΕΡΟΟΥ ΝΗΒΑΛ ΝΒΑΛΟΟΥ ΕΧΩ ΠΧΟΙ ΕΔ[]
 5 ΖΟCΙΩΤ ΝΧΘΕΙC ΝΕΙΩΤ ΤΗΟΟΥCΟΥ ΝΑΙ ΤΑΤΝΟΟΥ []
 CΟΥCΑΤC ΕΒΟΛ ΧΕ ΝΤΕΤΕΧΡΙΑ ΩΩΠΕ CΟΥCΙΕΝΟΥ ΝΕΜ . []
 [.] .

v. [] . ΕΤΟΥΑΑΒ ΑΠΑ ΖΑΧΑΡΙΑC ΠΑΡ^xΜΑΝ^Δ

«... seigneur, votre fils, le pagarque... les embarquer sur le bateau... la dépense... parce que cela devient urgent, que votre... qu'il les regarde en personne (litt. avec ses yeux), et qu'il les embarque sur le bateau qui... sainteté de la seigneurie paternelle, envoie-les moi et je (t')enverrai... pour qu'il le renvoient (?) parce que cela devient urgent et qu'ils ... (adresse)... le saint apa Zacharias, l'archimandrite».

1 ΠΠΑΓΑΡΧΟC Sur les pagarques en général, on consultera Steinwenter, *Studien*, p. 6-18; Rouillard, *L'administration civile*, p. 52-62; et plus récemment Mazza, *Ricerche sul pagarca*. Sur les pagarques à l'époque arabe, on se reportera à Bell, *The administration of Egypt*, p. 280-281. Les pagarques s'occupent surtout de justice et de taxes, cf. p. ex. *P. Ryl. Copt.* 319. – Il ne me semble pas vraisemblable (et ce n'est pas attesté) que le pagarque s'adresse au supérieur du monastère en se présentant à lui comme «votre fils». Il est plus naturel d'imaginer que l'auteur de la lettre mentionne, sans formule de politesse, l'ordre du pagarque (cf. ma réédition de *P. Mich. Copt.* 14, à paraître dans *BASP*, où le supérieur du monastère de Baouït appelle le dénommé Platôn ΠΠΩΗΡΕ, «notre fils», alors que ce dernier est peut-être aussi un pagarque ou en tout cas un haut personnage, puisqu'il est en relation avec le duc). Dans ce cas, par déférence pour le supérieur, l'auteur peut avoir pris soin de présenter le pagarque comme son «fils».

2 ΠΧΟΙ Sur les bateaux à l'époque copte, on consultera Sijpesteijn, *P. Flor.* III 298, ainsi que Basch, *Navires et bateaux coptes*; Rassart-Debergh, *Quelques bateaux coptes et Monachisme copte et bateaux peints*. – Le monastère possédait une flotte de bateaux; cf. ci-dessus.

2 ΕCΟΥΟ Il faut sans doute comprendre ΝCΟΥΟ «de blé»; l'emploi de ε pour η est courant dans les textes documentaires coptes, cf. *P. Bal.* p. 113-116 et, p. ex., *CPR* IV 133, 6-7: ΜΗΤCΝΟΟΥC Ι ΝΡΤΟC ΕCΟΥΟ «douze artabes de blé». L'expression «bateau de blé» signifierait sans doute «bateau (destiné à transporter le) blé».

2 ΝΤΕ ΝΕ . ΡΩ Peut-être ΝΤΕ ΝΕΙΡΩ[ΜΕ «pour que ces hommes».

3 ΤΑΛΑΠΑΝΗ À l'époque tardive, le terme désigne des frais d'entretien. Vu le contexte administratif de la lettre, il faut sans doute voir dans la *dapanè* la taxe destinée à l'entretien de l'administration à l'époque arabe.



Le mot dans ce sens est attesté, notamment, dans de nombreux reçus de taxe thébains (cf. Delattre, *Reçus de taxe et marine arabe*, p. 156-157).

4 ἵΒΑΛΟΟΥ Il faut décomposer cette forme en ΝΒ-ΑΛΟ-ΟΥ (<ΑΛΕ «embarquer»); pour le sens transitif, cf. Crum, *Dict.*, p. 4a.

5 ρΟCΙΩΤ ΝΧΟΞΙC ΝΕΙΩΤ La formule renvoie à un haut personnage, ici l'archimandrite du monastère d'apa Apollô de Baouît, cf. l'adresse au verso. Le terme ὁσιώτατος semble s'appliquer en grec exclusivement aux évêques, cf. Morris, *Bishops*. Dans les documents coptes, il peut désigner aussi bien l'archimandrite d'un monastère qu'un évêque (cf. Förster, *WB*, p. 591-592).

6 CΟΥCΑΤC ΕΒΟΛ Il s'agit ici probablement d'une forme du verbe CITE ΕΒΟΛ (CΑΤ//) «jeter dehors, renvoyer, envoyer en avant», cf. *P. Lond. Copt.* 1148, 6 ΑΚCΑΤC ΕΒΟΛ «tu l'as jeté dehors (?)». – Le préfixe CΟΥ est une forme, rare, du préfixe CΕ de la 3^e personne du pluriel du présent I ou du conjonctif (sous la forme ΝCΟΥ), cf. *P. Bal.*, p. 160-163. Ici, le contexte semble plus favorable à un conjonctif (cf. p. ex. *P. Lond.* IV 1633, 2 CΙΓΕΛΛΙΝ ΝΑΥ CΟΥΒΩΚ ΕΤΕΧΩΡΑ «un passeport (*sigellion*) pour qu'ils aillent au territoire»).

6 CΟΥCΙΕΝΟΥ Il s'agit probablement aussi d'une forme du conjonctif (cf. note précédente). Je ne vois par contre pas de quel verbe il s'agit.

v. 1 ΖΑΧΑΡΙΑΣ ΠΑΡΧΜΑΝ^Δ L'archimandrite Zacharias est l'un des supérieurs du monastère du monastère d'Apa Apollô de Baouît (cf. *P. Mon. Apollo* I, p. 28). Il est connu par une inscription sur un linteau de bois conservé à Berlin (I 4788); cf. Krause, *Inscripfen auf den Türsturzbalken*. Par ailleurs, un papyrus, *P. Mon. Apollo* I 59b, porte un exercice d'écriture qui mentionne l'archimandrite Zacharias. On le trouve peut-être aussi dans l'inscription (légende de peinture) MIFAO 12, p. 80: + ΠΜΑΚΑΡΙΟC ΑΠΑ ΖΑΧΑΡΙΑ[C] ΠΕΝΕΙΩΤ «† Le défunt apa Zacharias, notre père»; voir aussi l'inscription funéraire du même personnage MIFAO 12, p. 84, n° VIII: + ΠΝΟΥΤΕ ΝΦΑΓΙΟC ΕΤΟΥΑΒ | ΑΠΑ ΑΠΟΛΛΩ ΑΡΙ ΟΥΙΝΟC ΕΝΑ ΜΝ ΤΕΨΥΧ(Η) | ΝΠΑΜΑΚΑΡΙΟC ΝΙΩΤ || ΑΠΑ ΖΑΧΑΡΙΑC ΝΤΑΙΦΕΜΤΟΝ ΕΜΟC ΝCΟΥ ΜΝΤΑCΕ ΝΑΘΩΡ ΖΑΜΗΝ «† Dieu du très Saint (litt. saint saint) apa Apollô, fais une grande miséricorde pour l'âme de mon défunt père apa Zacharias, qui s'est reposé le quatorzième jour d'Hathyr. Amen». – Sur le titre «archimandrite», cf. *P. Bingen* 136, 2.

40. Lettre (pl. XI)

Le morceau de papyrus est de couleur brune. Il porte le texte d'une lettre adressée à Zacharias, l'archimandrite du monastère de Baouît déjà cité dans le texte précédent. Le toponyme Titkoooh est apparemment mentionné dans le texte. Au verso, on lit une invocation au Dieu de saint Apollô.

P. Brux. inv. E. 9489
l. 12,5 × h. 3,5 cm

Monastère d'apa Apollô (Baouît)
VIII^e siècle

Les cinq lignes d'écriture sont perpendiculaires aux fibres. L'encre, de couleur noire, est assez effacée par endroits. La marge de droite et la marge supérieure sont conservées. L'écriture est quadrilinéaire, cursive et négligée. Elle présente de nombreuses ligatures.

On lit au verso une invocation au Dieu de saint Apollô, écrite apparemment par la même main qu'au recto.

[] [.] ΕΤΕΤΕΝΜΑΙΝΟΥΤΕ ΝΙΩΤ
[ΕΤΟΥΛΛΩ ? ΑΠ]Α ΖΑΧΑΡΙΑΣ ΠΙΩΤ ΜΠΤΟΠΟΣ † . . .
[†Τ]Κ[Ο]ΟΖ . . . Π ΠΛΗΡΟΦΟΡ
[] . [.] . [.] []
5 [] . ΠΖ . . []
[- - -]

v. † ΠΝΟΥΤΕ ΝΦΑΓΙΟÇ Α[ΠΟ]Λ[ΛΩ]
ει . ε

«... votre père aimant Dieu et saint (?) apa Zacharias, le père du lieu... Titkooh... (v.) † Dieu de saint Apollô...»

2 ΖΑΧΑΡΙΑΣ Zacharias est un archimandrite du monastère de Baouît déjà connu par plusieurs documents, cf. **39**, note à v. 1.

2 ΠΙΩΤ ΜΠΤΟΠΟΣ Le titre de «père du lieu» désigne le supérieur du monastère de Baouît, cf. *P. Mon. Apollo I* 61, 1-3: ΠΙΩΤ | ΜΠΤΟΠΟΣ ΝΑΠΑ ΑΠΟΛΛΩ ΞΜ [ΠΤΟΟΥ ?] | ΝΤΙΤΚΟΖΕ «le père du lieu d'apa Apollô dans la montagne de Titkoohé». – La forme du π, de ΤΟΠΟΣ est particulièrement bizarre.

3 [†ΙΤ]ΚΟΟΖ Le toponyme est souvent en relation avec le monastère de Baouît (cf. p. 42-44).

4 ΠΛΗΡΟΦΟΡ . . Il faut sans doute y voir une forme du grec πληροφορεῖν, attesté dans de nombreux textes documentaires coptes (cf. Förster, *WB*, p. 653). Le sens de ce passage demeure incertain.

v. **1 ΦΑΓΙΟÇ Α[ΠΟ]Λ[ΛΩ** Il est également possible de restituer ΦΑΓΙΟÇ Α[ΠΑ] Α[ΠΟΛΛΩ]. Il s'agit peut-être du début d'une demande de protection ou de bénédiction.

41. Lettre (pl. XI)

Le morceau de papyrus est de couleur brun rougeâtre. Le texte d'une lettre fragmentaire y est lisible. Le contexte général de la missive n'est pas monastique: le vocabulaire employé, comme l. 3 μεγαλοπρέπεια et l. 5 ἐνδοξότατος, évoque davantage le monde de la haute administration. Quoi qu'il en soit, le texte a été réutilisé par l'administration monastique puisqu'un ordre de paiement est écrit au verso de la lettre (l'ordre de paiement est assurément postérieur, puisqu'il est complet, contrairement à la lettre du recto).

P. Brux. inv. E. 8384 r.
l. 9,3 × h. 7,1 cm

Monastère d'apa Apollô (Baouît)
VII^e-VIII^e siècles

Les six lignes d'écriture sont perpendiculaires aux fibres. L'encre, de couleur noire, est fortement effacée. L'écriture est quadrilinéaire, cursive et présente quelques ligatures.

Le verso de la lettre a été réutilisé, après avoir été découpé, pour un ordre de paiement (écrit après que le papyrus fut tourné à 180°), édité sous le n° 15.

[---]
[] []
[ΕΙΠΡΟ]ΣΚΥΝΕΙ ΑΥΘ ΕΙΛΑΠΑΣ[Ε]
[] ΝΤΕΤΝΕΜΕΓΑΛΟΠΡ^ε ΝΜΕΡ
[ΙΤ ΝΕ]ΙΩΤ ΕΤΟΥΛΛΒ ΤΕΠΡΟΦΑΙΣΙΣ .
5 []ΤΕΚΜΗΝΤΜΕΡΙΤ ΝΑΟΞΟΤ/
[---]

«... je salue et j'embrasse... votre magnificence bien-aimée... père saint... le prétexte... ta ... bien-aimée et illustre...».

3 ΝΤΕΤΝΕΜΕΓΑΛΟΠΡ^ε Le terme grec μεγαλοπρέπεια «magnificence» est assez rare en copte. Le dictionnaire de H. Förster ne fait référence qu'à un seul texte: *SB Kopt.* I 242, 35; 43; 62; 71; 126 (Förster, *WB*, p. 508). Il s'agit d'un document d'Edfou, daté de 649, qui est relatif au monopole de poivre et adressé à, l. 8-9, λιβεριος περιεκελετος μπολιτεγομενος ΑΥΘ | ΜΠΑΓΑΡΧΟΣ ΝΤΕΪΠΟΛΙΣ ΝΟΥΩΤ ΤΒΟ «Libérios, le *spectacle* curiale et pagarque de la même ville d'Edfou». Dans le texte, Libérios est souvent qualifié de μεγαλοπρεπέστατος «très magnifique» (l'adjectif μεγαλοπρεπέστατος est plus fréquent que μεγαλοπρέπεια et s'adresse généralement à des comtes ou des pagarches, cf. les références dans Förster, *WB*, p. 508) et, à quelques reprises, les auteurs du texte s'adressent à lui en l'appelant ΝΤΕΤΝΕΜΕΓΑΛΟΠΡ^ε «votre magnificence». Le terme μεγαλοπρέπεια apparaît dans une autre lettre copte du VI^e siècle, d'Antinoé cette fois (Barns, *Two Coptic Letters*, n° 1): l. 1 ΑΪΧΙ ΝΕCΖΑΪ ΝΤΕΤΝΕΜΕΓΑΛΟΠΡΕΠΕΙΑ ΜΜΕΡΙΤ ΝΩΗΡΕ ΕΤΤΑΪΝΥ ΜΜΑΪΠΕΧC «J'ai reçu la lettre de votre magnificence bien aimée»; l. 9-10: ΤΑΣΠΑΖΕ ΝΤΕΤΝΕΜΕΓΑΛΟΠΡΕΠΕΙΑ ΕΤΤΑΪΝΥ ΜΜΑΪΠΕΧC ΣΙΤΜ || ΠΕΙCΖΑΪ ΝΕΛX/ «j'embrasse votre magnificence honorée et aimant le Christ par cette humble lettre»; v. l. 1: ΠΜΕΓΑΛ^η/ ΜΜΕΡΙΤ ΝΩΗΡΕ ΕΤΤ^η/ ΜΜΑΪΠΕΧC ΠΚΥΡ/ CΤΕΦΑΝΟΣ «le très magnifique et bien-aimé fils, honoré, aimant le Christ, le seigneur Stéphane». Il faut noter que cette lettre d'Antinoé présente une autre particularité (la très rare formule finale ΟΥΧΑΙ ΣΗ ΤΒΟΗΘΕΙΑ ΝΤΕΤΡΙΑC ΕΤΟΥΛΛΒ) que l'on retrouve dans une autre lettre du lot Demulling (53).

4 ΤΕΠΡΟΦΑΙCΙC Le sens de la fin de la ligne n'est pas clair. La séquence bien lisible ΠΡΟΦ appartient à un mot grec. On peut penser à πρόφασις



«prétexte» ou à προφήτης «prophète (pour désigner les livres bibliques ou une personne)». La paléographie incite plutôt à choisir la première possibilité.

5 ΝΑΔΟΞΟΥ/ La lecture est difficile mais il n'est pas possible de comprendre la séquence autrement. Il s'agit de l'adjectif ἐνδοξότατος «très brillant» abrégé: les formes ΕΝΔΟΞΟΥ/ et ΕΝΔΟΞΟΤΑ/ sont attestées (cf. Förster, *WB*, p. 259). Le texte présente la forme ΝΑΔΟΞΟΥ au lieu de ΝΕΝΔΟΞΟΥ, comme, p. ex., dans *P. Lond. Copt.* 1105 v.

42. Lettre (pl. XI)

Le morceau de papyrus est de couleur brune. On y lit un fragment de lettre.

P. Brux. inv. E. 9450 r.
l. 10,1 cm × h. 6,5 cm

Monastère d'apa Apollô (Baouît)
VII^e-VIII^e siècles

Les quatre lignes d'écriture sont perpendiculaires aux fibres. La marge de gauche est la seule conservée. L'écriture est bilinéaire et posée. Il semble que le texte soit palimpseste (à moins qu'il n'y ait eu, l. 1 et 2, des additions *supra lineam*), mais les traces du premier texte ne peuvent être déchiffrées.

Le verso de la lettre a été réutilisé pour un ordre de paiement (auquel appartient le sceau), édité sous le n° 7.

[---]
† Τ ΑΙΣ[]
... []
[. ΠΑΜΕ]ΡΙΤ ΗΧΟΥ[ΙC]
ΝΤΕ ΠΑΡΑΦΕ ΧΩΚ [ΕΒΟΛ]
5 Μ
[---]

«... mon seigneur bien-aimé... et que ma joie soit complète».

3 ΝΤΕ ΠΑΡΑΦΕ ΧΩΚ [ΕΒΟΛ Cette formule est assez rare. Elle est attestée dans quelques lettres coptes de Moyenne-Égypte (*P. Bal.* 186, 8-9, 189, 6 et *P. Ryl. Copt.* 289, 2, en partie restitué). Dans deux cas, le conjonctif dépend d'une forme ΦΑΝΤΕ-: *P. Bal.* 186, 8-9 ΦΑΝΤΙΝΑΥ ΕΡΟΚ ΝΤΕ ΠΑΡΑ[ΦΕ ΧΩΚ ΕΒΟΛ «jusqu'à ce que je te voie et que ma joie soit complète» et *P. Ryl. Copt.* 289, 1-2 ΦΑΝΤΕ | ΠΠΟΥΤΕ ΑΛΤ ΝΜΠΩΑ ΝΡ ΠΑΙ ΚΑΤΑ ΠΡΟΣΩΠΟΝ ΝΤΕ ΠΑΡΑ[ΦΕ ΧΩΚ ΕΒΟΛ «jusqu'à ce que Dieu me rende digne de le faire en personne et que ma joie soit complète». L'expression apparaît à plusieurs reprises dans les lettres coptes de Kellis (IV^e siècle), p. ex. *P. Kell. Copt.* 15, 37-38; 35, 26; 42, 13-14.



CHAPITRE 6

Varia (43-47)

Dans ce chapitre, j'ai édité quelques textes, grecs et coptes, du monastère de Baouît, qui n'appartiennent pas aux précédents dossiers. Il s'agit d'une invocation en grec à la Trinité (43), d'un ordre apparemment écrit par un économiste (44), d'une quittance ou d'un reçu (45), d'un contrat de vente (46) et d'un fragment de document copte (47). Tous ces textes proviennent selon toute vraisemblance du monastère de Baouît.

**43. Invocation chrétienne (pl. X)**

Ce papyrus est composé de trois fragments de couleur beige, dont deux sont jointifs (fr. a+b). Deux textes différents sont visibles sur le recto : 1. un mot, apparemment un nom propre : Ἀμοῦν (l. 1) ; 2. une lettre (l. 2-4 = 37) et 2. une invocation chrétienne à la Trinité (l. 5-6), éditée ici. Le rédacteur de la lettre a noté l'adresse du destinataire au verso. Sur ce même verso, on distingue les traces d'un protocole byzantin (55). La lettre et l'invocation sont donc des utilisations secondaires. La lettre a été écrite en premier lieu, puis on s'est servi de l'espace vierge en bas du papyrus pour noter une invocation chrétienne. Les invocations chrétiennes sont placées en tête de nombreux documents officiels aux époques byzantine et arabe et n'apparaissent généralement pas dans les lettres (sauf la lettre du VIII^e siècle *P. Ross. Georg.* V 11, 1). Dans le cas de ce papyrus de Bruxelles, nous avons vraisemblablement affaire à un exercice de copie. D'autres exercices de ce type nous sont parvenus, p. ex. *P. Bingen* 134 (VI^e siècle), présentant deux fois

une invocation chrétienne¹, ou le n° 170 du catalogue Cribiore, *Writing, Teachers and Students*.

Un papyrus trouvé à Nessana en Palestine présente un assemblage de textes similaire, *P. Nessana* 145 des VI^e-VII^e siècles : « This illiterate and amusing document started as a letter but dwindled off into a collection of scribbblings ». Le document contient une lettre aux l. 1-7 et des exercices d'écritures aux l. 8-15 (principalement la séquence ἐν ὀνόματι τοῦ κυρίου καὶ δεσπότου Εἰσοῦ Χριστοῦ).

P. Brux. inv. E. 8181 + 9415 v. Monastère d'apa Apollô (Baouît)?
Fr. a+b (l. 8,5 × h. 13,9 cm); VI^e-VII^e siècles
fr. c (l. 5,3 × h. 9,4 cm)

Les deux lignes d'écriture sont parallèles aux fibres (près de la *kollêsis* entre le *prôtokôllon* et la deuxième page du rouleau). Toutes les marges semblent préservées.

Le texte est écrit au verso d'un protocole byzantin (55).

✠ Ἐν ὀνόματι[ι] τ[] ὁμοουσίου
ἐν μονάτι τριάτος]

2 μονάτι : l. μονάδι | τριάτος l. τριάδος

« Au nom de ... la Trinité consubstantielle dans l'unité ».

1-2 Ἐν ὀνόματι[ι]... τριάτος La séquence ὁμοουσίου ἐν μονάδι τριάδος se retrouve dans deux invocations chrétiennes différentes : les formules 2F et 2G de Bagnall et Worp (Bagnall et Worp, *Christian Invocations and Christian Invocations. Supplement*). Deux restitutions sont donc possibles : soit, formule 2F + Ἐν ὀνόματι[ι] τῆς ἁγίας ζωοποιοῦ καὶ ὁμοουσίου | ἐν μονάτι τριάτος πατρός καὶ υἱοῦ καὶ ἁγίου πνεύματος; soit, formule 2G, + Ἐν ὀνόματι[ι] τοῦ πατρός καὶ τοῦ υἱοῦ καὶ τοῦ ἁγίου πνεύματος τῆς ἁγίας (καὶ) ζωοποιοῦ καὶ ὁμοουσίου | ἐν μονάτι τριάτος].

44. Ordre de l'économe ? (pl. XI)

Le coupon de papyrus est de forme rectangulaire, presque carrée, et de couleur brun orangé. L'état de conservation est mauvais. L'encre du protocole qui se trouve sur l'autre côté du papyrus a « rongé » les fibres. Le centre du coupon est parsemé de nombreux trous.

¹ Cf. mon compte rendu de ce livre dans *Latomus* 61 (2002) pp. 1020-1021.

En dépit des lacunes, on peut interpréter le texte comme un ordre, rédigé par l'économe du monastère, de réaliser un travail. Il ne s'agit pas à proprement parler d'un contrat de travail, mais ce n'est pas non plus une simple lettre. En effet, le document est officialisé par une date.

P. Brux. inv. E. 8179 v.
l. 9 × h. 7,6 cm

Monastère d'apa Apollô (Baouît)
VIII^e siècle

Les quatre lignes d'écriture perpendiculaires aux fibres sont mal conservées : outre les trous qui ont endommagé les lignes 2 et 3, l'encre de couleur noire est par endroits fortement effacée. La partie droite du texte est perdue.

L'écriture est cursive et régulière; elle est le fait d'un scribe expérimenté. Elle présente quelques ligatures. La différence entre la partie rédigée en copte et celle rédigée en grec est marquée (les lettres κ et μ sont différentes).

Le texte est écrit au verso d'un protocole bilingue grec-arabe (57). Il s'agit donc d'une utilisation secondaire.

$$\begin{array}{l} \text{† } \lambda\eta\lambda\gamma \epsilon\omicron\upsilon\kappa\omicron\gamma\iota \pi\eta\eta \epsilon\varsigma\kappa[\\ \epsilon\pi\omega\iota\lambda\alpha\sigma\tau\eta\rho\iota\omicron\nu \tau\alpha\lambda\varsigma \epsilon[\\ \eta\gamma\tau\alpha\lambda\varsigma \epsilon\pi\epsilon\kappa \dots \mu\alpha \epsilon\pi[\quad \delta(\iota\acute{\alpha}) \\ \omicron\iota\kappa^o/(\nu\omicron\mu\omicron\upsilon) \text{† } \mu'(\eta\nu\iota) \Phi(\alpha)^{\tilde{\omega}}(\varphi\iota) \text{ ι ι}\bar{\nu}^{\delta}/(\iota\kappa\tau\iota\omega\nu\omicron\varsigma) \alpha \text{†} \end{array}$$

«Occupe-toi d'une petite marche (?) qui ... du *hilastèrion*; donne-la à ... et qu'il la donne... Par ... l'économe. † Au mois de Phaôphi, le 10; 1^e année de l'indiction †».

1 **ΑΝΑΥ** La formule «regarde» dans le sens de «occupe-toi, prends en compte» est assez souvent attestée dans les textes coptes, cf. p. ex. l'ordre à *incipit* ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤΣΖΑΙ *P. Yale Copt.* 21 (= Clackson, *It Is Our Father*, n° 11), 2: **ΑΝΑΥ** ΕΠΕΙΚΟΥΪ ΜΟΝΟΧΟΣ «regarde ce petit moine». On trouve aussi un parallèle dans *O. Sarga* 90, 6-7: **ΑΝΑΥ** ΕΠΩΘΩΤ Ι ΝΕΠΕΝΗΤΕ «regarde (= occupe-toi de) la clé en métal» (cf. peut-être aussi *O. Sarga* 100, 4).

1. Le mot signifie «la marche, le seuil». Les rapports de fouilles du monastère de Baoût mentionnent quelques seuils en bois ou en briques crues. Dans la salle 13, «le seuil est une poutre de bois sculptée de gros grains ronds» (cf. Maspero-Drioton, MIFAO 59, p. 27). On accède en fait à cette salle par un escalier, dont le seuil forme la dernière marche. Dans la salle 1, les archéologues ont découvert «un seuil de brique crue, formant marche des deux côtés mais surtout à l'intérieur, et protégé sur la face intérieure par une planchette de bois» (cf. Maspero-Drioton, MIFAO 59, p. 13).

1 εσκ[...] Peut-être peut-on comprendre εσκ[ητ (εβολ)] la marche «qui est construite» (à l'entrée) du *hilastèrion*.

2 ΠΙΛΑΣΤΗΡΙΟΝ Le terme grec ἡλιαστήριον désigne un endroit où l'on fait sécher les fruits ou fermenter le vin, cf. Förster, *WB*, p. 323; cf. aussi *CPR* IV, 34 et *P. Mich. Copt.* 7, 3 (lettre, VI^e siècle?; ce texte provient peut-être du monastère de Baouît, comme d'autres textes de la collection du Michigan). Un ostracon du monastère commence par ΦΙΛΑΣΤ (*O. Bawit IFAO* 46, 1). Il s'agit du lieu d'origine (ou éventuellement du lieu de destination) des salaisons de poissons évoquées dans le texte.

3 επεκ . . μα On peut découper le passage de deux manières: soit en découpant ε-πεκ «ton, ta» suivi d'un substantif; soit en découpant ε-πε (l'article) suivi d'un mot d'origine grecque qui commence par κ, une consonne puis . μα. Κτήμα «bien foncier» ou κτίσμα «construction, bâtiment» sont envisageables.

45. Quittance ou reçu? (pl. XII)

Le morceau de papyrus est de forme rectangulaire et de couleur brun clair. Il s'agit d'un fragment de nature documentaire, mais son contenu exact est difficile à déterminer. Il semble que le papyrus ait porté deux documents. Le premier se termine par la signature de ΒΙΚΤΩΡ, d'une autre main que le reste du texte. Un personnage du même nom a signé, seul ou avec Apollô, plusieurs reçus de taxe en grec qui proviennent du monastère d'apa Apollô (voir ci-dessous). Cependant, le nom n'est pas suffisamment particulier pour pouvoir assurer qu'il s'agit du même personnage et l'étude de la graphie est plutôt défavorable à cette hypothèse.

Le second texte, qui commence l. 2, évoque le formulaire d'une quittance. Il y a apparemment un lien entre les deux textes (cf. l. 2 ON, l. 4 ΝΟΥΩΤ: les parties ont été nommées et la date a été indiquée dans le premier texte et n'ont donc pas été répétées dans le second). La mention de σετιωζε (l'équivalent copte de l'aroure) pourrait indiquer qu'il s'agit d'une quittance de loyer pour un terrain agricole. Il pourrait aussi s'agir d'un reçu de taxe pour les impôts fonciers, qui aurait été écrit à la suite d'un reçu de taxe pour l'impôt personnel en grec (comme d'autres textes signés par un personnage du nom de Biktôr). Le caractère lacunaire du texte rend hélas cette interprétation assez incertaine.

P. Brux. inv. E. 8371 r.
l. 4,2 × h. 7,1 cm

Monastère d'apa Apollô (Baouît)
VIII^e siècle

Les six lignes d'écriture sont perpendiculaires aux fibres. La marge inférieure est la seule conservée. L'encre, de couleur noire, est assez effacée.

On distingue plusieurs mains. La première (l. 1) est bilinéaire, de grand format et assez peu expérimentée. La deuxième (l. 2-4) est plus cursive et

présente quelques ligatures. La troisième main (l. 5) est assez cursive et négligée. La quatrième (l. 5-6) est cursive et soignée.

Le papyrus a été découpé et le verso du coupon a été réutilisé, après avoir été tourné de 90° vers la gauche, pour un ordre de paiement (20).

	[--]	
	[	] . ΒΙΚΤΩΡ [
[(2 ^e m.)		]ΤΤΗΥΤΝ ΟΝ ΖΑ[
	[	] . ΤΙ ΝΣΕΤΙΩΞΕ [
	[	ΝΤΙΡ]ΟΜΠΕ ΝΟΥΩΤ ΤΡ[ΙΤΗΣ
5 [(3 ^e m.)		Τ]ΙΣΤΟΙ ^x † † (4 ^e m.) † ΑΝ[ΟΚ
	[ΠΩΗΡΕ ΜΠΜΑΚΑΡ]ΙΟΣ ΚΟΛΛΟΥ ^o ΤΙΣΤΟΙ ^x + [	

«... Biktôr... vous, à nouveau, ... cinq (?) *sétiôhês*... de cette même troisième année... je marque mon accord † Moi... le fils du défunt Kollouth(os), je marque mon accord...».

1 ΒΙΚΤΩΡ Biktôr, dont on voit le nom écrit en grands caractères, est peut-être le même personnage que celui qui est attesté dans *P. Duk.* inv. 498 v. (Gonis, *Two Poll-Tax Receipts*, p. 150-154, n° 1), *P. Louvre* E 27615 (Boud'hors, *Papyrus de Clédat*, p. 29-35, n° 1), *P. Lond.* V 1747 et 1748, *P. Yale* inv. 1843 et *SB XIV* 11332. Les photographies de ces textes permettent de voir que la signature est plus ou moins proche de celle du texte de Bruxelles, mais différente : la queue du ρ et du τ ne monte pas. Ce dernier élément ne joue pas en faveur de l'hypothèse que tous ces textes ont été écrits par le même personnage. Ces six documents sont des reçus de taxe de l'*andrismos* et proviennent du monastère de Baouît (peut-être, comme suggéré plus haut, la première partie de *P. Brux.* inv. E. 8371 est-elle un reçu de taxe pour l'*andrismos*?). Dans deux textes, Biktôr signe avec Apollô (*P. Louvre* E 27615 et *SB XIV* 11332); dans *P. Yale* inv. 1843, Mèna signe après lui. Dans les autres documents, il signe seul. La main de *SB XIV* 11332 (et dans une moindre mesure celle de *P. Louvre* E 27615) est différente; peut-être parce que c'est Apollô, le co-responsable, qui a écrit la signature, ou parce que c'est le scribe du document qui a noté la signature, ou bien parce que le Biktôr de ces deux textes est un personnage différent.

2 [...]ΤΤΗΥΤΝ ΟΝ Cette séquence évoque le formulaire des reçus de taxe ou des quittances (ΛΧΕΙ ΕΤΟΟΤ ΖΗΤΟΟ]ΤΤΗΥΤΝ ΟΥ ΑΙΧΙ ΑΙΠΛΗΡΟΥ ΝΤΟΟ]ΤΤΗΥΤΝ). L'espace disponible au début de la l. 2 ne permet pas, selon toute vraisemblance, de noter les noms des contribuables (qui sont au moins 2 puisque le pluriel est employé). Il est donc probable qu'ils sont déjà mentionnés dans le premier document (qui se termine par la signature de Biktôr l. 1). L'emploi de ΟΝ «de même, à nouveau» le confirme (cela indique que les personnes ont déjà été nommées).

2 ΖΑ [Il faut probablement comprendre ΖΑ «pour (l'impôt ou le loyer)».

3. τῖ νσῆτιωζε La *sétiôhé* est une mesure de surface apparemment équivalente à l'*aroure* grecque (cf. Crum, *Dict.*, p. 89b), soit un peu plus d'un quart d'hectare (2.756 m²). Il faut probablement interpréter la séquence τῖ comme la forme féminine du cardinal τιοϣ «cinq».

5 τῖϣτοῖϣ + La croix, d'une forme particulière, est ligaturée au χ.

46. Contrat de vente (pl. XII)

Le document est constitué de deux fragments jointifs. Le papyrus est de couleur brun clair et porte le texte d'un contrat de vente d'une maison ou d'un terrain. Seule une toute petite partie du contrat original est conservée. Les contrats de vente viagère de cellules du monastère de Baouît offrent un bon parallèle au texte présenté ici, p. ex. B.L. Ms. Or. 6203, daté de 833, l. 25-27: *νκερ πχοεις | εροχ μν δικαιον νιμ ετνστγ ρι ρραῖ ρι πεχτ | ριωδκ μν νκωηρε μν νεκκληρονομος* «et tu en seras le propriétaire, avec tous les droits afférents, jusqu'au sol, toi et tes enfants et tes héritiers» (MacCoull, *Bawit Contracts*, p. 142 et 144). Un autre contrat de vente du monastère a été publié par Boud'hors, *Papyrus de Clédat*, n° 1.

P. Brux. inv. E. 9444+9485 r. Monastère d'apa Apollô (Baouît)
l. 9,7 × h. 5,5 cm VIII^e siècle
+ l. 7 × h. 3,9 cm

Les deux lignes d'écriture sont perpendiculaires aux fibres. Le texte a été écrit *transversa charta*, c'est-à-dire après avoir tourné de 90° le papyrus, soit en écrivant sur une seule colonne dans la largeur du rouleau, et non pas en plusieurs colonnes dans sa longueur. Cette pratique est très courante dans les textes légaux de l'époque copte (cf. *P. KRU*). Une *kol-lèsis* est visible dans la partie supérieure gauche du papyrus. L'encre de couleur noire est bien conservée. La marge de gauche est la seule préservée. Les lignes sont très espacées (2 cm). L'écriture est quadrilinéaire et élégante et trahit la main d'un scribe professionnel. Elle présente plusieurs tracés très cursifs (κ, η) et de nombreuses ligatures.

Le papyrus a été découpé et le verso du coupon a été réutilisé pour un ordre de paiement (13).

[---]
ΔΙΚΑΙΟΝ ΝΙΜ ΕΥΦΟ[ΟΠ] . . []
ΝΕΚΩΗΡΕ ΜΝ ΝΕΚΚΛΗΡΟΝ[Ο]ΜΟΣ ΜΝ ΝΗΤΝΗΟΥ ΜΝΕ[ΣΩΚ]
[---]

«... tout droit qui appartient... tes enfants et tes héritiers et ceux qui viendront après toi...»

1 ΔΙΚΑΙΟΝ ΝΙΜ ΕΥΘΥΟΠ Le terme ΔΙΚΑΙΟΝ désigne le(s) droit(s) qui est (sont) attachés à une propriété, cf. Förster, *WB*, p. 192-195. Outre le rapprochement (cf. ci-dessus) avec les contrats de vente du IX^e siècle, on peut comparer l'expression à *P. Hermitage Copt.* 1, 10 (contrat de location d'une maison): ΔΙΚΑΙΟΝ ΝΙΜ ΕΤΑΝΖΗΚΕΙΘΑΙ ΕΠΙΜΕΡΟΣ ΝΗΙ «(l'entrée, la sortie et) tout droit qui appartient à cette partie de maison»; *P. Ryl. Copt.* 158, 23-24 (contrat de location d'un terrain): ΔΙΚΑΙΟΝ [ΝΙΜ] | ΕΤΑΝΖΗΚΕΙΘΑΙ ΕΝΙΒΟΟΜ ΜΝ ΝΙΕΙΩΣΕ «tout droit qui appartient à ces vignobles et à ces champs»; on trouve une formule identique dans *P. Ryl. Copt.* 172, 6. La forme ΕΥΘΥΟΠ signifie «qui est», probablement ici dans le sens «qui appartient à», cf. *P. KRU* 68: ΖΝΩ ΝΙΜ ΕΥΘΥΟΠ ΝΑΙ «toute chose qui m'appartient».

2 ΝΕΚΩΗΡΕ ΜΝ ΝΕΚΚΛΗΡΟΝ[Ο]ΜΟC La formule est assez courante dans les contrats de vente, cf. p. ex. *P. KRU* 40 (= *P. Pisentius* 83, 25-26) ΕΚΟ ΜΠΧΟΕΙC ΧΙΝ ΤΕΝΟΥ ΦΑ ΕΝΕΖ | ΖΙΩΦΚ ΜΝ ΝΕΚΩΗΡΕ ΜΝ ΝΕΚΚΛΗΡΟ(ΝΟΜΟ)C «sois-en maître, à partir de maintenant et pour toujours, toi, et tes enfants et tes héritiers»; cf. aussi *CPR* IV 26, 23-24 (= *P. KRU* 22).

2 ΜΝ ΝΗΤΝΗΟΥ ΜΝΕ[CΩΚ Il faut lire ΜΝ ΝΕΤΝΗΥ ΜΝΝCΩΚ «ceux qui viendront après toi». La confusion entre ε et η est habituelle (cf. *P. Bal.*, p. 70-71); de même les graphies γ et ογ sont interchangeable (cf. p. ex. *O. Crum* 311; *P. Bal.* p. 88-89). La substitution d'un ε pour un η est usuelle également (cf. p. ex. *O. Vind. Copt.* 206, 5: ΜΝΕCΩC pour ΜΝΝCΩC; *P. Bal.*, p. 111). – L'expression est très courante dans les contrats de vente, cf. p. ex. *P. KRU* 12; 14; 18.

47. Fragment documentaire (pl. XII)

Le morceau de papyrus est mal conservé. La nature du document ne peut être déterminée. L'intérêt de ce fragment réside dans la mention du toponyme Titkooh à la première ligne. D'autres fragments assez similaires sont conservés dans la collection (*P. Brux.* inv. E. 9568); mais aucun raccord n'a pu être effectué.

P. Brux. inv. E. 9568e

Monastère d'apa Apollô (Baouît)

l. 3,5 × h. 4,8 cm

VII^e-VIII^e siècles

Les quatre lignes d'écriture sont perpendiculaires aux fibres. La marge supérieure est conservée. L'encre, de couleur noire, est bien conservée, quoique effacée par endroits.

L'écriture est quadrilinéaire, cursive et présente quelques ligatures.

Le verso est vierge.

[	ΠΤ]ΡΟΥ ΤΙΤΚΟΟZ[Ε	]
[	]ΑΤΡΕ[	]
[	] . ΕΠCΗΤ Ε[	]
[	]ΕΠΧΟΕΙC Ε . [	]

«...la montagne de Titkooh... aux pieds de... le seigneur...»

1 ΤΙΤΚΟΟΞ Le toponyme Titkooh (ou Titkoohé) est souvent en relation avec le monastère d'apa Apollô de Baouît, cf. ci-dessus, l'introduction sur Baouît, 3.2. Le terme apparaît souvent en copte dans l'expression ΠΤΟΟΥ ΝΤΙΤΚΟΟΞ «la montagne de Titkooh», cf. p. ex. *P. Mon. Apollo* I 33, 1-2 ΠΜΟΝΟΧΟΣ Ι [ΜΠΤΟΠΟΣ ΝΑ]ΠΑ ΑΠΟΛΛΩ [Ξ]Μ ΠΤΟΟΥ ΝΤΙΤΚΟΟΞ «le moine du lieu d'apa Apollô dans la montagne de Titkooh»; et aussi *P. Mon. Apollo* I 1, 2; 43, 2; 61, 2-3 (?).

2]ΑΤΡΕ[On peut penser au nom propre ΖΑΤΡΕ ou à un toponyme (ΜΑ ΝΖΑΤΡΕ ou ΠΑΤΡΕΜΩΝ).

3 ΕΠCΗΤ On trouve une formule comparable dans *P. Lond. Copt.* 1126 et 1128 (suivi de ΖΑ Τ-).



CHAPITRE 7

Fragments de provenance incertaine (48-54)

Je joins ici l'édition de quelques fragments de papyrus coptes du lot Demulling dont la provenance ne peut être assurée. La présence au sein de la collection de nombreux textes du monastère de Baouît ne peut, en l'absence d'autre indice, être un critère suffisant. Il est donc seulement *possible* que ces textes viennent du monastère.



48. Ordre du supérieur? (pl. XII)

Le morceau de papyrus, de couleur beige, est très endommagé. Seule une petite partie du texte est conservée.

Si l'interprétation se révélait exacte, le papyrus fournirait une attestation supplémentaire au corpus des ordres à *incipit* ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤΣΖΑΙ.

P. Brux. inv. E. 9482
l. 4,2 × h. 4,1 cm

Monastère d'apa Apollô (Baouît)?
VII^e-VIII^e siècles

Les trois lignes d'écriture sont perpendiculaires aux fibres. Les marges de droite et du bas ne sont pas conservées.

Au verso deux lignes sont visibles, mais très abîmées. Les marges de droite et du bas ne sont pas conservées.

† ΠΕΝΕ[ΙΩΤ ΠΕΤΣΖΑΙ ΝΠΥΩΗΡΕ ?	]
ΝΠ . [	]
ΟC Ν . [	]
. . . . [	]

v. . . []
 ⲭϵ []

«C'est le Père qui écrit à son fils (?)...».

1 ⲡⲉⲛⲉⲓⲱⲧ La restitution, qui fonde l'identification de ce texte, se base sur la rareté de la séquence ⲡⲉⲛ au début d'un document. Outre les documents à *incipit* ⲡⲉⲛⲉⲓⲱⲧ ⲡⲉⲧϭⲁⲓ, je n'ai trouvé que deux attestations de la séquence ⲡⲉⲛ au début d'un texte documentaire copte: la lettre *O. Crum VC 45*, 1 ⲧⲡⲉⲛⲱⲗⲗⲗ «† Notre prière» et le compte *P. Vindob. K 1993* ⲡⲉⲛⲧⲁⲩⲩⲛⲁⲓⲥⲧⲉ «ce qu'ils ont présenté» (Hasitzka, Das Schaf). Les quelques séquences du texte de Bruxelles ne permettent pas d'y voir un compte. Il est donc possible de voir dans ce document un ordre à *incipit* ⲡⲉⲛⲉⲓⲱⲧ ⲡⲉⲧϭⲁⲓ.

49. Compte de vin? (pl. XII)

Morceau de papyrus de forme rectangulaire et de couleur beige clair. L'état de conservation du fragment est médiocre.

Le papyrus porte le texte d'un compte de distribution de vin ou d'une autre denrée pour des travailleurs qui ont récolté du lin.

P. Brux. inv. E. 9397a Monastère d'apa Apollô (Baouît)?
 l. 10,2 × h. 3,5 cm VII^e-VIII^e siècles

Les quatre lignes d'écriture sont perpendiculaires aux fibres. Les lignes 3 et 4 sont réparties en deux colonnes. L'encre de couleur noire est assez effacée. Seule la marge supérieure est conservée.

L'écriture est cursive et présente peu de ligatures. Le contraste entre la partie copte (l. 1) et la partie grecque (l. 2-4) est marqué.

Quelques traces d'encre fortement effacées sont encore visibles sur le verso. Il est probable que le papyrus a été lavé et réutilisé pour le compte de vin.

[] ⲫⲗⲗⲉ ⲙⲁⲁⲉ ⲛⲡⲱⲟⲣⲛ ⲛϭⲟⲛ
 [[κόλ(λα)^θ(ον) // α]]
 [] . κόλ(λα)^θ(ον) // α
 [] . κόλ(λα)^θ(ον) // α

«... récolter le lin la première fois

kollathon: 1

... *kollathon*: 1

... *kollathon*: 1».

1 ⲫⲗⲗⲉ Le verbe ⲱⲱⲗⲉ signifie «récolter, cueillir» (spécialement du lin, cf. *Crum, Dict.*, p. 667b). On aurait ici la forme prénominale ⲱⲗⲗⲉ- (normalement ⲱⲗⲗ-).

1 ΜΑΖΕ Sur les récoltes de lin, cf. p. ex. *P. Ryl. Copt.* 160. Sur le travail du lin à Baouît, cf. *BKU* III 508 (= 22).

1 ΝΠΘΡΠ ΝΣΟΠ Le sens de l'expression dans le contexte n'est pas clair. Il s'agit peut-être de la première récolte annuelle.

2 κόλ(λα)⁰(ον) // α Cette séquence a apparemment été volontairement effacée, peut-être parce que le scribe n'avait pas correctement aligné la quantité de vin avec la désignation du bénéficiaire (dont la trace apparaît l. 3). – La mesure *kollathon* peut être utilisée pour diverses denrées: le vin, les salaisons, les fromages... (cf. Kruit et Worp, *Geographical Jar Names*, p. 138).

50. Liste de noms (pl. XII)

Le fragment de papyrus est de couleur brun clair. Le texte est très mutilé. Il s'agit apparemment d'une liste de noms.

L'appartenance de ce document au lot Demulling et le fait qu'il soit écrit en copte permettent de suggérer qu'il provient du monastère de Baouît.

P. Brux. inv. E. 9484

l. 10,5 × h. 7 cm

Monastère d'apa Apollô (Baouît)?

VII^e siècle

Les sept lignes d'écriture sont perpendiculaires aux fibres. L'encre de couleur noire est bien conservée. La marge de gauche est la seule conservée. L'écriture est bilinéaire et expérimentée. Elle présente quelques ligatures.

Des traces illisibles de deux lignes sont visibles au verso. Il s'agit peut-être des restes d'un compte (l. 1 . . ; l. 2 . . 8).

[---]
[] Δ[]
[ΦΙ]Ϯ ΠΑ . . []
ΘΕΟΔΩΡΕ ΖΗ[]
ΠΑΙΔΕ⁰ [. .] . []
5 ΠΑΥΛΕ []
ΦΙϮ Μ[]
[---]

«...»

Phib...

Théodôré Zè...

le diacre...

Paulé...

Phib...

...»

3 ζΗ[Il s'agit probablement d'un nom propre (p. ex. ΖΗΘ, ΖΗΝΟΚΙΟΣ, ΖΗΝΩΝ ou ΖΗΚΙΗΛ).

51. Contrat de prêt (pl. XII)

Le papyrus est constitué de deux fragments rectangulaires, initialement collés ensemble, mais en fait non jointifs¹. Le papyrus est de couleur brun foncé rougeâtre; l'état de conservation est bon. Le papyrus a conservé la fin d'un contrat de prêt. La provenance du texte n'est pas assurée. Sa présence au sein du lot Demulling permet de proposer qu'il vient de Baouît.

P. Brux. inv. E. 9539 Monastère d'apa Apollô (Baouît)?
l. 7 + 3,1 + 4,7 × h. 5,8 cm VII^e siècle

Les quatre lignes d'écriture, perpendiculaires aux fibres, sont bien conservées. L'encre, de couleur noire, est bien visible. Seule la marge inférieure est conservée. L'écriture est bilinéaire et négligée et présente quelques ligatures.

Le verso est vierge.

[---]
[] . [± 7] . []
[ζΜ ΠΟΥ]ΩΦ ΜΠΝΟΥΤΕ [+Ο ΝΖΕΤΟΙΜΟΣ] ΤΑΤΑΑΥ ΑΝΟ . []
[ΝΑΤΑΑΥ Ν]ΑΜΦΟΒΟΛΕΙ[Α] Σ ΑΧΕ ΑΝΟΚ . []
[+Ο Μ]ΜΝΤΡΕ ΑΝΟΚ [] ΑΗΝ ΠΡΕΨ'ΩΦ Α . []

«... par la volonté de Dieu, je suis prêt à te les rendre.... sans contestation... Moi... je suis témoin. Moi... le lecteur....»

2 ΤΑΤΑΑΥ ΑΝΟ . La formule usuelle est ΤΑΤΑΑΥ ΝΑΚ/ΝΗΤΝ «et je te/ vous les rendrai». Je ne vois pas comment interpréter ΑΝΟ . [.

3 Ν]ΑΜΦΟΒΟΛΕΙ[Α Cette graphie du mot ἀμφιβολία n'est pas attestée, mais il en existe de nombreuses autres similaires, comme αμφεφορία, αμφοικορία, αμφοβολία ou αμφογβογλία, cf. Förster, *WB*, p. 41-43. La formule usuelle est ΝΑΤΖΑΠ ΝΑΤΝΟΜΟΣ ΝΑΤΑΑΥ ΝΑΜΦΙΒΟΛΙΑ «sans jugement, sans loi, sans aucune contestation».

3 Σ ΑΧΕ Il faut probablement restituer ΝΑΤΑΑΥ Ν]ΩΑΧΕ «sans aucune discussion», cf. *O. Crum* 165 (ΝΝΑΤΑΑΥΕ ΝΩΑΧΕ), *CPR* IV 99 (ΙΑΑΥ ΝΩΑΧΕ ΕΨΝ ΤΙΣΟΜΟΛΟΓΕΙΑ) ou *O. Crum* *ST* 97 (ΝΑΤΑΑΥΕ ΝΩΑΧΕ ΝΑΜΦΥΒΟΛΙΑ), *SB Kopt.* I 24 (ΑΧΝ ΑΑΥ ΝΖΩΒ ΝΩΑΧΕ), *SB Kopt.* I 25 (ΑΧΝ ΑΑΥ ΝΩΗΧΕ ΝΑΝΤΥΛΟΓΙΑ), *SB Kopt.* I 28 (ΕΧΝ ΑΑΥ

¹ Sur la planche le papyrus est présenté en trois fragments, les deux morceaux de droite sont en fait jointifs. Je les considère donc comme un seul fragment.

ΝΦΑΧΕ), *SB Kopt.* I 46 (ΝΦΟΥΛΛΥΕ ΝΦΑΧΕ ΝΑΝΤΟΛΟΓΙΑ), *P. KRU* 64 (ΝΑΤΛΑΛΥ ΝΦΑΧΕ ΝΝΑΦΙΒΟΛΕΙΑ).

3 ΑΝΟΚ . [Il doit s'agir de la «signature» du débiteur (ΑΝΟΚ ... ΣΤΟΙΧΕ «Moi, ..., je marque mon accord»).

4]ΛΗΝ Le mot qui se termine par ΛΗΝ est un nom propre, p. ex. ΠΛΗΝ (*P. Lond. Copt.* 1214). Ce personnage est qualifié de ΠΡΕΦΩΦ «le lecteur». Il peut s'agir du scribe du document (cf. note suivante).

4 Α . [Il faut restituer p. ex. ΑΥ[ΚΟΡΩΤ ΑΙCΖΑΙ ΖΑΡΟΟΥ ΧΕ ΝCΟΥΝΟΙ ΕCΖΑΙ ΑΝ +] «ils me l'ont demandé et j'ai écrit pour eux car ils ne savent pas écrire», cf. *P. Mon. Apollo* I 33, 6, ου ΑΥ[ΑΙΤΕΙ ΜΜΟΙ ΑΙCΖΑΙ ΖΑΡΟΟΥ ΧΕ ΝCΗΝΟΙ ΕCΖΑΙ ΑΝ «il me l'a demandé et j'ai écrit pour lui car il ne sait pas écrire».

52. Contrat de prêt d'argent (pl. XIII)

Le morceau de papyrus est de forme rectangulaire et de couleur jaune très clair. L'état de conservation est bon. Le fragment porte le texte d'un contrat de prêt de trois sous. La provenance du texte n'est pas assurée. Linguistiquement, on trouve plusieurs éléments qui divergent du sahidique. La forme ΧΕΡΙΑ pour ΧΡΕΙΑ par exemple est attestée dans des documents écrits en fayoumique (voir les commentaires en notes). Cet argument n'est pas suffisant cependant pour exclure que le papyrus provienne de Baouît, ce que suggère la présence de ce texte au sein du lot Demulling. En effet, un autre contrat de prêt du monastère présente des variations linguistiques comparables (*P. Mon. Apollo* I 42).

P. Brux. inv. E. 8378
l. 8 × h. 6,3 cm

Monastère d'apa Apollô (Baouît)?
VIII^e siècle

Les cinq lignes d'écriture, perpendiculaires aux fibres, sont assez bien conservées; l'encre, de couleur noire, est bien visible. Seule la marge supérieure est conservée. L'écriture est quadrilinéaire et assez irrégulière.

Le verso est vierge.

[] ΡΚΟΛΕ ΜΝ ΠΑΜΗΪ ΜΝ . []
[] ΕΝCΑΖΪ ΝΑΠΑ ΟΥΝΟΥΒΕΡ[]
[] ΑΝΕ]Ρ ΧΕΡΙΑ ΝΦΟΜΕΤ ΝΖΟ[ΛΟΚ ?]
[] ΝΤ]ΕΙΡΟΜΠΕ ΤΑΪ ΤΡΪΤΗΣ ΙΝΔ/[]
5 [] []

«...rkolé et Pamèi et ... écrivons à l'apa Ounober... nous avons besoin de trois sous... cette année, qui est la troisième de l'indiction...».

1 ϣρκολε Il s'agit probablement d'un nom propre. On peut penser à une forme du nom bien attesté Merkouré. La confusion entre λ et ϣ est très fréquente en fayoumique. Or, les graphies assez particulières de ce texte semblent teintées de fayoumismes.

1 ΠΑΜΗΪ Il s'agit probablement d'un nom propre, non encore attesté. Il semblerait qu'il soit formé à partir du pronom possessif ΠΑ «mon» et du mot fayoumique ΜΗΙ (sah. मे) «amour». Le nom ΠΑΜΕ est attesté dans *BKU* I 65; ΠΑΜΕΙ se trouve une fois dans *P. Lond. Copt.* I 1180.

2 CA21 La forme CA21 du verbe C2A1 «écrire» est attestée (cf. p. ex. *O. Crum* 294; voir aussi *Crum, Dict.*, p. 381 b et *P. Bal.* p. 150).

2 ἀπα οὐνογενε La forme οὐνογενε du nom Onnophrios n'est pas attestée, mais οὐνογενε l'est (cf. p. ex. *P. Mon. Apollo* I 19). La lecture du n est difficile.

3 ἀνεῖρ χρεία Le mot χρεία est parfois écrit ainsi en fayoumique, cf. p. ex. *BKU* III 452, mais aussi en sahidique: *BKU* III 457 (cf. Förster, *WB*, p. 878-880). Cette séquence s'inscrit dans un formulaire bien connu, du type ἀνερ χρεία ἀιχι ντοοτκ «j'ai eu besoin et j'ai reçu de toi» (cf. *P. Mon. Apollo* I 34).

53. Lettre (pl. XIII)

Le papyrus est de couleur beige clair. Il porte la fin d'une lettre, intéressante en raison de la formule de salutation finale qui est particulièrement rare, puisqu'elle est attestée dans un seul autre texte (provenant de Moyenne-Égypte). La présence de ce texte dans le lot Demulling permet de proposer qu'il provient de Baouît.

P. Brux. inv. E. 9395

1. $15,3 \times \text{h. } 5,6 \text{ cm}$

Monastère d'apa Apollô (Baouît)?

VIII^e siècle

Les trois lignes d'écriture sont perpendiculaires aux fibres. Les marges gauche et inférieure sont conservées. L'écriture est bilinéaire et cursive. Les ligatures sont nombreuses.

Le verso est vierge.

[- - -]

ΤΝΑΙΤΙ ΔΕ ΝΜΦΤΝ ΕΤΡ[

ΝΤΕ ΠΧΘΕΙC ΟΙΚΟΝΟΜΕΙ ΝΜ . [

BOHΘΙΑ ΝΤΕΤΡΙΑC ΕΤΟΥΛΑΒ +

1

OYXAI 2N T-]

«... nous vous demandons d'autre part de... puisse Dieu adminis-
ter... salut dans l'aide de la sainte Trinité †».

2 οΙΚΟΝΟΜΕΙ Le mot apparaît usuellement dans des contrats coptes, notamment de vente, mais pas dans les lettres (cf. Förster, *WB*, p. 562-563).

3 ΟΥΧΑΙ ΖΝ Τ]ΚΟΗΘΙΑ ΝΤΕΤΡΙΑΣ ΕΤΟΥΛΛΒ La formule est originale; on en trouve une seule autre attestation, à ma connaissance, dans une lettre copte du VI^e siècle provenant d'Antinoé: ΟΥΧΑΙ ΖΝ ΤΚΟΗΘΕΙΑ ΝΤΕΤΡΙΑΣ ΕΤΟΥΛΛΒ (Barns, *Two Coptic Letters*, n° 1, l. 10). On retrouve le plus souvent: ΟΥΧΑΙ ΖΝ ΤΕΟΜ ΝΤΕΤΡΙΑΣ ΕΤΟΥΛΛΒ +. Cf. aussi Biedenkopf-Ziehner, *Briefformular*, p. 106 g («Diese Formel ist mir nur von einem Brief aus Antinooupolis bekannt, der in das 6. Jh. datiert ist». Il s'agit du texte édité par J. Barns).

54. Fragment documentaire (pl. XIII)

Le morceau de papyrus est de couleur brun clair. Le texte est trop mutilé pour que l'on puisse en définir le contenu (compte ou lettre?); son intérêt réside dans les deux toponymes que l'on y lit. La provenance du document est incertaine; son appartenance au lot Demulling suggère que le texte provient de Baouît.

P. Brux. inv. E. 9538a

Monastère d'apa Apollô (Baouît)?

l. 4,7 × h. 2,8 cm

VIII^e siècle

Les trois lignes d'écriture sont perpendiculaires aux fibres. L'encre de couleur noire est assez effacée. Aucune marge n'est conservée.

L'écriture est cursive.

On distingue au verso quelques traces, apparemment en grec. On lit: [...] . δ δεσ [...] . Il pourrait s'agir d'une adresse ou d'un résumé en grec du texte copte du recto. On pourrait imaginer de restituer δεσ[π(ότης)]. Une lecture ΤΑΛΛ «donne» (cf. *P. Camb. UL Michael* 815/2 v., cf. Clackson, *Reconstructing the Archives*) ne semble pas possible.

[---]
[] . ΝΕΡΩΜ ΛΘΡ[ΙΒΕ]
[] ΝΕΡΩΜ ΨΟΒΤ[]
[] . []
[---]

«... les hommes d'Athribis... les hommes de Psobtis...»

1 ΛΘΡ[ΙΒΕ] Athribis est le nom d'une ville du Delta oriental et d'une localité de Haute-Égypte (près de Sohag). Des liens sont attestés entre un lieu de ce nom et le monastère de Baouît: une inscription du monastère mentionne un pèlerin originaire de cette localité, cf. *I. Baouît* 21, 452 (MIFAO 59, p. 132-133), 18-19: ΑΡΙ ΠΜΕΕΥΕ ΜΠΠΑΠΛΑ ΓΕΡΓΕ ΠΑ ΤΕΚΚΛΗΣΙΑ ΠΡΜ ΛΘΡΗΒΕ «souviens-toi de papa Gergé, celui de l'église, l'homme d'Athrèbé». Par ailleurs, on lit dans *BKU* III 337, 3 (qui provient peut-être du monastère de Baouît, comme d'autres papyrus de Berlin): ΕΩΠΤΕ ΑΝ ΛΘΡΥΓΕ «s'il se trouve à Athrufé». Il n'est pas possible de déterminer dans ces textes de quelle Athribis il est question.

2 ψ·οκτ[...] De nombreux toponymes égyptiens de Basse et de Moyenne-Égypte portent le nom de Ψῶβθις ou un nom composé sur ce terme, comme p. ex. Ψῶβθονπιλᾱλις (cf. Drew-Bear, *Le nome hermopolite*, p. 331-332). Il n'est pas possible de déterminer où il faut situer le Psobthis de ce texte. La mention d'Athribis l. 1 pourrait inciter à le localiser dans le Delta. Mais il faut noter que le toponyme Psobthis est attesté comme domaine producteur de blé dans un ordre de transport à *incipit* ⲱⲓⲛⲉ ⲛⲉⲁ du monastère de Baouît (*O. Bawit* 67, 4) et dans une lettre du même monastère (*O. Bawit* 82, 3); dans ces deux textes, il serait plus adéquat de situer le toponyme dans le nome hermopolite. De même dans *P. Hermitage Copt.* 12 qui cite le village de Psobthis et qui provient probablement aussi du monastère de Baouît, une provenance hermopolitaine est préférable (cf. la mention de Thôné, l. 2).



CHAPITRE 8

Protocoles (55-60)

Le lot Demulling contient six fragments de protocoles des époques byzantine (55) et arabe (56-60), qui ont été réutilisés au sein du monastère de Baouît.

À partir de l'époque byzantine, les rouleaux de papyrus sont parfois pourvus d'un «timbre», écrit ou peint, sur la première feuille. Cette première «page» se nomme en grec πρωτόκολλον. Le mot désigne aussi le «timbre» qui est apposé à cet endroit.

Les premiers protocoles datent du début du V^e siècle. La pratique¹ sera reprise par les Arabes et perdurera au moins jusqu'au X^e siècle. Au cours de cette longue période de temps, la forme et le contenu des protocoles va fortement évoluer. On peut proposer le classement suivant, en s'inspirant de Diethart-Feissel-Gascou, Les *prôtokolla* des papyrus byzantins :

- protocoles byzantins (début du V^e-milieu du VI^e siècle) ;
- protocoles «byzantins» tardifs (fin du VI^e-fin du VII^e siècle) ;
- protocoles bilingues grec-arabe et arabe-grec (fin du VII^e-début du VIII^e siècle) ;
- protocoles arabes (début du VIII^e-X^e siècle).

Le nombre de protocoles est très important : près de 500 exemplaires sont publiés². Les plus nombreux sont ceux de l'époque

¹ Il faut remarquer que la valeur juridique du protocole n'est pas claire. Peut-être sert-il à authentifier le rouleau ou à en signaler certaines qualités (de fabrication, notamment), cf. DIETHART-FEISSEL-GASCOU, Les *prôtokolla* des papyrus byzantins, p. 37.

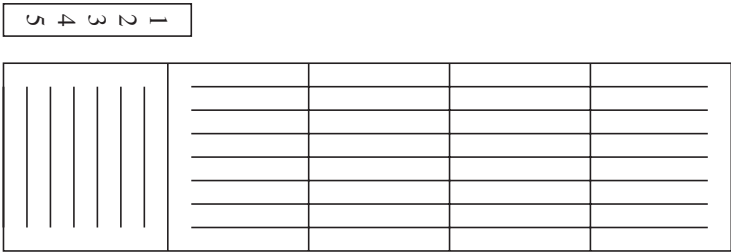
² Cf. ma communication au XXIV^e congrès de Papyrologie (Helsinki, 2004).

arabe³ (156 protocoles bilingues grec-arabe et 281 protocoles arabes). Les protocoles byzantins tardifs et byzantins sont peu fréquents (respectivement 37 et 19 exemplaires).

55. Fragments de protocole «byzantin tardif» (pl. XIII)

Les trois morceaux de papyrus sont de couleur beige-clair. Les trois fragments appartiennent apparemment à un même protocole «byzantin tardif» à cinq lignes. Deux des fragments (a et b) sont jointifs. Le fragment c, en l'état actuel, ne se raccroche pas aisément aux deux autres fragments : les lignes d'écriture ne se correspondent pas exactement. Il s'agit pourtant indéniablement d'une partie du même protocole, comme le montre également le verso, réutilisé pour une lettre et une invocation chrétienne. Un petit espace blanc est visible sur le fragment c. Il semble que le papyrus était légèrement plié à cet endroit lorsque le texte a été écrit ou peint, ce qui a laissé vierge le papyrus sur 0,4 cm environ. On peut calculer approximativement la place du fragment c, grâce au verso. L'invocation chrétienne qu'on y lit permet de déterminer l'ampleur de la lacune (10 cm environ). Les nombreuses incertitudes quant à la lecture et à l'interprétation du texte n'autorisent pas à proposer de traduction. L'édition et les restitutions se basent sur l'interprétation de *P. Cair. Masp.* II 67151 proposée dans Diethart-Gascou-Feissel, *Les prôtokolla* des papyrus byzantins.

Le fragment (a) pose un problème qui touche à la codicologie. Dans le haut du fragment a, les fibres sont perpendiculaires à l'écriture (sur la hauteur de la première ligne du texte). Or, le protocole est toujours écrit parallèlement aux fibres. La seule explication que j'aie trouvée consiste à imaginer que le protocole a été écrit à l'envers (cf. fig. ; les chiffres 1 à 5 indiquent le début des lignes).



³ Il faut noter que l'usage des protocoles «byzantins tardifs» a survécu quelque temps après l'invasion arabe.

P. Brux. inv. E. 8181+9415 r. Origine inconnue (prov. Baouît?)
Fr. a+b (l. 8,5 × h. 13,9 cm); Fin du VI^e-début du VII^e siècle
fr. c (l. 5,3 × h. 9,4 cm)

Les trois fragments appartiennent au *prôtokollon*. Les lignes d'écriture sont parallèles aux fibres (sauf la première ligne, cf. *supra*). Le texte est incomplet. L'encre de couleur brune est fortement effacée sur deux des fragments, mieux conservée sur le troisième. Seule la marge de gauche est conservée. L'écriture consiste en une succession de grands traits verticaux peints au pinceau, où parfois se reconnaissent quelques lettres. Il s'agit de l'écriture usuelle pour les protocoles de cette époque.

Le texte a été réutilisé au verso pour une lettre (37) ainsi qu'une invocation chrétienne (43). L'adresse a été notée, comme il est habituel, au verso de la lettre, c'est-à-dire sur le protocole.

φλ II κ II [δοξ III κομ III ()]
κα III [τρικ() δια I η IIII ()]
δ() δ III [ρ III θε IIII] δοξ[o()]
στρα . III [IIII κ IIII]IIII[I]
5 καIIII [IIIII ν() ινθλ]

56. Fragment de protocole bilingue grec-arabe (pl. XIV)

Le morceau de papyrus, relativement bien conservé, est de couleur brun foncé. Il porte le début d'un protocole bilingue grec-arabe. On reconnaît les restes d'écriture perpendiculaire avant les deux lignes en grec, ainsi que le début de celles-ci. Le formulaire est clairement grec-arabe (II), il peut s'agir d'une des variantes mises en évidence dans *CPR* III (A2aa, A2aβ, A2b, A3b, A3c, A4, A5, A6, B1, B2a, B2b, C2).

P. Brux. inv. E. 9451 r. Origine inconnue (prov. Baouît)
l. 11,2 × h. 9,4 cm Début du VIII^e siècle

Il s'agit d'un fragment de *prôtokollon*. Les cinq lignes d'écriture sont parallèles aux fibres. L'encre brune, peinte avec un pinceau, est très effacée. Le texte a pratiquement disparu à plusieurs endroits. La marge de droite et la marge inférieure ne sont pas conservées. L'écriture est bilingue, régulière et soignée. Les lettres de grand format sont tracées au moyen d'un pinceau.

Le protocole a été découpé pour être réutilisé. Le texte secondaire est un ordre de paiement bilingue grec-copte (19).

ΦIIIIIB Ἐν ὁ[νόματι τοῦ Θεοῦ τοῦ
ἐλε[ήμονος καὶ φιλανθρώπου]
]

[بسم الله الرحمن الرحيم]

	[C IIIIIIIII]	ο]υκ ἔσ[τι Θεὸς εἰ μὴ Θεὸς μόνος	C IIIII	]
5	[	Μααμὲτ ἀπόστολος Θεοῦ		]
	[	— — —		]

«(traits verticaux) ^{grec} Au nom de Dieu le Miséricordieux et le Bienveillant (traits verticaux). ^{arabe} Au nom de Dieu le Miséricordieux et le Bienveillant. (traits verticaux) ^{grec} Il n'y a de Dieu que Dieu l'Unique. Mahomet est l'apôtre de Dieu (traits verticaux)...»

57. Fragment de protocole bilingue grec-arabe (pl. XIV)

Le morceau de papyrus est de forme rectangulaire et de couleur brune. Le texte appartient à un protocole bilingue grec-arabe (on peut lire la partie droite des trois premières lignes). Le formulaire est clairement grec-arabe (II); il peut s'agir d'une des variantes suivantes: A2aa, A2ab, A2b, A3b, A3c, A4, A5, A6, A7, A8, B1, B2a, B2b, B3, C2 (cf. *CPR* III). L'intérêt principal de ce fragment de papyrus est son état de conservation. En effet, les lettres du protocole apparaissent «en creux», dans les espaces détruits par l'encre. Quelques traces d'encre sont encore visibles autour des trous et forment le contours des lettres. Il existe deux types d'encre à l'époque arabe: l'encre de couleur noire, fabriquée à partir de suie, et les encres métalliques, de couleur brun-noir (cf. Grohmann, *From the World*, p. 67-68; Green, *Private Archive*, p. 115-117; Cockle, *Restoring and Conserving*, p. 150). Les encres métalliques (à base de noix de galle) sont acides; elles présentent l'avantage d'imprégner durablement le support et de bien résister à l'eau; elles sont surtout utilisées sur parchemin. Plusieurs protocoles bilingues grec-arabe sont écrits avec de l'encre métallique, ce qui permet de garantir que le texte du protocole ne pourra être falsifié ou effacé. Les ingrédients de l'encre de *P. Brux.* inv. E. 8179 n'ont visiblement pas été correctement dosés. Un traité arabe du XIII^e siècle (*al-Azhar fi 'amal al-ahbar* du marocain al-Mar-rakushi) met d'ailleurs en garde contre un surdosage en vitriol: «It burns paper because of its high vitriol content, and eats away at the areas which have been written on, cutting right through the paper» (cf. Chabbouh, *Two New Sources on the Art of Mixing Ink*, p. 69). L'effet de la dégradation du papyrus ne fut pas immé-



diat puisque le texte a été réutilisé avant que le processus chimique ne fût achevé (cf. pl. LXVI)⁴.

P. Brux. inv. E. 8179 r.
l. 9,8 × h. 7,9 cm

Origine inconnue (prov. Baouît)
Début du VIII^e siècle

Il s'agit d'un fragment de *prôtokollon*. Les trois lignes d'écriture, parallèles aux fibres, sont mal conservées. L'encre, de couleur noire, a rongé le papyrus (cf. ci-dessus). La marge supérieure est la seule conservée. Il est difficile de caractériser l'écriture en raison de l'état de conservation du texte. Elle est manifestement bilinéaire, de grand format et tracée au moyen d'un pinceau.

Le papyrus a été découpé et réutilisé. Le texte secondaire est un ordre de l'économe du monastère de Baouît (44).

[Φ ||||| Εὐνὸνόματι τοῦ Θε]οῦ τοῦ |||||
[ἐλεήμονος καὶ φι]λαγῥώπ(ου)
[بسم الله الرحمن الرحيم
[— — —]

«(traits verticaux) ^{grec} Au nom de Dieu le Miséricordieux et le Bienveillant (traits verticaux). ^{arabe} Au nom de Dieu le Miséricordieux et le Bienveillant. (traits verticaux)...»

58. Fragment de protocole bilingue grec-arabe (pl. XIV)

Le morceau de papyrus est de forme rectangulaire et de couleur brun orangé clair. Il porte un fragment d'un protocole bilingue grec-arabe. La première ligne semble commencer par un ovale avec un η à l'intérieur, suivi de 4 traits verticaux (pour le cercle avec η, cf. Grohmann et Khoury, *Chrestomathie de papyrologie arabe* 1, 4-5 et 3, 5-6). On lit ensuite Μααμέ[τ].

P. Brux. inv. E. 9419 r.
l. 12 × h. 3,8 cm

Origine inconnue (prov. Baouît)
Début du VIII^e siècle

⁴ A. Grohmann proposait une autre explication de la disparition de l'écriture de certains protocoles. Les destructions seraient dues à des vers, qui auraient mangé l'encre en raison de sa teneur en éléments nutritifs: «Sie (*i. e.* l'encre) muß gelegentlich auch einen Nährstoff, vielleicht Zucker, enthalten haben, da auf einigen Protokollen gerade die braunen Schriftzüge stark vom Wurm zerfressen sind» (cf. *CPR* III p. 65). L'examen des traces de destruction ne plaide pas en faveur de cette explication.

Il s'agit d'un fragment de *prôtokollon*. Les deux lignes d'écriture, parallèles aux fibres, sont assez mal préservées. Seule la marge de gauche est conservée. L'encre, de couleur brune, a fortement pâli. L'écriture est bilinéaire et régulière. Les lettres, de grand format, sont tracées au moyen d'un pinceau.

Le protocole a été découpé et le verso a été réutilisé. Le texte secondaire est un ordre de paiement de vin (9).

5 [C IIII]IIII [οὐκ ἔστι Θεὸς εἰ μὴ Θεὸς μόνος C IIII]
 [Μααμὲ[τ ἀπόστολος Θεοῦ
 لا اله الا الله وحده محمد رسول الله
]

«... ^{grec} Il n'y a de Dieu que Dieu l'Unique. Mahomet l'apôtre de Dieu ^{arabe} Il n'y a de Dieu que Dieu; Mahomet est le prophète de Dieu...».

59. Fragment de protocole bilingue grec-arabe (pl. XIV)

Le morceau de papyrus est de couleur beige. Le support est mal conservé. Un grand trou a endommagé le centre du coupon. Le papyrus conserve la dernière ligne d'un protocole. Le fait que cette dernière ligne est écrite perpendiculairement aux fibres indique que le scribe a rempli l'espace du *prôtokollon* avec les premières lignes du protocole et qu'il a continué le texte sur la feuille suivante. En dessous du protocole, on voit les traces de deux lignes d'un document copte.

P. Brux. inv. E. 9449 r.
l. $11 \times$ h. 6,8 cm

Origine inconnue (prov. Baouît)
Début du VIII^e siècle

Les trois lignes d'écriture sont perpendiculaires aux fibres, ce qui indique que le protocole a « dépassé » du *protokollon* et a débordé sur la deuxième feuille du rouleau. L'encre du protocole, de couleur brune, est fortement effacée. L'encre noire du document est elle bien lisible. L'écriture du protocole est bilinéaire et cursive. Les lettres, de grand format, sont tracées au moyen d'un pinceau. L'écriture du deuxième texte est bilinéaire et régulière; elle présente quelques ligatures (ΒΗCΑΡΙΩΝ). Le tracé des lettres est tantôt majuscule (N), tantôt cursif (H), comme il arrive souvent dans les écritures des VIII^e et IX^e siècles.

Le papyrus a servi pour un contrat copte, dont on voit, en dessous du protocole, les deux premières lignes. Ce texte est écrit *transversa charta*. Ensuite, le document a été découpé et le verso a été réutilisé. Le texte secondaire est un ordre de paiement bilingue grec-copte (17).

[		]
[	σύ]μβουλος III [	]
[	] . ΚΗCΑΡΙΩΝ ΠΩ[. . .] . [.] . ΕΤΝΜΜ[	]
[	]ΦΙΓ [	]

«... le gouverneur (traits verticaux). ... Bèsariôn, le fils... 513?...».

3 ΦΙΓ La séquence peut faire penser à une date (513 de l'ère des Martyrs, soit 797 ap. J.-C.). Ce n'est pas vraisemblable chronologiquement : le protocole date au plus tard des années 720, il est difficile de concevoir que le papyrus n'ait été utilisé que près de 80 plus tard (cependant la réutilisation de documents peut se faire longtemps après la rédaction : dans les archives d'Hérôninos, p. ex., il y a des papyrus qui ont été réutilisés 100 ans après la rédaction du texte primaire, cf. Lewis, *Papyrus. Supplement*, p. 32-33).

60. Fragment de protocole (pl. XIV)

Le morceau de papyrus est de forme rectangulaire et de couleur brune, assez terne. Il s'agit apparemment d'un fragment d'un protocole. Seul le bas de la dernière ligne est conservé. Il est possible de distinguer 4 jambages d'«écriture perpendiculaire». Par comparaison avec les textes précédents, le protocole est sans doute bilingue grec-arabe.

P. Brux. inv. E. 9385 r.
l. 7,6 × h. 4,3 cm

Origine inconnue (prov. Baouît)
Début du VIII^e siècle?

Il s'agit d'un fragment de *prôtokollon*. On voit la jonction entre le *prôtokollon* (dont les fibres sont perpendiculaires à la longueur du rouleau) et le début des feuillets (dont les fibres sont parallèles à la longueur du rouleau). Il s'agit de la première *kollêsis* du rouleau. L'écriture est parallèle aux fibres du *prôtokollon*. Les traits verticaux sont tracés au moyen d'un pinceau.

Le verso du protocole a été réutilisé. Le texte secondaire est un ordre de paiement bilingue grec-copte (14).



Bibliographie¹

<i>An. Boll.</i>	= <i>Analecta Bollandiana</i>
<i>ASP</i>	= <i>American Studies in Papyrology</i>
<i>APF</i>	= <i>Archiv für Papyrusforschung</i>
<i>ASAE</i>	= <i>Annales de la société d'archéologie égyptienne</i>
<i>BASP</i>	= <i>Bulletin of the American Society of Papyrologists</i>
<i>BIFAO</i>	= <i>Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale</i>
<i>BSAC</i>	= <i>Bulletin de la société d'archéologie copte</i>
<i>BSFE</i>	= <i>Bulletin de la société française d'égyptologie</i>
<i>CE</i>	= <i>Chronique d'Égypte</i>
<i>Copt. Enc.</i>	= <i>Coptic Encyclopedia</i>
<i>CRAIBL</i>	= <i>Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres</i>
<i>DECA</i>	= <i>Dictionnaire encyclopédique du christianisme ancien</i>
<i>DACL</i>	= <i>Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie</i>
<i>EVO</i>	= <i>Egitto e Vicino Oriente</i>
<i>GM</i>	= <i>Göttinger Miszellen</i>
<i>JACH</i>	= <i>Jahrbuch für Antike und Christentum</i>
<i>JAOS</i>	= <i>Journal of the American Oriental Society</i>
<i>JEA</i>	= <i>Journal of Egyptian Archaeology</i>
<i>JESHO</i>	= <i>Journal of the Economic and Social History</i>
<i>JJP</i>	= <i>Journal of Juristic Papyrology</i>
<i>JÖByz</i>	= <i>Jahrbuch der Österreichischen Byzantinistik</i>
<i>JThS</i>	= <i>Journal of Theological Studies</i>
<i>MBAH</i>	= <i>Münstersche Beiträge zur antiken Handelsgeschichte</i>
<i>MDAIK</i>	= <i>Mitteilungen des Deutschen archäologischen Instituts. Kairo</i>
<i>MIFAO</i>	= <i>Mémoires publiés par les membres de l'institut français d'archéologie orientale</i>

¹ Je n'ai pas indiqué ici les éditions de papyrus et les ouvrages de référence en papyrologie. Je renvoie pour cela à la *Checklist of Editions* (<http://scriptorium.lib.duke.edu/papyrus/texts/clist.html>), dont je reprends les sigles et les abréviations.

OLP	= <i>Orientalia Lovaniensia Periodica</i>
OLZ	= <i>Orientalistische Literaturzeitung</i>
OMRO	= <i>Oudheidkundige Mededelingen van het Rijksmuseum van Oudheden te Leiden</i>
PO	= <i>Patrologia orientalis</i>
PSBA	= <i>Proceedings of the Society of Biblical Archaeology</i>
REG	= <i>Revue des études grecques</i>
ROC	= <i>Revue de l'Orient chrétien</i>
TAPhA	= <i>Transactions (and Proceedings) of the American Philological Association</i>
Stud. Pap.	= <i>Studia papyrologica</i>
WZKM	= <i>Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes</i>
ZÄS	= <i>Zeitschrift für die ägyptische Sprache</i>
ZPE	= <i>Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik</i>
ZSav.	= <i>Zeitschrift der Savigny-Stiftung</i>

- A. ALCOCK, Editing Coptic Texts, *BASP* 23, 1986, p. 71. [Alcock, Editing Coptic Texts].
- A. ALCOCK, Coptic Words for 'priest', *ZÄS* 114, 1987, p. 179. [Alcock, Coptic Words].
- A. ALCOCK, Coptic Terms for Containers and Measures, *Enchoria* 23, 1996, p. 1-7. [Alcock, Coptic Terms].
- A. ALCOCK, Two Notes on the Greek Papyri from Kellis (Dakhleh Oasis), *Discussions in Egyptology* 36, 1996, p. 13.
- A. ALCOCK, Pickling, *Discussions in Egyptology* 57, 2003, p. 5. [Alcock, Pickling].
- A. ALCOCK, Lentils and Weaving, *Discussions in Egyptology* 57, 2003, p. 7-8. [Alcock, Lentils and Weaving].
- A. ALCOCK et P.J. SIJPESTEIJN[†], Early 7th cent. Coptic Contract from Aphrodito (P. Mich. Inv. 6898), *Enchoria* 26, 2000, p. 1-19. [Alcock et Sijpesteijn, Early 7th cent. Coptic Contract].
- S. ALLAM, Observations on Civil Jurisdiction in Late Byzantine and Early Arabic Egypt, *Life in a Multicultural Society: Egypt from Cambyes to Constantine and Beyond*, OIP. Studies in Ancient Oriental Civilization 51, Chicago, 1992, p. 1-8. [Allam, Observations on Civil Jurisdiction].
- E. AMÉLINEAU, Monuments pour servir à l'histoire de l'Égypte chrétienne aux IV^e, V^e, VI^e et VII^e siècles, *Mémoires publiés par les membres de la mission archéologique française au Caire* 4, 1895. [Amélineau, Monuments].
- L. ANTONINI, Le chiese cristiane nell'Egitto dal IV al IX secolo secondo i documenti dei papiri greci, *Aegyptus* 18, 1940, p. 129-208. [Antonini, Le chiese].
- G. ARANDA PEREZ, Apocryphal Literature, *Copt. Enc.* 1, 1991, p. 161-169. [Aranda Perez, Apocryphal Literature].
- Ch. BACHTALY et al, *Le monastère de Phoebammon dans la Thèbaïde. II. Graffiti, inscriptions et ostraca*, Le Caire, 1965. [*I. Mon. Phoebammon*].
- A.S. ATIYA, Martyrs, Coptic, *Copt. Enc.* 5, 1991, p. 1550-1559. [Atiya, Martyrs].
- S. BACOT, Du nouveau sur la « mesure » copte $\varnothing\text{NT}\lambda\epsilon\epsilon\epsilon$, *CRIPEL* 189, 1996, p. 153-160.

- S. BACOT, La circulation du vin dans les monastères d'Égypte à l'époque copte, *Le commerce en Égypte ancienne*, IFAO, Bibliothèque d'étude 121, Le Caire, 1998, p. 269-288. [Bacot, La circulation du vin].
- S. BACOT, Une nouvelle attestation de «la petra d'Apa Mèna» au sud d'Assiout, *BIFAO* 102, 2002, p. 1-16. [Bacot, Une nouvelle attestation].
- J. BAEK SIMONSEN, *Studies in the Genesis and Early Development of the Caliph Taxation System With Special References to Circumstances in the Arab Peninsula, Egypt and Palestine*, Copenhagen, 1988. [Baek Simonsen, *Studies in ... Caliph Taxation*].
- R.S. BAGNALL, Price in «Sales on Delivery», *GRBS* 18, 1977, p. 85-96. [Bagnall, Price].
- R.S. BAGNALL, Religious Conversion and Onomastic Change in Early Byzantine Egypt, *BASP* 19, 1982, p. 105-124. [Bagnall, Religious Conversion].
- R.S. BAGNALL, *Egypt in Late Antiquity*, Princeton, 1993. [Bagnall, *Egypt in Late Antiquity*].
- R.S. BAGNALL, Vegetable Seed Oil is Sesame Oil, *CE* 75, 2000, p. 133-135. [Bagnall, Vegetable Seed Oil].
- R.S. BAGNALL, Les lettres privées de femmes: un choix de langue en Égypte byzantine, *Bulletin de la Classe des Lettres*, 6^e série, tome 12, 2001, p. 133-153. [Bagnall, Les lettres privées de femmes].
- R.S. BAGNALL et K.A. WORP, Christian Invocations in the Papyri, *CE* 56, 1981, p. 112-133. [Bagnall et Worp, Christian Invocations].
- R.S. BAGNALL et K.A. WORP, Christian Invocations in the Papyri: a Supplement, *CE* 56, 1981, p. 362-365. [Bagnall et Worp, Christian Invocations. Supplement].
- R.S. BAGNALL, Vegetable Seed Oil is Sesame Oil, *CE* 75, 2000, p. 133-135. [Bagnall, Vegetable Seed Oil].
- P. BARISON, Ricerche sui monasteri dell'Egitto bizantino ed arabo, *Aegyptus* 18, 1938, p. 29-148. [Barison, Ricerche sui monasteri].
- J.W.B. BARNES, Two Coptic Letters, *JEA* 45, 1959, p. 81-84. [Barnes, Two Coptic Letters].
- J.W.B. BARNES, Three Coptic Letters, *BSAC* 19, 1969-1970, p. 7-14. [Barnes, Three Coptic Letters].
- S. BARTINA, Inventario de ostraca coptos, *Studia papyrologica* 5, 1966, p. 133-142. [Bartina, Inventario].
- L. BASCH, Navires et bateaux coptes: état des questions en 1991, *Fourth International Congress on Graeco-Oriental and Graeco-African Studies = Graeco-Arabica* 5, 1993, p. 23-62. [Basch, Navires et bateaux coptes].
- R. BASSET, Le synaxaire arabe jacobite (rédaction copte). I (*PO* 1, 1907, p. 215-380), II (*PO* 3, 1909, p. 243-546), III (*PO* 11, 1915, p. 505-860), IV (*PO* 16, 1922, p. 185-424), V (*PO* 17, 1923, p. 525-782), VI (*PO* 20, 1929, p. 741-790). [Basset, Synaxaire arabe].
- G. BASTIANINI, La maledizione di Artemisia (UPZ I 1): un protokollon, *Tyche* 2, 1987, p. 1-3. [Bastianini, La maledizione di Artemisia].
- H. BAULIG, *Das frühe Christentum in Hermopolis Magna. Beiträge zur Geschichte des christlichen Ägypten*, Trier, 1984. [Baulig, *Das frühe Christentum*].
- C.H. BECKER, Arabische Papyri des Aphroditofundes, *Zeitschrift für Assyriologie* 20, 1907, p. 68-104. [Becker, Arabische Papyri des Aphroditofundes].

- C.H. BECKER, Das Lateinische in den arabischen Papyrusprotokollen, *Zeitschrift für Assyriologie* 22, 1909, p. 166-193. [Becker, Das Lateinische].
- H. BEHLMER, Visitors to Shenoute's Monastery, *Pilgrimage and Holy Space in Late Antique Egypt*, Leyde-Boston-Cologne, 1998, p. 341-371. [Behlmer, Visitors to Shenoute's Monastery].
- H.I. BELL, Latin Protocols of the Arab Period, *APF* 5, 1913, p. 143-155 et 421. [Bell, Latin Protocols].
- H.I. BELL, The administration of Egypt under the 'Umayyad Khalifs, *BZ* 28, 1928, p. 278-286. [Bell, The administration of Egypt].
- D. BÉNAZETH, Histoire des fouilles de Baouît, *Études coptes IV. Quatrième Journée d'Études. Strasbourg 26-27 mai 1988*, Paris-Louvain, 1990, p. 53-62. [Bénazeth, Histoire des fouilles].
- D. BÉNAZETH, Un monastère dispersé. Les antiquités de Baouit conservées dans les musées d'Égypte, *BIFAO* 97, 1997, p. 43-66 [Bénazeth, Monastère dispersé].
- D. BÉNAZETH, Les sculptures de Baouit réemployées au XIX^e siècle, *Études coptes VI. Huitième journée d'études. Colmar 2-9-31 mai 1997*, 1999, p. 50-67. [Bénazeth, Les sculptures de Baouit].
- D. BÉNAZETH, Recherches archéologiques à Baouit: un nouveau départ, *BSAC* 43, 2004, p. 9-24. [Bénazeth, Recherches archéologiques].
- A. BIEDENKOPF-ZIEHNER, Untersuchungen zum koptischen Briefformular unter Berücksichtigung Ägyptischer und Griechischer Parallelen, Wurtzburg, 1983. [Biedenkopf-Ziehner, Briefformular].
- A. BIEDENKOPF-ZIEHNER, Motive einiger Formeln und Topoi aus ägyptischen Briefen paganer und christlicher Zeit, *Enchoria* 23, 1996, p. 8-31. [Biedenkopf-Ziehner, Motive einiger Formeln].
- A. BIEDENKOPF-ZIEHNER, Bemerkungen zum Formular koptischer Urkunden, *GM* 167, 1998, p. 9-24. [Biedenkopf-Ziehner, Bemerkungen zum Formular].
- Fr. BILABEL, Aegyptiaca II, *Aegyptus* 13, 1933, p. 555-562. [Bilabel, Aegyptiaca II].
- J. BINGEN et al., *Au temps où on lisait le grec en Égypte*, Bruxelles, 1977. [Bingen, Au temps].
- A. BLANCHARD, *Sigles et abréviations dans les papyrus documentaires grecs: Recherches de paléographie*, Londres, 1974. [Blanchard, Sigles et abréviations].
- A. BOON, *Pachomiana Latina. Règle et épîtres de S. Pachome, épître de S. Théodore et «Liber» de S. Orsiesius*. Texte latin de S. Jérôme édité par A.B. Appendice: La règle de S. Pachome. Fragments coptes et excerpta grecs édités par L. Th. Lefort, Louvain, 1932. [Boon, *Pachomiana Latina*].
- D. BONNEAU, *Le régime administratif de l'eau du Nil dans l'Égypte grecque, romaine et byzantine*, Leyde-New York-Cologne, 1993. [Bonneau, Régime administratif].
- Fr. BONNET, Aspects de l'organisation alimentaire aux Kellia, *Le site monastique des Kellia. Sources historiques et explorations archéologiques*, Genève, 1986, p. 55-71. [Bonnet, Aspects de l'organisation alimentaire].
- A. BOUD'HORS, Papyrus de Clédât au Musée du Louvre, *Divitiae Aegypti. Koptologische und verwandte Studien zu Ehren von Martin Krause*, Wiesbaden, 1995, p. 29-35. [Boud'hors, Papyrus de Clédât].

- A. BOUD'HORS, Lettre en copte au verso d'un sauf-conduit arabe, *Annales islamologiques* 31, 1997, p. 43-48. [Boud'hors, Lettre en copte].
- A.M. et A. BRASSEUR CAPART, *Jean Capart ou le rêve comblé de l'Égyptologie*, Bruxelles, 1974. [Brasseur Capart, *Jean Capart ou le rêve comblé*].
- R. BOUTROS et Chr. DÉCOBERT, Les installations chrétiennes entre Ballâs et Armant: implantations et survivance, *Études coptes VII. Neuvième Journée d'Études. Montpellier 3-4 juin 1999*, Cahiers de la Bibliothèque copte 12, Paris-Louvain-Sterling, 2000, p. 77-108. [Boutros et Décobert, Les installations chrétiennes].
- F.E BRIGHTMAN, *Liturgies Eastern and Western. I. Eastern Liturgies*, Oxford, 1896 [1967]. [Brightman, *Liturgies*].
- S.K. BROWN, Coptic and Greek Inscriptions from Christian Egypt: A Brief Review, *The Roots of Egyptian Christianity*, Philadelphie, 1986, p. 26-41. [Brown, Coptic and Greek Inscriptions].
- G.M. BROWNE, Coptic Papyri from Peoria, *Stud. Pap.* 19, 1980, p. 101-106. [Browne, Coptic Papyri].
- E. BRUNNER-TRAUT, *Altägyptische Tiergeschichte und Fabel. Gestalt und Strahlkraft*, Darmstadt, 1968. [Brunner-Traut, *Altägyptische Tiergeschichte und Fabel*].
- W. BRUNSCH, Compte rendu de T. ORLANDI et A. CAMPAGNANO, *Vite dei monaci Phif e Longino*. Introduzione e testo copto a cura di T.O. Traduzione a cura di A.C., Testi e documenti per lo studio dell'antichità 51, Milan, 1975, *Enchoria* 6, 1976, p. 143-149. [Brunsch, CR de Orlandi et Campagnano].
- W. BRUNSCH, Index der koptischen und griechischen Personennamen in W.E. CRUM's Coptic Dictionary, *Enchoria* 13, 1985, p. 133-154. [Brunsch, Index].
- W. BRUNSCH, Ὑποβαλλόμενοι κλέπτουσι μύθους (Soph. Ajax 188): Noch einmal zu P. Würzburg Inv. Nr. 43, *ZÄS* 114, 1987, p. 113-117. [Brunsch, Ὑποβαλλόμενοι].
- W. BRUNSCH, *Kleine Chrestomathie nichtliterarischer koptischer Texte*, Wiesbaden, 1987. [Brunsch, *Kleine Chrestomathie*].
- H. BUCHHAUSEN et al., Die Ausgrabungen von Dair Abu Fana in Oberägypten im Jahr 1989, *Ägypte und Levante* 2, 1991, p. 121-156. [Buchhausen et al., Die Ausgrabungen von Dair Abu Fana].
- A.J. BUTLER, *The Arab Conquest of Egypt and the Last Thirty Years of the Roman Dominion*. Second Edition by P.M. FRASER. Containing also «The Treaty of Misr in Tabari» (1913) and «Babylon of Egypt» (1914). With a critical bibliography and additional documentation by P.M.Fr., Oxford, 1978. [Butler, *The Arab Conquest of Egypt*].
- H. CADELL, Papyrologica: P. Fouad 16; PSI III, 183; SB III, 6266 (= 6704); P. Strasb. 15 et P. Bade 91; P. Berl. Ziliacus 13; P. Herm. Rees 11, *CE* 42, 1967, p. 189-208. [Cadell, Papyrologica].
- H. CADELL et R. RÉMONDON, Sens et emplois de τὸ ὄρος dans les documents papyrologiques, *REG* 80, 1967, p. 343-349. [Cadell et Rémondon, Sens et emplois de τὸ ὄρος].
- R.A. CAMINOS, Some Comments on the Reuse of Pap., *Papyrus: Structure and Usage*, BMOP 60, Londres, 1986, p. 43-61. [Camino, Some Comments on the Reuse].

- E. CANTARELLA, *La fideiussione reciproca (« allelegue » e « mutuo fideiusso »)*. *Contributo allo studio delle obbligazioni solidali*, Milan, 1965. [Cantarella, *La fideiussione*].
- J. CAPART, Rapports du directeur à l'assemblée générale de la Fondation, *CE* 1 (1), 1925, p. 5-25. [Capart, Rapports du directeur].
- J. CAPART, Voyage en Égypte, *CE* 2 (4), 1927, p. 100-102. [Capart, Voyage en Égypte].
- J. CAPART, Rapport du directeur. 1927-1928, *CE* 4 (7), 1928, p. 2-14. [Capart, Rapport du directeur. 1927-1928].
- J. CAPART, Coins ignorés d'Égypte, *CE* 5 (10), 1930, p. 180-188. [Capart, Coins ignorés d'Égypte].
- M. CAPUANI et al., *L'Égypte copte* (traduit de l'italien par D. Arasse), Paris, 1999. [Capuani, *L'Égypte copte*].
- J.-M. CARRIÉ, Économie et société de l'Égypte romano-byzantine (IV^e-VII^e siècle). À propos de quelques publications récentes, *AnTard* 7, 1999, p. 331-352. [Carrié, Économie et société].
- L. CASSON, Tax-Collection Problems in Early Arab Egypt, *TAPhA* 69, 1938, p. 274-291 [Casson, Tax-Collection].
- L. CASSON, Wine Measures and Prices in Byzantine Egypt, *TAPhA* 70, 1939, p. 1-16. [Casson, Wine Measures].
- J. CERNY, *Coptic Etymological Dictionary*, Cambridge, 1976. [Cerny, *Coptic Etymological Dictionary*].
- I. CHABBOUH, Two New Sources on the Art of Mixing Ink, *The Codicology of Islamic Manuscripts. Proceedings of the Second Conference of Al-Furqan Islamic Heritage Foundation. 4-5 December 1993*, Londres, 1995, p. 59-76. [Chabbouh, Two New Sources on the Art of Mixing Ink].
- É. CHASSINAT, *Fouilles à Baouît*. Tome I, 1^{er} fascicule, MIFAO 13, Le Caire, 1911 [Chassinat, MIFAO 13].
- Chouliara-Raios: voir Raïos-Chouliara.
- S.J. CLACKSON, The Michaelides Coptic Manuscript Collection in the Cambridge University Library and British Library. With excursuses on the Monasteries of Apa Apollo and Two Uncommon Epistolary Formulae, *Copt. Congr.* 5, Rome, 1993, vol. 2, p. 123-138. [Clackson, The Michaelides Coptic Manuscript Collection].
- S.J. CLACKSON, Jonathan Byrd 36.2: Another ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤΣΣΑΙ Text?, *BASP* 30, 1993, p. 67-68. [Clackson, Jonathan Byrd 36.2].
- S.J. CLACKSON, Something Fishy in CPR XX, *APF* 45, 1999, p. 94-95. [Clackson, Something Fishy].
- S.J. CLACKSON, Reconstructing the Archives of the Monastery of Apollo at Bawit, *Pap. Congr.* 22. I, Florence, 2001, p. 219-236; [Clackson, Reconstructing the Archives].
- S.J. CLACKSON, *Coptic and Greek Texts Relating to the Hermopolite Monastery of Apa Apollo*, Oxford, 2000 [P. Mon. Apollo I].
- S.J. CLACKSON, Nouvelles recherches sur les papyrus de Baouit, *Études Coptes VIII. Dixième journée d'études. Lille 14-16 juin 2001*, Lille-Paris, 2003, p. 77-84. [Clackson, Nouvelles recherches].
- S.J. CLACKSON, Fish and Shits: the *synodontis schall*, *ZÄS* 129, 2002, p. 6-11. [Clackson, Fish and Shits].
- S.J. CLACKSON, Compte rendu de Clédât et al., MIFAO 111, *BASP* 39, 2002, p. 189-204. [Clackson, CR de Clédât et al., MIFAO 111].



Bibliographie

- S.J. CLACKSON, Museum Archaeology and Coptic Papyrology: The Bawit Papyri, *Copt. Congr.* 7, 2004, p. 477-490. [Clackson, Museum Archaeology].
- S.J. CLACKSON, *It Is Our Father Who Writes. Orders From the Monastery of Apollo at Bawit*, Ann Arbor, 2007 (sous presse). [Clackson, *It is Our Father*].
- J. CLÉDAT, Recherches sur le kôm de Baouït, *CRAIBL* 1902, p. 525-546 [Clédat, Recherches].
- J. CLÉDAT, Nouvelles recherches à Baouït (Haute-Égypte). Campagnes 1903-1904, *CRAIBL* 1904, p. 517-526 [Clédat, Nouvelles recherches].
- J. CLÉDAT, *Le monastère et la nécropole de Baouït*. Tome I, MIFAO 12, Le Caire, 1904 [Clédat, MIFAO 12].
- J. CLÉDAT, Baouït, *DACL* II/B, Paris, 1910, col. 203-251 [Clédat, Baouït].
- J. CLÉDAT, *Le monastère et la nécropole de Baouït*. Tome II, 1^{er} fascicule, MIFAO 39, Le Caire, 1916 [Clédat, MIFAO 39].
- J. CLÉDAT, *Le monastère et la nécropole de Baouït*. Notes mises en œuvre par D. Bénazeth et M.-H. Rutschowskaya. Avec des contributions de A. Boud'hors, R.-G. Coquin (†), É. Gaillard, MIFAO 111, Le Caire, 1999 [Clédat et al., MIFAO 111].
- L. CLUGNET, Vie et récits de l'abbé Daniel, de Scété (VI^e siècle), *Revue de l'Orient chrétien* 5, 1900, p. 49-73. [Clugnet, Vie et récits].
- W.E.H. COCKLE, Restoring and Conserving Papyri, *BICS* 30, 1983, p. 147-165. [Cockle, Restoring and Conserving].
- G. COLIN, *Le synaxaire éthiopien: mois de Tqemt. Édition critique du texte éthiopien et traduction*, PO 44, 1987. [Colin, *Synaxaire éthiopien*].
- R.-G. COQUIN, Une lettre en copte sahidique sur papyrus, *Orientalia Lovaniensia Periodica* 6/7, 1975/1976 (= *Miscellanea in Honorem Josephi Vergote*), p. 75-82. [Coquin, Une lettre en copte].
- R.-G. COQUIN, Apollon de Titkooh ou/et Apollon de Bawit?, *Orientalia* 46, 1977, p. 435-446 [Coquin, Apollon de Titkooh].
- R.-G. COQUIN, Harmina, Saint, *Copt. Enc.* 4, 1991, p. 1209. [Coquin, Harmina].
- R.-G. COQUIN, Phib, Saint, *Copt. Enc.* 6, 1991, p. 1953-1954. [Coquin, Phib].
- R.-G. COQUIN et M. MARTIN, Bawit. History, *Copt. Enc.* 2, 1991, p. 362-363. [Coquin et Martin, Bawit].
- R.-G. COQUIN, Réflexions sur l'expansion du mouvement ascétique égyptien, *Itinéraires d'Égypte. Mélanges offerts au père Maurice Martin s. j.*, IFAO, Bibliothèque d'Études 107, Le Caire, 1992, p. 13-19. [Coquin, Réflexions].
- R.-G. COQUIN, Un nouveau témoin de la «Lettre (apocryphe) de Jésus à Abgar» (recension copte), *BIFAO* 93, 1993, p. 173-178. [Coquin, Un nouveau témoin].
- R.-G. COQUIN, Évolution du monachisme égyptien, *Le Monde Copte* 21-22, 1993, p. 15-23. [Coquin, Évolution du monachisme].
- R.-G. COQUIN et M.-H. RUTSCHOWSCAYA, Les stèles coptes du Département des antiquités égyptiennes du Louvre, *BIFAO* 94, 1994, p. 107-131. [Coquin et Rutschowskaya, Stèles coptes].
- R. CRIBIORE, *Writing, Teachers and Students in Greco-Roman Egypt*, New York, 1993 [Cribiore, *Writing, Teachers and Students*].

- W.E. CRUM, Der hl. Apollo und das Kloster von Bawît, *ZÄS* 40, 1902-1903, p. 60-62. [Crum, Der hl. Apollo].
- W.E. CRUM, *Theological Texts from Coptic Papyri. Edited With an Appendix Upon the Arabic and Coptic Versions of the Life of Pachomius*, Oxford, 1913. [Crum, *Theological Texts*].
- W.E. CRUM, Koptische Zünfte und das Pfeffermonopol, *ZÄS* 60, 1925. [Crum, Koptische Zünfte].
- W.E. CRUM, Fragments of a Church Calendar, *Zeitschrift für die Neutestamentliche Wissenschaft* 37, 1938, p. 23-32. [Crum, Fragments of a Church Calendar].
- H. CUVIGNY, Remarques sur l'emploi de ἴδιος dans le *praescriptum* épistolaire, *BIFAO* 102, 2002, p. 143-153. [Cuvigny, Remarques].
- J. DAVID, Apollo (4), *DHGE* 3, 1924, col. 1000-1004. [David, Apollo].
- E. DE LACY O'LEARY, *The Difnar (Antiphonarium) of the Coptic Church (First Four Months) From the Manuscript in the John Rylands Library, Manchester, With Fragments of a Difnar Recently Discovered at the Der Abu Makar in the Wadi n-Natrun*, Londres, 1926. [De Lacy O'Leary, *Difnar*. I].
- DE LACY O'LEARY, *The Difnar (Antiphonarium) of the Coptic Church. Part II. (Second Four Months, Tubeḥ, Amshir, Barmahat and Barmuda) From the Vatican Codex Copt. Borgia 59*, Londres, 1928. [De Lacy O'Leary, *Difnar*. II].
- A. DELATTRE, Une femme scribe de village à l'époque copte, *La femme dans les civilisations orientales et Miscellanea Aegyptologica. Christiane Desroches Noblecourt in honorem*, Acta Orientalia Belgica 15, Bruxelles-Louvain-la-Neuve-Leuven, 2001, p. 119-122. [Delattre, Une femme].
- A. DELATTRE, Reçus de taxe et marine arabe, *APF* 44, 2002, p. 156-158.
- A. DELATTRE, Le reçu de taxe *O. Brux.* Inv. E. 375, *CE* 77, 2002, p. 361-368. [Delattre, Le reçu de taxe *O. Brux.* Inv. E. 375].
- A. DELATTRE, Compte rendu de *O. Brit. Mus. Copt.* II et *O. Ashm. Copt.*, *BiOr* 49/3-4, 2002, col. 331-333. [Delattre, CR de *O. Brit. Mus. Copt.* II et *O. Ashm. Copt.*].
- A. DELATTRE, Un contrat de prêt copte du monastère de Baouît, *CE* 79, 2004, p. 385-389. [Delattre, Un contrat de prêt].
- A. DELATTRE, Une liste de propriétés foncières du monastère d'apa Apollô de Baouît, *ZPE* 151, 2005, p. 163-165. [Delattre, Une liste de propriétés].
- A. DELATTRE, La collection papyrologique copte des Musées Royaux d'Art et d'Histoire de Bruxelles, *Actes du VIII^e Congrès d'Études Coptes*, Paris, sous presse. [Delattre, La collection papyrologique].
- A. DELATTRE, La formule épistolaire copte «c'est votre serviteur qui ose écrire à son Seigneur», *APF* 51, 2005, p. 105-111. [Delattre, La formule épistolaire].
- A. DELATTRE, Une lettre copte du monastère de Baouît. Réédition de *P. Mich. Copt.* 14, *BASP* (à paraître). [Delattre, Une lettre copte].
- A. DELATTRE, Remarques sur les inscriptions de Baouît (à paraître). [Delattre, Remarques sur les inscriptions].
- L. DEL FRANCIA, Scènes d'animaux personnifiés dans l'Égypte pharaonique et copte. À propos d'une peinture de Baouit, *Copt. Congr.* 2, Rome, 1985, p. 31-57. [Del Francia, Scènes d'animaux personnifiés].
- D. DELIA, Carrying Dung in Ancient Egypt. A Contract to Perform Work for a Vineyard, *BASP* 23, 1986, p. 61-64. [Delia, Carrying Dung].

Bibliographie

- R. DELMAIRE, *Les institutions du Bas-Empire romain de Constantin à Justinien. I. Les institutions civiles palatines*, Initiations au christianisme ancien, Paris, 1995. [Delmaire, *Les institutions du Bas-Empire romain*]
- T. DERDA, Some Remarks on the Christian Symbol XMG, *JJP* 22, 1992, p. 21-27. [Derda, Some Remarks on the Christian Symbol].
- T. DERDA et E. WIPSZYCKA, L'emploi des titres *abba*, *apa* et *papas* dans l'Égypte byzantine, *JJP* 24, 1994, p. 23-56. [Derda et Wipszycka, L'emploi des titres].
- G. DESCŒUDRES, L'architecture des ermitages et des sanctuaires, *Les Kellia. Ermitages coptes en Basse-Égypte. Musées d'Art et d'Histoire. Genève 12 octobre 1989-7 janvier 1990*, Genève, 1989, p. 33-55. [Descœudres, L'architecture des ermitages].
- G. DESCŒUDRES, Wohntürme in Klöstern und Ermitagen Ägyptens, *ΘΕΜΕΛΙΑ. Spätantike und koptologische Studien Peter Grossmann zum 65. Geburtstag*, Wiesbaden, 1998, p. 69-79. [Descœudres, Wohntürme].
- J. DES GRAVIERS, Inventaire des objets coptes de la salle de Baouït au Louvre, *Rivista di Archeologia Classica* 9, 1932, p. 51-102. [des Graviers, Inventaire des objets coptes].
- A. DI BITONTO-KASSER, Compte rendu de CPR XX, *CE* 72, 1997. [Di Bitonto-Kasser, CR de CPR XX].
- A. DI BITONTO-KASSER, Una nuova attestazione di *χριστον μαρια γεννα*, *Aegyptus* 78, 1998 [2000], p. 123-129. [Di Bitonto-Kasser, Una nuova attestazione].
- J. DIETHART, Fünf lexicographisch und realienkundlich wichtige Texte aus byzantinischer Zeit aus der Wiener Papyrussammlung, *Anal. Pap.* 7, 1995, p. 73-91. [Diethart, Fünf ... Texte].
- J. DIETHART, D. FEISSEL et J. GASCOU, Les *prôtokolla* des papyrus byzantins du V^e au VII^e siècle. Édition, prosopographie, diplomatique, *Tyche* 9, 1994, p. 9-40 et pll. 2-7. [Diethart-Feissel-Gascou, Les *prôtokolla* des papyrus byzantins].
- J. DIETHART et M. HASITZKA, Lexicographica Coptica, *Graeca Latinaque*, *APF* 43/2, 1997, p. 390-401. [Diethart et Hasitzka, Lexicographica].
- S. DONADONI, Due lettere copte da Antinoe, *JEA* 54, 1968, p. 239-242. [Donadoni, Due lettere].
- J. DORESSE, Monastères coptes aux environs d'Armant en Thébaïde, *Analecta Bollandiana* 67 (= *Mélanges Paul Peeters* I), 1949, p. 327-349. [Doresse, Monastères coptes].
- J. DORESSE, Recherches d'archéologie copte: les monastères de Moyenne-Égypte, *CRAIBL* 1952, p. 390-395. [Doresse, Recherches d'archéologie].
- J. DORESSE, *Les anciens monastères coptes de Moyenne-Égypte d'après l'archéologie et l'hagiographie*, *Neges Ebrix* 3-5, 2000. [Doresse, *Anciens monastères*].
- H. DÖRRIES, Mönchtum und Arbeit, *Forschungen zur Kirchengeschichte und zur Christlichen Kunst. In herzlicher Verbundenheit und dankbarer Verehrung Johannes Ficker am 12. November 1931 als Festgabe zu seinem siebenzigsten Geburtstage von Freuden und Schülern dargebracht*, Leipzig, 1931, p. 17-39. [Dörries, Mönchtum und Arbeit].
- M. DREW-BEAR, *Le Nome Hermopolite. Toponymes et sites*, *ASP* 21, Missoula, 1979. [Drew-Bear, *Nome Hermopolite*].

- H.-J. DREXHAGE, Λάχανον und Λαχανοπῶλαι im römischen Ägypten (1.-3.Jh.n.Chr.), *MBAH* 9/2, 1990, p. 88-117. [Drexhage, Λάχανον und Λαχανοπῶλαι].
- H.-J. DREXHAGE, Garum und Garumhandel im römischen und spätantiken Ägypten, *MBAH* 12/1, 1993, p. 27-55. [Drexhage, Garum und Garumhandel].
- H.-J. DREXHAGE, Einige Bemerkungen zu Geflügelzucht und -handel im römischen und spätantiken Ägypten nach den griechischen Papyri und Ostraka. I. Hühner, *MBAH* 20, 2001, p. 81-95. [Drexhage, Einige Bemerkungen].
- P. DU BOURGUET, Bawit. Paintings, *Copt. Enc.* 2, 1991, p. 367-372. [du Bourguet, Bawit. Paintings].
- A. DURI, Notes on Taxation in Early Islam, *JESHO* 17, 1974, p. 136-144. [Duri, Notes on Taxation].
- R. DUTTENHÖFER et K.A. WÖRP, Die griechischen Paginae von P. Yale inv. 1804, *Tyche* 11, 1996, p. 97-106. [Duttenhöfer et Worp, Die griechischen Paginae].
- S. EMMEL, *An International Directory of Institutions Holding Collections of Coptic Antiquities Outside of Egypt*, Rome, 1990. [Emmel, *An International Directory*].
- E. ENSS, *Holzschnitzereien der spätantiken bis frühislamischen Zeit aus Ägypten. Funktion und Dekor*, Wiesbaden, 2005. [Enß, *Holzschnitzereien*].
- A. ERMAN, Zauberspruch für einen Hund, *ZÄS* 34, 1896, p. 132-135. [Erman, Zauberspruch].
- H.G. EVELYN-WHITE, *The Monasteries of the Wadi n'Natrun*. II, New York, 1931. [Evelyn-White, *Monasteries of the Wadi n'Natrun*. II].
- B.T.A. EVETTS, *The Churches and Monasteries of Egypt and Some Neighbouring Countries Attributed to Abû Sâlih, the Armenian*. Edited and Translated by B.T.A.E. With Added Notes by A.J. Butler, Oxford, 1895 [New Jersey, 2001]. [Evetts, *Churches and Monasteries*].
- M.R. FALIVENE, *The Herakleopolite Nome. A Catalogue of the Toponyms with Introduction and Commentary*, ASP 37, Atlanta, 1998. [Favilene, *The Herakleopolite Nome*].
- A.-J. FESTUGIÈRE, *Historia Monachorum in Aegypto. Édition critique du texte grec*, Subsidia Hagiographica 34, Bruxelles, 1961; *Les moines d'Orient. IV/1. Enquête sur les moines d'Égypte (Historia Monachorum in Aegypto)*. Traduit par A.-J. F., Paris, 1964. [Festugière, *Historia Monachorum*].
- E. FEUCHT et al., *Vom Nil zum Neckar. Kunstschatze Ägyptens aus pharaonischer und koptischer Zeit an der Universität Heidelberg*, Berlin-Heidelberg-New York, 1986. [Feucht, *Vom Nil*].
- J.-L. FOURNET, Les emprunts du grec à l'égyptien, *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* 84, 1989, p. 55-80. [Fournet, Les emprunts].
- J.-L. FOURNET et J. GASCOU, Moines pachômiens et batellerie, *Alexandrie médiévale* 2, Le Caire, Études alexandrines 8, 2002, p. 23-43. [Fournet et Gascou, Moines pachômiens].
- H. FÖRSTER, Dringliche Bitte um Steuerzahlung in Geld statt in Naturalien. Edition von P. Vindob. K. 1223, *JJP* 32, 2002, p. 21-27. [Förster, Dringliche Bitte].
- D. FRANKFURTER, *Religion in Roman Egypt. Assimilation and Resistance*, Princeton, 1998. [Frankfurter, *Religion in Roman Egypt*].

- E. GAILLARD, Les archives de l'égyptologue Jean Clédât retrouvées, *Revue du Louvre et des Musées de France* 38, 1988, p. 195-202. [Gaillard, Les archives].
- É. GALTIER, Coptica-arabica, *BIFAO* 5, 1906, p. 87-115. [Galtier, Coptica-arabica].
- P.-L. GALTIER, Des femmes au désert?, *Moines et religieux au Moyen Âge*, Paris, 1994, p. 171-181. [Galtier, Des femmes au désert].
- H. GAMORAN, The Biblical Law against Loans on Interest, *JNES* 30 1971, p. 127-134. [Gamoran, Biblical Law].
- J. GASCOU, P. Fouad 87: Les monastères pachômiens et l'état byzantin, *BIFAO* 76, 1976, p. 157-184. [Gascou, P. Fouad 87: Les monastères pachômiens].
- J. GASCOU, Documents grecs relatifs au monastère d'Abba Apollôs de Titkôis, *Anagennesis* 1, 1981, p. 219-230. [Gascou, Documents grecs].
- J. GASCOU et L.S.B. MACCOULL, Le cadastre d'Aphroditô, *Travaux et Mémoires* 10, 1987, p. 103-158. [Gascou et MacCoull, Le cadastre d'Aphroditô].
- J. GASCOU, Un nouveau calendrier de saints égyptien (*P. Iand. inv.* 318), *AnalBoll* 107, 1989, p. 384-392. [Gascou, Un nouveau calendrier].
- J. GASCOU, Monasteries, Economic Activities of, *Copt. Enc.* 5, 1991, p. 1639-1645. [Gascou, Monasteries].
- J. GASCOU, Les églises d'Alexandrie: questions de méthode, *Alexandrie Médiévale* 1, 1998, p. 23-44. [Gascou, Les églises d'Alexandrie].
- J. GASCOU, Compte rendu de *BGU XVII*, *CE* 77, 2002, p. 326-333. [Gascou, CR de *BGU XVII*].
- S.I. GELLENS, Egypt, Islamization of, *Copt. Enc.* 3, 1991, p. 936-942. [Gellens, Islamization].
- P. GEYER, *Itinera Hierosolymitana saeculi IIII-VIII*. Recensuit et commentario critico instruit P.G., Prague-Vienne-Leipzig, 1898 [New York-Londres, 1964]. [Geyer, *Itinera Hierosolymitana*].
- W. GODLEWSKI, *Le monastère de St Phoibammon*, Deir el-Bahari V, Varsovie, 1986. (= *O. Deir el-Bahari*).
- J.E. GOEHRING, Melitian Monastic Organization: A Challenge to Pachomian Originality, *Studia Patristica* 25. *Papers Presented at the Eleventh International Conference on Patristic Studies Held in Oxford 1991. Biblica et Apocrypha, Orientalia, Ascetica*, Louvain, 1993, p. 388-395. [Goehring, Melitian Monastic Organization].
- J.E. GOEHRING, Through a Glass Darkly: Images of the Ἀποτακτικοί(αί) in Early Egyptian Monasticism, *Discursive Formations, Ascetic Piety, and the Interpretation of Early Christian Literature*. 2 = *Semeia* 58, 1992, p. 25-45 (= *Ascetics, Society, and the Desert. Studies in Early Egyptian Monasticism*, Harrisburg, 1999, p. 53-88. [Goehring, Through a Glass Darkly].
- J.E. GOEHRING, The Provenance of the Nag Hammadi Codices Once More, *Studia Patristica* XXXV. *Papers Presented at the Thirteenth International Conference on Patristic Studies held in Oxford 1999*, Louvain, 2001, p. 234-253. [Goehring, The Provenance of the Nag Hammadi Codices].
- N. GONIS, Three Fragmentary Byzantine Documents from the Duke Collection, *JJP* 29, 1999, p. 7-12. [Gonis, Three Fragmentary Byzantine Documents].
- N. GONIS, Six Small Byzantine Papyri from the Duke Collection, *BASP* 37, 2000, p. 71-81. [Gonis, Six Small Byzantine Papyri].

- N. GONIS, Two Poll-Tax Receipts from Early Islamic Egypt, *ZPE* 131, 2000, p. 150-154. [Gonis, Two Poll-Tax Receipts].
- N. GONIS, Incestuous Twins in the City of Arsinoe, *ZPE* 133, 2000, p. 197-198. [Gonis, Incestuous Twins].
- N. GONIS, Two Fiscal Registers from Early Islamic Egypt (*P. Vatic. Aphrod. 13, SB XX 14701*), *JJP* 30, 2000, p. 21-29. [Gonis, Two Fiscal Registers].
- N. GONIS, Abbreviated Nomismata in Seventh and Eight-Century Papyri. Notes on Palaeography and Taxes, *ZPE* 137, 2001, p. 119-122 [Gonis, Abbreviated Nomismata].
- N. GONIS, Hermopolite Localities and Splinter Nomes, *ZPE* 142, 2003, p. 176-184. [Gonis, Hermopolite Localities].
- N. GONIS, Another Look at Some Officials in Early 'Abbassid Egypt, *ZPE* 149, 2004, p. 189-195. [Gonis, Another Look].
- Cl. GORTEMAN, Sollicitude et amour pour les animaux dans l'Égypte gréco-romaine, *CE* 32, 1957, p. 101-120. [Gorteman, Sollicitude et amour pour les animaux].
- S. GRÉBAUT, Les trois derniers traités du Livre des Mystères du ciel et de la terre, *PO* 6, 1911, p. 357-464. [Grébaut, Les trois derniers traités du Livre des Mystères].
- M. GREEN, A Private Archive of Coptic Letters and Documents from Teshlot, *OMRO* 64, 1983, p. 61-122. [Green, Private Archive].
- H.A. GREEN, The Socio-Economic Background of Christianity in Egypt, *The Roots of Egyptian Christianity*, Philadelphie, 1986, p. 100-113. [Green, The Socio-Economic Background].
- N. GRIMAL, Travaux de l'Institut français d'archéologie orientale en 1994-1995, *BIFAO* 95, 1995, p. 602, n° 20; Travaux de l'Institut français d'archéologie orientale en 1995-1996, *BIFAO* 96, 1996, p. 573, n° 19; Travaux de l'Institut français d'archéologie orientale en 1996-1997, *BIFAO* 97, 1997, p. 385, n° 20; Travaux de l'Institut français d'archéologie orientale en 1997-1998, *BIFAO* 98, 1998, p. 554, n° 20; Travaux de l'Institut français d'archéologie orientale en 1998-1999, *BIFAO* 99, 1999, p. 517, n° 21; Travaux de l'Institut français d'archéologie orientale en 1999-2000, *BIFAO* 100, 2000, p. 522, n° 22; p. 534, n° 40. [Grimal, Travaux... + année].
- N. GRIMAL et E. ADLY, Fouilles et travaux en Égypte et au Soudan, 2000-2002, *Orientalia* 72, 2003, p. 57, n° 70; Fouilles et travaux en Égypte et au Soudan, 2002-2003, *Orientalia* 73, 2003, p. 60-62, n° 71. [Grimal et Adly, Fouilles et travaux... + années].
- A. GROHMANN, *CPR III. Allgemeine Einführung in die arabischen Papyri*, Vienne, 1924. [Grohmann, *CPR III*].
- A. GROHMANN, *Arabic Papyri in the Egyptian Library. 1. Protocols and Legal Texts*, Le Caire, 1934. [Grohmann, *APEL. 1. Protocols*].
- A. GROHMANN, *From the World of Arabic Papyri*, Le Caire, 1952. [Grohmann, *From the World*].
- A. GROHMANN, Greek Papyri of the Early Islamic Period in the Collection of Archduke Rainer, *Études de papyrologie* 8, 1957, p. 5-40. [Grohmann, Greek Papyri].
- A. GROHMANN, Zum Papyrusprotokoll in früh-arabischer Zeit, *JÖBG* 9, 1960, p. 1-19. [Grohmann, Zum Papyrusprotokoll].
- A. GROHMANN et R.G. KHOURY, *Chrestomathie de papyrologie arabe. Documents relatifs à la vie privée, sociale et administrative dans les premiers*



Bibliographie

- siècles islamiques*, Leyde, 1993, n^{os} 1-6 et p. 10. [Grohmann-Khoury, *Chrestomatie de papyrologie arabe*].
- P. GROSSMANN, Ruinen des Klosters Dair Al-Balaizah in Oberägypten. Eine Surveyaufnahme, *JCh* 36, 1993, p. 173-205. [Grossmann, Ruinen des Klosters Dair Al-Balaizah].
- P. GROSSMANN, *Christliche Architektur in Ägypten*, Handbuch der Orientalistik 62, Londres-Boston-Cologne, 2002 [Grossmann, *Christliche Architektur*].
- A. GUILLAUMONT, Le travail manuel dans le monachisme ancien, *École pratique des Hautes Études (V^e section: Sciences religieuses)* 76, 1968, p. 31-58 (= *Aux origines du monachisme chrétien*, Spiritualité orientale et vie monastique 30, Bégrolles en Mauges, 1979, p. 117-126). [Guillaumont, Travail].
- A. et C. GUILLAUMONT, *Évagre le Pontique. Traité pratique ou Le Moine*. Introduction, édition critique du texte grec (compte tenu des versions orientales), traduction, commentaire et tables par A. et C. G., Sources chrétiennes 170-171, Paris, 1971. [Guillaumont, *Évagre le Pontique*].
- A. GUILLAUMONT, Histoire des moines aux Kellia, *OLP* 8, 1977, p. 187-203 (= *Aux origines du monachisme chrétien. Pour une phénoménologie du monachisme*, Bégrolles en Mauge, 1979, p. 151-167) [Guillaumont, Histoire des moines au Kellia].
- A. GUILLAUMONT, Monasticism, Egyptian, *Copt. Enc.* 5, 1991, p. 1661-1664. [Guillaumont, Monasticism].
- J.-Cl. GUY, *Les apophtegmes des Pères. Collection systématique. Chapitre I-IX*. Introduction, texte critique, traduction et notes par J.-Cl. G.†, Sources chrétiennes 387, Paris, 1993 [Guy, *Apophtegmes*].
- W. HABERMANN, Zur chronologischen Verteilung der papyrologischen Zeugnisse, *ZPE* 122, 1998, p. 144-160. [Habermann, Zur chronologischen Verteilung].
- I. HABIB EL-MASRI, A Historical Survey of the Convents for Women in Egypt up to the Present Day, *BSAC* 14, 1950-1957, p. 63-111. [Habib el-Masri, A Historical Survey].
- D. HAGEDORN, Zum Amt des «dioiketes» im römischen Ägypten, *Papyrology* = *YCS* 28, 1985, p. 167-210. [Hagedorn, Zum Amt des «dioiketes»].
- F. HALKIN, *Le corpus athénien de Saint Pachome*. Avec une traduction française par A.-J. FESTUGIÈRE, Cahiers d'orientalisme 2, Genève, 1982. [Halkin, *Le corpus athénien de Saint Pachome*].
- H.R. HALL, Two Coptic Acknowledgments of Loans, *PSBA* 33, 1911, p. 254-258. [Hall, Two Coptic Acknowledgments].
- N.B. HANSEN, Ancient Execration Magic in Coptic and Islamic Egypt, *Magic and Ritual in the Ancient World*, Leyde-Boston-Cologne, 2002, p. 427-445. [Hansen, Ancient Execration].
- E.R. HARDY, *The Large Estates of Byzantine Egypt*, New York, 1931. [Hardy, *Large Estates*].
- H. HARRAUER, Bemerkungen zu gesiegelten Quittungen, *Eirene* 34, 1998, p. 80-96. [Harrauer, Bemerkungen].
- M.R.M. HASITZKA, Das Schaf in Ägypten. Gedanken zu einer koptischen Liste über Schafe, *Biblos* 43, 1994, p. 133-139. [Hasitzka, Das Schaf].

- M.R.M. HASITZKA, Brief des Klostersvorstehers Theodoros die *Aparchê*-Sammlung betreffend, *JJP* 31, 2001, p. 55-58. [Hasitzka, Brief des Klostersvorstehers].
- R.J. HEISLER, Coptic Documents from the Michigan Collection, *ZPE* 57, 1984, p. 125-129. [Heisler, Coptic Documents].
- W. HENGSTENBERG, Bemerkungen zur Entwicklungsgeschichte des ägyptischen Mönchtums, *Bulletin de l'Institut d'Archéologie Bulgare* 9 (= *Actes du IV^e Congrès International des Études Byzantines. Sofia, Septembre 1934*), 1935, p. 355-362. [Hengstenberg, Entwicklungsgeschichte].
- M. HOMBERT, Acquisitions nouvelles dans le domaine de la papyrologie grecque, *CE* 2, 1927, p. 192-194. [Hombert, Acquisitions nouvelles].
- M. HOMBERT, Acquisitions nouvelles et desiderata dans le domaine de la papyrologie grecque, *CE* 4, 1929, p. 156-160. [Hombert, Acquisitions nouvelles et desiderata].
- M. HOMBERT, Les papyrus de la Fondation Égyptologique Reine Élisabeth, *CE* 5, 1930, p. 269-271. [Hombert, Les papyrus de la Fondation].
- M. HOMBERT et Cl. PRÉAUX, Les papyrus de la Fondation égyptologique Reine Élisabeth, *CE* 12, 1937, p. 94. [Hombert et Préaux, Les papyrus de la Fondation].
- U. HORAK, Credo mit magischen Zeichnungen, *Anal. Pap.* 13, 2001 [2003], p. 55-61. [Horak, Credo].
- G.H.R. HORSLEY, *New Documents Illustrating Early Christianity*. Linguistic Essays, with cumulative indexes to vols. 1-5 newly prepared by S.P. Swinn. 5, North Ryde, 1989. [Horsley, New Documents].
- E.M. HUSSELMAN, Some Coptic Documents Dealing With the Poll-Tax, *Aegyptus* 31, 1951, p. 332-338. [Husselman, Some Coptic Documents].
- E.M. HUSSELMAN, Coptic Documents from the Michigan Collection, *BASP* 19, 1982, p. 61-70. [Husselman, Some Coptic Documents from the Michigan].
- G. HUSSON, *Oikia. Le vocabulaire de la maison privée en Égypte d'après les papyrus grecs*, Paris, 1983. [Husson, *Oikia*].
- Chr. IHM, *Die Programme der christlichen Apsismalerei vom vierten Jahrhundert bis zur Mitte des achten Jahrhunderts*, Wiesbaden, 1960. [Ihm, *Die Programme der christlichen Apsismalerei*].
- E.M. ISHAQ, Incense, *Copt. Enc.* 4, 1991, p. 1290. [Ishaq, Incense].
- J. JARRY, Appartenance religieuse des moines du désert et en particulier des moines de Kellia, *Le site monastique copte des Kellia. Sources historiques et explorations archéologiques. Actes du Colloque de Genève 13 au 15 août 1984*, Genève, 1986, p. 237-253. [Jarry, Appartenance religieuse].
- J. JARRY, Pêche interdite à la fin du VII^e siècle, *BSAC* 31, 1992, p. 83-86. [Jarry, Pêche].
- P.V. JERNSTEDT, Two administrative Coptic Letters of the Arabic Time, *Palestinskij Sbornik* 4, 1959, p. 5-11. [Jernstedt, Two Administrative Coptic Letters].
- J. KARABACEK, Die Protokolle, *Führer durch die Ausstellung*, Vienne, 1894, p. 17-24. [Karabacek, Die Protokolle]. Voir aussi à von Karabacek.
- R. KASSER et W. VYICHL, *Dictionnaire auxiliaire, étymologique et complet de la langue copte*. 1, Genève, 1967. [Kasser et Vycichl, *Dictionnaire*].
- R. KASSER, Fayyumic, *Copt. Enc.* 8, 1991, p. 124-131. [Kasser, Fayyumic].

- R. KASSER et al., *Explorations aux Qouçour er-Rouba'iyat. Rapport des campagnes 1982 et 1983*, EK 8184, tome II, Louvain, 1994. [Kasser et al., *Explorations aux Qouçour er-Rouba'iyat*. II].
- R. KASSER et al., *Explorations aux Qouçour el-Izeila lors des campagnes 1981, 1982, 1984, 1985, 1986, 1989 et 1990*, EK 8184, tome III, Louvain, 1999. [Kasser et al., *Explorations aux Qouçour el-Izeila*. III].
- J.G. KEENAN, On Languages and Literacy in Byzantine Aphrodito, *Pap. Congr.* 18, p. 161-167. [Keenan, On Languages].
- G. KHAN, Arabic Papyri, *The Codicology of Islamic Manuscripts. Proceedings of the Second Conference of Al-Furqan Islamic Heritage Foundation. 4-5 December 1993*, Londres, 1995, p. 1-16. [Khan, Arabic Papyri].
- L. KOENEN, Ein Mönch als Berufsschreiber. Zum Buchproduktion im 5./6. Jahrhundert, *Festschrift zum 150jährigen Bestehen des Berliner ägyptischen Museums*, Berlin, 1974, p. 347-354. [Koenen, Ein Mönch als Berufsschreiber].
- S. KÖPSTEIN, Koptischer Privatbrief Papyrus Michigan Inv. 1522, *APF* 35, 1989, p. 37-39. [Köpstein, Koptischer Privatbrief].
- B. KLAKOWICZ, Coptic Papyri in the Palau-Ribes Collection (inv. 39-41; 44; 51-52; 59; 84), *Stud. Pap.* 20, 1981, p. 33-47. [Klakowicz, Coptic Papyri].
- J. KRALL, Koptische Briefe, *Mittheilungen aus der Sammlung der Papyrus Erzherzog Rainer* 5, 1892, p. 30-33 et 39. [Krall, Koptische Briefe].
- M. KRAUSE, *Das Apa-Apollon-Kloster zu Bawit. Untersuchungen unveröffentlicher Urkunden als Beitrag zur Geschichte des ägyptischen Mönchtums*, Leipzig, 1958 (Dissertation zur Erlangung des Doktorgrades der Theologischen Fakultät der Karl-Marx-Universität Leipzig). [Krause, *Das Apa-Apollon-Kloster*].
- M. KRAUSE, Zur Edition koptischer nichtliterarischer Texte. P. Würzburg 43 neu bearbeitet, *ZÄS* 112, 1985, p. 143-153. [Krause, Zur Edition].
- M. KRAUSE, Zur Möglichkeit von Besitz im apotaktischen Mönchtum Ägyptens, *Copt. Cong.* 2, 1985, p. 121-133. [Krause, Zur Möglichkeit von Besitz].
- M. KRAUSE, Die Aussagen der Urkunden über die Verfassung koptischer Klöster, *Le site monastique des Kellia. Sources historiques et explorations archéologiques*, Genève, 1986, p. 41-51. [Krause, Die Aussagen der Urkunden].
- M. KRAUSE, Die Inschriften auf den Türsturzbalken des Apa-Apollon-Klosters von Bawit, *Mélanges Antoine Guillaumont. Contributions à l'étude des christianismes orientaux*, Genève, 1988, p. 111-120 [Krause, Inschriften auf den Türsturzbalken].
- M. KRAUSE, Inscriptions, *Copt. Enc.* 4, 1991, p. 1290-1299. [Krause, Inscriptions].
- M. KRAUSE, Libraries, *Copt. Enc.* 5, 1991, p. 1447-1450. [Krause, Libraries].
- M. KRAUSE, Papyrus Collections, *Copt. Enc.* 6, 1991, p. 1890-1898. [Krause, Papyrus Collections].
- M. KRAUSE, Zur Verfassung koptischer Klöster: Die Abtwahl/Abtsernenen in koptischen Klöstern, *ΘΕΜΕΛΙΑ. Spätantike und koptologische Studien Peter Grossmann zum 65. Geburtstag*, Wiesbaden, 1998, p. 225-231. [Krause, Zur Verfassung koptischer Klöster].

- M. KRAUSE, Das Mönchtum in Ägypten, *Ägypten in spätantik-christlicher Zeit. Eine Einführung in die koptische Kultur*, Wiesbaden, 1998, p. 149-171 [Krause, Das Mönchtum in Ägypten].
- M. KRAUSE et K. WESSEL, Bawit, *Reallexikon zur byzantinischen Kunst* I, 1966, col. 568-583. [Krause et Wessel, Bawit].
- A. KROPP, *Ausgewählte koptische Zaubertexte*. I-III, Bruxelles, 1931. [Kropp, *Ausgewählte koptische Zaubertexte*].
- N. KRUIT, Local Customs in the Formulas of Sales of Wine for Future Delivery (A Supplement to P.Heid. V), *ZPE* 94, 1992, p. 167-184. [Kruit, Local Customs].
- N. KRUIT, Three Byzantine Sales for Future Delivery. SB XVI 12401+12402, SB VI 9051, P.Lond. III 997, *Tyche* 9, 1994, p. 67-88. [Kruit, Three Byzantine Sales].
- N. KRUIT et K.A. WORP, Geographical Jar Names: Towards a Multi-Disciplinary Approach, *APF* 46, 2000, p. 65-146. [Kruit et Worp, Geographical Jar Names].
- K.H. KUHN, *A Panegyric on Apollo Archimandrite of the Monastery of Isaac by Stephen Bishop of Heracleopolis Magna*, CSCO 394-395, Louvain, 1978. [Kuhn, *Panegyric*].
- A. ŁAJTAR et E. WIPSZYCKA, L'építaphe de Duhela SB III 6249: moines gaïnites dans des monastères alexandrins, *JJP* 28, p. 55-69. [Łajtar et Wipszycka, L'építaphe de Duhela].
- M. LAMA, Aspetti di tecnica libraria ad Ossirinco: copie letterarie su rotoli documentari, *Aegyptus* 71, 1991, p. 55-120. [Lama, Aspetti di tecnica libraria].
- G.W.H. LAMPE, *A Patristic Greek Lexicon*, Oxford, 1968. [Lampe, *Patristic Greek Lexicon*].
- S. LANE-POOLE, *A History of Egypt in the Middle Ages*, Londres, 1901. [Lane-Poole, *History of Egypt*].
- E.C. LAPP, Κανίσκιον als Glaslampentypus in einem Papyrus des frühen 2. Jh.s n. Chr., *ZPE* 127, 1999, p. 84. [Lapp, Κανίσκιον].
- B. LAYTON, Social Structure and Food Consumption in an Early Christian Monastery: The Evidence of Shenoute's *Canons* and the White Monastery Federation A.D. 385-465, *Le Muséon* 115, 2002, p. 25-55. [Layton, Social Structure and Food Consumption].
- L. Th. LEFORT, *Œuvres de S. Pachôme et de ses disciples*, CSCO 159 (SC 23) et 160 (SC 24), Louvain, 1956. [Lefort, *Œuvres de S. Pachôme*].
- N. LEWIS, *Papyrus in Classical Antiquity*, Oxford, 1974. [Lewis, *Papyrus*].
- N. LEWIS, *Papyrus in Classical Antiquity. A Supplement*, Papyrologica Bruxel-lensia 23, Bruxelles, 1989. [Lewis, *Papyrus. Supplement*].
- S. LILLA, Aion, *DECA* I, 1983 [1990], p. 58-60. [Lilla, Aion].
- V. LOI, Agneau, *DECA* I, 1983 [1990], p. 53. [Loi, Agneau].
- A. LUCOT, *Palladius. Histoire Lausiaque (vies d'ascètes et de pères du désert)*. Texte grec, introduction et traduction française, Paris, 1912. [Lucot, *Palladius*].
- L.S.B. MACCOULL, A Coptic Papyrus Letter in the Walters Art Gallery, *Stud. Pap.* 13, 1974, p. 119-123. [MacCoull, A Coptic Papyrus Letter].
- L.S.B. MACCOULL, Three Coptic Papyri in the Duke University Collection, *BASP* 20, 1983, p. 137-141. [MacCoull, Three Coptic Papyri].

- L.S.B. MACCOULL, Coptic Documentary Papyri in the Collection of the Society for Coptic Archaeology, Cairo, *Pap. Congr.* 17, Naples, 1984, p. 777-785 (= *Coptic Perspectives on Late Antiquity*, ch. XVI). [MacCoull, Coptic Documentary Papyri in the Collection of the Society for Coptic Archaeology].
- L.S.B. MACCOULL, Coptic Documentary Papyri in the Hyvernat Collection, *BSAC* 27, 1985, p. 53-60. [MacCoull, Papyri in the Hyvernat Collection].
- L.S.B. MACCOULL, More Coptic Papyri from the Beinecke Collection, *APF* 35, 1989, p. 25-35. [MacCoull, More Coptic Papyri from the Beinecke].
- L.S.B. MACCOULL, The Teshlot Papyri and the Survival of Documentary Coptic in the Eleventh Century, *Orientalia Christiana Periodica* 55, 1989, p. 201-206. [MacCoull, The Teshlot Papyri].
- L.S.B. MACCOULL, Coptic Papyrus in the Duke University Collection, *Copt. Congr.* 3, Varsovie, 1990, p. 225-226. [MacCoull, Coptic Papyrus in the Duke University].
- L.S.B. MACCOULL, A Reattribution of *P. Vat. Aphrod.* 13, *ZPE* 88, 1991, p. 209-210. [MacCoull, A Reattribution].
- L.S.B. MACCOULL, The Apa Apollos Monastery of Pharou (Aphrodito) and its Papyrus Archive, *Muséon* 106, 1993, p. 21-63. [MacCoull, Apa Apollos Monastery].
- L.S.B. MACCOULL, The Bawit Contracts: Texts and Translations, *BASP* 31, 1994, p. 141-158. [MacCoull, Bawit Contracts].
- L.S.B. MACCOULL, Further Notes on Interrelated Greek and Coptic Documents of the Sixth and Seventh Centuries, *CE* 70, 1995, p. 341-353. [MacCoull, Further Notes].
- L.S.B. MACCOULL, Dated and Datable Coptic Documentary Hands before A.D. 700, *Muséon* 110, 1997, p. 349-366. [MacCoull, Dated and Datable].
- L.S.B. MACCOULL, P. Mich. Inv. 6898 Revisited: A Sixth-Century Coptic Contract from Aphrodito, *ZPE* 141, 2002, p. 199-203. [MacCoull, P. Mich. Inv. 6898 Revisited].
- A. MALLON, Épigraphie copte, *DACL* 3/2, 1914, col. 2819-2886. [Mallon, Épigraphie copte].
- P. MARAVAL, *Le Christianisme de Constantin à la conquête arabe*, Paris, 1997. [Maraval, Christianisme].
- K. MARESCH, *Nomisma und Nomismatia. Beiträge zur Geldgeschichte Ägyptens im 6. Jahrhundert n. Chr.*, *Papyrologica Coloniensia* 21, Opladen, 1994. [Maresch, Nomisma].
- T. MARKIEWICZ, Compte rendu de *P. Mon. Apollo I*, *JJP* 31, 2001, p. 294-298. [Markiewicz, CR de *P. Mon. Apollo I*].
- A. MARTIN, La collection de papyrus de Bruxelles Brussel..., *Papyrus Collections World Wide* (Brussels-Leuven), Bruxelles, 2000, p. 21-23 [Martin, La collection de papyrus de Bruxelles].
- A. MARTIN, Les ostraca grecs de la collection de Bruxelles, *CE* 77, 2002, p. 273-287. [Martin, Les ostraca grecs de la collection de Bruxelles].
- A. MARTIN et M. RASSART-DEBERGH, Tissus coptes des Musées Royaux d'Art et d'Histoire de Bruxelles (don Demulling), *CE* 80, 2005, p. 375-388. [Martin et Rassart-Debergh, Tissus coptes].
- J. MASPERO, Rapport de M. Jean Maspero sur les fouilles entreprises à Baouit, *CRAIBL* 1913, p. 287-301 [Maspero, Rapport].

- J. MASPERO, *Fouilles exécutées à Baouît par Jean Maspero*. Notes mises en ordre et éditées par E. DRIOTON, 2 fasc., MIFAO 59, Le Caire, 1932 et 1943 [Maspero-Drioton, MIFAO 59].
- B. MATHIEU, Travaux de l'Institut français d'archéologie orientale en 2000-2001, *BIFAO* 101, 2001, p. 555, n° 27; p. 568, n° 52; Travaux de l'Institut français d'archéologie orientale en 2001-2002, *BIFAO* 102, 2002, p. 536-539, n° 26; p. 559; Travaux de l'Institut français d'archéologie orientale en 2002-2003, *BIFAO* 103, 2003, p. 579, n° 25; p. 624; Travaux de l'Institut français d'archéologie orientale en 2003-2004, *BIFAO* 104, 2004, p. 671-673, n° 24; p. 718; p. 728; p. 732. [Mathieu, Travaux... + année].
- Ph. MAYERSON, The Knidion Jar in Egypt: Popular, Made in Egypt and of Unknown Capacity, *ZPE* 131, 2000, p. 165-167. [Mayerson, Knidion Jar].
- Ph. MAYERSON, Radish Oil: A Phenomenon in Roman Egypt, *BASP* 38, 2001, p. 109-117. [Mayerson, Radish Oil].
- R. MAZZA, Ricerche sul pagarca nell'Egitto tardoantico e bizantino, *Aegyptus* 75, 1995, p. 169-242 [Mazza, Ricerche sul pagarca].
- B.C. MCGING, Melitian Monks at Labla, *Tyche* 5, 1990, p. 67-94. [McGing, Melitian Monks].
- M. MEGALLY, Toponymy, Coptic, *Copt. Enc.* 7, 1991, p. 2271-2274. [Megally, Toponymy].
- H. MELAERTS et K.A. WORP, Le reçu de taxe O. Brux. E. 327, *CE* 74 (147), 1999, p. 197-199. [Melaerts et Worp, Le reçu de taxe O. Brux. E. 327].
- G. MESSERI SAVORELLI et R. PINTAUDI, L'utilizzazione del materiale scrittori nei documenti dell'archivio di Zenone, *ZPE* 100, 1994, p. 194-198. [Messeri Savorelli et Pintaudi, L'utilizzazione].
- M.W. MEYER et R. SMITH, *Ancient Christian Magic. Coptic Texts of Ritual Power*, Princeton, 1999. [Meyer et Smith, *Ancient Christian Magic*].
- L. MIGLIARDI ZINGALE, In margine a Nov. Iust. 44, 2: «to kaloumenon protokollon», *Studi in onore di Arnaldo Biscardi*. V, Milan, 1984, p. 1-25 (du tiré à part). [Migliardi Zingale, In margine a Nov. Iust. 44, 2].
- L. MIGLIARDI ZINGALE, Ancora su to kaloumenon protokollon di Nov. Iust. 44.2, *Analecta papyrologica* 1, 1989, p. 15-21. [Migliardi Zingale, Ancora su to kaloumenon protokollon].
- J.T. MILIK, *The Books of Enoch. Aramaic Fragments of Qumrân Cave 4*, Oxford, 1976. [Milik, *Books of Enoch*].
- Fr. MITTHOF, Quittung eines ὑποδέκτης ἀννωνῶν ἐπὶ τόπων Μαύρων über eine Steuerzahlung in Geld, *Pap. Congr.* 20, Copenhagen, 1992, p. 258-265. [Mitthof, Quittung].
- U. MONNERET DE VILLARD, *Il monastero di S. Symeo presso Aswan*, Milan, 1927. [Monneret de Villard, *Il monastero*].
- O. MONTEVECCHI, Ricerche di sociologia nei documenti dell'Egitto greco-romano. III. I contratti di compra-vendita, *Aegyptus* 23, 1943, p. 11-89. [Montevecchi, Ricerche di sociologia. III].
- O. MONTEVECCHI, Ricerche di sociologia nei documenti dell'Egitto greco-romano. IV. Vendite a termine, *Aegyptus* 24, 1944, p. 131-158. [Montevecchi, Ricerche di sociologia. IV].
- F. MORELLI, *Olio e retribuzioni nell'Egitto tardo (V-VIII d.C.)*, Florence, 1996. [Morelli, *Olio*].

- F. MORELLI et G. SCHMELZ, Gli ostraca di Akoris n. 19 e 20 e la produzione di κοῦφα nell'area del tempio Ovest, *ZPE* 139, 2002, p. 127-137. [Morelli et Schmelz, Gli ostraca di Akoris].
- R.L.B. MORRIS, Bishops in the Papyri, *Pap. Congr.* 20, Copenhagen, 1994, p. 582-587. [Morris, Bishops in the Papyri].
- M. MOSSAKOWSKA, Les huiles utilisées pour l'éclairage en Égypte (d'après les papyrus grecs), *JJP* 24, 1994, p. 109-131. [Mossakowska, Les huiles].
- C.D.G. MÜLLER, La question des langues en Égypte et en Nubie, *Études coptes VII. Neuvième Journée d'Études. Montpellier 3-4 juin 1999*, Cahiers de la Bibliothèque copte 12, Paris-Louvain-Sterling, 2000, p. 201-206. [Müller, La question des langues].
- J. MUYSER, Ermite pérégrinant et pèlerin infatigable. Fragment arabe de la vie inédite d'Anba Harmin, racontée par son compagnon de voyage, Apa Hor de Preht, *BSAC* 9, 1943, p. 159-236. [Muyser, Ermite pérégrinant].
- W.B. OERTER, Ein ⲩⲓⲛⲉ-ⲛⲁ-Ostrakon (P 2017) aus dem Naprstek-Museum Prag, *Annals of the Naprstek Museum* 20, 1999, p. 31-38. [Oerter, Ein ⲩⲓⲛⲉ-ⲛⲁ-Ostrakon].
- E. ORÉAL, Contact linguistique. Le cas du rapport entre le grec et le copte, *Lalies* 19, 1999, p. 289-306. [Oréal, Contact linguistique].
- T. ORLANDI et A. CAMPAGNANO, *Vite dei monaci Phif e Longino*. Introduzione e testo copto a cura di T.O. Traduzione a cura di A.C., Testi e documenti per lo studio dell'antichità 51, Milan, 1975. [Orlandi et Campagnano, *Vita dei monachi Phif e Longino*].
- T. ORLANDI, *Paolo di Tamma. Opere*. Introduzione, testo, traduzione e concordanze a cura di T.O., Rome, 1988. [Orlandi, *Paolo di Tamma*].
- T. ORLANDI, The Library of the Monastery of Saint Shenute at Atri, *Perspectives on Panopolis. An Egyptian Town from Alexander the Great to the Arab Conquest. Acts From an International Symposium Held in Leiden on 16, 17 and 18 December 1998* (= *P. Lugd.-Bat.* 31), Leyde-Boston-Cologne, 2002, p. 211-231. [Orlandi, Library of the Monastery of Saint Shenute].
- Ch. PALANQUE, Notes sur quelques jouets coptes en terre cuite, *BIFAO* 3, 1903, p. 97-103. [Palanque, Notes].
- Ch. PALANQUE, Rapport sur les recherches effectuées à Baouit en 1903, *BIFAO* 5, 1906, p. 1-21 [Palanque, Rapport].
- A. PAPAConstantinou, *Le culte des Saints en Égypte des Byzantins aux Abbassides. L'apport des inscriptions et des papyrus grecs et coptes*. Préface de J. GASCOU, Paris, 2001. [Papaconstantinou, *Culte des saints*].
- J. PARTYKA, Les inscriptions, témoins de vie et de mort aux Kellia, *Le site monastique copte des Kellia. Sources historiques et explorations archéologiques. Actes du Colloque de Genève, 13 au 15 août 1984*, Genève, 1986, p. 215-236. [Partyka, Les inscriptions].
- M. PAUL, Rapport de la trésorière, *CE* 8, 1933, p. 8-10. [Paul, Rapport de la trésorière].
- W. PEREMANS et J. VERGOTE, *Papyrologisch Handboek*, Louvain, 1942. [Pere-mans et Vergote, *Papyrologisch Handboek*].
- S. PERNIGOTTI, I papiri copti dell'Università Cattolica di Milano. I, *Aegyptus* 65, 1985, p. 67-105. [Pernigotti, I papiri copti. I].
- R. PINTAUDI, Filatterio su carta araba orientale: il Simbolo Niceno-Costantinopolitano (*PL III/960*), *Anal. Pap.* 13, 2001 [2003], p. 47-53. [Pintaudi, Filatterio].

- W. PLEYTE et P.A.A. BOESER, *Manuscripts coptes du Musée d'antiquités des Pays-Bas à Leide publiés d'après les ordres du gouvernement*, Leyde, 1897. [Pleyte et Boeser, *Manuscripts coptes*].
- G. POETHKE, Pagarchen im Papyrus Berolinensis 2966, *APF* 31, 1985, p. 13-15. [Poethke, Pagarchen].
- Cl. PRÉAUX, De la Grèce classique à l'Égypte hellénistique. Le cautionnement mutuel, *CE* 41 (82), 1966, p. 354-360. [Préaux, Cautionnement mutuel].
- K. PREISENDANZ, Deux papyrus magiques de la collection de la Fondation Égyptologique (P. Bruxelles, Inv. E. 6390 et 6391), *CE* 6, 1931, p. 137-140. [Preisendanz, Deux papyrus magiques].
- K. PREISENDANZ, *Papyri Graecae Magicae. Die griechischen Zauberpapyri. I et II*, Leipzig-Berlin, 1928 et 1931 [Stuttgart, 1973 et 1974]. [Preisendanz, *PGM*].
- Fr. PRINGSHEIM, *The Greek Law of Sale*, Weimar, 1950. [Pringsheim, *Greek Law*].
- J.E. QUIBELL, *Excavations at Saqqarah* (1905-1906), Le Caire, 1907. [Quibell, *Excavations at Saqqarah. I*].
- J.E. QUIBELL et al., *Excavations at Saqqarah* (1906-1907), Le Caire, 1908. [Quibell, *Excavations at Saqqarah. II*].
- J.E. QUIBELL, *Excavations at Saqqarah* (1907-1908), Le Caire, 1909. [Quibell, *Excavations at Saqqarah. III*].
- J.E. QUIBELL, *Excavations at Saqqarah* (1908-9, 1909-10), Le Caire, 1912. [Quibell, *Excavations at Saqqarah. IV*].
- Y. RAGIB, La plus ancienne lettre arabe de marchand, *Documents de l'Islam médiéval. Nouvelles perspectives de recherche. Actes de la table ronde (Paris, 3-5 mars 1988)*, Le Caire, 1991, p. 1-9. [Ragib, La plus ancienne lettre arabe].
- H. RAÏOS-CHOULIARA, La chasse et les animaux sauvages d'après les papyrus grecs, *Anagennesis* 1, 1981, p. 45-88; La chasse et les animaux sauvages, *Anagennesis* 1, 1981, p. 267-293. [Raïos-Chouliara, La Chasse].
- H. RAÏOS-CHOULIARA, *L'abeille et le miel en Égypte d'après les papyrus grecs*, Janinna, 1989. [Raïos-Chouliara, *L'abeille et le miel*].
- M. RASSART-DEBERGH, Quelques bateaux coptes et leur signification, *BSAC* 31, 1992, p. 55-73. [Rassart-Debergh, Quelques bateaux coptes].
- M. RASSART-DEBERGH, Monastères coptes anciens: organisation et décoration, *Le monde copte* 21-22, 1993, p. 71-95, en part. p. 79, n. 38 [Rassart-Debergh, Monastères coptes anciens].
- M. RASSART-DEBERGH, Arte e archeologia copte: principali testimonianze, *L'Egitto cristiano. Aspetti e problemi in età tardo-antica*, Studia Ephemeridis Augustinianum 56, Rome, 1997, p. 293-318 [Rassart-Debergh, Arte e archeologia].
- M. RASSART-DEBERGH, Monachisme copte et bateaux peints, *Fifth International Congress on Graeco-Oriental and Graeco-African Studies = Graeco-Arabica* 6, 1995, p. 172-180. [M. Rassart-Debergh, Monachisme copte et bateaux peints].
- M. RASSART-DEBERGH et J. DEBERGH, À propos de trois peintures de Saqqara, *Miscellanea Coptica* (= *Acta ad archaeologiam et artium historiam pertinentia* 9), Rome, 1981, p. 187-205. [Rassart-Debergh et Debergh, Trois peintures de Saqqara].

- J.R. REA, Compte rendu de Drew-Bear, Le nome hermopolite, *JEA* (Reviews Supplements) 71, 1985, p. 68-71. [Rea, CR de Drew-Bear].
- R. RÉMONDON, Le monastère alexandrin de la Métanoia était-il bénéficiaire du fisc ou à son service?, *Studi in onore di Edoardo Volterra V*, Milan, 1971, p. 769-781. [Rémondon, Le monastère alexandrin de la Métanoia].
- R. RÉMONDON, L'Église dans la société égyptienne à l'époque byzantine, *CE* 47, 1972, p. 254-277. [Rémondon, L'Église dans la société].
- S.G. RICHTER et G. WURST, Referat über die Edition koptischer literarischer Texte und Urkunden von 2000 bis 2002, *APF* 49/1, 2003, p. 127-162. [Richter et Wurst, Referat].
- T.S. RICHTER, Spätkoptische Rechtsurkunden neu bearbeitet (II): Die Rechtsurkunden des Tescholt-Archivs, *JJP* 30, 2000, p. 95-148. [Richter, Spätkoptische Rechtsurkunden. II]
- B. ROCHETTE, Traducteurs et traductions dans l'Égypte gréco-romaine, *CE* 69, 1994, p. 313-322. [Rochette, Traducteurs et traductions].
- B. ROCHETTE, Sur le bilinguisme en Égypte gréco-romaine, *CE* 71, 1996, p. 153-168. [Rochette, Sur le bilinguisme].
- G. ROEDER et al., *Hermopolis 1929-1939. Ausgrabungen der Deutschen Hermopolis-Expedition in Hermopolis, Ober-Ägypten, in Verbindung mit zahlreichen Mitarbeitern*, Hildesheim, 1959. [Roeder et al., *Hermopolis*]
- G. ROUILLARD, *L'administration civile de l'Égypte byzantine*, Paris, 1928². [Rouillard, *L'administration civile*].
- G. ROQUET, *Toponymes et lieux-dits égyptiens enregistrés dans le dictionnaire copte de W.E. Crum*, Le Caire, 1973. [Roquet, *Toponymes et lieux-dits*].
- Ph. ROUSSEAU, *Pachomius, The Making of a Community in Fourth-Century Egypt*, Berkeley-Los Angeles-Londres, 1985 [1999]. [Rousseau, *Pachomius*].
- K. RUFFING, *Weinbau im römischen Ägypten*, Pharos. Studien zur griechisch-römischen Antike 12, St. Katharinen, 1999. [Ruffing, *Weinbau*].
- M.-H. RUTSCHOWSCAYA, Linteaux en bois d'époque copte, *BIFAO* 77, 1977, p. 181-191. [Rutschowscaya, Linteaux].
- M.-H. RUTSCHOWSCAYA, Le monastère de Baouit. État des publications, *Divitiae Aegypti. Koptologische und verwandte Studien zu Ehren von Martin Krause*, Wiesbaden, 1995, p. 279-288. [Rutschowscaya, Le monastère de Baouit].
- M.-H. RUTSCHOWSCAYA, Fouilles du monastère copte de Baouit (Moyenne Égypte). Musée du Louvre - Institut français d'archéologie orientale du Caire. Saisons 2002-2003, *La revue des musées de France. Revue du Louvre* 2, avril 2004, p. 27-30. [Rutschowscaya, Fouilles du monastère].
- M.-H. RUTSCHOWSCAYA et D. BÉNAZETH, Neue Grabungen im Kloster von Bawit (2003-2004), *Kemet* 14, 2005, p. 56-59 et p. 99. [Rutschowscaya et Bénazeth, Neue Grabungen].
- D.H. SAMUEL, A Byzantine Letter in the Yale Collection, *BASP* 4, 1967, p. 38. [Samuel, A Byzantine Letter].
- H. SATZINGER, *καθαρως και αποκροτως* in koptischen Urkunden, *CE* 45, 1970, p. 417-420. [Satzinger, *καθαρως και αποκροτως*].
- H. SATZINGER et P.J. SIJPESTEIJN, Zwei koptische Papyri aus der Papyrussammlung der Princeton University, *Enchoria* 16, 1988, p. 49-53. [Satzinger et Sijpesteijn, Zwei koptische Papyri].

- S. SAUNERON et al., *Les ermitages chrétiens du désert d'Esna*. I. *Archéologie et inscriptions*; IV. *Essai d'histoire*, FIFAO XXIX/1; 4, Le Caire, 1972. [Sauneron et al., *Esna* I; IV].
- A. SCHALL, Die koptisch-arabische Aufschrift der Zeichnung «Koptisches Museum Kairo 8441», *ZÄS* 80, 1955, p. 69-70. [Schall, Die koptisch-arabische Aufschrift].
- G. SCHENKE, Zwei koptische Geschäftsbriefe, *JJP* 30, 2000, p. 149-154 [Schenke, Zwei koptische Geschäftsbriefe].
- G. SCHLUMBERGER, Les fouilles de Jean Maspero à Baouit en 1913, *CRAIBL* 1919, p. 236; 243-248. [Schlumberger, Les fouilles de Jean Maspero].
- G. SCHMELZ, *Kirchliche Amtsträger im spätantiken Ägypten nach den Aussagen der griechischen und koptischen Papyri und Ostraka*, APF. Beiheft 13, Leipzig, 2002. [Schmelz, *Kirchliche Amtsträger*].
- C. SCHMIDT, Das Kloster des Apa Mena, *ZÄS* 68, 1932, p. 60-68. [Schmidt, Das Kloster des Apa Mena].
- A. SCHRAMM, Pech, *RE* 29, 1933, col. 1-5. [Schramm, Pech].
- J. SCHWARTZ, Traductions en Égypte gréco-romaine, *Mélanges Pierre Lévêque* II = *Annales littéraires de l'Université de Besançon* 377 = *Centre de Recherches d'Histoire ancienne* 82, Paris, 1989, p. 379-385. [Schwartz, Traductions].
- H.G. SEVERIN, Zur Süd-Kirche von Bawit, *MDAIK* 33, 1977, p. 113-124. [Severin, Zur Süd-Kirche].
- H.G. SEVERIN, Bawit. Archaeological, Architecture, and Sculpture, *Copt. Enc.* 2, 1991, p. 363-367. [Severin, Bawit].
- P.J. SIJPESTEIJN, Some Byzantine Papyri from the Amsterdam Collection, *Studia Byzantina et Neohellenica Neerlandica = Byzantina Neerlandica* 3, 1972, p. 1-8. [Sijpesteijn, Some Byzantine Papyri from the Amsterdam Collection].
- P.J. SIJPESTEIJN, Copticisms in Greek Documents, *Aegyptus* 58, 1978, p. 172-173. [Sijpesteijn, Copticisms].
- P.J. SIJPESTEIJN, Some Corrections to Greek Elements from BKU III, *CE* 56 (112), 1981, p. 360-361. [Sijpesteijn, Some Corrections].
- P.J. SIJPESTEIJN, Two Coptic Letters, *CE* 59, 1984, p. 371-372. [Sijpesteijn, Two Coptic Letters].
- P.J. SIJPESTEIJN, The Monastery of Abbas Andreas, *ZPE* 70, 1987, p. 54-56. [Sijpesteijn, The Monastery of Abbas Andreas].
- P.J. SIJPESTEIJN, P. Flor. III 298 et les bateaux du monastère de la Métanoia, *ZPE* 93, 1992, p. 150. [Sijpesteijn, P. Flor. III 298].
- E.A. SOPHOCLES, *Greek Lexicon of the Roman and Byzantine Periods (From B.C. 146 to A.D. 1100)*, Cambridge, Massachusetts, 1887 [New York, 1957]. [Sophocles, *Greek Lexicon*].
- V. STEGEMANN, *Koptische Paläographie*, Heidelberg, 1936. [Stegeman, *Paläographie*].
- G. STEINDORFF, Eine koptische Bannbulle und andere Briefe, *ZÄS* 30, 1982, p. 37-43. [Steindorff, Eine koptische Banbulle].
- A. STEINWENTER, *Studien zu den koptischen Rechtsurkunden aus Oberägypten*, *SPP* XIX, Leipzig, 1920 [Amsterdam, 1967]. [Steinwenter, *Studien*].
- A. STEINWENTER, Die Rechtsstellung der Kirchen und Klöster nach den Papyri, *ZSav.* (Kan. Abt.) 50 (19), 1930, p. 1-50. [Steinwenter, Die Rechtsstellung].

- A. STEINWENTER, Aus dem kirchlichen Vermögensrechte der Papyri, *ZSav.* (Kan. Abt.) 75 (44), 1958, p. 1-34. [Steinwenter, Aus dem kirchlichen Vermögensrechte].
- R. STEWART, Two Coptic-Greek Poll Tax Receipts from the Michigan Collection, *ZPE* 52, 1983, p. 293-294. [Stewart, Two Coptic-Greek Poll Tax Receipts].
- R. STEWART, Two Coptic-Greek Bills of Lading, *APF* 30, 1984, p. 105-106. [Stewart, Two Coptic-Greek Bills of Lading].
- R. STEWART, Epistolography, *Copt. Enc.* 3, 1991, p. 968-972. [Stewart, Epistolography].
- R. TAUBENSCHLAG, *The Law of Greco-Roman Egypt in the Light of the Papyri*, Varsovie, 1955². [Taubenschlag, *Law of Greco-Roman Egypt*].
- W.C. TILL, *Die koptischen Rechtsurkunden aus Theben*, Vienne, 1964. [Till, *Rechtsurkunden*].
- W.C. TILL, Zu den koptischen Texten aus Bala'izah, *Orientalia* 25, 1956, p. 384-403. [Till, Zu den koptischen Texten].
- S. TIMM, *Das christlich-koptische Ägypten in arabischer Zeit*, TAVO 41, Tübingen, 1984 [Timm].
- H. TORP, Some Aspects of Early Coptic Monastic Architecture, *Byzantion* 25-2, 1955-1957, p. 513-538 [Torp, Some Aspects].
- H. TORP, Murs d'enceinte des monastères coptes primitifs et couvents-forteresses, *Mélanges d'archéologie et d'histoire* 76, 1964 [Torp, Murs d'enceinte].
- H. TORP, La date de la fondation du monastère d'apa Apollô de Baouît et de son abandon, *Mélanges d'archéologie et d'histoire* 77, 1965, p. 153-177 [Torp, Date de la fondation].
- H. TORP, Le monastère copte de Baouît. Quelques notes d'introduction, *Miscellanea Coptica*, Acta ad archaeologiam et artium historiam pertinentia IX, Rome, 1981, p. 1-8. [Torp, Le monastère copte de Baouît].
- E.G. TURNER, *The Terms Recto and Verso. The Anatomy of the Papyrus Roll* (= *Papyrologica Bruxellensia* 16. *Actes du XV^e Congrès International de Papyrologie. Première partie*), Bruxelles, 1978, p. 14-15. [Turner, *The Terms Recto and Verso*].
- P. VAN CAUWENBERGH, *Étude sur les moines d'Égypte depuis le concile de Chalcédoine (451) jusqu'à l'invasion arabe (640)*, Paris-Louvain, 1914 [Van Cauwenbergh, *Étude sur les moines d'Égypte*].
- K. VANDORPE, *Breaking the Seal of Secrecy. Sealing-Practices in Greco-Roman and Byzantine Egypt Based on Greek, Demotic and Latin Papyrological Evidence*, Leyde, 1995. [Vandorpe, *Breaking the Seal*].
- J. VAN HAELST, *Catalogue des papyrus littéraires juifs et chrétiens*, Paris, 1976. [van Haelst, *Catalogue*].
- A. VAN LANTSCHOOT, *Recueil des colophons des manuscrits chrétiens d'Égypte. Tome I. Les colophons coptes des manuscrits sahidiques. Fasc. 1. Textes et Fasc. 2. Notes et tables*, Louvain, 1929. [van Lantschoot, *Recueil des colophons*. Fasc. 1 et 2].
- P. VAN MINNEN, Une nouvelle liste de toponymes du nome Hermopolite, *ZPE* 101, 1994, p. 83-86. [van Minnen, Une nouvelle liste de toponymes].
- P. VAN MINNEN, The Earliest Account of a Martyrdom in Coptic, *AB* 113, 1995, p. 13-38. [van Minnen, The Earliest Account of a Martyrdom].

- P. VAN MINNEN et J.D. SOSIN, Imperial Pork : Preparations for a Visit of Severus Alexander and Iulia Mamaea to Egypt, *Anc. Soc.* 27, 1996, p. 171-181. [van Minnen et Sosin, Imperial Pork].
- W. VAN NEER, W. WOUTERS, M.-H. RUTSCHOWSCAYA, A. DELATTRE, D. DIXNEUF, K. DESENDER et J. POBLOME, Salted Fish Products from the Coptic Monastery at Bawit : Evidence from the Bones and Texts, *Proceedings of the 13th Meeting of the ICAZ Fish Remains Working Group* (sous presse). [Van Neer et al., Salted Fish Products].
- B. VERBEECK, Pagarch, *Copt. Enc.* 6, 1991 p. 1871-1872. [Verbeeck, Pagarch].
- J. VERGOTE, Bilinguismes et calque (Translation Loan Words) en Égypte, *Pap. Congr.* 17, p. 1385-1389. [Vergote, Bilinguismes].
- G. VIAUD, *La liturgie des Coptes d'Égypte*, Paris, 1978. [Viaud, Liturgie].
- G. VIAUD, *Les pèlerinages coptes en Égypte. D'après les notes du Qommos Jacob Muyser*, IFAO, Bibliothèque d'études coptes 15, Le Caire, 1979. [Viaud, Pèlerinages].
- J. VON KARABACEK, Arabic Paleography, *WZKM* 20, 1906, p. 131-148. [J. von Karabacek, Arabic Paleography]. Voir aussi Karabacek.
- O. VON LEMM, XLVII. Zu einigen Inschriften im Kloster von Bawît, *Bulletin de l'Académie Impériale des Sciences de St.-Petersbourg* 25, n° 5, 1906, p. 158-165 = *Kleine Koptische Studien. 1. I-L (1899-1906)*, Saint-Petersbourg, 1907, p. 430-437. [von Lemm, Zu einigen Inschriften].
- W. VYCICHL, Koptische Quellen zur Topographie, *Hermopolis 1929-1939. Ausgrabungen der Deutschen Hermopolis-Expedition in Hermopolis, Ober-Ägypten, in Verbindung mit zahlreichen Mitarbeitern*, Hildesheim, 1959, p. 136-141. [Vycichl, Koptische Quellen zur Topographie].
- W. VYCICHL, Magic, *Copt. Enc.* 5, 1991, p. 1499-1509. [Vycichl, Magic].
- C.C. WALTERS, *Monastic Archaeology in Egypt*, Warminster, 1974 [Walters, *Monastic Archaeology*].
- R. WARGA, A Coptic Letter, *BASP* 29, 1992, p. 79-80. [Warga, A Coptic Letter].
- A.-K. WASSILIOU, *Siegel und Papyri. Das Siegelwesen in Ägypten von römischer bis früh-arabische Zeit*. Unter Mitarbeit von H. HARRAUER, Nilus 4, Vienne, 1999. [Wassiliou, *Siegel und Papyri*].
- M. WEBER, Zur Ausschmückung koptischer Bücher, *Enchoria* 3, 1973, p. 53-62. [Weber, Zur Ausschmückung koptischer Bücher].
- M. WERBROUCK, Rapport..., *CE* 7 (13), 1932, p. 14-20. [Werbrouck, Rapport].
- C. WESSELY, Byzantinische Stempelschrift auf Papyrus, *SPP* II, Leipzig, 1902, p. XXXIX-XLI. [Wessely, Byzantinische Stempelschrift].
- C. WIETHEGER, *Das Jeremias-Kloster zu Saqqara unter besonderer Berücksichtigung der Inschriften*, Arbeiten zum spätantiken und koptischen Ägypten. 1, Altenberge, 1992. [Whieteger, *Jeremias-Kloster*].
- T.G. WILFONG, Agriculture among the Christian Population of Early Islamic Egypt : Practice and Theory, *Agriculture in Egypt*, Oxford-New York, 1999 [2001], p. 217-236. [Wilfong, Agriculture].
- E. WIPSYZKA, Les reçus d'impôts et le bureau de comptes des pagarchies aux VI^e-VII^e siècles, *JJP* 16-17, 1971, p. 105-116 [Wipszycka, Les reçus d'impôts].

Bibliographie

- E. WIPSYCKA, *Les ressources et les activités économiques des églises en Égypte du IV^e au VIII^e siècle*, Papyrologica Bruxellensia 10, Bruxelles, 1972 [Wipszycka, *Églises*].
- E. WIPSYCKA, Les aspects économiques de la vie de la communauté des Kellia, *Le site monastique des Kellia. Sources historiques et explorations archéologiques*, Genève, 1986, p. 117-144 (= *Études sur le christianisme dans l'Égypte de l'antiquité tardive*, Studia Ephemeridis Augustinianum 52, Rome, 1996, p. 327-362). [Wipszycka, Aspects économiques des Kellia (renvoi aux pages du recueil *Études sur le christianisme...*)].
- E. WIPSYCKA, Archimandrite, *Copt. Enc.* 1, 1991, p. 192-194. [Wipszycka, Archimandrite].
- E. WIPSYCKA, Diakonia, *Copt. Enc.* 3, 1991, p. 895-897. [Wipszycka, Diakonia].
- E. WIPSYCKA, Dikaion, *Copt. Enc.* 3, 1991, p. 901-902. [Wipszycka, Dikaion].
- E. WIPSYCKA, Hegumenos, *Copt. Enc.* 4, 1991, p. 1215-1216. [Wipszycka, Hegumenos].
- E. WIPSYCKA, Oikonomos, *Copt. Enc.* 6, 1991, p. 1825-1826. [Wipszycka, Oikonomos].
- E. WIPSYCKA, Textiles, Coptic: Organization of Production, *Copt. Enc.* 7, 1991, p. 2218-2221. [Wipszycka, Textiles].
- E. WIPSYCKA, Le nationalisme a-t-il existé dans l'Égypte byzantine?, *JJP* 22, 1992, p. 83-128. [Wipszycka, Le nationalisme].
- E. WIPSYCKA, L'organisation économique de la congrégation pachômienne: Critique du témoignage de Jérôme, *Ägypten und Nubien in spätantiker und christlicher Zeit. Akten des 6. Internationalen Koptologenkongresses. Münster, 20.-26. Juli 1996. Band I*, Wiesbaden 1999, p. 411-422. [Wipszycka, Organisation économique pachômienne].
- E. WIPSYCKA, Le fonctionnement interne des monastères et des lares en Égypte du point de vue économique. À propos d'une publication récente de textes coptes de Bawit, *JJP* 31, 2001, p. 169-186. [Wipszycka, Fonctionnement interne].
- C. WISSA WASSEF, Calendar and Agriculture, *Copt. Enc.* 2, 1991, p. 440-443. [Wissa Wassef, Calendar and Agriculture].
- C. WISSA WASSEF, Calendar, Seasons, and Coptic Liturgy, *Copt. Enc.* 2, 1991, p. 443-444. [Wissa Wassef, Calendar, Seasons].
- K.A. WORP, Studien zu spätgriechischen, koptischen und arabischen Papyri, *BSAC* 26, 1984, p. 99-108. [Worp, Studien zu spätgriechischen].
- K.A. WORP, A Forgotten Coptic Inscription from the Monastery of Epiphanius: Some Remarks on Dated Coptic Documents from the Pre-Conquest Period, *Analecta Papyrologica* 2, 1990, p. 139-143. [Worp, A Forgotten Coptic Inscription].
- K.A. WORP, Remarks on Weekdays in Late Antiquity Occurring in Documentary Sources, *Tyche* 6, 1991, p. 221-230. [Worp, Remarks].
- K.A. WORP, Deliveries for συνήθεια in Byzantine Papyri, *Essays and Texts in Honor of J. David Thomas*, ASP 42, Oakville, Connecticut, 2001, p. 51-68. [Worp, Deliveries for συνήθεια].
- K.A. WORP, The Date of O.Crum VC 111 and O.Bawit 56-58 & 62, *ZPE* 138, 2002, p. 121-122. [Worp, The Date].

- K.A. WÖRPER, Notes on Coptic Containers of Liquids in Greek Papyri, *Copt. Congr.* 7, 2004, p. 553-572. [Wörper, Notes]
- W.H. WORELL, A Coptic Ostrakon, *JAOS* 34, 1915, p. 313-314. [Worell, Coptic Ostrakon].
- H. ZILLIACUS, *Untersuchungen zu den abstrakten Anredeformen und Höflichkeitstiteln im Griechischen*, Helsinki, 1949. [Zilliaccus, *Untersuchungen zu den abstrakten Anredeformen*].
- H. ZILLIACUS, *Selbstgefühl und Servilität. Studien zum unregelmässigen Numerusgebrauch im Griechischen*, Helsinki, 1949. [Zilliaccus, *Selbstgefühl*].
- H. ZILLIACUS, *Zur Abundanz der spätgriechischen Gebrauchssprache*, Helsinki, 1967. [Zilliaccus, *Zur Abundanz*].
- G. ZO GA, *Catalogus codicum Copticorum manu scriptorum qui in Museo Borgia velitis adservantur*, Rome, 1810. [Zo ga, *Catalogus codicum Copticorum*].
- D. ZUNTZ, The Two Coptic Styles of Coptic Painting, *JEA* 21, 1935, p. 63-67. [Zuntz, Two Coptic Styles].



Concordances

Textes édités

<i>P. Brux.</i> inv. E. 8099	3	<i>P. Brux.</i> inv. E. 9419 v.	9
<i>P. Brux.</i> inv. E. 8155+8154	31	<i>P. Brux.</i> inv. E. 9420	18
<i>P. Brux.</i> inv. E. 8179 r.	57	<i>P. Brux.</i> inv. E. 9421	2
<i>P. Brux.</i> inv. E. 8179 v.	44	<i>P. Brux.</i> inv. E. 9443	8
<i>P. Brux.</i> inv. E. 8181+ 9415 r.	55	<i>P. Brux.</i> inv. E. 9444+9485 r.	46
<i>P. Brux.</i> inv. E. 8181+ 9415 v. a	37	<i>P. Brux.</i> inv. E. 9444+9485 v.	13
<i>P. Brux.</i> inv. E. 8181+ 9415 v. b	43	<i>P. Brux.</i> inv. E. 9445 v.	11
<i>P. Brux.</i> inv. E. 8371 r.	45	<i>P. Brux.</i> inv. E. 9446	6
<i>P. Brux.</i> inv. E. 8371 v.	16	<i>P. Brux.</i> inv. E. 9447	5
<i>P. Brux.</i> inv. E. 8372	33	<i>P. Brux.</i> inv. E. 9448 v.	4
<i>P. Brux.</i> inv. E. 8378	52	<i>P. Brux.</i> inv. E. 9449 r.	59
<i>P. Brux.</i> inv. E. 8381 r.	32	<i>P. Brux.</i> inv. E. 9449 v.	17
<i>P. Brux.</i> inv. E. 8381 v.	10	<i>P. Brux.</i> inv. E. 9450 r.	42
<i>P. Brux.</i> inv. E. 8383	39	<i>P. Brux.</i> inv. E. 9450 v.	7
<i>P. Brux.</i> inv. E. 8384 r.	41	<i>P. Brux.</i> inv. E. 9451 r.	56
<i>P. Brux.</i> inv. E. 8384 v.	15	<i>P. Brux.</i> inv. E. 9451 v.	19
<i>P. Brux.</i> inv. E. 9146 r.	28	<i>P. Brux.</i> inv. E. 9482	48
<i>P. Brux.</i> inv. E. 9146 v.	1	<i>P. Brux.</i> inv. E. 9484	50
<i>P. Brux.</i> inv. E. 9384	12	<i>P. Brux.</i> inv. E. 9485, cf. E. 9444	
<i>P. Brux.</i> inv. E. 9385 r.	60	<i>P. Brux.</i> inv. E. 9489	40
<i>P. Brux.</i> inv. E. 9385 v.	14	<i>P. Brux.</i> inv. E. 9538a	54
<i>P. Brux.</i> inv. E. 9386 r.	34	<i>P. Brux.</i> inv. E. 9539	51
<i>P. Brux.</i> inv. E. 9386 v.	29	<i>P. Brux.</i> inv. E. 9540	35
<i>P. Brux.</i> inv. E. 9395	53	<i>P. Brux.</i> inv. E. 9547 v.	20
<i>P. Brux.</i> inv. E. 9396a	38	<i>P. Brux.</i> inv. E. 9548	30
<i>P. Brux.</i> inv. E. 9397a	49	<i>P. Brux.</i> inv. E. 9568a v.	21
<i>P. Brux.</i> inv. E. 9415, cf. E. 8181		<i>P. Brux.</i> inv. E. 9568e	47
<i>P. Brux.</i> inv. E. 9416	36	<i>P. Duk.</i> inv. 257	23
<i>P. Brux.</i> inv. E. 9419 r.	58	<i>P. Duk.</i> inv. 1100	24
		<i>P. Iand.</i> inv. 19	25
		<i>P. Yale</i> inv. 1866 v.	27

Papyrus coptes et grecs du monastère d'apa Apollô de Baouît

Textes réédités		<i>CPR</i> XX 14	p. 143
		MIFAO 12, p. 47, n° XXXII	p. 234
<i>P. Berl.</i> inv. 22159 (<i>BKU</i> III 508)	22	MIFAO 12, p. 160-161	p. 92
<i>P. Palau-Rib.</i> inv. 40	26	MIFAO 111, p. 143, n° II	p. 91
		<i>P. Hermitage Copt.</i> 16	p. 221
		<i>P. Lugd.-Bat.</i> XIX 24	p. 150
		<i>P. Lugd.-Bat.</i> XXV 78	p. 150, n. 16
		<i>P. Mon. Apollo</i> I 2	p. 188
		<i>P. Mon. Apollo</i> I 19	p. 255
<i>BKU</i> III 471	p. 143	<i>P. Soc. Arch. Copt.</i> 7	p. 84, n. 278
<i>CPR</i> XX 3	p. 143		
Textes corrigés			



Index¹

1. Datations
2. Noms propres
3. Toponymes
4. Religion
5. Titres, occupations et professions
6. Poids et mesures
7. Argent
8. Taxes
9. Index général des mots grecs
10. Index général des mots coptes
11. Index des sujets



1. Datations

INDICTIONS

ἰνδικτίων 1, 5; 3, 2; 4, 2; 5, 4; 6, 3; 7, 3; 9, 2; 11, 2; 12, 4; 13, 2; 15, 5; 16, 4; 17, 4; 18, 3; 19, 3; 20, 3; 21, 4; 22, 2; 24, 3; 25, 2; 26, 3; 27, 3; 31, 1; 34, 4; 35, 9; 44, 4; 52, 4.

1^e 9, 2 (?); 12, 4 (?); 19, 3; 22, 2; 34, 4; 44, 4

3^e 45, 4; 52, 4

7^e 25, 2

8^e 1, 5; 7, 3;

12^e 3, 2; 5, 4; 6, 3; 15, 5; 17, 4; 31, 1

13^e 11, 2; 24, 3 (?)

14^e 18, 3 (?); 26, 3

15^e 4, 2; 13, 2; 16, 4; 21, 4; 27, 3

Mois

Ἀθύρ 10, 6; 18, 3

Ἐπεῖρ 22, 2

Θώθ 1, 5; 3, 2; 26, 3

Μεχείρ 6, 3; 16, 4

Παῦνι 7, 3; 12, 4; 20, 3; 25, 2

Παχών 9, 2

Φαρμουῖθι 13, 2

Φαῶφι 7, 3; 4, 2; 5, 4; 15, 5; 17, 4; 21, 4; 27, 3; 35, 9; 44, 4

Φ[. . .] 19, 3

Φ 23, 2

2. Noms propres

Ἀβραάμ (originaire de Paploou) 5, 1

ΛΖΑΡΙΛΣ 22, r. 2 (intro)

Ἀθανάσιος (prêtre et responsable administratif du monastère) 9, 2

ΛΜΕΡ 27, 1

1 Les index reprennent tous les mots des textes (sauf les chiffres, articles et mots-outils). J'ai dépouillé également les passages de textes inédits cités dans les lemmes introductifs des éditions. Les protocoles ne sont pas inclus dans cet index.

Ἀμοῦν **37** (intro)
 ἀνοῦπι (tisserand) **33**, 6
 ἀπακοῦμ (gardien) **22**, 1
 Ἀπόλλω (*pistikos*) **10**, 5
 ἀπολλω **33**, 3
 ἀπολλω (saint patron de Baouît) **34**,
 1; **35**, 2; **37** (intro); **40**, v. 1
 ἀρσινε (originaire de Tsyng'org')
33, 7
 βησαμῶν **59**, 2
 Βίκτ/(ωρ) (fils d'Éponou; scribe) **3**, 2
 βικτωρ (responsable administratif
 du monastère) **45**, 1
 Γέρμανος (supérieur du monastère)
1, 6
 Γεώργιος (économe) **13**, 2; **19**, 2
 Γεώργιος (supérieur du monastère)
25, 3
 Λαμιανη (vendeur de parfum ou
 d'encens) **4**, 1
 Ἐνώχ (prêtre et responsable du
 monastère) **12**, 4
 Ἐπόν^{ου} (père de Βίκτ(ωρ)) **3**, 2
 Ζαχαρίας (supérieur du monastère;
 père du monastère) **39**, v.; **40**, 2
 Ζη[(père de Θεοδωρε) **50**, 3
 Θεοδωρ[ε] (employé de l'infirmerie)
1, 1
 Θεοδωρε (fils de Ζη[) **50**, 3
 Θεοδωρος (supérieur du monas-
 tère) **3**, 3
 Θεγλαοσε **2**, 2
 Ἰω[(responsable administratif du
 monastère) **11**, 1
 Ἰωα (apa; diocète du nome antinoou-
 polite) **15**, 1
 Ἰωάννη **36**, 5 (?)
 Ἰωσανης **35**, 1
 Ἰωσήφ (scribe et/ou responsable
 administratif du monastère) **6**, 3
 κηρι (supérieur du monastère) **26**, 4
 κολλοῦθ **45**, 6
 κοσμα (apa; diocète du nome anti-
 nooupolite) **15**, 2 ([κο]σμα)
 κυριακῷ **10**, 3
 Μακάριου **17**, 3 (scribe du monas-
 tère)
 Μουσαίου (scribe du monastère) **18**,
 3?; **25**, 2

μωγςης **29**, 1
 οὔνογερ (apa; moine) **52**, 2
 παμῆ **52**, 1
 παμοῦν **14**, 1
 Παμοῦν (scribe du monastère) **26**, 3
 Παμνούθιος (responsable adminis-
 tratif du monastère, peut-être éco-
 nome) **5**, 3; **15**, 5; **17**, 3
 Πατηρ... **28**, 6
 παγλε **50**, 5
 Παῦλος (responsable administratif
 du monastère, peut-être économiste)
26, 2
 Παφνούθιος (prêtre et responsable
 du monastère; cf. Παμνούθιος?)
14, 3
 Πέτρος (économe) **22**, 2
 πιλακερ **1**, 3 (?)
 πωρε («chef» et diocète) **16**, 1
 πωρθωμας (fabriquant de bri-
 ques?) **33**, 5
 πωλλε[?] **33**, 4
 Σαραπάμων (responsable adminis-
 tratif du monastère) **4**, 2; **16**, 3-4;
18, 3
 Σενούθιος (prêtre et responsable
 administratif du monastère) **25**, 2
 Σερήνος (scribe du monastère) **15**, 6
 Σερήνος (prêtre et économiste) **27**, 2
 σεγνρος (père de φοικ') **33**, 2
 φοικ' (fils de σεγνρος) **33**, 2
 φις **50**, 2 ([φι]ς);
 φις **50**, 6 (φικ)
 ζηλιας (originaire de Tkoloubè) **33**,
 3
 ζλλο (lecteur) **33**, 8
]ρκολε **52**, 1
]λην (lecteur) **51**, 4

3. Toponymes

λθρικε **54**, 1
 αντινοοῦ **15**, 2-3
 καμη v. πιω2 καμη
 Καμοῦλ **31**, 3
 Κούσσ^ω(v) **31**, 1
 Ο . ουτος **31**, 2
 παπλοογ **5**, 1
 πεμσιτ ηπιμοοογ **12**, 1-2?

ΠΑΝΜΑΞΕ 22, 1
 ΠΙΩΞ ΚΑΜΗ 26, 1
 ΠΜΑ ΝΠΑΗΣ 13, 1-2 (ΠΜΑ | ΝΠΑCΙ)
 ΠΠΟΘ ΝΚΑΩ 14, 1-2
 ΠΡΑ[33, 2?
 ΠΤΟΠΟΣ ΜΦΑΓΙΟΣ ΑΠΑ ΑΠΟΛΛΩ 34, 1; 35, 1-2
 ΠΩΛΛΕ[? 33, 4
 ΤΑΒΩ 3, 1
 ΤΒΑΚΕ 7, 2
 Τιμι 31, 4
 ΤΙΤΚΟΟΞ 40, 3?; 47, 1 (ΠΤ]ΡΟΥ
 ΤΙΤΚΟΟΞ[Ε)
 ΤΚΟΛΟΥΒΗ 33, 3
 [τό^π(ος) ἄμα] Σοφία 31, 18
 τό^π(ος) Ἀσῆφ 31, 15
 τό^π(ος) Γενναδίου 31, 14
 τό^π(ος) Ἱερημίας 31, 5
 [τό^π(ος) Ἰωάννης ποιμέ(νος) 31, 19
 τό^π(ος) Νέου Λάκκου 31, 6
 τό^π(ος) Παειόμ 31, 7
 τό^π(ος) Σιδήρου 31, 13
 τό^π(ος) Ταποι 31, 12
 [τό^π(ος) ...]ν . ομ 31, 17
 [τό^π(ος) ...] . μ . Ἰακώβου 31, 16
 τό^π(ος) 31, 8
 ΤΣΥΝΕΩΡΕ 33, 7
 ΨΟΒΤ[54, 2

4. Religion

ἄββα 22, 2
 ἄγιος 34, 1; 35, 2; 37, v. 2; 40, v. 1
 ἄμα 31, 18
 ἄπα 15, 1; 15, 1; 34, 1; 35, 2; 37
 (intro); 39, v.; 40, 2; 52, 2
 ἀρχιμανδρίτης 39, v.
 διάκων 50, 4
 εἰωτ 22, r. 2 et 3 (intro); 39, 5; 40, 1; 41, 4
 πενειωτ 1, 1; 2, 1; 48, 1
 πιωτ μπιτοπος 40, 2
 εὐλαβέστατος 36, 5
 θεοτήρητος 36, 4
 θεοφιλία 23, r. 4 (intro); 36, 2
 μακάριος 45, 6
 μονάζειν 28, 2; 36, 5
 μοναχός 34, 1; 35, 1; 3
 μονάς 43, 2

ΝΟΥΤΕ 35, 6; 10; 40, v. 1; 51, 2
 ΜΑΙΝΟΥΤΕ, cf. με (cf. index 10)
 ὁμοούσιος 43, 1
 ὁσιώτατος 36, 6
 ὁσιότης 39, 5
 παπα 34, 1; cf. aussi ἀπα
 παντοκράτωρ 35, 10
 πρεσβύτερος 7, 3; 9, 2; 12, 4; 14, 3;
 25, 2; 27, 2
 ρεχωω 33, 8; 51, 4
 CON
 ΠΑΣΟΝ 34, 1; 35, 1
 ΝΕCΝΗΥ 26, 1
 τριάς 43, 2; 53, 3
 ψαλμωδός 10, 1
 ωα 20,
 ωηρε 1, 1; 2, 1; 11 (intro); 39, 1; cf.
 aussi index 10
 ᾠδὸς 53, 2; cf. aussi index 10

5. Titres, occupations et professions

καρωξ 12, 1
 διοικητής 15, 2; 16, 1
 *κυνοτρόφος 28, 4
 μοσχοτρόφος 28, 3
 οἰκονόμος 13, 2; 19, 2; 22, 2; 44, 4
 πάγαρχος 39, 1
 παπειτ 33, 5?
 πιστικός 10, 5-6
 ποιμήν 31, 19; cf. index 3
 ραξτ 33, 2
 ρεφρός 6, 1 19, 1; 22, 1
 ραωτ 33, 6
 σύμμαχος 11, 1
 τέκτων 28, 5
 φοος 25, 1

6. Poids et mesures

ἀπόρρυμα 4, 1; 5, 2; 6, 2
 ἀρτάβη 3 r. (cf. intro)?; 25, 2; 28, 1;
 2; 3; 4; 29, 3; 4; 31, 2; 3; 4; 5; 6;
 7; 8; 9; 10; 11; 12; 13; 14; 15; 16;
 17; 18
 καμήλιον 29, 2; 3; 4
 κάννιον 27, 2

κόλλαθον 13, 2; 24, 2; 26, 2; 27, 1;
49, 2; 3; 4
κνίδιον 8, 2; 30, 2; 3; 4
μέγα 5, 2; 6, 2; 7, 2; 9, 1; 10, 3; 22, 2
μέτρον 12, 3
ξέστης 11, 1; 12, 3; 13, 3
σετιωρε 45, 3
σιρωτόν 9, 2; 13, 3

7. Argent

νόμισμα 4 r. (intro); 28, 2; 3; 4; 5; 6;
29, 3 et 6; 34, 3
όλοκόττινος (équivalent de *nomisma*)
34, 2; 35, 4; 52, 3
τριμήσιον (tiers de sou) 34, 3

8. Taxes

άνδρισμός 6, 2
δαπάνη 39, 3
έμβόλη 31, 1

9. Index général des mots grecs

ἄββα cf. index 4
ἀγάπη 9, 1
ἄγιος, cf. index 4
αἰτεῖν 53, 1
ἀλλά 23, r. 2 (intro)
ἄμα cf. index 4
ἄμα 36, 3
ἀμφιβολία 35, 8; 51, 3
άνδρισμός cf. index 8
ἅπα cf. index 4
ἀπαιτεῖν 6, 1
ἀποκρότως 34, 2
ἀπολαμβάνειν 37, 2
ἀπόρρυμα cf. index 6
ἀρτάβη cf. index 6
ἄρχειν 35, 11
ἀρχιμανδρίτης cf. index 4
ἀσπάζεσθαι 24, r. 2 (intro)?; 36, 1?;
4; 41, 2
βοήθεια 53, 3
γάρος 13, 3
γίνεται 34, 3

γράμμα 36, 1; 37, 1; 38, 1
γράφειν 3, 2; 6, 3; 15, 6; 26, 3
δαπάνη cf. index 8
δέ 22, r. 3 (intro); 53, 1
δεσπότης 54 v. ? (intro)
διά 4, 2; 5, 3; 7, 2; 9, 1; 10, 5; 10, 6?;
11, 1; 12, 4; 13, 2; 14, 3; 15, 5; 16,
3; 17, 3; 18, 3; 19, 2; 22, 2; 23, 2;
25, 2; 26, 2; 27, 2; 28, 3, 4, 5, 6; 36,
1; 37, 2; 38, 1; 44, 3
διάκων cf. index 4
δίκαιος 46, 1
διοικητής cf. index 5
δισκάριον 15, 4; 16, 2; 17, 2; 18, 2
δύο 1, 5; 6, 2; 10, 4
ἐγώ 36, 2; 3
εἷς, μία, ἓν 4, 1; 5, 2; 3; 6, 2; 7, 2; 8,
2; 9, 1; 12, 3; 3; 13, 2; 15, 3; 4; 4;
16, 2; 17, 2; 3; 18, 2; 2; 22, 2; 24,
2; 26, 2; 27, 1; 2
ἔλαιον 11, 1; 12, 3
έμβόλη cf. index 8
έν 43, 1; 2
ένδοξότατος 41, 5
έπειδή 35, 3
έτοιμος 34, 4; 35, 7; 51, 2
εὐλαβέστατος cf. index 4
εὐχεσθαι 36, 3
ἐνημα 27, 1
ήλιαστήριον 44, 2
ήμισυ 11, 1; 25, 2
θεοτήρητος cf. index 4
θεοφιλία cf. index 4
ἴδιος 37, v. 1
ινδικτίων cf. index 1
καθαρῶς 34, 2
καί 13, 3; 3; 15, 4; 4; 16, 2; 3; 17, 2;
18, 2; 2; 27, 2; 34, 2; 36, 3; 4; 5
καιρός 35, 11
καμήλιον cf. index 6
κανίσκιον 15, 3; 16, 2
κάννιον cf. index 6
κατά 3, 1; 35, 11
κελλάριον 15, 4; 17, 3; 18, 2
κληρονόμος 46, 2
κόλλαθον cf. index 6
κνίδιον cf. index 6
κραββάτιον 1, 5
κριθή 31, 3; 4; 11; 14
κτημα 44, 3?

Index

- κτίσμα **44**, 3?
 *κυνοτρόφος cf. index 5
 κυριακή **10**, 3?
 κύριος **23**, r. 1 (intro)
 λάχανον ου λαχανόσπερμον **15**, 5?;
 16, 3?
 λόγος **7**, 1; **15**, 1; **27**, 1; **31**, 1
 λοιπός **29**, 6
 μακάριος cf. index 4
 μέγα cf. index 6
 μεγαλοπρεπέστατος **41**, 3
 μέλι **27**, 2
 μέτρον cf. index 6
 μήν **3**, 2; **4**, 2; **5**, 4; **6**, 3; **7**, 3; **9**, 2; **12**,
 4; **13**, 2; **15**, 5; **16**, 4; **17**, 4; **18**, 3;
 19, 3; **21**, 4; **22**, 2; **23**, 2; **26**, 3; **27**,
 3; **44**, 4
 μισθός **28**, 2
 μονάζειν cf. index 4
 μονάς cf. index 4
 μοναχός cf. index 4
 μοσχοτρόφος cf. index 5
 νόμισμα cf. index 7
 νόμος **35**, 8
 ξέστης cf. index 6
 οίκονομειν **53**, 2
 οίκονόμος cf. index 5
 οίκος **36**, 4
 οίνος **4**, 1; **5**, 2; **2**; **6**, 2; **7**, 2; **8**, 2; **9**, 1;
 10, 3; **22**, 2 (οἶ(νου)); **30**, 2; **3**; **4**
 ὀλόκοττινος cf. index 7
 ὁμοούσιος cf. index 4
 ὄνομα **43**, 1
 ὄσπριον **12**, 3
 ὄξος **13**, 3
 ο ν **34**, 3; **35**, 6
 οὐσία **31**, 1
 ὀσιότης cf. index 4
 ὀσιώτατος cf. index 4
 πάγαρχος cf. index 5
 παντοκράτωρ cf. index 4
 πάντως **23**, r. 2 (intro)
 παρακαλεῖν **24**, r. 1 (intro); **35**, 3
 παρῆναι **36**, 1; **37**, 1; **38**, 1
 πισσάριον **25**, 2
 πιστικός cf. index 5
 πλεῖστα **36**, 1
 πληροφορεῖν **40**, 3
 ποιμήν cf. index 5
 πρεσβύτερος cf. index 4
 πρὸς **3**, 1
 προσκυνεῖν **36**, 1; **4**; **41**, 2
 πρόφασις **41**, 4?
 πρώτος **34**, 4
 σιρωτόν cf. index 6
 σῖτος **28**, 1; **2**; **4**; **31**, 2; **3**; **4**; **5**; **6**; **7**;
 8; **9**; **10**; **11**; **12**; **13**; **14**; **15**; **16**;
 17; **18**
 σκευός **29**, 1
 στοιχεῖν **1**, 6; **3**, 3; **25**, 3; **35**, 12; **45**,
 5; **6**
 σύ **36**, 5
 σύμμαχος cf. index 5
 συνήθεια **3**, 1
 ταρίχιον (ου ταριχεῖα) **13**, 2; **24**, 2;
 26, 2
 τέκνον **36**, 6?
 τέκτων cf. index 5
 τόπος **25**, 1 **34**, 1; **35**, 1-2; **3**; **40**, 2;
 cf. aussi index 3 et index 4 (πιωτ
 ΜΠΤΟΠΟΣ)
 τριάς cf. index 4
 τρίτος **45**, 4; **52**, 4
 ὑμεῖς **37**, 3
 ὑμέτερος **36**, 2; **6**; **37**, 2
 ὑπέρ **28**, 2; **31**, 1
 χρεῖα **34**, 3; **52**, 3; **39**, 3; **6**
 χρεωστεῖν **34**, 2
 χρυσός **34**, 3
 ψαλμῳδός cf. index 4
 ψώμιον **15**, 3; **16**, 2
 . . αμα **36**, 3
 α^v/ **21** r. (intro)
 γρα . [**37**, 2
 κα . . . δ **16**, 3
]μενος **37**, 3
]ροου . **37**, v. (intro)
 τε[**36**, 3
 τεκ[**36**, 2
]της **29**, 2
 . ω . . αντ . ου **36**, 6
 10. Index général des mots coptes
 αλε **39**, 4
 αμα cf. index 4
 ανοκ **34**, 1; **35**, 1; **45**, 5; **51**, 3
 απε **16**, 1

- ΑΤ – 35, 7; 8; 51, 3
 ΑΥΘ 41, 2
 ΒΑΛ 39, 4
 ΒΗΝΕ
 ϠΒΗΝΕ 23, r. 3 (intro)
 ΒΑΡΩΣ cf. index 5
 ΔΕΡΒΙΧ cf. ΤΕΡΒΙΧ
 ΕΒΟΛ 11, intro; 39, 6; 42, 3
 ΕΒΟΤ 14, 2; 35, 9
 ΕΣΗΤ 47, 3
 ΕΩΦΠΕ 4 r. (intro)
 ΕΞΗ, ΕΞΩ// 1, 3; 35, 5; 11; 39, 2; 4
 ΕΙΑ cf. index 3 (ΠΑΛΗΜΑΣΕ)
 ΕΙΩ 22, 1?
 ΕΙΡΕ 13, 1; 34, 4; 35, 7; 51, 2; 4; 51, 2; 4; 52, 3
 ΕΙΩΤ cf. index 4
 ΕΙΩΣΕ 26, 1, cf. aussi index 3
 ΚΕ 1, 4
 ΚΩ 26, 1; 32, 6
 ΚΟΥΙ 44, 1
 ΚΑΛΚΙΑ 32, 3?
 ΚΩΤΕ 44, 1?
 ΚΟΤΚ 1, 2; 1, 3; 32, 4
 ΚΑΩ cf. index 3 (ΠΠΟΘ ΝΚΑΩ)
 ΛΑΛΥ 35, 8; 51, 3
 ΜΑ 1, 2; 2, 2; 32, 6. Cf. aussi index 3
 ΜΑ ΝΚΟΤΚ 1, 2; 32, 4
 ΜΕ
 ΜΑΙΝΟΥΤΕ 22, r. 1-2 et 3 (intro); 40, 1
 ΜΕΡΙΤ 23, r. 3 (intro); 41, 3-4; 42, 2
 ΜΗΤΜΕΡΙΤ 41, 5
 ΜΟΥ 1, 4
 ΜΗ, ΝΗΜΑ// 15, 1; 34, 3; 35, 10; 46, 2; 52, 1; cf. aussi ΝΣΑ
 ΜΗΤ – cf. ΜΕ; CON; ΧΟΙΣ.
 ΜΗΤΡΕ 51, 4
 ΜΟΟΥ 12, 2 (cf. index 3 ΠΕΜΣΙΤ ΗΠΙ ΜΟΟΥ); 32, 6
 ΜΑΣΕ 22, 1? (cf. aussi index 3 ΠΑΛΗΜΑΣΕ); 49, 1 (ΜΑΣΕ)
 ΜΣΙΤ 12, 2; cf. index 3
 ΝΟΥΕ 35, 5
 ΝΗΜ 35, 11; 46, 1
 ΝΣΑ, ΝΣΩ// 1, 4
 ΜΗΝΣΑ, ΜΗΝΣΩ// 46, 2
 ΝΤΕ 33, 4; 39, 2?
 ΝΟΥΤΕ cf. index 4
 ΝΑΥ 39, 4; 44, 1
 ΝΟΘ cf. index 3
 ΟΙΚ 14, 3
 ΟΝ 45, 2
 ΠΗΗ 44, 1
 ΠΩΝΚ 12, 2
 ΠΑΠΕΙΤ cf. index 5
 ΠΟΟΥ 22, v. 4 (intro); cf. aussi ΖΟΟΥ
 ΡΩΜΕ 8, 1; 23, 1; 54, 1; 2
 ΡΟΜΠΕ 3, 1; 34, 4; 35, 9; 45, 4; 52, 4
 ΡΟΙΣ cf. ΡΕΦ-ΡΕΦ-
 ΡΕΦΡΟΙΣ cf. index 5
 ΡΕΦΩ cf. index 4
 ΡΑΣΤ cf. index 5
 ΡΑΩΕ 42, 3
 ΣΑ 4, 1
 ΣΟΥ 22, r. 4 (intro)
 ΣΟΝ cf. index 4
 ΣΗΛΥ 1, 3; 1, 4?; 34, 3
 ΣΟΠ 49, 1
 ΣΟΤ 12, 2
 ΣΙΤΕ 39, 6
 ΣΤΟΙ 4, 1
 ΣΕΤΙΩΣΕ cf. index 6
 ΣΟΥΟ 39, 2
 ΣΟΟΥ 25, 1
 ΣΑΩΤ cf. index 5
 ΣΣΑΙ 1, 1; 2, 1; 34, 1; 35, 2; 48, 1; 50, 2
 ΣΑΣΝΕ 24, 1
 † 1, 2; 1, 4; 34, 4; 35, 4; 7; 44, 2?; 3?; 51, 2
 ΤΑΛΟ 39, 2
 ΤΑΜΟ 22, r. 3 (intro)
 ΤΕΝΟΥ 35, 6
 ΤΗΝΟΟΥ 23, r. 1 (intro); 39, 5
 ΤΑΡ 23, r. 3 (intro)
 ΤΕΡΒΙΧ 32, 2
 †ΟΥ 45, 3?
 ΤΟΟΥ 47, 1; f. aussi index 3 (ΤΙΤΚΟΟΣ)
 ΤΩ 15, 2
 ΤΩΩ 22, 1
 ΤΟΘΣ 32, 5
 ΟΥΟΠ 39, v.; 40, 2?; 41, 4; 53, 3
 ΟΥΕΡΗΤΕ 22, r. 2-3 (intro)
 ΟΥΩΤ 35, 3; 45, 4
 ΟΥΩΩ 35, 6; 51, 2
 ΟΥΧΑΙ 35, 10; 53, 2

Index

ωνε 32, 6; 7
 ωρκ 35, 10
 ωϣ cf. ρεϣ-
 ωλ cf. index 4
 ωηι 13, 1
 ωβηνε cf. βηνε
 ωλωια 32, 3?
 ωομντ 35, 4; 52, 3
 ωινε 1, 4
 ωωνε 1, 2
 ωωπε 39, 3; 6; 46, 1
 ωηρε 45, 6?; 46, 2; 59, 2; cf. aussi
 index 4
 ωορη 49, 1
 ωοος cf. index 5
 ωλχε 51, 3
 ζα 20, 1; 45, 2
 ζε 1, 5
 ζωκ 11 intro; 13, 1
 ζηκε 9, 1
 ζωωλε 49, 1
 ζμοος 32, 5
 ζν 35, 6; 9; 51, 2; 53, 2
 ζαπ 35, 7
 ζωτπ 22, r. 4 (intro)
 ζοογ
 ποογ 22, v. 4 (intro)
 χε 1, 2; 2, 3; 34, 2; 35, 3; 39, 3; 6;
 48, v.
 χι 38 (intro)
 χοι 39, 2; 4
 χω 39, 2?
 χωκ 42, 3
 χωωλε 19, 2
 χόις 22, r. 2 et 3 (intro); 39, 1; 5; 42,
 2; 47, 4; cf. aussi index 4
 χοογ 11 intro
 βινε 23, r. 3 (intro)
 βωτ 32, 7

] . . λ . ε ι . † 34, 6
 λνο . [51, 2
]ατρε[47, 2
] . ε λ . ο γ [20 r. (intro)
 ελ[39, 4
]ε ι . ε 40, v. 1-2

. λ . . ρ α ι ο 21, 3
 μ η 22, r. 4 (intro)
 . μ [.] γ ε ρ ο . . . 2, 3
 ν . . [.] ω 2, 4
] . . ν α ε ν τ η . . [44, 2
 νε . ρω[39, 2
 παιμα . [22, r. 2 (intro)
]οργε 38, intro
 ος ν . [48, 3
]ογϣ 11 intro
 . . ρ π . . . ε ι α 39, 3
 σιενου νεμ [39, 6
 ζζατζ . [38, intro
 τ α ι ρ 42, 1
 τ . ζ ζ 10, 2
 . . τ α λ . . . ν ε 7, 1
]χωϊ ν . ο . τ [35, 5

11. Index général des sujets²

Abréviations 132
 Acolyte-ouahf 73-74
 Agriculture 77; 81-82
 Alimentation 100
 Ammônios de Thôné 32, n. 17
 Andrismos (cf. aussi Frères de l'an-
 drismos) 102-103
 Anoup 39
 Aparchè 96; 109
 Apiculture 84-85
 Apocryphes 105
 Apogée (du monastère de Baouît) 54-
 55
 Apollô 36-38
 Triade Apollô, Phib, Anoup 39-
 41; 108
 Archimandrite, cf. supérieur
 Artisanat 88-93
 Atelier 50
 Autarcie 77, n. 250
 Baouît
 Datation du site 46
 Le mot Baouît 44; 45
 Histoire du site 54-58

² L'index présenté ici ne se veut pas exhaustif. Il rassemble une série de mots-clés et les références aux pages où on les trouve. Je n'ai pas dépouillé les éditions proprement dites.

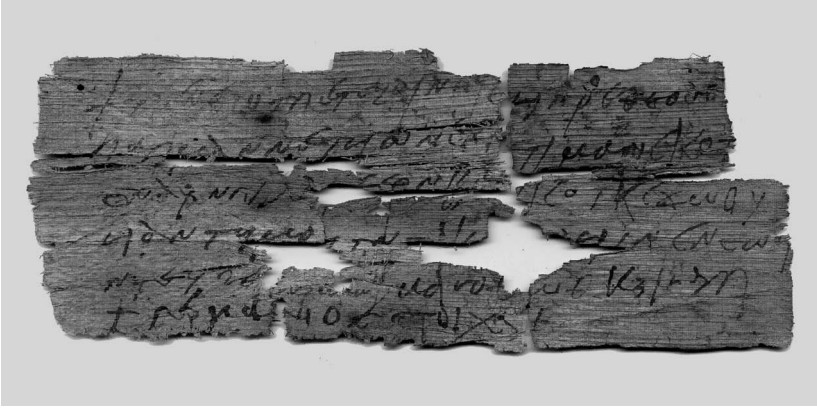
- Lien entre Baouît et Saqqarah 108-109
 Bateaux 80
 Bibliothèque 51
 Bilinguisme, cf. usage des langues
 Bois 90-91
 Calendrier 40
 Capart (Jean) 15, 16, 17, 18
 Cellules 47-48
 Cellule des «petits» 48; 52, n. 121
 Cellule des pressureurs ou Fayoumites 48; 69
 Cénobitisme 59-61
 Champs (du monastère de Baouît) 52-53
 Chantres 73
 Charité 104
 Cimetières (du monastère de Baouît) 53
 Collection de Bruxelles (cf. aussi Lot Demulling) 21-26
 Comptes 101
 Congrégation 64-65
 Construction 92
 Contrats de prêt (du monastère de Baouît) 98-99; 112
 Cordes, cf. Vannerie
 Cuisine 50
 Culte des saints de Baouît 39-41
 Datation des inscriptions 35
 Date de la fête d'Apollô 40
 Date de la fondation de Baouît 54
 Déclin (du monastère de Baouît) 55-56
 Demulling (Henri) 15-17
 Dépenses (du monastère de Baouît) 99-104
 Diacres 72
Diakonia 71
 Dialectes 140-141
Dikaion 71
 Diacètes 70
 Doctrine religieuse et spiritualité 104-108
 École 51
 Économe 68
 Économie 74-104
 Écurie 50
 Églises (dédiées à Apollô) 42
 Églises du site 48-49
 Élevage 82-83
 Enfants 51-52
 Énoch 105
 Entrepôt 50
 Épigraphie (cf. inscriptions)
 Femmes, cf. Moniales
 Fête d'Apollô 40
 Fin (du monastère de Baouît) 55-58
 Fondation (du monastère de Baouît) 54
 Fouilles clandestines du site de Baouît 31
 Fouilles officielles du site de Baouît 30-31
 Frères de l'*andrismos* 70
 Frères de l'approvisionnement 69-70
 Grand frère 69
 Grec
 Inscriptions grecques 34, n. 27
 Usage du grec (au sein du monastère de Baouît) 133-140
Historia Monachorum 32, n. 15; 136
 Hombert (Marcel) 17, 18, 19, 20
 Hôtellerie 50
 Huile 87
 Impôts, cf. Taxes
 Infirmerie 51
 Inscriptions 33-35
 Datation 35
 Inscriptions arabes 34, n. 28
 Inscriptions documentaires 34-35, n. 29
 Inscriptions grecques 34, n. 27
 Inscriptions scolaires 35, n. 30
 Inscription syriaque 34
 Jardins (du monastère de Baouît) 52
 Jean Moschos 33, n. 21
 Lecteurs 73
 Livres 93
 Lot Demulling 14-21
 Loyers 95
 Magie 105-106
 Métallurgie 92
 Monastères
 Différents monastères d'Apollô 41-42
 Monastère de Titkooh 42-44
 Moniales 53-54
 Monophysisme 106-108
 Moschos (cf. Jean Moschos)



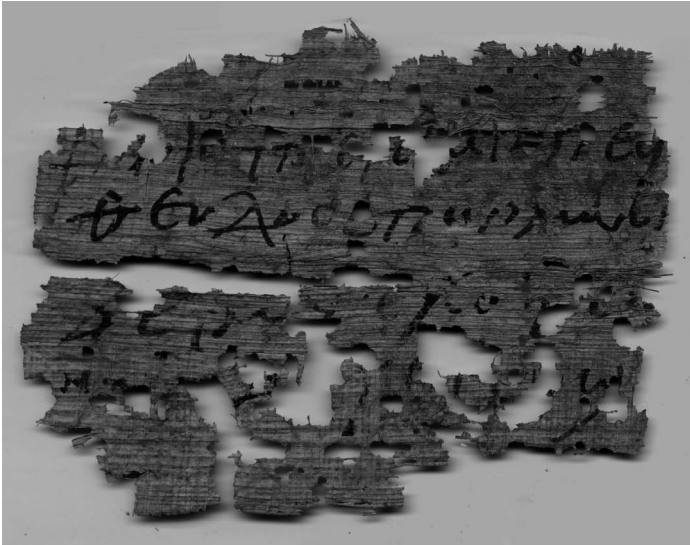
Index

- Mur d'enceinte 47
 Nattes, cf. Vannerie
 Nombre de moines 54-55
 Oblations 97-98
 Onomastique 141-142
 Ordres à *incipit* ΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΤΣΑΙ 103
 Ordres de paiement 113
 Ordre de paiement de taxes 112
 Ordres de transports, cf. Ostraca à *incipit* ΩΙΝΕ ΝΑ
 Organisation monastique 58-64
 Organisation administrative 66-71
 Organisation religieuse 71-74
 Orthographe 132
 Ostraca à *incipit* ΩΙΝΕ ΝΑ 86; 88; 113
 Ouadi Sarga 86
 Pain 85
 Paléographie 127-129
 Paniers, cf. Vannerie
 Papier 125
 Papyrus
 Textes papyrologiques 35-36
 comme support de l'écriture 125
 Patrimoine (du monastère de Baouît) 77-80
 Pêche 80; 83
 Pèlerinages 40-41
 Père de la cellule 68-69
 Père des petits 69
 Père du champ 69
 Phib 38-39
 Pistikos 70
 Ponctuation 132
 Poterie 92
 Préaux (Claire) 19; 24
 Preisendanz (Karl) 24
 Prêtres 72
 Proestós, cf. supérieur
 Puits 52
 Reçus de taxe (du monastère de Baouît) 113
 Réfectoire 50
 Réutilisation (de papyrus) 126
 Revenus (du monastère de Baouît) 93-95
 Salaire 100-101
 Salaisons 88
 Saqqarah 108-109
 Scribe 130-131
 Second 68
 Shirkouh 56-57
 Sozomène (*Histoire ecclésiastique*) 32
 Sous-diacres 73
 Supérieur 66-67
 Supports d'écriture 125-126
 Symmachos 70
 Synaxaire 32, n. 17-18
 Taxes (cf. aussi Reçus de taxe) 101-104
 Textiles 90
 Titkooh 42-44
 Toponymes 142-143
 Traits supralinéaires 132
 Trémas 132
 Usage des langues 133-140
 Vannerie 88-89
Vie arabe de Shénouté 32, n. 22
Vie de Paul de Tammah 32, n. 19
Vie de Phib et d'Apollô 32, n. 16
Vie et récits de l'apa Daniel de Scété 32, n. 20; 136-138
 Vin 85-86

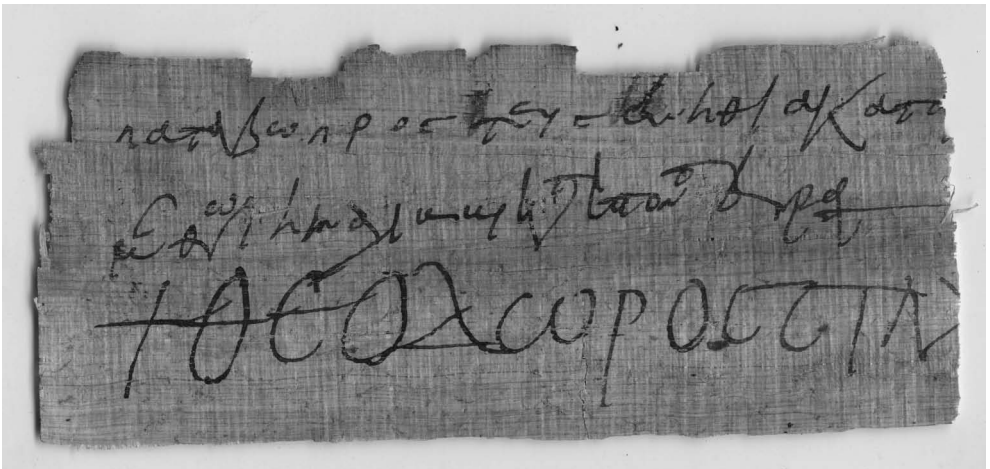




1

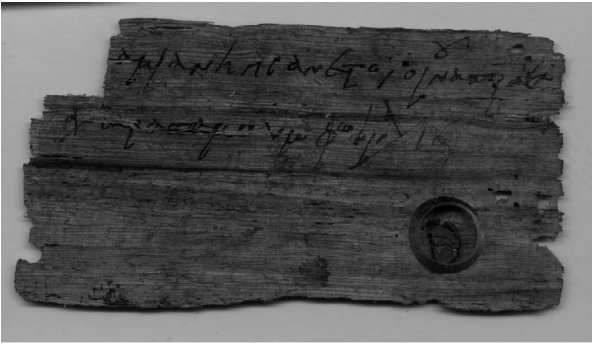


2



3

Planche II



4



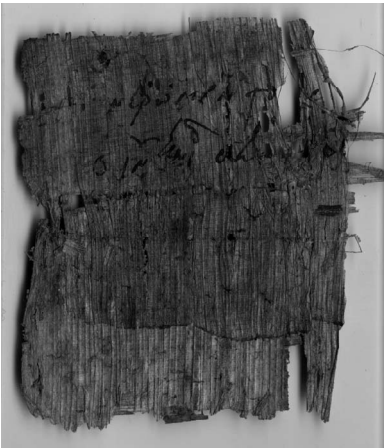
5



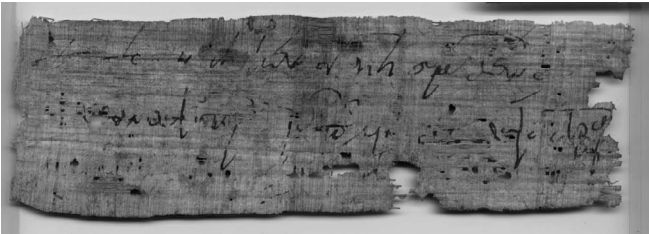
6



7



8



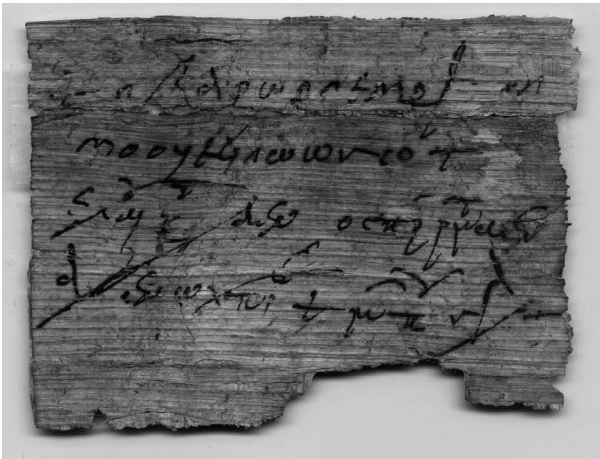
9



10



11

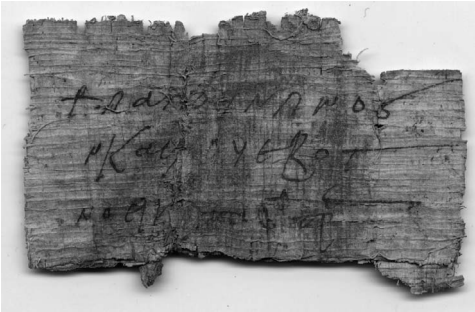


12



13

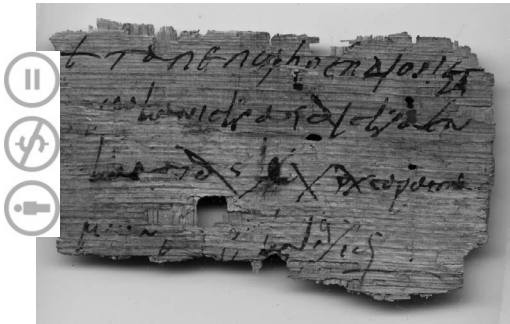




14



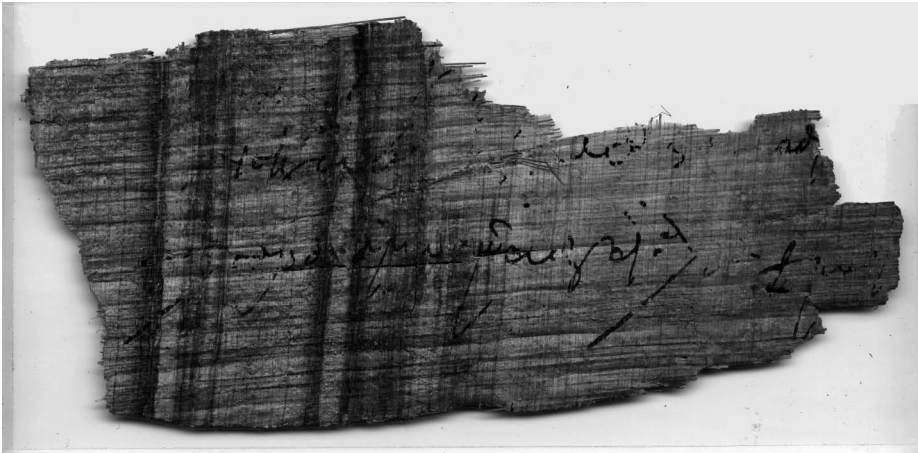
15



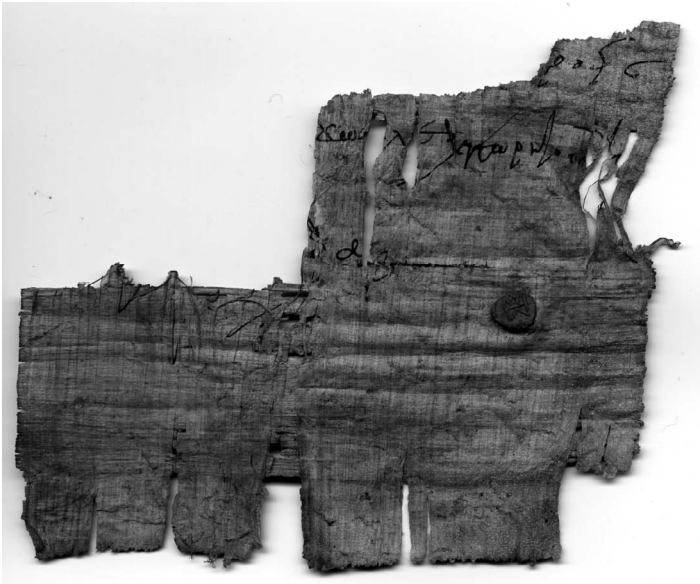
16



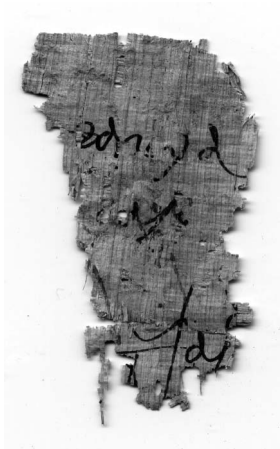
17



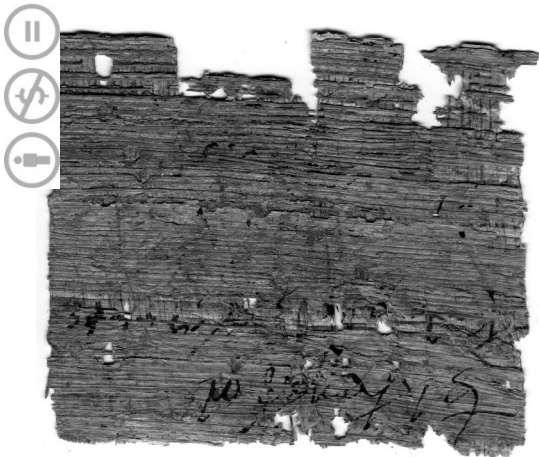
18



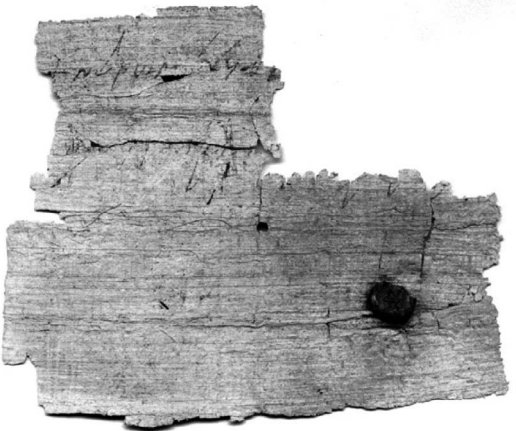
19



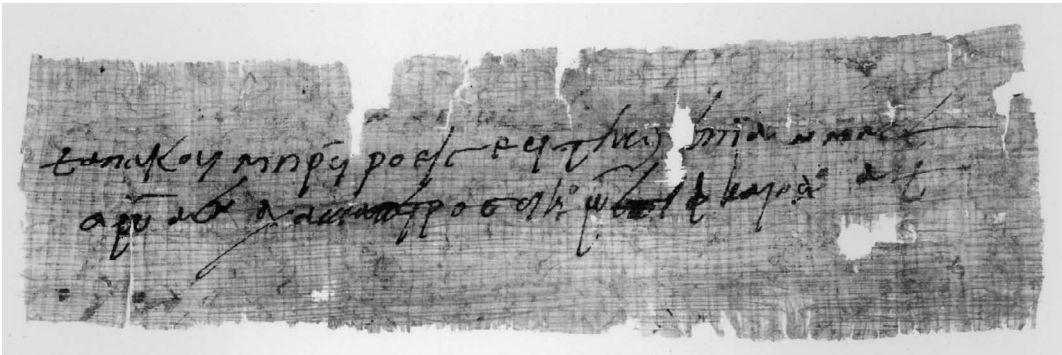
20



21



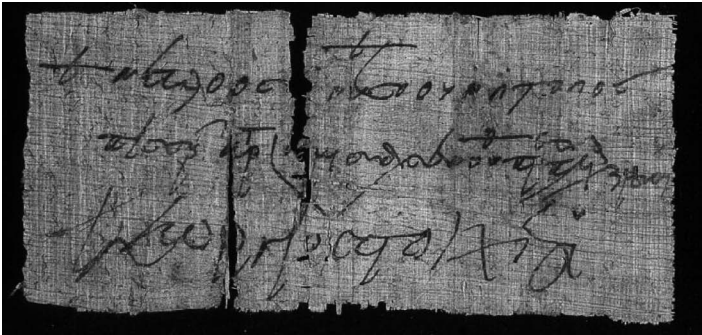
23



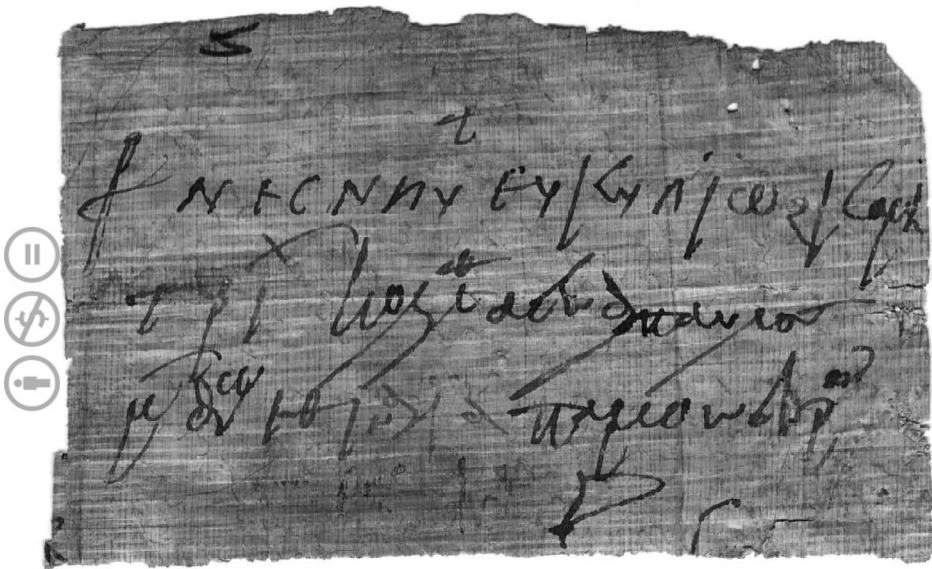
22 (photo M. Büsing)



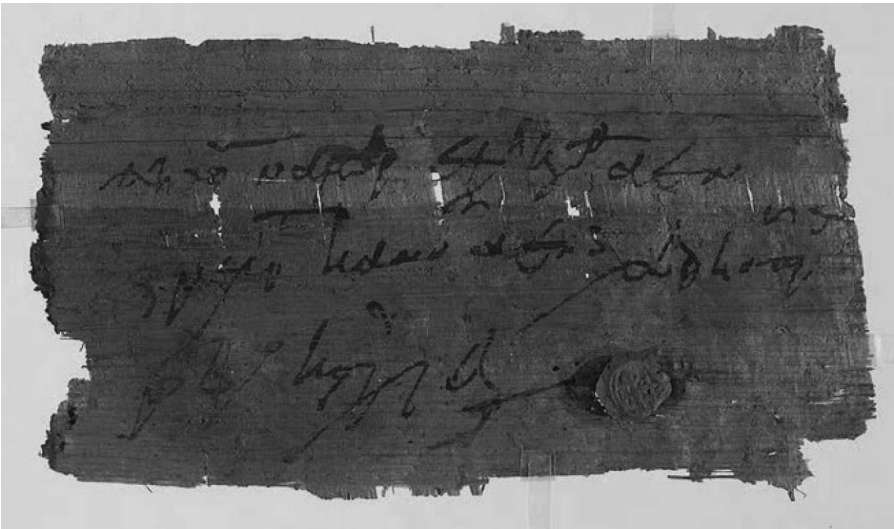
24



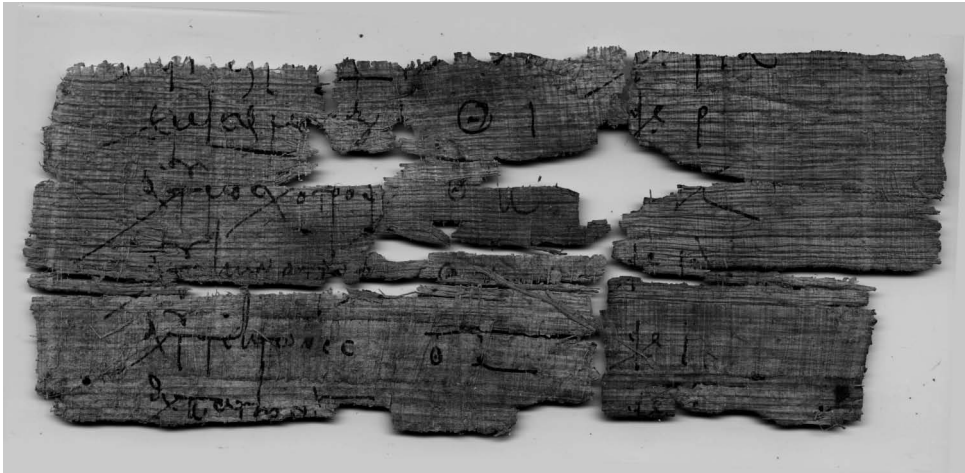
25



26



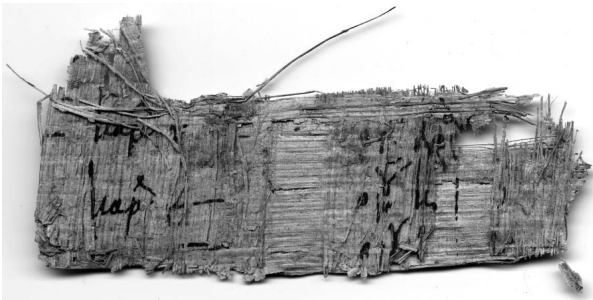
27



28



29



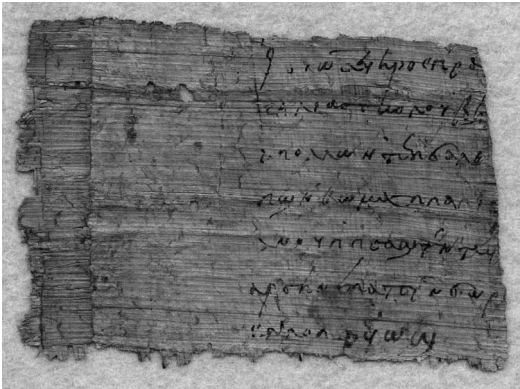
30







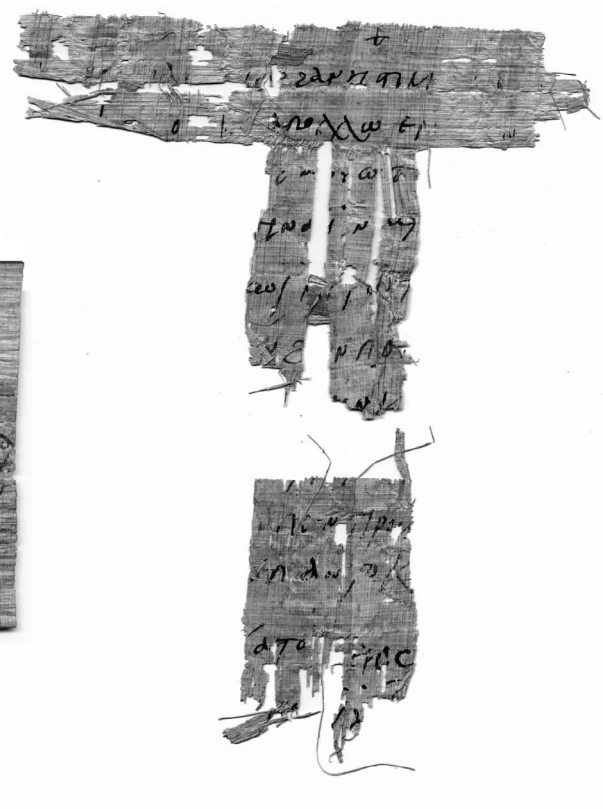
32



33



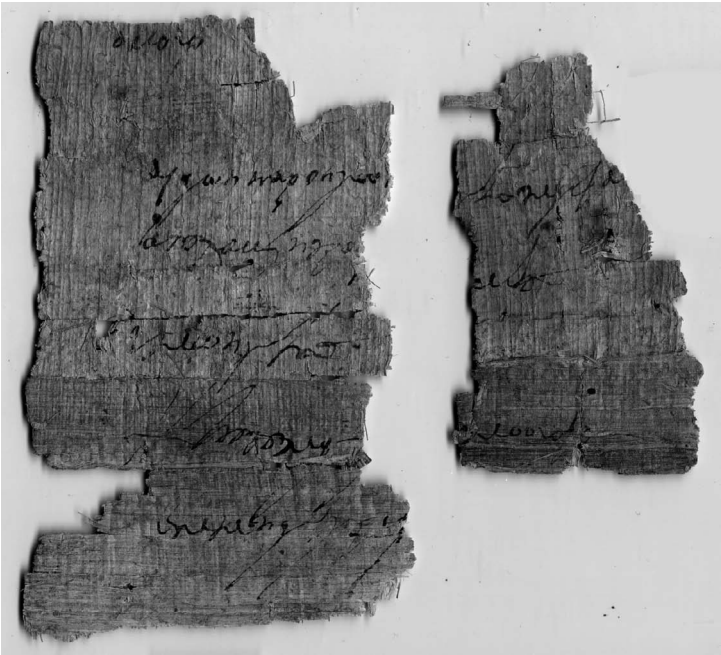
34



35



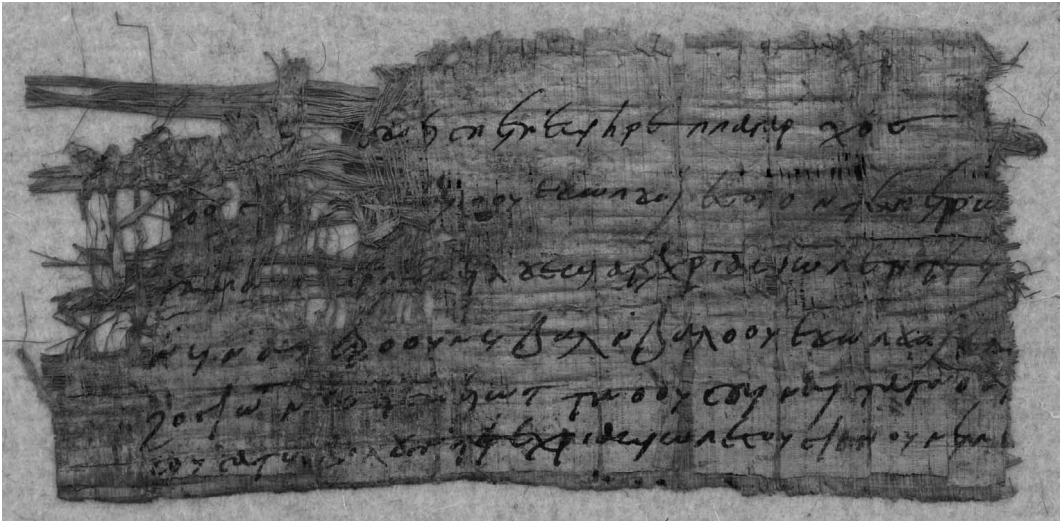
36



37 et 43



38



39



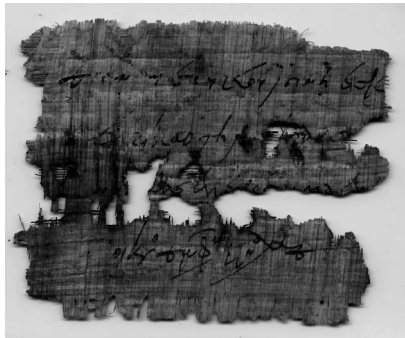
40



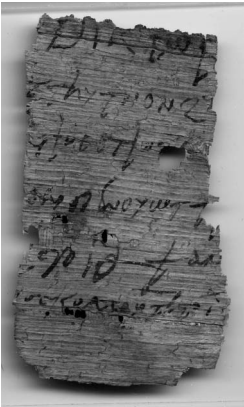
41



42



44



45



46



47



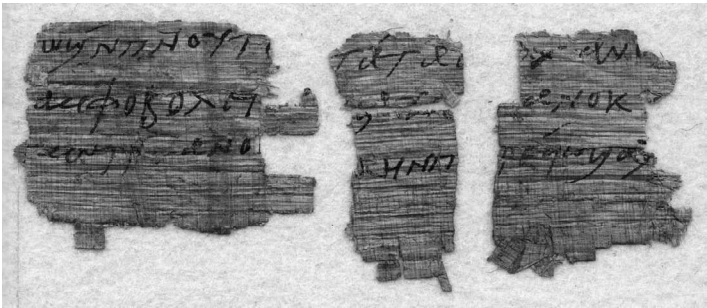
48



49

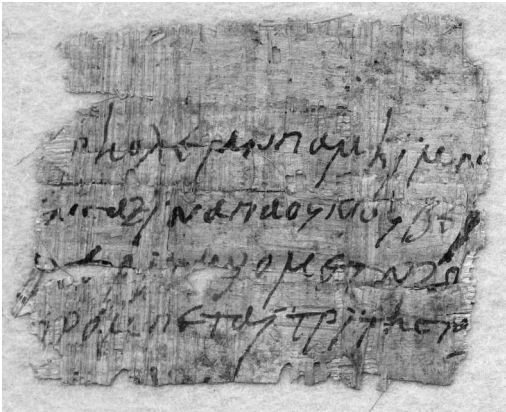


50



51





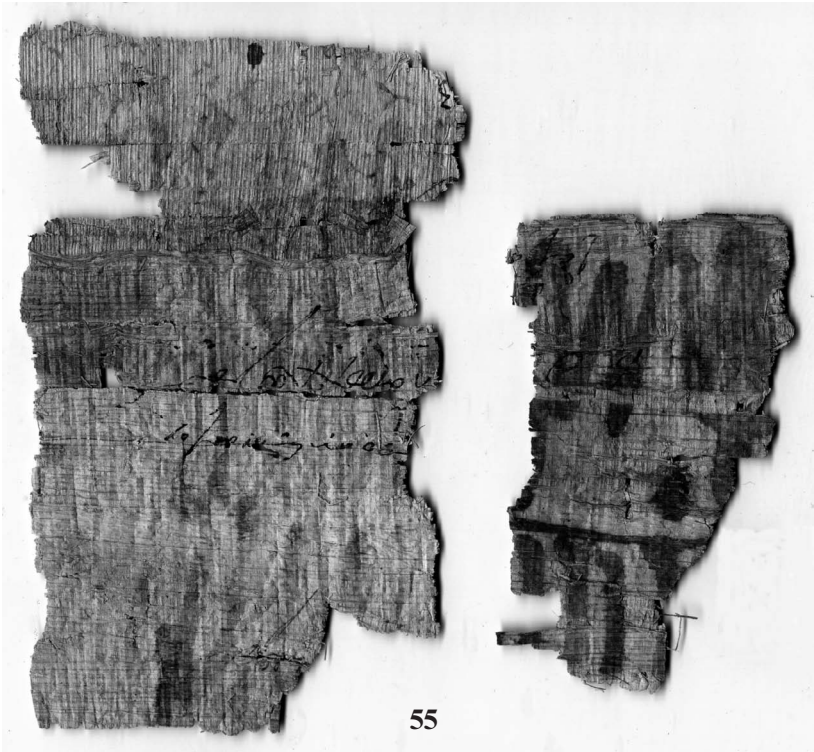
52



54

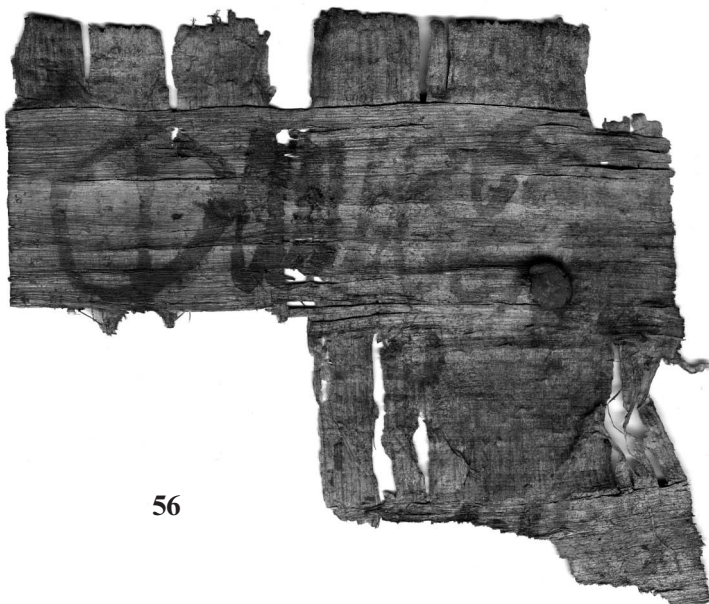


53

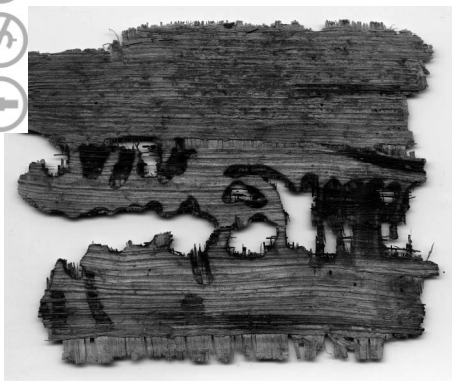


55





56



57



59



58



60

Table des matières

Avant-propos	7
Liste des textes	9
Introduction	13
1. Le «lot Demulling»	14
Albert Henri Demulling (1884-1941)	15
Les dons de papyrus	17
2. L'identification du lot au sein de la collection	21
3. Composition du lot Demulling	25

PARTIE I

Chapitre 1. Lemonastère d'apa Apollô de Baouît	29
1. Les sources	29
2. Le fondateur du monastère	36
3. Le monastère d'apa Apollô à Baouît	41
3.1. Les monastères d'apa Apollô	41
3.2. Le problème du monastère de Titkooh	42
3.3. Description du monastère	45
3.4. Aperçu historique	54
3.5. L'organisation du monastère	58
<i>Le type d'organisation monastique</i>	58
<i>Une congrégation?</i>	64
<i>Organisation et hiérarchies</i>	65
3.6. Les activités économiques du monastère	74

<i>Le patrimoine du monastère</i>	77
<i>Les activités économiques du monastère</i>	80
<i>Les revenus du monastère</i>	93
<i>Les dépenses du monastère</i>	99
3.7. Aperçu de la vie religieuse du monastère	104
3.8. Baouît et le monachisme de Moyenne-Égypte	108

Chapitre 2. Lestextes documentaires du monastère de Baouît 111

1. Les critères d'attribution	111
<i>Critères internes</i>	112
<i>Critères externes</i>	114
2. Liste des textes de Baouît	117
3. Les matériaux	125
4. Paléographie	127
<i>Les scribes du monastère</i>	130
<i>Orthographe</i>	132
5. L'usage des langues	133
6. Aspects linguistiques	140

PARTIE II

Chapitre 1. Ordresdu supérieur du monastère (1-3) 147

Chapitre 2. Ordresde paiement (4-27) 159

A. Présentation matérielle des documents	162
1. Dimensions	162
2. Paléographie	163
3. Langues	163
4. Sceau	164
5. Réutilisation	165
B. Structure des documents	167
1. Bénéficiaire(s)	168
2. Denrée(s)	171
3. Responsable	174
<i>Liste des différents responsables</i>	175
4. Date	176
5. Scribe	178
6. Annotations	179
7. Sceau	180
C. Signification des documents	183
1. Les protagonistes	183

2. Les modalités pratiques.....	184
3. Les rémunérations en nature.....	185
Chapitre 3. Comptes et listes (28-33)	227
Chapitre 4. Contrats de prêt (34-35).....	241
A. Présentation matérielle.....	242
B. Structure du contrat et formulaires.....	243
1. Présentation des parties	244
2. Formule d'emprunt	245
3. Objet du prêt.....	245
4. Promesse de remboursement	246
5. Clause de bonne foi	246
6. Serment.....	247
7. «Signature» du débiteur.....	247
8. Témoins.....	247
9. Mention du scribe.....	247
10. Date.....	248
11. Résumé	248
C. Le prêt dans le monastère de Baouît.....	249
Les intérêts	250
Un service de prêt sans intérêt offert par le monastère?	251
Les moines comme débiteurs	251
Les moines comme créanciers	252
Chapitre 5. Lettres(36-42)	261
Chapitre 6. Varia(43-47)	273
Chapitre 7. Fragments de provenance incertaine (48-54) ...	281
Chapitre 8. Protocoles(55-60)	289
Bibliographie	297
Concordances	323
Textes édités	323
Textes réédités.....	324
Textes corrigés	324
Index	325



Papyrus coptes et grecs du monastère d'apa Apollô de Baouît conservés aux Musées royaux d'Art et d'Histoire de Bruxelles

Alain Delattre est licencié en langues et littératures classiques (ULB, 1997) ainsi qu'en langues et littératures orientales (ULB, 1999) et docteur en Philosophie et Lettres, orientation langues et littératures classiques (ULB, 2004). Il a écrit plusieurs articles sur des inscriptions et des papyrus grecs et coptes ainsi que sur le monachisme égyptien. Il est actuellement Chargé de Recherches au F.N.R.S.

Le monastère copte d'apa Apollô, situé près du village moderne de Baouît en Moyenne-Égypte, nous a livré des centaines de textes grecs et coptes sur papyrus et ostraca.

Le présent ouvrage est consacré à l'édition, à la traduction et au commentaire d'une cinquantaine de documents grecs et coptes de Baouît, conservés aux Musées royaux d'Art et d'Histoire à Bruxelles.

Ces documents apportent de précieux renseignements sur l'histoire et l'économie du monastère aux VII^e et VIII^e siècles et, plus généralement, sur la vie monastique en Égypte au début de l'époque arabe.



ISSN 0373-7893
ISBN 978-2-8031-0236-5
Prix: 30 €



Illustration de la jaquette: *Ordre de paiement sur papyrus, avec un sceau, VIII^e siècle. P. Brux. Inv. E. 9448 v. (édité sous le n° 4)*